



Conseil municipal et départemental



**Séance des mardi 17 et
mercredi 18 mai 2016**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 10 juin 2016

Table des matières

| | | | |
|--|----|---|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 | la Tombe-Isoire (14e). - Modification des garanties de la Ville (39.615.649 euros) demandée par "Logis-Transports"..... | 34 |
| Condoléances..... | 3 | | |
| Adoption de comptes rendus..... | 5 | 2016 DLH 121 - Réalisation 5-7, rue Faidherbe (11e) d'un programme de 13 logements P.L.S. par la R.I.V.P..... | 36 |
| 2016 SG 11 - Communication - Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs de politiques publiques..... | 5 | 2016 DLH 122 - Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la S.I.E.M.P. en vue du financement complémentaire de divers programmes..... | 37 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme d'accompagnement de la candidature...5 | | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes..... | 39 |
| 2016 DJS 114 - Subvention à l'APSAP-VP au titre de la saison 2016-2017..... | 5 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes..... | 39 |
| 2016 DAE 284 - Subvention (320.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" (2e)..... | 5 | 2016 DAE 61 - Cotisation (14.880 euros) à l'association "Pacte P.M.E."..... | 41 |
| 2016 DASCO 38 - Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (CAP SAAA) (15e)..... | 6 | 2016 DAE 226 - Subventions (150.000 euros) en fonctionnement et (50.000 euros) en investissement et convention à l'association "Cap Digital Paris Région"..... | 42 |
| Compte rendu de la 5e Commission..... | 28 | 2016 DAE 229 - Subvention (80.000 euros) et convention à l'association "Systematic Paris Région"..... | 42 |
| 2016 DLH 12 - Location de l'immeuble 16, rue Duban (16e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique..... | 28 | 2016 DAE 231 - Subvention (70.000 euros) et convention à l'association "Capital Games"..... | 42 |
| 2016 DLH 61 - Convention relative au cofinancement par la Caisse des dépôts et consignations d'une étude financière portant sur les deux principaux bailleurs parisiens..... | 30 | 2016 DAE 234 Subvention (10.000 euros) et convention à l'association Mov'eo..... | 42 |
| 2016 DLH 81 - Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 96 logements 2, rue Henri-Chevreau (20e). - Modification des garanties de la Ville (1.260.000 euros) demandée par "Emmaüs Habitat"..... | 30 | 2016 DU 135 - Acquisition auprès de "Paris Habitat OPH" d'un terrain nu situé 29-31, avenue de la Porte de Saint-Ouen (17e)..... | 47 |
| 2016 DLH 89 - Acquisition-réhabilitation d'immeubles 12-14, rue Lacroix (17e), 6, rue Caplat, 10, rue Lagille (18e) et 7, rue Ramponneau (20e) par la R.I.V.P. - Prêts garantis par la Ville (6.042.500 euros)..... | 31 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lancement d'un projet d'aménagement..... | 47 |
| 2016 DLH 92 - Réalisation 35, rue Saint-Didier (16e) de 17 logements P.L.A.-I., 22 logements PLUS, 16 logements P.L.S. et 58 logements étudiants PLUS. - Prêts garantis par la Ville (11.495.417 euros) demandés par la R.I.V.P..... | 32 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la politique d'innovation digitale de la Ville de Paris. .49 | 49 |
| 2016 DLH 94 - Location de l'immeuble 43, rue de Châteaudun (9e) à "Elogie". - Bail emphytéotique..... | 33 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir du bâtiment de la Bourse du commerce. | 50 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de logements sociaux de plus de 2 pièces..... | 33 | 2016 DU 123 - Cession à la S.I.E.M.P. et à "Aximo" de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris..... | 53 |
| 2016 DLH 101 - Programme de création de 507 logements, 80, boulevard Jourdan et 144-146, rue de | | 2016 DU 72 - Secteur Chapelle/International (18e). - Acquisition en VEFA auprès de "Sogaris" d'un volume abritant un data center..... | 54 |
| | | 2016 SG 5 - Convention de groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer la Seine"..... | 55 |

| | | | |
|--|----|--|-----|
| Suspension et reprise de la séance..... | 63 | Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au club de basket-ball du Paris-Levallois Basket..... | 92 |
| Compte rendu de la 6e Commission..... | 63 | 2016 DDCT 46 - Subvention Fonds du Maire (29.132 euros) au Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17e arrondissement de Paris..... | 93 |
| 2016 DASCO 83 - Divers collègues parisiens. - Subventions (12.950 euros) dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens"..... | 64 | 2016 DJS 179 - Subvention (10.000 euros) à l'organisme "Coopaname" (20e)..... | 95 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles (A.S.E.M.) remplaçants..... | 65 | Compte rendu de la 1ère Commission..... | 96 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'établissement public central chargé de la restauration scolaire..... | 67 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux avantages des cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des S.E.M..... | 97 |
| 2016 DASCO 57 - Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'A.R.E..... | 69 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 97 |
| 2016 DASCO 39 G - Dénomination "La Rose Blanche" attribuée au nouveau collège 34, rue Georges-Picquart (17e)..... | 76 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'Inspection générale sur les appels d'offres..... | 99 |
| Compte rendu de la 7e Commission..... | 77 | 2016 DAE 205 - Subventions (271.600 euros) et conventions avec sept coopératives d'activité et d'emploi..... | 100 |
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien à Wafaa CHARAF..... | 77 | 2016 DAE 164 - Marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers..... | 102 |
| 2016 DJS 1 - Subvention (500 euros) à l'Association sportive locale (1er)..... | 79 | 2016 DAE 251 - Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens..... | 102 |
| 2016 DJS 175 - Terrain d'éducation physique dalle d'Auteuil (16e). - Couverture du terrain. - Dépose d'une demande de permis de construire..... | 80 | Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au développement de la lecture de la presse d'opinion et à la défense du pluralisme..... | 102 |
| 2016 DJS 103 - Héritage de l'EURO 2016. - Demandes de subventions à l'Union des associations européennes de football (U.E.F.A.) et à la Fédération française de football (F.F.F.) pour financer des travaux de rénovation de 6 équipements sportifs parisiens..... | 81 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du kiosque de la place Jussieu (5e)... | 102 |
| 2016 DJS 213 - Subvention et convention avec la Ligue Paris-Ile-de-France de football pour l'organisation du "Tournoi féminin des Capitales Européennes" dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016 à Paris..... | 81 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans le cadre du déploiement des nouveaux kiosques..... | 102 |
| 2016 DJS 214 - Partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016..... | 81 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation de la Commission du mobilier urbain..... | 102 |
| Vœu déposé par le GEP relatif à la construction d'une nouvelle Arena à Bercy..... | 85 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan d'étape..... | 102 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suppression de la "fan zone" du Champ de Mars..... | 86 | Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une mission de l'I.G..... | 102 |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation de la "fan zone" du Champ de Mars... .. | 86 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au statut des kiosquiers..... | 102 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux supporters et à la politique tarifaire du P.S.G..... | 90 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux terrasses commerçantes de la place de la République..... | 117 |
| | | 2016 DAE 22 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association Prévention du site de la Villette (19e)..... | 119 |
| | | 2016 DAE 50 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Solidarité et Jalons pour le Travail" (93100 Montreuil)..... | 121 |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au dispositif "TAPAJ"..... | 122 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à Khalil Gibran. | 152 |
| 2016 DRH 39 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France. | 124 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit. | 154 |
| 2016 DAC 334 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris (15e)..... | 125 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un festival du film engagé..... | 155 |
| 2016 DDCT 38 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.)..... | 127 | 2016 DAC 404 - Subvention (17.000 euros) à l'Union d'associations "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e)..... | 156 |
| 2016 DAC 39 - Subvention (2.725.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "CENTQUATRE" (19e)..... | 130 | 2016 DICOM 9 - Convention de partenariat Exposition "1936, Le Front Populaire en photographie" (Musée de l'Histoire vivante de Montreuil ; R.A.T.P. ; Radio France)..... | 157 |
| 2016 DAC 331 - Subventions (30.300 euros) à 5 associations et une convention..... | 132 | 2016 DAC 330 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e). | 159 |
| 2016 DAC 661 - Contrat pluriannuel de performance 2016-2020 entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées". | 133 | 2016 DAC 647 - Subvention (16.000 euros) au Forum des instituts culturels étrangers à Paris F.I.C.E.P. (7e)..... | 161 |
| Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux usages de la place de la République. | 136 | 2016 DAC 649 - Subvention (35.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e)..... | 163 |
| Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement "Nuit Debout" place de la République. ... | 136 | Suspension et reprise de la séance. | 163 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au rassemblement "Nuit debout". | 136 | 2016 DDCT 55 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : La politique dédiée au périscolaire à Paris. | 164 |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au mouvement "Nuit Debout". | 136 | Compte rendu de la 3e Commission..... | 184 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à "Nuit Debout"..... | 136 | 2016 DEVE 71 - Adhésion avec prise de capital (500 euros) à la société coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France" Châtenoy (77). | 185 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 136 | 2016 DVD 60 - Communication de l'avis de la Commission supérieure de contrôle du gaz (C.S.C.G.) du 9 février 2016. Activité 2014 de la concession de distribution de gaz à Paris. | 186 |
| Vœu déposé par le GEP relatif au Mur pour la Paix. | 144 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la tarification de la C.P.C.U..... | 188 |
| Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien..... | 146 | Vœu déposé par l'Exécutif. | 188 |
| Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccinelle..... | 147 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion de la C.P.C.U. | 188 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales. | 148 | Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux compteurs Linky. | 191 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des conservatoires. | 150 | Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'expérimentation de l'"Arbre à vent" dans le 13e arrondissement..... | 192 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une signalétique pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai..... | 151 | 2016 DDCT 47 - Subvention (72.000 euros) à 4 associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques EPN. | 193 |
| | | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique de soutien. | 193 |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 193 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins..... | 220 |
| 2016 PP 16 - BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires..... | 196 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne du parc André Citroën..... | 220 |
| 2016 PP 17 - Édition, fabrication et fourniture de documents pré-imprimés administratifs non spécifiques - Principe et modalités de passation..... | 197 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King.... | 220 |
| 2016 PP 22 - Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris..... | 198 | Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins..... | 220 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un audit indépendant sur les fourrières..... | 198 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réfection des pieds d'arbre..... | 226 |
| 2016 PP 23 - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection..... | 203 | Dépôt de questions d'actualité..... | 226 |
| Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations contre la loi travail..... | 203 | Suspension et reprise de la séance..... | 226 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conséquences des manifestations sur la place de la Nation..... | 207 | Examen des questions d'actualité..... | 226 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation du flash-ball dans les manifestations..... | 208 | I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la question de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des migrants..... | 226 |
| Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la réunion du comité d'éthique de la video-protection..... | 211 | II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris sur le projet de transport du C.D.G. Express... | 229 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mendicité agressive porte de Saint-Ouen..... | 212 | III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au développement des locations Airbnb..... | 231 |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la surveillance des grands espaces verts par des Brigades équestres..... | 214 | IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris sur la transparence dans la politique d'hébergement touristique de la Ville de Paris..... | 231 |
| 2016 DEVE 3 - Fourniture et livraison de bancs, chaises et barrettes de bancs pour les espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures et de services - Modalités de passation..... | 216 | V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux meublés touristiques de courte durée à Paris..... | 232 |
| 2016 DEVE 27 - Création d'un jardin au 27/35, rue Bréguet (11e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives..... | 217 | VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des apprentis au sein de la Ville de Paris..... | 237 |
| 2016 DEVE 56 - Entretien, élagage et abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux et interventions de nuit sur le domaine public - Marchés de service - Modalités de passation..... | 219 | VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la convocation du maire de Stains dans le cadre d'une procédure pénale pour apologie publique d'un acte terroriste..... | 239 |
| Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extension des horaires des espaces verts durant l'été..... | 219 | 2016 GEP 1 - Lancement d'une étude en vue de la création d'OndesParis, Observatoire Parisien des ondes électromagnétiques..... | 242 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins..... | 219 | Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un aménagement porte Montmartre..... | 250 |
| Vœu déposé par l'Exécutif..... | 220 | 2016 DVD 22 - Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17e) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation.... | 251 |

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| 2016 DVD 49 - Réseau parisien de bornes de recharge électrique Belib. Marché d'exploitation d'un système de supervision..... | 253 | toute décision relative à la réalisation de cette opération..... | 274 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'une semaine parisienne de la mobilité électrique..... | 253 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la consultation des arrondissements..... | 274 |
| 2016 SG 4 - Tunnel Henri IV (4e) - Conventions de régularisation de la situation foncière avec le Port Autonome de Paris..... | 255 | 2016 DPE 25 - DDCT - Convention de mandat à "Eau de Paris" afin de lui permettre de réaliser des fontaines à boire dans le cadre du budget participatif..... | 279 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux études d'impacts et à la réalisation de mesures..... | 255 | Compte rendu de la 4e Commission..... | 280 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au soutien à la politique du développement du GNV - GNL..... | 256 | 2016 DDCT 14 - Subventions (16.500 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de "genre et espace public"..... | 281 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déplacement des zones de stationnement des 2 roues motorisés..... | 258 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Maya Surduts..... | 285 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs..... | 259 | Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un établissement en hommage à Maya Surduts..... | 285 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen..... | 260 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au centre Hubertine Auclert..... | 287 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension de l'opération "Paris Breathe" (6e, 9e)..... | 262 | Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre Hubertine Auclert et au Pass Contraception..... | 287 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge..... | 263 | Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre Hubertine Auclert..... | 287 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance..... | 264 | Vœu déposé par l'Exécutif..... | 287 |
| Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation d'innovations numériques sur les places de livraison..... | 265 | 2016 DDCT 13 - Subventions (97.500 euros) à 5 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées..... | 290 |
| Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au déploiement du Plan Piétons..... | 266 | 2016 DASES 128 G - Subventions (390.500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle..... | 291 |
| Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux incivilités aux abords de la Seine..... | 268 | 2016 DAJ 10 - Approbation du principe de création d'une association dénommée "Vers Paris sans Sida", des statuts de celle-ci et l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur..... | 293 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe..... | 269 | 2016 DASES 88 G - Subvention (116.600 euros) et avenant avec l'association "Safe" (15e)..... | 296 |
| 2016 DPE 39 - Convention de partenariat avec Eco-Emballages en vue de l'expérimentation de stations de tri "TRILIB" sur six arrondissements (1er, 2e, 4e, 13e, 18e et 19e)..... | 270 | 2016 DASES 181 G - Subvention (38.300 euros) à 8 associations intervenant dans le champ de l'information et du soutien aux aidants..... | 297 |
| 2016 DLH 37 - Square du Clos Feuquières 12 rue du Clos Feuquières (15e) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme..... | 272 | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression du "Pass Contraception"..... | 300 |
| 2016 DEVE 63 - DU - Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre | | Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux tests salivaires dans les lycées..... | 301 |
| | | Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux ateliers santé Ville..... | 302 |
| | | Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'installation des médecins généralistes (18e)..... | 304 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 2016 DFPE 195 - Réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefebvre (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH. | 305 | QE 2016-11 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de l'affichage sauvage. | 322 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un Plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.) dans les établissements d'accueil de la petite enfance..... | 306 | QE 2016-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de la chaussée par des entreprises de location de voitures de luxe et sportives. | 323 |
| 2016 DASES 108 G - Conventions pluriannuelles et participation 2016 (3.152.000 euros) pour le fonctionnement des 6 C.L.I.C. "Paris Emeraude", Centres locaux d'information et de coordination, autorisés à Paris..... | 307 | QE 2016-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux amendes pour jet de mégots sur la voie publique à Paris. | 323 |
| Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation du boulevard de la Chapelle. | 309 | QE 2016-14 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la connaissance en temps réel de l'état du trafic routier parisien..... | 323 |
| Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrant(e)s. | 309 | QE 2016-15 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au coût de l'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement..... | 324 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des migrants. | 309 | QE 2016-16 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la course de Formule E autour des Invalides. | 324 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des migrants. | 309 | QE 2016-17 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tarification de la CPCU..... | 325 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux campements dans le 18e arrondissement. | 309 | QE 2016-18 Question de M. Alexandre VESPERINI à Mme la Maire de Paris relative au montant des travaux de nettoyage et de réfection de la Place de la République depuis le 31 mars..... | 326 |
| Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers. | 309 | Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris..... | 327 |
| Vœu déposé par l'Exécutif. | 309 | QE 2015-12 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLARD et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris. | 327 |
| Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la situation des populations Roms. | 314 | QE 2015-14 Question de MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux rejets d'eaux usées provenant de certaines péniches-logements ainsi que des bateaux pour touristes. | 327 |
| 2016 DASES 111 G - Subventions (120.000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires... | 316 | QE 2016-2 Question de Mme Fanny GAILLANNE et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au reclassement des agents du CEFP Pontourny. | 328 |
| Anniversaire. | 319 | Votes spécifiques..... | 329 |
| Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes..... | 319 | Votes spécifiés..... | 330 |
| Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... | 321 | | |
| Clôture de la Séance. | 321 | | |
| Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police..... | 321 | | |
| QE 2016-9 Question de Mme Delphine BÜRKLI et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police relative aux contre-sens cyclables sur les voies limitées à 30 km/h..... | 321 | | |
| QE 2016-10 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au contrôle des locations touristiques. | 322 | | |

| | |
|---|-----|
| Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée..... | 330 |
| Comptes rendus des Commissions. | 343 |
| Listes des membres présents | 352 |
| Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... | 356 |
| Tableau des votes des groupes politiques..... | 364 |

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec beaucoup de tristesse la disparition survenue le 25 avril 2016, de M. Jean Chérioux, ancien Sénateur, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller municipal de Paris, ancien Conseiller général de la Seine, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller régional d'Ile-de-France.

Jean Chérioux, petit-fils d'Adolphe Chérioux, s'est orienté très tôt vers la vie politique en devenant, à 25 ans, Conseiller municipal gaulliste de Saint-Antoine du Rocher, dans l'Indre-et-Loire.

C'est ensuite qu'il a fait le choix de l'engagement politique à Paris et plus particulièrement dans le 15^e arrondissement, qui l'a porté au Conseil municipal de Paris pour la première fois en 1965. Il y a siégé jusqu'en 2001 et l'a présidé de 1971 à 1972. Durant cette période, il a été deux fois Adjoint au Maire de Paris en charge de la vie locale, puis des affaires sanitaires et sociales.

M. Jean Chérioux est également devenu Conseiller régional en 1976 et élu au Sénat en 1977, Assemblée dont il a assuré la vice-présidence pendant cinq ans.

Jean Chérioux laisse le souvenir d'un homme de conviction, très attaché à Paris et en particulier au 15^e arrondissement. Consacrant sa vie à l'action politique, il a notamment porté un réel intérêt aux questions sociales et défendu avec force la situation de personnes en situation de handicap, en créant un centre d'accueil dans le 15^e arrondissement.

Je garderai personnellement le souvenir d'une très belle personnalité, chaleureux, ouvert, généreux, amical, jamais avare de conseils, y compris à l'égard d'opposition que j'étais. Comme d'autres élus ici, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, et les élus du 15^e, j'ai pu apprécier ce républicain engagé, portant les questions sociales avec beaucoup de conviction, ce passionné du 15^e, son 15^e, dont il connaissait chaque détail.

Je veux en mon nom et au nom du Conseil de Paris exprimer à ses enfants, à l'ensemble de sa famille, les condoléances de notre Assemblée et plus particulièrement à notre collègue, chère Joëlle de SOULTRAIT, qui a longtemps siégé aussi avec nous dans le 15^e arrondissement, mais ici aussi à Paris, je voudrais vous dire que nous sommes avec vous dans cette peine, dans cette douleur, dans la disparition de ce grand homme qu'était Jean Chérioux.

D'ailleurs, j'ai accepté la proposition du Maire du 15^e arrondissement, de donner son nom à un square du 15^e devant la mairie.

Je vous remercie. Nous observons une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

M. Philippe GOJJON, maire du 15^e arrondissement, a demandé la parole. Je vous donne la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est effectivement avec une profonde tristesse, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, que nous avons appris le décès soudain de Jean Chérioux, dont la vie fut toute entière placée au service des autres, inscrivant son action dans la mémoire vive de notre arrondissement et consacrant son engagement exemplaire aux causes les plus élevées, l'aide aux malades du Sida, l'accompagnement des personnes handicapées, l'assistance aux personnes hospitalisées, à qui il a rendu personnellement visite jusqu'à ses derniers jours à l'hôpital Pompidou, leur apportant du réconfort et brisant leur solitude.

Issu d'une famille illustre dont l'histoire est intimement mêlée à celle de notre arrondissement, Jean Chérioux a, d'une certaine manière, pris le relais de son grand-père Adolphe, président du Conseil de Paris et Maire du 15^e au début du siècle dernier, qui l'a élevé à la mort prématurée de son père des suites de la crise de 1929.

Aussi pieux que son grand-père était anticlérical, ce qui l'amusait beaucoup, mais partageant une même fibre sociale et le même attachement viscéral au 15^e, Jean, dans la continuité de son grand-père qui fut le véritable unificateur de Grenelle et de Vaugirard à Paris, œuvra à l'édification de la nouvelle démocratie locale parisienne, mission dont l'avait investi Jacques CHIRAC en tant qu'adjoint en charge de la vie locale, lors de la première élection du Maire de Paris au suffrage universel en 1977.

Qui en effet mieux que cet intransigeant défenseur des libertés municipales, élu de Paris depuis 1965 et président du Conseil de Paris en 1971 aurait pu accompagner cette grande mutation démocratique de la Capitale.

Il supervisa, en effet, la mise en place des commissions d'arrondissement, des officiers municipaux et officiers municipaux délégués dont il inventa la fonction ancêtre des Conseils d'arrondissement, des maires adjoints et des maires d'arrondissement.

Nous sommes tous, mes chers collègues, les héritiers de cette "révolution parisienne institutionnelle" qu'il orchestra minutieusement et avec succès.

Bâtisseur institutionnel, Jean Chérioux, fidèle aux valeurs de son éducation, fut aussi un bâtisseur social faisant de son rêve social une réalité parisienne et son chemin de vie au quotidien.

Il fut le véritable père de la politique sociale parisienne. Son œuvre fut considérable.

La Ville lui doit nombre de prestations sociales d'avant-garde à l'époque, dont beaucoup auront un bel avenir : la carte "Paris Famille", la carte "Emeraude", l'Allocation pour personnes âgées démunies, le prêt du Crédit municipal aux plus défavorisés, l'implantation des associations de maintien et de soins à domicile et le portage des repas, le subventionnement, contre l'avis de la Direction des Finances, des crèches associatives et la création de notre actuelle DASES.

Homme de réalisations concrètes, Paris lui doit aussi la réalisation de 4 E.H.P.A.D. dont Anselme Payen dans le 15^e, 15^e qui lui doit aussi l'aide à l'insertion des personnes en situation d'exclusion ou de précarité au sein de l'association "Aurore", l'accompagnement des personnes handicapées par la Fondation Darty et la Protection sociale de Vaugirard qu'il présida jusqu'à sa mort et qui compte aujourd'hui 7 foyers, un établissement et service d'aide par le travail, E.S.A.T., et un institut médico-éducatif, I.M.E.

Son expertise des politiques sociales, Jean Chérioux l'acquiesça à partir de son élection en 1977 à la Commission des affaires sociales du Sénat qu'il vice-présida, puis comme vice-président de la Haute Assemblée.

C'est même cette synergie entre ses mandats de parlementaire et d'élu membre d'un exécutif local, sur l'importance de laquelle il insistait beaucoup, qui lui conféra ses connaissances irremplaçables mises au service de la politique sociale parisienne dont il fut le réel fondateur ; comme quoi le cumul des mandats peut avoir du bon...

Parlementaire assidu, comme il l'était aussi dans notre Assemblée, aussi actif qu'enthousiaste pendant 27 ans, faisant résonner fortement ses convictions de gaulliste social dans maints rapports sur la santé, le handicap, le travail, il fut un promoteur inlassable de la participation et de la politique familiale, car il plaçait la personne humaine au centre de ses préoccupations et la protégea lors de l'examen des lois de bioéthique.

Dans l'hommage que lui rendit le Sénat, son président, Gérard LARCHER, a pu parler de lui comme d'un "homme de haute spiritualité".

Je fus très honoré de lui succéder au Sénat en 2004, puisqu'il avait voulu, disait-il, "laisser la place aux jeunes !". Ce fut une lourde responsabilité que d'essayer de mettre mes pas dans les siens.

Sa vie publique comme sa vie personnelle ont constitué un exemple édifiant dont chaque élu pourrait s'inspirer.

Tout au long d'une vie politique marquée par le respect des hommes et la loyauté à ses idéaux, il fut d'une grande fidélité aux valeurs gaullistes, qu'il avait chevillées au corps, forçant le respect de ses adversaires politiques et suscitant des amitiés sincères et indéfectibles, comme celle qui le lia à Edouard BALLADUR, dont il resta très proche jusqu'à la fin.

De la perte irremplaçable de son épouse, Marie-Josée, dont nous savons qu'elle a attristé chaque instant de sa vie, Jean tira la force de créer la fondation Marie-Josée Chérioux, qui vient en aide aux personnes atteintes du Sida.

"Figure de l'humanisme chrétien", tel que le qualifia Monseigneur GOLLNISCH dans son homélie, chrétien engagé, fondateur du groupe d'amitié sénatorial France-Saint-Siège du Sénat, il fut fait par l'Eglise commandeur dans l'ordre de Saint-Grégoire et Chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Il était aussi Officier de la Légion d'honneur.

Jean Chérioux laisse l'image d'un homme de conviction et de générosité, vous l'avez dit, Madame la Maire.

Son absence laisse un vide immense dans nos esprits et dans nos cœurs, qu'aucun hommage ne parviendra à combler.

Afin que néanmoins son souvenir demeure, je vous ai proposé en effet, comme vous l'avez évoqué, que le square et la place Adophe Chérioux, attendant à notre mairie, puissent porter son prénom accolé à celui de son grand-père auquel il était tant attaché et dont il a voulu toute sa vie continuer le grand œuvre.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir bien voulu accepter cette proposition qui honorera un grand homme du 15e.

A ses trois enfants, Joëlle, présente parmi nous, notre ancienne collègue à qui il a insufflé la passion de la chose publique, Brigitte et Philippe, dont je salue également la présence parmi nous, à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui dans cette Assemblée ont eu la chance de le connaître et donc de l'apprécier, je voudrais également dire tout mon soutien en cette épreuve.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons poursuivre avec l'ordre du jour de notre Conseil.

Tout d'abord, le compte rendu sommaire de la séance des mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 mars 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2016 SG 11 - Communication - Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs de politiques publiques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme d'accompagnement de la candidature.

2016 DJS 114 - Subvention à l'APSAP-VP au titre de la saison 2016-2017.

2016 DAE 284 - Subvention (320.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" (2e).

2016 DASCO 38 - Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (CAP SAAA) (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, j'ai proposé à l'équipe olympique de Paris de nous rejoindre ici puisque nous allons engager à présent la discussion sur la communication sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, en tant qu'accélérateurs des politiques publiques. Il y aura également trois projets de délibération.

Je veux accueillir ici Tony ESTANGUET et Bernard LAPASSET qui va arriver avec des athlètes qui nous ont rejoints, un qui siège toujours parmi nous, Jean-François LAMOUR, je l'ai vu passer, il est ici chez lui, mais je voudrais bien sûr le saluer. Je veux saluer Denis MASSEGLIA qui va nous rejoindre également, Marie-Josée PÉREC, athlète triple championne olympique sur 400 et 200 mètres sur deux olympiades différentes - c'est le plus grand palmarès olympique du sport français avec Tony ESTANGUET -, et Brahim ASLOUM, boxeur, champion olympique aux jeux de Sydney en catégorie mi-mouches.

Je veux les remercier d'avoir accepté d'être avec nous ce matin. Vous le savez, cette candidature que nous portons tous ensemble est une candidature que nous portons en étant derrière les athlètes et derrière nos deux coprésidents Tony ESTANGUET et Bernard LAPASSET pour gagner, pour remporter cette fabuleuse médaille que serait celle de pouvoir organiser les Jeux à Paris en 2024.

Mes chers collègues, il y a donc un peu plus d'un an, notre Assemblée a décidé à une très large majorité d'engager Paris dans une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Depuis, nous avons franchi plusieurs étapes importantes : l'entrée officielle en candidature, la constitution du Groupement d'intérêt public "Paris 2024" réunissant le Mouvement sportif, la Ville, l'Etat et la Région, ainsi que le dévoilement du concept et des sites retenus pour accueillir les Jeux.

Nous avons œuvré sans relâche pour bâtir une candidature porteuse d'espoir et de progrès. Cette année écoulée a affirmé le sens profond de cette candidature. Au-delà de l'événement en lui-même, le travail consacré à la préparation doit constituer l'opportunité historique pour les Parisiens et les Franciliens de voir la protection de leur environnement se renforcer, leur réseau de transport s'améliorer, leur accès au logement se simplifier, leurs services publics se perfectionner, leur participation s'accroître, leurs horizons professionnels s'élargir et leur cadre de vie s'embellir.

Nos habitants aspirent à des progrès légitimes et cette candidature peut et doit accélérer l'obtention de ces progrès nécessaires. En nourrissant les dynamiques existantes, nous garantissons la construction d'un héritage à la hauteur des attentes citoyennes. Chacune de ces priorités identifiées trouve une réponse dans le plan d'action que nous vous soumettons aujourd'hui. Celui-ci se décline en 43 mesures élaborées et enrichies grâce à de nombreuses consultations fondées sur des objectifs clairs.

Offrir aux habitants des moyens nouveaux, simples et accessibles de pratiquer du sport à Paris, créer des événements et des lieux de partage et de vivre-ensemble, concevoir des modes innovants de transport, de construction et d'aménagement pour faire de Paris un modèle de ville durable, consolider les liens territoriaux dans le cadre du Grand Paris et, enfin, renforcer l'attractivité et l'innovation parisienne pour obtenir des retombées économiques en termes de croissance et d'emploi.

Le sport est un des piliers de l'identité parisienne et il doit continuer à envahir nos territoires. Nous poursuivons déjà une politique singulièrement volontariste comme en témoigne le plan "Nager à Paris", l'appel à projets innovants "Paris, terrain de jeux", cher Jean-François MARTINS qui êtes la cheville ouvrière de l'ensemble de ce plan, ou encore l'installation d'agrès dans l'espace public, notamment sur les berges de la Seine.

Pour accélérer encore le développement de la pratique sportive et réduire les inégalités sociales dans l'accès au sport, les mesures du plan d'action permettront de mettre à disposition de tous les Parisiens un équipement sportif en accès libre et gratuit à moins de 5 minutes à pied de chez lui.

Près de 27 équipements complémentaires seront ainsi mis en place progressivement pour atteindre cet objectif avant 2020. Pour faire reculer les inégalités dans la pratique sportive, nous doublerons le nombre de créneaux dédiés au handisport et aux sports adaptés d'ici 2024. Parce que nous soutenons autant les pratiques amateurs de proximité que la pratique de haut niveau, nous créerons des classes à horaires aménagés pour les sportifs d'excellence dans les collèges et lycées parisiens dès la rentrée 2016-2017.

Il existe par ailleurs une convergence forte entre les valeurs parisiennes de respect, d'égalité et d'inclusion, et les principes soutenus par l'olympisme. Bernard LAPASSET nous rejoint et je suis ravie de le saluer. Tout à l'heure, Guy DRUT viendra aussi. Ils arrivent aux heures où leurs avions le leur permettent. Je remercie, en tous les cas, nos deux patrons de l'équipe olympique d'être ici présents.

Il existe donc, je l'ai dit, une convergence forte entre les valeurs parisiennes et les principes soutenus par l'olympisme. Il y a donc là une occasion unique de proposer un travail éducatif auprès des petits Parisiens, d'accélérer la lutte contre les inégalités territoriales et sociales, et d'encourager l'engagement citoyen. Dans ce but, nous créerons des équipements sportifs dans l'habitat social, notamment via la réaffectation d'espaces bâtis résiduels dans le parc existant en faveur de la pratique sportive.

Nous mettrons également en place dans les crèches parisiennes un plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes enfants. Dès 2017, près de 1.000 enfants et familles seront concernés par cette action. Nous appliquerons aussi le principe "une œuvre culturelle par équipement sportif" pour rapprocher les publics culturels et sportifs. A travers son Plan Climat énergie territoriale, son plan de déplacement, sa politique en matière de tri des déchets ou encore ses agendas d'accessibilité programmée, la Ville de Paris poursuit des objectifs ambitieux en matière de développement durable.

Notre ambition pour la candidature olympique est qu'elle soit elle-même la plus exigeante possible sur le plan environnemental. Nous enclenchons là un cercle vertueux dans lequel la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est à la fois un laboratoire d'expériences et un encouragement à l'excellence pour accélérer l'avènement d'un Paris durable et résilient.

Vous le savez, je souhaite que la baignade dans la Seine soit rendue possible en 2024. En y réduisant la pollution bactériologique, nous œuvrerons à préserver notre environnement autant qu'à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Je vous invite toutes et tous, déjà, pour la grande baignade de 2024. Je ne doute pas qu'anciens élus, que nous serons sans doute, et futurs élus que nous ne connaissons pas encore, nous serons heureux, avec nos co-présidents, de nous baigner dans la Seine en 2024.

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, nous encouragerons la reconquête de l'espace public au profit des piétons et des circulations douces. Le projet de réalisation d'une ligne olympique sur les quais hauts de la rive droite de la Seine s'inscrit pleinement dans cette perspective.

Nous progresserons également en matière de prévention et de tri des déchets. Notre ambition est claire : les Jeux Olympiques et Paralympiques ne devront générer aucun déchet qui ne soit recyclé ou valorisé. Le présent plan fixe donc un objectif zéro déchet en 2024. A cette fin et dans une logique d'économie circulaire, la Ville de Paris dans son ensemble parviendra à un taux de 65 % de déchets recyclés d'ici 2024 et à l'arrêt intégral de l'enfouissement des déchets.

La solidité de notre candidature et la valeur de son héritage futur reposent également sur notre capacité à accélérer la dynamique métropolitaine. Nous prévoyons des mesures concrètes visant à rapprocher les populations et à créer des référentiels communs. Nous organiserons une rencontre métropolitaine des conseils de jeunes qui pourrait préfigurer une instance pérenne de la jeunesse métropolitaine. Pour intensifier les échanges entre les territoires de Paris et de Seine-Saint-Denis, notamment via la facilitation des déplacements doux et piétons, nous réaménagerons la porte de la Chapelle. Nous adopterons, par ailleurs, une convention liant Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Plaine-Commune et "Paris Terres d'envol" afin de créer un projet de territoire commun sur certains sujets précis.

Enfin, si nous avons réussi à hisser Paris parmi les trois villes les plus attractives au monde et à en faire un pôle mondial de l'innovation, nous devons saisir l'opportunité de cette candidature pour accroître encore davantage notre rayonnement. Ainsi, nous favoriserons l'emploi via la création d'une formation en ligne en anglais sur l'accueil à Paris. Nous améliorerons également la sécurité publique grâce au lancement de la plateforme d'innovation "Nec mergitur" que nous avons organisée ensemble avec M. le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur, qui fait converger des expertises et permet l'expérimentation de dispositifs innovants.

Je tiens à insister sur le fait que la mise en œuvre de ce plan commencera dès 2016, avec des premiers résultats concrets attendus dès la fin de l'année 2017.

Ce choix de penser et de mettre en place un héritage avant même la décision du C.I.O., le 13 septembre 2017, est à la fois la preuve de notre adhésion profonde et sincère aux valeurs de l'olympisme et de notre souhait que la candidature soit pleinement mise au service des Parisiens.

Mes chers collègues, la candidature de Paris aux Jeux de 2024 n'a de sens que si elle s'inscrit dans le cadre d'un projet territorial de long terme qu'elle renforce et qu'elle enrichit. Le plan d'action que nous vous proposons aujourd'hui, fondé sur cette conviction, est aussi ambitieux qu'inédit.

Je veux, bien sûr, remercier Jean-François MARTINS et ses équipes qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan avec un immense niveau d'exigence, afin que cette candidature constitue un puissant catalyseur de transformations territoriales et sociales souhaitées par les habitants.

Je veux aussi remercier l'ensemble des adjoints qui ont pris part à ce plan, les maires d'arrondissement, le Secrétariat général qui, avec l'ensemble des directions, s'est impliqué, et vous-même, Monsieur le Préfet de police.

Je salue également l'ensemble du Mouvement sportif, avec leurs représentants ici présents aujourd'hui.

Au cœur de notre démarche, se trouve leur engagement précieux en faveur d'une candidature sobre et éthique, unie et partagée, valorisant toutes les forces vives de notre société. Un grand écrivain parisien amoureux du sport, Antoine Blondin, a écrit que "les sortilèges de Paris tiennent aux monuments et aux sites, mais également à cette impression qui vous envahit soudain, au débouché d'une rue banale, que le système nerveux du monde passe par là". C'est exactement ce que nous souhaitons pour cette candidature : qu'au-delà des monuments et des sites, elle soit le système nerveux, le point de rencontre de toutes les énergies métropolitaines et internationales qu'abrite et que recèle Paris.

Je vous remercie.

Merci, mes chers collègues.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce thème inclura, dans les temps de parole définis, la présentation du vœu déposé par le groupe les Républicains.

La parole, pour commencer, est à Mme Anne SOUYRIS du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jean-François et chers collègues, lors des débats sur la candidature de notre Ville pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, vous le savez, notre groupe a exprimé ses réticences. Certes, cette communication n'est pas destinée à refaire les débats que nous avons tenus au sein de notre Conseil. Mais avant de partager avec vous les réflexions que nous inspire ce plan d'accompagnement, permettez-moi de prendre quelques minutes pour rappeler les interrogations et les réticences que nous portons sur l'accueil de cet événement.

Pour ne parler que de gros sous, au-delà du coût de la candidature extrêmement élevée - quelques 60 millions, au bas mot, dont 10 pour la seule adhésion de Paris, à mettre au rapport avec les 40 millions d'euros que Paris investit dans le sport de proximité tous les ans - les incertitudes d'une telle candidature sont nombreuses. On nous promet des Jeux raisonnables et sobres avec un coût annoncé à 4,5 milliards d'euros - estimation très sobre au regard du coût d'organisation habituellement observé pour ce type d'événement -, mais qui n'est aujourd'hui confirmé par aucun économiste et aucun expert sérieux.

Nous aimerions croire cette estimation, mais nous constatons que quasiment aucune ville organisatrice n'a respecté le chiffrage originel annoncé, sans parler des délires mégalomaniacs de Pékin ou de Sotchi. Notre voisin londonien - j'en profite pour saluer l'élection de son nouveau maire - avait annoncé un budget de 5 milliards d'euros. Facture finale : 10 milliards, soit près du double.

Côté recettes, les incertitudes sur les retombées économiques pour Paris et l'Ile-de-France sont encore plus fortes. Le C.I.O. qui, on ne le rappellera jamais assez, est exonéré fiscalement pour l'organisation des J.O., capte la quasi intégralité des recettes générées par l'événement au travers d'une politique de sponsoring négociée au niveau international, empêchant une réelle répercussion des flux financiers générés sur les commerces locaux.

Nous savons même que, pendant les Jeux, les habitants et les habitantes des villes organisatrices fuient pour ne laisser que les spectateurs des Jeux Olympiques qui vivent et consomment uniquement sur les abords des sites.

Et que dire des incertitudes en termes de nuisances pour les Franciliens et les Franciliennes, sur les risques de saturation du réseau de transports ou encore sur les impacts environnementaux de l'organisation d'un tel événement ?

Les incertitudes nous semblent donc trop grandes pour prendre le risque d'un engagement de cette ampleur, et au minimum pour ne pas saisir les Franciliennes et les Franciliens d'un vrai débat qui les concerne et qui n'a pas fait l'objet de propositions lors de la précédente campagne électorale.

C'était d'ailleurs le sens de notre proposition d'organiser un référendum sur le sujet. Toute la société bruisse du désir de se réapproprier la démocratie, de ne pas être en apesanteur, inertes, pendant les six longues années d'un mandat.

A ce désir d'être acteur, et auquel notre majorité répond en partie, avec notamment le budget participatif, nous devons apporter une réponse positive, et en particulier sur l'organisation de Jeux Olympiques qui engagent Paris et l'Ile-de-France en profondeur.

Oui, le débat mérite d'être mené. Et aussi bien entendu parce que le rapport coûts/bénéfices, dans le projet de candidature qui nous est présenté, n'est pas que négatif.

Des points positifs méritent d'être soulevés, comme par exemple la volonté d'investir dans des infrastructures utiles dans le 93. Ou encore comme certains éléments du plan d'accompagnement qui nous est ici présenté, même si l'ensemble du projet apparaît beaucoup comme un pis-aller pour donner aux Jeux Olympiques un semblant d'acceptabilité.

Je ne parlerai pas du point sur la sensibilisation des enfants et des adolescents aux valeurs olympiques. J'espère simplement qu'il ne s'agira pas d'enseigner les valeurs de l'olympisme telles qu'elles sont pratiquées par le C.I.O. qui a bafoué les droits humains à Pékin, accéléré la crise en Grèce ou encore entraîné un désastre environnemental et social à Sochi et vraisemblablement à Rio également.

Je laisserai à David BELLIARD le soin d'aborder les points qui nous semblent plus positifs et qui montrent que J.O. ou pas J.O., nous pouvons avancer vers une ville plus inclusive, plus respectueuse de son environnement et plus accessible.

Ce sont ces sujets qu'il nous semble aujourd'hui essentiel de développer. Sans nous faire d'illusions aucune, leurs avancées, qu'évidemment nous soutiendrons, ne peuvent être considérées comme solde de tout compte dans notre appréciation d'accueillir les Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mais c'est le C.I.O. qui a aussi adopté un agenda 20/20 et le C.I.O. qui fera aussi défiler une équipe de réfugiés lors des Jeux de Rio, le C.I.O. qui est en train de changer fortement, et c'est aussi ce qui nous a conduits à porter cette candidature. Cet agenda 20/20 est en cohérence totale avec les valeurs qui sont les nôtres.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'accompagnement des grands événements sportifs est essentiel. Il s'adresse directement aux populations et permet de les fédérer autour de l'organisation de ces derniers.

C'est grâce à cet accompagnement que nous saurons apporter à la candidature de notre capitale pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, que nous imprimerons la dimension populaire à laquelle nous aspirons tous et à laquelle le C.I.O. sera très attentif.

Le plan d'accompagnement des Jeux Olympiques et Paralympiques est le fruit d'un travail important de concertation. Il comprend de nombreuses revendications que notre groupe a portées. Nous nous réjouissons des propositions qui sont faites car elles vont dans le bon sens. La diversité et la qualité des mesures proposées prouvent, encore une fois, les potentialités des grands événements sportifs à irradier et à stimuler les politiques publiques. Il faut s'en saisir.

Le premier volet de ce plan concerne le projet "Paris Ville Sportive", qui vise à garantir à toutes et à tous l'accès à la pratique sportive.

Nous le savons, Paris est une ville qui souffre de carences en matière d'équipements sportifs. L'une de nos priorités est donc d'améliorer l'offre sportive dans notre capitale.

Voilà pourquoi nous partageons l'ambition de créer de nouvelles installations sportives, de nouveaux espaces de pratiques dans l'habitat social, l'ambition de pérenniser et d'élargir l'initiative de l'ouverture de créneaux en soirée, le développement de l'utilisation des installations sportives dans les établissements scolaires et la volonté de soutenir l'autonomie des associations.

Favoriser la pratique de toutes et de tous, c'est aussi garantir l'accès aux équipements sportifs aux populations que leur condition physique ou sociale éloigne.

L'engagement du plan d'accompagnement en faveur d'une accessibilité universelle et globale des établissements sportifs aux personnes en situation de handicap est donc une mesure que nous soutenons. Elle doit faciliter, et nous pensons que c'est incontournable, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le club existant. Les athlètes Handisport témoignent souvent du fait que les villes, qui ont récemment accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques, ont réalisé un travail considérable d'amélioration de l'accessibilité de leurs infrastructures publiques, et notamment sportives.

De plus, le sport se doit d'être accessible aux personnes âgées. Les partenariats avec les E.P.H.A.D. et la Fédération française d'athlétisme, proposés en ce sens, sont très opportuns. Cela dit, nous aimerions voir se multiplier ces partenariats avec d'autres acteurs du mouvement sportif, d'autres fédérations, et voir par ailleurs se développer des jumelages avec des clubs de la Ville, ce qui permettrait de diversifier l'offre d'activités physiques et sportives et d'œuvrer concrètement au mieux vivre ensemble.

Au-delà des actions nécessaires à mener en direction des publics cibles, il serait intéressant, en envisageant un élargissement à la Région d'Ile-de-France, d'augmenter les subventions dans le cadre du programme "Réduc'sport" qui permet de subventionner une partie des licences sportives des enfants que les parents, à cause de trop faibles revenus, peinent à payer.

Par ailleurs, nous soutenons également les dispositions visant à favoriser la pratique sportive au sein des entreprises et au sein des services de la Ville.

En ce qui concerne les agents qui travaillent à la Ville et qui sont des garants de la qualité dans le service public des sports, nous aimerions étudier la possibilité d'envisager, dans leur période de formation, une expérience pratique au sein d'un club ou d'une association sportive.

Pour ce qui est de tous les agents de la Ville, il nous semble intéressant d'envisager des facilitations, voire incitations, à la pratique d'une activité physique et sportive au choix, pendant une ou deux heures par semaine et ce, en vue d'un épanouissement personnel en plus que d'un souci de santé publique.

Le volet "Paris Ville Sportive" ne pouvait pas faire l'économie d'un travail en partenariat avec le scolaire, notamment pour les jeunes sportifs se rapprochant du haut niveau. Nous sommes satisfaits de voir qu'il est prévu que se développent à l'avenir des programmes de continuité éducative et sportive, à la fois au collège et au lycée, dans le cadre des classes à horaires aménagés sportives.

La sensibilisation des enfants et des adolescents aux valeurs de l'olympisme nous paraît également une bonne initiative, tout comme l'enseignement de son histoire. C'est d'ailleurs un projet que notre camarade, Catherine VIEU-CHARIER, portera dans le cadre du volet "Paris inclusif et solidaire".

A ce propos, nous avançons l'idée de la création d'une classe de 6e olympique, en accord avec le Ministère de l'Education nationale. Les élèves de ces classes se verraient proposer un programme qui mêlerait la sensibilisation à l'universalité des valeurs olympiques, l'apprentissage des pratiques sportives et l'étude de leur évolution dans le temps. Cette classe serait invitée à participer aux différentes manifestations tout au long de l'année scolaire 2016-2017. En somme, une classe olympique qui pourrait marquer une génération de jeunes citoyennes et citoyens.

Nous sommes tous convaincus que l'école est le premier lieu de démocratisation des pratiques sportives. Mais nous sommes aussi tous conscients des progrès qui restent encore à faire, afin de créer les conditions nécessaires à la concrétisation partout de cette idée.

C'est la raison pour laquelle nous mettons l'accent sur la création de nouvelles installations sportives à proximité des établissements scolaires, ainsi que sur les efforts importants à fournir dans le domaine des transports scolaires, afin d'augmenter le temps de pratique sportive scolaire.

Il est indispensable que le projet olympique, dans lequel nous nous lançons, permette de faire entrer encore un peu plus le sport dans nos écoles. D'ailleurs, les propositions retenues par les Parisiennes et des Parisiens qui ont participé à la première soirée de concertation dans le cadre de "Ensemble construisons Paris 2024" vont dans ce sens.

Enfin, nous considérons que le volet "Paris métropolitain" mérite également une attention particulière. Nous avons émis le souhait d'un projet de candidature olympique et paralympique qui s'appuie fortement sur le département de la Seine-Saint-Denis. Cela doit se traduire par des projets de politique publique communs, et bien évidemment par une indispensable association des populations. Le renforcement des liens avec les territoires de Seine-Saint-Denis permettra d'œuvrer à la construction de l'axe fort que vous aviez appelé, Madame la Maire, de vos vœux dès le début de cette aventure que nous approuvons.

Pour conclure, permettez-moi, Madame la Maire, de revenir sur les quatre concertations populaires que vous avez lancées sous le nom de "Ensemble construisons Paris 2024" et que j'ai mentionnées il y a peu.

Après avoir participé à la première de ces concertations, le 10 mai dernier avec Jean-François et Colombe BROSSSEL, je ne peux que constater et me réjouir de ce premier succès qui montre la force de notre volonté commune de continuer à travailler sur une candidature collaborative dans laquelle la participation citoyenne a toute sa place.

Pour que la candidature de Paris soit portée et promue par la population, il faut lui donner les moyens de s'en saisir. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui pensent qu'il s'agit d'une opposition entre partisans et adversaires de notre candidature. Cette idée ne prend pas en compte l'intelligence de nos concitoyens et leur capacité à inventer une nouvelle manière de penser et de créer une candidature des Jeux Olympiques en 2024.

Nous ne sommes pas pour une opposition entre adversaires et partisans au projet, nous sommes pour un projet commun qui porte un espoir commun de partage et de progrès, notamment pour nos jeunes générations.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Sergio TINTI.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-François, à quelques jours du coup d'envoi de l'Euro 2016, qui a déjà conduit à la modernisation de nombreuses infrastructures sportives en France, le groupe RGCI se félicite des 43 mesures évoquées dans ce plan d'accompagnement.

Les jeux à Paris, c'est cette occasion unique de proposer aux Parisiens un événement qui dépasse très largement le sport. Parce qu'ils font rêver, parce qu'ils font vibrer et parce qu'ils laisseront un héritage conséquent à notre Métropole, cette candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024 est un véritable challenge que nous devons relever ensemble.

Dès le bloc de départ, nous allons oser faire preuve d'audace et de créativité pour faire gagner Paris. Osons des J.O. durables, des J.O. ambitieux et responsables, osons de grands projets pour bâtir, construire l'identité de notre territoire du Grand Paris. C'est comme cela que nous réaliserons notre Grand Chelem. Aussi, les mesures d'accompagnement doivent être porteuses d'ambitions fortes pour l'attractivité de notre ville, mais aussi pour le quotidien des Parisiens. Avec ces 43 mesures, je le crois, les J.O. 2024 à Paris seront un événement mondial aux héritages conséquents. Je pense au domaine du sport, bien évidemment, mais également à ceux de la solidarité, de l'environnement, de l'attractivité, de la sécurité et de la construction métropolitaine. C'est pourquoi les élus du groupe RGCI se félicitent de voir que notre candidature à ce grand événement est construite dans un souci de l'avenir.

Fédérer autour des valeurs olympiques, c'est porter les valeurs d'amitié, de respect et de paix dans toutes les composantes de la société. Le sport est un repère pour notre société. Il intègre, il partage, il fait cohabiter dans le respect des différences. Nous avons également besoin de ce projet pour développer la pratique sportive. Penser à ces jeunes qui vont commencer le sport après avoir découvert cet événement sportif. Encourager la pratique sportive, c'est améliorer le bien-être des Parisiens, mais aussi la cohésion de notre société.

Enfin, ce projet, c'est aussi développer des politiques publiques essentielles pour de nombreux Parisiens. Je pense là au logement, mais aussi au transport et plus généralement, à l'aménagement de notre ville. Transformer durablement le quotidien des Parisiens, c'est à la fois mettre le sport et ses valeurs au cœur de la société, mais aussi apporter des infrastructures qui changent le quotidien de chacun.

Nous retrouvons ces deux aspects dans ce plan d'accompagnement, Madame la Maire, de notre candidature. Nous nous en félicitons.

10.000 athlètes, 4 milliards de téléspectateurs, des millions de supporters et des emplois créés pour l'événement : oui, les Jeux Olympiques à Paris seront porteurs d'un dynamisme économique à court terme, mais nombre d'Olympiades ont été organisées sans penser l'avenir. Que va-t-il se passer après la compétition sportive ? Nous devons penser dès aujourd'hui à l'héritage que les jeux laisseront aux Parisiens et aux habitants de la Métropole.

Les grands événements, quand ils sont construits dans le souci de l'avenir, de manière à la fois ambitieuse et responsable, laissent un héritage matériel et immatériel qui modèle notre société et les inscrivent dans le futur. Transport, loisirs, équipements sportifs, etc. : les avancées seront fortes dans certains domaines. Je pense notamment à la baignade dans la Seine, chère à Mme la Maire de Paris - j'attends d'ailleurs de la rencontrer en maillot de bain en 2024 -, mais aussi au développement de modèles du transport innovant. C'était juste pour la faire sourire.

Si elles sont co-construites avec de nombreux acteurs, à l'image des acteurs privés et associatifs, nous ne pouvons que nous féliciter de cela. Avec Paris 2024, nous déclinons les valeurs de l'olympisme partout et pour tous, nos Jeux Olympiques seront construits et partagés avec les Parisiens. C'est une démarche positive et généreuse porteuse d'un véritable dynamisme pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Madame Anne-Charlotte BUFFETEAU, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la candidature de Paris pour l'organisation des J.O. 2024 est sur les bons rails. L'unité politique est au rendez-vous, le monde sportif français, parfaitement représenté par MM. LAPASSET et ESTANGUET, est fortement mobilisé.

Le milieu économique l'est aussi : trois nouveaux groupes, la M.A.I.F., Orange et Vivendi, ont récemment acquitté le ticket d'entrée de 2 millions d'euros au club des entreprises partenaires de la candidature de Paris. Ils rejoignent la Française des Jeux, la R.A.T.P., La Poste, B.N.P. Paribas, JCDecaux, la Caisse des dépôts et Elior. Le financement à parité public-privé des 60 millions d'euros nécessaires à la candidature est en bonne voie.

Le monde associatif est lui aussi très impliqué. La signature d'un partenariat stratégique avec "WWF France" place résolument Paris 2024 sous le signe du respect de l'environnement.

La confiance est là et elle est justifiée par les atouts incroyables de Paris. 95 % des sites existent déjà, avec notamment le football au Parc des Princes, le tennis à Roland Garros, l'athlétisme au Stade de France ou le basket et le judo à Bercy, mais aussi des sites spectaculaires : les sports équestres au château de Versailles, le beach volley au pied de la Tour Eiffel, l'escrime au Grand Palais et le tir à l'arc sur l'esplanade des Invalides. Et bien sûr, la perspective d'un héritage pour Paris et sa proche banlieue, avec notamment le centre aquatique, le village des médias et le village olympique et paralympique.

Les indicateurs sont donc au vert, reste à accélérer encore le mouvement pour l'emporter en septembre 2017. C'est l'objet de votre plan d'action, dont nous partageons l'ambition : faire en sorte que cette candidature soit utile aux Parisiens, faire en sorte qu'ils soient au cœur de ce grand projet. Ce souci de proximité rejoint d'ailleurs le vœu que nous vous proposerons afin que les maires d'arrondissement soient étroitement associés à la campagne "Paris 2024". Il est effectivement essentiel de décliner notre démarche au plus près des habitants.

Nous partageons également la nécessité de faire de notre candidature un accélérateur des politiques publiques. Inutile en effet d'attendre la décision du C.I.O. pour agir. Votre plan d'accompagnement prévoit donc des mesures concrètes en faveur du sport : un parcours piétonnier et sportif de 35 kilomètres, des accès cyclables aux sites olympiques et l'emblématique mesure, par exemple, de la baignade dans la Seine, sur laquelle reviendra mon collègue Jean-Didier BERTHAULT tout à l'heure.

Et une promesse que je trouve très intéressante : que chaque Parisien dispose à moins de cinq minutes de chez lui d'un équipement sportif. Cet engagement répond à un véritable besoin des habitants, qu'ils expriment avec force lors des budgets participatifs, ou lorsqu'ils souhaitent bénéficier de créneaux sportifs plus étendus. Cet objectif promeut une approche positive du sport, qui sort des salles pour conquérir la rue. Cet héritage, que vous qualifiez, Madame la Maire, de soft, est aussi celui qui va le plus sûrement concrétiser "Paris 2024" dans l'esprit du grand public.

Et puis, s'il faut tout de même émettre une réserve, je souhaiterais que vous preniez l'engagement de saisir l'opportunité de notre candidature pour que soit considérablement améliorée l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite. Ce projet n'a de sens que s'il est partagé par le plus grand nombre, et notamment les plus faibles d'entre nous. Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que l'heure est venue pour la Ville, la Région Ile-de-France et le S.T.I.F. de faire les efforts qui s'imposent et qui ont trop longtemps été repoussés. Je suis certaine que nous y parviendrons.

Permettez-moi pour conclure de vous dire ma fierté de participer au G.I.P. Il est très précieux de constater qu'au-delà de ce qui peut nous diviser, il existe des valeurs supérieures, autour desquelles nous nous retrouvons tous, et en cela, "Paris 2024" est déjà une victoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne-Charlotte BUFFETEAU.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis l'origine, nous soutenons la candidature de Paris pour les Jeux de 2024, et ce sans ambiguïté ni faiblesse. A aucun moment, votre opposition ne vous a manqué sur ce sujet, sachant se faire entendre pour vous soutenir et murmurer pour rappeler ses

inquiétudes. Les Jeux Olympiques sont un événement fort dont Paris et la France ont bien besoin, durant cette période où tout va mal et où les Français sont découragés.

Notre pays, aujourd'hui déchiré, peut se retrouver autour des valeurs de l'olympisme, celles de l'effort et du partage. Avoir de nouveaux objectifs, se dépasser, découvrir la différence ne peut que nous aider à retrouver le chemin de la joie et du vivre ensemble.

Mais pour préserver nos chances de l'emporter, ne tombons pas dans le piège qui a déjà coûté si cher aux précédentes candidatures parisiennes. Soyons particulièrement vigilants durant cette période qui précède les échéances majeures pour notre pays, les présidentielles et les législatives. Pour réussir, chacun le sait, la candidature de Paris doit éviter la tentation du "trop politique" et laisser une large place au monde sportif et associatif.

Je salue à cette occasion les représentants sportifs présents ce matin.

Avant d'en venir au terme de votre communication, je voudrais vous interroger sur Roland Garros et son devenir. En effet, l'entêtement à vouloir étendre le site sur les serres d'Auteuil contre l'avis des associations a abouti à une impasse juridique qui crée de lourds aléas sur cette partie du dossier de la Ville de Paris pour 2024.

En tant qu'élue du 16e arrondissement, je ne vous cache pas mon inquiétude à ce sujet, y compris d'ailleurs sur la pérennité même du site à Paris. Aussi, je sollicite vos éclaircissements sur cette épine dans le pied de la candidature parisienne.

Pour le reste, vous souhaitez utiliser la perspective de 2024 pour accélérer, voire densifier votre projet municipal dans plusieurs domaines. Comment pourrait-on s'opposer à vos orientations ?

Permettez-nous, en revanche, de nous inquiéter de l'absence de chiffrage de tous ces beaux projets apparus à l'occasion de la constitution du dossier olympique. La situation budgétaire de la Ville de Paris est tendue, vous le reconnaissez vous-mêmes. La situation financière de la France n'est pas meilleure, aussi, pour notre crédibilité vis-à-vis du mouvement olympique, il m'apparaît indispensable que vous puissiez sans tarder chiffrer ces engagements et, bien sûr, les inscrire dans un calendrier précis.

Au-delà de cette précision pour le moins capitale, je voudrais attirer votre attention sur deux sujets, à mon sens, majeurs, la sécurité et l'emploi. Paris 2024 doit être l'occasion pour la Ville de Paris d'effectuer un grand bond en avant en matière de sécurité afin de rattraper son retard en la matière.

Notre monde est violent et la sécurité demeure non seulement la première des libertés mais aussi l'une des demandes prioritaires des Parisiens. A cet égard, l'organisation de l'Euro 2016 fait figure de répétition et se doit d'être irréprochable. Toute faille dans le dispositif serait alors, bien évidemment, versée au dossier des Jeux 2024 et pénaliserait lourdement notre dossier de candidature. J'espère que sur ce sujet vous serez en mesure de nous donner des informations précises.

Il en va de même pour le volet économique de votre projet. Nous avons besoin des entreprises. Besoin des entreprises pour réussir la candidature de Paris, besoin des entreprises pour construire les équipements olympiques.

J'espère qu'à cette occasion, nous saurons nous inspirer des bonnes pratiques économiques initiées à Londres dont parlait Bernard LAPASSET, qui ont permis de faire travailler sur les Jeux plus de 90 % d'entreprises issues du Royaume-Uni. En ces temps de crise, Paris 2024 est une formidable occasion de mettre en œuvre un patriotisme économique de bon aloi.

Nous avons aussi besoin, au-delà de 2024, de conforter le rôle économique de Paris et je m'étonne que les conclusions consensuelles établies au sein de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" n'ait pas trouvé place dans le projet que vous venez de présenter.

La sécurité et l'emploi sont donc deux priorités avérées pour les Parisiens. Elles doivent trouver une place prépondérante dans notre marche vers 2024.

Sous réserve de leur chiffrage, le groupe UDI-MODEM ne peut qu'approuver vos orientations en matière de logement, d'écologie, d'accessibilité et, bien sûr, d'équipements sportifs afin de rattraper les nombreuses années de retard.

En conclusion, permettez-moi de souhaiter que tous nos efforts restent concentrés sur la réussite de la candidature de Paris. Il s'agit de convaincre les instances du Comité Olympique et de rassurer les Parisiens, faute de quoi le monde merveilleux décrit dans votre communication et les belles promesses qui l'accompagnent ne verraient pas le jour et ce serait bien dommage.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Permettez-moi tout d'abord de saluer les deux co-présidents du Comité de candidature, Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET, qui honorent le Conseil de leur présence. C'est un signe fort de notre engagement commun.

Je voudrais saluer la démarche qui a été la vôtre, Madame la Maire, d'accompagner une candidature portée avant tout par les sportifs.

Leur présence ici aujourd'hui est à la fois le signe de notre engagement total pour faire réussir cette candidature, mais aussi la preuve que c'est avant tout un événement sportif porteur des idéaux universels de l'olympisme.

Oui, même si on ne l'entendait pas forcément dans l'intervention qui précédait la mienne, la candidature de Paris aux J.O. de 2024 suscite beaucoup d'enthousiasme et d'espoir. C'est un grand projet à la fois pour Paris, pour la Métropole comme pour le rayonnement de la France. C'est un projet dont nous avons besoin et que nous portons avec passion.

D'emblée, l'organisation des J.O. à Paris a été pensée comme un accélérateur de nos politiques publiques dans tous les domaines de notre action. C'est l'objet de la communication de ce matin et je salue le travail remarquable de Jean-François MARTINS qui, avec tous ses collègues, prépare sérieusement et activement notre Ville.

Conformément aux objectifs de l'agenda olympique 2020, la candidature de Paris va s'appuyer au maximum sur des sites existants, sur des stratégies de développement déjà en cours. Ainsi, de nombreux secteurs parisiens ou métropolitains pourront bénéficier de mutations positives comme la porte de la Chapelle, favorisant le lien entre Paris et la Cité de Saint-Denis.

Notre plan d'action prévoit, en outre, de nombreuses transformations de la vie des Parisiens et usagers de Paris dont certaines interviendront très vite. Ainsi, tous les Parisiens pourront bénéficier d'un équipement sportif en accès libre à moins de cinq minutes de chez eux. Ce sont 27 équipements supplémentaires qui seront aménagés d'ici 2020 dans Paris.

De même, notre plan permettra de doubler le nombre de créneaux dédiés au handisport d'ici 2024. C'est une mesure très importante pour assurer l'égalité d'accès au sport pour tous.

Le plan s'adresse également aux scolaires en permettant la création de classes à horaires aménagés pour les sportifs dans les collèges et lycées parisiens. Dès la prochaine rentrée, chaque arrondissement bénéficiera au moins d'un établissement pourvu de ce type de classe. C'est une mesure qui prouve combien l'esprit des Jeux peut être bénéfique à l'ensemble de la société parisienne et peut faire bouger vite les choses.

Parmi les mesures très emblématiques que prévoit le plan, il y a bien sûr aussi celles qui touchent notre fleuve. Tout le projet de Paris 2024 est relié par la Seine, la Seine qui reliera de nombreux sites de compétition avec le village olympique et paralympique. La Seine sera également le cœur de la célébration populaire autour des Jeux. Des espaces festifs seront installés le long de ses berges, depuis longtemps rendues aux piétons, en 2024.

Dans une route réservée au public des Jeux, la majorité des sites sera reliée sur les quais hauts de la rive droite. Cela permettra également de diminuer la pollution automobile.

Là encore, la candidature permettra d'accélérer le projet de ligne de transports en commun à haut niveau de service que nous avons présenté pendant la dernière campagne et sur laquelle nous travaillons aujourd'hui.

Plus encore, la Seine deviendra un emblème fort de l'intégration du sport dans la société en devenant un site de compétition pour la natation en eau libre et le triathlon.

La promesse de baignade dans la Seine ne date pas d'hier. Elle n'avait pas pu se réaliser en raison de mesures techniques très coûteuses, mais dès 2017, la baignade va devenir possible dans certains canaux, puis des zones de baignade pourront être mises en place dans la Seine. C'est évidemment une évolution très importante qui complètera notre politique de reconquête des berges et d'accès pour tous à des activités gratuites et populaires.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, j'exprime donc notre engagement total et enthousiaste aux côtés de la Municipalité et du Comité de candidature pour ce plan d'action et une candidature olympique qui bénéficiera à tous les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Président, merci pour le soutien de votre groupe.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous vantez la candidature de Paris aux J.O. comme un accélérateur des politiques publiques. Cela signifie-t-il que si Paris ne l'emporte pas, la Ville devrait renoncer à engager une politique sportive ambitieuse, une recherche de performance touristique, une ambition écologique ?

Je ne vois pas une seule mesure annoncée qui dépende en soi des J.O. et ne mériterait pas d'être impulsée indépendamment de la candidature à ses Jeux. En revanche, je vois toutes les mesures qui pourraient être mises en place si nous renoncions aux Jeux.

Je reste convaincue que les Jeux Olympiques dans leur forme actuelle sont une aberration économique et écologique. Tous les J.O. ont coûté bien plus cher que les estimations initiales. Bon nombre de dépenses liées au gigantisme de l'évènement seraient bien mieux investies pour abonder les équipements de proximité, qu'il s'agisse du sport ou des transports. Les seuls bénéficiaires de ces jeux, ce sont les multinationales qui en profitent pour signer des contrats juteux avec l'Etat via des partenariats public/privé sur les grandes infrastructures et une saturation de l'espace public de publicité. Non, je ne me félicite pas de voir ainsi les Vinci, BNP Paribas, ou JCDecaux et j'en passe s'engouffrer dans ces P.P.P. Les parlementaires ont d'ores et déjà prévu d'exonérer d'impôts les organisateurs des J.O.

Aucune étude n'a réussi à démontrer les retombées en termes d'emploi et de niveau de revenu des habitants. Au contraire, c'est au peuple, en retour, de payer les factures par plus d'austérité. L'austérité, vous l'entendez dehors, elle est en train de s'exprimer, ce sont les agents, les fonctionnaires tous confondus, de nombreux secteurs de la Ville de Paris qui estiment qu'on ne leur donne pas les moyens de pouvoir mener à bien leur mission.

Vous avez bien raison de parler d'héritage et celui-ci risque de se solder en une grosse facture sous forme de plus d'austérité à subir en retour. Aujourd'hui comme hier, les J.O. pour moi c'est non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur BELLARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a rappelé Anne SOUYRIS, notre groupe porte une analyse critique sur l'organisation des Jeux Olympiques par notre Ville.

Toutefois, je constate avec intérêt que certains points que nous défendons depuis longtemps sont mis en exergue dans le plan d'accompagnement qui nous est présenté. Ainsi du tramway traversant Paris d'Est en Ouest, proposition que nous avons portée lors des élections municipales. D'ailleurs, j'en profite pour apporter une petite précision, si des projets très "écologiques" et positifs sont présentés et mis en valeur dans ce document, ce n'est pas tant grâce à la candidature pour les Jeux Olympiques, que parce qu'une majorité de Parisiennes et Parisiens a soutenu le projet de la gauche et des Ecologistes que nous leur avons présenté en 2014.

Idem, nous avons toujours soutenu la volonté de développer la pratique sportive pour différents publics, jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, agents de la Ville, entreprises, le sport doit pouvoir être pratiqué par toute personne qui en exprime le souhait, et nous savons qu'à Paris, les contraintes restent fortes.

Nous ne pouvons donc que saluer l'augmentation des créneaux existants dans les équipements, la mise en place de structures légères dans l'espace urbain, ou encore la définition de nouvelles aires urbaines consacrées à l'activité sportive. A la lecture de ce projet, je ne peux que m'étonner de la disparition de certains terrains d'éducation physique comme au boulevard Ménilmontant dans le 11^e arrondissement, qui est pourtant très utilisé par les jeunes du quartier.

Les éléments pour diminuer l'impact écologique de l'évènement avec une logique de 0 déchet ou encore le respect de la charte des événements écoresponsable ou la valorisation de la biodiversité méritent d'être soulignés, mais un autre défi retient tout particulièrement notre attention. Nous avons bien entendu votre souhait, Madame la Maire, que nous puissions nous baigner dans la Seine d'ici à 2024. Il y a quelques années d'ailleurs des membres du bureau Exécutif d'Europe Ecologie Les Verts s'y étaient adonnés au prix de quelques plaques sur la peau. Les analyses montrent en effet la présence dans la Seine de divers polluants et bactéries nocives, et même si la situation

s'améliore petit à petit, nous devons aller plus loin pour améliorer la qualité de l'eau et partager les usages du fleuve. C'est un beau projet environnemental, social et sportif.

Enfin, un point plus particulier a attiré notre attention avec la mise en place de continuités cyclables, qui participeront à une nette amélioration de l'offre pour les cyclistes et favoriseront la pratique du vélo. C'est particulièrement vrai pour les axes traversant le périphérique, qui aujourd'hui sont difficilement utilisables. Avec ou sans J.O., cette question est une priorité pour développer la pratique du vélo à Paris et dans la Métropole.

Enfin, permettez-moi pour terminer de souligner l'importance que revêt la question de l'accessibilité aux sites aux personnes en situation de handicap. Notre ambition doit être de permettre une accessibilité totale et ce, quels que soient les handicaps, de tous les lieux à Paris. Pour les J.O. cela implique a minima de permettre un parcours accessible sur les lignes 1 et 13 qui relient le village olympique aux installations du Champ de Mars, qui seront utilisées pour les épreuves olympiques et paralympiques.

On parle donc de travaux d'importance dans une partie des stations avec percée pour installer un ascenseur et des plateformes sur les quais pour faciliter l'entrée dans les rames pour les utilisateurs de fauteuils roulants. C'est d'ailleurs ce qui a été fait à Londres et c'est ce que nous souhaitons à Paris.

Je ne doute pas que l'Exécutif régional qui soutient lui aussi le projet d'accueillir les J.O. saura dépasser les envolées lyriques pour faire de l'accessibilité une réalité.

C'est d'ailleurs le cas pour beaucoup d'actions présentées dans ce plan. Il faudra des moyens pour que les propositions écologistes et inclusives qui sont portées devient une réalité et que tout cela ne reste pas lettre morte. Si les J.O. peuvent au moins nous aider à réaliser quelques propositions positives présentées dans ce plan, nous aurions tort de nous en priver, même si cette ambition forcément chère ne devra pas se faire au détriment d'autres installations utiles aux Parisiennes et aux Parisiens en termes de qualité de vie, d'égalité sociale et territoriale faisant en sorte que nos efforts pour valoriser le lien social et l'émancipation de chacune et chacun par le sport ne soient pas un simple trompe-l'œil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, chère Marie-José PEREC, cher Brahim ASLOUM, cher Tony ESTANGUET, cher Bernard LAPASSET, je crois que notre candidature doit franchir une étape importante, celle de la mobilisation des Parisiens, et bien au-delà, le soutien de la population française. Nous partageons cet objectif que la candidature doit être un levier au service des progrès auxquels les Parisiens aspirent, en répondant aux exigences du C.I.O., sans trahir nos engagements de campagne, et laissant un héritage avec des avancées concrètes dans tous les domaines.

Le plan d'accompagnement y répond en grande partie, mais je pense que nous pouvons l'améliorer. Si nous voulons convaincre, nous devons comprendre les préoccupations du moment, pour que notre projet de candidature soit en phase avec la population.

Je vois deux grandes questions que l'on peut approfondir. La première, celle de la paix dans le monde, et la seconde, celle de l'emploi et du droit du travail.

On parle de radicalité en ce moment, alors je vais revenir aux racines de l'olympisme en parlant de la charte. Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue de promouvoir une société pacifique. Si l'objectif premier de l'olympisme est de promouvoir un monde pacifique, la filiation entre les Jeux Olympiques et la paix ne va pas de soi. Les contradictions sont tellement importantes entre les objectifs humanistes inscrits dans la charte et la réalité commerciale médiatique et géopolitique des jeux, que le message olympique n'est plus entendu par une grande partie de la population. Le défi auquel le Mouvement olympique est confronté, c'est celui des valeurs universelles d'émancipation humaine qui font sens.

Je pense que nous devrions inscrire notre projet dans la logique de la déclaration universelle des Droits de l'Homme vers plus de démocratie, de paix et de justice sociale.

Pour ce faire, je vous fais deux propositions, Madame la Maire. Sur la paix, pourquoi ne pas mettre au cœur de notre projet, un partenariat avec l'UNESCO dont le siège est à Paris, ce serait un symbole fort. De même, notre adhésion à l'Association des maires pour la paix devrait être mise à profit pour que la culture de paix soit au cœur du projet Paris 2024.

Sur l'emploi et les conditions de travail, comme nous le savons, c'est la première préoccupation du moment et c'est un élément essentiel de progrès social et de paix. En accord avec la recommandation du C.I.O. sur les clauses

relatives au travail dans les contrats passés avec les villes hôtes, je vous propose que l'on travaille dès maintenant à un protocole pour que la candidature de Paris soit exemplaire sur le travail décent à partir des conventions fondamentales de l'O.I.T.

Cela signifierait que tous les acteurs économiques qui sont partenaires de notre candidature respectent les principes de l'O.I.T. et notamment la responsabilité sociale des entreprises et que les travailleurs migrants et détachés jouissent des mêmes droits et avantages que ceux imposés dans notre pays.

Je conclurai avec un rappel du Front populaire, vous allez inaugurer l'exposition demain, l'appel de Léo Lagrange du 10 juin 1936, qui rappelle que : "la semaine des 40 heures, les congés payés, l'accession de la classe ouvrière et des masses populaires de notre pays à une vie que le travail n'absorbera pas intégralement posent devant nous le problème de l'organisation des loisirs. Loisirs sportifs, touristiques, culturels où doivent s'associer complètement les joies du stade, les joies de la promenade, du camping, du voyage, des spectacles et des fêtes". Il ajoutait : "nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, mes chers collègues.

Les Jeux Olympiques sont un rêve, n'est-ce pas cher collègue Jean-François LAMOUR, le double champion olympique présent ici de notre groupe les Républicains.

Oui, Paris rêve des jeux. Oui, nous portons ce rêve pour les Parisiennes et les Parisiens. Il y a bien un idéal dans l'esprit olympique. Un idéal de concorde, un idéal humaniste, un idéal de dépassement de soi. Cet idéal nous invite à dépasser les clivages politiques, à dépasser la temporalité d'un mandat électoral, à dépasser les frontières étroites de notre Capitale.

Oui, Paris 2024 est d'abord et avant tout la candidature du Mouvement sportif et des athlètes. Mais notre responsabilité collective, à la Ville de Paris, au niveau de l'Etat et au niveau de la Région Ile-de-France, c'est d'additionner toutes nos forces au service de ce rêve pour qu'il devienne réalité. Les Jeux Olympiques sont une formidable opportunité d'accélérer nos politiques publiques et ce, dans tous les domaines.

L'objectif 2024 sera ainsi le meilleur moyen de sécuriser et de finaliser la réalisation du Grand Paris Express qui va moderniser et transformer profondément notre réseau de transport : un projet qui s'accompagne du plan d'urgence et de rénovation des rames, porté par le Syndicat des transports d'Ile-de-France. D'ici 2024, c'est le quotidien de l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens qui va s'en trouver amélioré, avec des territoires désenclavés, des conditions de déplacement dignes de ce nom. D'ici 2024, c'est aussi l'attractivité de Paris, l'attractivité de la Région-Capitale qui sera renforcée par ces nouvelles liaisons vers les aéroports et les pôles de compétitivité.

Mes chers collègues, les Jeux Olympiques devront également nous permettre de créer de nouveaux logements, en particulier pour les classes moyennes, notamment à travers la reconversion du village olympique. Le site de Saint-Denis Pleyel sera exemplaire, un modèle innovant en termes d'urbanisme et de production d'habitat. Dessinons ensemble la Région-Capitale du XXI^e siècle, le Paris du XXI^e siècle, une ville, une région belle, attractive, verte et solidaire.

La candidature de Paris et de la Région-Capitale représente aussi un moyen d'accélérer la mise en accessibilité des sites sur notre territoire à travers les Jeux Paralympiques et de changer le regard sur le handicap dans notre pays. Cette évolution des mentalités doit être une dimension majeure de notre engagement pour Paris 2024. Accélérer les politiques publiques, c'est faire en sorte que Paris suive le tempo des métropoles internationales où la vie va toujours plus vite, c'est-à-dire mette en œuvre l'extension des horaires des services publics et l'ouverture des commerces le dimanche.

On ne peut se projeter en 2024 sans prendre en compte les nouveaux besoins, les nouveaux rythmes de vie des Parisiennes et des Parisiens. Cette volonté d'accélérer la modernisation de notre territoire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste un instant, Monsieur BOURNAZEL, parce qu'il y a beaucoup de bruit dehors. Je demande à tous ceux qui en rajoutent à l'intérieur de vraiment... C'est pénible. On ne s'entend pas et c'est important.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cette volonté d'accélérer la modernisation de notre territoire nous engage à faire preuve d'ambition dans la construction de grands projets pour Paris et pour la Région-Capitale. Dans cette perspective, il ne faut pas se limiter à la seule requalification de la porte de la Chapelle, que j'ai toujours portée et soutenue. C'est l'ensemble des portes de Paris qui nécessitent de bénéficier du pouvoir d'accélération d'une candidature aux Jeux Olympiques. Porter une vision pour 2024 doit nous permettre d'aller encore plus loin dans la réflexion sur la cohésion territoriale de la Métropole régionale.

Parlons, par exemple, du périphérique. Oui, dans notre programme municipal, nous avons initié un projet de couverture, d'aménagement et de valorisation du périphérique. Avec la candidature de Paris 2024, nous disposons là d'une opportunité unique de recoudre cette cicatrice urbaine. Notre candidature doit être le déclic pour sortir concrètement, physiquement Paris de son isolement vis-à-vis de sa banlieue. Notre candidature doit être le moment de faire fructifier l'imagination, l'inventivité des urbanistes, des architectes, des opérateurs et des partenaires publics et privés.

Pour la Région-Capitale, Paris 2024 représente un moteur de croissance et de création d'emplois. C'est un message de confiance et d'optimisme que l'obtention des Jeux permettra d'envoyer à toutes les entreprises et à toutes celles et tous ceux qui rêvent d'investir à Paris dans notre Région-Capitale. Outre les grands chantiers qui offriront des retombées immédiates, ils pourront se convertir en leviers de croissance et d'innovation. Dans cette perspective, l'accès des entreprises franciliennes à ces marchés constitue une priorité à laquelle nous devons veiller pour transformer l'essai.

Pour les J.O. de Londres 2012, la part des entreprises locales a dépassé 90 %. En France, seulement 58 % des marchés ont été attribués à des entreprises tricolores pour l'Euro 2016. Pour Paris 2024, essayons ensemble de viser plus haut. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le moyen de faire rayonner notre belle capitale et notre pays au niveau international. Offrir une vitrine exceptionnelle au savoir-faire de nos entreprises, donner une meilleure visibilité et lisibilité à notre Capitale et à notre Région sur la scène internationale, c'est l'enjeu de cette candidature.

La réussite de ces Jeux réside dans la capacité à renforcer le sentiment commun d'appartenance des Parisiennes et des Parisiens à une capitale, à faire ce travail de résilience suite aux terribles attentats qui ont frappé notre ville et ses habitants. La formation d'une génération 2024 qui émergera au sein de nos écoles, de nos lycées, de nos C.F.A., de nos entreprises, c'est l'enjeu de la mobilisation de la jeunesse parisienne et francilienne. Cet héritage immatériel si difficile à transmettre, c'est aussi cela qui nous permettra de juger d'un effet durable des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

Avec Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET, nous disposons de deux personnalités fortes qui ont une énergie et un enthousiasme communicatifs. Ils ont l'expérience. Ils connaissent l'exigence du haut niveau. Ils savent les attentes et le soutien qu'il y a derrière eux.

Avec vous, Madame la Maire, dans l'intérêt général, nous travaillons ensemble, nous dépassons les clivages politiques afin de faire réussir Paris, de faire réussir la France. J'ai confiance dans nos forces et dans nos atouts pour gagner. Après deux tentatives, Paris a appris de ses échecs. Aujourd'hui est venu le tour de Paris. C'est son moment. C'est le moment de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Permettez-moi de saluer l'arrivée de Guy DRUT, grand champion olympique et aussi un acteur très important de cette candidature.

J'avais salué tout à l'heure Jean-François LAMOUR, en disant que c'est un grand champion olympique. Il est ici chez lui et, en plus, élu de Paris. Je crois que cela ne peut que nous réjouir toutes et tous.

Je vais donner la parole à Eric HÉLARD pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, la France est un pays profondément attaché, depuis Pierre de Coubertin, aux valeurs de l'olympisme. Notre pays et Paris attendent depuis 1924 cet honneur renouvelé et cette chance historique, après les malheureux échecs de 1992 et 2012. Sommes-nous prêts ?

Je veux profiter de votre communication, Madame la Maire, pour, dans un premier temps, poser les conditions qui doivent être réunies pour décrocher la victoire le 13 septembre 2017 et, dans un second temps, déterminer les principaux écueils qu'il nous faudra éviter pour y parvenir.

Des conditions pour être à la hauteur de l'enjeu, j'en vois cinq.

L'esprit collectif : pour avoir les meilleures chances de l'emporter, il fallait tout d'abord s'assurer de la réalité de la volonté de l'Etat et de la Région d'accompagner le projet. C'est chose faite.

La motivation : c'est une condition indispensable, car se présenter à une telle compétition sans l'ardeur et la force nécessaire, c'est l'échec assuré. Mais nous l'avons.

La mobilisation : elle se fait autour du Mouvement olympique français, autour de Tony ESTANGUET et de Bernard LAPASSET, que je salue. Elle est réelle. Elle a su rassembler toutes les fédérations et le mouvement paralympique. C'est positif.

La confiance : c'est peut-être là le maillon faible. L'opinion publique a été globalement marquée par les dérapages budgétaires des dernières organisations, sans compter l'image désastreuse des J.O. d'hiver de Sotchi où les valeurs de l'olympisme ont été durement mises à mal. Les sondages le montrent : selon la dernière étude publiée par l'I.F.O.P. du 12 avril dernier, 59 % seulement des Parisiens sont favorables aux J.O. de 2024. Ce n'est pas un résultat extraordinaire. C'est beaucoup moins bien qu'à Los Angeles ou à Rome. Il faut dire que l'époque n'est pas à l'optimisme. La dépression française existe, accentuée par les craintes liées au terrorisme, à la crise économique dure qui frappe nos compatriotes, à la crise de confiance abyssale des Français envers leurs dirigeants actuels.

Cinquième condition : l'unité. Elle est nécessaire. Un consensus fort est obligatoire si nous voulons porter cette candidature jusqu'au bout, car il va falloir tenir le rythme jusqu'en 2017, au moment où notre pays va connaître de fortes turbulences politiques du fait de son calendrier électoral, sans omettre le risque de crise sociale.

Votre responsabilité est forte, Madame la Maire. Vous êtes en première ligne et il faut continuer à fédérer des acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes enjeux, les mêmes intérêts. Ce n'est pas chose aisée, mais vous pouvez compter sur notre groupe pour y veiller.

Les écueils à éviter sont nombreux. Il ne faut pas les sous-estimer. Il faut tout d'abord du souffle. Je trouve qu'il en manque un peu dans cette communication qui tend, parfois, à se confondre à un "copier coller" de votre programme municipal.

La sécurité : six malheureuses lignes en fin de texte, alors que nous serons aussi et peut-être, surtout, jugés sur ce point.

En matière budgétaire, le projet est évalué à 6 milliards d'euros. Il est présenté comme maîtrisé, transparent et durable. C'est bien, mais il ne faut pas oublier que Londres et Tokyo ont vu leur budget exploser notamment en raison du coût de la sécurité. Il faut, je pense, en tenir compte dès à présent, d'où l'importance de la réussite de l'Euro 2016 qui sera un test de notre capacité à organiser un grand événement en termes de logistique et de sécurité. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Le handicap, je trouve que l'on en a parlé peu ce matin. Les Jeux sont aussi des Jeux Paralympiques. Il faut impérativement accélérer la mise en accessibilité des équipements et des transports parisiens ; c'est un impératif car nous sommes en retard.

Le Grand Paris Express s'est pour l'instant distingué par ses retards et ses problèmes de financement. Sur ce point, et parce que la France poursuit également le projet rapproché de l'Exposition universelle, il convient de trouver les moyens de mutualisation des objectifs. Profitons de la naissance de la Métropole du Grand Paris, échelon idéal pour engager les concertations appropriées et bâtir un projet auquel chacun peut participer et s'identifier.

La requalification urbaine. Londres s'était illustrée par une politique ambitieuse de réhabilitation de quartiers sur East London. Je regrette que dans cette vision à 2024 Paris se limite à une timide promesse de mutation de la porte de la Chapelle car c'est bien l'ensemble des portes de Paris, en particulier celles du Nord, qui demandent une requalification.

Enfin, c'est aussi d'un état d'esprit qu'il s'agit. Si nous voulons être en phase avec la modernité de la ville-monde, ne soyons pas frileux sur l'ouverture des commerces le dimanche. Débloquons la situation parisienne et faisons des efforts en termes d'accueil des touristes et de service. Recevoir les Jeux, c'est une opportunité de réaliser un saut qualitatif pour se mettre aux standards d'autres grandes métropoles mondiales. Je n'ose pas parler de la propreté.

Nous avons des atouts incontestables, nous disposons déjà de la quasi-totalité des équipements, mais Los Angeles aussi. Le rêve californien est fort, la machine américaine est lancée. Ne négligeons pas Rome et Budapest. Attention à l'arrogance française, notre péché mignon mais dangereux.

En conclusion, Madame la Maire, je veux vous dire ici que toutes et tous sur ces bancs nous ressentons profondément la force et la modernité du message olympique, un message de paix, de fraternité et d'humanisme. Il vous appartient désormais, en travaillant en équipe, en associant toutes les bonnes volontés dont nous faisons partie, de parvenir à enclencher une forte dynamique de soutien et susciter ainsi l'engouement populaire, qui seul peut nous faire gagner le 13 septembre 2017.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD. Engouement derrière nos capitaines. Si j'ai tenu à ce que nos capitaines de cette équipe olympique soient présents ici à cette tribune, c'est parce que nous sommes à leur service. Depuis le début, ce sont eux qui nous indiquent et qui nous disent. On a mis la question des athlètes, du confort des athlètes, de la perception des athlètes au cœur même de la proposition que nous faisons. Nous sommes vraiment ici derrière eux.

Aujourd'hui, avec tous les athlètes présents, je peux vous dire que c'est un grand jour car il y a 10 médailles d'or olympiques dans cette salle, ce qui ne s'est jamais produit. A eux tous, ils totalisent 10 médailles d'or ; ce n'est quand même pas rien et c'est un jour historique pour le Conseil de Paris.

Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame, Messieurs les représentants du Mouvement sportif olympique français, permettez-moi tout d'abord de reprendre quelques phrases prononcées le 17 février dernier par Tony ESTANGUET, coprésident du Comité de candidature aux côtés de Bernard LAPASSET, lors de la présentation de la candidature Paris 2024 : "Imaginer l'olympisme sortir des stades pour s'offrir à tous, sur les berges de Seine devant les plus beaux monuments parisiens et permettre à chacun de s'initier au sport, d'échanger avec les plus grands champions et de vivre les épreuves en direct. Imaginer le sport au cœur de la Ville. Avec Paris 2024, nous portons également l'ambition de lancer un héritage, de transformer durablement le quotidien des gens".

Cet héritage durable auquel il est fait référence, c'est celui que vous nous proposez, Madame la Maire, de construire dès maintenant à travers cette communication. Ainsi, d'ici 2020, sera mis à disposition de chaque Parisien un équipement sportif en accès libre à moins de 5 minutes de chez lui. C'est un objectif majeur. Déjà, la Ville s'est engagée à améliorer la pratique sportive dans l'espace public, notamment sur la base des budgets participatifs avec l'installation de différents modules.

Avec cet objectif, 27 nouveaux équipements complémentaires seront créés dans des zones d'habitat social. Le développement du sport de proximité se concrétisera dès cet été grâce à la conquête sportive des berges Rive droite qui, du tunnel des Tuileries à celui d'Henri IV, offriront un linéaire de plus de 3 kilomètres qui bénéficieront de divers aménagements sportifs.

L'enjeu du développement du sport de proximité au cœur de la ville trouve également sa place dans l'habitat social avec l'obligation que le cahier des charges des bailleurs sociaux intègre l'hypothèse d'un équipement sportif ou le réaménagement d'espaces existants.

Toujours en écho à Tony ESTANGUET, qui s'exprimait en ces termes, "nous serons la jeunesse, celle qui grandira avec nous". La communication propose de porter cette jeunesse au travers de plusieurs actions. Le renforcement du dispositif des classes à horaires aménagés pour les sportifs d'excellence, qui permettent aux jeunes d'avoir une pratique sportive compétitive de haut niveau et un enseignement scolaire complet. L'objectif est de créer une telle classe dans chacun des 4 districts académiques de Paris avec une continuité du parcours entre collège et lycée. La création du dispositif "Jeunes talents 2024", pour faire émerger une génération désireuse de devenir actrice du changement. Ce programme sera lancé dès cette année par un appel à projets innovants auprès des 13-18 ans pour sélectionner 20 jeunes chaque année qui bénéficieront de formations d'accompagnement spécifique.

Il est proposé un plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes Parisiens dans 20 crèches dès 2016-2017, qui impliquera 1.000 enfants et familles et sera mené en partenariat avec des gymnases de proximité. Il y a les jeunes, les plus jeunes ainsi que les seniors, pour lesquels il est proposé de renforcer l'activité sportive sur la base des activités proposées avec la carte "Senior plus". C'est celle proposée par le C.A.S.-V.P. La communication met en évidence le développement de la marche à pied, et des ateliers de marche dans les E.P.H.A.D. seront créés ainsi que des groupes de marche en lien avec la Fédération française d'athlétisme.

Si la marche concerne les seniors, elle concerne évidemment toute la population. Il s'agit là d'une question de santé publique dans l'espace urbain, dont la conception doit de plus en plus intégrer les enjeux de santé environnementale. Différents outils d'information et d'incitation seront créés en faveur de la marche à travers par exemple une signalétique spécifique donnant une durée des trajets pour piétons d'un point à un autre, ainsi qu'une campagne de communication pour la promotion de pratiques quotidiennes permettant un exercice physique simple.

L'héritage sera autant celui des nouveaux aménagements qui resteront après les Jeux que celui qui se construit dès maintenant, suscitant des changements dans nos mentalités, dans nos pratiques sportives grâce à un rapport à la ville facilité au quotidien.

En ce sens, cette communication olympique ambitieuse révèle toute la synergie et l'interaction entre la candidature portée par le Mouvement sportif au premier chef et la Mairie de Paris qui apporte sa détermination et ses moyens. Elle révèle comment la candidature en elle-même permet à la Mairie d'accélérer ses politiques publiques au bénéfice des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Les projets fédérateurs et portés par toute une population sont suffisamment rares au cours d'une mandature pour que ce soit souligné, et mes collègues Anne-Charlotte BUFFETEAU et Pierre-Yves BOURNAZEL l'ont fait. S'il y a bien un podium sur lequel nous ne monterons pas aujourd'hui, c'est celui de la contestation où Mme SIMONNET a gagné, je crois, la médaille d'or, talonnée par le groupe des Verts pour la médaille d'argent, ce matin même.

Vous le voyez, je crois que c'est une grande fierté pour notre Assemblée de pouvoir nous exprimer aujourd'hui devant les sportifs ici présents, devant Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET, devant Guy DRUT, Marie-Josée PÉREC, Brahim ASLOUM. Je n'oublie pas Jean-François LAMOUR ; ce n'est pas parce qu'il est chez lui ici qu'il faut l'oublier et je l'associe comme vous à cet élan olympique.

Mon intervention portera spécifiquement et plus techniquement sur un des objectifs de cette communication, qui est certainement parmi les plus ambitieux : celui d'améliorer la qualité sanitaire de la Seine et des canaux pour y permettre la baignade. Certes, comme vous le rappelez d'ailleurs vous-même, cette idée n'est pas récente et a déjà fait l'objet d'une promesse d'un de vos plus illustres prédécesseurs.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'aujourd'hui jamais depuis plus d'un siècle la qualité de la Seine n'a été aussi bonne. Il s'agit donc d'un objectif autour duquel nous pouvons tous nous accorder mais qui va nécessiter que nous nous en donnions rapidement les moyens concrets si nous ne voulons pas que cela reste un vœu pieu.

Si nous avons déjà progressé dans ce domaine, cela est dû aux investissements engagés depuis plus de 40 ans dans l'assainissement, à l'adéquation des moyens d'épuration des stations d'épuration du S.I.A.A.P. comme vous le soulignez, avec la population de la Métropole parisienne et la mise en conformité aux normes européennes des rues et des C.E.

Le S.I.A.A.P. illustre, avec le nombre d'espèces de poissons en Seine - 3 dans les années 70, 33 aujourd'hui -, le fait que si vous vous baigniez demain en Seine, vous seriez au milieu de 33 espèces de poissons différentes. Cette qualité se concrétise par un bon état écologique environnemental et non sanitaire, et vous insistez d'ailleurs sur cette différence fondamentale.

La mission du S.I.A.A.P. est d'épurer les eaux afin d'être en conformité avec le S.D.A.G.E., qui ne comporte pas d'objectifs sanitaires. Les stations du S.I.A.A.P. éliminent déjà 99,9 % des bactéries à l'origine de la pollution sanitaire, mais pour atteindre le seuil visé en bactéries pour la baignade dans le rejet effectué en Seine, il faudrait en éliminer sur les stations entre 99 % et 100 %, presque un peu comme avec de la javel si nous voulons imager cet enjeu.

Vous le voyez s'il semble envisageable d'organiser dès 2016 une compétition de natation dans les canaux ou le bassin de la Villette, dans lequel il n'y a pas de rejet d'eaux usées, la baignade en Seine ou en Marne devra répondre à beaucoup plus d'exigences.

Deux préalables sont absolument indispensables et doivent faire l'objet d'un consensus et d'un engagement très fort de la Ville : replacer le sujet au niveau métropolitain et régional, ce qui n'est pas le cas dans votre communication, et acter des engagements budgétaires.

Sur ces deux sujets, nous sommes très loin du compte puisqu'aucune allusion n'est faite aux investissements nécessaires qui devront aussi être réalisés pour la Marne, car son bon état sanitaire en amont est déterminant pour la Seine, et qu'en terme de financement vous n'évoquez que l'étude, en espérant solliciter des soutiens auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat, dont nous savons tous que, dans ce domaine, ils ont déjà réduit la voilure.

Se baigner en Marne et en Seine est une problématique de temps sec et de temps de pluie. Deux chiffres importants pour comprendre cette problématique : un litre d'eau usée va rendre impropre à la baignade localement plus de 10.000 litres d'eau de rivière. Par temps sec, le S.I.A.A.P. peut envisager de désinfecter les rejets de Valenton et de Noisy, même s'ils ne sont que partiellement contributeurs à la qualité d'eau de Paris intra-muros. Les coûts d'investissement seraient de l'ordre de 50 à 150 millions d'euros selon les techniques utilisées, plus bien évidemment les coûts de fonctionnement. Cela ne peut pas suffire pour la baignade car d'autres sources plus diffuses impactent la qualité dans Paris : les mauvais branchements d'eau usée dans les réseaux d'eau pluviale qui rejettent donc aussi par temps sec, et tous les autres rejets directs d'eaux usées au fleuve.

Pour Paris, cela concerne toute la zone amont, particuliers, industries, communes, départements, depuis environ Villeneuve-Saint-Georges sur la Seine et Gournay sur la Marne, jusque dans Paris même avec les constructions en bord de fleuve non raccordées, les habitations flottantes ou les bateaux.

Par temps sec, ces rejets divers sont plutôt faibles en quantité d'eau et n'impactent pas le bon état écologique mais peuvent être très impactants en bactéries. Nous avons donc l'absolue nécessité d'investir en amont sur la Marne, si nous voulons assurer la qualité de l'eau de la Seine en aval. C'est une évidence hydrographique qui sera toujours supérieure à toute logique financière.

Par temps de pluie s'ajoutent aux sources citées plus haut tous les déversoirs d'orage pour éviter les inondations, dont une part plus ou moins importante est mélangée aux eaux usées.

Le schéma directeur a permis de limiter ces déversements au fleuve par temps sec et par temps de pluie, et d'atteindre le bon état écologique et environnemental de l'amont de Paris jusqu'à Sartrouville et aussi sur la Marne.

Mais pour la bactériologie et donc la baignade, il faut définir jusqu'à quel seuil d'événements pluvieux on veut se protéger, hauteur d'eau, période de retour, intensité, etc. Les gros orages d'été sont bien sûr très impactants et sur plusieurs jours.

Si on veut se protéger contre des pluies avec des périodes de retour de cinq ou dix ans, cela peut coûter jusqu'à plusieurs centaines de millions d'euros. Pour mémoire, le méga tunnel à Londres, avec déjà une problématique par temps sec sur eaux usées, c'est près de 5 milliards d'euros.

Mais dès les petites pluies, avec une période de retour inférieure à un an, la qualité s'altère cependant déjà rapidement et les actions à mener sont très nombreuses et dispersées sur un large territoire, car il faut agir sur tous les réseaux départementaux, Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne jusqu'à Yverres dans l'Essonne, et communaux de ces zones ainsi que les rejets directs aux deux fleuves des particuliers, industriels ou des voiries.

C'est donc un travail de longue haleine pour ces partenaires avec des besoins surtout humains pour le contrôle des branchements, l'exploitation, la maintenance, l'amélioration des réseaux locaux, les politiques de désimperméabilisation.

Le rôle des grands lacs de Seine, comme celui des barrages des voies navigables de France, peuvent présenter un intérêt limité complémentaire, mais avec un effet décalé, et non pas sur un événement ponctuel.

Pour l'instant, les chiffres donnés ne sont que de très grosses estimations. Il est nécessaire de les affiner par des études plus précises, ce qui est proposé, mais il est indispensable d'affirmer ici notre volonté de prendre des engagements financiers précis.

Le conseil d'administration du S.I.A.A.P. a proposé que le travail se termine sur le schéma directeur d'assainissement de la zone S.I.A.A.P. pour l'atteinte des objectifs du S.D.A.G.E., soit prolongé avec l'ensemble des acteurs concernés par la baignade au niveau de la Métropole et de la Région. Cela permettra d'établir un état des lieux précis, de définir les actions adaptées et de les chiffrer.

En tout état de cause, à moins d'augmenter de manière significative la redevance d'assainissement, ce qui ne peut constituer la solution, compte tenu du poids que cela aurait sur les finances locales et sur la facture d'eau de l'utilisateur, il faudra trouver les sources de financement pour ce défi.

L'objectif de la baignade ne peut donc pas être un simple argument de communication, il est un enjeu majeur de la politique d'investissement environnemental sur l'ensemble de nos installations liées au traitement de l'eau à Paris, mais aussi dans tout le bassin de la Seine et de la Marne.

Je le souligne une nouvelle fois pour que tout soit dit clairement pendant ce débat : se baigner à Paris ne peut se concevoir sans impliquer les collectivités en amont sur la Seine et la Marne, mais aussi en aval pour que les Hauts-de-Seine et les Yvelines bénéficient de la meilleure qualité de l'eau du fleuve et puissent accompagner efficacement leurs investissements.

Je dirai pour conclure que tous les acteurs institutionnels, qui souhaitent aujourd'hui parvenir à tenir cette promesse de se baigner dans la Seine et la Marne, vont devoir se mouiller, car notre Ville ne peut se contenter de communiquer sur ce sujet et de faire porter les responsabilités et le coût financier par d'autres.

Nous avons déjà eu ce débat au sein du S.I.A.A.P. qui est, je le rappelle, la seule institution capable de permettre la réalisation de cet objectif, mais ce Conseil de Paris est l'occasion de rappeler ces enjeux et d'obtenir des réponses et des engagements précis de l'Exécutif, pour que notre belle devise de la Ville "Fluctuat Nec Mergitur" s'applique aussi aux Jeux Olympiques.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour votre expertise très poussée de ce sujet, que l'on aborde là sur l'aspect parisien puisque nous sommes au Conseil de Paris, mais qui bien évidemment, et vous l'avez souligné, a une dimension métropolitaine.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, chers collègues, cher Jean-François, malgré l'énorme masse financière qu'ils font transiter, les appétits financiers qu'ils aiguïssent, les intérêts privés qu'ils exacerbent, les J.O. 2024 peuvent devenir, je le crois, sous notre impulsion les J.O. pour toutes et tous.

Nous avons le temps de développer cette dimension d'ici 2024, mais il me semble primordial d'aider les Jeux Olympiques à renouer avec l'idéal de l'olympisme. Il faut démocratiser les Jeux, permettre l'immixtion citoyenne dans leur préparation et leur déroulement.

Le Paris populaire doit être porteur de jeux populaires. Les J.O. Paralympiques ne peuvent être considérés comme des Jeux de seconde zone, mais doivent être inclus pleinement dans cette grande fête du sport.

Je suis donc heureuse que cette communication parle des Jeux Olympiques et Paralympiques comme d'un ensemble et qu'elle jalonne déjà ce parcours nécessaire à l'inclusion citoyenne avec des concrétisations dès 2016 et 2017.

Je salue le projet de délibération en faveur de l'association "CAPSAAA" en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap, ainsi que le doublement du nombre de créneaux dédiés aux handisports et aux sports adaptés.

Pour faire des Jeux populaires, toutes et tous doivent se sentir concernés par l'événement sportif, faire en sorte, comme cela est justement écrit, que le sport envahisse la ville. Il faut donc faire tomber les barrières de l'argent qui se confondent souvent avec le lieu de résidence.

Ainsi, les classes à horaires aménagés pour sportifs d'excellence bénéficieront dès 2017 à l'ensemble des Parisiens.

La baignade dans la Seine est un formidable enjeu et un défi écologique et démocratique. Elle permettra une réappropriation par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens du cœur de notre ville. Nous devons veiller à en démocratiser l'accès. Elle sera l'heureuse continuité du plan "Nager à Paris", de l'appel à projets innovants "Paris terrain de jeux" ou encore de l'installation d'agrès sur les berges de Seine. Se baigner dès 2017 dans les canaux et dans le bassin de la Villette, au cœur du Paris populaire, en constituera les heureuses prémices.

La clef de voûte de cette invasion du sport réside dans la mise à disposition de tous d'un équipement sportif en accès libre et gratuit à moins de 5 minutes à pied. Ce n'est pas un slogan, 27 équipements complémentaires seront mis en place avant 2020 et la réaffectation d'espaces bâtis résiduels dans le parc social est prévue.

Faire tomber les barrières passe aussi par des symboles. La réalisation d'une ligne olympique passant par la majorité des sites, outre son utilité réelle, sera un trait d'union entre l'Est et l'Ouest de notre Capitale. Il faut associer la jeunesse à cet événement tant l'idéal olympique peut l'inspirer, d'ailleurs cet idéal pourrait-il survivre sans adhésion de la jeunesse à ses valeurs ?

La mise en place d'une rencontre métropolitaine des Conseils de jeunes est un début enthousiasmant. Au-delà, j'aimerais savoir si des pistes de travail sont à l'étude avec l'Education nationale, les associations de quartier, les

M.J.C., le riche tissu associatif de notre ville, afin que des rencontres soient organisées entre les petits Parisiens, les petits Franciliens et les athlètes.

Si des visites de structures seront mises en place, pourquoi pas penser leur présence à certaines compétitions. Cela nous éviterait le public morose des stades de la Coupe du monde 1998 qui contrastait tant avec la joie et la fraternité dans les rues de Paris.

Comme vous le dites, Madame la Maire, les Jeux sont principalement ce que les pouvoirs publics et le mouvement sportif en font. Je suis fort heureuse de voir que notre Municipalité, porteuse du Paris pour toutes et tous, consciente que la force des Jeux réside dans leur dimension populaire, entend porter fortement l'idée des Jeux pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Marinette BACHE.

La parole est à M. LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après mes collègues, je voudrais me réjouir de cette communication qui démontre l'importance de cette candidature aux J.O. pour notre ville, et notamment pour les quartiers populaires parisiens qui en bénéficieront. La candidature qui représente d'ores et déjà un formidable accélérateur de nos politiques est un révélateur de la priorité que nous portons à ces quartiers et notamment aux portes de Paris.

Sur le plan urbain, le lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis sera dynamisé, permettant à terme d'effacer la barrière du périphérique. Au-delà de ce qui est déjà prévu pour la porte Pouchet, la candidature accélèrera les transformations des portes de Saint-Ouen, de la Chapelle et de la Villette, qui ont déjà entamé leur mutation. On voit là les effets positifs des J.O. pour ces quartiers, qui bénéficieront d'une amélioration de la qualité de vie pour les habitants et du lien facilité avec nos voisins.

Au-delà, la création d'équipements sportifs dans l'habitat social, aussi bien dans les nouvelles constructions qu'en réutilisant des espaces délaissés du parc ancien, bénéficiera d'abord aux quartiers populaires. Et je veux saluer l'ensemble des mesures qui sont prévues dans ce plan pour favoriser l'intégration par le sport et la culture en utilisant l'enthousiasme et la mobilisation autour de ce projet fédérateur. Notre candidature réussira, parce que tous les Parisiens se mobiliseront, et nous aurons besoin de l'énergie et de la créativité de nos quartiers. Le sport est un formidable outil pour favoriser l'expression de ces talents, et la mobilisation autour de cette candidature y contribuera, à n'en pas douter.

Et je n'oublie pas les opportunités très fortes en matière d'emploi.

Voilà pourquoi cette candidature de Paris aux J.O. me semble bien engagée, et voilà pourquoi la méthode aujourd'hui mise en œuvre garantit que Paris bénéficiera sur le long terme de ce projet, grâce au plan d'accompagnement présenté. Oui, les J.O. sont un puissant levier au service du progrès auquel les Parisiens, et notamment dans les quartiers populaires, aspirent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Eric LEJOINDRE.

Et dernière oratrice : Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 12e arrondissement de Paris.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les champions, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est une formidable occasion de développer l'attractivité de nos territoires et de favoriser le développement de nos infrastructures. Cette candidature est aussi de nature à accélérer et mettre en synergie une dynamique métropolitaine au travers de nos grands projets au bénéfice des habitants de l'ensemble du Grand Paris.

Je me félicite ainsi que notre projet consacre une vision centrée sur la jeunesse, la maîtrise des coûts et l'héritage. Un budget resserré, car une part importante des équipements sportifs existe déjà où sera réalisée, même sans les J.O., dans le cadre de notre plan d'investissement pour la mandature. Et certaines propositions seront réalisées dès cette année.

Nous portons par exemple, dans le 12^e arrondissement, le beau projet de créer une nouvelle salle sportive à Bercy, équipement qui alliera à la fois sport de haut niveau et sport de proximité, au bénéfice de l'attractivité de l'Est parisien, dans un souci de rééquilibrage de nos équipements.

La rénovation très réussie de l'AccorHotels Arena est une première étape majeure. Le projet de construire à proximité une deuxième Arena d'au moins 7.000 places, respectueuse des espaces verts, est une nouvelle opportunité à saisir. Cet équipement sera un atout quotidien pour notre ville et mon arrondissement, au-delà des J.O.

Je me réjouis de ce projet que j'accompagne, avec la volonté qu'il soit un nouveau levier pour poursuivre la requalification du quartier de Bercy, en préservant le parc, auquel nous sommes tous très attachés, en apaisant les quais et en requalifiant les abords de l'Arena.

Je pense aussi au projet que nous portons de créer une ligne de transport à haut niveau de service sur les quais de la rive droite. Celle-ci reliera les grands sites olympiques entre eux, mais également les quartiers de nos arrondissements aux berges de Seine bientôt ouvertes aux piétons.

Un mot encore pour dire combien la dimension métropolitaine est présente dans notre candidature, et qui devient de ce fait aussi un facteur d'accélération dans la construction de la Métropole du Grand Paris lancée depuis janvier. Je salue le vote d'ailleurs très majoritaire du Conseil métropolitain en soutien à la candidature de Paris aux J.O. 2024. En effet, les Jeux Olympiques sont un puissant vecteur de cohésion métropolitaine et la candidature olympique de nos territoires contribue au renforcement des liens et des passerelles entre tous les territoires de la Métropole du Grand Paris, et aussi en amont de la Seine et de la Marne, comme cela vient d'être rappelé. L'implication forte de la Seine-Saint-Denis dans cette candidature est un signal fort que nous envoyons à ce territoire, l'un des plus jeunes de l'Île-de-France et de la France.

Par cette candidature et les investissements prévus, ensemble, nous construisons un projet structurant pour notre Métropole ; ensemble, nous mobilisons notre jeunesse dans un même objectif ; ensemble, nous faisons tomber toutes les barrières pour porter les valeurs de l'olympisme qui nous rassemblent ; ensemble, nous défendons les atouts de nos territoires métropolitains pour qu'ils puissent accueillir le monde et renforcer durablement son attractivité ; ensemble, nous voulons démontrer qu'il est possible d'accueillir les J.O. avec un projet sobre et respectueux de l'environnement ; ensemble, nous rêvons des Jeux, et cela fait du bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci pour ce rêve !

D'abord, merci pour ce débat et les conditions dans lesquelles il s'est déroulé, de courtoisie et d'engagement, et de parole libre. Merci à toutes et à tous.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS pour répondre, avant de passer ensuite au vote, et permettez-moi à nouveau de le remercier pour le travail qu'il accomplit sur les questions sportives.

Jean-François ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Messieurs les co-présidents, cher Bernard, cher Tony, Monsieur le Ministre, cher Guy, chers membres du C.I.O., chère Marie-Jo, cher Brahim, être candidat aux Jeux Olympiques à Paris est une double ambition pour notre ville : la première, celle d'affirmer notre passion pour l'olympisme, le partage que nous avons de ses valeurs et la vocation et la tradition de Paris d'accueillir le monde, mais la deuxième ambition de cette candidature, c'est de croire profondément qu'un tel événement peut accélérer le développement de notre ville et la qualité de vie de ceux qui y habitent. C'est précisément ce deuxième point qui est l'objet de ce plan aujourd'hui : accélérer le développement de notre ville grâce à la candidature.

Henri Didon, que vous connaissez tous, je n'en doute pas, proviseur du lycée Albert-le-Grand d'Arcueil, en 1891, en exhortant ses élèves à la pratique sportive, les engageait à ce que le drapeau, je cite, "les conduise souvent à la victoire, toujours à la lutte", en concluant par ces trois mots : "citius, altius, fortius" : plus vite, plus haut, plus fort. Henri Didon, devenu entretemps ami de Pierre de Coubertin, a inspiré le baron qui, à Paris - c'est un clin d'œil de l'Histoire -, en Sorbonne, en 1894, a proposé comme devise de l'olympisme lors de la création du C.I.O. à Paris que ces trois mots, "citius, altius, fortius", soient désormais la devise du Mouvement olympique. Eh bien, c'est cette devise que nous nous devons d'appliquer aujourd'hui à Paris et aux priorités des Parisiens.

Sur le transport, sur le logement, sur l'inclusion, sur l'environnement, grâce à ce plan, nous irons plus vite, plus haut et plus fort, grâce à cette candidature. Sur ces priorités des Parisiens, nous irons souvent à la victoire, toujours à la lutte.

Et pour répondre à celles et ceux un peu chagrins ce matin, qui considèrent que nous n'avions pas besoin des jeux pour accélérer un certain nombre de ces politiques publiques, je veux leur dire - Madame SIMONNET, Madame SOUYRIS - que dans l'époque où nous vivons, délivrer de la politique publique et de la transformation sociale ne se fait plus exclusivement à coups de débauche de normes ou de débauche d'argent public. Il est quelque chose de plus précieux encore dont nous avons besoin plus que jamais, et un certain nombre dans cette Assemblée l'ont démontré : c'est de l'énergie, de la bonne volonté, de la capacité à se dépasser, de la concorde entre des acteurs pourtant parfois différents et l'inventivité et la créativité que crée l'énergie de tels événements.

C'est par exemple le cas de la baignade dans la Seine, Jean-Didier BERTHAULT l'a dit, et vous avez raison : cela nécessitera un effort bien au-delà de Paris ; cela nécessitera de sortir parfois de nos schémas de pensée traditionnels ; cela nécessitera des nouveaux schémas de financement ; tout cela, l'énergie, l'impératif catégorique quasiment que crée une candidature olympique, va libérer des énergies et peut-être du financement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande vraiment, parce que c'est très pénible, ce brouhaha... Je sais qu'il est essentiellement lié à l'extérieur, mais si on peut ne pas l'aggraver et écouter notre collègue dans ses réponses, ce serait courtois. Merci beaucoup.

Il allait parler d'argent en plus.

Jean-François.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Vous avez raison, Monsieur BERTHAULT, mais on est d'autant plus enclin à mettre de l'argent collectivement, et chacun à sa juste part, à l'intérieur et à l'extérieur du périphérique, que l'on a cette ambition commune : accueillir les Jeux Olympiques, améliorer la situation de nos villes, la "baignabilité" de nos fleuves, et que l'exemple que nous avons démontré sur le bassin de la Villette va engager. Et les premières discussions au S.I.A.A.P. avec les communes limitrophes montrent qu'il y a une envie commune d'aboutir, qui nous permettra rapidement, à la fin de l'étude, de chiffrer et d'avoir l'état d'esprit qui nous permette d'y arriver. C'est ce que nous permet cette candidature.

Mais c'est exactement la même énergie et la même envie d'aboutir collectivement que crée cette candidature qui nous permet, par exemple, d'avancer sur la stratégie zéro déchet, d'avancer avec les bailleurs sociaux, cher Yann, sur la création d'espaces sportifs dans l'habitat social ; c'est cette même énergie qui nous permet d'avancer avec la Seine-Saint-Denis sur une convention cadre qui notamment intègre la continuité des pistes cyclables ; ou c'est également cette énergie, comme l'a rappelé Pierre-Yves BOURNAZEL, qui nous permet d'investir dans les transports.

Cette énergie, mais aussi cet enthousiasme que permet la candidature, c'est celui d'ailleurs dont une grande partie des Conseillers de Paris ont fait preuve ce matin. Cet enthousiasme, c'est celui des entreprises qui vont être mobilisées dans ce plan pour créer des dispositifs d'incitation à la pratique sportive des salariés. Cet enthousiasme, c'est celui des jeunes qui vont ensemble créer une assemblée métropolitaine pour construire la démocratie de cette génération à l'échelle de la Métropole. L'enthousiasme, c'est celui des Parisiens, qui n'attendent pas pour redécouvrir leur histoire olympique et célébrer au vélodrome de la Cipale, à la piscine Georges-Vallerey, au stade de Colombes, l'histoire olympique de Paris. L'enthousiasme, c'est celui des élus locaux et des maires d'arrondissement.

Je réponds au vœu qui n'a finalement pas été présenté par le groupe L.R. en disant qu'évidemment, ils ont toute leur place et que, par conséquent, j'émettrai un avis favorable sur la capacité de ce plan à se décliner dans les arrondissements.

Cette candidature a vocation à être effective dès maintenant et, Anne SOUYRIS, vous avez mentionné l'investissement que mettait la Ville dans cette candidature. Ces 10 millions d'euros, nous les mettons évidemment pour gagner cette candidature. Ne mélangeons pas les choux et les carottes, on va les dépenser sur trois ans quand 40 millions d'euros, c'est le budget des sports sur un an. Donc, comparez 10 à 120 millions d'euros.

Au-delà de ces règles arithmétiques, puisque nous investissons 10 millions d'euros, les Parisiens sont légitimes à souhaiter que ces 10 millions d'euros produisent des effets dès cette année, dès 2016 et dès 2017. Là encore, c'est la philosophie de ce plan, avec une grande partie de ces mesures qui vont, sans même savoir si nous serons désignés - bien que Bernard et Tony sachent déjà au fond d'eux-mêmes que nous serons désignés - sans même attendre cette désignation, nous devons atteindre des résultats en 2016 et en 2017.

Par exemple, le bassin de la Villette sera baignable cet été en compétition, en 2017 en loisirs, un gymnase chaque dimanche sera ouvert pour des activités sportives en famille dès cette année. Les expérimentations d'activité de motricité dans les crèches seront mises en œuvre, là encore, dans les deux ans. L'amélioration de l'accueil touristique avec la création dématérialisée d'un "pass" pour les touristes n'attendra pas...

Madame SIMONNET, je m'exprime en direction du co-président du groupe des "Verts". Si vous pouviez le laisser écouter, vous seriez adorable. Une fois n'est pas coutume.

Ce sont des résultats qui interviendront dès maintenant, donc dès que cet argent est investi. Ces résultats concrets de l'olympisme n'attendent pas que nous soyons désignés "ville candidate".

Magie de l'olympisme et cela en est la plus belle preuve ce matin, preuve que l'olympisme n'a pas attendu que nous soyons ville organisatrice pour infuser dans cette ville le climat de concorde et de paix si propre à l'olympisme qui a conduit nos débats ce matin.

Chers collègues, je vous invite donc à lever le bras plus haut, plus vite, plus fort pour adopter avec une grande concorde ce plan d'accompagnement pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jean-François, avec une forme olympique ce matin, merci beaucoup.

Il n'y a pas de vote sur la communication, mais je vais mettre aux voix les vœux et projets de délibération.

D'abord je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 114).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 284.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 284).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 38).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, merci d'avoir adopté ce plan d'accompagnement.

Merci à nos athlètes, merci à nos capitaines d'être ici présents.

Le Conseil va se poursuivre et c'est Alexandra CORDEBARD qui vient tout de suite me remplacer.

Merci à vous.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous passions à l'examen des projets de délibération de la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne tout de suite la parole à Mme Galla BRIDIER qui en est la présidente.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, chers collègues, juste pour vous dire qu'en 5e Commission, nous avons commencé à échanger...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous demande un peu d'attention pour la Présidente de la 5e Commission, s'il vous plaît.

Merci pour elle.

Mme Galla BRIDIER. - Et pour nous tous, je pense, et surtout, il est question de logement et d'habitat à Paris.

J'étais en train de dire que nous avons commencé à échanger sur la modification du Plan local d'urbanisme que nous aurons à adopter, en tout cas, à délibérer au mois de juillet prochain. Jean-Louis MISSIKA nous a fait un retour sur l'enquête publique qui a eu lieu en juillet dernier.

Je voulais vraiment informer notre Conseil que ce sujet majeur était déjà sur le métier et que tout le monde peut s'y référer, notamment sur le site Internet de la Ville, trouver les résultats de l'enquête, et commencer à réfléchir, amender, proposer pour le Conseil du mois de juillet.

Pour ce Conseil, nous avons 15 projets de délibération en urbanisme et 15 projets de délibération en logement, avec quelques projets de délibération liés au logement sur le rééquilibrage Est-Ouest en construction de logements sociaux.

S'agissant de l'urbanisme, je retiens deux projets de délibération importants qui, à mon avis, feront débat : celui sur "Réinventer la Seine" et celui sur la Petite Ceinture.

Je vous remercie et maintenant nous passons à l'examen des projets de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2016 DLH 12 - Location de l'immeuble 16, rue Duban (16e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DLH 12. Location de l'immeuble 16, rue Duban dans le 16e arrondissement.

La parole est à Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis pourrait être d'une triste banalité puisqu'il s'agit de pouvoir pratiquer le droit de préemption dans un quartier fort dépourvu en logements sociaux. Ce sont 10 logements sociaux, rue Duban dans le 16e arrondissement, à quelques encablures de La Muette et de Passy.

Quel beau symbole que ce grignotage que vous pratiquez, Madame la Maire et cher Ian BROSSAT !

Faire comprendre aux élus du 16e arrondissement que les temps ont changé, qu'il n'y a plus d'espace socialement réservé dans notre Capitale est une très belle démonstration de la politique du logement que vous menez.

Pourtant, on entend à chaque fois sur les bancs de la droite, si on écoute, que les logements du 16e arrondissement vont tous être transformés en appartement communautaire comme le suggère une récente comédie cinématographique.

On a aussi récemment entendu un argument extraordinaire : mais où vont-ils aller faire leurs courses ? Je crois que vous avez utilisé à peu près tous les arguments jusqu'aux plus farfelus.

Nous voterons ce projet de délibération et tous les autres qui montrent le travail opiniâtre de la Ville pour aller vers plus de logements pour les Parisiennes et les Parisiens, qui plus est du logement social.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Fanny GAILLANNE d'attirer notre attention sur ce beau projet de délibération qui concerne le 16e arrondissement, rue Duban où nous avons effectivement l'intention de produire 10 logements sociaux dans le 16e arrondissement. Nous sommes à quelques mètres de la rue de Passy et de la rue de La Muette, dans un quartier qui ne compte quasiment aucun logement social.

La Ville de Paris a effectivement fait le choix, tout à la fois de produire massivement du logement social, 7.000 à 7.500 logements sociaux par an, et d'en produire prioritairement dans les quartiers déficitaires. Il est bien évident que le 16e arrondissement est un de nos arrondissements prioritaires puisque c'est un des arrondissements les plus déficitaires en matière de logement social.

Il s'agit par ailleurs - et on a parfois tendance à l'oublier - d'un arrondissement qui compte 5.000 familles demandeuses de logement social. Produire du logement social dans le 16e arrondissement, c'est donc répondre à une demande parisienne, mais c'est aussi répondre à une demande d'habitants du 16e arrondissement qui - pour ces 5.000 familles - sont aujourd'hui mal logés et en attente de logement.

Cette préemption du 16, rue Duban nous permet d'avancer sur ce terrain du développement du logement social et du rééquilibrage du logement social vers l'Ouest. Ce n'est d'ailleurs pas un programme isolé. Nous allons tout à l'heure voter des projets de délibération relatifs à la rue Saint-Didier où nous allons aussi produire 112 logements sociaux pour les familles et pour les étudiants.

Il y a bien d'autres projets dans ce même arrondissement et notamment, ces 177 logements sociaux que nous livrerons à la porte d'Auteuil à la rentrée, après 10 ans de procédure qui se sont succédé et qui ne nous ont heureusement pas empêchés d'aller jusqu'au bout.

Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

Une fois de plus, merci à Fanny GAILLANNE d'être intervenue sur ce sujet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 12).

2016 DLH 61 - Convention relative au cofinancement par la Caisse des dépôts et consignations d'une étude financière portant sur les deux principaux bailleurs parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 61 : convention relative au cofinancement par la Caisse des dépôts et consignations d'une étude portant sur les deux principaux bailleurs parisiens.

La parole successivement est à M. DUBUS et Mme SIMONNET.

Pas de M. DUBUS, pas de Mme SIMONNET non plus...

Monsieur BROSSAT, souhaitez-vous répondre à des questions qui ne vous sont pas posées ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 61).

2016 DLH 81 - Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 96 logements 2, rue Henri-Chevreau (20e). - Modification des garanties de la Ville (1.260.000 euros) demandée par "Emmaüs Habitat".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 81. Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 96 logements dans le 20e.

La parole est à M. GLEIZES pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Au Conseil de mars dernier, ma collègue Galla BRIDIER disait ici même que se pencher sur la qualité de vie dans les immeubles et logements sociaux doit nous mener également à une réflexion approfondie sur la qualité du bâti du logement social, à une amélioration des espaces collectifs et communs.

Nous avons, dans ce projet de délibération, un exemple type des rénovations que la Ville doit soutenir avec cet immeuble du 20e arrondissement, rue Henri-Chevreau.

Nous avons ici un programme de travaux spécifiques à l'amélioration de la qualité de service, avec une réfection du hall d'entrée en complément de la rénovation globale et des performances énergétiques. Nous le disons depuis longtemps, la lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur pour assurer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Nous militons activement pour que son développement soit accéléré dans le parc social.

En effet, une amélioration de l'isolation thermique est gage d'un confort bien plus grand pour les habitants et leur permet de réaliser des économies d'énergie et donc de connaître une hausse du pouvoir d'achat.

L'investissement d'aujourd'hui permet de réduire les dépenses énergétiques de demain. Ici, "Emmaüs Habitat" ne demandera pas, dans le cadre de la réhabilitation, une contribution financière aux locataires de type ligne supplémentaire sur la quittance, grâce à l'aide de la Ville. C'est donc tout bénéfique pour les locataires.

Le bâtiment 1975 ne présente, avant réhabilitation, aucune isolation au niveau de ses parois extérieures et présente donc des performances médiocres en termes d'isolation.

Le programme prévu satisfera aux exigences du Plan Climat, puisque les travaux permettront de réduire les consommations du bâtiment en deçà du 104 KW/heure par mètre carré et par an, pour une consommation initiale très élevée de 236, soit une réduction de déperdition thermique de plus de 100 %. Ainsi, l'ensemble de ces travaux devrait permettre à l'ensemble des locataires de faire a minima un gain d'au moins un tiers sur les charges de chauffage par an. Ce sont donc des centaines de personnes qui auront accès à des conditions de vie plus

confortables et c'est cela qui donne un vrai sens à notre politique parisienne de logement. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours satisfaits de voter un projet de délibération tel que celui-ci, mais revenons sur l'objet de ce projet de délibération, qui n'est pas la rénovation mais l'augmentation de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt à souscrire par "Emmaüs Habitat" pour le financement de l'opération.

Les montants sont importants, mais le rapport entre l'investissement financier et le gain énergétique pour le locataire parle de lui-même. La Ville doit continuer à être proactive comme ici en doublant sa garantie pour remplacer les défaillances d'autres financeurs sur les réhabilitations et être toujours plus performante dans l'accompagnement de ces réhabilitations, car la tâche reste immense, des centaines de milliers de logements en précarité énergétique attendent d'être réhabilités.

La Ville s'investit dans la rénovation du parc social et le projet qui fait l'objet de ce projet de délibération verra le jour malgré son retard, mais la question de savoir ce que l'on peut faire en termes de mécanisme de financement des rénovations se pose. Avons-nous des avancées sur cette question ? Comment accompagner encore mieux et être encore plus volontariste auprès des bailleurs.

En attendant, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chers Jérôme GLEIZES, ce projet de délibération porte sur un bâtiment situé au 2, rue Henri-Chevreau dans le 20e arrondissement. Cet immeuble avait fait l'objet d'une délibération en 2012, elle soulignait le besoin de travaux d'amélioration importants conformément au Plan Climat et dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie.

Le diagnostic réalisé par "Emmaüs Habitat" démontrait le caractère énergivore de cet immeuble de 96 logements. Les travaux envisagés permettront de réduire fortement la consommation énergétique comme cela a été très justement développé par Jérôme GLEIZES.

Pour toutes les raisons évoquées par Jérôme GLEIZES, je vous invite à voter avec enthousiasme ce beau projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 81).

2016 DLH 89 - Acquisition-réhabilitation d'immeubles 12-14, rue Lacroix (17e), 6, rue Caplat, 10, rue Lagille (18e) et 7, rue Ramponneau (20e) par la R.I.V.P. - Prêts garantis par la Ville (6.042.500 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 89. Acquisition-réhabilitation d'immeubles rue Lacroix, rue Caplat, rue Lagille, dans les 17e et 18e, rue Ramponneau dans le 20e, par la R.I.V.P.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - La R.I.V.P. sollicite la garantie de la Ville de Paris pour différents emprunts qu'elle doit souscrire dans le cadre du financement de l'acquisition de quatre immeubles vendus par la société "Alterna", appartenant au groupe "SOS".

L'un de ces immeubles est situé dans le 17e arrondissement, au 12 et 14, rue Lacroix. Il s'agit de 17 logements conventionnés P.L.A.-I., acquis pour 1.468.459 euros. Ce transfert de propriété ne peut recueillir notre accord car il est localisé dans le quartier des Epinettes, zone qui n'est pas en déficit de logements sociaux au regard du Plan local d'urbanisme.

Nous rejetons la politique de densification du logement social de votre majorité depuis une dizaine d'années, au mépris des réelles attentes des habitants du quartier Laforge - Guy Môquet et de ses représentants élus.

Nous aurions pu être davantage favorables à un reconventionnement P.L.S. à cette adresse.

Je déplore également l'absence totale d'informations obtenues auprès de la DLH. Cela démontre la déconnexion des services municipaux, alors qu'ils procèdent à la création de logement P.L.A.-I. depuis leurs ordinateurs centraux.

Nous voterons contre ce nouveau projet "kolkhozenique" de Ian BROSSAT qui, tout le monde le sait ici, abhorre le principe de la propriété privée. Eh oh ! 1917, c'était il y a un siècle mes camarades.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je ne m'étendrai pas, Madame la Maire, pour vous répondre sur cette intervention grotesque à plusieurs titres et à tant d'égards.

D'abord, vous parlez de densification, il s'agit d'un bâtiment qui existe déjà.

Ensuite, vous nous parlez de nouveaux logements sociaux, ce sont déjà des logements sociaux qui appartenaient à "Alternà", et sont vendus à la R.I.V.P.

Si je devais reprendre l'ensemble des âneries qui figurent dans cette intervention, nous en aurions jusqu'à ce soir, et comme nous avons beaucoup de travail et que par ailleurs vous faites la même intervention à chaque Conseil de Paris pour vous opposer systématiquement au logement social, logement social que vous connaissez bien par ailleurs, nous continuerons à avancer et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 89).

2016 DLH 92 - Réalisation 35, rue Saint-Didier (16e) de 17 logements P.L.A.-I., 22 logements PLUS, 16 logements P.L.S. et 58 logements étudiants PLUS. - Prêts garantis par la Ville (11.495.417 euros) demandés par la R.I.V.P.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 92. Réalisation dans le 16e d'un certain nombre de logements.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Contrairement à l'opération que nous avons eue à examiner il y a quelques minutes, rue Duban, il s'agit d'un chantier beaucoup plus important. La caserne Saint-Didier, qui appartenait à la Gendarmerie nationale et était même le siège de son état-major, celle-ci comme toutes les armes a rejoint le quartier de Balard. Ce grand espace va devenir un ensemble d'habitations avec un équipement petite enfance. Il y avait donc une opportunité très intéressante pour satisfaire des besoins dans un arrondissement en tension, 4,4 % de logements sociaux dans le 16e arrondissement, s'il fallait le rappeler.

Il s'agit d'un nouveau micro quartier, qui comportera 17 P.L.A.-I., 22 PLUS, 16 P.L.S., 58 logements étudiants, plus 49 logements à loyer libre et 38 en accession à la propriété. Ce n'est pas un ghetto, mais bien une opération de réelle mixité sociale. Nous vous rappelons qu'il y aura une crèche de 66 berceaux pour satisfaire une demande très forte dans notre ville de moyens de garde pour les petits enfants. Nous saluons cette autre facette de la lutte de la Ville contre la spéculation, en retirant cette belle parcelle des appétits des promoteurs privés.

Je saluerai au nom du groupe chaque projet de délibération qui permet à plus de Parisiennes et de Parisiens de ce loger, surtout quand il s'agit de lieux aussi emblématiques qui, il y a peu, étaient inaccessibles à certaines catégories sociales.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Fanny GAILLANNE d'insister sur ce projet de délibération qui témoigne de notre volonté de faire du logement social et notamment dans les quartiers déficitaires. En l'occurrence, il s'agit de 200 logements réalisés par "Nexity" dans le cadre d'un programme mixte, la transformation de la caserne Saint-Didier en logements. Sur ces 200 logements, il y aura plus d'une moitié de logements sociaux à destination des familles, à destination des étudiants dans le 16^e arrondissement, très précisément au 35, rue Saint-Didier. Nous avons posé la première pierre de ces logements. Il s'agit maintenant d'assurer leur financement.

Je vous remercie d'insister sur cette question parce qu'effectivement, rééquilibrer le logement social vers l'Ouest et le Centre de Paris, c'est un combat, mais c'est un combat que nous sommes en passe de gagner grâce à l'appui de cette majorité municipale.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 92).

2016 DLH 94 - Location de l'immeuble 43, rue de Châteaudun (9e) à "Elogie". - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de logements sociaux de plus de 2 pièces.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH 94 et le vœu rattaché. DLH 94 : location de l'immeuble 43, rue de Châteaudun dans le 9^e arrondissement.

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Sur cet immeuble du 43, rue de Châteaudun, la mairie du 9^e arrondissement ne s'est pas opposée à la préemption de cet immeuble de bureaux obsolète et a émis un avis favorable pour transformer en logements ce bâtiment.

Sur le principe, je ne suis pas non plus opposée à ce que le programme soit confié au bailleur social "Elogie".

Je voudrais néanmoins faire un rappel, à cette occasion, au Programme local de l'habitat, notamment sur un amendement que j'avais présenté et qui avait été adopté par notre Assemblée il y a quelques mois.

Le P.L.H. stipule que, dans le 9^e arrondissement, les logements supérieurs à deux pièces seront privilégiés dans les opérations F3, F4 et F5. Trop souvent, de petites surfaces sont en effet réalisées dans le logement social dans cet arrondissement du Centre de Paris, ce qui pose deux problèmes importants : ces petites surfaces ne répondent pas aux besoins, car les difficultés locatives apparaissent souvent à l'arrivée du premier enfant et attribuer un F2, c'est avoir à gérer une demande de mutation quelques années plus tard.

Donc je souhaite, par l'intermédiaire de ce vœu, que la Maire de Paris et M. BROSSAT demandent à "Elogie" de réaliser des logements dédiés aux familles dans cet immeuble. On a une opportunité de transformer du bureau en logement, donc saisissons-la. Comme il s'agit d'une restructuration d'un immeuble de bureaux, cet objectif devrait pouvoir être atteint.

Je précise que je ne voterai pas ce projet de délibération si ce vœu n'est pas adopté par l'Exécutif ce matin.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire, pour cet éclairage.

Pour vous répondre, M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Delphine BÜRKLI, pour cette intervention.

Il s'agit effectivement d'une préemption d'un immeuble qui est situé au 43, rue de Châteaudun et que nous prévoyons de confier à "Elogie". Il s'agit actuellement d'un immeuble de bureaux qui est aujourd'hui un immeuble obsolète, qui ne correspond plus aux besoins des entreprises. Nous souhaitons effectivement le transformer en logement, en logement social précisément, en nous appuyant sur "Elogie", bailleur social que vous connaissez bien et qui est déjà présent dans votre arrondissement.

Vous nous demandez de prévoir des logements pour les familles et notamment pour les familles nombreuses, parce qu'avec cinq pièces, on est plutôt dans ce cadre. Nous sommes évidemment très favorables à ce vœu et j'y accéderai volontiers. Nous prendrons langue avec "Elogie" afin de faire en sorte que ces logements puissent être de grands logements dédiés aux familles.

Avis favorable sur le vœu rattaché que vous nous proposez.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 94).

Je vous remercie.

2016 DLH 101 - Programme de création de 507 logements, 80, boulevard Jourdan et 144-146, rue de la Tombe-Issoire (14e). - Modification des garanties de la Ville (39.615.649 euros) demandée par "Logis-Transports".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 101 qui est un programme de création de 507 logements au 80, boulevard Jourdan et rue de la Tombe-Issoire.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour cinq minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci.

D'ailleurs, je n'aurai pas besoin de cinq minutes pour intervenir sur ce projet de délibération, pas tant sur le fond de ce projet de délibération parce que je voudrais tout de suite évacuer l'idée que nous n'avons pas besoin de logements étudiants à Paris. Or, ce projet de délibération prévoit 344 ou 365 logements P.L.S. étudiants rue de la Tombe-Issoire. Mon propos n'est pas là.

Cependant, en matière de logements sociaux, je note, à travers ce projet de délibération, que la justice sociale à Paris - le fameux rééquilibrage du parc social - nous apparaît, vu du 14e arrondissement, comme un discours d'affichage d'intention qui est régulièrement démenti par une politique continue de massification dans les arrondissements du Sud et de l'Est parisien. En tant qu'élu du 14e arrondissement, je remarque qu'entre le 1er

janvier 2005 et le 1er janvier 2015, c'est-à-dire en 10 ans, on est passé de 20 % à 30 % du parc immobilier pour ce qui concerne le taux S.R.U., c'est-à-dire 5 % au-delà même de la loi ALUR.

Nous rejoignons ainsi, grâce à vous, Monsieur BROSSAT, le peloton de tête des arrondissements qui illustrent l'absence de régulation - dont vous parlez souvent -, et de rééquilibrage - dont vous parlez sans arrêt. A ce rythme-là, nous n'aurons bientôt plus rien à envier au 20e arrondissement avec ses 35 % de logements S.R.U., ou au 19e arrondissement avec ses 41 %, ou au 13e arrondissement avec ses plus de 38 %.

Je dis simplement à M. BROSSAT et à Mme la Maire de Paris : "Attention au 14e arrondissement".

Monsieur BROSSAT, le 14e arrondissement est un arrondissement dont l'équilibre sociodémographique est à la fois exemplaire et fragile. C'est l'incarnation d'un certain idéal de mixité sociale à Paris, à la fois populaire et bourgeois, sans les antagonismes de mentalité. Un arrondissement qui mêle les catégories socioprofessionnelles à peu près à parts égales : employés, ouvriers, cadres, retraités, professions intermédiaires, artisans et commerçants, autour de 20 % chacune. C'est un concentré de Paris où classes moyennes, classes populaires, familles modestes s'équilibrent. Il n'y a pas de raison pour que le 14e arrondissement paie au Sud de Paris un rééquilibrage Est-Ouest, que vous faites semblant de ne pas pouvoir mettre en œuvre.

Cela n'est pas, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire, une question de réserve ou d'opportunité foncière. C'est une question de volonté de préserver à Paris un arrondissement modèle dans sa diversité sociale, familiale, économique et politique.

A l'heure où la construction de la Métropole du Grand Paris autorise une meilleure répartition de l'effort de production de logements sociaux S.R.U. et intermédiaires, une plus grande solidarité des communes de l'agglomération de l'Ouest parisien, j'ose espérer que mettant fin à votre acharnement de surproduction de logements sociaux dans le 14e arrondissement, dont l'ardoise commence à être un peu lourde, vous aurez bientôt d'autres réponses à apporter à une demande de logements beaucoup plus diversifiée que vous ne le croyez.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je crois qu'il y a un petit problème de cohérence parce que j'ai entendu l'intervention de M. AZIÈRE qui nous dit : "Vous nous remettez du logement social dans le 14e arrondissement. En faisant du logement social dans le 14e arrondissement, vous ne permettez pas de réaliser le rééquilibrage que vous annoncez en matière de logement social à Paris". Sauf qu'il me semble que votre groupe n'a pas voté les projets de délibération relatifs aux logements sociaux dans le 16e arrondissement qui ont été présentés tout à l'heure. Donc il y a une certaine contradiction à nous dire que nous ne rééquilibrons pas assez et à ne pas voter les projets de délibération qui concernent le logement social dans les arrondissements les plus déficitaires.

En tout cas, je suis très fier que l'on fasse du logement social, et dans le 14e arrondissement où - vous avez vu - on met l'accent sur le logement étudiant, et dans le 16e arrondissement et dans l'ensemble des quartiers de Paris. Aujourd'hui, on a 120.000 Parisiens qui sont demandeurs de logement social. Si l'on veut répondre à la demande de ces Parisiens qui sont souvent des Parisiens qui travaillent, qui participent aux richesses de Paris dont on a besoin à Paris, il nous faut faire du logement social, notamment dans le 14e arrondissement qui aujourd'hui compte entre 24 % et 25 % de logements sociaux.

Effectivement, il nous faut répondre à cette demande et nous continuerons à le faire avec le soutien de la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 101).

2016 DLH 121 - Réalisation 5-7, rue Faidherbe (11e) d'un programme de 13 logements P.L.S. par la R.I.V.P.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le projet de délibération suivant est le DLH 121 : réalisation, rue Faidherbe, d'un programme de logements.

La parole est à M. DUCLOUX, puis à Mme PREMEL, pour cinq minutes maximum chacun.

M. Philippe DUCLOUX. - Rassurez-vous, Madame la Maire, je ne prendrai pas les cinq minutes qui me sont imparties pour parler d'un dossier important.

Comme le rappelait mon collègue Ian BROSSAT, et les autres élus qui sont intervenus sur ces sujets, c'est vrai qu'à de nombreuses reprises dans notre Assemblée, les ventes à la découpe suscitent légitimement l'inquiétude des locataires qui en sont victimes et qui peuvent conduire, lorsqu'elles aboutissent, à des congés pour vente, à des situations sociales préoccupantes pour les classes populaires et moyennes de la Capitale. Un exemple, qui n'a rien à voir directement avec le projet de délibération mais qui est un vieux dossier, au 37 bis, rue de Montreuil, où à l'époque les élus s'étaient battus. Ce n'est pas du logement social mais de l'artisanat qui a été sauvegardé et qui a été une des prémices des combats que nous avons menés collectivement.

Aujourd'hui, la Municipalité parisienne ne reste pas inactive face à ce phénomène. Grâce à des négociations amiables, la Ville a permis depuis 2001, comme je l'évoquais à l'instant, l'acquisition et le conventionnement par des bailleurs sociaux de plus de 13.000 logements occupés du parc privé ; 13.000 logements. N'en déplaise évidemment à certains, cette action a potentiellement évité à autant de ménages des classes populaires et moyennes de subir d'éventuelles ventes à la découpe.

Ces procédures de vente à la découpe ont donc marqué le marché parisien ces dernières années et ont fait régulièrement l'objet de vœux votés dans notre Conseil afin de demander une protection accrue des locataires concernés et évidemment une intervention publique.

Il en est ainsi de deux vœux qui avaient été déposés en séance du Conseil de Paris, l'un en février 2013 et l'autre en juin 2014, concernant le devenir des immeubles situés 14-16, rue du Dahomey et 5, rue Faidherbe dans le 11e arrondissement. Ces immeubles ont fait l'objet d'une vente à la découpe par la société "Allianz". Depuis 2012, l'amicale des locataires de cet ensemble immobilier avait alerté la mairie du 11e arrondissement sur cette situation.

Ayant la volonté de mener une politique de préemption active et efficace, la Mairie de Paris, ses élus et les élus du 11e arrondissement ont donc envisagé toutes les possibilités de rachat des logements non acquis par les locataires par des bailleurs sociaux. Aujourd'hui, nous ne pouvons donc que nous réjouir de ce projet de délibération DLH 121 qui vise à réaliser 13 logements sociaux sur cet ensemble immobilier.

La R.I.V.P. envisage donc de procéder à l'acquisition de 13 logements. Je tiens ici à souligner que les logements seront conventionnés en P.L.S. Par ailleurs, sur les 13 logements, 6 sont des T3, 3 des T4 et 2 des T5 pour accueillir évidemment des familles avec des enfants. La Municipalité démontre une nouvelle fois qu'elle s'attache à préserver les familles et les classes moyennes dans notre Capitale.

Mes chers collègues, le logement n'est pas un bien de consommation, vous le savez. Je ne peux donc, au nom de mon groupe et en tant qu'élu du 11e arrondissement qui a suivi ce dossier depuis le début comme d'autres, que vous inviter à voter ce projet de délibération car il permet et permettra aux locataires de conserver la jouissance de leur logement et il concrétise les engagements de la Ville de Paris en termes de mixité sociale.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Monsieur DUCLOUX.

Mme PREMEL.

M. Danièle PREMEL. - Je serai brève. Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Nous le savons bien, la logique de la vente à la découpe est une illustration à l'extrême du rapport inégalitaire entre le propriétaire et le locataire. Elle permet une pression, d'abord insidieuse puis de moins en moins insidieuse, des propriétaires en exerçant un véritable chantage sur les locataires. Ou vous acceptez nos conditions, ou vous partez. C'est ainsi que des dizaines d'immeubles ont vu leur population changer pendant des années.

Désormais, la publicité faite à ce phénomène indigne a permis que de nombreux opérateurs immobiliers y renoncent. De plus, les locataires qui avant se sentaient très seuls s'organisent, résistent et se défendent. Ils et elles

savent aussi désormais que la Ville et les élus de gauche de leur arrondissement sont à leur côté. Il faut saluer leur combat et leur opiniâtreté. Ils pourront rester dans leur logement et les loyers seront désormais ceux d'un P.L.S. de la R.I.V.P.

Cette conjonction entre l'exercice de son droit par des locataires et le soutien politique et technique d'une municipalité de gauche, voilà ce que nous voudrions voir sur tous les sujets et dans toutes les Assemblées. Excusez-moi, je faisais un doux rêve. Nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération, point final d'un long combat.

Comme cela avait été le cas pour les habitantes et les habitants du quai de Jemmapes et de la rue de la Villette, une autre facette de notre dispositif de lutte contre la spéculation et pour le logement pour tous et pour toutes.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Mme la Maire, merci à mes collègues Philippe DUCLOUX et Danièle PREMEL.

Ce projet de délibération porte effectivement sur le 5-7, rue Faidherbe, dans le 11^e arrondissement. Il s'agit de produire 13 logements sociaux dans un immeuble qui faisait l'objet d'une vente à la découpe. Pendant la campagne des élections municipales, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait dit à plusieurs reprises que nous souhaitions en finir à Paris avec les ventes à la découpe agressives qui se traduisent par des congés pour vente dont souffrent un certain nombre de locataires.

Par conséquent, dès que nous avons été mis au courant par les locataires concernés de la rue Faidherbe, nous avons pris langue avec le groupe "Allianz" qui réalisait cette vente à la découpe et nous avons enfin obtenu qu'"Allianz" vende à la R.I.V.P. 13 logements de cet immeuble, qui sont 13 logements occupés par des locataires qui n'avaient pas les moyens d'acheter l'appartement qu'ils habitaient depuis de très nombreuses années.

Cette opération que nous allons réaliser va par conséquent nous permettre de protéger ces locataires, permettre à ces femmes, à ces hommes, à ces familles qui vivent à Paris depuis très longtemps dans le 11^e arrondissement de continuer d'y vivre. Je suis par conséquent très heureux que nos négociations avec "Allianz" aient abouti. Ce n'est pas la première fois depuis le début de cette mandature que nous faisons aboutir ce type de dossier. Cela avait déjà été le cas quai de Jemmapes avec un immeuble appartenant à BNP Paribas ; là aussi, nous sommes parvenus à un accord.

Sachez que nous continuons à traiter d'autres sujets de vente à la découpe à Paris et que notre ligne est très claire. Il n'est pas question pour nous de laisser des locataires seuls sans possibilité de se défendre lorsqu'ils sont confrontés à ce type d'opération spéculative. Nous allons continuer et nous y arrivons. C'est un combat que nous continuerons à mener.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 121).

2016 DLH 122 - Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la S.I.E.M.P. en vue du financement complémentaire de divers programmes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 122 et l'amendement technique n°3 qui s'y rattache.

Monsieur BROSSAT, avez-vous un commentaire à faire sur cet amendement ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement tout à fait technique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 122).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Comité inter-bailleurs de la Ville de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux non rattachés. Le vœu n°4 est relatif au Comité inter-bailleurs de la Ville de Paris.

La parole est à Mme BERTHOUT pour 2 minutes maximum. A vous, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris, cher Ian BROSSAT, vous présidez le Comité inter-bailleurs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que son fonctionnement reste assez ésotérique, peut-être un excès de modestie quant aux finalités qui animent ce Comité inter-bailleurs.

Plus sérieusement, vous avez consacré une communication en mars dernier à l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles et les logements sociaux à partir de l'avis des locataires. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire qu'un comité inter-bailleurs digne de ce nom peut aider à améliorer les choses.

Avec les membres de mon groupe, j'ai déposé un amendement sur son fonctionnement et sa transparence. Quand nous organisons à l'échelle des arrondissements des comités, des commissions, l'opposition y est systématiquement invitée. En tout cas, c'est comme cela que je procède dans le 5e arrondissement.

Ce que l'on vous demande n'est pas excessif : c'est que la composition du Comité inter-bailleurs soit étendue aux représentants des associations de locataires, qui reflètent la diversité du parc social de la Ville, et en particulier celle des immeubles concernés par les opérations de conventionnement. C'est le moins que l'on puisse faire. Que vous en étendiez également la composition aux représentants des syndicats des personnels employés par ces bailleurs. Ils y sont très attachés et le souhaitent comme vous le savez, et enfin aux élus de l'opposition qui siègent dans les conseils d'administration des bailleurs de la Ville. Cela va, là encore, dans le sens de plus de démocratie. Que ce comité, surtout, produise un rapport annuel d'activité qui intègre un rapport social pour chacun des bailleurs établissant en particulier la grille des rémunérations des principaux dirigeants, et enfin que ce rapport fasse l'objet d'une communication en Conseil de Paris.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Florence BERTHOUT, pour ce vœu qui attire notre attention sur le travail réalisé par le Comité inter-bailleurs que j'ai l'honneur de présider.

Quelques réponses aux questions que vous posez. En premier lieu, vous insistez sur l'échange indispensable avec les associations de locataires. Je ne peux que m'en féliciter. Je suis très attaché au dialogue avec les associations de locataires.

C'est d'ailleurs parce que nous souhaitons développer les associations de locataires que nous avons prévu, dans le cadre de la discussion que nous avons eue au dernier Conseil de Paris, un kit visant à faciliter la création d'associations de locataires dans les immeubles.

D'ailleurs, en plus du Comité Inter-bailleurs, il existe un Comité Inter-associations que je préside et qui me permet régulièrement, à moi, aux services aussi de la Direction du Logement et de l'Habitat, de dialoguer avec les responsables des associations de locataires parisiennes. Les associations de locataires parisiennes ne nous ont jamais demandé de siéger au Comité Inter-bailleurs. Elles ont d'autres lieux qui leur permettent de s'exprimer, d'échanger avec nous. D'ailleurs, elles le font de manière très soutenue et très positive. Nous avons d'ailleurs un dialogue régulier avec elles.

Vous évoquez ensuite le rôle des syndicats des personnels. Ils sont naturellement indispensables au bon fonctionnement des organismes et sont donc associés aux différentes instances représentatives de nos quatre bailleurs sociaux : le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le Comité d'entreprise et naturellement, le conseil d'administration, par exemple, à "Paris Habitat".

Vous avez, vous comme moi, l'occasion de dialoguer régulièrement avec les syndicats de salariés des bailleurs sociaux qui, eux non plus, n'ont pas demandé à siéger au Comité Inter-bailleurs.

Troisièmement, j'en viens à la demande d'intégrer les élus d'opposition au Comité Inter-bailleurs. C'est une demande récurrente, je n'y suis pas favorable. Le Comité Inter-bailleurs constitue un lieu de travail interne à la Ville. En revanche, si vous souhaitez que nous ayons régulièrement, au sein de la 5e Commission, une discussion sur les différents points traités au Comité Inter-bailleurs, ce sera évidemment avec plaisir. Je ne crois pas que vous soyez membre de la 5e Commission, mais nous vous accueillerons - je parle sous l'autorité de Galla BRIDIER qui en est la Présidente - avec grand plaisir.

Quatrièmement, sur les enjeux relatifs aux rémunérations des dirigeants des bailleurs sociaux, vous avez, je crois, déposé un vœu. C'est mon collègue Julien BARGETON, adjoint aux finances et chargé des S.E.M., qui vous répondra tout à l'heure.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu suivant est relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour deux minutes maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, un petit rappel : le Conseil du 16e arrondissement et le groupe les Républicains au Conseil de Paris ont voté favorablement le projet de délibération sur les créations de logements Saint-Didier.

Donc, Twitter, c'est bien, mais Twitter la vérité, Monsieur BROSSAT, c'est encore mieux.

S'agissant du vœu sur les casernes Exelmans et Minimes, les événements tragiques de 2015 obligent à l'exceptionnelle mobilisation des militaires dans le cadre de l'opération "Sentinelle" pour assurer la sécurité à Paris. Ces soldats enchaînent depuis de longues semaines des missions "Sentinelle", éloignés de leurs proches.

En dépit des crédits débloqués par le Ministère de la Défense, reconnus comme insuffisants de l'aveu même de Jean-Yves LE DRIAN, nombre de soldats sont encore logés de manière précaire et sur des sites à peine salubres lorsqu'ils ne sont pas logés en banlieue.

Les soldats, par exemple, en patrouille dans Paris sont actuellement logés sur des sites éloignés tels que Satory, Saint-Germain-en-Laye, Nogent-sur-Marne. Cela occasionne une fatigue supplémentaire et de longs trajets quotidiens au détriment de leur présence effective sur la voie publique.

Pour rappel, la Ville de Paris est propriétaire des casernes Exelmans et des Minimes. Malgré cet état d'urgence, la Mairie de Paris souhaite anticiper la fin des baux à l'année 2017, alors que ceux-ci courent jusqu'en 2019, pour y créer des logements.

Alors que la menace terroriste est particulièrement élevée et est appelée à durer et que Paris accueille régulièrement de grands événements qui sont autant de cibles potentielles pour les terroristes, votre choix est pour le moins inopportun.

Nous vous demandons d'attendre au moins la fin réglementaire du bail en 2017, en espérant que, d'ici là, la menace terroriste se sera estompée.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOILLOT.

Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

J'émet un avis défavorable à ce vœu du groupe les Républicains qui demande de renoncer au projet de transformation en logements des casernes Exelmans dans le 16e arrondissement et Minimes dans le 3e arrondissement.

Nous sommes très fiers de réaliser du logement social sur ces deux emprises qui, par ailleurs, appartiennent à la Ville de Paris et qui sont toutes les deux situées dans des quartiers déficitaires en logement social. Nous avons besoin de créer du logement social. Nous avons besoin d'en créer dans ce quartier.

Par ailleurs, un certain nombre d'informations qui figurent dans votre vœu ne sont pas exactes. Le quatrième considérant de votre vœu est erroné. Les sentinelles patrouillant dans Paris intra-muros sont logées à Vincennes, au Fort de l'Est, et à Nogent qui n'est pas éloignée de la Capitale. Ils ne sont pas logés à Satory, à Saint-Germain-en-Laye comme le vœu l'indique.

J'ajoute que, quand même, le Maire du 16e arrondissement, lui-même, nous a suggéré la caserne Exelmans pour faire un centre d'hébergement à destination de sans-abri. C'était d'ailleurs l'une des options qu'il avait proposées en remplacement du site de l'Allée des Fortifications que nous avons proposé.

Il est par conséquent un peu curieux que vous nous disiez maintenant que vous souhaitez que la caserne Exelmans continue d'abriter des militaires alors même que le Maire du 16e arrondissement, lui-même, a proposé autre chose.

Pour le reste, nous sommes évidemment en dialogue constant avec le Ministère de la Défense notamment parce que la question du logement des militaires nous importe. Toutefois, il n'est pas question pour nous, pour autant, de renoncer à ces projets de création de logements sociaux à la caserne Exelmans comme à la caserne des Minimes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Mme Galla BRIDIER nous a demandé de pouvoir donner une explication de vote.

A vous, Madame.

Mme Galla BRIDIER. - Je voulais abonder dans le sens de l'Exécutif en rappelant plusieurs choses. La première est qu'au moins sur la caserne des Minimes, depuis 2007, les écologistes souhaitent transformer cette caserne en une véritable éco-cité.

Il y a, je le rappelle, dans le 3e arrondissement un déficit de logement social que nous voulons combler. Si nous pouvions y accueillir un centre d'hébergement pour migrants, comme dans la caserne Exelmans, ce qui rapprocherait notre vœu de voir naître des centres d'hébergement pour migrants dans tous les arrondissements, cela serait avec un grand plaisir.

Tout au moins et cependant, nous ne sommes pas contre une amélioration des conditions de logement des soldats dans le cadre de l'opération "Sentinelle" évidemment. Il me semble qu'il y a, là aussi, des propositions faites par la Ville de temps à autre et qu'il ne serait pas impossible de discuter avec l'Etat pour améliorer ces conditions.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLA BRIDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DAE 61 - Cotisation (14.880 euros) à l'association "Pacte P.M.E."

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 61 qui est un projet de cotisation à l'association "Pacte P.M.E."

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues.

Je tiens à saluer la politique de la Ville en faveur des P.M.E. Ce type de subventions permet de mieux cerner le tissu industriel de la ville. J'y reviendrai avec les aides sur les pôles de compétitivité plus tard.

Nous savons que le dynamisme de Paris vient de ce tissu de P.M.E. En revanche, pourquoi soutenir ici des P.M.E. du secteur de l'aéronautique ? Est-ce vraiment un secteur d'avenir ? Cela concerne-t-il vraiment Paris ? Comment utiliser la commande publique dans le cadre de ce pacte ? En complément de notre volonté de créer la résidence, comment fait-on avec ce secteur ?

La somme ici étant faible, nous voterons ce projet de délibération.

L'aide concerne-t-elle le secteur de l'aéronautique ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je n'ai pas bien compris le sens de la question.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je redonne un instant la parole à M. GLEIZES qui n'avait pas épuisé son temps.

M. Jérôme GLEIZES. - En 2016, "Pacte P.M.E." renforcera les 30 P.M.E. de la filière aéronautique. C'est ce qui est marqué.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est donc sur ce point que portent les questions.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - A vous, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais répondre spécifiquement sur ce point.

L'aéronautique est un secteur extrêmement vaste. Vous savez que nous avons ouvert un incubateur sur l'aéronautique en plein cœur de Paris. Il y a des activités qui concernent les drones. Il y a des activités qui concernent les sièges d'avions et notamment l'allègement de ces sièges parce que vous savez que la lutte contre le réchauffement climatique passe par la diminution de la consommation de kérosène par les avions.

Il y a tout ce que l'on appelle la robotique et le numérique embarqués dans les avions. Donc il y a des activités qui sont des activités pratiquées par les P.M.E. parisiennes. Je vous invite à aller visiter cet incubateur qui est à l'hôpital Boucicaut, dans le 15e arrondissement. Vous verrez que les "start-up" dans le domaine de l'aéronautique sont de plus en plus des "start-up" installées en plein cœur de la ville.

J'ajoute que, dans le domaine des drones, il y a des usages qui sont de plus en plus des usages d'urbanisme, notamment pour la surveillance des bâtiments historiques ou pour la surveillance de la structure des ouvrages d'art tels que les ponts ou les tunnels.

Donc il y a un lien, contrairement à ce que vous laissez entendre dans votre intervention, entre les activités aéronautiques et la Ville.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cet éclairage, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 61).

2016 DAE 226 - Subventions (150.000 euros) en fonctionnement et (50.000 euros) en investissement et convention à l'association "Cap Digital Paris Région".

2016 DAE 229 - Subvention (80.000 euros) et convention à l'association "Systématique Paris Région".

2016 DAE 231 - Subvention (70.000 euros) et convention à l'association "Capital Games".

2016 DAE 234 Subvention (10.000 euros) et convention à l'association Mov'eo.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 226 : subvention en fonctionnement et en investissement, et convention à l'association "Cap Digital Paris Région".

La parole est successivement à M. AQUA, Mme SIMONNET et M. GLEIZES pour 5 minutes maximum chacun.

Monsieur AQUA, vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, chers collègues, merci.

Vous le savez, notre groupe n'est pas naturellement enclin à subventionner les entreprises et le tissu économique sans contrepartie. Notre philosophie tend plus à introduire la démocratie dans les choix économiques plutôt qu'à favoriser les lois de la concurrence à coup d'argent public.

Nous sommes ainsi depuis le début opposés, je le dis, dans la perspective et la stratégie de Lisbonne, à la stratégie des pôles de compétitivité. Elle vise pour nous à faire supporter à la collectivité la prise de risque de la recherche et de l'innovation.

Dans une société de la connaissance, avoir accès et développer les connaissances est stratégiquement décisif. Mais celles-ci représentent un coût de plus en plus important pour les entreprises. La logique des pôles de

compétitivité vise ainsi un double objectif : faire supporter le coût de l'innovation à la puissance publique, et donc aux contribuables, et réduire le coût de cette innovation en précarisant le secteur, en mettant en concurrence une multitude de petite entreprises et en ne gardant que les plus juteuses.

D'ailleurs l'intrication dans les pôles de compétitivité des "start-up", très petites entreprises, P.M.E., avec les grandes entreprises, témoigne de cette logique de transfert du risque sur des petites structures précarisées.

Nos subventions aux petites structures innovantes favorisent ainsi la réduction du coût de l'innovation pour les entreprises, en général, payée par le contribuable.

Cela étant dit, nous le répétons, nous ne sommes pas opposés par principe à subventionner, même indirectement, le tissu économique. Mais ceci doit pour nous se faire sur des objectifs clairs, sous conditions précises et évaluables, notamment en termes de création d'emplois.

Nous avons adopté, il y a un an exactement, un vœu visant à faire évaluer les demandes de subvention à l'innovation, notamment selon des objectifs de création d'emplois et de réalisation de ceux-ci dans les exercices précédents.

Un an après, ce vœu semble bien pieux, vu l'absence répétée de ces objectifs de création d'emplois dans les subventions qui nous sont proposées. Une exception tout de même dans celles qui nous sont proposées aujourd'hui, et nous le notons, c'est la subvention à l'association "Mov'eo" en lien avec le pôle "Systematic".

Mais concrètement, pouvons-nous nous satisfaire, par exemple pour l'association "Cap Digital" qui est dans un secteur relativement porteur, innovant et qui dégage beaucoup de valeur ajoutée, pouvons-nous donc nous satisfaire que le but de ce pôle serait : "le développement de la R&D, la croissance des entreprises et leur promotion à l'international" ?

Développer la R&D, c'est nécessaire mais cela doit faire partie du fonctionnement normal d'une entreprise. Nous le répétons, ce n'est pas aux contribuables à le faire sans autres conditions.

De même la promotion à l'international des entreprises, je tombe un peu des nues, cela relève du fonctionnement normal d'une entreprise que de se développer à l'international. Est-ce vraiment aux contribuables à payer sans autres conditions ? De surcroît via l'intervention d'une collectivité territoriale qui, dans une période d'austérité, est amenée à réduire un certain nombre de dépenses qui relèvent, elles, de missions publiques incontournables.

Si, comme je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas opposés à des subventions ciblées, critérisées et évaluées, nous sommes plus réticents aussi face à la deuxième phase de la subvention qui nous est proposée pour "Cap Digital". Nous apprenons ainsi dans le projet de délibération que, seulement deux ans après la livraison à cette association d'un bâtiment particulièrement attractif, des travaux de confort sont nécessaires, afin de l'ouvrir sur le quartier. Si cette association est si importante pour le tissu économique auquel elle appartient, il ne nous apparaît pas pertinent de subventionner ces travaux par de l'argent public.

La question du choix des projets sur leur utilité sociale nous apparaît définitivement comme devant être le guide de nos décisions. Ainsi, nous ne soutiendrons pas non plus la subvention à "Capital Games". Que cette structure ait un besoin de financement pour assurer, comme le cite le projet de délibération, les actions de marketing et de communication de ses partenaires est légitime. Mais n'est-ce pas aux entreprises du secteur que de le financer ?

Est-ce encore une fois aux contribuables de financer le marketing d'un secteur, du secteur du jeu vidéo ? Alors même que sur Paris, nous avons fermé une maison de retraite, comme "le Cèdre bleu", qui a une utilité sociale certaine pour les plus fragiles. Alors même que sur Paris nous avons fermé le centre éducatif de Pontourny qui permettait à des jeunes adultes en difficulté de rentrer dans la vie professionnelle.

Le secteur du jeu est certainement important, il doit se développer selon sa propre logique, mais nous n'estimons pas qu'il soit dans les prérogatives incontournables de l'action publique, d'une collectivité territoriale comme la nôtre de le subventionner.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les projets de délibération portant sur "Capital Games" et "Cap Digital" et nous nous abstiendrons sur la subvention à "Moveo" et "Systematic".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, Monsieur MISSIKA, je ne suis pas satisfaite non plus par la série de projets de délibération que vous présentez à ce Conseil. Et depuis la précédente mandature, j'ai déjà eu à de nombreuses occasions la possibilité de vous exposer mon point de vue. Je le réitère néanmoins une fois de plus.

Ma première objection, comme l'a rappelé l'interlocuteur précédent du groupe Communiste - Front de Gauche, Jean-Noël AQUA, je la partage avec lui. Ma première objection, vous la connaissez, c'est celle contre ces pôles d'excellence. Ils procèdent d'une vision libérale de mise en concurrence des territoires, non pas pour créer des entreprises et des emplois, mais pour les attirer sur un territoire au détriment des autres.

La Métropole ne doit pas avoir le monopole. Cette logique est totalement contraire à une prise en compte d'un aménagement du territoire qui viserait, lui au contraire, à réduire les distances domicile-travail, à aider à la création d'emplois, là où le chômage est le plus fort, en pensant à la nature et au secteur de l'emploi, en fonction à la fois des besoins et des niveaux de qualification présents sur un territoire. Or, là, cette mise en compétition, cette mise en concurrence procède d'une toute autre logique.

Par ailleurs, une fois de plus, nous devons, via vos projets de délibération, vous croire sur parole et vous déléguer totalement notre confiance. Nous devons verser, une fois de plus, ni plus ni moins que 200.000 euros à l'association "Cap Digital", sans avoir jamais eu un bilan en termes d'emploi de ces financements, en termes de développement économique, en termes d'innovations concrètes.

A quand une évaluation réelle de ces aides ? Que l'on puisse vraiment savoir quel était l'objectif qui était donné et quelle est la conditionnalité à l'ensemble des moyens alloués, et surtout quel contrôle citoyen des aides. A quand une vraie étude bilan pour évaluer enfin où va l'argent du contribuable quand il est distribué à des entreprises ou à des associations visant à promouvoir le développement économique de ces entreprises ?

Aussi, je m'interroge. Nous avons travaillé pendant un an sur l'enjeu de réintroduire du "fabriqué à Paris", des activités du secteur industriel. Pourquoi finalement à chaque fois la majorité des projets de délibération présentés ne correspondent finalement pas à ce secteur économique, ne correspondent pas à l'objectif de se dire : les personnes avec des faibles qualifications sur Paris, ou bien le secteur industriel et de l'artisanat, comment est-ce qu'on essaie de les réintroduire sur Paris ? On n'est jamais prioritairement, dans ce que je vois passer, sur ces aspects.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, comme à l'accoutumée, je voterai contre les projets de délibération tels que le DAE 226 pour l'association "Cap Digital" ou bien la subvention à l'association "Capital Games". Je m'abstiendrai sur les suivants.

Et je vous le demande, je souhaite vraiment que l'on ait un rapport et un audit global sur l'ensemble des subventions et financement alloués dans ce secteur avant la fin de la mandature, on ne l'avait pas eu à la précédente.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, nous revenons une nouvelle fois sur la politique de soutien aux pôles de compétitivité, comme chaque année. Le groupe Ecologiste n'est pas pour les pôles de compétitivité par principe. Je ne reviendrai pas sur les arguments évoqués par M. AQUA ou Mme SIMONNET.

Au-delà de la question de la légitimité des aides, d'autres questions se posent, et comme ce dispositif existe, il faut bien en tenir compte et donc, l'utiliser au mieux.

Les différentes questions sont les suivantes : faut-il soutenir ces pôles ou faire des aides ciblées comme dans "le Pacte P.M.E." précédent, pour éviter les effets d'aubaine, c'est-à-dire le fait que l'autorité publique remplace des entreprises privées qui pourraient être financées par ailleurs ? La question du contrôle se pose donc sur le devenir des aides et donc, sur le retour de bilan par rapport à cela, qui est normalement dans les conventions, mais jamais au niveau du Conseil de Paris, nous n'avons un retour de ces aides, de la conséquence de ces aides.

Comment choisir entre les différents pôles de compétitivité ou comment se fait ce choix ? Comment définir le montant de la subvention entre tous ces pôles, puisqu'il existe beaucoup de pôles de compétitivité. Il y en a d'autres qui ne sont pas cités ici, comme Advancity. Je pense qu'on aura une aide plus tard pour Advancity, à un moment ou à un autre. Donc il y a un moment où il faut savoir comment on choisit ces pôles et le montant pour ces pôles.

Je voudrais revenir sur la question du contrôle et donner un exemple du fait de l'efficacité d'une politique publique sur le soutien aux entreprises. Je vais prendre l'exemple allemand : après la crise de 2009, le secteur allemand de l'automobile a reconcentré une partie de sa production. Il y a eu une relocalisation d'une partie de la

production automobile en Allemagne, et notamment parce que les acteurs publics ont fait pression sur ce secteur-là de façon à pouvoir créer des emplois en Allemagne.

Au contraire, si on prend les stratégies industrielles des grands groupes automobiles français, nous avons l'inverse : P.S.A. et Renault ont plutôt des stratégies d'externalisation à l'étranger, et surtout de se spécialiser dans des gammes de produits qui font que ces emplois-là ne peuvent pas avoir lieu en France, notamment chez Renault, qui se spécialise dans le "low cost". Donc à un moment, si les autorités publiques n'agissent pas sur les politiques de stratégie industrielle de ces grands groupes, au final, les aides que l'on donne sont vraiment, plus que des effets d'aubaine, contre efficaces par rapport à l'objectif d'une politique publique notamment, qui est de créer du dynamisme économique et de créer de l'emploi.

Il faut notamment que les vœux qui ont été votés, donc pas ceux de ce Conseil de Paris, soient mis en œuvre, parce qu'on ne peut pas indéfiniment, chaque année, reposer les mêmes questions, pour savoir comment on fait pour être plus efficaces dans ce contrôle et avoir un retour de nos aides.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Monsieur MISSIKA, pour vous répondre à tous les trois.

Ah, vous n'avez pas fini ? Décidément !

M. Jérôme GLEIZES. - Ce n'est pas que je n'ai pas fini, mais je n'ai pas dit ce que nous allons faire. Nous allons donc nous abstenir sur ces quatre projets de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

A vous, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie les différents intervenants. C'est vrai que c'est un débat assez récurrent, mais en revanche, je suis très surpris de la part des trois intervenants quand ils disent qu'il n'y a pas de bilan et qu'il n'y a pas de présentation de bilan. J'ai eu l'occasion, et cela peut être confirmé par tous les membres de la 5e Commission, à deux reprises de faire une présentation de bilan et d'évaluation de l'investissement des collectivités territoriales dans les pôles de compétitivité. J'ai un document qui a été remis à la 5e Commission, que l'on peut vous adresser, mais je pensais que les groupes... Alors, c'est vrai qu'en ce qui concerne Danielle SIMONNET, c'est un groupe à elle toute seule, mais je pensais que les groupes circularisaient cette information.

Il y a un travail qui est fait à l'échelon de l'Etat, puisque vous savez que les pôles de compétitivité et ce que l'on appelle le Fonds unique interministériel, ce sont des dispositifs nationaux, qui sont soutenus marginalement par les collectivités territoriales, Région et Département. Je signale au passage, d'ailleurs, que ce débat récurrent pourrait ne pas avoir lieu l'année prochaine, puisque la loi NOTRe modifie en profondeur les règles du jeu, et donc, nous sommes en discussion approfondie avec la Région sur la question du devenir de la relation entre la Ville de Paris et les pôles de compétitivité.

Je vais vous donner un seul exemple, quand même, en ce qui concerne "Cap Digital", le rapport que nous avons diffusé en 5e Commission. "Cap Digital" reçoit en moyenne chaque année 280 projets collaboratifs et en labellise 140. Il faut savoir par exemple qu'il y a 1.000 membres dans "Cap Digital", dont 920 P.M.E. et un très grand nombre également de "start-up". Il y a 170 laboratoires de recherches qui sont membres de "Cap Digital". C'est 5.723 emplois créés à Paris en 2014. C'est 788 mises sur le marché de nouveaux produits ou services. C'est 76 brevets déposés sur l'ensemble du pôle. Et j'ajouterais que "Cap Digital" a joué un rôle essentiel dans le développement de l'open source à Paris, ce qui devrait quand même vous aller droit au cœur.

Grosso modo, que ce soit "Cap Digital", que ce soit "Capital Games", "Systematic" ou "Mov'eo", ces pôles de compétitivité jouent un rôle important dans le développement de nouveaux projets collaboratifs, dans l'innovation ouverte entre les grands groupes, les P.M.E. et les laboratoires de recherche. C'est comme cela qu'il faut faire de la R&D aujourd'hui et c'est comme cela que les pouvoirs publics peuvent permettre à leurs P.M.E. d'être compétitives à l'échelle mondiale. Il n'y a aucune compétition particulière entre les territoires.

Vous prenez par exemple "Mov'eo" : c'est un pôle de compétitivité qui n'est pas basé en Ile-de-France, mais qui simplement fédère l'ensemble des forces collectives dans le domaine des déplacements et des nouvelles mobilités. Il faut se rendre compte aussi que tout ce qui est nouveau dans le domaine de la ville durable et de la ville intelligente a quelque chose à voir avec les pôles de compétitivité et le travail qui est mené au sein de ces pôles.

Il me semble que quand on est favorable à la création d'emploi, quand on est favorable à un développement économique durable et responsable, on considère que les pôles de compétitivité jouent un rôle positif en la matière.

Voilà pourquoi je vous proposerai de voter ces différents projets de délibération, quitte à ce que je vous envoie ou que je vous fasse envoyer le document qui a été distribué en 5e Commission et qui répond précisément à l'évaluation de l'investissement de la Ville dans les pôles de compétitivité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Christian SAINT-ETIENNE pour le groupe les Républicains.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci, Madame la Maire.

C'était simplement pour vous dire qu'effectivement, mon groupe approuve tous les projets de délibération qui sont proposés. Pourquoi ? Parce qu'il y a, dans le cadre de la troisième révolution industrielle, une transformation totale du système d'innovation et du système de création de richesse en France. L'innovation, aujourd'hui, c'est une innovation collaborative, c'est une innovation croisée entre grandes et petites entreprises. Il y a effectivement un rôle majeur de la puissance publique dans ce contexte, puisqu'il faut à la fois assurer la protection des P.M.E. dans cette innovation croisée et favoriser le fait que ces systèmes d'innovation se mettent en place sur nos territoires, donc ces politiques sont absolument souhaitables.

Je suis d'accord avec les différents intervenants de tout à l'heure sur le fait que nous avons besoin d'évaluations de ces politiques, et je suis encore plus d'accord sur le fait que l'on a besoin de redévelopper l'emploi industriel, puisque je me bats depuis 15 ans contre la désindustrialisation dans notre pays, mais c'est cette innovation collaborative dans les pôles de compétitivité qui est le germe avec lequel on pourra construire la réindustrialisation et les emplois qui vont avec. C'est donc pour des raisons de stratégie économique et de renouvellement de notre tissu productif que les Républicains appuieront ces projets de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 226.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 226).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 229, comme il y avait une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 229).

Je mets aux voix, à main levée, aussi le projet de délibération DAE 231 "Capital Games".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 231).

Egalement, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 234, association "Mov'eo.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 234).

2016 DU 135 - Acquisition auprès de "Paris Habitat OPH" d'un terrain nu situé 29-31, avenue de la Porte de Saint-Ouen (17e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lancement d'un projet d'aménagement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 135 et du vœu n° 6 pour l'acquisition auprès de "Paris Habitat" d'un terrain nu situé porte de Saint-Ouen.

La parole est à Brigitte KUSTER, mais je ne la vois pas.... à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une parcelle sur laquelle a été détruit un immeuble de logements qui appartient à "Paris Habitat". C'est l'une des seules destructions-reconstructions à Paris, avec la porte Pouchet. Nous y sommes donc extrêmement attentifs. C'est un vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement. Il concerne cette parcelle située au bout de l'avenue de la porte de Saint-Ouen, en limite de Saint-Ouen.

Nous souhaiterions, et Brigitte KUSTER y est très sensible, profiter de cette parcelle qui va être vendue à la Ville de Paris par "Paris Habitat", pour que nous puissions faire un concours permettant, avec la concertation de la mairie du 17e, de la mairie du 18e et de la mairie de Saint-Ouen, de l'ensemble des associations et conseils de quartier, de faire un projet qui soit non pas assimilé à "Réinventer Paris", mais qui y ressemble.

Nous avons un enjeu très fort, puisque c'est une entrée de ville particulièrement délaissée actuellement. Nous en reparlerons en matière de sécurité, puisque nous avons fait un vœu sur ce sujet. Nous souhaitons que cette concertation soit la plus large possible et amène un plus non négligeable pour cette avenue de la porte de Saint-Ouen qui est particulièrement délaissée.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Jérôme DUBUS a rappelé les propos que je comptais tenir. Je souhaite tout de même prendre la parole en tant que maire du 17e sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Il existait porte de Saint-Ouen, une tour de logements sociaux de "Paris Habitat", dont les occupants ont été relogés de manière assez efficace pour permettre sa démolition. En effet, cette tour qui était située à proximité immédiate du boulevard périphérique ne pouvait plus être considérée comme propre à l'habitation. Sa déconstruction est désormais chose faite et son terrain d'assiette, libre de toute occupation.

Aussi, ce projet de délibération vise à l'acquiescer auprès de "Paris Habitat", ce à quoi nous sommes bien évidemment totalement favorables, puisqu'il n'est plus question d'y établir du logement pour les raisons que j'ai évoquées.

Le défi qui se pose dorénavant à nous est d'imaginer un projet pour ce qui constitue une entrée de ville, avec le défi de rendre ce secteur plus agréable, plus sûr et plus attractif, et davantage adapté aux besoins des actuels habitants.

Ainsi, ce territoire, qui était très contraint et cumulait les handicaps, voit sa situation s'ouvrir et des opportunités se libérer. Ce qui était un espace difficile à valoriser apparaît aujourd'hui comme un endroit stratégique à l'entrée de la Capitale, connecté à la fois au périphérique et au métro, situé d'ailleurs entre les quartiers d'affaires de la Défense et l'aéroport international de Roissy Charles de Gaulle.

D'autre part, outre le terrain de l'ancienne tour de "Paris Habitat", le parking semi-enterré situé à proximité est un exemple de sous-utilisation du foncier parisien.

En face, côté 18^e arrondissement, le déménagement de l'hôpital Bichat posera inmanquablement la question de la conception d'un projet global d'un nouveau quartier établi de part et d'autre de l'avenue de la porte de Saint-Ouen.

C'est pourquoi j'ai proposé que soit lancé un appel à projets urbains innovants et je voudrais ici remercier Jean-Louis MISSIKA, qui m'a entendue et l'a ainsi mentionné dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération.

En tant que maire du 17^e, j'ai d'ailleurs été sollicitée à plusieurs reprises par des porteurs de projets intéressés par le devenir de ce secteur. Aussi ce vœu, voté à l'unanimité du Conseil du 17^e arrondissement, en y intégrant une suggestion de l'opposition d'y associer la mairie du 18^e et la ville de Saint-Ouen, poursuit un triple objectif au-delà d'un projet de délibération purement financier et domanial qui nous est soumis.

Premièrement, marquer le souhait de notre collectivité d'élargir la réflexion à l'ensemble des terrains environnant celui de l'ex-tour "Paris Habitat".

Deuxièmement, donner une valeur d'engagement à ce qui ne fait que figurer dans l'exposé des motifs dans le projet de délibération, à savoir lancer un projet d'aménagement pouvant d'ailleurs prendre la forme d'un projet urbain innovant.

Troisièmement, poser une méthode associant les acteurs concernés, y compris les habitants, dès la définition du projet.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Brigitte KUSTER et Jérôme DUBUS ont fait une intervention en ce qui concerne ce projet de délibération de la porte de Saint-Ouen.

Madame KUSTER, vous m'avez à plusieurs reprises déjà alerté sur le devenir de cette parcelle "Paris Habitat", et plus généralement sur l'avenir de cette porte, qui a un rôle extrêmement important à jouer dans la construction du Grand Paris. Vous savez que la Maire de Paris a annoncé, au moment de ses vœux, un programme ambitieux de transformation des portes de Paris en places du Grand Paris, pour une dizaine de portes, afin de rendre aux habitants de la Métropole l'usage de ces espaces qui sont souvent des espaces maltraités, et leur donner une nouvelle urbanité.

À partir de cette annonce, l'Agence parisienne d'urbanisme a travaillé sur le devenir de ces portes, et les premières conclusions seront présentées d'ici l'été.

Par ailleurs, cette porte s'inscrit dans le territoire de l'Arc de l'innovation dont l'objectif est de constituer de nouvelles centralités du Grand Paris et de favoriser l'émergence de lieux innovants, en anticipant les nouveaux usages urbains, qu'ils soient professionnels ou d'habitat.

Je vous confirme ce qui est inscrit dans le projet de délibération et que vous souhaitez confirmer par votre vœu, à savoir que l'on réfléchisse à l'intégration de cette parcelle dans un futur appel à projets, auquel les mairies des 17^e et 18^e arrondissements et la mairie de Saint-Ouen ainsi que Plaine-Commune seraient associées, aussi bien dans l'élaboration de ce projet que dans le choix du projet lauréat.

Vous avez signalé l'existence de ce parking, nous devons faire des compléments d'étude avec la Direction de l'Urbanisme pour permettre de décider du périmètre exact pour un appel à projets de ce type et la possibilité de l'étendre aux avoisinants.

Dans ce contexte, ce projet de délibération illustre notre volonté commune d'avancer. Dans le cadre de la convention A.N.R.U. Pouchet, Montmartre, Clignancourt signée le 10 décembre 2007, il est prévu que la Ville achète à "Paris Habitat" le terrain dit de la Tour 31, libéré par "Paris Habitat" dans le cadre de l'opération de requalification urbaine. La Ville envisage d'y réaliser une voirie desservant le Centre des transports automobiles municipaux et la caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Et bien sûr, je vais proposer un avis favorable à votre vœu et je vous invite à voter le projet de délibération DU 135.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Une explication de vote par Valérie NAHMIAS pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe soutiendra le vœu de ce projet d'aménagement émis par Mme Brigitte KUSTER et M. DUBUS, c'est-à-dire la logique d'un aménagement concerté.

Une continuité urbaine dans le cadre du Grand Paris est fondamentale.

L'aménagement de la porte de Saint-Ouen, à présent désenclavée, doit se traiter dans son ensemble, Paris 17e, Paris 18e et Saint-Ouen.

De nombreux projets ont été évoqués par la Maire Brigitte KUSTER suite à "Réinventer Paris" avec l'appel à projets innovants.

Aussi, nous réaffirmons dans cette petite intervention, le principe d'un aménagement concerté de la parcelle de la porte de Saint-Ouen, et nous sommes satisfaits de l'avis favorable sur ce vœu de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 135).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la politique d'innovation digitale de la Ville de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le premier vœu n° 7 est relatif à la politique d'innovation digitale de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jean-Baptiste FROMENT pour deux minutes maximum.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du plan stratégique, dit "Paris ville intelligente et durable" annoncé par la Maire de Paris il y a exactement un an.

Mon sentiment, évidemment je ne demande qu'à être détrompé, c'est qu'un an après l'annonce de ce plan, la Ville de Paris n'a pas encore fait sa révolution copernicienne sur le sujet et qu'elle n'est pas encore rentrée dans une logique de digitalisation, non seulement dans le dialogue qu'elle devrait entretenir avec ses habitants, parce qu'on sait bien que les outils digitaux permettent des choses nouvelles. A ce titre, par exemple dans le 9e arrondissement, nous commençons une expérimentation avec une application "smartphone" qui nous permet d'avoir un lien plus direct et plus quotidien avec les habitants et les usagers du service public.

Logique de digitalisation pas encore vraiment entamée également pour ce qui est des services rendus aux habitants et la gestion des services publics municipaux. Quand on regarde un peu, et je le regarde d'assez près, par

exemple à la Commission d'appel d'offres, les différentes passations de marché, on voit bien que finalement, les clauses digitales, pour aller vite, ne sont pas centrales dans les critères choisis par la Ville.

Un point sur lequel on a un peu plus avancé, c'est l'"open data", mais il y a aussi beaucoup de choses incomplètes.

Un exemple, si vous regardez dans le jeu des données "open data", la liste des élus, on apprend que Mme HIDALGO est encore première adjointe de la Ville de Paris, il n'y a pas de mise à jour suffisante.

C'est pourquoi, je résume mon propos, je propose qu'un groupe de travail puisse être mis en place, permettant d'associer l'ensemble des élus à ce qui est en train d'être fait en matière de ville intelligente et une mise à jour également des données publiques sur l'"open data" plus régulière.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à M. MISSIKA, qui tiendra dans ses deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur de FROMENT, j'avoue que votre propos oral est moins virulent que votre vœu.

J'ai eu parfois l'impression, en lisant votre vœu, que vous étiez un peu comme M. LE TROUHADEC saisi par la débauche, c'est-à-dire découvrant tardivement l'"open data" et la "smart city". Vous trouviez que tout cela n'allait pas assez vite, mais en faisant parfois des raccourcis assez saisissants, par exemple la mise à disposition des données publiques. La Ville de Paris est un pionnier en la matière puisque nous avons lancé cette politique dès 2008. Il y a 176 jeux de données aujourd'hui disponibles sur opendata.paris.fr. Cela représente 4,8 millions de données téléchargeables. 72 % de ces données ont été ajoutées ou actualisées depuis 2014. La libération des données suit un cours et un cours extrêmement rapide. Nous avons libéré les données financières, par exemple, en 2015. C'est tout à fait exceptionnel pour une collectivité territoriale.

En ce qui concerne la ville intelligente et durable, nous avons lancé un processus collaboratif et vous pouvez y participer. Nous réunissons régulièrement toutes les parties prenantes. L'opposition à ce Conseil de Paris fait partie des parties prenantes. Donc je vous invite, plutôt que de proposer une structure ad hoc, à participer à l'ensemble des réunions qui sont faites avec les associations et les entreprises, qui sont des réunions thématiques extrêmement sérieuses, qui se déroulent tout au long de l'année avec un double objectif à chaque fois, quel que soit le thème choisi : d'une part, mettre en place une charte définissant les engagements et les bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes et, d'autre part, définir des plans d'action.

Je vous propose de retirer votre vœu sinon, j'émettrai un avis défavorable à ce vœu qui ne me paraît pas apporter énormément de choses par rapport au travail que nous avons engagé.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA, vous y êtes presque arrivé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir du bâtiment de la Bourse du commerce.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 8.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais oui, pour ce vœu, merci, patron François PINAULT ! Ah, quelle bonne nouvelle que cette future fondation de François PINAULT, ce généreux homme d'affaires milliardaire qui va nous

permettre de découvrir sa merveilleuse collection d'œuvres d'art à la Bourse du commerce, cette rotonde du XVIII^e siècle située aux portes des Halles.

Il est vrai que le milliardaire a investi une partie de sa fortune dans l'achat d'œuvres d'art uniquement par passion culturelle et artistique, et pas du tout parce qu'il s'agirait d'un placement offrant des avantages d'un point de vue fiscal, ni que le marché de l'art aurait une forte valorisation spéculative dans le temps.

D'ailleurs, le milliardaire, mes chers collègues, n'a constitué sa fortune que grâce à son talent et ses propres efforts, et pas en rachetant des entreprises proches du dépôt de bilan, ni en surexploitant la force de travail d'autrui et en brisant des emplois, ni en spéculant sur les marchés financiers et encore moins en fraudant le fisc, via des placements dans les paradis fiscaux. Alors il n'est pas pensable, forcément, que le milliardaire François PINAULT n'ait pas sa propre fondation à Paris, alors que Bernard ARNAULT, lui, son grand rival, a la sienne avec la Fondation Louis-Vuitton.

Alors, merci, Madame la Maire. On comprend tout à fait, comme le rapporte le journal "Libération", que le départ des œuvres d'art de François PINAULT pour Venise, chaque fois qu'elle y pensait, mettait une petite boule dans le ventre de la Maire de Paris, tout comme les suppressions d'emplois devaient mettre une boule dans le ventre des salariés licenciés, tout comme l'évasion fiscale doit mettre une boule dans le ventre de bon nombre de contribuables.

Néanmoins, dans ce vœu enthousiaste que vous saurez apprécier, il me semble que jouer les cachottiers pour faire la bonne surprise aux Parisiens n'est peut-être pas la méthode la plus "démocratie participative". Il serait bon de nous préciser quel sera le loyer des 50 prochaines années, quelle sera la valeur du bâtiment de 16.000 mètres carrés troqué à la Chambre de commerce et d'industrie en échange de la libération de ce bâtiment.

Je vous propose plus d'audace : demandons à M. François PINAULT d'aller plus loin dans sa générosité et de faire don de l'intégralité de sa collection à la Ville de Paris ou bien à l'Etat, ou bien d'assumer à 100 % le financement de sa fondation. Je vous invite, du coup, à chanter avec moi : "Merci patron, merci patron, merci patron !"

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Saurez-vous rivaliser, Monsieur MISSIKA, pour deux minutes maximum ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Elle a eu beaucoup plus que deux minutes. Il n'y a pas de raison que j'en ai moins.

Je voudrais juste dire à Danielle SIMONNET que, si un jour elle arrête la politique, elle pourrait faire une merveilleuse carrière dans le standup. Déjà qu'il y a un site parodique qui a emprunté les initiales "JLM2017". La parodie du PC-MLF des années 1970 est particulièrement réussie sur ce site.

Donc je voulais dire à Danielle SIMONNET que vous nous aviez habitué à beaucoup plus de sévérité à l'égard du grand capital. D'un seul coup, ce retournement de veste a quelque chose d'assez stupéfiant. Ces louanges adressées à un représentant du grand patronat ne laissent pas de surprendre.

En ce qui concerne le fond de votre demande, je vous signale qu'il y aura un projet de délibération complet qui sera présenté au Conseil de Paris de juillet. Là, vous aurez les réponses à toutes vos questions. Donc je vous suggère de retirer votre vœu et de le représenter, éventuellement, en juillet. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je voudrais vous dire quelque chose qui ne vous surprendra sans doute pas, c'est que bon nombre de collections publiques qui sont présentées aujourd'hui à Paris ont été à l'origine des collections privées. Ce que vous suggérez pourra peut-être avoir lieu un jour, mais quel jour ? Cela, nous n'en savons rien.

Je vous remercie.

Avis défavorable ou retrait, mais je vous suggère le retrait pour que le débat ait lieu de façon substantielle au mois de juillet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que non. Pour dire "Merci, patron", je le maintiens et je le représenterai sans doute sous une autre forme au mois de juillet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Puisque vous le maintenez, j'ai eu des demandes d'explication de vote, d'abord de M. LEGARET pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il paraît que les médecins recommandent de rire, c'est bon pour la santé, donc je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on présente des vœux sous la forme ironique.

Sur le fond, je me bornerai à dire que Mme SIMONNET serait plus crédible si elle proposait éventuellement un autre projet. Vous savez très bien que ce très beau bâtiment de la Bourse de commerce est aujourd'hui très largement inutilisé. Dans ce projet des Halles, dont on a beaucoup parlé, le fait de faire apparaître un grand projet culturel, je crois que les Parisiens doivent tous considérer que c'est quand même une très forte et très grande nouvelle. C'est bien de cela dont il s'agit.

Quant au reste, Mme SIMONNET n'aime pas l'argent et les gens qui représentent l'argent, mais je lui fais simplement remarquer, avec ironie, qu'il ne suffit pas d'avoir de l'argent pour avoir du discernement dans le domaine artistique. Il y a même beaucoup de contre-exemples. Il y a des gens qui ont "claqué" des fortunes considérables pour satisfaire un épouvantable mauvais goût. Rendons hommage aux gens qui ont de l'argent, qui en font profiter les autres en ayant consacré leur vie à sélectionner des œuvres d'intérêt. Je crois que cela mérite que l'on y rende hommage.

De ce point de vue, merci d'avoir soulevé ce sujet aujourd'hui et je vous dis, Danielle SIMONNET : "Merci, patronne !"

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est maintenant à Mme Raphaëlle PRIMET pour une explication de vote.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je remercie Danielle de m'avoir fait beaucoup rire.

Nous voterons pour ce vœu parce que le système des fondations qui permettent à bon compte de redorer l'image des entreprises, ou de leurs dirigeants, qui pratiquent largement l'optimisation fiscale, voire l'évasion fiscale, qui grèvent les ressources de l'Etat et donc nous obligent à avoir recours au mécénat plutôt qu'à l'argent public, effectivement, ce n'est plus possible.

Si jamais le projet devait aboutir, nous souhaiterions quatre avancées.

Premièrement : le respect du nom du lieu.

Deuxièmement : qu'il y ait un vrai travail envers les scolaires et les publics éloignés de l'art contemporain.

Troisièmement : que les tarifs soient adossés aux tarifs des musées parisiens.

Quatrièmement : que la redevance versée par la fondation soit bien plus que symbolique.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris par Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Au-delà du côté emphatique de ce vœu, le groupe Ecologiste votera ce vœu car nous avons été surpris de l'annonce de ce musée. Comme on le dit souvent, on ne prête qu'aux riches.

Pourquoi prendre ce projet au détour d'une conférence de presse ? Pourquoi mettre 21 millions d'euros d'investissement, si cela se confirme, non prévus dans le P.I.M. ? Pourquoi ce lieu et ne pas faire un appel à projets comme on l'a fait pour d'autres lieux ?

L'objet n'est pas de remettre en cause la qualité de cette collection, les habitants de Venise et ceux qui vont à Venise peuvent s'en rendre compte, mais la question est vraiment : que fait-on de l'argent public par rapport à cela ? La philanthropie est une valeur du XXI^e siècle. Heureusement que des gens riches font cadeau de ce qu'ils ont eus, mais est-ce que c'est ce que nous, ville de gauche, devons mettre en valeur ? Devons-nous nous contenter de l'argent des riches ?

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Au bénéfice de l'ensemble de ces explications, je mets aux voix, à main levée, le vœu n°8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

2016 DU 123 - Cession à la S.I.E.M.P. et à "Aximo" de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DU 123, qui concerne la cession à la S.I.E.M.P. et à "Aximo" de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville.

La parole est à Mme MONTANDON pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération mettant en œuvre la préemption dans le diffus. Nous avons eu l'occasion d'exprimer notre désaccord à plusieurs reprises sur ce sujet, mais aujourd'hui je voudrais revenir sur un point bien précis du dispositif.

Avec la préemption dans le diffus, la Ville de Paris organise une véritable incursion au niveau des copropriétés privées pour y implanter des logements sociaux sans d'ailleurs se soucier du coût démesuré de ces acquisitions financées, il faut bien le rappeler, par le contribuable parisien.

L'une des difficultés que rencontrent régulièrement les bailleurs sociaux est de faire respecter le règlement intérieur dans les ensembles sociaux qu'ils gèrent. Ce sujet est d'ailleurs récurrent lors des différentes discussions à l'amicale de locataires. Lorsqu'un individu perturbe tout un ensemble et empoisonne la vie des autres locataires, la situation perdure et on voit toujours revenir au fil des réunions des sujets récurrents.

Si un problème apparaît dans une copropriété privée, comment les bailleurs vont-ils gérer la situation ? Monsieur MISSIKA, Monsieur BROSSAT, j'ai donc une question bien précise pour vous. Dans la pratique, comment les copropriétés vont-elles saisir le bailleur ? Comment ce dispositif va-t-il s'articuler entre les bailleurs sociaux et les copropriétaires ?

La mixité ainsi imposée public-privé au sein des copropriétés peut déséquilibrer lourdement la copropriété, les bailleurs sociaux n'ayant pas les mêmes intérêts et objectifs que les propriétaires occupants ou non occupants.

Je voulais enfin aussi vous rappeler que la manière de sélectionner les copropriétés visées jusqu'à présent ne repose sur aucune base juridique précise.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole, pour vous répondre, est à M. BROSSAT. Allez-y, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Mme la Maire, merci à Valérie MONTANDON.

Ce projet de délibération porte sur 4 logements sociaux, que nous créons par le biais de ces préemptions. 3 logements préemptés par la Ville de Paris cédés à la S.I.E.M.P., situés dans le 12e et le 18e arrondissement et 1 logement préempté par la Ville et cédé à "Aximo", filiale de "Paris Habitat", situé 20, avenue Claude-Vellefaux dans le 10e arrondissement. Quatre logements sociaux, c'est manifestement trop pour vous. Ces 4 logements se trouvent tous en zone de déficit en logement social.

La préemption dans le diffus est effectivement une innovation forte que nous avons introduite dans cette mandature avec l'objectif de créer dans des copropriétés du logement social. L'idée d'avoir au sein d'une même copropriété du logement social et du logement privé est effectivement un objectif de mixité sociale, à l'échelle de la cage d'escalier, que nous développons.

Vous avez évoqué un certain nombre d'arguments. Je voudrais quand même insister sur un point : le choix fait par la Ville de Paris est de préempter systématiquement des logements occupés. L'objectif, par conséquent, est de maintenir sur place des locataires qui, si nous n'avions pas réalisé cette préemption, si nous n'avions pas transformé ces logements en logements sociaux, auraient subi un congé pour vente.

Il ne s'agit pas par conséquent de changer la sociologie de ces immeubles mais de maintenir la sociologie de ces immeubles et de permettre à des Parisiens de rester Parisiens grâce à ces préemptions et grâce à ces créations de logements sociaux au sein de copropriétés privées.

Par conséquent, vos arguments ne me paraissent absolument pas justifiés. Vous dites notamment que l'on va se retrouver dans des copropriétés avec des gens qui ne poursuivent pas le même objectif. Excusez-moi de vous le dire, mais un copropriétaire privé comme un bailleur social, son objectif est que cela se passe bien et de tout mettre en œuvre pour que les choses se passent le mieux possible. Par conséquent, les craintes que vous évoquez ne me paraissent absolument pas légitimes.

Je vous invite à voter ce projet de délibération et nous continuerons dans cette voie.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 123).

2016 DU 72 - Secteur Chapelle/International (18e). - Acquisition en VEFA auprès de "Sogaris" d'un volume abritant un data center.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 72 : secteur Chapelle/International, dans le 18e, acquisition en VEFA d'un volume abritant un data center auprès de "Sogaris".

La parole est au Maire du 18e, Monsieur LEJOINDRE.

Mes chers collègues, encore quelques minutes de patience, un peu plus de silence.

A vous, Monsieur LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai eu l'occasion ce matin d'évoquer les transformations à venir de la porte de la Chapelle en parlant du projet des J.O. Je voulais profiter de ce projet de délibération pour parler des transformations déjà en cours dans ce secteur. Il me donne l'occasion de parler des travaux qui sont d'ores et déjà lancés à Chapelle/International et en l'occurrence de la future halle de logistique qui sera directement embranchée sur le réseau ferré et qui permettra de réduire la circulation des camions, donc de réduire la pollution dans ce secteur qui est déjà très dense, et qui sera surplombée d'une grande ferme urbaine et accompagnée d'équipements sportifs attendus dans le quartier.

Je ne reprendrai pas l'ensemble de la programmation de Chapelle/International, les bâtiments d'activité, les logements, les espaces verts... C'est tout un quartier nouveau qui va naître à cet endroit et qui permettra d'améliorer largement la vie des habitants sur l'ensemble du secteur.

Le projet de délibération porte sur la création d'un data center à l'intérieur du bâtiment qui sera géré par la "Sogaris". Je pense que c'est un équipement supplémentaire utile, y compris parce qu'il sera à l'intérieur de Paris et qu'il nous permettra de gérer directement les données dont nous avons besoin.

Voilà un projet qui avance et je ne peux que m'en réjouir.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire du 18e.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Eric LEJOINDRE, merci beaucoup de cette intervention.

La Chapelle/International est un projet vraiment innovant dans de multiples aspects, d'abord parce que c'est un projet de logistique urbaine durable avec une combinaison fer et route, mais aussi parce que c'est un projet innovant sur le plan de la création d'un data center et du fait que la consommation d'énergie de ce data center va permettre de chauffer le reste du bâtiment.

Ce projet de délibération porte plus particulièrement sur l'achat du foncier nécessaire à l'installation de ce data center de la Ville.

Les données du système informatique de la Ville de Paris sont actuellement hébergées dans un site loué à IBM, en grande couronne, dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans, pour un coût d'1 million d'euros par an, qui est un coût de fonctionnement. La surface utilisée est de 220 mètres carrés et elle est insuffisante pour les besoins croissants, en particulier avec les données issues des capteurs que nous installons dans les bâtiments et sur l'espace public, dans le cadre de la politique de ville intelligente et durable que nous menons.

Le contrat avec IBM vient à échéance en octobre 2018, et chaque renouvellement de marché fait peser un risque financier de 4 millions d'euros sur le budget de la Ville en cas d'attribution à un nouveau prestataire pour déménager et réinstaller les infrastructures avec une coupure d'exploitation préjudiciable pour la Ville.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise technologique et financière, nous souhaitons créer notre propre data center plutôt que de poursuivre cette location. Une opportunité a été identifiée au sein de l'hôtel logistique en cours de construction par la "Sogaris", à Chapelle/International. Cette offre de la "Sogaris" pour l'installation d'un data center porte sur un seul plateau situé en sous-sol, d'une surface de plancher de 1.700 mètres carrés environ, auquel s'ajoute une terrasse technique en toiture de 250 mètres carrés.

Le prix proposé par "Sogaris" et acté par "France Domaine" est de 11 millions d'euros H.T. pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume aménagé clé en main, comportant le gros œuvre, le second œuvre, le plancher technique, le compartimentage des locaux techniques, la fourniture et l'installation des équipements techniques et de sécurité.

Le site garantit, comme je l'ai dit, la possibilité de récupérer la chaleur produite par le data center. Cette chaleur récupérée alimentera les serres qui seront réalisées en toiture du bâtiment, mais aussi d'autres bâtiments dans ce centre de logistique. Les études calorimétriques sont en cours et le système de récupération de chaleur sera réalisé dans un autre cadre juridique que cette acquisition, qui ne comprend pas les équipements mêmes du data center, ce qui fait qu'il y aura un autre projet de délibération à ce sujet.

Donc, je me félicite de ce projet et j'invite le Conseil de Paris à autoriser la Maire de Paris à procéder à cette acquisition.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 72).

2016 SG 5 - Convention de groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer la Seine".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 5 qui concerne la convention de groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer la Seine".

Successivement, la parole est à M. AZIÈRE, Mme GALLOIS, Mme BARATTI-ELBAZ, Mme BRIDIER, M. LE RESTE et Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum chacun.

Monsieur AZIÈRE, à vous !

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, sur le sujet de ce projet de délibération, je voudrais rendre un hommage à Antoine GRUMBACH qui a appelé, dès le début, à la réflexion sur le développement d'un Grand Paris sur l'axe Seine et à la mobilisation d'un imaginaire collectif métropolitain au sens littéral du terme - je devrais d'ailleurs dire au sens "littoral" du terme - de Melun au Havre.

Il a été le plus précis sur ce projet dès 2008, en imaginant une métropole parisienne qui va jusqu'au Havre, avec des noyaux urbains le long de la Seine qui devient, la Seine, l'élément fédérateur, soit.

Rendons donc hommage aussi, tant qu'à faire, à Napoléon Bonaparte qui, selon Michelet, voyait dans le fleuve Seine la rue principale non seulement de Paris mais déjà de Rouen et du Havre.

Réinventons donc la Seine ! Je voudrais cependant m'arrêter une seconde sur ce label qui est devenu le terme et la méthode "Réinventer". Je le fais d'autant plus que vous aurez remarqué que je n'ai pas été tiède ni avare en compliments et en jugements positifs sur "Réinventer Paris".

Toutefois, attention, au terme "réinventer" qui est un appel à la créativité, à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics ou privés du développement de notre collectivité, de nos territoires. Il ne doit pas être et devenir un mot magique, un sésame politique ou une garantie automatique de succès, voire un certificat d'intelligence urbaine d'une procédure d'appel à projets qui reste une procédure d'appel à projets.

Je veux dire simplement : ne tombons pas dans le piège d'une formule qui a marché parce qu'elle était adaptée à Paris, c'est-à-dire à un territoire contraint, à un petit périmètre, avec de rares opportunités foncières, ce que l'on appelle les "dents creuses", conçue et mise en œuvre par un acteur unique, la Ville de Paris et d'ailleurs - je dois le dire, cher Jean-Louis - avec un certain savoir-faire.

Ce succès de méthode fait école à l'échelle de la Métropole. Nous allons l'inventer à son tour si nos collègues métropolitains le veulent bien et ne ressentent pas cette méthode comme un succédané parisien de recettes à succès d'appels à projets que l'on voudrait leur imposer en tant que méthode avant de leur imposer nos projets pour leur développement. Je dis là : attention à l'approche.

Il y a une logique et une cohérence territoriale dans la recherche d'une synergie de projets à l'échelle de la Métropole. Inventer la Métropole peut être, nous verrons bien, une intelligence profitable à tous.

"Réinventer la Seine", c'est encore une autre échelle, Jean-Louis. C'est 242 kilomètres d'un fleuve qui en laisse quand même 534 derrière lui. C'est 8 départements d'Ile-de-France et c'est 3 départements de la Région Normandie. C'est d'ailleurs deux régions : l'Ile-de-France et la Normandie.

C'est au passage 150 communes riveraines, de Montereau au Havre, c'est-à-dire que c'est aussi une diversité de 15 millions d'habitants. C'est 7 millions d'emplois. C'est une diversité de compétences, de cultures, de paysages, de projets, de besoins, d'aspirations dont on mesure devant cette réalité la complexité de la mise en place d'une démarche commune sur la base, au fond, de projets reliés les uns aux autres pour permettre à Paris de revendiquer sa place de ville mondiale en la reliant à sa façade maritime.

D'ailleurs, je propose que l'on s'arrête là parce que, pour ce qui est de l'utilisation de la formule "Réinventer", elle ne fait pas tout. Sinon, je crains que le succès de la formule lié à cette période préélectorale que nous vivons ne nous amène à autant de propositions pour, par exemple, imaginons : Réinventer le Code du travail, ou Réinventer la démocratie française ou Réinventer la France l'année prochaine, pourquoi pas Réinventer la gauche - elle en a bien besoin.

Nous soutiendrons, bien sûr, ce projet de délibération pour les 12 projets parisiens et les 9 qu'il porte sur le territoire de la Métropole du Grand-Paris, soit 21 projets pour nous et 21 autres projets en ce qui concerne les autres collectivités de territoire. C'est un début, c'est une dynamique dont aucune collectivité ne doit être exclue.

Je pense en particulier à associer plus étroitement les deux régions d'Ile-de-France et de Normandie dont aucun projet préexistant ne doit être relégué par notre démarche. Il ne faudrait pas oublier le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie conçue pour améliorer le déplacement du plus grand nombre et dont les tronçons prioritaires sont annoncés péniblement pour 2030.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - S'y ajoutent les chaînons manquants d'une liaison fret pas précisément programmée, l'absence de programmation de plateformes logistiques, la production de denrées en circuit court et les chantiers du tourisme.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE...

M. Eric AZIÈRE. - Je termine simplement.

Sans vouloir doucher votre enthousiasme, Monsieur MISSIKA, à vouloir tout réinventer, il ne faudrait pas néanmoins se bercer d'illusion. L'axe Seine est une inspiration d'avenir qui nécessitera du temps et la mobilisation de tous les acteurs, mais ce n'est pas une baguette ou une formule magique du développement de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Essayons de terminer cette 5e Commission à 13 heures.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Mon propos sera très bref, il pourrait tenir en trois mots : compliment, récrimination et espoir.

Compliment parce que cet appel à projets innovants autour de la Seine est une très bonne idée qui s'inscrit logiquement dans une démarche que vous avez déjà entreprise de reconquête de la Seine. Néanmoins, pour l'instant, cette reconquête a exclusivement été orientée sur les loisirs.

J'en viens donc à la mise en garde, voire à la récrimination. Cette dimension toute ludique de la Seine n'est pas seulement insuffisante, elle est même tout simplement irresponsable. Dans votre logique "reconquête", la dimension "mixité des usages" est absente. Aussi incroyable que cela puisse paraître, elle n'existe pas. Ce projet est l'occasion de la lui donner et il ne faudra pas la louper.

La Seine traverse Paris et est aussi un moyen de transport exceptionnel. Jusqu'à ce jour, vous ne l'avez pas vu du tout sous cet aspect, mais uniquement comme un lieu de promenade et un bon moyen de diminuer la circulation des voitures, sans jamais chercher à développer le fret fluvial.

Je ne mâcherai pas mes mots : cette absence de vision politique est un manque de modernité et de vision écologique, ce qui me paraît assez stupéfiant.

Il n'y a pas de développement durable possible à Paris sans développement de fret fluvial. Il doit être accompagné d'une logistique urbaine du XXIe siècle. C'est le moyen réel de réduire une pollution en réduisant la circulation de camions.

Une barge bien pleine, je vous le rappelle, mes chers collègues, peut représenter jusqu'à 3 kilomètres de camions mis bout à bout. Le fret parisien existe, il est actuellement surtout concentré sur les matériaux de construction, les déchets et les produits de consommation secs. Il faut le développer. L'exemple de Franprix doit être surmultiplié, voire bien sûr amélioré.

Vous évoquez dans votre projet de délibération "la performance industrielle et logistique du territoire". Oui, Monsieur MISSIKA, 10 fois, oui, mais l'évoquer n'est pas suffisant, il faut s'y atteler prioritairement.

Les modes de vie changent, la consommation aussi. Les livraisons se font de plus en plus nombreuses. La circulation des camions doit être drastiquement réduite, sérieusement réglementée, concentrée et conditionnée à certains créneaux horaires. La circulation des marchandises sur la Seine peut aussi se faire à des heures qui laissent le champ libre aux péniches et aux bateaux de tourisme qui sont très importants, c'est-à-dire la nuit ou tôt le matin. Tout cela demande une vision, ne peut se faire sans une volonté politique.

Bien entendu, la créativité des entreprises doit et peut, par le biais de ce projet "Réinventer la Seine", apporter des idées neuves. Nous savons pouvoir compter sur elles et je pense que vous aussi.

Pour autant, il ne sert à rien de semer si le terrain n'est pas labouré. Le terrain, c'est une logistique urbaine qu'il faut démultiplier. C'est aussi avoir une vision qui dépasse le périphérique - Eric AZIÈRE vient de le dire - et considérer le transit des marchandises dans toute sa trajectoire pour mieux préparer les derniers kilomètres.

Labourer le terrain, c'est par exemple prévoir que le tunnel des Tuileries ne serve pas de lieu de stockage, de base logistique, plutôt que d'en faire un nouveau lieu de loisirs souterrains.

Labourer le terrain, c'est aussi et enfin prévoir une réglementation précise et responsable pour la circulation des camions dans Paris. Oui, je l'ai déjà dit, mais je le répète parce que c'est primordial et aussi incroyable que cela puisse paraître compte tenu de vos discours sur la pollution, cela n'est pas fait et on ne va pas attendre 2020 pour que ce soit fait.

Il est vraiment temps d'allier sévérité et inventivité sur cette question. Ce projet peut être la base de cette inventivité logistique. Et je l'appelle sincèrement de mes vœux.

Fiable, économique, écologique, une seule péniche Freycinet, c'est 300 tonnes, soit 10 à 14 camions, un grand convoi peut transporter jusqu'à 5.000 tonnes, soit 200 camions. Il faut réinventer la Seine pour libérer les routes de ces prédateurs et les rues de ces pollueurs.

"Réinventer la Seine", c'est lui rendre toute sa mesure, tout son potentiel d'attractivité économique, et le fret fluvial est un des facteurs essentiels de cette attractivité que nous souhaitons.

Je conclurai donc, comme je l'ai annoncé en préliminaire, sur le mot espoir. Espoir que vous prendrez en compte, Monsieur le Maire, cette dimension essentielle. Les talents ne manquent pas qui pourront alors phosphorer pour faire des propositions innovantes, alliant l'aspect pratique et esthétique de la Seine, et reliant la traditionnelle batellerie à celle des temps modernes.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Trois mots et quelques-uns en plus.

La parole est maintenant à Mme BARATTI-ELBAZ, la Maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Alors que les quais bas rive droite seront définitivement rendus aux piétons dès septembre, l'appel à projets "Réinventer la Seine" amplifie la démarche initiée pour reconquérir ses berges.

Dans un travail co-construit avec nos partenaires, de la Métropole du Grand Paris au Havre, le long de la vallée de la Seine, plusieurs sites vont faire l'objet d'un appel à projets lancé dès aujourd'hui.

Dans le 12e arrondissement, les quais de Seine accueillent principalement des fonctions de logistique urbaine, de transport fluvial et de fret, comme vient de le rappeler notre collègue, c'est l'intérêt du territoire parisien comme métropolitain, c'est sa vocation historique.

Sur les quais hauts, une autoroute urbaine sépare encore la Seine des habitants et des touristes. Elle sera requalifiée afin d'y accueillir une ligne à haut niveau de service et permettre enfin la transformation de cet axe en véritable boulevard urbain intégré.

Cela participe du projet global que nous portons pour la reconquête de la Seine, sur les quais hauts comme sur les quais bas, au profit des piétons, des cyclistes pour y développer des espaces apaisés de promenade et de loisirs, pour améliorer la qualité de l'air, objectif prioritaire que notre majorité porte, enjeu sanitaire majeur.

Je me réjouis donc que cet appel à projets vienne diversifier les usages des quais de Seine dans le 12e arrondissement, sans remettre en question la nécessaire pérennisation des espaces de logistique urbains intra-muros.

Les habitants et usagers des quartiers de la gare de Lyon et de Bercy sont en attente de pouvoir profiter d'espaces de détente et de loisirs en bords de Seine. Dans le cadre du budget participatif, de nombreux projets ont ainsi été déposés afin d'aménager ces espaces et de les rendre plus propices à la promenade.

Deux sites emblématiques ont été choisis dans mon arrondissement pour figurer dans cet appel à projets en vagues 1 et 2. Il s'agit de la place Mazas, au niveau de la station de métro Gare de la Râpée, où l'enjeu sera de proposer de nouveaux usages, tout en préservant les activités présentes, et notamment l'espace de solidarité insertion, géré par l'association "Aurore", comme le site de la protection civile du 12e et sa brigade fluviale.

Un projet de passerelle entre le futur quartier Bercy-Charenton et le Port de Tolbiac est également à l'étude. Cette passerelle pourrait accueillir des locaux d'activité, des commerces, des espaces de détente et de restauration, afin de redéfinir la traversée de la Seine et de lier d'une entité commune, deux secteurs d'aménagement majeurs et emblématiques des 13e et 12e arrondissements.

Paris doit retisser des liens avec la Seine, ce fleuve qui est sa ligne de vie, comme avec ces deux autres grandes métropoles que sont Rouen et Le Havre. Nous allons donc piétonner nos berges et il faut en parallèle faciliter l'accès aux quais, créer de nouveaux usages mixtes sur nos berges qui contribueront, en valorisant ce patrimoine inestimable, à réinventer la destination de Paris.

Nous nous félicitons donc de ce nouvel appel à projets international qui vient à la suite du succès de "Réinventer Paris", et en parallèle de "Inventons la métropole", qui, je n'en doute pas, rencontreront le même succès, parce qu'à ce niveau-là les maires restent ses premiers acteurs, gages du succès de ces appels à projets.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BARATTI-ELBAZ.

Mme Galla BRIDIER a la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Je crains que mon intervention ait une tonalité légèrement différente.

Derrière ce projet de délibération technique d'une convention permettant la signature d'un groupement de commande entre Paris et d'autres intercommunalités, l'ambition est grande.

L'objet de "Réinventer la Seine", de conforter son rayonnement économique, la performance industrielle et logistique, de développer l'attractivité touristique et culturelle, mais aussi de répondre aux enjeux de qualité de vie, de logement, de travail pour tous - je cite le projet de délibération - tout en s'attachant à répondre aux défis environnementaux et de résilience.

Nous espérons que tous les projets pourront réellement intégrer tous ces objectifs à la fois.

Lors des discussions autour de "Réinventer Paris", nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer ici, d'exprimer nos attentes et nos préconisations sur le fond, comme sur la forme, quant au déroulement de ce type d'appel à projets.

Parmi elles, une en particulier constitue un fil rouge, à notre sens essentiel : il s'agit de la transparence à chaque étape du processus, pour des raisons démocratiques évidentes, mais aussi et peut-être surtout pour que les habitants puissent, d'une part exprimer librement leurs envies concernant l'évolution de leur ville, et d'autre part s'approprier cette évolution.

Or, le lancement de l'appel à projets se fait aujourd'hui même, alors que nous n'avons rien voté et la liste des sites est déjà en ligne, sans concertation préalable. Nous entendons la volonté de lancer la dynamique et d'aller vite, mais vous conviendrez que l'on peut s'étonner de la méthode.

Sur la méthode encore, si nous avons entendu les difficultés juridiques avancées quant à l'indemnisation des équipes projets, qui ne se verraient pas retenues, nous continuons de ne pas soutenir le fait de faire travailler gratuitement les différents professionnels qui candidateront.

Sur le fond, nous aurions aimé qu'avant le lancement de l'appel à projets soit menée une réflexion beaucoup plus large sur les usages que Paris peut faire de l'eau et de la Seine. Cet appel à projets doit en effet, selon nous, être l'occasion de repenser notre rapport au fleuve et la fonction des éléments aquatiques à Paris.

Enfin, vous le savez mais je le redis, nous défendons le principe que la Ville de Paris reste maîtresse de son sol et, à ce titre, qu'une éventuelle cession du foncier soit exceptionnelle, et que l'on privilégie les modalités alternatives, telles que la dissociation du foncier ou du bâti et les baux emphytéotiques. Or, des cessions de foncier sont encore envisagées dans cet appel à projets.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. LE RESTE.

Avant, je voudrais demander à mes collègues, qui peut-être ont faim et sont impatients, de bien vouloir patienter encore quelques minutes.

Vous êtes plus nombreux debout qu'assis !

Monsieur LE RESTE, à vous !

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

La Seine est un axe fort du développement de notre ville. Elle est un des principaux outils à notre disposition pour impulser sa nécessaire transition écologique.

Nous approuvons donc le sens de cette collaboration qui vise à créer un projet d'aménagement cohérent, le long de la Seine de Paris jusqu'au Havre.

Travailler avec les représentants des autres territoires pour ce projet d'aménagement commun, avec des volets économiques, touristiques, culturels et patrimoniaux autour de la Seine va dans le bon sens. Même s'il s'avère que des efforts sont à faire pour mieux associer à cette démarche l'ensemble des acteurs concernés, puisqu'il nous remonte un certain nombre de griefs de la part d'élus des métropoles en cause.

Nous ferons quelques remarques à ce projet de délibération.

La première concerne l'ambition plus forte que nous devons porter en matière d'industrie. Ce projet "Réinventer la Seine" est une opportunité de travailler à une politique industrielle d'ampleur et cohérente sur l'ensemble de l'axe. Il faut développer ce volet primordial, le mettre au cœur de ce projet, en travaillant avec les sites industriels existants, se distinguant notamment dans les domaines de la cimenterie, de la pétrochimie, de l'automobile, de la sidérurgie et de la papeterie.

L'axe Seine est aujourd'hui sous-exploité et manque cruellement d'investissements de la part de l'Etat. Il risque à terme d'être fragilisé par l'arrivée du canal Seine Nord, reliant Paris aux ports d'Anvers et de Rotterdam.

Sans investissements importants sur le volet industriel, de nombreux emplois risquent d'être menacés. Nous espérons que cette initiative ambitieuse s'accompagnera d'un réel dialogue avec l'Etat pour redonner des couleurs à un patrimoine économique majeur en France et sauvegarder le complexe industriel et les emplois présents.

La deuxième remarque concerne un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : celui de la multimodalité du transport de marchandises. Nous avons dit à maintes reprises que nous devons impérativement investir pour développer un report modal du transport routier, en particulier en matière de fret. Utiliser le premier patrimoine de notre ville à sa juste mesure permettra de limiter la pollution en réduisant de manière significative le transport de marchandises par camions. C'est une question primordiale pour la lutte contre la pollution, comme la faisabilité de notre projet de limitation de véhicules utilisant des énergies fossiles.

Le développement commun d'une offre alternative de transport doit être au cœur de ce projet de développement économique. Il nécessitera de véritables investissements en matière de logistique, notamment de plateformes multimodales capables de recevoir des arrivages de marchandises par voies routières, ferrées et fluviales sur l'ensemble du tracé. Cela passe également par l'aménagement de toutes les liaisons ferroviaires adéquates à partir du port du Havre vers la Région parisienne, afin de créer un axe de coopération économique majeur.

Enfin, ce projet doit associer étroitement l'ensemble des acteurs locaux tout autour de cet axe. En Ile-de-France, il est important d'associer l'ensemble des maires de banlieues concernés, notamment dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Il est aussi primordial de raisonner en termes de bassins de vie. Beaucoup de villes dépendent économiquement de l'activité sur la Seine sans que le fleuve passe par leur territoire. Il faut associer les représentants des intercommunalités touchées par ce projet et ceux des villes qui sont en collaboration économique permanente avec les villes du Havre et de Rouen.

"Réinventer la Seine" ne doit pas constituer une diversion ou un lot de consolation. Il ne doit pas non plus amorcer exclusivement la reconversion touristique d'un axe portuaire et industriel abandonné par les pouvoirs publics. L'axe Seine n'est donc pas une page blanche sur laquelle tout serait à écrire. Il s'agit plus de consolider la Seine que de la réinventer.

Cela dit, nous approuverons ce projet de délibération, qui lance la démarche d'appel à projets pour ce plan d'aménagement qui se veut ambitieux, mais qui mérite d'être plus convaincant. Et nous serons dans le même temps, au regard des appréciations que nous exprimons, extrêmement vigilants sur ce que ce plan porte et la manière dont il le portera.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à Mme SIMONNET, dernière intervenante avant la réponse de M. MISSIKA et dernière intervenante avant la coupure.

Mme Danielle SIMONNET. - On va donc essayer de vous mettre en appétit !

Après avoir réinventé Paris, c'est-à-dire cédé à des entrepreneurs privés des parcelles d'espaces publics parisiens, en camouflant le tout sous le nom d'innovation, vous voulez maintenant, sur le même modèle, réinventer la Seine. Vous appelez donc des entrepreneurs à venir innover en répondant à l'appel à projets, fait en commun avec les autres villes et collectivités des bords de Seine, Rouen et le Havre, sur différentes parcelles situées en bord de Seine.

Bien évidemment, au terme de l'appel à projets, les parcelles concernées, dans votre logique, soit feront l'objet d'une convention d'occupation du domaine public, soit seront vendues à celui qui aura remporté l'appel d'offres. Vous pouvez maquiller cela comme vous voulez : c'est une privatisation d'espace public qui ne se dit pas et se cache sous le cosmétique terme de l'innovation.

Pourtant, l'objectif affiché de se réappropriier les espaces en bord de Seine devrait amener la Ville à mettre à disposition de chacune et chacun les espaces publics dont elle dispose à proximité du fleuve, en permettant la vraie réappropriation collective, et non à les privatiser au profit du plus offrant. La Seine et les amoureux de la Seine méritent mieux qu'un projet qui ne vise qu'à renflouer les caisses de la Ville en bradant quelques parcelles en bord de Seine ou en abandonnant la responsabilité publique de l'aménagement sur ces espaces, qu'il vaudrait bien mieux consacrer à des projets publics relevant de services publics. Il y a pourtant tant à faire en bord de Seine : flâner, faire du sport, se cultiver, ce qui correspond aussi à des services publics d'espaces verts, d'équipements sportifs, d'installation, ou bien améliorer la logistique alternative au "tout camion".

Et là, sur la logistique alternative au "tout camion", attention pour autant à ne pas foncer dans des projets hyper-productivistes, liés notamment aux projets "extractiviste", et je pense notamment au port d'Achères, qui n'est absolument pas, à mon avis, un projet écologique, mais il y a beaucoup de façons de réinventer ces espaces pour répondre à l'intérêt général. Mais pourquoi d'emblée sur le projet de délibération partir du principe qu'il faudrait en céder la gestion ou la propriété au secteur privé, en espérant qu'il innove, et surtout qu'il remplisse les caisses de la Ville pour pallier à l'austérité que vous n'assumez pas de combattre ?

Bref, comme à chaque fois, l'innovation est affichée, mais comme un masque pour cacher un refus d'assumer une maîtrise publique de projet. Il serait bien plus ambitieux et innovant d'engager la réappropriation collective de ces parcelles par des débats et une co-construction impliquant les Parisiennes et les Parisiens, qui ont, n'en doutons pas, sûrement bien plus de capacités et d'idées pour innover pour l'intérêt général que tous les entrepreneurs privés que vous pourrez appeler à la rescousse.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cette information, Madame SIMONNET.

La parole, pour vous répondre, est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, et merci à tous les intervenants pour ce débat très riche sur un projet qui est effectivement un projet ambitieux et, je crois, assez significatif de cette mandature et de la volonté de la Maire de Paris de construire le Grand Paris et le Grand Paris jusqu'à la mer.

D'abord, je vais répondre à Mme GALLOIS, et aussi à Didier LE RESTE, sur cette question de la mixité des usages du caractère industriel et logistique du fleuve, pour leur dire que cette dimension est tout à fait prise en compte dans l'appel à projets. Je leur recommande de lire le document qui est sur le site Internet "reinventerlaseine.com". Vous verrez que c'est l'un des quatre éléments communs - la mixité des usages - qui vont permettre de juger les projets. Il me semble essentiel qu'il y ait de la logistique et de l'activité industrielle.

Je vous signale que l'un des sites qui est proposé à la réflexion collective est le port de Tolbiac et que c'est l'un des ports industriels de Paris. En revanche, je pense que cette question de la mixité et de la compatibilité entre les usages est importante. Le fait qu'il y ait une activité industrielle ou logistique en bord de Seine, notamment dans Paris intra-muros, ne doit pas interdire aux passants, aux cyclistes, de pouvoir avoir accès aux berges de Seine. C'est l'un des défis qui est dans cet appel à projets "Réinventer la Seine" et qui me semble l'un des plus intéressants.

J'ai bien entendu les propos d'Eric AZIÈRE sur les risques de dérive sur la réinvention tous azimuts. Il a oublié peut-être de citer la réinvention du centre ou la réinvention de l'Europe parmi les réinventions possibles.

Je voudrais simplement signaler deux éléments qui me paraissent importants. Le premier, c'est que nous avons commencé à travailler sur "Réinventer la Seine" bien avant que le succès de "Réinventer Paris" n'ait été avéré, puisque cela fait presque un an et quelques mois que nous travaillons sur ce dossier. La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que lorsque nous avons proposé à nos partenaires de Rouen, du Havre, d'Haropa et des collectivités territoriales comme Seine-Amont, Plaine Commune ou Est Ensemble de travailler ensemble sur ce projet, la réponse a été positive et enthousiaste. Là encore, nous n'avons pas le recul de "Réinventer Paris" et de son succès. Mais cette idée de travailler ensemble aux nouveaux usages du fleuve est une idée partagée par beaucoup des collectivités territoriales et des acteurs publics portuaires intéressés par la Seine et ses canaux.

J'ajouterai quand même que nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes avec cet appel à projets. C'est quand même un appel à projets sur des sites particuliers et la question des liaisons - je pense notamment à la liaison ferroviaire Le Havre-Paris qui est effectivement essentielle dans le devenir logistique du fleuve - cette question ne peut pas être posée dans le cadre de cet appel à projets, même si c'est un moyen de la remettre dans l'actualité et de la remettre à l'ordre du jour.

Ce qui me paraît intéressant dans cet appel à projets, c'est qu'il donne chair, il donne corps à cet axe Seine et à cette stratégie d'ouverture de Paris sur sa façade maritime. Il donne à voir le fleuve, il mobilise les associations, les entreprises, les citoyens, les riverains autour de cet appel à projets. Oui, Madame SIMONNET, il permet l'innovation parce que l'innovation n'est pas réservée aux pouvoirs publics. Elle appartient à tout le monde, y compris aux associations, aux entreprises privées.

Je me posais la question suivante, pendant votre intervention, chère Danielle : quand vous allez dans un café, vous choisissez uniquement des cafés qui sont la propriété de l'Etat ? Il ne vous arrive jamais d'aller boire un café dans un café qui appartient à un propriétaire privé ? Il se trouve que, dans l'appel à projets "Réinventer la Seine", il y a la possibilité, pour des entrepreneurs privés, de faire des propositions.

Je voudrais signaler quelques éléments essentiels. D'abord, que nous avons tenu compte, dans notre cahier des charges, des leçons de "Réinventer Paris". Notamment, le règlement de "Réinventer la Seine" a pris en compte les retours d'expérience des différents acteurs qui ont répondu à "Réinventer Paris", les modalités de formation et de discussion au sujet de l'appel à projets. On a eu des comités de pilotage avec toutes les mairies d'arrondissement concernées. Il y aura un comité de pilotage en juin avec les groupes politiques, s'ils le souhaitent.

Enfin, pour répondre à l'intervention de Galla BRIDIER, nous nous engageons à favoriser une diversité des montages juridiques. La diversité des sites rend évidents des montages autres que les cessions, tels que les autorisations d'occupation temporaire et les baux emphytéotiques administratifs. Nous nous engageons aussi à favoriser une diversité des montages d'équipes, tels que l'autopromotion et les projets participatifs. Nous avons laissé la composition des équipes complètement ouverte, justement pour que cela puisse avoir lieu.

Je suis convaincu qu'il y aura des choses magnifiques dans les réponses à cet appel à projets, comme il y en a eu pour "Réinventer Paris".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 5).

La séance est suspendue.

Nous reprendrons à 14 heures 45 par la 6e Commission.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons la 6e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Pour la 6e Commission, nous avons ouvert nos débats par la présentation du rapport de la M.I.E. sur la politique dédiée au périscolaire à Paris, présenté par M. Jean-Baptiste MENGUY, son président et Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, sa rapporteure.

Plusieurs membres de la Commission sont intervenus pour souligner la qualité du travail des services de la DASCO...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Madame.

Ceux qui sont en train de discuter devant la porte. Je vous demande soit de passer de l'autre côté de la porte, soit de rejoindre votre siège et d'écouter l'oratrice.

Allez-y.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Les intervenants ont souligné la qualité du travail des services, notamment la DASCO, la DJS et la DAC, la qualité des auditions de vos adjoints qui sont venus devant la M.I.E. et des personnes qui ont accompagné la mission.

Ils ont également souligné les bonnes conditions de travail et d'échange de la M.I.E. qui ont permis que le rapport, comme les préconisations, soit votés à l'unanimité. Ce débat étant à l'ordre du jour demain, je ne serai pas plus longue sur ce point.

Parmi les 23 projets de délibération ayant fait l'objet de l'ordre du jour, Mme LEMARDELEY a souligné, pour le rôle de Paris ville universitaire, l'intérêt du projet de délibération 2016 DLH 118 qui permet la réalisation d'un programme de 71 logements qui permettront d'accueillir des étudiants chercheurs en séjour long.

Mme CORDEBARD, après une intervention sur la M.I.E., a présenté les projets de délibération qui paraissent les plus notables, notamment le projet de délibération DASCO 57 qui concerne l'appel à projets pour les projets animation pour les temps périscolaires. Je pense qu'on y reviendra dans les débats. Elle a répondu aux interventions de Mme LECOUTURIER et M. MENGUY en apportant des précisions sur l'appel à projets.

Elle a également souligné, même si c'est une subvention relativement faible, la subvention à l'Association des Délégués départementaux de l'Education nationale.

Trois vœux qui concernaient la Commission ont été déposés : deux ont été présentés par M. MENGUY pour les Républicains concernant la création de brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles pour les remplacements de courte durée. Un vœu porte également sur la création d'un établissement public dans le cadre de la réforme de la restauration scolaire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

2016 DASCO 83 - Divers collèges parisiens. - Subventions (12.950 euros) dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 83 qui concerne divers collèges parisiens. Il s'agit de subventions dans le cadre du fonctionnement de l'"Action collégiens".

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "Action collégiens" est décidément à l'ordre du jour de ce Conseil du mois de mai pour trois raisons.

Tout d'abord, demain, nous adopterons le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire, à laquelle j'ai participé au nom du groupe Ecologiste de Paris. Nous nous sommes penchés sur les besoins en matière de périscolaire pour les enfants de plus de 12 ans.

Le dispositif "Action collégiens", dans son originalité à comparer avec les initiatives d'autres départements, s'est imposé dans les débats. Il est pertinent, reconnu par la communauté éducative parisienne.

Nous nous félicitons donc qu'une préconisation, qui a fait l'unanimité des membres de la M.I.E., vise à étendre le dispositif "Action collégiens" en privilégiant tous les collèges situés en éducation prioritaire ou bénéficiaires d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative.

Ces actions dans les collèges devraient, dans l'esprit du rapport, être complétées par un accueil de loisirs des collégiens dans chaque arrondissement, en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire.

J'ai eu déjà l'occasion de le signaler l'an passé au sein de cette Assemblée. A minima les nouveaux collèges Aimé Césaire dans le 18e, Suzanne Lacore dans le 19e dans le quartier McDonald, et aussi un collègue comme Berlioz dans un quartier fragile, doivent être concernés au plus vite par cette extension.

Ensuite, encore demain, un préavis de grève a été déposé par des représentants syndicaux des animateurs d'"Action collégiens". Ce n'est pas la première sur un sujet délicat, à savoir des inégalités salariales importantes entre les agents. Je veux le souligner ici, en séance, c'est un vrai sujet pour ces agents qui n'ont pas des niveaux de rémunération importants et dont les missions sont contraignantes au niveau des horaires, de la disponibilité pour encadrer les séjours par exemple.

On parle ici de plusieurs milliers d'euros par an à postes et missions équivalents. Pour maintenir un dispositif de qualité, et notre ambition dans leur action dans la lutte contre le décrochage scolaire, soyons vigilants à maintenir la stabilité des équipes, à conserver les plus expérimentés. Il y a là un enjeu et nous pouvons craindre qu'à ne pas trouver une solution à cette problématique, les équipes soient fragilisées.

Nous savons que ces inégalités de salaire sont le résultat d'une histoire du dispositif et posent pour les résoudre des problèmes juridiques liés aux règles de la fonction publique, mais nous pensons que des solutions doivent être trouvées pour cheminer vers une égalité salariale et un renforcement des équipes.

Enfin, dernier point, la subvention que nous votons maintenant en faveur du fonctionnement des clubs et ludothèques qui appellent des remarques dans la continuité d'un amendement, que nous avons fait adopter au budget supplémentaire en 2015, pour en augmenter la somme.

Nous le redisons : il y a un souci avec les moyens que nous avons pour le concret des projets et des équipements d'"Action collégiens". Nous prenons acte que ces lignes budgétaires en 2016 ne reconduisent pas l'augmentation de 2015. Cependant, nous souhaitons que leurs activités soient regardées de près, ainsi que les modalités de financement des projets portés par les animateurs.

Ce sont des agents de catégorie B, travaillant dans des conditions d'autonomie importante. Il est nécessaire que cette autonomie se concrétise avec des marges de manœuvre plus importantes pour le financement de leurs projets.

Nous suivrons cette question avec attention afin que, le cas échéant, nous revenions sur le sujet lors du budget supplémentaire. Les moyens alloués aux séjours de vacances feront bien évidemment partie de l'attention que nous porterons pour la suite aux améliorations du dispositif qui sont en cours. La durée des séjours, leur fréquence, le nombre de places, il s'agit là de vrais enjeux quand on sait que cela va permettre à certains enfants une ouverture parfois bien rare sur le monde extérieur au quartier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Madame SOLANS, merci de me permettre de redire, une fois de plus, combien je partage l'analyse qu'"Action collégiens" est un des dispositifs qui, dans les collèges de Paris, permet à un grand nombre d'élèves, notamment les plus en difficulté, de vivre leur scolarité dans de meilleures conditions.

Je voudrais dire également combien je partage cette analyse que vous portez qu'"Action collégiens" est une des solutions que nous avons pour la réussite scolaire et éducative, mais aussi pour faire le lien entre le collège et l'extérieur. Et je réfléchis aujourd'hui à organiser par exemple des passerelles de meilleure qualité entre le primaire et le collège, notamment en m'appuyant sur leurs compétences.

Vous avez également parfaitement pointé la difficulté que présente le dossier des rémunérations de ses agents. Nous sommes aujourd'hui, avec la DASCO, en train de travailler à des solutions. Ce n'est en effet pas simple du tout puisque, vous l'avez souligné, des questions statutaires s'imposent à nous.

Pour autant, nous sommes en dialogue avec eux et je les reverrai de nouveau dans quelques semaines pour pouvoir trouver une solution aux difficultés qui sont les leurs. Comptez sur moi pour suivre avec attention ce dossier et pour soutenir ces personnels que je considère comme indispensables dans nos collèges.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DASCO 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 83).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à des brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles (A.S.E.M.) remplaçants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu n° 9 relatif aux brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles, les A.S.E.M. remplaçants.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, Madame l'adjointe à la Maire, nous avons et vous ne découvrez pas le problème, je le sais, beaucoup de difficultés pour remplacer les absences des A.S.E.M., en particulier les absences de courte durée. Je sais que vous avez fait beaucoup d'efforts, très louables pour ceux de longue durée, mais à ce jour nous avons des absences cumulées en R.T.T., en congé maladie de courte durée ou formation, et ces absences ne sont pas remplacées. C'est très préjudiciable à la qualité de l'accueil des enfants et au bon fonctionnement des écoles. C'est singulièrement vrai pour le 5e arrondissement, mais j'imagine pour d'autres arrondissements.

J'ai plus particulièrement des problèmes à l'école maternelle de l'Epée de Bois, il est très fréquent que le quota d'A.S.E.M. réglementaires ne soit même pas respecté, très fréquent aussi à l'école maternelle de la rue Buffon, l'équipe est incomplète pendant près de 50 % du temps scolaire. C'est, accordez-moi, absolument incroyable, parfois jusqu'à 3 A.S.E.M. absents le même jour. C'est le cas de la rue des Lyonnais, sur le mois de mars le taux de présence des A.S.E.M. n'était que de 60 %.

Donc, par ce vœu, Madame l'adjointe, je demande que vous puissiez mettre en place dans chaque circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, chaque C.A.S.P.E., des brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles A.S.E.M. remplaçant spécifiquement les absences de courte durée.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire, Madame la Maire du 5e arrondissement, chers collègues.

D'abord merci de l'intérêt que vous portez aux A.S.E.M., ces agents spécialisés des écoles maternelles. Je le signale en passant, bien que le mot agent soit masculin, ces personnels sont en réalité, à une écrasante majorité, des femmes.

La présence des A.S.E.M. au sein des écoles participe à leur bon fonctionnement. Je vous rappelle que cela n'est pas une compétence obligatoire, mais que la Ville a choisi de s'y engager fortement tant sur le temps scolaire qu'aujourd'hui périscolaire, puisqu'elles sont également animatrices - je me permets de féminiser le nom - pour beaucoup d'entre elles, pour les ateliers périscolaires proposés par la Ville.

Leur présence sur ces deux temps est rassurante pour les enfants, qui les considèrent avec leurs enseignants comme un adulte référent permanent.

Comme je vous l'expliquais récemment par courrier, chère Madame BERTHOUT, en mettant en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, la Ville a fait le choix d'augmenter leur nombre, j'y reviendrai, et de leur proposer de participer aux ateliers périscolaires, en leur permettant de s'inscrire dans un parcours de valorisation professionnelle auquel le CAP petite enfance, qu'elles détiennent, leur permet de prétendre. Cela leur permet de ne plus être cantonnées aux activités d'hygiène et de ménage, ce qui est un progrès à mes yeux.

Quant à leur nombre, nous avons choisi de l'augmenter considérablement en le fixant désormais à 1 par classe dans les écoles maternelles comptant jusqu'à 4 classes, et à 1 de moins que le nombre de classes dans les écoles comptant 5 classes et plus. Cela a eu pour conséquence un recrutement de 400 agents supplémentaires sur la période 2013-2015, ce dont vous vous félicitez avec raison et ce dont je me félicite avec vous. Ce renfort bénéficie majoritairement au temps scolaire d'ailleurs, pour 70 % de leur temps de travail, c'est donc considérable.

Je tiens ensuite à vous redire que les brigades de remplacement que vous souhaitez voir créer existent déjà. Les circonscriptions des affaires scolaires disposent en effet d'agents volants chargés de faire face aux absences, même de courte durée.

Je vous rappelle également que les R.T.T. et les formations n'entrent pas dans le cadre des absences remplaçables, contrairement aux maladies, même de courte durée.

Le nombre de ces agents a d'ailleurs été également revu à la hausse à la faveur des recrutements auxquels je faisais référence à l'instant. Nous avons aujourd'hui une capacité de remplacement bien plus importante et de fait, des A.S.E.M. bien plus nombreuses dans les écoles.

C'est l'arrivée de ces nouveaux agents qui a permis de faire baisser sensiblement le nombre d'absences non prévues et non remplacées, qui malheureusement interviennent en général en hiver, comme pour les enseignants d'ailleurs, lorsque certaines maladies se propagent.

Enfin pour terminer, j'avoue ma perplexité toujours grandissante face au paradoxe qui consiste pour l'opposition à critiquer dans la presse et devant notre Conseil, le niveau des dépenses de la Ville en matière scolaire et périscolaire, et dans le même temps, à nous demander même quand c'est inutile, d'en faire toujours davantage.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous voulez répondre, deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Rassurez-vous ce sera très rapide, je trouve quand même, Madame CORDEBARD, que vous avez bien commencé, mais vous finissez très mal. Expliquer que le remplacement sur de courtes durées des A.S.E.M. est totalement inutile, je pense que les parents apprécieront.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les parents apprécient toujours.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'établissement public central chargé de la restauration scolaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets maintenant en discussion le vœu n° 10 relatif à l'établissement public central chargé de la restauration scolaire.

Mme BERTHOUT a la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Madame l'adjointe à la Maire, vous avez décidé unilatéralement de centraliser les 20 caisses des écoles jusqu'alors autonomes. En clair, en centraliser les achats et la gestion des personnels, les maires devenant les simples présidents spectateurs de commissions des menus conçus par les mastodontes de la restauration scolaire. Car à qui ferez-vous sérieusement croire que les marchés centralisés destinés à fournir 22 millions de repas par an dans les écoles parisiennes échapperont à l'appétit vorace des ogres de la restauration scolaire ? Et qui pourrait sérieusement apporter la démonstration que l'allotissement de quelques miettes permettrait d'éviter la disparition programmée des petits ?

Pour arriver à vos fins, vous avez utilisé la grosse ficelle de cuisine. Un rapport à charge censé démontrer que les caisses des écoles gérées par la droite comme par la gauche d'ailleurs, il y en a pour tout le monde, sont globalement très mal gérées. Parmi la masse d'inexactitudes, d'erreurs et de mensonges par omission, je ne citerai que trois exemples caricaturaux.

L'équilibre économique des caisses : le rapport d'octobre 2015 retient une séquence qui va de 2010 à 2014, mais il n'analyse que les comptes de 2010 à 2013 pour mieux pointer, je cite "la dégradation financière des caisses". Et pour cause, la situation s'est améliorée en 2014 !

Sur l'évolution de la masse salariale, le rapport s'attarde sur l'accroissement annuel global de l'ensemble des caisses de 3 % entre 2010 et 2014, mais il omet sciemment au passage la situation des caisses qui, comme dans le 5e arrondissement, mais il y en a d'autres, maîtrisent parfaitement l'évolution de la masse salariale. Chez nous, moins 0,7 % par an. Le prix de revient, la cerise sur le gâteau, est établi pour 2015 sur des données partielles remontées au début de l'automne et bien évidemment les gains de productivité réalisés par les caisses ne sont pas mis en avant. Etrange quand on sait que certaines ont fait progresser les gains de productivité sur la durée en augmentant parallèlement la qualité des assiettes.

Dans le 5e arrondissement, 60 % de produits bio labellisés avec pas moins de six composants pour le déjeuner, un goûter bio à 100 %, 75 % des approvisionnements en filière courte.

Curieusement, sans doute mensonge par omission, la partie du rapport consacrée à la qualité des assiettes n'est pas renseignée pour mon arrondissement, ce qui est un comble.

Vous parlez de partage de bonnes pratiques et de propositions constructives. Je vous en fais une, c'est celle que nous avons faite dans notre arrondissement et d'autres : augmenter le bio, conforter les filières courtes en maîtrisant totalement l'approvisionnement. Par exemple, en achetant les bêtes sur pied, en faisant de l'abattage sur place, en adaptant quotidiennement les commandes aux capacités de production et d'offre de nos petits producteurs, tout en réduisant les coûts de revient. Ah oui, mais voilà, mais voilà pour faire cela, il faut laisser une gestion décentralisée et vous n'en voulez pas !

D'ailleurs, dans le communiqué de presse sorti la semaine dernière, vous dites bien que vous voulez des commandes groupées pour, je vous cite : "avoir des coûts plus faibles".

Alors, vous êtes à la tête de l'Exécutif depuis 2001, vous auriez pu associer le versement de vos subventions aux caisses des écoles au respect de bonnes pratiques, pourquoi n'avez-vous pas bougé ?

Vous nous faites la leçon en inventant une nouvelle fable : la centralisation permettrait d'améliorer l'emploi et la formation des personnels. Vous leur promettez un statut unifié, une grande partie n'en veut pas. En laissant entendre au passage que l'on pourrait ajouter des heures de ménage à leur charge de travail, c'est tout de même incroyable.

J'ai entendu tout à l'heure, Madame CORDEBARD, que vous estimez que le fait pour les A.S.E.M. de ne pas faire le ménage était un plus, Madame. Donc, deux systèmes aujourd'hui s'opposent, d'un côté la centralisation, et de l'autre la responsabilisation et la défense des filières courtes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame CORDEBARD, pour deux minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame la Maire de Paris, Madame la Maire du 5e arrondissement, mes chers collègues, votre vœu présente, dans ses considérants, un grand nombre d'erreurs et de contrevérités, et votre intervention était tout en nuance. J'ai apprécié. A croire que pendant les deux heures que j'ai passées à répondre à vos questions, bien légitimes d'ailleurs, à votre demande, Madame la Maire du 5e arrondissement, vous m'avez bien peu écoutée.

Vous le savez donc, la restauration scolaire, gérée actuellement par les 20 caisses des écoles, offre un service très hétérogène aux Parisiens, d'abord par la qualité de l'assiette. Les objectifs de la Ville de 50 % minimum d'alimentation bio et labellisée pour tous les petits Parisiens sont loin d'être atteints. Nous sommes autour de 20 % aujourd'hui, et nous ne nous y résoudrons pas. Il faut peut-être convenir que l'ensemble des enfants parisiens ont droit à la même qualité, et ces objectifs ne peuvent pas être atteints dans le cadre du modèle actuel. C'est une des raisons de cette réforme. Soyez rassurée, je vous l'ai déjà dit, je vous le redis : les arrondissements qui sont déjà au-delà de cet objectif ne perdront rien. C'est un engagement que nous prenons et qu'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, m'a demandé fermement de prendre devant chacun d'entre vous.

Ensuite, les conditions d'emploi des personnels ne sont pas homogènes, voire même très insatisfaisantes dans un certain nombre de cas. Et non, Madame BERTHOUT, les personnels ne seront pas démobilisés parce que nous leur proposerons une amélioration de leurs conditions de travail, lorsque nous leur proposerons des parcours de formation, la possibilité de vrais parcours professionnels, de mobilité. Je tiens ici d'ailleurs à leur rendre hommage pour leur engagement quotidien au service de l'ensemble des enfants parisiens.

Je note d'ailleurs, et en plus, que les plus fervents opposants à cette réforme sont souvent ceux qui refusent avec obstination les dispositifs de résorption de l'emploi précaire proposé et financé par la Ville de Paris. S'agit-il de mépris à leur endroit ? Je le crains. Je regrette enfin que contrairement au personnel de vos caisses, vous refusiez de participer...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais laissez parler ! Vous savez, cela n'enlèvera rien à vos arguments. Cela permettra juste d'être un peu courtois et d'écouter les réponses qui vous sont faites, mais si vous voulez juste poser des questions et ne pas avoir les réponses, là, c'est un autre sujet. Mais ce n'est pas le sujet de notre Assemblée.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - C'est précisément ce que je regrette également, que contrairement au personnel de vos caisses, vous refusiez de participer à la construction de ce nouveau service municipal au service de l'ensemble des Parisiens. Je regrette également que vous vous employiez à inquiéter les familles en colportant de fausses informations, alors qu'il y a tant à gagner à les associer aux décisions que nous avons à prendre.

Je continuerai pour ma part à le faire, en veillant à ce qu'ils disposent des bonnes informations, notamment en leur rappelant que les modes de production ne sont pas concernés par la réforme, que les cuisines de vos écoles notamment, et de l'ensemble des écoles, resteront en fonction dans les mêmes conditions qu'actuellement, en leur rappelant que les petits producteurs, notamment locaux, pourront poursuivre leur collaboration avec la Ville. Et à ce propos, je peux vous dire que la filière "bio" y trouvera même le moyen de se développer, dès lors qu'elle disposera d'une certaine visibilité sur ses débouchés.

Enfin et pour conclure, je souhaite que les maires d'arrondissement gardent le pilotage local de ce service. J'espère pouvoir en discuter avec eux, avec vous dans les prochaines semaines, afin de trouver le bon système de gouvernance et écrire les grandes lignes du contrat d'objectif liant l'établissement public à la Ville. Je souhaite également que les groupes politiques et les parents d'élèves y soient étroitement associés.

Vous vous en doutez, j'é mets donc un avis défavorable à votre vœu, qui n'apporte aucune solution autre que le conservatisme, qui entretient les inégalités entre arrondissements et s'oppose ainsi à la majorité des Parisiens ayant élu Anne HIDALGO, avec cette volonté d'offrir à tous les enfants parisiens un service public de la restauration de meilleure qualité et bénéfique pour leur santé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

Je donne la parole pour des explications de vote. Je crois que Madame...

Mais, Madame BERTHOUT ! Vous savez, cela ne figurera même pas au compte rendu tellement c'est inaudible.

Explication de vote : Mme Béatrice LECOUTURIER, pour l'UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour ce vœu déposé par le groupe des Républicains, car votre projet de vouloir centraliser les caisses des écoles va à l'encontre de la logique de déconcentration souhaitée par les maires d'arrondissement, dans le cadre de la réforme du statut de Paris. Vous retirerez une nouvelle fois une prérogative qui revient à ces maires d'arrondissement, et même si nous réaffirmons que la qualité du contenu des assiettes doit effectivement être la même pour tous les petits Parisiens, quel que soit l'arrondissement dans lequel ils habitent, il revient à chaque caisse des écoles de faire les choix budgétaires et alimentaires qu'il convient, et non pas à un organisme centralisateur.

Je profite également de cette occasion pour vous demander que le rapport qui a été réalisé sur la restauration scolaire à Paris soit diffusé à tous les Conseillers de Paris, et non pas uniquement aux maires d'arrondissement.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

2016 DASCO 57 - Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'A.R.E.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 57 concernant les subventions et les conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires au titre de l'Aménagement des Rythmes Educatifs.

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous soumettez à notre approbation 1.759.519 euros exactement de subventions pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Avec trois années scolaires de mise en œuvre de cet aménagement, permettez-moi d'abord une remarque de forme : il serait intéressant que nous nommions ces projets d'une façon plus intégrée à l'ensemble du dispositif du périscolaire, car finalement, il s'agit de l'enjeu sur lequel nous revenons depuis le point de départ. Les ateliers proposés deux fois par semaine doivent s'intégrer avec cohérence dans la globalité de l'accueil proposé aux enfants dans nos écoles. Ils doivent pouvoir s'intégrer dans des projets pédagogiques et construire une complémentarité des temps et des propositions vers une journée, et même une semaine, respectueuse des temps de l'enfant et qui réponde à ses besoins.

Je le redirai demain lors de notre débat : nous devons toujours mettre au centre de notre préoccupation l'enfant, qui reste 50 heures dans les locaux scolaires. Nous devons mettre les moyens et les organisations du périscolaire au service de l'égalité. Le périscolaire doit être un atout en faveur de la réussite à l'école. Beaucoup va être dit demain lors du débat sur la Mission d'information et d'évaluation. Je ne vais donc pas trop anticiper.

Cependant, sur les ateliers portés par les associations qui font l'objet d'un appel à projets annuel, je souhaite relever quelques points importants sur lesquels nous avons, au groupe Ecologiste, une attention particulière depuis le début, dans la lutte contre les inégalités, bien sûr, sur le contenu des ateliers aussi, vers des cycles plus structurés, ou encore vers une gouvernance moins centralisée et des projets communs à tous les acteurs.

Tout d'abord, sur les inégalités territoriales et le renforcement des moyens dans les établissements en réseaux d'éducation prioritaire, nous devons améliorer l'ancrage local, inscrire et ouvrir nos écoles mieux au tissu associatif des quartiers des écoles. Cela passe aussi par des dispositifs adaptés, pour les activités culturelles par exemple, avec un taux d'encadrement spécifique, ou encore avec des innovations pédagogiques et des partenariats spécifiques animateurs de la ville - intervenants associatifs.

Mieux valoriser les ressources du quartier, c'est aussi permettre de développer le périscolaire hors les murs, enjeu éducatif majeur, et enjeu pour desserrer la pression sur les locaux scolaires. Nous voyons que cela progresse, et les préconisations de la M.I.E. abordent ces points clairement, en particulier concernant le partenariat avec les établissements culturels pour les quartiers moins dotés.

Ensuite, donc, sur le contenu de ces ateliers, il y a réellement matière à retravailler les propositions vers une logique de cycle plus structuré dans son ambition et ses objectifs éducatifs. En maternelle, il y a lieu d'introduire avec prudence les intervenants associatifs - on l'a déjà dit à de nombreuses reprises -, au profit d'une plus grande continuité pédagogique et de construction de repères. Les innovations sur l'organisation des temps doivent être expérimentées, là où les communautés éducatives sont porteuses de projets, vers des journées plus harmonieuses. Ces innovations pourraient dessiner des pistes nouvelles dans l'introduction des intervenants associatifs.

D'une façon générale, nous devons travailler à des ateliers sur des cycles annuels, beaucoup plus à l'image des chorales portées par les conservatoires, qui permettent d'aller loin avec les enfants dans leurs découvertes et leurs acquisitions. Les activités physiques pourraient prendre une plus grande place, vers un atelier hebdomadaire, par exemple, dédié à une activité corporelle. Il y a là un enjeu dans la complémentarité des propositions sur les différents temps de l'enfant, tout autant que dans l'accompagnement du développement de l'enfant.

Dernier point qui répond aux deux précédents : nous devons renforcer le rôle des arrondissements et surtout des équipes de terrain à l'échelon des établissements. La gouvernance doit être moins centralisée.

Nous devons pouvoir faire émerger un travail partenarial entre les associations, les enseignants et les animateurs, piloté bien sûr par les responsables éducatifs Ville.

Des ponts, des liens doivent se tisser, se consolider là où ils existent déjà pour apporter du sens, de la cohérence éducative à ces ateliers qui jalonnent la semaine de 80 % des écoliers parisiens dorénavant.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le périscolaire à Paris est devenu un service public important au cœur des préoccupations d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. Il est crucial que la Ville mette les moyens nécessaires pour permettre à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, de bénéficier d'activités culturelles et sportives variées pour contribuer à leur épanouissement. Le volet associatif des aménagements des rythmes scolaires en fait partie.

Le groupe Communiste - Front de Gauche soutient ce projet de délibération proposant la reconduction des subventions pour les appels à projets pour les ateliers A.R.E.

Nous apporterons à notre soutien quelques remarques. La première est que nos réserves sur l'aménagement des rythmes scolaires au niveau national tiennent toujours. Nous pensons que la gestion de ces heures de classes supprimées doit relever de la responsabilité de l'Etat et non pas des villes. Cette réforme instaure une territorialisation des enseignements de l'enfant et par ce fait, une inégalité structurelle.

Même s'il subsiste encore et toujours des choses à améliorer, Paris a mis énormément de moyens pour les A.R.E. Le revers de ce constat plutôt positif est que la qualité des activités proposées aux enfants dépend des moyens financiers des villes qui les organisent et des projets proposés. On constate que la situation est beaucoup plus compliquée dans d'autres villes partout en France.

Dans la même logique, Paris n'est pas exemptée non plus de toute inquiétude. La baisse des dotations aux collectivités qui s'opère maintenant sur un rythme de plus en plus accéléré pénalise durablement les finances de notre Ville. Cette responsabilité supplémentaire que l'Etat nous impose, tout en ponctionnant sur nos moyens

financiers, risque dans les années à venir de pénaliser la qualité du service public de l'animation et le parcours éducatif des enfants.

La Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire qui vient d'être finalisée propose beaucoup de préconisations qui vont dans le bon sens pour les A.R.E. On remarquera notamment l'annonce de dispositions que nous demandons depuis leur mise en place.

La mise en place d'un référent Education/Ville par école, par exemple, permettra d'avoir un responsable du périscolaire par établissement et ainsi assurer une meilleure stabilité des équipes comme une meilleure communication au sein de la communauté éducative.

La professionnalisation de la filière "Animation" par un cycle de formation plus poussé en interne à la Ville - et la demande de la reconnaissance d'un diplôme d'Etat au législateur - est également une bonne nouvelle. Le métier d'animateur ne s'apprend pas en deux jours et les responsabilités qui lui incombent sont très importantes. La sécurisation d'un parcours de formation pour asseoir cette filière du périscolaire parisien est une bonne nouvelle pour le service public local.

Ces propositions sont de bonnes nouvelles. Il faut désormais que cela se traduise dans les faits. Des choix budgétaires ambitieux doivent être opérés pour garantir dans les plus brefs délais ces propositions attendues par l'ensemble de la communauté éducative.

De même, il faudra veiller à ce que les animateurs recrutés par la Ville puissent travailler à plein temps s'ils le souhaitent. Un grand nombre d'agents se voient imposer des temps partiels et sont rémunérés très faiblement. Si certains font le choix de considérer l'animation des ateliers A.R.E. comme un complément de salaire ou comme un travail temporaire, ceux qui veulent en faire leur métier doivent avoir la possibilité d'en vivre pleinement.

Notre dernière remarque portera sur le rôle des associations. Depuis l'aménagement des rythmes éducatifs, on constate que certaines associations à Paris, qui recevaient jusqu'ici des subventions de fonctionnement pour faire vivre leurs projets, sont incitées à délivrer des prestations d'atelier par le biais d'une contractualisation.

Nous devons être vigilants à ce que la Municipalité ne transforme pas sa politique de subventions aux associations en politique d'appels d'offres à des prestataires de services. Le tissu associatif joue un très grand rôle dans la création de lien social dans notre ville, dans l'inventivité et l'innovation. Les moyens mis en place pour les A.R.E. en externe ne doivent pas remplacer ces crédits alloués à notre politique associative.

Nous reconnaissons cependant l'engagement de la Ville en faveur de ce service public. Si nous avons des réserves sur le cadre imposé par le Gouvernement et qu'il y a encore des points à approfondir et à améliorer, notamment sur l'égalité entre les différents arrondissements, sur l'égalité entre les différentes écoles et les projets proposés, Paris travaille et prend ses responsabilités pour améliorer encore davantage le service public si important pour les générations futures.

C'est pourquoi nous voterons favorablement ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame BECKER.

M. HODENT n'est pas là.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Beaucoup de choses ont été dites déjà sur la place des associations dans le périscolaire. Nous y reviendrons dans le débat de demain matin suite aux travaux de la M.I.E. Il est certain que ces travaux ont amené un certain nombre d'interrogations, de constats partagés d'ailleurs. Je m'en réjouis parce que la marge de progression est encore assez importante.

Je voudrais juste aborder, dans le cadre de ce projet de délibération, les choix qui ont été faits pour le 15^e arrondissement. En effet, même si lors de la mise en place de la réforme des A.R.E. - certains trouvent que ce n'est pas très élégant comme terme, mais comme c'est le plus communément partagé, on va faire simple -, nous étions, avec Philippe GOUJON, opposés sur le principe. Les faits d'ailleurs ne nous ont pas vraiment contredits et nous en discuterons demain matin.

Toutefois, à partir du moment où la réforme a été adoptée, il convenait - et le maire du 15^e arrondissement y a pris toute sa part - qu'elle soit appliquée dans les meilleures conditions, dans l'intérêt des enfants, mais aussi des équipes d'animation évidemment lorsqu'elles sont constituées d'animateurs associatifs.

C'est dans ce cadre que nous avons procédé à la Commission, en lien avec la C.A.S.P.E. pour le 15^e arrondissement. Nous avons pu échanger sur un certain nombre de structures, même si les informations à notre disposition ne sont encore pas complètes - et nous le regrettons -, notamment sur le profil des animateurs titulaires de ces associations, ainsi que sur la localisation et l'articulation du projet d'animation avec le projet d'école qui est encore à développer.

Deux constats pour le 15^e arrondissement. D'abord, nous avons été surpris de voir que "le Monfort" n'était pas reconduit dans les ateliers alors que c'est un théâtre - M. JULLIARD en conviendra, j'imagine - d'envergure, qui fournit des prestations reconnues, pas seulement dans les écoles.

La C.A.S.P.E. nous a expliqué que "le Monfort" n'avait pas passé le filtre financier et juridique pour être choisi. Néanmoins, nous n'avons eu que très peu d'informations sur les tenants et les aboutissants de cette situation qui est pour le moins inquiétante. En effet, la présence d'un tel théâtre sur le tissu scolaire de proximité est pour nous, évidemment, une condition "sine qua non" au bon déroulé des ateliers.

Nous sommes évidemment très demandeurs d'informations complémentaires qui pourraient nous rassurer ou, en tout cas, qui nous amèneraient à revoir notre position sur la place d'une telle structure dans le champ périscolaire.

Le deuxième constat - et cela rejoint les préconisations de la M.I.E. -, c'est que la Ville réduit la voilure sur le champ associatif.

Madame la Maire, vous l'aviez dit lors des auditions, nous l'avons constaté.

C'est une tendance que nous partageons car nous sommes plutôt dans l'idée de rationaliser les ateliers, que les structures puissent dans un but de pérennisation des équipes avoir plus d'ateliers, être mieux identifiées et donc, mieux contrôlées.

C'est dans ce cadre-là qu'en lien avec la C.A.S.P.E., nous avons mis en application cette idée, avec des équipes associatives beaucoup plus présentes, un nombre d'ateliers, lorsque c'était possible, en nombre supérieur et avec des animateurs beaucoup plus motivés car ils peuvent s'inscrire sur du moyen terme et donc pérenniser pour les enfants des parcours.

Toutefois, cela reste des initiatives associatives. Nous souhaiterions évidemment - nous y reviendrons demain matin - que ces parcours associatifs pour le périscolaire soient beaucoup plus développés, beaucoup plus généralisés et en lien plus important avec l'école.

Et puis, troisième point - et c'est une question que nous avons soulevée à la demande du Maire aux services de la DASCO -, c'est cette question de conflit d'intérêts potentiel. En effet, nous avons remarqué - la C.A.S.P.E. ne s'en était pas rendu compte - qu'un certain nombre d'animateurs, titulaires ou vacataires, siégeaient par ailleurs dans le bureau d'une association qui avait en charge les mêmes ateliers.

La question s'est posée - la DASCO n'avait pas de réponse - sur l'éventualité d'un conflit d'intérêts d'animateurs qui seraient payés par la Ville pour faire des ateliers et qui seraient subventionnés par la Ville pour les mêmes intérêts.

On n'a pas de position a priori sur ce sujet si juridiquement il n'y a pas de conflit d'intérêts. Les animateurs font cela pour un complément de rémunération. Il y a peut-être d'autres moyens, que ce soit plus clair pour eux.

On sait très bien que des directeurs, des parents sont aussi sur ces créneaux de proposer des ateliers via des associations. Ce n'est pas la même situation, ils ne sont pas payés par la Ville pour animer des ateliers périscolaires. La comparaison s'arrête donc là.

C'est assez intéressant que le 15^e arrondissement ait pu d'ores et déjà mettre en pratique pour les prochaines années, des dispositions de la M.I.E.

C'était un peu facile, pour le coup, mais je souhaite évidemment que ces parcours puissent être généralisés pour tout Paris et que ces équipes associatives soient pérennisées pour mieux offrir de l'animation aux enfants et surtout, être mieux contrôlées.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je suis toujours en désaccord avec l'aménagement des rythmes éducatifs parce que je trouve que cette réforme qui a été mise en place par le Gouvernement, finalement,

organise toujours cette confusion entre le scolaire et le périscolaire, cette confusion entre les différents temps de l'enfant, entre les différents objectifs qui sont complémentaires et donc bien spécifiques.

Comme cela a été dit par d'autres collègues précédemment, notamment Emmanuelle BECKER, cette réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs organise la territorialisation de l'école, c'est-à-dire qu'elle organise des inégalités sur les territoires entre des collectivités qui arrivent à avoir les moyens ou la volonté politique pour garantir des temps de rythme éducatif avec une richesse en termes de diversité, en termes de professionnalisation des intervenants et surtout, en garantissant l'accès à la gratuité.

Comme vous le savez, de plus en plus de collectivités ne respectent plus cette gratuité sur les territoires. Alors maintenant, à Paris - oui, la Ville de Paris est beaucoup plus riche que bien d'autres collectivités - on y a mis les moyens et pourtant, dans les faits, on a quand même aussi énormément de difficultés. Entendez les équipes enseignantes qui considèrent toujours qu'elles vivent difficilement l'aménagement dans leurs classes, dans des locaux qui ne sont pas adaptés. L'organisation de l'aménagement de ces rythmes éducatifs reste toujours extrêmement compliquée. Beaucoup d'équipes n'estiment pas du tout avoir gagné en qualité, non seulement pour les conditions d'enseignement, mais aussi pour les conditions d'apprentissage des élèves.

N'oublions pas que des structures d'éducation populaire sont toujours écartées, car considérées comme trop coûteuses dans ces appels à projets, que l'on est aussi face à des difficultés où, vous le savez, au niveau des C.A.S.P.E. et des R.E.V., les moyens humains doivent être augmentés pour que l'on puisse organiser un vrai pilotage et un vrai investissement au plus proche des écoles.

Je tiens, par contre, à saluer le travail sur les centres ressources - cela me semble important - et sur la question de la formation parce que c'est là qu'il faut mettre le paquet par rapport aux animateurs de la Ville de Paris qui interviennent et que l'exigence doit être de qualité, doit toujours être en progression. Pourtant, cette exigence de qualité en termes de formation, considérez qu'elle doit être étroitement liée à la question du statut des personnes. Or, on a toujours plus d'un millier de précaires vacataires ou contractuels, des agents en temps incomplet, donc on a toujours cette situation extrêmement difficile des animateurs qui interviennent. Surtout, il faut comprendre que des animateurs qui construisent un atelier au niveau de l'A.R.E., cela demande du temps hors temps devant élèves pour construire cet atelier, pour qu'il y ait un travail en lien avec les structures associatives du quartier, pour que cette complémentarité soit effective.

Maintenant, je terminerai en posant la question : quelle évaluation avons-nous faite de manière sérieuse des objectifs initiaux qui étaient affichés de la réforme ? Je rappelle certains objectifs initiaux affichés de la réforme qui, selon moi, n'ont toujours pas été évalués. Il y avait notamment l'objectif de renforcer les partenariats entre les écoles et la vie associative du quartier, et d'ouvrir les écoles sur la vie associative de quartier. Qu'est-ce que je regarde quand on étudie les associations qui interviennent sur le temps de l'A.R.E. ?

Dans la plupart des cas, ce sont des associations qui n'émanent pas du quartier et qui sont plaquées là à travers le jeu du hasard des appels à projets, de la recherche de complémentarité et d'un équilibre qui n'est pas évident et que, finalement, bon nombre de structures associatives qui sont dans le quartier n'interviennent pas non plus dans l'école. Donc cela n'est pas vrai : moi, je ne ressens pas une plus grande ouverture des écoles sur le mouvement associatif du quartier, et inversement. L'écho que j'ai des associations de quartier, c'est qu'elles n'ont pas le sentiment que cette réforme a permis qu'il y ait plus de jeunes qui viennent participer aux activités de leurs associations, précisément parce que les temps pris par l'A.R.E. ont empiété le temps d'offre de ces associations.

Le deuxième objectif - la question de l'échec scolaire - est évidemment un objectif qui, en termes d'évaluation, est beaucoup plus délicat à évaluer. Mais je n'ai pas non plus le sentiment, pour l'instant, que l'on ait des éléments probants. J'aimerais bien qu'il y ait une étude pour évaluer quel a été l'impact de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs dans la lutte contre l'échec scolaire puisque c'était l'objectif affiché tambour battant de cette réforme.

Evidemment, je ne m'oppose pas aux subventions et aux moyens qui vont être alloués aux associations dans le cadre de l'A.R.E. Je suis toujours très inquiète par le biais qui fait que les associations, pour survivre, parce qu'elles sont prises à la gorge par des baisses de subventions, notamment prioritairement des baisses de subvention de l'Etat, que, par ricochet, elles cherchent à se sortir en postulant.

Donc, je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, la Ville de Paris renouvelle donc ses partenariats avec le mouvement associatif parisien qui intervient dans nos écoles dans le cadre de ces ateliers dits "de l'A.R.E.". Nous sommes très fiers de ce partenariat que nous avons tissé avec les associations parisiennes qui sont nombreuses, diverses, ambitieuses, créatives, qui sont les forces vives de cette ville qui est la nôtre.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre ici ou ailleurs, je ne crains pas la diversité de ces ateliers, je ne crains pas d'offrir aux enfants des activités atypiques, hors normes, car c'est précisément l'un des objectifs de la réforme des rythmes éducatifs : offrir aux enfants ce qu'ils ne trouvent pas nécessairement chez eux ou en classe.

Ce projet vise à répartir, entre 155 organismes, une subvention totale de 1,759 million d'euros, dont l'objet est de couvrir 85 % du coût de mise en œuvre dans les écoles publiques parisiennes de ces ateliers qui, rappelons-le, ne couvrent qu'une partie infime des temps périscolaires, puisque les ateliers A.R.E. ne représentent que 26 % de la totalité de la politique périscolaire à Paris. Chaque proposition d'activité éducative a fait l'objet d'une analyse pédagogique par les services de la Ville, non seulement la DASCO, mais aussi par la Direction des Affaires culturelles et la Direction Jeunesse et Sports. Chaque proposition a également fait l'objet d'un examen administratif de la fiabilité des porteurs de projet.

A partir de ces évaluations, les commissions d'arrondissement qui réunissent les élus, y compris les élus d'arrondissement et les services, ont émis des avis, notamment un avis d'opportunité en s'attachant à deux objectifs principaux fixés par l'appel à projets, à savoir, d'une part, privilégier une dimension locale. C'est le cas dans les projets qui sont retenus. Ces projets doivent être identifiés sur une école et dans un partenariat à nouer avec les acteurs locaux. D'autre part, à rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants, aussi bien dans la continuité des thèmes qui sont mis en priorité en 2015 que dans l'objectif d'élargir le champ des propositions à de nouvelles thématiques, tel que la programmation informatique ou les métiers du spectacle, les métiers de l'art, la sécurité, en particulier la prévention des risques domestiques, la sécurité du piéton et du cycliste dans la ville, ou encore l'initiation aux premiers secours.

Ce partenariat avec les associations mobilisées en faveur des élèves de Paris complète et enrichit l'offre municipale d'activités périscolaires. Rappelons que pour la quatrième année de mise en œuvre, ce partenariat intervient en plein renouvellement du projet éducatif territorial P.E.D.T. qui fait l'objet d'une évaluation globale depuis le début de l'année 2016, impliquant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative. En outre, le partenariat périscolaire entre la Ville et les associations complète le recours aux prestataires extérieurs réalisé par marchés publics. Ainsi, pour 2016-2017, il sera prolongé une troisième et dernière année, sachant que les prestataires qui n'ont pas donné satisfaction seront remplacés, en faisant prioritairement appel à d'autres titulaires du marché.

Enfin, les ateliers assurés en interne par la DASCO, la DAC et la DJS sont reconduits au terme d'un processus d'évaluation comparable. Il y a donc bien une évaluation de ce que nous faisons. Nous aurons l'occasion d'en reparler demain sur le débat autour de la M.I.E.

Je voudrais dire mon soutien plein et entier à ces associations qui font, d'ailleurs, partie des acteurs institutionnels et historiques des ateliers bleus qui, eux, retrouvent un avis unanime et positif de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Je voudrais aussi rappeler que ces associations sont les forces vives de notre ville. Elles jouent effectivement un rôle majeur dans la création du lien social et sont des lieux d'innovation, y compris pédagogiques. Enfin, elles ont historiquement porté les valeurs de l'éducation populaire. Je crois que c'est là le clivage que nous pouvons avoir avec certains élus de cet hémicycle.

Pour nous, clairement, s'il y a une complémentarité à trouver entre périscolaire et scolaire, elle est là. Ce sont les valeurs de l'éducation populaire que nous retrouvons et que nous voulons porter dans la politique périscolaire, et c'est par le biais des associations que nous y arrivons et je m'en félicite.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BARATTI-ELBAZ.

Pour répondre aux différents orateurs et oratrices, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la richesse des questions que vous avez bien voulu aborder ne me permettra pas de répondre en 5 minutes à l'ensemble de vos préoccupations. Mais comme nous aurons le débat demain à l'occasion de la présentation du rapport de la M.I.E. sur le périscolaire nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je voudrais peut-être me concentrer sur le sujet particulier de ce projet de délibération qui concerne l'appel à projets pour des associations, appel à projets qui est reconduit chaque année, et qui ne concerne d'ailleurs qu'une petite partie des interventions associatives dans le cadre du périscolaire, puisque la plus grande partie de ces interventions est régie par un marché, lequel sera reconduit l'année prochaine en 2017 et concerne beaucoup d'autres associations.

Je vous rappelle également que ces interventions représentent pour l'élémentaire environ 40 % des ateliers périscolaires puisque le reste est assuré par des agents de la Ville, qui, vous l'avez souligné les uns et les autres, peuvent maintenant s'inscrire dans une véritable filière professionnelle qui a pu se développer grâce à la mise en place de ces ateliers périscolaires.

Je me souviens encore des premières discussions que nous avons eues avec Colombe BROSSEL sur l'opportunité formidable de créer cette filière de l'animation à l'occasion de cette réforme.

Je pourrais me féliciter également d'une amélioration des conditions d'attribution de ces ateliers dans le cadre de cet appel à projets et du bon fonctionnement des commissions d'arrondissement qui nous permet de répondre à votre préoccupations de favoriser ou d'ancrer davantage les associations locales qui jouent un rôle dans le tissu local, dans les écoles.

Cela se fait en transparence et en discussion avec les élus d'arrondissement ; Monsieur MENGUY, vous avez eu la gentillesse de le rappeler. Se posent un certain nombre de questions - c'est normal - de coût, de financement, d'opportunités et cela nous permet d'avoir un regard au plus près de la réalité, des interventions de ces associations.

Un autre intervenant, à un moment donné, a posé la question de l'évaluation. Je voudrais lever un doute dans les esprits qui en auraient encore. Nous en sommes à la septième évaluation depuis le début de la réforme et la mise en place de cette nouvelle politique. Non pas qu'il faille y renoncer, mais peut-être que cela a été excessif. Simplement, je vous assure que sur les objectifs, sur la mise en place, sur la réalisation, sur les choses très concrètes, nous ne manquons pas aujourd'hui d'évaluations et de projets d'évaluation. Je dirais que celle qui a été la plus complète, c'est peut-être celle qui a été faite dans le ce cadre de la M.I.E. Nous y reviendrons encore une fois demain.

Je dirais d'ailleurs que c'est une bonne chose. Il faut évaluer les politiques publiques et cette nouvelle réforme est certainement un modèle dans le genre tant elle a été scrutée par tous les bords et tous les aspects.

Notamment, je m'inscris en faux sur votre affirmation, Madame SIMONNET : les associations locales sont bien rentrées dans les écoles. Pour un certain nombre d'entre elles, elles sont bien rentrées en contact avec les équipes éducatives et je ne partage absolument pas ce constat, une façon de répéter la même chose depuis le début : "Cela ne marche pas, les gens ne s'entendent pas, ne se parlent pas". Cela n'est pas vrai : dans les écoles les gens travaillent ensemble, les équipes éducatives se constituent, nous voyons émerger des projets communs, pas les mêmes partout mais des projets communs. Nous voyons émerger la volonté commune de prendre en charge la totalité des temps des enfants. Il reste à travailler - et c'est important - les passerelles entre les temps de la journée, les passerelles entre les temps des enfants, c'est-à-dire entre la maternelle, l'élémentaire et le collège. Il reste à travailler encore car on peut toujours améliorer la cohérence, le projet commun et renforcer encore la collaboration entre les adultes qui prennent en charge les enfants.

Il ne s'est pas rien passé depuis 2013, Madame SIMONNET. Il s'est passé beaucoup de choses positives et l'ensemble des équipes que nous rencontrons en témoignent.

Merci beaucoup pour l'ensemble de ces questions et je reviendrai devant vous avec plaisir demain dans le cadre du débat sur la M.I.E.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 57).

2016 DASCO 39 G - Dénomination "La Rose Blanche" attribuée au nouveau collège 34, rue Georges-Picquart (17e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 39 G. Il s'agit d'attribuer la dénomination "La Rose Blanche" au nouveau collège situé rue Georges-Picquart, dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est demandé par ce projet de délibération d'attribuer la dénomination "La Rose Blanche" à un nouveau collège du 17^e arrondissement situé 34, rue Georges-Picquart sur les nouveaux terrains de la Z.A.C. de Clichy-Batignolles. Il y a eu en effet une concertation pour trouver une dénomination qui ait du sens, à laquelle la mairie du 17^e a bien sûr pris toute sa part. "Rose Blanche", c'est en référence au réseau de Résistance contre le nazisme, fondé par Hans et Sophie Scholl dont le nom sera affiché par ailleurs sur une plaque qui a finalement été retenue.

L'objectif est d'honorer la mémoire de l'ensemble du réseau dont de nombreux membres ont été assassinés, d'honorer également une jeunesse courageuse face à la barbarie, une jeunesse qui a su se battre face à l'adversité.

J'ajoute que cette dénomination de ce collège s'accorde parfaitement avec l'adresse même de cet établissement : rue Georges-Picquart. En effet, cette rue, que nous venons d'inaugurer, en présence d'ailleurs du Ministre de la Défense en novembre dernier, symbolise là aussi la Résistance, la Résistance qu'elle soit celle d'un officier, Georges Picquart, face à l'injustice de l'affaire Dreyfus, ou d'un groupe, Rose Blanche, face à la folie criminelle nazie. Cela mérite en effet l'hommage que notre Conseil lui accorde aujourd'hui et je vous en remercie.

Permettez-moi par ailleurs, concernant ce collège, de profiter de ce projet de délibération pour attirer l'attention de l'Exécutif et de la Préfecture de police sur les problèmes de sécurisation que nous rencontrons à son entrée, notamment dans le contexte sécuritaire actuel. J'ai été amenée à relayer à de nombreuses reprises auprès de la Préfecture, du commissariat et de la Direction de la Voirie, la nécessité d'installer un dispositif de sécurité, malheureusement à ce jour sans suite, la Direction de la Voirie me renvoyant à la Préfecture, etc.

Il s'agit d'une perte de temps assez inacceptable dans le contexte que nous connaissons et je veux me faire ici la porte-parole du principal du collège et des parents d'élèves. Aucun motif en effet ne devrait retarder plus longtemps la prise en compte de cet impératif et je profite de la présence de M. le Représentant de la Préfecture et de vous-même, Monsieur le Maire, pour faire en sorte que l'intervention que nous avons souhaitée soit entendue.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire du 17^e arrondissement, chère Brigitte KUSTER.

Tout comme vous je suis très heureuse que la dénomination de ce nouveau collège se soit faite en concertation avec la communauté éducative dans son ensemble, avec les membres du conseil de quartier et avec les élus de l'arrondissement. Cela est d'ailleurs normal.

Le nom "La Rose Blanche" fait sens à plusieurs titres, vous l'avez très bien rappelé, Madame la Maire. Il fait écho en premier lieu au mouvement de Résistance créé par Hans et Sophie Scholl. Avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, nous avons également souhaité qu'une plaque, rédigée par les élèves du collège, rappelle la création de ce groupe de Résistants. Elle sera apposée dans l'entrée du bâtiment.

Je vous invite donc sans davantage de commentaires à adopter pour ce collège le nom "La Rose Blanche" pour que ce nouvel établissement du 17^e arrondissement trouve son nom, et vous donne rendez-vous prochainement pour une inauguration officielle et attendue.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 39 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 39 G).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et, conformément au règlement, je donne la parole à Sergio TINTI, Président de la 7e Commission.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont 56 projets de délibération à l'ordre du jour, dont 2 au Conseil départemental, 1 amendement et 2 vœux non rattachés qui ont été déposés.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, 2 projets de délibération concernant deux subventions et conventions avec l'association "Solidarité Sida" nous ont été présentés. Patrick KLUGMAN a insisté sur l'importance et l'ancienneté de ce partenariat.

Ont été aussi évoqués les 2 projets de délibération DU 101 et DU 102 concernant respectivement la dénomination d'une rue Rostropovitch et d'une place Gabriel Garcia Marquez.

Concernant la délégation de Pauline VÉRON, sur le volet Jeunesse, les différents projets de délibération concernant toutes les subventions nous ont été rapidement présentés.

Concernant le volet démocratie, 3 projets de délibération, dits subvention fonds du Maire, nous ont été présentés.

Enfin, l'accent a été mis sur le projet de délibération DPE 25 - DDCT concernant une convention de mandat avec "Eau de Paris", afin de lui permettre de réaliser les fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

C'est aussi Pauline VÉRON qui a commencé l'exposé des projets de délibération concernant la délégation de M. Jean-François MARTINS, notamment sur la communication sur le plan de l'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et les subventions qui sont accordées à certaines associations dans ce cadre.

Puis ce sont des projets de délibération concernant la sollicitation de l'U.E.F.A. dans le cadre de l'héritage que doit laisser l'Euro 2016.

A ce moment de notre séance, les élus du groupe les Républicains et UDI-MODEM ont fait part de leur mécontentement pour l'absence à ce moment de la séance de deux de nos responsables des délégations, en soulignant l'incohérence entre le plus de rigueur demandé aux conseillers, notamment sur leur présence lors des Commissions, et les agendas des différents adjoints à la Maire qui s'organisent sans tenir compte, il semblerait, des dates des réunions des Commissions.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien à Wafaa CHARAF.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du vœu rattaché n° 11 relatif au soutien à Wafaa CHARAF.

Madame PRIMET, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Wafaa CHARAF est une jeune femme marocaine. A 28 ans, elle est engagée dans plusieurs organisations humanitaires, syndicales et politiques comme la "Voie démocratique". Wafaa s'occupe aussi du réseau de soutien aux migrants sub-sahariens qui, dans leurs parcours clandestins vers l'Europe, s'arrêtent à Tanger en attendant de pouvoir traverser la Méditerranée dans les conditions terribles que vous connaissez.

En tant que militante du mouvement du 20 février et de l'Association marocaine des droits humains, elle participe à une manifestation pacifique en soutien aux ouvriers de la zone franche de Tanger arbitrairement licenciés par la multinationale américaine Greif, simplement parce qu'ils avaient voulu créer une section syndicale.

C'est ce qui lui a valu d'être enlevée et maltraitée par les autorités marocaines. Elle décide alors de ne pas se taire et de dénoncer son enlèvement. Pour toute réponse, elle est arrêtée puis condamnée en octobre 2014 à deux ans de prison ferme pour allégation mensongère de tortures, ainsi qu'à une amende de 5.500 euros que sa famille n'a pas les moyens de payer.

Malgré tout, rien n'entame sa détermination et de nombreuses voix s'élèvent contre l'injustice qui lui est faite, dont Marie-Christine VERGIAT, députée européenne, Laurence COHEN, sénatrice, et surtout de nombreuses organisations féministes, politiques syndicales.

Son procès est politique, il montre la complicité entre les autorités marocaines et les grands groupes industriels qui veulent faire taire la voix des défenseurs des droits des travailleurs.

La situation de Wafaa est révélatrice des violations systématiques des droits humains au Maroc. Nous pensons que notre Ville peut inciter le Gouvernement français à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obliger le Maroc, pourtant signataire de nombreuses conventions internationales, à respecter ses engagements.

Par ce vœu, nous vous demandons de prendre fait et cause pour Wafaa, d'agir pour sa libération, l'arrêt des poursuites, ainsi que pour la vérité sur l'enlèvement dont elle a été la victime, l'identité de ses ravisseurs et la punition des coupables.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Raphaëlle PRIMET et au groupe Communiste - Front de Gauche d'attirer l'attention du Conseil sur la situation de Wafaa CHARAF.

Cette jeune femme, militante remarquable engagée dans de nombreuses causes, ainsi que Raphaëlle PRIMET vient de le rappeler, se trouve dans la situation inacceptable et paradoxale d'avoir été enlevée et de s'être retrouvée condamnée quand elle s'est plainte des faits d'enlèvement dont elle a été la victime.

Le seul regret que nous pouvons avoir, c'est que ce vœu vienne trop tard, maintenant que Wafaa CHARAF a été condamnée, visiblement à deux reprises puisqu'elle a été condamnée par une cour d'appel, qu'elle a été injustement condamnée et que son sort maintenant est extrêmement triste.

Néanmoins, et le groupe Communiste a raison, nous devons nous inquiéter de ce qu'il advient de cette jeune femme, de sa situation, de ses conditions de détention et surtout de ses perspectives de libération que nous espérons les plus rapides possibles.

Dans cette perspective, mes chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir adopter le vœu sous réserve de quelques amendements que je voudrais vous présenter rapidement.

Le premier considérant serait modifié en stipulant : "Considérant la situation de Wafaa CHARAF, jeune femme de 28 ans, active dans plusieurs organisations humanitaires, ouvrières et politiques de Tanger".

Troisième considérant amendé pour ne garder que la mention de l'enlèvement de Wafaa à la suite d'une manifestation.

L'énumération des associations de soutien est retirée du neuvième considérant pour ne pas la restreindre, et remplacée par les organisations de défense des droits de l'Homme d'une manière plus large.

Le dixième considérant stipulerait : "Considérant que le procès de Wafaa a été qualifié par la S.D.H. de procès politique".

Enfin, la conclusion serait que la Maire de Paris interroge l'ambassadeur du Maroc en France sur la situation de Wafaa CHARAF et le Conseil de Paris exerce sa plus grande vigilance quant aux conditions de détention de Wafaa CHARAF.

Voici les amendements que je vous présente, en demandant au groupe Communiste s'il les accepte et secondairement à nos collègues de l'adopter dans cette forme.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Madame PRIMET, vous acceptez ces amendements ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - On les accepte.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 102).

2016 DJS 1 - Subvention (500 euros) à l'Association sportive locale (1er).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 1 avec l'amendement n° 12. Il s'agit d'une subvention à une association sportive locale du 1er arrondissement.

Logiquement, la parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été adopté au Conseil du 1er arrondissement. Il s'agit de la subvention annuelle à l'Association sportive du lycée Pierre Lescot qui, comme vous le savez, est un lycée qui forme à des bacs pro ventes, qui a beaucoup d'élèves, dont peu sont d'ailleurs originaires du Centre de Paris.

Nous avons relevé le fait que c'est une association sportive qui a une situation un peu serrée, puisqu'il y a un résultat déficitaire sur l'exercice précédent et aucune trésorerie. La subvention qui a été souhaitée était de 1.000 euros et elle a été réduite à 500 euros.

Nous souhaitons, par cet amendement, proposer que l'on rétablisse cette subvention à hauteur de 1.000 euros. Si cela ne risque pas de déséquilibrer le budget de la Ville de Paris et du Département, nous serions heureux que cette demande puisse aboutir, merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire du 1er arrondissement souligne à juste titre l'importance de soutenir le Mouvement associatif sportif, en particulier dans le 1er arrondissement qui compte peu de clubs et donc chacun structure favorablement la vie sportive de l'arrondissement.

Cependant, M. le Maire du 1er arrondissement se trouve être par ailleurs un des élus de l'opposition que je sais soucieux de la bonne gestion des dépenses publiques de la Ville et qui donc sait à quel point, les adjoints que nous sommes, sommes engagés dans un travail de versement des subventions au plus juste. Au moment où votre collègue Geoffroy BOULARD qualifie sur Twitter les subventions de la Ville de gabegie, je suis surpris de votre intervention à demander plus de gabegie, si j'écoute donc M. BOULARD.

Plus sérieusement et nous essayons, malgré cet effort d'économie, Monsieur le Maire, d'être au plus juste et d'appliquer notamment les critères votés par cette Assemblée pour les clubs sportifs. Si nous le rapportons aujourd'hui aux critères qui sont les nôtres, qui sont le montant par licencié à 14 euros tel que voté par le Conseil de Paris, la subvention théorique à l'Association du lycée Pierre Lescot s'élèverait à 392 euros. Nous avons souhaité la maintenir à 500 euros qui étaient son montant de l'année précédente.

Donc, nous resterons sur cette position et j'émetts un avis défavorable sur cet amendement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 1).

2016 DJS 175 - Terrain d'éducation physique dalle d'Auteuil (16e). - Couverture du terrain. - Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 175 et l'amendement n° 13, relatifs à un terrain d'éducation physique situé dalle d'Auteuil dans le 16e arrondissement.

Monsieur GABORIAU, vous avez la parole pour 5 minutes maximum.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la dalle d'Auteuil est située au carrefour de la porte Molitor et appartient à la Ville de Paris. Cet équipement du département de la Jeunesse et des Sports est intégré au square du Tchad et la DJS a récupéré désormais l'ensemble du terrain.

Au titre du budget participatif de 2015, un projet de création d'une salle de sport spécialisée en tennis de table a été retenu et voté.

La proposition est faite de couvrir et de fermer cette aire sportive.

Le Conseil de Paris a voté en décembre 2015 ce projet d'un budget prévisionnel de près de 1,5 million d'euros. La création de ce terrain sportif permet de répondre aux attentes des établissements scolaires situés à proximité, lycées Jean de La Fontaine et Claude Bernard, de l'association spécialisée dans le tennis de table, et plus généralement des arrondissements de l'Ouest parisien.

Un permis de construire a été déposé à cet effet, mais il y a une différence - et c'est l'objet de mon intervention - entre l'exposé des motifs et le projet de délibération.

En effet, l'exposé des motifs met en avant la nécessité de couvrir et de fermer cet espace. Le compte rendu de la réunion avec la Ville de Paris, en date du 18 février 2016, reprend bien au point n° 5 le fait que le volume doit être fermé et chauffé. Or, le projet de délibération présenté aujourd'hui évoque uniquement la couverture.

Pour éviter toute ambiguïté, le Maire du 16e a émis le vœu que l'article unique soit ainsi amendé, et c'est ce qui est proposé aujourd'hui.

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la couverture et la fermeture du terrain d'éducation physique de la dalle d'Auteuil.

Paris ne dispose que d'un seul équipement dédié au tennis de table, qui se situe dans le 13e arrondissement au stade Carpentier. Cet équipement servirait maintenant à l'ensemble de l'Ouest parisien.

L'association qui bénéficie de ce projet est très sérieuse et performante.

En résumé, même si la fermeture est notée dans l'exposé des motifs, je rappelle qu'il n'est pas mentionné qu'elle doit être fermée.

Le projet de délibération, comme le vœu, a été voté à l'unanimité des conseillers du 16e arrondissement, présenté et mis aux voix par le député-maire Claude GOASGUEN.

Je vous remercie donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'accepter cet amendement présenté par les groupes les Républicains et UDI-MODEM.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à Jean-François MARTINS, pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

M. GABORIAU l'a précisé, c'est un amendement technique puisque l'exposé des motifs précise assez bien que cette salle sera fermée, il n'y a pas de problème que nous l'intégrions dans le délibéré.

Je précisais à M. GABORIAU qu'en revanche, elle sera fermée, couverte, mais non chauffée. Il n'y a pas de problème à accepter cet amendement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le record de la concision est pour Jean-François MARTINS.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 175 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DJS 175).

2016 DJS 103 - Héritage de l'EURO 2016. - Demandes de subventions à l'Union des associations européennes de football (U.E.F.A.) et à la Fédération française de football (F.F.F.) pour financer des travaux de rénovation de 6 équipements sportifs parisiens.

2016 DJS 213 - Subvention et convention avec la Ligue Paris-Ile-de-France de football pour l'organisation du "Tournoi féminin des Capitales Européennes" dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016 à Paris.

2016 DJS 214 - Partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les projets de délibération DJS 103, 213 et 214, relatifs à l'héritage de l'Euro 2016 avec les demandes de subvention à l'U.E.F.A. et à la F.F.F., une subvention et convention avec la Ligue Paris Ile-de-France de football pour l'organisation du tournoi féminin des capitales européennes, et le partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis pour l'accueil de l'Euro 2016.

La parole est à Mme BACHE, pour cinq minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, mes chers collègues, malgré quelques réalités qui ont encore récemment fait les gros titres, le football, ce n'est pas qu'une affaire de gros sous. C'est aussi le sport le plus pratiqué à travers le monde entier et cela reste, et sans doute pour longtemps, le sport le plus populaire de notre pays.

C'est celui qui attire le plus de spectateurs et/ou de supporters, c'est aussi dans cette discipline que l'on trouve le plus grand nombre de pratiquants amateurs. La France compte près de 16 millions de licenciés, à Paris environ 22.000. L'Euro 2016 sera donc un grand moment sportif et festif.

Aussi, nous souhaitons qu'il en reste quelque chose de concret, quelque chose de durable à laisser en héritage, non seulement au football mais aussi à l'ensemble du sport de proximité.

Dans cette optique, l'U.E.F.A., qui organise l'Euro 2016, et la Fédération française de football ont débloqué des subventions à destination des villes qui accueillent des matchs. Pour l'U.E.F.A., il s'agit d'aider au financement d'équipements de proximité ; pour la "3 F", d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs.

Côté U.E.F.A., l'enveloppe globale est de 20 millions d'euros pour les 10 villes, dont 2 millions pour Paris.

Nous avons déjà eu l'occasion de solliciter des subventions sur cette somme en juin dernier, et je me réjouis que cela ait pu servir dans mon arrondissement, le 20e, et dans un quartier populaire.

En effet, une première subvention d'un montant de 436.000 euros nous a permis de renouveler le revêtement synthétique sablé d'un des terrains de Maryse Hilsz. Cette nouvelle subvention permettra la réfection du terrain d'honneur de ce même stade. Ces opérations permettent d'obtenir une homologation de la F.F.F. et contribuent au développement de la pratique du football à Paris.

Mais surtout, ces stades sont les plus utilisés par les scolaires tous les matins et jusqu'à 17 heures, puis par les associations et les clubs de proximité, dont beaucoup de clubs féminins, de 18 heures à 22 heures 30. D'autres arrondissements sont également et heureusement impactés, le 13e et le 18e.

L'autre axe de ce projet de délibération concerne la "3F" qui, à travers son programme "Horizon bleu 2016", prolongement d'un dispositif proposé depuis 2002 pour aider le football amateur, a pour but d'améliorer l'accueil et les conditions de pratique des licenciés.

C'est au total une subvention de 85.000 euros que nous sollicitons dans ce cadre auprès de la Fédération, et qui permettra de rénover vestiaires, clubs house et city-stades dans divers arrondissements de notre Capitale.

Ainsi, au-delà du plaisir et du rêve que l'Euro va donner aux petits Parisiens "fans" de foot, nous allons pouvoir profiter de cet événement pour leur laisser des équipements améliorés et de qualité.

Comme pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, ce genre d'événement n'est pas seulement de l'instantané, mais nous permet d'investir durablement pour la pratique du sport amateur dans nos quartiers.

En ce sens, il mérite tout notre soutien.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ce projet de délibération qui vise en premier lieu à obtenir l'entièreté de la somme de 2 millions d'euros que la Ville de Paris est en droit de recevoir de l'U.E.F.A., organisatrice de l'Euro 2016 au titre de sa qualité d'hôte.

Cette somme a pour objectif de financer des équipements de proximité en lien avec le football, sport très populaire dans notre ville et ainsi d'assurer l'héritage de la compétition.

Nous nous réjouissons que grâce à ces 2 millions d'euros, les terrains de football des complexes Maryse Hilsz, Jules Ladoumègue, Poissonniers et Charléty, au cœur de quartiers populaires de notre ville, puissent bénéficier de réfections.

Je voudrais toutefois rappeler qu'un événement comme l'Euro de football rapporte plusieurs centaines de millions d'euros de bénéfices nets à son organisateur, l'U.E.F.A., et que de ce point de vue, le reversement par elle des sommes au titre de l'héritage gagne à être plus important.

Par ailleurs, la Fédération française de football, par son programme "Horizon bleu 2016" finance et accompagne les actions en faveur d'un meilleur accueil des licenciés et d'une amélioration de leurs conditions de pratique.

Nous saluons cette initiative et soutenons la volonté de la Ville de solliciter 85.000 euros pour la rénovation des vestiaires de la plaine de jeux d'Orly, du club house du centre sportif Emile Anthoine et du site du stade des Fillettes.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le plan d'accompagnement proposé par la Ville avec le Département de Seine-Saint-Denis est une bonne nouvelle dans le dossier de l'Euro 2016, pour lequel nous avons émis un certain nombre de critiques : travail dans une approche métropolitaine, utilisation de l'événement pour promouvoir l'idée européenne, actions en direction des jeunes, prévention des conduites à risque pendant la compétition, ou encore priorité au développement du foot féminin. Je me réjouis d'ailleurs que l'équipe féminine du PSG ait pu jouer au Parc des Princes le 2 mai dernier, comme nous l'avions demandé lors des questions d'actualité de notre dernier Conseil.

Les actions en matière sanitaire et sociale, notamment de prévention pendant la compétition ne sont pas oubliées.

Si nous saluons l'effort d'inventivité, la mise en commun de certains dispositifs, la mutualisation des moyens de nos deux collectivités, je déplore, et profite de ce projet de délibération pour le redire, que l'U.E.F.A. s'engage aussi peu financièrement dans l'accueil de cet événement.

Ce projet de délibération nous indique par exemple que 250 jeunes de Seine-Saint-Denis bénéficieront également du dispositif mis en place par l'U.E.F.A., "les 20.000 sourires de l'Euro", permettant à des jeunes issus de quartiers défavorisés d'assister à des matchs du Championnat d'Europe. Par sa dimension pour le moins modeste, cette action purement symbolique pourrait presque prêter à sourire.

Alors certes, la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis recevront des fonds de l'U.E.F.A., notamment pour l'amélioration de certains équipements sportifs, mais cela pèse bien peu de choses au regard du fait que c'est l'U.E.F.A. qui sera bien la grande gagnante de cette opération, U.E.F.A. qui bénéficie, rappelons-le, d'une exonération fiscale pour les recettes générées par l'Euro 2016, décidée par le Gouvernement précédent et confirmé par l'actuel. Ce sont donc 900 millions d'euros de bénéfice défiscalisés qui vont être engrangés par cette organisation, dont le fonctionnement est opaque et qui ne répond devant aucune instance démocratique.

La Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis ont donc toute légitimité pour porter une parole déterminée face à l'U.E.F.A., afin que des engagements financiers plus importants soient pris par cette organisation pour soutenir les efforts des villes hôtes. Ce plan d'accompagnement de bonne qualité que nous soutenons, et c'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération, mérite en effet des moyens à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs précisions sur ces deux projets de délibération. La première, pour répondre à l'intervention de M. BELLIARD : l'U.E.F.A. est l'Union européenne des fédérations de football. C'est une association, certes, basée en Suisse, mais ce n'est pas le grand capital. Alors, oui, l'U.E.F.A. va tirer des profits de l'organisation de cette compétition, profits qui, dans les quatre ans qui séparent chaque championnat d'Europe, vont être reversés aux fédérations européennes de football pour le développement du foot un peu partout en Europe, donc ce n'est pas un profit qui va être redistribué à de terribles actionnaires qui viendraient faire des dividendes sur le dos de je-ne-sais-quoi. C'est une association qui, grâce à cet événement, va financer globalement le développement du foot en Europe. Premier élément.

Deuxième élément : sur l'absence de la contribution de l'U.E.F.A. à l'organisation, je ne vais pas me faire outre mesure leur porte-parole ou leur avocat. Cependant, il est à noter - Marinette BACHE l'a soulevé et l'a souligné avec

talent - que pour la première fois dans l'histoire d'un grand événement sportif... Monsieur BELLARD, considérez-le comme une victoire des villes hôtes et de Paris en particulier. Pour la première fois, un organisateur de grands événements va verser une subvention d'investissement pour pouvoir créer ou rénover des équipements de proximité. C'est 2 millions d'euros pour la Ville de Paris. L'U.E.F.A. a annoncé la semaine dernière apporter un concours exceptionnel de 4 millions d'euros aux villes hôtes pour les coûts de sécurisation des "fan zone". On aura l'occasion d'en reparler.

Sur l'opération des "20.000 sourires", il y a ceux qui sont dans la convention, mais à l'échelle de Paris, sur les cinq matchs au Parc des Princes, c'est 2.000 enfants des quartiers populaires, c'est 2.000 enfants de dispositifs d'aide sociale à l'enfance qui vont pouvoir aller voir gratuitement un match, probablement pour la première fois de leur vie. Donc autant vous dire que, honnêtement, si certains procès sont légitimes, l'U.E.F.A. sur ce coup-là a joué son rôle d'organisateur et a partagé avec nous un certain nombre d'éléments.

Sur le fonds d'héritage lui-même, merci, Monsieur TINTI et Mme BACHE, de l'avoir souligné, ce fonds justement nous permet que les profits de cet événement servent, comme ils ont déjà servi, et on l'avait voté précédemment, à la modernisation du centre sportif Ladoumègue dans le 19e arrondissement, et à la première pelouse de Maryse Hilsz dans le 20e, et là, le projet de délibération nous permettra de refaire le terrain annexe de Charléty dans le 13e, le terrain annexe des Poissonniers dans le 18e et le terrain d'honneur de Maryse Hilsz également dans le 20e, à la porte de Montreuil.

Et dans le même temps, la Fédération française de football, qui est membre de l'U.E.F.A., coorganisateur de la compétition, versera elle aussi, dans le cadre de son programme "Horizon bleu", de l'argent pour nous aider à rénover nos clubs-houses, nos vestiaires et nos équipements, avec notamment le club-house d'Emile Anthoine, le city stade des Fillettes dans le 18e et les vestiaires de la plaine de jeux d'Orly, où joue le C.F.F.P., le Centre de formation du football parisien, C.F.F.P. qui a remporté ce week-end - désolé, cette compétition aussi a un naming - la "Danone Nations cup". Et donc, c'est un club parisien qui, pour la deuxième année de suite, représentera la France au Championnat mondial des moins de 11 ans de football.

Et donc, je crois qu'il faut souligner que c'est une première mondiale et que c'est désormais la philosophie dans laquelle s'inscrit Paris pour les grands événements sportifs : celle d'exiger des organisateurs que ces compétitions laissent un héritage. De l'Euro, on en a parlé, mais c'était le cas de la Formule électrique il y a quelques semaines, avec des dispositifs de récupération d'énergie et de production d'énergie électrique qui seront laissés en héritage de cette compétition, et c'est évidemment le cas des 43 mesures dont nous avons parlé ce matin en matière d'accompagnement olympique.

C'est dire à quel point, comme l'a dit Marinette BACHE, au-delà des supporters de football, cette compétition amènera largement de l'intérêt général et de la qualité de vie à nos concitoyens et, vous l'avez souligné, aussi aux concitoyens de Seine-Saint-Denis, avec lesquels nous avons signé pour la première fois un accord ambitieux sur le partage des coûts, les dispositifs de prévention, les dispositifs éducatifs pour que cet Euro résonne aussi fort à Paris qu'à Saint-Denis.

Je vous invite donc à voter avec enthousiasme ces deux projets de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Et nous irons même plus loin, puisque nous allons en voter trois, Monsieur MARTINS.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 103).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 213.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 213).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 214.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 214).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le GEP relatif à la construction d'une nouvelle Arena à Bercy.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 14 est relatif à la construction d'une nouvelle Arena à Bercy.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole pour deux minutes.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur nos préoccupations sur la création et la construction d'une nouvelle Arena à Bercy d'une capacité de 7.000 places.

Si nous ne contestons pas la nécessité de cette nouvelle salle, nous insistons sur l'objectif d'apaisement du quai de Bercy poursuivi par notre Ville, intégrant notamment le projet d'insertion d'une ligne de transport à haut niveau de service, ainsi que la nécessité d'améliorer les accès piétons et cyclables sur le site, en particulier à la passerelle Simone-de-Beauvoir, et de préserver enfin le parc de Bercy.

Notre vœu porte sur trois points importants : d'abord, que le projet préserve le parc de Bercy et ses espaces verts, qu'il permette une revalorisation des abords du parc de Bercy et de l'AccorHotels Arena, aujourd'hui peu qualifiés.

Et enfin, le dernier point porte sur la nécessité que le titulaire de l'A.M.O. engage, quand il sera recruté, en lien avec la mairie d'arrondissement, une phase de concertation avec les habitantes et les habitants et les acteurs du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

Jean-François MARTINS, pour la réponse.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris. Ce vœu a été voté à l'unanimité du 12e. C'est dire sa qualité, et surtout, effectivement, il souligne les trois enjeux majeurs de ce projet, car si à la fois la nécessité d'une salle de 7.000 places n'est contestée par personne, nous avons besoin de cette deuxième salle indoor à Paris, si sa localisation à côté de l'AccorHotels Arena fait du sens pour créer un cluster sportif de haut niveau, y compris à l'Est de Paris, et si de ne pas tout concentrer sur la porte d'Auteuil et la porte de Saint-Cloud fait du sens, l'enjeu principal de cette salle, c'est son insertion urbaine dans un espace de qualité, dans un espace végétal, mais dans un espace végétal qui du reste mérite un certain nombre de requalifications et de valorisations, car les habitués de ce parc savent que ce secteur, justement, du parc de Bercy, avec notamment son skatepark, n'est pas la partie la plus enthousiasmante à ce jour, et que le projet d'Arena devrait participer à le valoriser.

C'est pourquoi les trois éléments du vœu présenté par David BELLARD, je peux y souscrire, et j'y souscris tellement qu'ils étaient déjà inscrits dans le C.C.T.P. du marché d'A.M.O. qui a été passé. Nous demandons spécifiquement, dans le C.C.T.P. de l'A.M.O., que l'implantation de l'Arena soit systématiquement située le long du quai de Bercy, c'est-à-dire sur la partie non boisée actuellement du parc, que le projet qui nous sera présenté par l'A.M.O. intègre un programme d'aménagement paysager végétal qui valorisera le secteur du parc de Bercy, une proposition de réaménagement des espaces publics situés entre la nouvelle Arena et l'Arena existante, les aménagements qui doivent permettre la valorisation du parc aux abords de l'Arena, et, je cite in extenso, "le renforcement de l'identité végétale et naturelle du site" ; et enfin, une étude des flux qui prenne en compte l'ensemble des conséquences en matière de flux.

Je termine évidemment sur la concertation. Là encore, c'est dans le C.C.T.P. de l'A.M.O., qui précise bien que le titulaire assistera la Ville dans la phase de concertation en préparant les réunions de concertation menées sur le projet, en lien avec la mairie d'arrondissement, en y assistant et en effectuant le recueil des besoins qui y seront exprimés.

C'est d'ailleurs le sens de la première réunion publique qui s'est tenue sans l'A.M.O., mais simplement avec la mairie d'arrondissement et nous-mêmes, une réunion d'information et d'échange avec le conseil de quartier Bercy, dans une ambiance plutôt constructive, sans opposition manifeste, c'est vraiment l'enjeu, et je le dis ici : l'A.M.O. doit trouver l'espace suffisant pour construire la salle en regardant de tous côtés, mais en particulier du côté de la reprise de voirie. Si on n'avait pas d'espace suffisant, c'est vers là qu'il faudra regarder, s'il était besoin de vous rassurer.

Il y a donc un avis très favorable sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 14, avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 103).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suppression de la "fan zone" du Champ de Mars.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation de la "fan zone" du Champ de Mars.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n°s 15 et 16 ont trait à la "fan zone" du Champ de Mars. Le vœu n° 15 a été déposé par le groupe les Républicains et le vœu n° 16 par le groupe UDI-MODEM.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour deux minutes maximum.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

"L'Euro 2016 représentera un risque en raison des capacités qu'ont toujours les groupes terroristes à cibler notre pays. Il ne nous est pas permis de nous croire à l'abri ni de considérer que le péril imminent a disparu".

Cette inquiétude, mes chers collègues, c'est mot pour mot le Ministre de l'Intérieur, lui-même, qui l'a exprimée au Sénat pour justifier la prolongation de l'état d'urgence.

Si nous nous réjouissons du choix de la France pour l'Euro 2016, on ne saurait pour autant ajouter un risque supplémentaire en maintenant une "fan zone" de 100.000 supporters au pied de la Tour Eiffel, en accès libre sans billet, alors qu'elle n'est pas indispensable à la tenue de l'Euro 2016 et qu'elle n'empêchera pas les supporters de se regrouper partout dans Paris pour assister aux retransmissions.

Ne sommes-nous pas en état de guerre ni en état d'urgence ? La cellule terroriste de Bruxelles n'avait-elle pas prévu de frapper l'Euro 2016 parmi ses objectifs ? Deux terroristes interpellés la semaine dernière en Italie n'avaient-ils pas sur eux une photo la Tour Eiffel ? Les forces de l'ordre ne sont-elles pas suffisamment sollicitées depuis les attentats, la COP 21, les manifestations anti-loi EL KHOMRI, "Nuit Debout", etc. ? Policiers, militaires et gendarmes ne sont-ils pas à flux tendu, à bout de fatigue et d'épuisement ? Les policiers d'ailleurs le proclameront en manifestant demain.

Ne seraient-ils pas mieux employés à protéger les sites sensibles, les stades, gares et aéroports ? Les effectifs mobilisés autour des "fan zone" ne manqueront-ils pas ailleurs ? Sait-on d'ailleurs que le nombre de vigiles prévus dans la "fan zone" est de deux à trois fois inférieur au ratio habituel ? D'ailleurs, les grandes sociétés de sécurité se sont retirées du marché, refusant de prendre un risque trop élevé.

Le doublement improvisé du coût du dispositif ne réglera pas ces difficultés car on ne trouve plus d'agents qualifiés à recruter. Le C.N.A.P.S. lui-même a recommandé unanimement la suppression des "fan zone", considérant

que - je cite : "Les effectifs de surveillance n'étaient pas au rendez-vous". Il en va de même d'ailleurs pour les effectifs de pompiers et de sécurité civile.

La légalisation de l'utilisation de la reconnaissance faciale par les caméras de surveillance n'a même pas été accordée !

Pourquoi refuser d'implanter la "fan zone" dans un stade sécurisé comme Charléty, comme nous l'avons proposé d'ailleurs avec Rachida DATI qui s'oppose également à cette "fan zone", plutôt que dans un espace libre de 15 hectares, ceint uniquement d'une clôture de 2,40 mètres ?

Même au stade de France pourtant ultra-sécurisé à tel point que les terroristes ont pu y accéder, une deuxième enceinte a été installée et les accès limités à 4 au lieu de 20...

Sans même évoquer le concert inaugural, bien sûr, ou encore les multiples problèmes encore non résolus sur la capacité à préserver dans le quartier environnant la tranquillité publique, la propreté, l'hygiène, auxquelles s'ajouteront les entraves à la circulation, au stationnement, au commerce, au tourisme, la dégradation du Champ-de-Mars, etc., interdit à ses usagers habituels pendant le mois d'été d'ailleurs. La Ville avait autorisé les badges d'accès à la zone sanctuarisée, je parle sous le contrôle des élus du 7^e arrondissement, et la Préfecture de police les a refusé après que la distribution de 2.000 badges à la population aurait été prévue lors d'une réunion présidée par Rachida DATI jeudi soir. Qui de la Ville ou de la P.P. décide ?

Pour terminer, Monsieur le Maire, jamais peut-être la situation n'a été aussi dangereuse et le péril terroriste si imminent. Le Gouvernement nous le répète tous les jours.

Renoncez donc, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, à faire courir à des centaines de milliers de supporters le risque que la fête se transforme en cauchemar.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Eric HÉLARD, pour deux minutes maximum.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, tout d'abord, avec le groupe UDI-MODEM, je suis, à la différence de certains de mes collègues, favorable au choix du maintien d'une "fan zone" à Paris. C'est aussi le choix courageux qui a été fait par les municipalités de Bordeaux et de Nice, également en plein cœur de ville.

Ce n'est pas un choix facile car nous serons jugés de près sur la capacité à organiser un grand événement sportif en termes de logistique et de sécurité - j'ai eu l'occasion de le dire ce matin à l'occasion de la communication sur les Jeux Olympiques 2024 - et il en va de la sécurité des Parisiens.

Evidemment, on peut dire que créer un lieu unique de rassemblement, c'est aussi créer un abcès de fixation pour les intentions terroristes ou les casseurs. Il faut donc être vigilant et prendre les précautions maximales nécessaires.

Je sais que les équipes de la Préfecture de police y travaillent avec sérieux et compétence en liaison avec tous les acteurs concernés. Néanmoins, de nombreux spécialistes ou entreprises de sécurité privée alertent sur les risques qui existent malgré tout, notamment sur la gestion difficile des mouvements de foule et de panique.

Si - ce que je souhaite - la France va loin dans ce tournoi et accède aux demi-finales ou à la finale, ne risque-t-on pas d'être débordé et d'aller bien au-delà de la capacité d'accueil de 90.000 personnes ? Dans ce cas, comment fait-on pour canaliser les personnes refusées, sans compter le temps réel pris par la fouille et les palpations qui, pour être bien faites, prennent entre 20 et 30 secondes ?

Je vous laisse faire le calcul des heures et donc, les risques dans les files d'attente. Les quatre couloirs d'entrée à la "fan zone" sont-ils suffisants dans cette éventualité ?

Tous ces éléments mis bout à bout, sans compter les légitimes préoccupations des riverains et des commerçants, me poussent à dire qu'il faut impérativement densifier les forces en présence, d'autant plus que les agents de sécurité des services privés n'ont pas le droit d'intervenir dans une zone publique en cas de débordement.

Ne serait-il pas opportun de faire appel à l'appui logistique des militaires, en renfort des moyens déjà prévus, pour assurer une sécurité maximale - car c'est aussi par la dissuasion que l'on peut éviter le pire ?

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Pour vous répondre, la parole est successivement à M. le Représentant du Préfet de police, puis à Jean-François MARTINS.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Préfet de police souhaitait personnellement venir vous rejoindre cette après-midi pour répondre sur ce sujet sensible, mais compte tenu de la manifestation organisée cette après-midi, il n'a pas pu se rendre disponible. Exceptionnellement, je lirai ce qu'il a validé ce week-end en termes de réponse aux deux vœux qui ont été déposés et qui ont été lus précédemment.

"Le Gouvernement a tout récemment confirmé le maintien des 10 "fan zone" qui seront activées du 10 juin au 10 juillet 2016 dans les 10 villes hôtes accueillant les matchs de cette manifestation internationale et qui, à Paris, pourraient globalement aboutir à l'accueil de 8 millions de touristes.

Plutôt que de devoir assurer la sécurité de multiples rassemblements dans l'ensemble des arrondissements dans des conditions de sécurité non satisfaisantes, le Gouvernement a fait le choix de permettre aux amateurs de ce sport de pouvoir assister aux matchs depuis une enceinte bénéficiant d'un dispositif exceptionnel en termes de sécurité.

Si le risque zéro n'existe pas, les mesures qui seront mises en œuvre aboutissent cependant à élever significativement le niveau global de sécurité pour l'ensemble de ces personnes et plus largement, pour la population parisienne.

Le dispositif Euro implique la sécurisation renforcée des deux stades franciliens, le Stade de France et le Parc des Princes, des sites d'entraînement et d'hébergement des hautes autorités qui viendront supporter leurs équipes, les transports collectifs, aéroports, gares, métros, et la sécurisation générale de l'ensemble de la Capitale et plus largement, de l'Île-de-France.

Les moyens exceptionnels mobilisés à cette occasion ne remettent aucunement en cause les patrouilles et garde statique pérennes inhérentes au dispositif "Sentinelle".

S'agissant des supporters souhaitant assister aux matchs en dehors des stades, il importait donc de pouvoir concentrer l'action des forces de sécurité sur un secteur. C'est à ce titre que le principe des "fan zone" s'impose.

Cela a abouti aussi, ces derniers jours, à négocier avec les organisateurs d'événements de toute nature durant le mois de l'Euro le report de plusieurs manifestations susceptibles d'accueillir un grand nombre de personnes.

J'ai conscience des contraintes générées par ces reports, mais il nous appartient collectivement d'assumer ensemble le bon déroulement de l'Euro qui participe au rayonnement de la France et de Paris.

Les recherches de sites effectuées par la mairie ont conduit à retenir le Champ-de-Mars du fait de sa localisation et de sa superficie, localisation centrale favorisant la fréquentation par les supporters - un site éloigné aurait dissuadé nombre d'entre eux de se rendre sur le site retenu et aurait, de fait, généré des rassemblements de supporters disséminés et non-maîtrisés - superficie permettant l'accueil d'un public important pouvant atteindre 92.000 spectateurs.

Le site de Charléty a bien évidemment été exploré au regard des facilités de sécurisation. Cependant, sa capacité n'aurait permis l'accueil que de 30.000 personnes au maximum, capacité largement insuffisante au regard des retours d'expériences du fonctionnement de "fan zone" lors d'autres grands événements sportifs en Europe.

L'expérience des précédents événements sportifs d'ampleur internationale a montré qu'une enceinte sous-dimensionnée pouvait être source d'incidents déclenchés par les personnes n'ayant pu y rentrer.

En outre, le site de Charléty est desservi par le tramway T3 et par la station RER B. Le tramway est régulièrement stoppé dès que l'affluence est trop importante, du fait de la présence du public sur la voie. Au regard de l'affluence attendue, cette situation source importante également d'accidents se produirait inévitablement en cas d'implantation d'une "fan zone" à Charléty.

Enfin, le stade Charléty ne possède que deux accès pour le public, tous deux situés sur le boulevard Kellermann. Ce faible nombre d'accès est tout à fait inadapté pour gérer les flux des personnes qui entrent et sortent de l'enceinte.

Le site étant définitivement retenu sur la base de critères objectifs, le Préfet de police, la Maire de Paris et le groupe Lagardère, à qui la Ville a confié l'organisation et l'aménagement du site, ont travaillé ces derniers mois à élaborer et à renforcer au maximum le dispositif de sécurité.

Sur le plan de la sécurité, un poste médical avancé sera implanté sur le Champ-de-Mars : 10 postes d'accueil à l'extérieur de la "fan zone" et 7 postes de secours seront activés chaque jour avec la présence sur site de 70 à 100 secouristes selon le niveau de fréquentation de la "fan zone".

Le stationnement dans la périphérie de la "fan zone" fera l'objet de fortes restrictions dont je mesure les contraintes pour les résidents, mais qui sont nécessaires pour permettre le libre accès et une circulation satisfaisante des moyens de secours.

S'agissant de la sûreté, le dispositif déployé est, dans ses principes, identique à celui mis en œuvre autour du Stade de France ou du Parc des Princes : un double dispositif de contrôle périphérique visant, pour le premier contrôle de pré-filtrage, à s'assurer auprès de l'ensemble des arrivants de l'absence d'armes, de colis ou de bagages suspects. Ce contrôle visuel et de vérification rapide, assuré par les forces de l'ordre, favorise également une grande fluidité permettant d'éviter les files d'attente et les regroupements aux points de contrôle d'accès et de billets qui pourraient constituer des cibles pour des personnes malintentionnées. Ce périmètre est délimité par l'avenue de Suffren, l'avenue de la Motte-Picquet, l'avenue de La Bourdonnais et les quais.

Le second périmètre, qui constitue la "fan zone", fera l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict impliquant la palpation de l'ensemble des participants par 400 agents de sécurité dûment habilités. Des agents de sécurité seront également déployés en nombre à l'intérieur du site pour intervenir en cas d'incident, les forces de l'ordre pouvant à tout moment intervenir à l'intérieur du site sur réquisition de l'organisateur.

Plusieurs unités de C.R.S. ou de gendarmerie mobile seront en permanence mobilisées sur le secteur du Champ-de-Mars pour assurer la sécurité de la "fan zone", mais également la tranquillité publique des riverains. La mise à disposition de militaires, tel qu'évoqué par l'un des vœux, a bien évidemment été étudiée. Il a été fait le choix de maintenir l'ensemble des militaires dans leur mission initiale de sécurisation des sites sensibles - mission "Sentinelle" -, du fait de leur parfaite connaissance des secteurs dont ils ont la responsabilité, et de sécuriser la "fan zone" à partir des autres moyens de la police ou gendarmerie nationale.

Enfin, des moyens spécialisés seront également mobilisés, que je ne détaillerai pas pour des raisons évidentes de sécurité.

Le dispositif est désormais quasiment arrêté. Il reste cependant à préciser mieux encore les mesures de restriction de stationnement dans le périmètre évoqué précédemment autour de la "fan zone" et les modalités de fonctionnement du parking souterrain Joffre. Chacun est conscient de la haute sensibilité de cet événement et comprendra le niveau d'exigence qui s'impose à nous durant l'Euro.

A cet égard, je tiens, Madame la Maire, à vous remercier pour la prise en compte intégrale des recommandations et prescriptions rendues nécessaires pour la sécurisation de cet événement majeur.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces éléments.

La parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur GOUJON, si vous me permettez, quatre remarques de forme avant d'attaquer le fond. La réponse de M. le Préfet de police étant suffisamment précise sur le fond, je vais m'attarder sur la forme.

Première remarque de forme : la France a remporté l'organisation de la compétition Euro 2016 sous la houlette du Gouvernement précédent, sous la houlette du président précédent, sous lequel il n'y avait pas de terroriste. Ah bon ? Et Mohammed Merah, c'était quoi ? Il n'y avait pas de terrorisme en 2012 : je suis heureux de l'apprendre, Monsieur GOUJON.

... Donc sous la houlette du président précédent qui, lui-même, avait intégré ces "fan zone".

Deuxième remarque de forme : je constate que M. PÉCHENARD, le premier porte-parole de l'anti "fan zone", trouve plus de temps pour pérorer sur les plateaux de télé que pour venir défendre son idée de supprimer la "fan zone" devant cette même Assemblée. Je dois dire que je le regrette.

Troisième remarque de forme : Monsieur GOUJON, ce vœu a déjà été déposé au précédent Conseil de Paris, donc vous aurez droit à la même réponse. Albert Einstein avait cette phrase très juste. Il disait : "La folie, c'est de

répéter toujours les mêmes choses en espérant un résultat différent". Donc vous aurez le même résultat sur ce vœu que la fois précédente.

Quatrième remarque de forme : vous ne pouvez pas à la fois dire "plus de sécurité, plus de sécurité, plus de sécurité sur la fan zone" et, à chaque fois qu'avec la Préfecture de police et la Ville, on vous propose un certain nombre de mesures sur le stationnement, sur les restrictions de circulation pour garantir la bonne intervention des forces de l'ordre et des forces de secours, être systématiquement contre. Donc vous êtes pour la sécurité, mais contre, éventuellement, les contraintes que la sécurisation de la "fan zone" va avoir pour vos propres habitants. Tout cela fait une espèce de "gloubi-boulga" qui, à mon avis, n'est pas cohérent.

Le choix que vous proposez, Monsieur GOUJON, et votre ami, Monsieur PÉCHENARD, ce que vous proposez d'abord, c'est la résignation face au terrorisme. C'est dire : "Tant pis, on a perdu, ils ont gagné. Arrêtons de faire la fête, arrêtons de nous rassembler parce que, finalement, on a trop peur". Ce n'est pas notre choix.

Deuxième choix que vous faites, Monsieur GOUJON, c'est le choix de la sécurité. Pour vous, il est plus raisonnable d'envoyer des groupes de supporters internationaux se réunir dans 30 ou 40 points différents dans Paris que nous ne saurions sécuriser, où nous ne pourrions pas avoir la capacité de projection de forces pour sécuriser 30 ou 40 points de retransmission. La "fan zone" est au contraire un garantie de sécurité, un site que nous connaissons, un site que nous barriérons - double barriérage -, avec du pré-filtrage, avec un contrôle d'accès, avec une ouverture des sacs, avec l'interdiction des bagages volumineux, avec du contrôle magnétique dans un endroit précis que nous connaissons, avec un dispositif qui a été calé avec la Préfecture de police. C'est un site que nous connaissons, plutôt que de laisser des supporters dans la nature devenir - ce que vous connaissez très bien, Monsieur GOUJON - des cibles molles qui seraient bien plus vulnérables.

Donc, pour les mêmes raisons qu'au précédent Conseil de Paris, je réémettrai un avis défavorable sur le vœu de M. GOUJON.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Jean-François MARTINS.

Merci, Monsieur le Représentant du Préfet, pour les nombreux éléments d'information apportés à cette Assemblée qui va donc pouvoir délibérer sereinement sur ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 présenté par le groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux supporters et à la politique tarifaire du P.S.G.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 17 est relatif aux supporters et à la politique tarifaire du Paris-Saint-Germain.

La parole est à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, je m'interroge sur l'avenir de cette "fan zone" parce qu'à force de mettre des coups de pression, cela va être plutôt un parage pour bestiaux qu'une zone de fête. C'est quand même assez inquiétant, la manière dont la droite met la pression sur cette affaire.

Je voudrais revenir sur un projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée nationale par la droite, visant à renforcer le dialogue entre les supporters et lutter contre le hooliganisme. Cette loi instaure, d'une part, une instance nationale du supportérisme, que nous saluons, et, d'autre part, la faculté aux clubs de refuser l'entrée des enceintes sportives aux supporters n'ayant pas respecté les conditions générales de vente ou ayant contrevenu au règlement intérieur de sécurité et d'établir un traitement automatisé des données à caractère personnel.

Je voudrais rappeler ici la décision du Conseil d'Etat en septembre 2015, qui annulait certaines dispositions de l'arrêté ministériel, pourtant autorisation du "fichier stade", ou encore la délibération de la C.N.I.L. qui, en 2014, rappelait que la sanction et le maintien de l'ordre étaient des attributions régaliennes qui relevaient de la compétence des pouvoirs publics et des juridictions.

Mes chers collègues, cette loi du 28 avril 2016 accorde des prérogatives relevant des pouvoirs publics à des juridictions, à des organismes privés. C'est une atteinte aux libertés fondamentales. Ces dispositions étaient principalement réclamées par la direction du P.S.G. Vous connaissez notre engagement à lutter contre la violence à l'intérieur comme à l'extérieur des stades, mais nous considérons que la prévention est primordiale et que la seule répression, à laquelle s'adonne allègrement la droite, ne résout rien. Déjà, en mars 2015, nous avons souhaité interpellé la direction du P.S.G. sur ce sujet et sur sa politique tarifaire.

Nous savons aujourd'hui que, déjà, de telles dérives ont lieu à l'entrée de nos stades. J'ai pour preuve, en ma possession, un procès-verbal d'un constat d'huissier sur des faits de discriminations de personnes, de confiscations de billets nominatifs et de refus d'accès au stade sans remboursement, sans explication précise répondant à la loi.

Notre vœu vise à demander à une extrême vigilance de notre collectivité et de la Préfecture de police sur le respect des libertés dans l'application du décret de cette loi.

Nous redemandons l'organisation d'une table ronde afin de renouer le dialogue avec les supporters et nous demandons au P.S.G. de revoir à la baisse sa politique tarifaire d'abonnement et de billetterie pour les saisons à venir, en tenant compte, bien sûr, des conditions de ressources des spectateurs et des associations de supporters pour que le P.S.G. reste un club populaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Président.

C'est une question qui dépasse largement Paris et le Paris-Saint-Germain puisque c'est majoritairement la question de l'application de la loi LARRIVÉ qui a été votée le 29 avril dernier et qui concerne un certain nombre de choses sur le dialogue supportériste, mais aussi sur les constitutions de fichiers d'accès au stade et de sécurisation à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des stades.

Le livre vert du supportérisme, que vous avez cité à de nombreuses reprises dans notre enceinte, est malheureusement resté, pour beaucoup, sans effet de la part du Ministère des Sports et je le regrette moi-même. On peut notamment regretter qu'un certain nombre de propositions sur la pacification du dialogue entre supporters et clubs n'ait pas permis d'aboutir.

Colombe BROSSEL et moi-même avons écrit, à la suite du débat sur le contrat parisien de sécurité, au Paris-Saint-Germain pour intégrer un certain nombre de mesures. Ces propositions, c'est vous qui les aviez soumises et, aujourd'hui, elles n'ont pas fait l'objet de réponses de la part du club.

Je constate dans le même temps - vous l'avez dit - que la loi LARRIVÉ était, y compris pour certaines mesures, à la demande du club. Dans le même temps, je constate plutôt une pacification des relations au Parc des Princes, avec le retour de manifestations qui avaient disparu au Parc des Princes, comme un certain nombre de chants, comme des tifos organisés par les virages lors du dernier match, preuves d'une réorganisation du supportérisme de manière plus pacifiée.

Je ne sais pas quel sera le bon format pour intervenir entre une table ronde parce que je ne suis pas sûr que la Ville de Paris peut mettre autour de la table des gens qui n'ont pas foncièrement envie de se parler, mais je crois que nous pouvons, à la suite de votre vœu, en tout cas saisir le Paris-Saint-Germain pour qu'il avance sur ces questions de gestion des supporters - groupes ou pas groupes, associations ou pas associations, je crois que c'est le cadre

légal qui va le guider -, en revanche avec beaucoup de fermeté sur la question tarifaire pour que le Parc des Princes reste un lieu accessible et populaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 104).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au club de basket-ball du Paris-Levallois Basket.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 96 de l'Exécutif est relatif au soutien de la Ville de Paris au club de basket du Paris-Levallois Basket.

La parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permets de présenter ce vœu mais je laisserai Jean-Bernard BROS le détailler plus que moi. Les membres de la 1ère Commission le savent, le groupe RGCI a déposé en 1ère Commission un vœu qui n'a pas pu être intégré à temps à l'ordre du jour à cause d'un dépassement de délai et nous avons souhaité, eu égard à la fois au timing et à la légitimité de la question évoquée par le groupe RGCI, pouvoir le mettre à l'ordre du jour de cette séance du Conseil de Paris et le redéposer sous forme d'un vœu de l'Exécutif à l'initiative du groupe RGCI.

On peut - avant de donner la parole à Jean-Bernard BROS j'imagine - souligner plusieurs éléments de nature à nourrir la question posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Cela fait 10 ans maintenant que la Ville a signé ce partenariat avec Levallois et on peut dire que les résultats sportifs qui étaient attendus ne sont pas au rendez-vous. Le club n'obtient pas les résultats suffisants et a même été une grande partie de la saison à jouer le maintien.

Deuxièmement, un barycentre de la relation qui se trouve être extrêmement décentré, le club du Paris-Levallois n'a jamais été vraiment parisien et reste majoritairement levalloisien, probablement à cause de sa structure actionnariale avec notamment l'ensemble des actionnaires levalloisiens qui se trouvent désormais très largement majoritaires et - c'est peut-être la question la plus sensible - la présence à la tête du club de Jean-Pierre AUBRY, l'ancien directeur de cabinet de Patrick BALKANY.

La situation personnelle du président du club et notamment sa situation judiciaire doivent nous interroger sur la compatibilité avec l'exigence éthique défendue par la Ville de Paris par ailleurs.

Il apparaît donc légitime de regarder cette subvention et de remettre en cause la participation de la Ville, qui s'élève quand même à près d'1 million d'euros, qui serait, je le crois, bien mieux défendue pour les Parisiens auprès d'autres clubs et d'autres structures, notamment de proximité.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Deux demandes d'explication de vote, celle du groupe RGCI et celle du groupe les Républicains, Mme BUFFETEAU.

Monsieur BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Jean-François MARTINS a tout dit. Reste à préciser qu'effectivement nous n'avions pas pu déposer ce vœu en 1ère Commission mais le président, à juste titre, avait indiqué que 5 minutes de retard cela ne le permettait pas. Merci à l'adjoint en charge d'avoir porté, au nom de l'Exécutif, ce qui aurait dû être un vœu du groupe RGCI.

Les considérants et les attendus ont été répétés par notre collègue Jean-François MARTINS et je ne vais pas en rajouter. Il s'agit ici de 800.000 euros et de 200.000 euros d'achat de billets pour un total d'1 million d'euros pour un club dont les résultats ne sont pas au rendez-vous et dont les dirigeants ne sont pas en conformité avec les objectifs et l'éthique défendus pour le sport à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame BUFFETEAU ?

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, qui revient surtout et tout simplement à pénaliser avant tout un club et donc des sportifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, un sujet qui aurait pu être discuté en amont avec le Paris-Levallois Basket, notamment lors du comité de suivi organisé à la fin de chaque saison sportive pour faire le point avec les gros clubs de la Capitale.

Le soutien financier et matériel que vous décidez aujourd'hui de supprimer au Paris-Levallois n'est pas juste pour les joueurs de basket ni pour le tissu sportif parisien au bénéfice duquel vous disiez l'année dernière que le Paris-Levallois avait mis en place un dispositif d'animation très dynamique.

Il n'est donc pas juste, enfin, pour le basket de haut niveau parisien tout simplement. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis favorable, s'agissant d'un vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 136).

Je vous remercie.

2016 DDCT 46 - Subvention Fonds du Maire (29.132 euros) au Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17e arrondissement de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 46 : subvention au Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17e arrondissement de Paris.

La parole est à Mme KUSTER, pour cinq minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la subvention dont il est question ici concerne les fonds du Maire du 17e d'un montant de 29.000 euros, que nous souhaitons attribuer à l'association "C.L.A.S.S. 17 - Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17e".

Depuis des années en effet, la mairie du 17e se mobilise pour servir aux plus démunis un repas chaud composé d'une soupe, d'un sandwich, d'un laitage et de fruits. Cette distribution a lieu chaque soir dans le hall de la mairie du 17e, de fin novembre à fin février hors week-ends et jours fériés.

Pour vous donner une idée de l'ampleur de cette opération, sur l'année saison 2015-2016, 6.669 repas ont ainsi été distribués, soit une fréquentation en hausse de 14 % par rapport à la saison précédente. Une augmentation notable avec une moyenne de 106 personnes servies chaque soir.

Les bénévoles ont ainsi servi plus de 3.000 litres de soupe, 6.000 sandwiches, 6.000 litres de laitages, près de 4.000 desserts, 364 kilos de fruits et 2.290 baguettes. Ce sont les chiffres mais ce qui est important, c'est de savoir que depuis 2008, ce sont 47.661 repas qui ont été distribués. Il est à noter, je tiens ici à le préciser, que toutes les

denrées alimentaires sont achetées et que les dates de limite de consommation sont vérifiées. Les dons alimentaires ne sont pas acceptés pour des raisons de responsabilité et de stockage.

Je souhaite que cette opération de solidarité puisse évidemment perdurer et je voudrais ici souligner le rôle des bénévoles, grâce à qui c'est possible. En effet, chaque saison, cette opération de solidarité ne pourrait avoir lieu sans l'implication totale de plusieurs associations de bénévoles, et je veux ici saluer la finalité d'un engagement sans faille du Lions Club Paris Arc de Triomphe, du Lions Club Paris Monceau Grande Armée, de l'Association générale des familles 17-18, de l'Accueil des villes françaises du 17e et des bénévoles de "C.L.A.S.S. 17", comme des riverains qui sont venus spontanément pour nous aider au service du vendredi soir.

Concernant le profil sociologique des personnes concernées, force est de constater que nous recevons de plus en plus une population qui se paupérise. La population qui vient aux repas de solidarité de la mairie du 17e ne rassemble pas uniquement des personnes sans domicile fixe, mais aussi un public pauvre, dans le besoin, venant de tous les arrondissements et même parfois de la banlieue parisienne.

Une majorité d'hommes vient se nourrir mais également des femmes dont la tranche d'âge d'ailleurs reste difficile à déterminer, si ce n'est que nous pensons que c'est autour de la quarantaine, avec parfois des enfants. Il y a ceux qui restent pour dîner, ceux qui partagent un moment de convivialité et ceux qui se dépêchent de repartir.

Cette opération est pour nous majeure et les fonds indispensables. Au-delà du choix que j'ai fait d'y attribuer tous mes fonds du maire, elle nécessite aussi un soutien complémentaire. En effet, en plus des repas, nous sommes obligés de mettre en place une sécurité et une garde.

Au-delà des 29.000 euros que j'attribue, j'appelle à nouveau votre attention à travers Mme VERSINI car face à l'augmentation du nombre de personnes et pour permettre le bon déroulement dans le temps prévu, c'est-à-dire pendant l'hiver, je souhaiterais qu'une subvention soit attribuée sous l'appellation aide alimentaire pour les sans-abris. Une demande a été faite en ce sens et j'espère que nous serons entendus.

Face à la paupérisation grandissante et à la mobilisation de tous qui nous apparaît nécessaire, nous ne pouvons répondre en tant que mairie d'arrondissement à tous ces besoins. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions faire perdurer cette opération avec évidemment toutes les associations bénévoles, que cet acte de solidarité soit l'affaire de tous.

Je vous remercie à l'avance de votre soutien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, vous avez souhaité soutenir sur vos fonds du Maire, comme vous l'avez rappelé, l'association "Comité local d'animation sociale et de solidarité du 17e arrondissement de Paris", qui organise chaque soir de semaine, de décembre à mars, la distribution d'un repas chaud pour les personnes les plus isolées.

Je m'associe à vous, en saluant l'engagement des responsables associatifs de cette association, qui font un travail remarquable, notamment son président Didier BRUNET, et j'en profite pour saluer plus généralement l'ensemble des responsables associatifs parisiens ainsi que leurs bénévoles qui s'engagent dans de nombreuses actions de solidarité à Paris.

Je voulais en profiter pour rappeler qu'aujourd'hui, à Paris, ce sont 550.000 Parisiens qui sont bénévoles dans des associations et qui, grâce à leur engagement, le plus souvent au service des autres, font que Paris est une ville solidaire.

Je voulais les en remercier au nom du Conseil de Paris, à l'occasion de cette subvention que vous portez, Madame la Maire, pour cette association du 17e arrondissement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 46.

Qui est pour ?

Dominique VERSINI veut s'exprimer ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Sur ce sujet, effectivement j'avais donné un accord de principe et nos équipes devaient se voir pour travailler sur le dossier.

Je ne sais pas où cela en est de votre côté mais, pour nous, je ne reviens pas sur ce que je vous ai dit, bien sûr.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 46).

2016 DJS 179 - Subvention (10.000 euros) à l'organisme "Coopaname" (20e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 179 : subvention à l'organisme "Coopaname".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec un grand plaisir que j'apporte le soutien du groupe Ecologiste de Paris à ce projet de délibération.

"Coopaname" est une S.C.O.P. du 20^e arrondissement, c'est-à-dire une Société coopérative ouvrière de production.

Soumises à l'impératif de profitabilité, comme toute entreprise, les S.C.O.P. bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectés à la pérennité des emplois et du projet de l'entreprise. Dans une S.C.O.P., les salariés sont associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote, ce qui est l'élément le plus important.

En 2014, ce sont par exemple 35 personnes différentes qui ont exercé un mandat électif au sein de "Coopaname". Je voudrais le souligner car cette structure met en place une réelle coopération entre les associés, ce qui n'est pas le cas de toutes les coopératives malheureusement.

"Coopaname", qui a débuté à Grenoble et travaille aujourd'hui en Région parisienne et à Paris, a imaginé un dispositif dans lequel les personnes protègent mutuellement leurs parcours professionnels.

Créée en 2004, cette S.C.O.P. est également une C.A.E., c'est-à-dire une coopérative d'activités et d'emplois, rassemblant à ce jour plus de 750 personnes, artisans, free-lance et prestataires de services à divers stades de déploiement.

"Coopaname" propose à toute travailleuse et à tout travailleur, graphiste, consultant, commerçant ou développeur informatique, d'intégrer librement la coopérative, d'y apporter son savoir-faire et d'y développer de manière autonome une activité économique qui lui permettra de se salarier et de bénéficier d'une protection sociale. C'est une grande innovation de cette structure, faire le lien entre le statut de profession libérale et la protection du salariat.

A Paris, "Coopaname" porte notamment des actions d'information, de sensibilisation sur l'expérience coopérative. C'est particulièrement important et je me réjouis du soutien de la Ville qui n'a d'ailleurs pas baissé depuis plusieurs années et qui pourrait augmenter, tant l'impact social et économique de cette structure, est important sur Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Jérôme, merci pour votre soutien à ce projet de délibération.

Effectivement le Département de Paris soutient depuis de nombreuses années les coopératives d'activités et d'emplois, dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle et de développement de l'économie sociale et solidaire, conduite par ma collègue Antoinette GUHL, mais dont j'ai eu à connaître avec plaisir dans le précédent mandat.

Ces structures sont des sociétés coopératives qui permettent aux porteurs de projets de tester leurs activités en grandeur réelle, sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création, dans les conditions classiques comme vous l'avez rappelé.

Les C.A.E. accompagnent les porteurs de projets de création d'entreprise dans le cadre d'une convention d'accompagnement leur permettant de tester la viabilité de leur projet. L'entrepreneur à l'essai peut ainsi exercer son activité en toute légalité, tout en conservant son statut social et ses droits antérieurs.

C'est bien là l'originalité et l'efficacité du dispositif qui, comme vous l'avez rappelé, se développe de plus en plus à Paris. Notamment cette coopérative d'activités a vraiment un très grand succès, mais il y en a cinq autres à Paris qui se spécialisent dans différents secteurs.

A travers ce projet de délibération, je vous propose de soutenir plus particulièrement le projet que la coopérative "Coopaname" met en œuvre à destination des jeunes entrepreneurs sociaux.

En 2016, "Coopaname" poursuit le développement de ses actions d'information, de sensibilisation et d'échanges sur l'expérience coopérative, en lien avec les professionnels parisiens de la jeunesse. Des animations participatives sont organisées sur site et dans les équipements municipaux dédiés aux jeunes, comme les espaces jeunes, afin de présenter les alternatives de travail, d'emploi et de faire découvrir des métiers parfois peu connus. De plus quinze jeunes seront accompagnés et cinq projets seront intégrés dans la coopérative et le programme d'incubation en 2016.

Pour ces raisons, je vous demande d'approuver ce projet de délibération qui propose une subvention de 10.000 euros à "Coopaname" pour ses actions d'information et d'accompagnement auprès des jeunes.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Pauline VÉRON pour ces éléments.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 179).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, nous en avons terminé avec les travaux de la 7e Commission.

Nous passons à la 1ère Commission et la parole est à M. Pierre GABORIAU, Président de la 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme il est de tradition, nous avons démarré les travaux de notre Commission par les tableaux de bord financiers, avec la fiscalité immobilière en particulier.

Nous avons une valeur cumulée de 538,4 millions d'euros, pour l'an passé 390 millions d'euros, soit une progression de 38,1 % après cinq mois de l'année comptable 2016. Ce sont des bons chiffres mais il faut attendre mai et juin pour voir si cette progression continue.

Nous avons ensuite évoqué dans les tableaux, le tableau de l'optimisation de la dette et de la trésorerie, puisque nous avons désormais ce tableau depuis plusieurs mois, fort intéressant. La Ville a emprunté au mois d'avril 361 millions d'euros, ce qui porte la valeur totale de la dette de 4.608 millions d'euros à 4.969 millions d'euros.

En ce qui concerne les projets de délibération, nous avons abordé en premier la convention de partenariat avec "Eco-Emballages", en vue de l'expérimentation des stations Trilib' sur six arrondissements : le 1er, le 2e, le 4e, le 13e, le 8e et le 19e.

Nous avons ensuite, pour les finances, abordé les états spéciaux d'arrondissement pour le budget supplémentaire de 2016, avec une remarque que les crédits non utilisés en 2015 sont reportés évidemment dans le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour l'année 2016 : 3.022.848 euros pour la dotation d'animation locale et 10.704.960 euros sur la dotation de gestion locale.

Nous avons ensuite abordé, pour les ressources humaines, les services publics et la modernisation de l'administration, la fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public par des plateaux de télévision et des studios de radio. Alors que la Ville de Paris reçoit de nombreuses sollicitations de médias souhaitant délocaliser leurs plateaux sur l'espace public, il n'existe pour l'instant aucun cadre réglementaire pour traiter ces demandes. Les médias associatifs œuvrant pour l'intérêt général seront exonérés du paiement de cette redevance, mais on peut remarquer que le projet de délibération pour le moment ne fixe aucun critère d'appréciation quant à la qualité des médias d'intérêt général. Ce sera donc à voir pour l'avenir.

Nous avons poursuivi nos travaux et nos débats sur le rapport d'observation d'audit interne de la Ville de Paris, sur les exercices 2008 et suivants. Et il a été demandé qu'une présentation du système d'audit interne soit organisée en 1ère Commission, l'adjoint nous a indiqué que cela pourra être fait en 2017, à l'issue du travail engagé.

Enfin, nous avons évoqué le marché des conceptions, fournitures et entretien de la gestion des kiosquiers, l'instauration du régime d'aide aux kiosquiers des presses parisiennes. Divers points ont été évoqués, notamment l'intégration de sanitaires dans les kiosques, l'aspect design des kiosques, le statut des kiosquiers et la tenue d'élections professionnelles pour permettre une représentation syndicale de la profession.

Notre collègue Jean-François LEGARET a demandé que le projet de délibération portant sur ce marché soit amendé, pour mieux y faire apparaître le rôle de la C.A.O. Une réunion à cet effet a eu lieu mardi dernier avec l'Exécutif pour apporter à ce dossier des améliorations dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux avantages des cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des S.E.M.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 18 et n° 18 bis ont trait aux avantages des cadres dirigeants, des bailleurs sociaux et des S.E.M.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter le vœu n° 18 en vous priant de bien vouloir excuser Mme Florence BERTHOUT.

Il s'agit des révélations qui ont été faites sur les rémunérations assez exorbitantes de cadres dirigeants de "Paris Habitat" et la révélation par la presse d'un parachute doré octroyé au directeur général pour un montant de 500.000 euros.

Nous avons d'ailleurs posé une question d'actualité avec les élus de notre groupe, lors de la séance du mois de février.

Je voudrais également mentionner le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, remontant à 2014, relatif à l'audit du train de vie de "Paris Habitat", qui avait déjà révélé une augmentation de la charge salariale de plus de 10 % entre 2009 et 2012, sans faire aucun état bien entendu de l'existence de ce parachute doré.

Mme Florence BERTHOUT et les élus de notre groupe émettent le vœu que la Maire de Paris notifie aux bailleurs sociaux et aux S.E.M. de la Ville son opposition formelle et irrévocable à la mise en place d'avantages salariaux qui s'apparenteraient à un parachute doré, et que tout avantage salarial existant qui s'apparenterait à un parachute doré soit supprimé pour les cadres dirigeants des bailleurs sociaux et S.E.M. de la Ville de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Sur le fond, je ne peux aller que dans le sens de ce vœu. J'ai d'ailleurs sur ce premier considérant une réponse qui va vous faire plaisir, puisque nous le faisons déjà depuis plusieurs années. La charte qui régit depuis juin 2013 le fonctionnement du comité des rémunérations, le Corem, dont je vous ai fait part lors de notre dernier Conseil de Paris, est appliquée systématiquement à tout recrutement à la direction d'un organisme satellite de la Ville.

Cette charte précise les conditions d'embauche des cadres dirigeants sous le régime du mandat social et exclut le contrat de travail, interdit strictement les parachutes dorés, logements et véhicules de fonction, et encadre la structure et le montant des rémunérations maximums en fonction de l'expérience des candidats et de la typologie de l'entreprise publique locale. Elle est connue des présidents et dirigeants de chaque S.E.M., qui doivent en prendre connaissance avant toute entrée en fonction. Votre première demande est déjà satisfaite.

Le vœu de l'Exécutif que je présente propose d'aller plus loin, de diffuser cette charte également aux membres de la 1ère Commission.

Sur votre deuxième demande, que tout avantage salarial existant qui s'apparenterait à un parachute doré soit supprimé pour les cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris, comme décidé lors des précédents Conseils de Paris, déjà chez les bailleurs sociaux, pour les situations antérieures à 2013, le travail a commencé dans ce sens via une charte et la mise en place d'un comité d'éthique et de déontologie.

Les représentants du groupe les Républicains dans les conseils d'administration de ces organismes peuvent en témoigner.

Le Corem s'est également saisi de cette question et travaille actuellement à réexaminer les conditions d'embauche des cadres dirigeants pour ceux qui étaient arrivés évidemment avant 2013, avant la charte, dans le respect du droit, quand on change les situations, il faut tenir compte du droit. Nous nous donnons jusqu'à la fin de l'année pour y parvenir et nous en prenons l'engagement dans le vœu présenté par l'Exécutif.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu en faveur de celui de l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, retirez-vous le vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous maintenons le vœu n° 18 et voterons contre le vœu de l'Exécutif, car ce Corem, c'est vraiment un habillage, on nous dit qu'il a été créé en 2007, la révélation par la presse des faits actuels démontre bien que ce Corem a été totalement inopérant.

Nous maintenons donc notre vœu et voterons contre le vœu factice intitulé 18 bis.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 105).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'Inspection générale sur les appels d'offres.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 19 est relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'Inspection générale sur les appels d'offres.

Madame JÉGO, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je vous prie tout d'abord d'excuser Maud GATEL, qui est retenue, qui devait présenter ce vœu. Je présenterai le vœu n° 19 relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'Inspection générale, concernant la rédaction de l'appel d'offres entre la Ville de Paris et "la Sopact".

Il nous apparaît nécessaire de tirer les enseignements de l'épisode des abribus sans fermeture arrière, qui a entraîné un préjudice pour les finances de la collectivité, pour un coût de 130.000 euros, ainsi bien sûr que pour le confort des usagers.

Le groupe UDI-MODEM demande en conséquence que la Maire de Paris saisisse l'Inspection générale dans le cadre d'une mission d'évaluation, afin que cette dernière fasse des préconisations dans le but de mieux intégrer les clauses de revoyure dans les prochains appels d'offres lancés par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Le marché des abris voyageurs a été attribué à la "Sopact" par la C.A.O. du 19 novembre 2013. Cela résultait d'une procédure de dialogue compétitif en raison de la complexité et des difficultés inhérentes à ce type de dossier. Il s'agissait d'une consultation très spécifique d'une durée ferme de 15 ans, dans laquelle le titulaire se rémunérait par des recettes tirées de l'exploitation publicitaire d'un maximum de 3.462 faces sur un ensemble de 2.000 abris. La Ville percevait pour sa part une redevance versée par le titulaire en contrepartie de l'occupation du domaine public et de l'exploitation publicitaire, soit 8,3 millions d'euros, qui était une redevance en forte progression et une partie variable applicable à la part de recettes au-delà des 25 millions.

En phase de déploiement, pour faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite et permettre la pose d'abris dans des lieux contraints en termes d'espace, la Ville a décidé de laisser une ouverture dans le fond des abris et ce, sur les modèles les plus grands, dit le modèle 3M.

L'exposition des voyageurs aux intempéries qu'entraînait cette configuration ayant été signalée par les usagers, la Ville de Paris a pris la décision, dès mai 2015, de suspendre la commande des abris 3 M ouverts sur l'arrière. Cependant, 690 abris avaient déjà été posés.

Pour remédier à cette situation dans le respect du maintien de l'accessibilité des PMR, la Ville de Paris a décidé de refermer dès que possible 300 de ces 690 abris.

Un avenant au marché a donc été conclu en mars 2016, qui prévoit de rémunérer à hauteur de 130.000 euros la modification, c'est évidemment une modification, mais faible par rapport au marché, et de prévoir des prix nouveaux sur les bordereaux de prix unitaires lorsqu'on va au-delà des 300 abris.

Cette opération a été présentée en 3e Commission en mars. Je précise que cet avenant représente au global une augmentation de 0,16 % du montant initial. Aucune carence contractuelle ne peut être ici reprochée à la Ville. Les clauses de revoyure, courantes en concession, mais inhabituelles en marché public, ne garantissent pas un accord entre les parties. L'obligation est de se parler, mais pas nécessairement de s'entendre.

Depuis la transposition en droit interne, au 1er avril 2016, des directives européennes marchés publics et concessions, des clauses de réexamen peuvent être insérées dans le cahier des charges des appels d'offres lancés, telles que des clauses de variation de prix et d'options claires, précises et sans équivoque.

Aux termes de l'article 139 du décret du 27 mars 2016, ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables.

La Ville a d'ores et déjà engagé une réflexion sur l'introduction de ces clauses de réexamen dans les consultations qu'elle lance. C'est chaque fois à l'aune de la notion de bouleversement de l'économie du contrat que celles-ci doivent être examinées, mais ce travail ne justifie pas une mission de l'Inspection générale sur le sujet très ponctuel.

Pour ces différentes raisons, je vous invite à retirer votre vœu, mais pour vous signaler que le travail est bien en cours. A défaut, j'émets un avis défavorable à celui-ci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

2016 DAE 205 - Subventions (271.600 euros) et conventions avec sept coopératives d'activité et d'emploi.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 205 : subventions et conventions avec sept coopératives d'activité et d'emploi.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre Conseil soutient de nombreux projets liés à l'insertion, à la création d'entreprise et au développement de l'économie sociale et solidaire. Ce projet de délibération qui soutient sept coopératives ne pouvait pas ne pas trouver une résonance, pour nous communistes, dans les trois termes de ces structures : coopérative, activité, emploi.

Coopérative, tradition ouvrière d'une forme de production dans laquelle les producteurs sont responsables de leur outil de travail, les dirigeants sont sous le contrôle des coopérateurs propriétaires de l'entreprise.

Activité, par laquelle c'est la valorisation du travail qui est mise en avant et non pas le capital. Pour nous communistes, c'est le travail qui est producteur de richesses et à ce titre, la répartition de la richesse créée doit revenir en priorité à ceux et celles qui produisent.

Emploi : il est fondamental dans la construction du citoyen et de sa propre reconnaissance en tant que personne qui prend sa part dans cette société du bien commun et de partage du contrat social.

Je ne peux m'empêcher de faire un lien entre ce type d'entreprise et les perspectives tracées par "Fabriquer à Paris", qui privilégie une production porteuse de valeurs qui participe à la création de richesses et à l'emploi.

Par ailleurs, les coopératives d'activité et d'emploi intègrent dans leurs actions trois champs : l'insertion, la création d'entreprise, l'économie sociale et solidaire.

L'insertion dans une mise en situation professionnelle concrète, accompagnée, mais où la réalité plus que la parole de l'accompagnateur marque les étapes du parcours de mise en œuvre de prestations.

La création d'entreprise ne demande pas simplement la qualification d'un métier, mais une compétence d'entrepreneur et de développeur.

L'économie sociale et solidaire, non seulement parce que la nature de l'établissement est une coopérative, mais aussi dans les étapes proposées : une convention d'accompagnement, un contrat de travail à durée indéterminée, C.D.I., à temps partiel signé entre l'entrepreneur et la coopérative dès le premier chantier. Il donnera lieu à des avenants afin d'augmenter le salaire au fur et à mesure que l'activité se développera.

L'association au capital et l'accord de participation si l'entrepreneur salarié le demande.

Il est entendu que chaque entrepreneur salarié peut créer sa propre entreprise dès lors qu'il en a la volonté et qu'il se sent prêt.

Cette démarche, c'est tout son intérêt, n'est pas réservée à un seul champ professionnel, ni dans un seul domaine, mais sur plusieurs domaines. Ces sept coopératives d'activité et d'emploi sont dans des domaines différents : "Alter-Bâtir" sur l'éco-construction, "CLARA" sur l'accompagnement des artistes et "CLARAbis" sur le secteur de l'audiovisuel, "Coopaname", première coopérative d'activité et d'emploi à Paris sur l'économie dont nous avons déjà parlé, coopérative sur les services aux personnes, "Port Parallèle" sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, "Coopetic", étude, ingénierie et formation dans le secteur des nouvelles technologies de l'information.

Si j'ai pris le temps de rappeler quelques éléments qui fondent ces projets, c'est qu'ils peuvent éclairer sinon inspirer d'autres démarches d'accompagnement sur le champ de l'insertion, mais là est un autre débat.

Vous avez déjà anticipé notre vote positif à ce projet de délibération dont les éléments, le bilan et les perspectives confortent notre soutien à cette forme d'accompagnement où la réalité économique et le travail sont premiers.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Bonjour.

Un grand merci, Madame PREMEL.

Un grand merci également à votre groupe de mettre en avant ces coopératives d'activité et d'emploi.

Je remercie également Jérôme GLEIZES qui est intervenu précédemment sur un autre projet de délibération sur ce sujet.

Les coopératives d'activité et d'emploi sont un dispositif d'économie sociale et solidaire. C'est même un dispositif d'une nouvelle forme d'économie collaborative solidaire.

Aujourd'hui encore, "Uber" fait la Une de l'actualité. Vous l'avez sans doute lu ; aujourd'hui dans "Le Monde", il est écrit : "L'Urssaf poursuit "Uber" pour requalifier ses chauffeurs en salariés parce qu'en remplaçant l'emploi salarié par le recours systématique aux auto-entrepreneurs "Uber" se dédouane de ses responsabilités premières vis-à-vis de ceux et de celles qu'il fait travailler".

Les coopératives d'activité et d'emploi font exactement le contraire, c'est-à-dire qu'elles permettent à des entrepreneurs ou à ceux qui ont la volonté d'entreprendre et de créer de l'activité de pouvoir être à la fois coopérateurs et salariés de la structure. C'est donc la réponse de l'économie sociale et solidaire à la fragilité, la précarité et à l'isolement de l'auto-entrepreneuriat qu'est cette création de coopératives d'activité et d'emploi.

Quelques chiffres - je les donnerai : 329 créateurs d'activités ont été accompagnés par ces sept structures dont 191 Parisiens et 26 bénéficiaires du R.S.A.

Aujourd'hui, nous avons sept coopératives. Vous les avez citées et vous avez cité leurs domaines d'activité. Ces résultats sont de très bons résultats qui participent à un développement et à une vitalité économique de Paris, qui participent à une autre manière de créer de l'activité économique.

En ce sens, je vous propose, cette année encore, de soutenir les coopératives d'activité et d'emploi par le vote de ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GUHL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 205).

2016 DAE 164 - Marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

2016 DAE 251 - Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au développement de la lecture de la presse d'opinion et à la défense du pluralisme.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du kiosque de la place Jussieu (5e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans le cadre du déploiement des nouveaux kiosques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la consultation de la Commission du mobilier urbain.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan d'étape.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une mission de l'I.G.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au statut des kiosquiers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DAE 164, DAE 251, l'amendement technique n° 95 et les vœux numérotés de 20 à 26. Ce sujet concerne les kiosques.

Je vais donner la parole à Danièle PREMEL de nouveau.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'avoue avoir été surprise par la polémique de la semaine dernière menée par la droite parisienne. Je sais qu'il y a autant de Parisiens que d'architectes des bâtiments de France et que modifier le patrimoine urbain est par essence un crime de lèse-majesté. Mais avons-nous tous aimé les kiosques "Atomium" ou la réplique des colonnes Morris ? Je n'en suis pas certaine.

Je pense sincèrement que nous nous habituerons à ces nouveaux kiosques qui prennent les codes couleurs des anciens en ajoutant la touche grise du toit qui rappelle les toits haussmanniens que l'on veut nous faire classer.

Sincèrement, ce qui m'intéresse le plus, c'est l'avenir de nos kiosques parisiens, lieux irremplaçables de rencontre, de dialogue. Le kiosque, c'est bien sûr la vente de la presse, mais aussi de multiples services que les kiosquiers rendent dans notre Capitale, en particulier aux visiteurs et aux touristes. Ils pourront être aidés par des moyens de communication tactiles qui seront plus exhaustifs que la mémoire humaine.

Il en est des kiosques comme des bistrots, un lieu de vie sociale et d'échange indispensable dans une ville comme Paris.

Ce qui a guidé la Ville, il me semble, est l'amélioration du confort de travail des kiosquiers et une meilleure accessibilité du client. Pensons d'abord à celles et ceux qui passent des heures dans ces kiosques qui étaient mal chauffés, peu pratiques, nécessitant une manutention éreintante.

Désormais dans leurs espaces propres, bien séparés de la consultation de la presse en libre-service, tout du moins pour les modèles les plus grands, ils auront de meilleures conditions de travail.

Ils souhaitent - aux dires des organisations syndicales que nous avons reçues - être associés aux choix ergonomiques, mais aussi à la sécurité de leurs kiosques. Ils veulent aussi, puisque c'est une option, que leur soit

précisé comment et qui peut installer les toilettes pour ceux qui le demandent. Le système de fermeture est aussi un progrès et devrait être un gain de temps pour les kiosquiers.

Pour le client, ce sera enfin un espace accueillant et ouvert qui permettra de consulter les revues avant de les acheter. De plus, un coin détente pour des boissons et autres est une autre bonne idée. Il remplacera le bricolage peu "secure" qui existe dans certains kiosques.

Le but de la Ville comme de la société prestataire est d'enrayer la fermeture des kiosques. Nous y sommes parvenus depuis 2011. Cela ne compense pas d'autres points de vente dans les quartiers comme les petites papeteries qui faisaient marchands de journaux.

La défense du kiosque à Paris, c'est la défense de la presse et du pluralisme. L'accès à la presse s'est énormément diversifié et la vente au numéro baisse, nous le savons tous. Ce phénomène ne touche pas que la France, mais c'est en France que nous avons encore un système de distribution qui permet l'accès de tous les titres aux lecteurs.

Ce système coopératif et solidaire, nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux. Voilà pourquoi nous continuons de nous interroger sur la présence de présentoirs de gratuits jusque dans les halls de services publics municipaux. "20 Minutes" ou "Direct" payent-ils une redevance ? Et même si c'était le cas, serions-nous favorables ainsi à une lecture de gratuits ?

La défense du kiosque, de la presse en général et du pluralisme, nous amène à vous proposer un vœu pour que la semaine de la presse à l'école soit un prétexte pour que la Ville fasse une fois l'an une campagne de promotion de la presse et singulièrement de la presse quotidienne qui est celle qui souffre le plus actuellement ; tout comme nous demandons aux éditeurs de presse de faire de même dans les emplacements publicitaires des kiosques pendant cette même semaine.

Voilà les sujets que nous aurions voulu entendre et lire dans la presse que nous aimons et que nous défendons. J'aurais aimé entendre que si Decaux est Decaux, soit, mais qu'il y a 90 emplois non-délocalisables chez "Mediakiosk".

Est-ce que ce projet de délibération règle tout ? Non, bien sûr. Le kiosque est le bout de la chaîne. Il faut progresser sur la distribution, sur les coûts de la presse, sans oublier l'éducation à la presse de nos jeunes qui est essentielle et penser à tout cela en faisant cohabiter sur l'espace public la protection des monuments historiques et la publicité, une autre gageüre récemment débattue au Parlement. Cela nécessitera certainement que l'on réfléchisse dans certains cas au déménagement de certains kiosques.

Pour toutes ces raisons, bien au-delà du débat esthétique, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Je donne la parole à Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les deux projets de délibération que vous nous soumettez aujourd'hui interviennent dans un contexte particulièrement critique d'une crise durable et profonde de la presse dont souffrent en premier lieu les kiosquiers dont la situation économique et sociale n'a cessé de se dégrader. Gestion logistique lourde, engagements de trésorerie importants, notamment lié aux invendus, amplitudes horaires considérables : tels sont les défis herculéens que doivent relever les kiosquiers pour une rémunération, le plus souvent, extrêmement modeste.

Aussi, s'il n'appartient pas à notre Assemblée de revenir sur la loi Bichet, il est cependant de notre responsabilité de proposer les évolutions nécessaires au statut de ces travailleurs indépendants, afin de garantir des sources de revenus complémentaires leur permettant de vivre décemment du produit de leur labeur.

Ainsi, la Ville a-t-elle autorisé les kiosquiers, depuis 2011, à vendre des souvenirs, des boissons ou encore des parapluies, sans pour autant que cette diversification ne se soit montrée suffisante pour assurer une hausse substantielle de leurs revenus. Peut-être aurait-on pu envisager de vendre des produits de la boutique située rue de Rivoli et estampillés "Paris" ? Encore eût-il fallu pour cela établir une étude de marché, car c'est bien ce qui fait ici défaut, tandis que le modèle économique semble nécessiter une révision globale. Et pourtant, je cite : "seule une étude de commercialité est prévue kiosque par kiosque", selon les engagements de "Médiakiosk" à la suite de la négociation avec la Mairie de Paris, sans la moindre visée globale.

C'est cette absence de vision d'ensemble, cette ambition de court terme qui prédomine dans ce marché intégré d'une durée étonnamment longue de 15 ans, qui n'offre pas la souplesse nécessaire à une industrie de la presse en pleine évolution, pas plus qu'à une profession en pleine remise en cause. Une clause de revoyure aurait a minima paru opportune, tant ces 15 années de concession paraissent décorréliées des considérations liées à l'avenir incertain des kiosquiers.

Pour tenter d'enrayer la paupérisation des kiosquiers parisiens, vous nous proposez cependant d'instaurer un régime d'aides, que le groupe UDI-MODEM votera, faute de mieux et, à défaut, de parvenir à résoudre les problématiques de viabilité et de soutenabilité au long terme. Pourquoi, néanmoins, ne pas être allé au bout de cette logique de soutien en exemptant les kiosquiers du paiement de la redevance versée au titre de l'autorisation d'occupation du domaine public, attribuée à "Médiakiosk" qui la collecte au profit de la Mairie de Paris ?

Certes, les sommes concernées sont modiques, de l'ordre de 110 euros en moyenne par an, mais la Ville aurait pu concéder un geste supplémentaire, d'autant que ce nouveau marché lui rapportera 8,5 millions d'euros de redevance de la part du concessionnaire, à mettre en perspective des 3,5 millions d'euros initialement requis et des 1,7 million d'euros perçus en 2014 dans le cadre de la précédente délégation de service public.

Ces quelques remarques ne pourront malheureusement pas être prises en compte, puisque pas plus le fond que la forme de ce marché ne peuvent subir la moindre évolution à la suite de la décision arrêtée par la commission d'appel d'offres le 19 avril dernier. Par conséquent, je ne m'appesantirai pas sur l'esthétique et le choix contestable du design des nouveaux kiosques qui n'ont d'atelier d'artiste que la prétention et s'apparentent davantage à des mobiliers urbains de collecte de déchets.

L'empreinte visuelle et territoriale des kiosques parisiens, dont 81 % de nos concitoyens pensent qu'ils sont emblématiques de la Capitale, au même titre que les colonnes Morris, est ici mise à mal, bien qu'un effort soit fait pour supprimer 20 % de l'affichage publicitaire commercial qui constitue trop souvent une pollution visuelle subie.

Enfin, les nouvelles fonctionnalités attribuées aux kiosquiers paraissent parfois déconcertantes. C'est le cas de l'intégration d'un lampion lumineux indiquant si le kiosque est fermé - rouge, ou ouvert - vert, quand il s'agirait simplement de s'approcher pour en faire le constat. Il eut été sans doute plus intéressant que des écrans digitaux interactifs extérieurs accessibles et installés sur les kiosques n'indiquent pas uniquement le plan du quartier, mais également les kiosques ouverts à proximité, tout en permettant de rechercher le kiosque qui disposerait du titre convoité.

Madame la Maire, le soutien indéfectible du groupe UDI-MODEM à l'égard de ces kiosquiers s'accompagne d'inquiétude et de réserves qui ne nous permettent pas de voter en faveur du marché intégré attribué à "Médiakiosk". C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

La chronique d'une mort annoncée de 49 kiosques, qui seront rénovés et ainsi mis à disposition de la Ville pour des projets culturels associatifs ou autres, selon les supports de communication du concessionnaire, augure d'une disparition de 12 % du parc des kiosques de presse parisiens. Il n'en restera plus que 360 irréductibles, désireux de voir leur situation s'améliorer sans que ce marché intégré qui les lie pour 15 ans ne puisse changer d'un iota durant ce laps de temps.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est important au regard des différents enjeux qui portent sur l'avenir de l'activité des kiosquiers. Malgré des rénovations progressives, nous constatons une disparité des structures, mais surtout des conditions d'exploitation difficiles, qu'il s'agisse de l'ouverture des kiosques, de leur capacité d'aménagement ou de présentation de leur offre de presse, qui s'ajoutent aux difficultés économiques plus profondes. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a, à juste titre, posé la question de la rénovation, non seulement de l'apparence extérieure des kiosques, mais également et surtout de la conception de leur aménagement intérieur, de leur capacité opérationnelle et de gestion comme l'un des éléments centraux du renouvellement du futur contrat.

Cette exigence fait écho aux demandes des kiosquiers eux-mêmes et de leurs représentants qui ont participé aux groupes de travail mis en place dès l'été 2014 et qui ont exprimé leurs attentes en matière d'amélioration de leurs conditions de travail et de revenus. Ainsi, le cahier des charges du futur contrat est-il le résultat de cette

concertation et des réflexions qui ont été menées en amont. Les enjeux de ce contrat portent sur l'amélioration de l'exercice de cette activité qui est si importante pour Paris, à la fois pour son caractère emblématique, tant sa présence est identifiée dans notre espace urbain par les Parisiens et touristes, que pour le rôle important que cette profession joue pour la diffusion de la presse dans sa pluralité, alors que nous constatons la disparition d'autres points de vente comme les maisons de la presse ou qu'Internet continue de les fragiliser.

S'ajoute que, s'agissant d'un métier qui est dur physiquement, il est à l'heure actuelle fortement masculin et qu'il est à espérer que les futures caractéristiques opérationnelles permettront de rendre cette profession plus accessible aux femmes.

Dans le cadre de la procédure dans le dialogue compétitif, ce sont au final deux offres qui ont été analysées. Au regard des critères rappelés dans le projet de délibération, c'est l'offre de "Médiakiosk" qui a été classée en premier. Le classement a été validé par la commission d'appel d'offres du 19 avril dernier. L'offre de "Médiakiosk" a respecté naturellement tous les critères, mais est également allée au-delà des attentes de la Ville, qu'il s'agisse de l'ampleur du renouvellement du parc qu'il est proposé de modifier pour 360 kiosques d'ici 2019, sur la base d'un design renouvelé et modernisé. Un point majeur de l'offre réside dans les nouvelles fonctionnalités. Je pense en particulier au caractère plus opérationnel de l'ouverture et de la fermeture, avec un gain de temps estimé d'une heure pour la pleine exploitation quotidienne de l'activité, et à la meilleure conception de l'intérieur du kiosque pour être mieux exploitable par les kiosquiers et plus appréciable pour la clientèle.

La nouvelle offre répond au besoin de confort puisqu'elle propose un dispositif de chauffage, un plancher isolant et peut-être que d'autres améliorations seront encore envisageables. Autre caractéristique forte : les nouveaux services et outils, tels que les écrans serviciels installés à l'intérieur d'une centaine de kiosques, proposeront notamment un service de gestion élaboré avec la messagerie "Presstalis" pour consulter, non seulement une sélection de journaux, mais aussi géolocaliser les exemplaires disponibles dans d'autres kiosques. Des écrans digitaux extérieurs proposeront diverses informations, notamment sur le quartier où ils sont implantés, ce qui permettra de renforcer le caractère de proximité des kiosques parisiens et leur donner les moyens d'être davantage acteurs de lien social et les valoriser en tant que commerces de proximité.

Je souligne aussi le partenariat avec La Poste pour l'installation d'une centaine de boîtes aux lettres, qui contribuera à renforcer leur caractère d'intérêt général.

L'ensemble de ces propositions s'accompagne de nouveaux outils de gestion et de formation, par exemple en langues étrangères ou en accueil pour mieux répondre aux sollicitations importantes des touristes qui se comptent en moyenne à 200 par jour.

Enfin, l'offre de "Médiakiosk" s'appuie sur une offre financière intéressante pour la Ville, avec une redevance minimale garantie de 8,5 millions d'euros par an, à laquelle s'ajoute une offre variable entre 20 % et 30 % des recettes publicitaires.

Chers collègues, voici les principaux éléments de ce projet de délibération que je souhaitais valoriser - il y en a d'autres - et qui reçoivent tout le soutien du groupe Socialiste et Apparentés. J'indique également que nous soutenons en cohérence les objectifs et le contenu du projet de délibération DAE 251 qui porte sur le système d'aide de la Ville de Paris, qui se décompose entre une aide d'exploitation pour soutenir les kiosquiers les plus en difficulté et une aide à la première installation.

Ce projet de délibération s'inscrit dans une politique constante de la Mairie de Paris de soutien actif à l'activité des kiosquiers. La Maire de Paris a porté cette volonté très forte dès le début de cette mandature, avec votre engagement personnel, Madame l'adjointe, chère Olivia.

Après un an et demi de procédure, c'est une étape importante de l'avenir de cette profession qui nous tient à cœur. C'est l'occasion de les remercier pour leur travail, leur présence, malgré la dureté de cette profession. Encore une fois, nous espérons que ces propositions répondront efficacement à leurs besoins et aux attentes de nombreux usagers qui leur sont attachés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le projet qui nous est proposé prévoit de confier une nouvelle fois cette gestion des kiosques de presse pour 15 ans à un opérateur privé qui, à n'en pas douter, sera "Médiakiosk", filiale de

JCDecaux. C'est par ces mots que je concluais mon intervention au Conseil de février 2015. Nous voici ici, un an et un recours plus tard, et nous ne pouvons que constater que notre futur délégataire sera, sans surprise, donc "MediaKiosk" à nouveau. "MediaKiosk", rappelons-le, c'est JCDecaux qui assure déjà la gestion du Vélib', qui est présent sur les palissades de chantier, les panneaux d'affichage, qui est présent sur la quasi-totalité de notre espace public.

Pourtant, face à cet important enjeu de l'avenir des kiosques de presse, nous aurions voulu - et nous avons défendu cette voie - que notre majorité utilise tout ce temps à travailler avec les kiosquiers notamment, à un mode de gestion plus innovant mêlant efficacité économique, indépendance et éthique.

J'ai bien entendu que le choix d'avoir recours à une délégation de service public a été fait sous la précédente mandature. Soit. Mais je réitère que nous aurions dû et que surtout nous aurions eu le temps de sortir de cette paresse idéologique pour travailler avec les kiosquiers, l'actuel délégataire, les messageries, les éditeurs, les lecteurs, les directions de la Ville afin d'imaginer un mode de gestion innovant qui aurait notamment permis à chaque kiosquier de trouver un modèle économique efficient.

Nous pensions à l'époque, et c'est toujours le cas, que la S.C.I.C., société coopérative d'intérêt collectif, aurait pu être un montage juridique de l'E.S.S., particulièrement adaptée à ce secteur. Nous ne pouvons que déplorer que nos partenaires de l'Exécutif ne l'aient même pas envisagé. Je déplore d'autant plus cette situation figée qui nous est imposée que nous tenons à nos kiosques de presse qui participent au rayonnement de la Capitale.

La crise complexe que traverse la presse et qui a été rappelée par certaines de mes collègues dans leurs interventions précédentes nous oblige en effet à investir pour améliorer les kiosques et en faire des lieux innovants, accueillants pour les clients, des lieux offrant de meilleures conditions de travail aux kiosquiers, des lieux d'échange offrant des services et des produits utiles aux Parisiens et aux touristes.

Plus de 52 millions d'euros d'investissements au total prévus dans le projet de délibération pour le renouvellement de 360 kiosques et la rénovation de 49 d'entre eux, qui amélioreront considérablement les conditions de travail des kiosquiers, c'est un point positif. De même que la réduction de 20 % de la surface publicitaire qui est une avancée, même si, comme je l'ai souligné lors de notre débat et de nos discussions en 1ère Commission, l'accès à la publicité devra être garanti pour les éditeurs les plus petits et les plus fragiles financièrement par une politique tarifaire adaptée.

De fait, l'offre actuelle de "MediaKiosk" est meilleure que celle qui nous avait été proposée l'année précédente. Néanmoins, des satisfactions demeurent. D'abord, la durée de la concession - nous en avons déjà parlé - qui reste de 15 ans et qui est une éternité au regard des évolutions importantes et rapides que connaît le secteur. Ensuite, au-delà du design discutable des nouveaux kiosques, l'écrasante majorité des kiosquiers ne dispose toujours pas de sanitaires dans ou à proximité des kiosques. Les enjeux de la formation des kiosquiers tout comme les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion des stocks et des invendus restent encore des angles morts dans l'offre de "MediaKiosk". Aucune proposition n'est faite pour la création d'un pool de remplaçants quand un kiosquier est malade ou en congé.

Enfin, le chiffre d'affaires des kiosquiers reste pour une grande majorité d'entre eux indigent. A ce titre, le projet de délibération relatif aux aides perçues par les kiosquiers, mieux réparties, est positif. Elles permettront notamment aux quelque 150 kiosquiers qui gagnent moins de 840 euros par mois pour leur chiffre d'affaires presse d'avoir un complément de revenus et d'atteindre le SMIC mensuel. Même si notre objectif devrait être au minimum de permettre à tout un chacun d'être rémunéré au SMIC horaire, c'est toutefois un premier pas.

On peut d'ailleurs regretter que le reversement substantiellement plus important de "MediaKiosk" à la Ville ne soit pas plus utilisé pour soutenir encore plus les kiosquiers. Plus 200.000 euros par rapport au dispositif précédent, c'est important, c'est une bonne chose mais cela reste faible comparé aux ressources supplémentaires que va toucher notre Ville de la part de "MediaKiosk".

Toutefois, il sera nécessaire d'évaluer cette nouvelle répartition à l'issue d'un an de fonctionnement et de poursuivre la réflexion sur des pistes d'amélioration. Je pense notamment à la possibilité de mensualiser cette aide qui reste pour l'instant trimestrielle. Sous réserve de ces éléments de suivi, nous voterons pour ce projet de délibération sur les aides et, sans surprise, nous nous abstenons sur le projet de délibération relatif à la concession.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BELLARD.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, de deux choses l'une : soit ce projet de délibération n'avait pas vocation à passer devant notre Assemblée puisque l'approbation du marché des kiosques de presse est supposée relever du projet de délibération DAJ 5 portant sur la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la C.A.O., soit il devait donner lieu à un débat, auquel cas nous n'avons pas disposé de tous les éléments utiles pour nous prononcer, ce qui est inacceptable, nos Conseils d'arrondissement n'étant pas des chambres d'enregistrement.

Sur le fond, je pense que nous serons tous d'accord pour reconnaître le rôle des kiosquiers, qui assurent une part significative de la distribution de la presse écrite, qui demeurent des lieux d'échange, d'information et sont des points de repère dans l'espace public.

Le métier de kiosquier se révélant de plus en plus difficile, notamment du fait du développement de la presse en ligne qui impacte leur chiffre d'affaires, une réflexion a été engagée afin de permettre aux kiosquiers d'offrir de nouveaux équipements et des services innovants. Il faudra néanmoins s'assurer que ces activités annexes ne se développent pas au détriment de la presse, qui doit représenter les 2/3 du chiffre d'affaires.

J'ajoute que la vente de boissons réfrigérées, de café chaud ou de parapharmacie pourrait sur certains sites soulever une question de concurrence avec les commerces et cafés voisins.

Cela étant dit, le nouveau marché qui nous est soumis offrira aux kiosquiers de meilleures conditions de travail dans des édicules dont l'espace de vente apparaît plus confortable, plus fonctionnel et plus lisible. Ces évolutions interdiront, je l'espère, les déploiements d'étalages de tous ordres qui n'ont rien à voir avec la presse et génèrent de multiples débordements disgracieux qui impactent l'espace public piétonnier déjà sursaturé.

Si le projet de délibération ne nous précise pas si la conception du nouveau modèle de kiosque a donné lieu à une consultation auprès des clients qui sont pourtant des acteurs clés du chiffre d'affaires des kiosquiers, nous apprenons en revanche que le marché prévoit le déploiement de 360 nouveaux kiosques qui remplaceront d'ici 2019 l'ensemble du parc existant.

49 kiosques, dont certains sont quasiment neufs, devraient néanmoins échapper à ce démantèlement afin d'être conservés pour de nouveaux usages qui pourraient, pourquoi pas, être définis en concertation avec les mairies d'arrondissement. Quant aux 360 kiosques démontés, nous ignorons quel sera leur sort. Cette question ne manquera pas d'interpeller de nombreux Parisiens qui, fatalement, ne comprendront pas la nécessité de ce grand chambardement visant à remplacer des kiosques inspirés du modèle historique de 1859, avec leur dôme surmonté d'une flèche, par un modèle d'édicule hors contexte.

Pour autant, si ce nouveau marché est gagnant-gagnant sur le plan financier pour la Ville, en termes de confort pour les kiosquiers, les aspects relevant de l'esthétique et de l'intégration urbaine sont les grands perdants. Les kiosques à journaux étant des éléments emblématiques de l'espace public et représentant un marqueur apprécié de l'identité parisienne depuis plus d'un siècle et demi, comment admettre que la Ville ne garde pas la main sur son mobilier urbain ? Comment admettre que les rédacteurs de ce marché se soient satisfaits d'un critère marginal de 7 % pour l'esthétique alors que le nouveau mobilier impactera fortement le paysage parisien ?

Ce qui pose la question de la façon dont sont construits les marchés de la Ville.

Le projet de délibération se contentant de nous préciser que le futur kiosque sera doté d'une toiture bombée et de façades de verre encadrées par des poteaux d'angle, reconnaissez, Madame la Maire, que c'est un peu court.

S'il est pompeusement précisé que le nouvel édicule est supposé s'inspirer des ateliers et des toits parisiens, au vu des visuels qui ont fuité dans la presse, son aspect standardisé se rapprocherait plutôt d'une grosse poubelle ou d'une sorte de container, comme l'on souligné certains de nos collègues.

Aujourd'hui, pour les kiosques, comme hier pour les abribus, la Ville a raté une marche. Le kiosque semble certes plus confortable mais présente un design d'une banalité affligeante. Quant aux abribus, si leur look est plutôt réussi, les Parisiens ont en revanche déploré qu'ils ne répondent pas à leur vocation d'abri. Kiosques ou abribus, nous avons là deux projets qui révèlent d'importantes lacunes sur la façon dont sont pensés et conçus les nouveaux mobiliers urbains parisiens.

Ce constat m'amène à rappeler notre vœu du 30 mars par lequel nous vous demandions que la Commission du mobilier urbain, dont nous avons maintes fois réclamé le renouvellement, soit enfin refondée et réunie. Au vu des deux exemples que je viens d'évoquer, nous souhaitons que des procédures de consultation sur les attentes des Parisiens soient mises en œuvre pour les projets les plus importants.

Enfin, pour ce qui est du futur kiosque, nous vous demandons, Madame la Maire, qu'une commission ad hoc, composée de représentants de chaque groupe politique, soit réunie afin de faire évoluer son design, qui en l'état n'est pas acceptable. Il est clair que nous ne nous satisferons pas d'évolutions à la marge.

Pour conclure, je souhaite qu'à l'avenir la Ville parvienne, lors de la conception de ses futurs mobiliers, à concilier le confort moderne et les évolutions technologiques avec le souci de doter notre Capitale d'un mobilier de qualité respectueux de l'identité parisienne et de nature à s'intégrer dans la diversité des contextes urbains.

Ainsi, mes chers collègues, qu'advient-il demain des colonnes Morris dont le renouvellement du marché arrive à son terme en 2017 ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est maintenant ? Je les défends maintenant ? Alors, je défends mes vœux. Très bien. Ecoutez, pour une fois que je ne veux pas utiliser l'intégralité de mon temps de parole, vous insistez ! Bon.

D'abord, j'ai déposé trois vœux, mais je m'attarderai surtout sur le vœu n° 22, considérant que finalement, Madame l'adjointe, si vous donnez un accord sur le vœu n° 22, je considérerai que le n° 21 est satisfait, concernant plus particulièrement l'aménagement de la place Jussieu et du kiosque de la place Jussieu.

Je n'aurai rien à retirer à l'excellentissime intervention de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui a très, très bien résumé la situation, et franchement, effectivement, toutes les limites de cette consultation et les difficiles conciliations entre l'ergonomie, l'amélioration des conditions de travail de nos kiosquiers et puis, des exigences minimales liées aussi à notre histoire, à notre patrimoine esthétique et d'intégration urbaine, donc je vais faire court.

Pour que l'on puisse peut-être faire bouger les choses, et de manière pas totalement accessoire, j'ai déposé, avec mes collègues élus du groupe des Républicains, un vœu demandant explicitement à ce que les maires qui connaissent bien évidemment le terrain et qui, surtout, sont en relation quasi-quotidienne avec leurs kiosquiers, soient associés étroitement au déploiement des nouveaux kiosques. J'insiste, tant en ce qui concerne l'offre de priorité dans leur arrondissement que pour ce qui est des fonctionnalités en liaison étroite avec les kiosquiers et leurs attentes et des équipements nouveaux à prévoir selon les emplacements, et qu'évidemment, ils aient leur mot à dire sur les aspects esthétiques qui sont aujourd'hui notoirement insuffisants.

Enfin, je souhaiterais, dans mon vœu n° 24, que je défends également par la même occasion, que l'entreprise attributaire présente très régulièrement un bilan d'étape d'exécution du marché. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame le Maire.

Je regrette, pour commencer, que la Maire de Paris soit absente pour un projet de délibération très important qui engage une partie de la physionomie de la Ville de Paris pour les 15 années qui viennent, et c'est un sujet qui mériterait que chacun s'y intéresse, en particulier la Maire de Paris.

Sur le fond, j'adhère à 100 % à ce qu'a dit ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui a parfaitement résumé la situation. Je crois que nous sommes favorables à l'économie générale du projet qui, effectivement, apporte une amélioration aux conditions de travail des kiosquiers, donne une lisibilité plus importante à l'offre. Je ne reviens pas sur ce point. Mais clairement, et je voudrais le dire solennellement ici, nous disons non à l'architecture du kiosque qui nous a été proposée, ou plutôt qui ne nous a même pas été soumise, puisque les Conseils d'arrondissement ont dû se prononcer sur ces projets de délibération sans avoir même le visuel qui correspondait aux nouveaux kiosques, et ça, c'est tout à fait inadmissible.

Alors, notre proposition, c'est de voter favorablement ces projets de délibération pour les raisons générales qui ont été déjà évoquées, mais à une condition, qui est exprimée dans le vœu que nous vous avons soumis, qui est qu'en fait, l'architecture, l'esthétique du kiosque puissent être très profondément revues, autant qu'il est juridiquement possible. Et je voudrais dire sur ce point que contrairement à ce qui a été, semble-t-il, indiqué par l'Exécutif municipal dans un premier temps, il est juridiquement possible d'aller assez loin dans la révision de la copie esthétique qui nous a été soumise, pour la simple raison que nous sommes dans le cadre d'une délégation de

service public, que la délégation de service public, cela consiste à choisir une personne pour mener à bien un projet en fonction d'un certain nombre de critères, et que tant que le contrat n'a pas été signé - et il n'a toujours pas été signé -, il est possible d'évoluer dans la négociation avec le prestataire, pourvu qu'il n'y ait pas rupture d'égalité avec les candidats malheureux.

Et je vous renvoie à une jurisprudence récente du Conseil d'Etat, Société anonyme gardéenne d'économie mixte du 12 novembre 2015, qui dit très bien ces choses-là et qui montre qu'on peut aller très loin, d'autant qu'en l'espèce, comme cela a été rappelé, et par ailleurs, nous le déplorons, le critère esthétique ne comptait que pour 7 % de l'évaluation des candidats.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait un groupe de travail qui représente l'ensemble des sensibilités du Conseil de Paris, qui puisse se réunir le plus vite possible pour discuter de l'apparence extérieure de ces kiosques, non seulement de leur couleur, mais de leur forme, pour effectivement... Evidemment, les goûts et les couleurs ne sont pas partagés unanimement, mais il est clair que l'on ressent un sentiment majoritaire, très majoritaire d'insatisfaction en l'état actuel de la proposition. Et donc, il faut aller très loin, et nous serons, nous, le groupe les Républicains, très, très attentifs à ce que les marges d'appréciation qui existent soient effectivement utilisées pour que l'on n'en reste pas là, parce que ce serait une défaite importante pour Paris.

Et nous souhaitons aussi, dans ce même vœu, qu'une telle méthode ne soit pas reproduite à l'avenir et qu'à chaque fois qu'un projet engage le visuel, l'apparence de Paris, son identité, eh bien, les intéressés, qui sont les élus et, au-delà, les Parisiens, soient très étroitement et très en amont associés aux choix esthétiques qui seront faits.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Avec Brigitte KUSTER, nous souhaitons apporter notre soutien à la fronde qui est en train de monter contre le nouveau modèle de kiosque.

Je partage en tous points les propos de mes collègues Jean-Baptiste de FROMENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Florence BERTHOUT, et les considérants évidemment du vœu que nous avons rédigé, et notamment celui de Florence BERTHOUT, car nous avons reçu en Conseil d'arrondissement, il faut le rappeler, un projet de délibération ne comportant aucune information précise, et surtout, aucun visuel de ce qui constitue pourtant un élément marquant du paysage urbain parisien. C'est tout simplement se moquer des élus et, à travers eux, des Parisiens.

Aussi, la majorité du 17^e arrondissement s'est abstenue sur ce projet. Ce qui est dommage, c'est que de nombreuses intentions portées par la démarche sont louables, comme l'amélioration des conditions de travail des kiosquiers, la réduction des temps d'ouverture et de fermeture de leur commerce, la diversification de leurs sources de revenus ou encore, la prise en compte de l'environnement.

Il y a en revanche une absence totale de maîtrise et de méthode sur l'esthétique, on l'a entendu, ainsi que sur la concertation. Nous ne passons pas un vulgaire marché de fournitures. Il s'agit de l'image de Paris. Or, le visuel que l'on a fini par nous transmettre est inacceptable et laisse craindre le pire, sachant que le contrat ne prévoit que la possibilité d'adaptations mineures. S'il est difficile de discuter des goûts et couleurs, comme on l'a dit, toutes les réactions que les uns et les autres ont pu observer sont celles d'un rejet assez unanime. Le futur kiosque évoquant pour la plupart des personnes un équipement de collecte des déchets. Dans le meilleur des cas, cela risque de ne pas faciliter l'identification de la fonction d'édicule par le chaland qui passe par là.

En définitive, ce dossier met en lumière l'inadaptation complète du dispositif existant et fait intégralement l'impasse sur la concertation avec les élus locaux. L'échec de la conduite de ce projet doit aboutir à concevoir un nouveau processus de décision pour les mobiliers urbains structurants avec les maires d'arrondissement.

Dans le cas des kiosques, il convient également de prévoir un catalogue, comportant plusieurs modèles et comportant, quoi qu'il arrive, le modèle haussmannien, partie intégrante de l'image de la Capitale, apprécié de la population et dont l'esthétique a fait ses preuves, notamment au sein des quartiers anciens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, je ne vais évidemment pas répéter les arguments qu'ont employés mes collègues, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT et Geoffroy BOULARD.

Mme PREMEL nous a dit qu'elle regrettait les polémiques lancées par la droite parisienne. Sauf erreur de ma part, les propos les plus durs et les plus critiques émanaient d'élus appartenant à la majorité. Donc, je voulais simplement restituer à la majorité l'origine et la paternité de ses propos très critiques.

Sur le fond, je dirai que, comme cela a déjà été noté, il y a deux projets de délibération. Le deuxième, qui concerne les aides aux kiosquiers, je crois, fait l'unanimité. Et il est naturellement très attendu, très important pour cette profession qui connaît des difficultés et qui a vraiment besoin d'être soutenue.

En ce concerne le premier, c'est finalement un projet de délibération très classique, on appelle cela les projets de délibération aval, ils consistent à faire valider par l'Assemblée plénière les décisions qui ont été prises par la Commission d'appel d'offres.

Nous siégeons, Jean-Baptiste de FROMENT et moi-même, à la Commission d'appel d'offres. Nous sommes présents dans cette commission et toujours là. C'est vrai que le rapport qui nous a été présenté en Commission d'appel d'offres finalement laissait relativement peu de place au débat.

D'abord parce qu'il ne restait, au terme d'une procédure de dialogue compétitif, que deux entreprises, et l'entreprise "MediasKiosk" est classée première sur tous les critères : elle est classée première sur le critère n° 1, sur le critère n° 2, sur le critère n° 3 et sur le critère n° 4. A la fin, sur la note globale, elle est classée première.

Les membres de la Commission d'appel d'offres, je le rappelle, n'ont que la faculté de voter les conclusions qui sont proposées ou de ne pas les voter. Nous n'avions aucune raison de ne pas voter les conclusions d'un rapport qui avait fait une analyse très détaillée sur chacun de ces critères.

Il y a un point qui échappe aux membres de la C.A.O., c'est le choix esthétique et l'impact dans l'environnement. On n'est pas dans un jury de concours et la lacune que l'on constate dans cette affaire, c'est l'inexistence de la Commission du mobilier urbain. C'est une commission qui existe depuis longtemps dans notre Ville, qui n'a pas été recomposée depuis les dernières élections municipales, comme l'a rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE, et c'était vraiment son rôle. Ce n'est pas le rôle de la Commission d'appel d'offres que de se prononcer sur l'esthétique des mobiliers urbains.

Il y a là un loupé, c'est dommage, c'est ainsi. Les esquisses qui ont été présentées dans la presse ne font pas apparemment l'unanimité. Je souhaite que l'on fasse avancer. On a parlé de dialogue compétitif, poursuivons-le jusqu'au bout.

Et j'approuve la démarche de Mme Olivia POLSKI, que nous avons rencontrée, qui a mis de la bonne volonté, qui a accepté d'amender notre vœu et de retenir cette proposition de mettre en place une commission pluraliste et proportionnelle, qui va retravailler sur cette question de l'impact, tout en respectant bien entendu ce qui doit être respecté.

Mais si ce mobilier ne donne pas satisfaction aux Parisiens et aux élus parisiens, il faudra bien que l'on revoie la copie et que l'on aboutisse à un visuel qui tienne compte des circonstances.

Voilà ce que je relève.

Je voudrais terminer en disant que, dans ce dossier, on a déjà perdu beaucoup de temps. Beaucoup, beaucoup de temps à la suite des recours, à la suite des reports. Et le temps perdu a pénalisé les kiosquiers parisiens en premier, qui pendant ce temps-là continuent à travailler dans des conditions difficiles, d'inconfort, dans des mobiliers qui sont vétustes.

Je pense que c'est notre préoccupation, je le dis parce que j'ai entendu dire encore ce matin que l'on pourrait aussi reporter ce projet de délibération, non, on ne peut pas le reporter. Après tant de temps perdu, il est urgent de délibérer, il est urgent d'avancer.

Je souhaite que cette commission, qui se prononcera sur les aspects esthétiques, puisse le faire dans des délais brefs et que, grâce à la bonne volonté de tous, on aboutisse à une solution qui donne satisfaction.

Nous voterons bien entendu le vœu que nous avons déposé et ainsi amendé, et nous voterons les deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les kiosques de presse parisiens font partie intégrante du paysage urbain de nos rues, de nos places, de nos quartiers. Imaginer Paris sans ses kiosques, ce serait imaginer Londres sans ses cabines téléphoniques ou Bombay sans ses marchands ambulants.

Mais ces kiosques ne sont pas uniquement le symbole d'un art de vivre à la française figé dans une image d'Épinal. Par un maillage très dense sur l'ensemble du territoire parisien, ils participent activement à la vie économique, sociale et citoyenne de notre ville. Leur pérennité est essentielle pour le dynamisme économique et le lien social de nos quartiers.

C'est pourquoi, depuis deux ans, la Ville a su prendre la mesure des difficultés rencontrées par les kiosquiers, et nous saluons le travail qui a été engagé et les réponses qui sont apportées aujourd'hui par ces deux projets de délibération.

Face aux difficultés économiques rencontrées par les kiosquiers et aux nombreuses fermetures de kiosques, ces dernières années, des aides financières étaient indispensables. Indispensables mais pas suffisantes. Il était aussi nécessaire de repenser le confort des kiosques et de renforcer leur attractivité, afin de proposer de meilleures conditions de travail aux professionnels et de redynamiser leur chiffre d'affaires.

C'est désormais chose faite, avec les nouveaux kiosques qui vont progressivement remplacer les anciens jusqu'en 2019. Avec des espaces de vente repensés et modernisés, ces kiosques "nouvelle génération" vont en effet permettre une nouvelle mise en valeur de la presse et des autres produits.

Et l'innovation va également profiter aux riverains, passants et touristes, grâce aux cartographies interactives et aux boîtes aux lettres qui seront installées sur un quart des kiosques.

Madame la Maire, vous nous savez attachés à la neutralité de l'espace public et nous luttons, à chaque fois que cela est nécessaire, contre l'invasion publicitaire. Ainsi, nous nous réjouissons que le candidat, retenu pour l'attribution du marché, ait proposé de supprimer des kiosques 20 % de leurs surfaces publicitaires.

Enfin, à travers ce soutien aux kiosques et aux kiosquiers, c'est aussi la pluralité d'une presse vivante, libre et émancipatrice que nous défendons. La démocratie commence au coin de la rue.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si les kiosques de presse, comme beaucoup l'ont dit, font partie intégrante du paysage parisien, ils sont surtout emblématiques de la liberté d'expression à laquelle nous sommes tous très attachés. Leur ancrage sur le sol parisien, alors que souffle le vent du numérique, montre qu'il y a encore un goût pour le papier journal et le papier glacé.

Dans notre société du toujours plus vite, nous sommes abreuvés chaque quart de seconde d'informations visuelles et sonores, et pourtant le papier semble faire de la résistance. Reste que le chiffre d'affaires des kiosquiers est directement impacté par la puissance du numérique.

Donner un nouveau souffle à ces kiosques était donc une nécessité. L'arrivée à échéance des deux contrats de gestion des kiosques de presse a donc été l'occasion de repenser les modalités de gestion de ces kiosques, mais aussi la restructuration de l'espace lui-même du point de vue esthétique et fonctionnel.

Sur les candidats qui ont remis l'offre finale, c'est le candidat sortant "MediaKiosk" qui s'est vu attribuer le marché. Ce dernier propose le renouvellement de 360 kiosques d'ici juin à 2019, avec un espace de vente repensé plus attractif pour le client et surtout plus confortable pour le kiosquier ou la kiosquière.

Jusque-là, on se demandait souvent comment faisaient ces commerçants dans la froidure de l'hiver. Dans les futurs kiosques sont prévus un dispositif de chauffage, un plancher isolant, un vitrage amovible. La mise en place à

l'ouverture et le rangement à la fin de la journée seront simplifiés, d'où un gain de temps et une meilleure qualité de vie pour les kiosquiers.

Une vitrine réfrigérée permettra la vente de boissons fraîches, un moyen comme un autre d'augmenter le chiffre d'affaires à l'heure où la vente de journaux peut être amenée à diminuer. Un chiffre d'affaires qui varie parfois du simple au double, selon les emplacements, d'un quartier à l'autre, voire d'une rue à l'autre.

Nous allons donc dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et d'une valorisation du métier de kiosquier.

Reste un point que je souhaitais soulever : la question des kiosques fermés et ce, depuis de nombreux mois, voire des années. Quel est donc l'avenir de ces espaces fermés, au store baissé ? Seront-ils ouverts ou définitivement supprimés ? Font-ils partie des 360 ? Ont-ils un autre avenir ?

La concertation avec les mairies d'arrondissement me paraît une excellente chose. Je me souviens en tout cas des responsables de l'association "Atout-livre" du 12^e arrondissement qui m'avait demandé, lors de la précédente mandature, d'étudier la possibilité d'y entreposer des livres. Une idée intéressante.

En attendant, nous voterons pour ces deux projets de délibération qui vont dans le sens d'une amélioration, non seulement des conditions de travail des kiosquiers mais qui maintient vivante une activité professionnelle menacée et qui nous est chère à plus d'un titre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à la dernière intervenante dans ce débat, Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Moi, sur ce dossier, je ne décolère pas.

Je ne décolère pas parce que, finalement, quand on entend les interventions du groupe socialiste, c'est merveilleux, c'est super, ces projets de délibération vont tout résoudre. Quand on entend les interventions des Républicains, on n'aurait que trop attendu, il faut absolument adopter tout de suite ces projets de délibération, comme s'ils allaient tout changer. Alors que dans les faits, concrètement, pour les kiosquières et les kiosquiers, pas-grand-chose ne va changer, malgré ces deux projets de délibération.

Malgré la mobilisation des kiosquiers, malgré un certain nombre de réunions de concertation, malgré une année de préoccupation sur ce sujet, au moins, a minima. Et pourtant, on a le sentiment, dans les interventions des uns et des autres, que le constat, vous l'avez tous entendu, les éléments de la situation dramatique que vivent les kiosquiers sont arrivés à vos oreilles. Alors comment cela se fait que le projet de délibération que l'on prend ne répond pas au problème, ne va pas changer concrètement la vie des kiosquiers ?

Qu'est-ce qu'on a dans ces deux projets de délibération ?

Premièrement, scoop : "MediaKiosk", filiale de JCDecaux, va remporter à nouveau le marché unique de la gestion des kiosques. On le savait tous ici. Je l'avais déjà dit il y a un an. Vous verrez que cela se terminera comme ça. Et cela se termine comme ça, aucune surprise.

Alors oui, il y a des changements sur le mobilier urbain. C'est vrai, Mme HIDALGO avait fait une campagne : j'aime mon kiosque. Elle n'avait pas fait une campagne : j'aime mon kiosquier et là, au moins, elle n'avait pas menti. On va avoir des jolis nouveaux kiosques. Bien. Avec une recherche d'innovation écologique, fonctionnelle, esthétique.

Je pense néanmoins qu'il y aura des améliorations sur les conditions de travail dans ces nouveaux kiosques, et je le reconnais. Mais on est d'accord, cela ne va pas suffire parce que, hélas, même dans les kiosques dont la superficie le permet, l'intégration notamment de sanitaires n'a pas encore été étudiée et envisagée. Vous imaginez quand vous travaillez 12 heures par jour dans un kiosque sans avoir de sanitaires et qu'il n'est même pas prévu que les portes puissent fermer pour pouvoir être tranquille ? Que l'on soit un homme ou une femme, et qui plus est une femme, ce sont des conditions de travail totalement indignes.

Mais en dehors de cette question du mobilier qui préoccupe beaucoup pour l'aspect esthétique, et c'est normal, sur le modèle économique, qu'est-ce qui va changer ? Aucune innovation sociale.

On aurait pu étudier une régie directe. On aurait pu étudier une coopérative de travailleurs indépendants, il existe des coopératives de travailleurs indépendants, de taxis par exemple. On aurait pu travailler à ce modèle. Non.

On aurait pu aussi travailler à un autre modèle, qui aurait été de dire, travaillons avec les kiosquiers et avec les partenaires pouvant potentiellement reprendre le marché, et le fait qu'il y ait une requalification en salariés, puisqu'on voit que les travailleurs indépendants, notamment là où ils sont situés hors zone touristique, c'est une situation catastrophique de misère. Rien de tout cela n'a été étudié.

Résultat, "Mediakiosk" va empocher la publicité, comme hier. La Ville de Paris en prendra un peu au passage, et les kiosquiers travailleurs indépendants seront toujours dans la misère.

Alors oui, il y a un projet de délibération qui essaie d'améliorer les aides, pas un salaire, pas un statut, pas la reconnaissance d'un travail, non, des aides.

Une chose positive, c'est que ces aides au moins vont sortir de l'arbitraire de la tête du client comme le faisait "Mediakiosk" auparavant.

Mais sont ces aides ?

Finalement, si votre montant maximal de chiffre d'affaires est inférieur à 100.000 euros par an, vous aurez une aide à l'exploitation de 8.500 euros par an.

Qu'est-ce que cela va modifier ?

Au lieu de travailler pour 2,67 euros de l'heure, les kiosquiers qui sont hors cadre secteur touristique travailleront pour 4,94 euros de l'heure, selon l'évaluation du Syndicat des kiosquiers.

On se vante de la liberté de la presse, j'ai même entendu le mot magnifique de l'émancipation à Paris, à travers la presse, mais cela repose sur un modèle quasi esclavagiste. Un travailleur indépendant travaille 6 jours sur 7, 12 heures par jour, et le modèle économique à moins de 5 euros de l'heure ne lui permet pas d'embaucher une personne pour le remplacer, que ce soit pour une période de vacances ou au moins pour travailler moins de 6 jours sur 7, ou pour diminuer l'amplitude horaire de 12 heures par jour.

Impossibilité d'embaucher légalement, pourquoi ? Parce que le chiffre d'affaires ne permet pas de payer un autre salaire.

Oui, ce sont des travailleurs indépendants, mais en même temps ils sont dans une totale situation de subordination. Il y a un travail à faire et à engager sur la réflexion, la requalification en salariat, notamment pour les travailleurs indépendants hors zone touristique, et je souhaite, et c'est un des aspects de mon vœu, que la Ville y travaille et l'étudie.

Je souhaite également que l'on arrête le déni démocratique.

Vous avez fait beaucoup de concertations, mais ces projets de délibération ne sont pas issus d'un accord avec les kiosquiers. Vous dites avoir fait beaucoup de concertations sur l'aspect esthétique, il n'y a eu aucune concertation ni avec les habitants ni avec les élus.

J'aimerais bien que l'on réfléchisse à la démocratie sociale, que les kiosquiers puissent avoir des représentants et puissent véritablement être entendus et écoutés par la Ville de Paris et "Mediakiosk".

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble des intervenants et donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux, la lourde tâche revient à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les deux projets de délibération que je vous présente aujourd'hui veulent envoyer un message fort de la Ville de Paris, dans un contexte, on l'a dit, économiquement difficile pour la presse.

La Maire de Paris a fait en effet un choix politique important d'apporter son soutien en faveur de la presse écrite, et je me souviens qu'à l'époque on avait évoqué le terme de choix contracyclique, c'est-à-dire que dans un moment où l'on a une activité qui périclète, on fait un choix encore plus fort d'y apporter un soutien encore plus fort.

Le premier projet de délibération consiste à valider la décision prise par la Commission d'appel d'offres du 19 avril dernier, d'attribuer la gestion du marché des kiosques et de gestion des kiosquiers à la société "Mediakiosk".

Pour une plus grande clarté et à la demande du groupe les Républicains en 1ère Commission, je vous propose un amendement technique rappelant la décision collégiale de la C.A.O. concernant l'attribution de ce marché.

La Maire de Paris nous a donc fixé un double objectif à ce renouvellement de contrat de gestion, qui était de maintenir et de valoriser l'activité de vente de la presse sur l'espace public et de soutenir, cela a été évoqué à maintes reprises, la profession des kiosquiers, tant dans leurs conditions de travail que concernant leurs ressources.

Cette attribution marque donc aujourd'hui l'aboutissement d'une procédure qui a duré plus d'un an et demi, cela a été dit.

Une réflexion a été menée avec les kiosquiers, d'abord lors d'un "meetup" de la Ville et des groupes de travail ont été organisés dès septembre 2014.

Une étude d'une des directions de la Ville, la DDCT, a permis de consulter des Parisiennes et des Parisiens sur leurs attentes.

Nous avons aussi associé les élus, puisque ce projet a été le premier à être examiné dans le cadre de la Commission des élus en janvier 2015, puis de nouveau en janvier 2016.

Enfin, j'ai rencontré l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, afin d'écouter leurs demandes et pouvoir les prendre en compte le mieux possible. C'est sur cette base que nous avons élaboré un cahier des charges.

Nous étions d'ailleurs tous d'accord pour dire qu'il était important de donner un souffle nouveau aux kiosques parisiens en améliorant les conditions de travail extrêmement difficile des kiosquiers, en attirant de nouveaux clients, notamment par la mise en place de services innovants et de campagnes de promotion de la presse.

360 nouveaux kiosques seront donc installés d'ici à juin 2019 et 49 kiosques restants seront entièrement rénovés, pour un montant d'investissement total de 52,4 millions d'euros.

Une redevance minimum garantie de 8,5 millions d'euros par an sera assurée à la Ville de Paris. Il y aura une baisse de la surface publicitaire de 20 % sur chaque kiosque, et pour répondre à Mme GATEL, une étude de commercialité sera menée dans les six premiers mois du contrat sur chacun des kiosques, afin de déterminer finement quels biens et/ou services peuvent être mis en place afin de renforcer l'attractivité des kiosques et l'activité des kiosquiers. Ce, pour éviter aussi la mise en concurrence avec d'autres commerces autour.

Avec la mise en place d'une carte d'identité environnementale, l'utilisation de matériaux recyclables et une fourniture d'électricité renouvelable par certificats verts, ces nouveaux kiosques seront éco-performants.

En ce qui concerne leur "design", il a été conçu par une "designer" de renommée internationale, Matali CRASSET. Evidemment, je le concède, c'est toujours une question de sensibilité. Jean-Louis MISSIKA me rappelait d'ailleurs qu'à l'époque, les fameux modèles de kiosques dont on parle, 1900, et les bouches de métro Guimard avaient suscité une polémique terrible. Il faut donc savoir se remettre aussi en perspective à chaque fois.

La demande initiale était celle d'un "design" simple, épuré, industriel, rappelant l'atelier et les toits parisiens, avec du vert et de la transparence.

Concernant le vœu du groupe les Républicains, présenté par Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Mme de CLERMONT-TONNERRE et M. de FROMENT, comme nous l'avons fait en amont de la procédure, je suis bien entendu ouverte au fait de travailler sur les éléments esthétiques en aval, sur les évolutions possibles du "design" des nouveaux kiosques par le biais d'une commission de travail avec des élus de votre groupe, comme cela a été évoqué, qui le souhaitent, et d'autres représentants des groupes du Conseil de Paris.

Je vous propose d'amender votre vœu dans ce sens et si vous en êtes d'accord, je donnerai donc un avis favorable.

Concernant les vœux déposés par le groupe les Républicains et présentés par Mme BERTHOUT, il me semble tout à fait normal que les maires d'arrondissement soient associés au déploiement de nouveaux kiosques et tout cela sur les nouvelles fonctionnalités en discussion avec les kiosquiers eux-mêmes.

J'émet donc un avis favorable à votre demande.

Je suis également favorable à ce qu'un bilan d'exécution du marché soit demandé au bout de sept ans, ce d'autant plus qu'un bilan annuel du marché est déjà prévu.

Enfin, concernant la demande spécifique de remplacer le kiosque de Jussieu, je vous propose de le retirer puisque cette demande correspond à celle que vous avez exprimée dans votre premier vœu.

Une attention toute particulière a été portée sur l'amélioration des conditions de travail des kiosquiers, tant concernant le confort thermique des kiosquiers que l'ergonomie des nouveaux kiosques.

Egalement, ces derniers devraient permettre un gain de temps d'une moyenne une heure par jour pour le kiosquier, pour l'ouverture et la fermeture de son kiosque.

Concernant les sanitaires, l'offre actuelle permet d'équiper certains kiosques de toilettes. Pas sur les plus petits, faute de place, mais si les kiosquiers le souhaitent pour les spacieux, c'est possible. Pour les autres, nous en avons déjà discuté avec Mao PENINO, nous ferons le plus possible se rapprocher l'offre de sanisettes publiques des kiosques parisiens.

Le déploiement de ces nouveaux kiosques va s'accompagner d'innovations : des écrans serviciels intérieurs permettant l'accès à des services numériques, des écrans digitaux interactifs extérieurs sur 100 kiosques accessibles 24 heures sur 24, et dont l'intensité lumineuse pourra baisser la nuit, c'était une demande du groupe GEP, un plan de quartier et des informations sur la vie du quartier.

Une application donnera aussi la possibilité de consulter une sélection de journaux et de magazines, de géolocaliser l'exemplaire recherché le plus proche, de le commander, et même de se le faire livrer chez le kiosquier.

Ces innovations permettront donc de participer à l'amélioration de l'attractivité de nos kiosques parisiens.

Le renouvellement des kiosques et la mise en place de nouveaux services s'accompagneront, c'était une demande forte, d'un plan de formation ouvert à tous les kiosquiers. Des formations concernant la vente de la presse, la gestion d'une boutique et la comptabilité, l'informatique, l'accueil touristique ou encore, les langues étrangères, leur seront proposées.

Des opérations de promotion de la presse seront organisées, notamment auprès des jeunes publics, et j'apporte donc un avis favorable au vœu porté par le groupe Communiste à ce sujet.

Le second vœu du groupe Communiste concerne la mise en place d'une mission de l'Inspection générale portant sur des propositions de modification du statut des kiosquiers. Je vous propose des amendements, car le rôle de l'I.G. ne lui permet pas de faire des préconisations de politiques publiques. Nous sommes bien entendu ouverts à la réflexion sur cette question, qui pourrait également être élargie, cela a été évoqué en 1ère Commission, à la possibilité d'autres formes d'organisation, c'est-à-dire une S.C.I.C., une S.C.O.P., pourquoi pas, comme nous avons pu l'aborder aussi avec le groupe Ecologiste de Paris.

Je tiens à souligner que le candidat a proposé une baisse de la surface publicitaire des kiosques de l'ordre de 20 % sur chaque kiosque, répondant aussi à une logique plus qualitative et esthétique. Pour répondre au groupe Vert, de petits espaces publicitaires seront maintenus, permettant notamment aux petits titres de presse de pouvoir continuer à faire leur promotion.

Des tarifs préférentiels pour la presse seront disponibles pour les deux formats, des solutions adaptées aux capacités financières de la presse seront mises en place et les dispositifs de promotion de la presse seront modernisés.

Le deuxième projet de délibération vous propose d'instaurer un régime d'aide aux kiosquiers, et dès l'entrée en vigueur du nouveau marché, la Ville assumera la gestion d'une aide d'un montant annuel estimé aujourd'hui à 1,8 million d'euros, ainsi que les modalités de son attribution. Ce système d'aide sera composé de cinq tranches et permettra une véritable progressivité dans la distribution des aides. Ce dispositif sera complété par une aide à l'ouverture ou réouverture de kiosque à journaux de 2.000 euros. Il a été présenté aux syndicats des kiosquiers, dont deux sur les trois existants nous ont écrit leur satisfaction de voir ce système d'aide mis en place. L'objectif principal de cette aide est que les kiosquiers parisiens puissent vivre d'au moins un S.M.I.C. mensuel.

Madame SIMONNET, vous demandez dans votre vœu s'il est possible de passer à un versement mensuel de l'aide, ce dispositif résultant d'une autorisation du Conseil régional, il faudrait que celui-ci délibère de nouveau.

Vous souhaitez également que des élections professionnelles soient réalisées, ce n'est pas à la Ville de Paris de les organiser, puisque nous sommes face à des travailleurs indépendants, mais nous sommes évidemment d'accord pour évoquer ce sujet avec le futur titulaire du marché, avec les trois syndicats de kiosquiers existants, puisqu'il y a déjà des syndicats, et de proposer une aide des services de la Ville si besoin.

Au regard de toutes ces avancées notables que permettent ce nouveau marché et les systèmes d'aides, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

J'en profite enfin pour remercier, puisque c'est important, tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied depuis plus d'une année et demie dans ce long processus, dans les services de la Ville. Je pense particulièrement à la DAE et au Secrétariat général, et à mon cabinet, et particulièrement à Valentin, qui y a beaucoup travaillé.

Notre ambition est à la hauteur de nos enjeux. Nous voulons soutenir la presse à Paris et en France, et préserver le métier de kiosquier. Ce nouveau contrat, ainsi que la mise en place de systèmes d'aides, permettront de donner un nouveau souffle aux kiosques parisiens en les inscrivant dans l'évolution de notre ville.

Je vous invite à voter ces deux projets de délibération.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons donc maintenant procéder au vote de l'amendement, des vœux, puis des projets de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 95 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 106).

Est-ce que le vœu n° 21 est retiré, Madame BERTHOUT ? Je vous ai vu approuver ? D'accord.

Le vœu n° 21 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe les Républicains, sur lequel vous avez échangé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 107).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 108).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 109).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 164 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 164).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant procéder au vote des vœux n^{os} 25 et 26 et du deuxième projet de délibération.

Il vous a été proposé des amendements au vœu n° 25 du groupe Communiste - Front de Gauche, qui sont acceptés, d'après ce que je vois.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 110).

Et le vœu n° 26 n'est pas retiré, Madame SIMONNET ? Je ne vous ai pas vu approuver.

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu et je voterai contre les projets de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 251).

Je vous remercie, mes chers collègues.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux terrasses commerçantes de la place de la République.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché n° 27, relatif aux terrasses commerçantes de la place de la République.

C'est Mme HAREL qui intervient, en deux minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

C'est un vœu qui concerne effectivement les terrasses qui sont situées sur le versant troisième de la place de la République, plus précisément le Quick, le Mc Donald's, le K.F.C. et l'Hippopotamus. Il y a un règlement qui a été édicté par la Mairie de Paris le 6 mai 2011, qui pose des conditions très claires qui ne sont objectivement pas respectées par ces terrasses. Ce règlement impose notamment que les documents d'autorisation d'installation soient affichés. C'est la disposition générale 12 sur les conditions d'exploitation.

Les dispositions générales 15 imposent des conditions qui, là non plus, ne sont pas respectées, qu'il s'agisse des publicités sur les vitrines, des débris qui s'accumulent autour des terrasses, des extractions d'air qui soufflent vers les entrées d'immeubles et surtout, le caractère permanent de ces terrasses, qui sont faites de structures métalliques et de béton, alors qu'elles devraient normalement être facilement démontables, je dis bien "facilement démontables", en cas de manifestations.

Donc, plusieurs habitants qui habitent place de la République ont appelé le 3975 et écrit à la Mairie de Paris, plus précisément à la Direction de l'Urbanisme. Ils m'ont transmis des courriers avec des accusés de réception qui datent de juillet 2015. La seule réponse qui leur a été faite de la part de la Direction de l'Urbanisme consiste à dire que leur demande est traitée, mais ils n'ont toujours pas d'élément concret en retour.

En dehors de ces désagréments se pose surtout une question de sécurité, puisque ces terrasses en dur forment de petites enclaves au niveau des entrées d'immeubles et dans ces enclaves aiment squatter des clochards qui sont souvent en état d'ébriété, avec des chiens, ce qui ne met pas les habitants des immeubles dans les meilleures des conditions pour accéder à leur domicile.

Mon vœu a bien évidemment été rejeté en Conseil d'arrondissement, comme tous les vœux que je dépose de toute façon au Conseil du 3^e arrondissement. Je n'ai donc pas beaucoup d'espoir qu'il soit voté ici, mais je tenais à aborder ce sujet dans l'hémicycle, puisque même si vous allez m'expliquer, vous n'êtes pas capables d'expliquer aux riverains que ces terrasses sont conformes. C'est sans doute ce que vous allez être capable de me dire dans cet hémicycle. Je me dis que si on en parle publiquement, on pourra au moins traiter la question de sécurité qui est posée par les S.D.F. qui squattent les enclaves entre les terrasses.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme POLSKI, pour deux minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame, mes chers collègues, écoutez, effectivement, je pense que vous avez fait la réponse dans votre présentation elle-même, c'est-à-dire que j'allais vous dire que les terrasses étaient conformes, puisque nous avons demandé et sollicité les services sur ces sujets. Donc effectivement, elles sont conformes, mais elles n'ont pas forcément vocation... En tant que terrasses fermées, elles doivent être démontables, mais elles n'ont pas forcément vocation à être retirées chaque soir, ni systématiquement en cas de manifestations.

Alors, peut-être qu'ils n'ont pas fait l'autorisation d'affichage, mais on a sollicité les services et je peux vous dire, effectivement, qu'elle a été démontée, en fait, quand il y a eu des travaux d'aménagement de la place, et remontée à l'identique, avec une légère, évidemment, remise en état, mais il n'y a pas d'infraction qui a été relevée. J'ai sollicité à nouveau les services sur cette question.

Sur la question du K.F.C., c'est pareil, la terrasse fermée autorisée a même été limitée par rapport à la demande initiale, puisqu'ils demandaient 3,02 mètres et nous avons limité à 2,70 mètres.

Donc tout cela est effectivement, aujourd'hui, conforme aux autorisations délivrées par les services de la Ville de Paris.

En ce qui concerne le courrier des riverains spécifiquement, on va regarder plus précisément ce qui peut être fait en termes de propreté et par rapport à la question des S.D.F., plus spécifiquement, pour voir comment on peut avec eux avancer et pour que les choses soient propres.

Mais je vous demande de bien vouloir quand même retirer votre vœu, puisqu'en l'occurrence, elles sont légales, sans quoi j'appellerai à voter contre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention du maire du 3^e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, et je vous laisserai ensuite, Madame HAREL, nous dire si vous retirez votre vœu.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Juste un mot, d'abord pour, naturellement, être tout à fait d'accord avec la réponse qui vient d'être faite par Olivia POLSKI.

Mais, Madame HAREL, contrairement à ce que vous dites, je suis très attentif, mais vous ne m'écoutez pas. Vous posez des questions et vous bavardez avec votre voisin.

Madame HAREL ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je suis tout à vous, Monsieur AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Non, vous étiez tout à M. LEGARET. Je suis très jaloux, vous savez.

Je disais que j'étais très attentif, vous le savez, au Conseil d'arrondissement à toutes vos demandes. Dès que j'ai vu ce vœu en Conseil d'arrondissement, j'ai fait vérifier, en effet, avec les services de Mme Olivia POLSKI. Elle vous a répondu que ces terrasses sont tout à fait conformes et donc, rien d'autre à dire.

Le problème des S.D.F. est un autre problème qui n'a rien à voir avec les terrasses. La réponse vous a été faite.

Si vous me reposez la question, parce que ce n'est pas la première fois que vous posez la question sur ces terrasses, sachez que nous sommes extrêmement vigilants par rapport aux normes de la Ville de Paris pour toutes les terrasses, à la fois au niveau de la Direction de l'Urbanisme, au niveau de mon adjoint à l'urbanisme dans le 3e arrondissement et aussi aux services de la voirie.

Voilà ce que nous avons à vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame HAREL, retirez-vous votre vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non et aucune solution n'est apportée à la question des S.D.F. qui sont bien là parce qu'il y a des terrasses qui créent une enclave. Il y a donc un lien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DAE 22 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association Prévention du site de la Villette (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 22 G : subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du site de la Villette, l'excellente A.P.S.V.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

J'interviens à ce moment du débat pour vous rappeler que, depuis 2007, si vous ne le saviez pas déjà, le 19e arrondissement a mis en place un plan de lutte contre les discriminations sur tout son territoire.

Porté lors du mandat précédent par notre excellente présidente actuelle, Colombe BROSSEL, j'ai l'honneur aujourd'hui de le co-animer avec ma collègue Andrea FUCHS dans mon arrondissement.

Le plan d'action est d'abord la réalisation d'actions concrètes de sensibilisation, de formation, de démarches intégrées, de communication qui incitent les acteurs économiques, politiques et sociaux à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

Ce que fait cette association en lien avec un Comité de pilotage qui réunit un grand nombre d'acteurs du territoire, c'est donc d'identifier des discriminations sur tout le territoire, de sensibiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion, de renforcer la qualification et l'accompagnement juridique et surtout de mobiliser l'ensemble du territoire économique et politique. Je peux vous dire que ce n'est pas une petite affaire.

Chaque année, depuis 2008, nous organisons une semaine de lutte contre les discriminations début décembre. Cette semaine mobilise de nombreux acteurs allant de Pôle Emploi aux centres sociaux, en passant par de nombreux élus, des commerçants, des services municipaux, paramunicipaux. Cette semaine est l'occasion pour tous ces acteurs d'échanger, de se rencontrer et de faire avancer les esprits sur cette question.

Enfin, depuis 2009, une charte coordonnée par cette association, regroupant les neuf collèges du 19^e arrondissement, le Rectorat et plus d'une quarantaine d'entreprises du territoire, a permis de mettre fin aux difficultés rencontrées par un grand nombre d'élèves de notre arrondissement pour trouver un stage obligatoire d'une semaine lors de leur cursus de 3^e. C'est donc avec une grande fierté que nous pouvons dire que, grâce à ce dispositif, plus aucun élève n'est mis de côté dans ce cadre et nous en sommes très fiers.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons porté, par l'intermédiaire du projet de délibération que je vous propose de voter, un renouvellement à l'identique de la subvention de cette association qui, très clairement, participe à la lutte indispensable contre les discriminations. D'ailleurs, l'idée d'étendre ce plan à d'autres arrondissements devient aujourd'hui une réalité puisque les 18^e et 20^e arrondissements se lancent à leur tour.

Ce plan de lutte est actuellement cofinancé par le Département, l'Etat et la Région, mais nous avons récemment appris que l'appel à projets contre les discriminations de la Région ne sera pas renouvelé cette année. Cela engendre une perte de 25.000 euros pour cette association et remet donc en cause la pérennité de ce plan à moyen terme.

Je regrette donc de devoir ici dire combien cette décision pour l'A.P.S.V., mais aussi pour d'autres associations qui sont concernées par cette suppression d'appel à projets est une décision très grave.

La discrimination est-elle réglée sur le territoire francilien ? Je ne crois pas. L'intervention publique suffit-elle à faire réduire les inégalités entre les territoires, entre les salariés, entre les genres ? Je ne le crois pas non plus.

L'apport d'associations est aussi fort sur le fond comme sur la forme. C'est un apport essentiel pour les habitants, pour les employeurs, mais aussi pour les élus que nous sommes de nous rappeler, de temps en temps, que les discriminations sont une réalité, partout.

Je tiens donc ici à demander solennellement aux élus régionaux qui sont issus de la majorité francilienne de ne pas laisser disparaître ces subventions et de se mobiliser pour que la lutte contre les discriminations soit encore et toujours un axe prioritaire d'intervention publique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Chère Léa FILOCHE, je vous remercie de votre soutien et j'en profite pour saluer votre implication en faveur du Plan d'action territorial de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19^e arrondissement.

L'Association de prévention du site de la Villette est chargée, comme vous l'avez rappelé, de la coordination de ce plan. Son action est essentielle du fait de la nature transversale du plan. Le travail mené avec les structures de l'insertion sociale, professionnelle et de l'éducation de l'arrondissement est remarquable. Il nous prouve la pertinence d'adopter une démarche décloisonnée et ouverte.

Au-delà d'une exigence légale, la lutte contre les discriminations est pour nous une priorité politique. Nos efforts pour hisser au maximum tous les Parisiens sur la même ligne de départ en matière d'emploi - je parle ici de nos actions en faveur de la formation professionnelle, des préparations à l'embauche, de la construction de parcours d'insertion professionnelle -, ces efforts seront vains si des discriminations à l'emploi persistent au bout de la chaîne.

Je ne peux que regretter moi aussi le désengagement désastreux de la Région pour qui le problème pourtant bien réel des discriminations à l'embauche n'est manifestement plus une préoccupation. Ces pratiques sont pourtant destructrices pour les personnes qui en sont victimes et pour l'économie toute entière qui se prive d'innombrables talents. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour les faire reculer.

C'est grâce à des associations comme l'A.P.S.V. que ces discriminations reculent. Prévenir les dérives et accompagner les personnes victimes de discrimination, voici les objectifs que nous soutenons à travers l'action de l'Association de prévention du Site de la Villette.

Je rappelle à nouveau à quel point le désengagement de la Région sur ce sujet est dramatique pour l'économie de cette association. Je vous rejoins donc notamment sur vos propos sur le désengagement de la Région.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 22 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 22 G).

2016 DAE 50 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Solidarité et Jalons pour le Travail" (93100 Montreuil).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 50 G : subvention et convention avec l'association "Solidarité et Jalons pour le Travail".

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

La démarche d'insertion proposée par cette association est originale dans le champ de l'insertion. Ici, le choix pédagogique présente quatre volets :

Un temps fort de mise en dynamique de six mois dans laquelle la personne est maintenue en tension positive.

L'acquisition d'une qualification sociale reconnue, avec la possibilité d'obtenir le permis de conduire, diplôme symbole, outil d'insertion et sésame vers l'entreprise pour de nombreux métiers faiblement qualifiés. Ce capital n'est pas le terme du processus, mais bien la première marche positive d'un début de parcours qui devient possible.

Un support autour du sport comme valorisation du corps et construction d'une image positive de soi, souvent négative chez les personnes en difficulté, d'autant plus chez un public jeune où la relation avec son corps est problématique.

Une insertion dans des milieux différents, stages en entreprises, et avec des cultures différentes, milieux professionnels, animateurs sportifs, Marine nationale, qui permet la confrontation et l'adaptation au monde du travail et à ses règles, assiduité, relation avec une hiérarchie, collectif de production dont le travail de chacun a un effet sur les autres, à un univers intergénérationnel, à des codes différents du groupe social "jeunes" et de son territoire, à une vision du monde et à des valeurs différentes comme l'armée ou le milieu sportif.

Cette pédagogie innovante me semble réunir des vecteurs essentiels dans un parcours d'insertion : valorisation de son image, rencontre avec le monde de l'entreprise, acquisition d'outils comme le permis et des certificats, rencontre de milieux peu connus.

Un parcours d'insertion se joue souvent sur la réussite et le dépassement d'une première marche qui permet de se projeter dans un avenir autour d'un parcours qui devient possible et auquel on se sent assez fort pour s'y inscrire. C'est cette approche de l'insertion qui nous amène à soutenir fortement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Chère Danièle PREMEL, vous m'interpellez sur ce beau dispositif que nous souhaitons soutenir cette année pour la première fois, comme vous l'avez rappelé.

Le dispositif "Permis Sport Emploi" porté par l'association "Solidarité et Jalons pour le Travail" est un outil précieux pour l'insertion professionnelle et complémentaire, comme vous l'avez dit, d'autres dispositifs que nous soutenons.

L'absence de permis de conduire est un frein supplémentaire important pour de nombreux jeunes déjà éloignés du monde du travail. L'association propose cependant bien plus que le simple passage du permis de conduire. Grâce à son caractère d'auto-école sociale et d'entreprise d'insertion, "Solidarité et Jalons pour le Travail" porte un programme de grande qualité construit sur 180 heures réparties sur six mois.

Les jeunes bénéficiaires du dispositif pourront s'immerger en entreprise par des stages et visites, se former, apprendre la vie en collectivité et se remobiliser par le sport, avec des partenaires prestigieux comme la Fédération française de handball et la Marine nationale. Grâce à ce programme, les jeunes se mettent progressivement en situation d'accéder à un premier emploi. La prescription réalisée par la mission locale représente une garantie de sérieux du dispositif, tout comme la sélection minutieuse des entreprises accueillant les jeunes lors de leur parcours.

Cet encadrement très riche des jeunes a prouvé son efficacité depuis sa première mise en place en 2005, avec entre 55 % et 75 % de sorties positives. Ce soutien est cohérent avec la politique menée par ma collègue, Colombe BROSSEL, en direction des jeunes des quartiers populaires.

Grâce à cette subvention de 25.000 euros, la Ville de Paris financera aux deux tiers les parcours de 16 jeunes Parisiens.

Je vous remercie pour votre soutien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 50 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 50 G).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au dispositif "TAPAJ".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 28 relatif au dispositif "TAPAJ".

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, né au Québec, le dispositif "TAPAJ", pour "travail alternatif payé à la journée", est une initiative innovante, expérimentée à Bordeaux depuis 2012 et qui se développe actuellement dans neuf autres villes de France. Soutenue par la Fédération Addiction et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, "TAPAJ" s'adresse aux jeunes de la rue, leur proposant un contrat à la journée d'une durée de quatre heures ne nécessitant ni prérequis, ni qualifications ou expérience professionnelle. Une réponse somme toute pragmatique pour favoriser la réinsertion par le travail d'une population fragilisée et en errance, et ouvrant la voie au traitement de lutte contre les addictions le cas échéant.

En 2013 et 2014, 35 "tapajeurs" âgés de 18 à 25 ans ont bénéficié de ce dispositif à Bordeaux. La mairie s'est engagée en soutenant très fortement ce dispositif et de nombreuses entreprises s'y sont associées. Grâce à ce dispositif "TAPAJ", une quinzaine de jeunes sont sortis avec un C.D.D. ou une formation. Si le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion évoquait ce dispositif "TAPAJ", il n'a pas pour autant été mis en place, malgré son caractère innovant et l'intérêt manifesté par plusieurs acteurs sociaux parisiens.

Ce vœu, porté par Isabelle PION, conseillère du 9e arrondissement, a été voté lors du dernier Conseil d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, avec Delphine BÜRKLI, que la Maire de Paris

s'engage à soutenir ce dispositif innovant en accompagnant les associations désireuses de le mettre en place et en fournissant des chantiers susceptibles d'accueillir les jeunes "tapajeurs" et leurs accompagnants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Maud GATEL, la Maire de Paris a fait de la lutte contre la grande exclusion - vous le savez - la grande cause de la mandature. Le Pacte de lutte contre la grande exclusion, lancé il y a un an par Dominique VERSINI, a été pour nous l'occasion d'être très attentifs à la situation des jeunes. De nombreuses actions du Pacte concernent ainsi les jeunes Parisiens en situation d'exclusion.

La garantie jeunes est lancée depuis le mois de mars. L'accès des jeunes de l'ASE à l'école de la deuxième chance, c'est fait. La mobilisation du réseau d'entreprises du Club FACE pour parrainer les jeunes de l'ASE, c'est fait aussi. Doubler le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de Premières heures, l'objectif est atteint. Quand nous prenons des engagements, nous les tenons.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de partager toutes ces avancées avec l'ensemble des partenaires signataires du pacte le 4 mai dernier, lorsque Dominique VERSINI nous a proposé, à l'occasion du premier anniversaire, de faire le point sur ce Pacte. Le maire d'arrondissement était, bien entendu, convié à cette restitution.

Vous attirez mon attention sur l'action n° 60 de ce Pacte qui propose d'expertiser un dispositif de type "Premières heures", adapté au public jeune en errance et qui cite explicitement le dispositif "TAPAJ". Je vous remercie de votre intérêt pour ce sujet, assez récent - je remarque - et plus particulièrement pour cette action. J'ai le plaisir de vous informer qu'une expérimentation est déjà en place à Paris, depuis le mois de février dernier, dans le 19e arrondissement, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Delphine BÜRKLI lors du Conseil du 9e arrondissement. Je peux vous confirmer que ma collègue, Colombe BROSSEL, et moi-même, travaillons avec le groupe "SOS" qui est porteur de la démarche pour que toutes les conditions de réussite de cette expérimentation soient réunies.

Je voudrais quand même rappeler à Mme BÜRKLI, qui n'est pas présente pour défendre ce vœu puisque c'est vous qui le déposez, que je suis un peu étonnée, parce que vous êtes ici à nous expliquer qu'il faut que l'on mette en œuvre une mesure que l'on a déjà prévue et qui est déjà mise en œuvre, ce n'était peut-être pas très utile de déposer ce type de vœu. On pourrait ainsi multiplier les vœux d'action qui sont déjà en œuvre en disant qu'il serait bien de les faire.

Je vous conseille plutôt de mobiliser la Région puisque la Région a voté, lors du vote de son budget le 8 avril dernier, la suppression de la totalité des crédits à l'insertion par l'activité économique. Donc plutôt que de venir nous voir pour nous dire ici qu'il faudrait peut-être faire des choses que l'on fait déjà, je vous invite à dire à Mme BÜRKLI qu'en tant que conseillère régionale, elle ferait mieux de soutenir les actions à la Région en faveur de l'insertion par l'activité économique et que ce serait peut-être un peu plus utile.

Evidemment, je vous demanderai de retirer ce vœu qui est déjà réalisé. Sinon, je serai obligée d'y apporter un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Madame GATEL, ce vœu est-il retiré, car déjà pleinement satisfait ?

Mme Maud GATEL. - Malheureusement, il n'est pas retiré puisque le dispositif n° 60 du Pacte prévoyait une information aux conseillers de Paris sur ce dispositif. J'entends tout à fait qu'il est expérimenté dans le 19e arrondissement, mais force est de constater que ce dispositif n'est pas...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais il n'est pas retiré. Je vous propose que l'on en reste là.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Nous mettrons en place surtout l'ensemble des sujets. Cela me paraît plus important.

2016 DRH 39 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 39 : signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France.

C'est M. Nicolas BONNET-OULALDJ qui intervient pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai tenu à intervenir sur ce projet de délibération qui concerne l'accueil d'apprentis au sein des services de la Ville de Paris afin de vous faire part des réserves du groupe Communiste - Front de Gauche sur l'Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France. Nous ne sommes pas opposés à l'accueil d'apprentis dans les services de la Ville, si tant est que ces apprentis soient rémunérés de manière acceptable, qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité et, enfin, que ces postes ne soient pas comptabilisés dans les équipes permanentes pour pallier l'insuffisance du personnel.

Nous avons cependant de sérieuses réserves quant à l'association avec laquelle la Ville souhaite travailler. Cette association des compagnons du devoir et du tour de France se distingue par des pratiques salariales qui reposent sur une inégalité de traitement entre salariés de l'association en infraction au Code du travail. Les formateurs métiers sont, pour la plupart, eux-mêmes des compagnons. Ils bénéficient, à ce titre, d'un traitement privilégié par rapport aux autres salariés, les personnels enseignants et administratifs, pourtant majoritaires chez le personnel qui, eux, ne peuvent pas être compagnons. Cette différence pose un problème qui n'est pas conforme au Code du travail.

Je prendrai seulement l'exemple des enseignants. Recrutés à bac+5 par l'association, ces salariés sont presque tous embauchés en contrats à durée indéterminée intermittent, C.D.I.I., contrats qui souvent ne dépassent pas un maximum mensuel de 10 à 15 heures d'enseignement. Nous parlons là de rémunérations comprises entre 200 et 600 euros, sans congés payés durant la fermeture estivale du mois d'août. La direction leur impose le paiement de ces congés pendant l'année, en créant ainsi une rémunération mensuelle artificiellement supérieure à ce qu'elle serait.

A cela s'est ajoutée, récemment, une discrimination syndicale. L'un des représentants du personnel, membre de la CGT, a été licencié par la direction après avoir subi des pressions pendant des années. Son licenciement a d'ailleurs été annulé une première fois par l'Inspection du travail, avant qu'une intervention du Ministère de l'Education ne vienne appuyer la demande de l'association en violant l'indépendance de l'Inspection du travail. Son tort avait été de faire connaître des propos racistes et homophobes qu'il observait chez certains de ses élèves. C'est finalement lui qui a été licencié, sans que sa direction ou le Ministère de l'Education nationale ne vienne le soutenir, malgré ses multiples demandes. Depuis son licenciement, la direction agit comme si la CGT n'existait plus au sein de l'association, ce qui est loin d'être le cas. C'est une nouvelle fois une infraction au Code du travail.

Les représentants parisiens de l'association ne sont pas non plus sans reproche. Récemment, l'Inspection du travail de Paris a acté des faits de discrimination syndicale à l'encontre de deux salariés, faits qui ont été consignés dans un procès-verbal transmis à la justice prud'homale qui devrait trancher courant 2017.

Vous comprendrez, compte tenu de ces éléments, que les élus du groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendront sur le vote de ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, j'entends bien vos remarques sur l'Association des compagnons du devoir et ses pratiques salariales. Mon cabinet a déjà été en relation avec les représentants syndicaux et s'est chargé de

relayer les attitudes des salariés à la Direccte. Ces questions sont du ressort de l'Inspection du travail, comme vous l'avez indiqué, et vous ne le nierez pas.

Mais vous avez tout à fait raison de rappeler que les valeurs du respect du travail bien fait, d'entraide et de solidarité, qui sont au cœur du compagnonnage devraient s'appliquer au premier chef en interne et animer au quotidien la relation de l'employeur à ses salariés, surtout quand on compte plus de 1.300 salariés partout en France.

Au-delà des valeurs, tout manquement au droit du travail doit être sanctionné et j'aurai donc l'occasion d'attirer l'attention de la Direccte sur ce sujet.

Il n'empêche que l'on ne peut pas enlever aux compagnons du devoir d'être un acteur de référence de l'apprentissage en France et une formation d'excellence dans les métiers manuels. Ce sont 7.200 jeunes qui sont formés chaque année par cette association reconnue d'utilité publique dans les métiers du bâtiment, de l'aménagement ou de la métallurgie. C'est justement l'apprentissage dans les métiers techniques que la Ville a décidé de développer en priorité et je ne doute pas que le groupe Communiste apporte son soutien à notre ambitieuse politique municipale en matière d'apprentissage.

Nous pouvons nous féliciter collectivement d'être la première collectivité employeuse d'apprentis, avec un objectif de 500 nouveaux jeunes en alternance dès la rentrée prochaine.

A l'heure où l'apprentissage ne se développe que dans les masters et autres formations supérieures, Paris fait le choix des métiers manuels et des formations courtes car c'est là que nous avons des besoins de recrutement, comme nous avons eu l'occasion d'en parler avec Emmanuel GRÉGOIRE. Parce que ce sont de très belles carrières offertes aux jeunes, l'enjeu est donc d'attirer les meilleurs talents vers notre collectivité.

Le nouveau partenariat avec les compagnons du devoir a justement pour objectif d'orienter vers nos métiers les jeunes qui font le tour de France. Nous avons entamé la même démarche avec l'ensemble des C.F.A. parisiens pour les métiers en tension.

Nous passons une convention à ce Conseil avec le C.F.A. Paris Académie Entreprises pour les métiers de la petite enfance. La DRH a rencontré le C.F.A. Delépine pour recruter davantage de jeunes dans les métiers de l'électricité. L'AFORPA était dans nos murs la semaine dernière pour discuter des formations dans les métiers de l'automobile et ce ne sont que quelques exemples.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération qui nous permet d'aller de l'avant en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 39).

2016 DAC 334 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris (15e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc entamer la 2e Commission, en examinant le projet de délibération DAC 334 : subvention de 20.000 euros à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris.

Je donne la parole à Mme PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai rapidement sur l'association "Paris Librairies", association qui regroupe 500 libraires parisiens et qui fait un travail formidable pour la promotion des librairies indépendantes.

Vous le savez, l'existence des librairies est difficile. Prix des loyers, remises des éditeurs, concurrence sauvage sur Internet, il faut être passionné pour tenir le coup. Le géant de la vente de livres "Amazon" veut comme beaucoup d'autres géants d'Internet contourner à tout prix le droit du travail et la fiscalité pour écraser tous ses concurrents sur son passage. Mais il est loin d'arriver à ses fins dans notre ville.

Le monde rêvé d'"Amazon", c'est un monde dans lequel on ne paie pas ses salariés et dans lequel on ne paie pas ses impôts. C'est aussi le monde de la pensée unique et dominante dans lequel les libraires, ces commerçants de proximité, qui jouent un rôle très précieux de passeurs culturels n'existeraient plus.

Mais ce cauchemar n'aura pas lieu à Paris. "Entrez ici, vous êtes d'ailleurs". Le slogan des librairies indépendantes sonne juste. Les Parisiens sont amoureux de leurs librairies et aiment s'y promener, qu'elles soient spécialisées ou non, qu'ils y cherchent l'exemplaire introuvable, le tirage de tête numéroté signé ou un ouvrage confidentiel, ils y rentrent comme dans une caverne d'Ali Baba à l'ambiance à chaque fois unique.

Ils savent que grâce au conseil personnalisé de leur libraire, ils trouveront la perle rare, le livre qu'ils cherchaient mais aussi le livre auquel ils n'avaient même pas pensé. D'ailleurs, chacun, chacune aime sa librairie comme son jardin secret.

C'est ce qui m'amène à souligner aujourd'hui le rôle de l'association "Paris Librairies", qui a développé un outil sur Internet très efficace qui permet au lecteur de retrouver les livres qu'il cherche, de savoir dans quelle librairie le trouver et l'acheter et même de le réserver à l'avance, le tout dans un délai bien plus court que celui du service d'"Amazon".

Nous saluons donc le soutien apporté par la Ville à cette initiative, qui est une partie de la solution pour conserver les librairies et faire en sorte que Paris reste la plus grande librairie du monde.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame PRIMET, d'avoir rappelé le soutien de la Ville de Paris à "Paris Librairies" et aux libraires d'une façon plus générale. Effectivement, "Paris Librairies" a créé un site de géolocalisation d'ouvrages, et chaque Parisien peut soit trouver son livre dans la librairie la plus proche, soit dans la librairie de son choix tout simplement.

Ce site fonctionne très bien, c'est la raison pour laquelle nous continuerons de le soutenir. Il est très fréquenté et je crois que tant la clientèle que les libraires sont extrêmement satisfaits du fonctionnement de ce site qui permet de lutter efficacement contre la concurrence de certains autres sites et plateformes.

Je ne vais pas rappeler tout ce que nous faisons pour les libraires parce que la liste est longue désormais, mais j'en profite, puisque vous m'en donnez l'occasion, de vous rappeler que l'événement "Paris librairies" que nous avons créé l'année dernière aura lieu le 3 juin prochain et qu'à cette occasion nous proposerons de nombreuses nouveautés. J'en profite également pour vous dire que l'année dernière, sur cette première édition, 80 libraires avaient participé et que cette année nous avons plus de 100 libraires qui participent à cet événement fait de rencontres, de concerts, de nombreuses lectures et de mise en valeur tout simplement du métier de libraire.

Cette année, en nouveauté, il y a un partenariat avec l'association "Paris Lectures" pour des animations jeune public, un partenariat avec la R.A.T.P., qui mettra à disposition des bus des années 1930 pour faire un parcours libraires et une soirée de lancement à la Maison de la poésie, la veille de l'événement avec le parrain de cette édition qui est Riad SATTOUF. Il sera libraire d'un soir et présentera sa bibliothèque idéale puis des lectures.

Evidemment, je parlerai une autre fois des autres formes de soutien, notamment via la S.E.M.A.-EST.

Merci, évidemment, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 334.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 334).

2016 DDCT 38 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 38 : subvention de 100.000 euros et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

Je vais donner d'abord la parole à M. BOULARD puis à M. POZZO di BORGO et c'est Frédéric HOCQUARD qui répondra.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur l'appui financier de la collectivité aux "Pierrots de la nuit", dispositif mis en place en 2012 en réponse aux problématiques liées à la gestion des nuisances sonores sur l'espace public la nuit.

Vous le savez, si la nuit parisienne représente un vecteur de développement économique, culturel et touristique, c'est aussi un facteur d'attractivité à l'échelle internationale.

Dans le 17^e arrondissement, nous avons choisi de travailler avec cette petite équipe compétente dès 2011 pour lutter plus efficacement contre les nuisances sonores, liées à l'activité des débits de boissons, en étroite collaboration avec la Préfecture de police.

Pour évaluer la pertinence de l'action, il faut à mon sens aller au-delà des chiffres des bilans, fournis d'ailleurs dans ce projet de délibération, ou des performances artistiques mensuelles pour sensibiliser la clientèle et les noctambules au respect du cadre de vie des riverains. Nous avons ainsi pu apprécier le suivi et les résultats des actions des "Pierrots de la nuit" pour accompagner les chefs d'établissement et contribuer à la résolution des conflits localisés entre habitants et établissements, signalés et filtrés par la mairie d'arrondissement, je le précise.

Leur expertise de la médiation nous permet régulièrement de dénouer certaines situations de tension et d'affiner avec eux le parcours de sensibilisation, aux Batignolles par exemple. Un bilan positif partagé d'ailleurs par plusieurs autres élus référents de l'Est parisien.

Mais depuis sa création, les "Pierrots de la nuit" ont vu baisser l'engagement financier de la Ville de Paris, alors que leur champ d'action s'est diversifié et multiplié : 100.000 euros aujourd'hui contre 125.000 euros en 2012.

En matière de subventions aux associations, il faut rester pragmatique, avec le souci permanent du retour sur investissement pour les habitants. Dans ce registre, je n'ai pas peur de dire que certaines associations méritent d'être davantage soutenues, et parfois plus que d'autres qui se contentent d'aspirer les subsides publics. Tout est question de priorité et de volonté de ne plus saupoudrer pour des raisons parfois bien opaques.

En baissant à nouveau cette subvention, et alors que l'association a augmenté le nombre de ses financeurs, je regrette que la Ville n'envoie pas un signe positif à ce dispositif qui mérite notre soutien, tant il rend un service concret aux Parisiens. Mais encore faut-il le connaître. La Ville de Paris gagnerait à valoriser ce panel d'actions concrètes possibles des "Pierrots de la nuit" auprès des habitants et des professionnels de la nuit.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, dès le lancement des "Pierrots de la nuit", nous avons fait part de nos doutes et inquiétudes quant à l'efficacité de ce dispositif. Nous avons ainsi demandé à plusieurs reprises l'évaluation de ce dispositif. Chose faite, mais il semble que ce soit de manière peu rigoureuse.

En effet, à aucun moment, la méthodologie de l'étude ne fait mention d'une observation sur le terrain du dispositif en action, ce n'est pas normal.

Ainsi, dès 2015, vous avez précisé que l'A.M.U.O.N. allait réorienter ses missions en renforçant des actions dites de médiation de jour. Nous n'étions pas contre cette réorientation, si elle signifiait une baisse appropriée du budget en conséquence. C'est ce que nous avons compris.

Cependant, en lisant le projet de délibération, également par l'intermédiaire d'articles de presse - on est obligé de passer par eux pour être informés - nous découvrons en réalité que cette réorientation n'est qu'accessoire et artificielle.

Je cite "Le Parisien" du 3 mai dernier - mon anniversaire ! - "désormais les "Pierrots de la nuit", répartis en trois groupes de comédiens, de danseurs et de souffleuses qui murmureront des poèmes aux oreilles des fêtards, effectueront des happenings artistiques dans les rues festives. Ces interventions sont conçues pour créer une bulle autour des noctambules, un effet de surprise apaisant", insiste Virginie MAILLARD, directrice artistique des "Pierrots de la nuit" - quel titre ! Après les cours individuels en petits groupes et les murs non bloquants, le nouvel oxymore du dictionnaire franco-hidalgo - excusez-moi, Madame la Maire, je ne veux pas vous prendre à partie - est l'effet de surprise apaisant !

Plus sérieusement, les "Pierrots de la nuit" ont démontré leur inefficacité et ils reviennent plus forts que jamais, bien que nous étions, au départ, plutôt positifs. Et lorsque les riverains critiquent le manque de concret des actions de l'A.M.U.O.N., celle-ci rétorque par la distribution de sous-bocks et de cendriers de poche !

Mes chers collègues, nous ne souhaitons pas que ce Conseil soit une fois de plus moqué par les mimes de la rue. La réorientation des missions de l'A.M.U.O.N., que vous nous annoncez, ne semble pas très sérieuse. Nous aurions souhaité que la subvention soit revue pour financer les seules actions de médiation de jour. Le problème est que nous n'avons aucun élément de budget prévisionnel, ni de coût des actions dans les documents liés au projet de délibération. Ce n'est pas normal, ce n'est pas sérieux.

Nous devons nous prononcer sur un budget prévisionnel qui ne nous est pas présenté. Selon nous, ce sont les futures brigades anti-incivilités qui doivent désormais jouer ce rôle de médiation, et d'une médiation d'uniformes plus contraignante que celles de souffleuses armées de lance-bulles et de sous-bocks.

Je vois que M. le Préfet de police s'interroge sur ce point.

Pour aller au-delà de l'A.M.U.O.N., nous craignons en réalité d'être également déçus par le Conseil de la nuit. Le dernier comité de pilotage s'est réuni en octobre dernier. Une éternité ! Une prochaine réunion est prévue fin juin. A ce rythme-là, le comité ne se réunira qu'une fois par an.

Aucune réunion du comité de pilotage n'a été organisée à l'issue des attentats de novembre, pourtant la vie nocturne a été durement impactée. Où en est-on de la mise en place du panel des fêtards que nous avons demandé ? Il s'agit pourtant d'une mesure prioritaire car ils doivent aider à définir les mesures à mettre en place. S'ils arrivent au bout des travaux, ils ne seront, je crois, qu'un gadget.

L'ouverture nocturne des parcs et jardins, nous en reparlerons pendant ce Conseil. Cela a été évoqué pendant la discussion du Conseil de la nuit, mais rien n'avait été tranché. Il est anormal que les groupes politiques doivent présenter des vœux pour que ce sujet fasse l'objet d'un débat, dans la mesure où vous n'avez pas jugé utile de présenter un projet de délibération pour autoriser ces ouvertures.

Quant à la subvention à Bruitparif que nous avons votée lors du dernier Conseil, pour expérimenter un système innovant de mesure du bruit cet été dans 16 zones tests, nous nous interrogeons : pourquoi seulement cet été ? Vous croyez qu'au printemps, il n'y aura pas de bruit ? Les données vont être faussées, partielles, alors qu'il y a des zones dans lesquelles le problème de nuisances sonores nocturnes se pose toute l'année.

De manière générale, si des progrès ont été faits par rapport aux Etats généraux de la nuit parisienne en 2010, nous restons encore sur notre faim. Nous attendons de voir les brigades de lutte contre les incivilités en œuvre. Ce sera à notre sens le cœur de la politique de la nuit, du point de vue des nuisances. Le reste étant au mieux des micro initiatives positives, parfois un peu gadget pour ne pas être méchant, au pire des dépenses d'argent vraiment inutiles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

M. Yves POZZO di BORGO. - Concernant ce projet de délibération, nous refusons de nous associer et nous voterons contre cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre sur l'A.M.U.O.N. ou les "Pierrots de la nuit", plusieurs choses.

D'abord, Monsieur POZZO di BORGO, vous ne pouvez pas d'un côté dire que les choses n'avancent pas assez vite, qu'il n'y a rien du point de vue du Conseil de la nuit, et de l'autre côté nous reprocher que nous ouvrons une partie des parcs et jardins, le soir et la nuit. Le débat va revenir plus tard dans notre Conseil et Pénélope KOMITÉS y répondra, mais il faudrait savoir si on avance trop vite ou pas assez vite de ce point de vue-là.

Deuxième chose, pour ce qui concerne plus spécifiquement les "Pierrots de la nuit" et ce que nous sommes en train de faire, je rappelle qu'il y a eu, du point de vue des "Pierrots de la nuit", une évaluation en 2015, réalisée par un organisme indépendant et qui a permis de revoir les missions des "Pierrots de la nuit".

La première était effectivement que nous renforçons la coopération avec les mairies d'arrondissement. Quand je vous entends, Monsieur BOULARD, je vois que cela a bien fonctionné dans un certain nombre d'arrondissements, peut-être que dans d'autres arrondissements cela a moins bien fonctionné, mais je vois avec plaisir, puisque ce n'était pas le cas de ce qui m'était expliqué en 2014, que vous voyez l'intérêt et la pertinence du travail que réalisent les "Pierrots de la nuit".

La deuxième chose est que nous soyons effectivement sur un travail qui soit un travail de médiation, qui soit un travail nocturne, et aussi un travail diurne. Vous avez d'ailleurs, dans le projet qui vous est présenté, l'ensemble des actions qui sont prévues en 2016. Les différents parcours de médiation sur le territoire parisien, le travail aussi qui est le travail en direction des bars, de médiation et aussi de préparation, parce qu'il y a plus de 4.000 bars avec terrasses dans cette ville et, effectivement, tous les bars ne sont pas équipés, outillés et doivent être accompagnés pour les démarches qui sont celles d'ouverture nocturne.

La deuxième chose que je voulais rappeler, c'est que "les Pierrots de la nuit" est un des dispositifs que nous avons mis en place et que nous développons sur la question de la nuit, mais aussi de la tranquillité publique.

Nous développons aujourd'hui d'autres dispositifs, ce qui fait à un moment donné aussi que du point de vue de l'argenteur public que nous utilisons à bon escient, nous diversifions les actions de ce point de vue.

Évidemment, il y aura la question des brigades anti incivilités que nous mettrons en place à partir du mois de septembre, dont une partie est effectivement destinée à un travail pour la lutte contre les incivilités sur l'aspect nocturne.

Nous développons aussi des dispositifs plus spécifiques sur la question du canal Saint-Martin par exemple, avec toute une signalisation adaptée.

Effectivement, en lien avec la Préfecture de police, nous allons renforcer les patrouilles mixtes que nous avons mises en place dans le 11^e arrondissement et aussi le fait d'étendre l'ilotage du quartier Bastille à d'autres quartiers, notamment dans le 11^e arrondissement.

Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que "les Pierrots de la nuit", c'est l'un des dispositifs que nous travaillons sur la question de la tranquillité publique. Nous avons diversifié aujourd'hui ce que nous avons pu faire, d'abord pour renforcer le travail que nous faisons à cet endroit, mais aussi parce que quand on a vu ce qu'il se passe autour du carreau du Temple, des voies sur berges, des berges et quais de Seine dans les 13^e et 12^e arrondissements, quand on a aussi le canal Saint-Martin ou la place de la République, "les Pierrots de la nuit" ne sont peut-être pas forcément le dispositif adapté à ces endroits-là, sur la question de la tranquillité publique.

Il doit donc y avoir des dispositifs différents relevant notamment d'une intervention municipale de la Ville, évidemment en collaboration avec la Préfecture de police, parce qu'à un moment donné il faut utiliser des moyens qui peuvent être plus coercitifs, que ce soit sur le type d'intervention qu'il peut y avoir ou sur l'état avancé de la nuit là-dessus.

Voilà ce que je peux vous dire. D'abord, c'est un dispositif qui a été évalué. Nous l'avons redimensionné par rapport à cela, en lien évidemment avec l'Association des Pierrots de la nuit. Nous participons pour développer les actions.

Dernière chose, c'est aussi un travail de mutualisation que nous avons souhaité que fassent "les Pierrots de la nuit", de mutualisation avec d'autres structures, d'autres fédérations professionnelles, le réseau "Cultures barbares", le S.N.E.G., le Synhorcat, l'U.M.I.H., la C.S.C.A.D., qui permet à un moment donné que nous agissions sur la question de la tranquillité publique, qui n'est pas le seul endroit sur lequel la Ville agit et sur lequel nous travaillons, et je développe aussi un travail sur les questions de la nuit, question qui est aussi importante sur le sujet.

Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse pour essayer, je ne dirai pas de faire la synthèse entre vos deux interventions, qui étaient radicalement contradictoires puisque la première me demandait d'augmenter la participation

de la Ville sur "les Pierrots de la nuit", et l'autre me demandait de la baisser, mais de trouver par rapport à la logique dans laquelle se trouve la Ville aujourd'hui, une cohérence sur le soutien que nous apportons à l'association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 38).

2016 DAC 39 - Subvention (2.725.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "CENTQUATRE" (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 39 : une subvention, un avenant à la convention et une convention avec l'établissement public de coopération culturelle, le "CENTQUATRE".

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour 5 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, le "CENTQUATRE" est un lieu de création de productions artistiques unique à Paris, et ceci pour plusieurs raisons. Le "CENTQUATRE" est un lieu où la dynamique artistique bouscule les frontières entre les arts et les publics. Ouvert à tous les arts, cet espace de 30.000 mètres carrés compose un ensemble architectural inédit. Au "CENTQUATRE", l'art et la culture s'ouvrent aux spectateurs, mais aussi aux passants et aux curieux.

Cette orientation forte impulse des modes de fabrication, de production et de visibilité de l'art résolument nouveaux. Les espaces d'accueil et de travail du "CENTQUATRE", ainsi que l'ensemble des programmes, fêtes et événements, sont pensés dans cette dynamique artistique.

Je ne citerai qu'un exemple, il y a encore un mois, un jeudi soir, une de ses salles accueillait pour une répétition des Français, Sénégalais, Tibétains, Tchadiens, Egyptiens, Bengalis et Pakistanais pour la reprise d'une chanson d'un vieux film de Bollywood. La salle était remplie de choristes, d'amateurs et de professionnels, tous rassemblés pour préparer un répertoire de chants qui seront présentés ce printemps au "CENTQUATRE", à la halle Pajol, et à l'auditorium Saint-Germain de la Maison des pratiques artistiques amateurs (M.P.A.A.).

J'en profite pour saluer le travail de la M.P.A.A., qui a pour objectif de permettre à tous les Parisiens de bénéficier d'espaces équipés, adaptés, et accessibles pour tous leurs projets artistiques effectués en complémentarité avec le 5 du "CENTQUATRE".

Une deuxième orientation forte du "CENTQUATRE" est sa volonté d'aller à la rencontre des publics en s'ouvrant sur ce quartier populaire du 19e arrondissement. Au cœur du quartier Flandres, dont la densité de population est l'une des plus fortes d'Europe qui jouxte la frontière avec la Seine-Saint-Denis. Le "CENTQUATRE" a su en effet développer une action territoriale large et durable avec de nombreux partenaires du quartier, que ce soient des associations, des centres sociaux, mais aussi des établissements scolaires.

Le Forum des dynamiques culturelles du territoire, dont la 5e édition débutera ce mercredi, est un temps fort de l'action territoriale développée par le "CENTQUATRE" avec ses partenaires. Il permet de dévoiler la richesse et la diversité des pratiques artistiques amateurs et des dynamiques culturelles développées sur le territoire du Nord-Est parisien. Ainsi, l'objectif est bien l'appropriation par tous, des contenus artistiques et pratiques culturelles. Ceci permet d'enlever toute timidité vis-à-vis des œuvres, des spectacles, des expositions, des visites et de faciliter le contact entre l'individu ou le collectif et l'expression artistique.

Je tiens à citer des chiffres, car ceux-ci reflètent concrètement cette volonté de l'établissement à s'inscrire dans le grand Nord-Est parisien :

- partenariats dans le secteur éducatif : 44, collèges, lycées, écoles primaires et maternelles ;

- partenariats dans le secteur social : 13, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, associations d'entraide ;
 - partenariats dans le secteur du handicap : 7, centre d'animation, écoles de théâtre, compagnies ;
 - partenariats dans le secteur associatif : 10, centres d'animation, écoles de théâtre, compagnies ;
 - partenariats avec des universités et écoles supérieures : 12 ;
- soit 88 partenaires dans le Nord-Est parisien.

L'ouverture du "CENTQUATRE" sur son quartier est donc exemplaire et je souhaite ici faire un lien avec la Philharmonie.

En effet, si le groupe des élus écologistes a salué l'ouverture de la Philharmonie dans ce même arrondissement, le groupe a souligné à de nombreuses reprises l'importance de son inscription territoriale et d'une politique de diversification des publics. Ce sont toutes les origines sociales et géographiques qui doivent être représentées parmi ces visiteurs.

A près d'un an et demi de son ouverture, un effort évident a été fait, puisque les habitants du 19^e arrondissement représentent déjà près de 10 % des abonnés, mais nous pensons que cet effort d'ouverture doit se poursuivre et se matérialiser par un renforcement des partenariats.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter ce projet de délibération, mais aussi à vous rendre au "CENTQUATRE" pour découvrir cette plate-forme artistique de service public unique à Paris. Vous pourrez ainsi, dès ce mercredi, découvrir les artistes présents au Forum des dynamiques culturelles du territoire ou encore jusqu'au 26 juin, le Festival circulaire, Festival de la jeune photographie européenne, dont l'ambition est de faire se rencontrer de jeunes photographes européens.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Fatoumata KONÉ pour cette intervention qui a parfaitement souligné l'exemplarité de l'activité artistique culturelle du "CENTQUATRE" et l'engagement de son président, Christophe GIRARD, de son directeur José Manuel GONCALVES, comme de l'ensemble des équipes du "CENTQUATRE", qui font un travail remarquable, ce qui nous permet d'affirmer aujourd'hui que le "CENTQUATRE" rencontre un indéniable succès tant dans la qualité de sa programmation que dans le travail important de médiation culturelle, mais également d'implantation de cet établissement culturel dans l'arrondissement.

Comme vous l'avez parfaitement souligné, le "CENTQUATRE" est un modèle unique dans le monde de nos établissements culturels, dont les grands axes sont la pluridisciplinarité, la mixité des publics ou la cohabitation des usages.

Je ne serai pas plus long si ce n'est pour souligner que la subvention de fonctionnement que nous proposons aujourd'hui est en hausse de 400.000 euros par rapport à celle de l'année dernière, il s'agit d'un financement exceptionnel afin d'aider le "CENTQUATRE" à faire face aux frais liés au renforcement de la sécurité, suite aux attentats. Le montant est important en raison de la taille de l'équipement, plus de 10.000 mètres carrés et de son activité très fournie qui nécessite un renforcement important des conditions de sécurité.

Et petite parenthèse, j'ai noté dans votre intervention que votre groupe avait toujours été favorable à l'ouverture de la Philharmonie, c'est une précision importante, car ce n'est pas ce que j'avais entendu de vos interventions, mais j'en suis aujourd'hui très heureux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 39).

2016 DAC 331 - Subventions (30.300 euros) à 5 associations et une convention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 331 concerne une subvention de 30.300 euros à cinq associations.

Maud GATEL, pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais mettre l'accent, au nom de ma collègue Fadila MÉHAL, sur la subvention de 3.000 euros versée à l'association "Archive : Claude Simon et ses contemporains". Un vœu du groupe Ecologiste de Paris avait été voté par le Conseil pour que la Ville de Paris organise un hommage à l'écrivaine et académicienne Assia Djebar, figure marquante de la culture franco-algérienne décédée le 6 février 2015.

L'organisation d'un tel événement tardant, Fadila MÉHAL a proposé d'organiser l'hommage avec l'aide de l'association "Archive". Il s'est finalement tenu le 10 février dernier au Petit Palais avec le soutien de l'Exécutif parisien.

Cette subvention de 3.000 euros constitue donc la suite logique d'un projet de délibération pris par notre Assemblée.

Je profite de cette opportunité pour indiquer que lors de cet hommage, la Maire de Paris s'était engagée à ce que soit donné le nom d'Assia Djebar à un futur établissement culturel à Paris. Cela permettra en effet d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire des villes de Paris et d'Alger, plus apaisée grâce à la culture, mais aussi de rendre hommage à cette femme de lettres.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Maud GATEL et à Mme la présidente Fadila MÉHAL qui, malheureusement, ne peut pas être des nôtres aujourd'hui, qui souhaitait souligner la subvention de 3.000 euros pour l'association "Claude Simon et ses contemporains", qui en effet a permis l'organisation du colloque en hommage à Assia Djebar il y a quelques semaines de cela, quelques mois maintenant, d'ailleurs, au Petit Palais. J'ai eu l'honneur d'introduire ce colloque qui, je crois, a été un grand succès salué par l'ensemble des participants pour cette figure marquante de la culture franco-algérienne et académicienne. C'était donc le 10 février dernier.

Quant à l'engagement de la Maire de Paris qu'un futur équipement culturel porte le nom d'Assia Djebar, évidemment, cet engagement sera tenu. Reste à trouver un établissement culturel, probablement un nouvel établissement culturel, mais ce nom d'Assia Djebar est évidemment en tête de la liste des noms à attribuer aux équipements culturels publics.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 331.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 331).

2016 DAC 661 - Contrat pluriannuel de performance 2016-2020 entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 661 concerne le contrat pluriannuel de performance entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées".

Je donne la parole successivement à Sandrine MÉES et Danielle SIMONNET, cinq minutes chacune.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons un certain nombre de préoccupations qui sont formulées dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de performance 2016-2020 de "Paris Musées", tout en restant prudents sur certains aspects.

Tout d'abord, sur l'axe de la diversification des publics, la stratégie pour atteindre des publics éloignés des musées s'appuie sur des programmes de médiation culturelle en direction des jeunes, notamment des jeunes bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, en direction aussi des personnes qui apprennent le français, des quartiers et des associations des quartiers "politique de la ville", et bien que cette stratégie pour atteindre des publics éloignés des musées soit de grande qualité, nous pensons qu'elle ne touche pas encore suffisamment de public, en nombre de visiteurs, proportionnellement à la fréquentation globale, puisqu'elle ne touche hélas que 11.000 personnes sur plus de 3 millions de visiteurs.

Cependant, la qualité du travail effectué par les équipes pour effectivement atteindre ces publics doit être soulignée. Je pense notamment à l'exposition qui a été organisée et réalisée par le musée Victor Hugo et réalisée par les détenus, dans le centre pénitentiaire de Réau, donc des initiatives tout à fait remarquables.

Ensuite, sur l'axe des ressources humaines, nous pensons que cet axe doit être central. Tout d'abord, nous pensons qu'il y a un manque de personnel, car trop de salles sont fermées, et cela entrave le parcours des collections, notamment au musée Carnavalet. Nous avons pu constater qu'il y a eu des primes qui sont arrivées en retard pour le personnel, et c'est dommage, parce que le personnel contribue au rayonnement des musées. Et le contrat de performance ne doit pas oublier les agents en cours de route, mais doit marcher de pair avec eux pour être une réussite.

Je conclurai sur trois aspects, qui ne concernent pas uniquement le contrat de performance : tout d'abord, sur la gouvernance, nous nous interrogeons sur le fait qu'à notre connaissance, il n'y a pas de représentant des usagers au C.A. ou dans une autre instance de gouvernance. Est-ce que vous pouvez nous dire si cela pourrait être envisageable ?

Deuxièmement, nous rappelons qu'au sujet du besoin de financement, on ne doit jamais oublier l'éthique, et qu'une attention particulière doit être apportée au partenariat conclu par "Paris Musées" pour qu'il soit en conformité avec les engagements éthiques environnementaux et sociaux de la Ville de Paris. Et je me souviens qu'une charte était en préparation, si j'ai bon souvenir, pour essayer justement de bien cadrer ces financements.

Enfin, nous soulignons l'importance de garder la gratuité d'accès aux collections permanentes, ce qui permet quand même à un certain nombre de catégories de la population, comme les retraités modestes et les jeunes travailleurs, d'accéder à nos musées à volonté.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, moi, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération, pour plusieurs raisons : vous savez que j'ai toujours été contre, déjà dans l'ancienne mandature, la création d'un établissement public et administratif des musées, parce que je ne suis pas d'accord avec ce modèle d'un établissement autonome, et hélas, l'évolution, je trouve, me donne raison, et je préférerais avoir tort.

Premier problème : je trouve que l'axe "diversification des publics" est essentiel, puisque l'objectif, normalement, de la politique municipale depuis 2001, c'est bien de contribuer à une appropriation sociale de la culture par toutes et tous, et donc, de contribuer à la plus grande diversification des publics qui vont dans les musées parisiens, les musées de la Ville de Paris notamment, puisque c'est là qu'est notre compétence.

Il y a eu des engagements forts en début de mandature 2001 en faveur de la gratuité, et notamment de la gratuité des collections permanentes, et il eut été souhaitable de voir un prolongement de cette démarche vers une

extension de la gratuité. Or, que s'est-il passé ? Eh bien, plutôt que de continuer et de faire en sorte qu'il y ait une gratuité sur les expositions temporaires, on a vu au contraire une augmentation des tarifs des expositions temporaires, et notamment aussi une augmentation des tarifs des audio-guides, et ces augmentations-là ont justifié des baisses conséquentes des moyens alloués par la Ville à l'établissement public et administratif des musées.

Je n'ai plus du tout les chiffres en tête, mais je me souviens, à un moment donné, d'une année où on a eu 1,9 million d'euros en moins. Alors, je crois que ce n'est pas sur le dernier budget, mais sur le budget d'avant. Vous nous préciserez ce qu'il en est pour ce budget-ci.

Mais voilà, c'est inquiétant et puis, je sais qu'il y a des recours, notamment au mécénat, pour essayer de compenser, mais vous connaissez aussi mon désaccord, parce qu'on est en train d'organiser finalement un transfert de la compétence vers le privé de la politique publique. Alors, évidemment, tout cela ne dépend pas que de la Ville, puisque la question du financement des politiques publiques est : comment est-ce qu'on met à contribution ceux qui ont les moyens financiers, qu'il s'agisse de richesses particulières ou qu'il s'agisse de grandes entreprises ? Eh bien, c'est une réforme fiscale qui serait nécessaire pour y pallier, et donc, je comprends bien la recherche de la Ville d'autres financements, mais le problème est que cela amène une autre logique en termes de politique culturelle et l'augmentation des visuels de telles et telles entreprises, sociétés dans les musées parisiens pose vraiment question.

Mais évidemment, je salue tout le travail qui est fait en termes de médiation pour atteindre de nouveaux publics, parce que je pense que c'est vraiment un axe essentiel, et que ce n'est pas simplement la gratuité, mais vraiment un travail d'éducation populaire, de médiation, avec d'autres partenaires associatifs pour aller chercher et construire de nouveaux partenariats avec d'autres structures, d'autres institutions, pour permettre de faire venir d'autres publics, mais justement, sur ce point aussi, je pense que cela nécessiterait des moyens humains beaucoup plus conséquents.

Maintenant, je voudrais profiter de ma dernière minute de temps de parole pour vous poser une série de questions. J'ai été alertée sur une réforme de la surveillance en cours, une réorganisation : j'aimerais que vous me précisiez ce qu'il en est également. Il y aurait une menace de suppression de 30 postes ou elle aurait déjà eu lieu. Je voudrais que vous nous précisiez si oui ou non, il y a eu des suppressions de postes ou si c'est moi qui suis mal informée ou qui ait mal compris, ce qui est tout à fait possible.

Les agents de nuit devraient soit passer de jour, soit basculer dans d'autres directions et donc, il y a une forte inquiétude de la part des agents. Qu'en est-il exactement dans cette gestion ? Est-ce qu'ils sont amenés à aller d'un musée à un autre ? Vous savez que c'est important pour des agents de savoir exactement où on travaille, d'avoir une continuité et d'être entendu. Je voudrais donc avoir plus de précisions.

Le dernier sujet, c'est tout ce qui relève de l'analyse des risques psycho-sociaux. Visiblement, il y aurait un point de blocage à nouveau au niveau de l'établissement public administratif des musées.

Le CHSCT a le droit, si cela est voté au sein du CHSCT, de demander un recours à un expert agréé pour faire un audit particulier sur les risques psycho-sociaux. Ce recours qui aurait été demandé a-t-il été refusé ? Est-ce possible que l'on puisse le refuser ? Je voudrais des précisions sur ce point car cela me semble extrêmement important qu'on respecte vraiment les droits des salariés, le droit notamment dans le CHSCT d'avoir sur cette question des risques psycho-sociaux la possibilité de recourir à des audits agréés par le Ministère.

Voilà toutes les questions que je souhaitais vous poser concernant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme MÉES et à Mme SIMONNET pour leurs interventions.

Ce projet de délibération est important parce qu'il traite du nouveau contrat pluriannuel de performance 2016-2020. Je n'aime pas trop ce terme, mais il se trouve qu'il nous est administrativement imposé.

Il est important parce qu'il s'agit du deuxième contrat de performance qui lie "Paris Musées" à la Ville de Paris, le premier faisant directement suite à la création du nouvel établissement public ; et il visait à poser les bases du fonctionnement de ce nouvel établissement public avec des objectifs très importants, notamment en matière de gestion des collections, l'inventaire, le récolement ou encore la programmation dans l'ensemble de nos musées.

Contrairement à vous, Madame SIMONNET, je n'ai pas vraiment de religion, en tout cas, d'avis préconçu sur la nécessité ou l'opportunité ou pas que les musées de la Ville de Paris appartiennent plutôt à un établissement public ou soient régis en régie directe au sein de la Direction des Affaires culturelles.

Cela dit, je me permets simplement de constater que tous les critères d'évaluation des musées de la Ville de Paris sont très nettement plus positifs après ces quelques années d'existence de l'établissement public "Paris Musées" que lorsqu'ils étaient en régie directe au sein de la Direction des Affaires culturelles.

C'est tout simplement parce que, tant dans l'amélioration du travail collectif au sein même des musées que dans la nécessité d'une certaine autonomie de gestion des musées de la Ville de Paris au quotidien, tout cela se traduit par une facilité de gestion qui a permis des succès très importants.

Je pense évidemment au succès public et critique des expositions des différents musées de la Ville. Nous sommes aujourd'hui et depuis maintenant deux à trois années consécutives à plus de 3 millions de visiteurs dans nos musées. Plus de 100.000 œuvres ont été mises en ligne. Des travaux importants ont été engagés et vont l'être dans les mois à venir. Les éditions de nos expositions ont été renouvelées. De nouveaux publics ont été conquis avec la mise en place d'actions sur-mesure musée par musée.

Je veux saluer l'engagement individuel, collectif de toutes les équipes des musées de la Ville de Paris qui s'y sont investies avec beaucoup de conviction, beaucoup d'engagement, avec des résultats qui doivent toujours être plus importants - on va y veiller dans les années qui viennent.

Je veux vraiment saluer le caractère absolument exemplaire du travail réalisé par "Paris Musées" et qui sert d'exemple non seulement pour d'autres établissements culturels relevant de la Ville de Paris mais également à d'autres musées qui ne relèvent pas de la Ville de Paris, mais qui prennent exemple sur le travail de "Paris Musées".

Je souligne aussi l'autofinancement qui, en effet, a très nettement augmenté lors de ce premier contrat de performance. Je précise tout de même que cela a, en effet, permis certaines diminutions de la subvention de la Ville de Paris. Encore que, si nous avons pu faire une diminution de la subvention de la Ville de Paris à "Paris Musées", c'est essentiellement pour des raisons comptables, en raison - je ne rentre pas dans les détails - d'un boni de liquidation de l'ancienne association "Paris Musées" qui s'occupait notamment de la gestion d'expositions temporaires dans les musées de la Ville de Paris.

J'ajoute que nous avons particulièrement veillé à ce que, année après année, le budget de fonctionnement de "Paris Musées", lui, continue à augmenter année après année pour garantir le développement de "Paris Musées", ce qui a été le cas.

Les avancées réalisées ces dernières années permettent d'envisager une nouvelle phase de développement de "Paris Musées". Je ne rentre pas dans le détail parce que c'est parfaitement bien expliqué dans ce contrat pluriannuel de performance que nous avons mis beaucoup de temps à rédiger dans les moindres détails.

Je pense notamment :

- à la valorisation et à l'enrichissement des collections : c'est évidemment le cœur de l'activité de nos musées ;
- à la programmation d'expositions temporaires encore plus ambitieuses : c'est notamment le cas en ce moment avec de très belles expositions dans la totalité de nos musées ;
- au développement du numérique : nous venons de lancer un portail en ligne des collections d'une grande qualité, 180.000 œuvres avec notices et nous allons poursuivre cet effort ;
- au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire, originale et complémentaire des expositions temporaires ;
- à l'attention portée aux publics, qu'il s'agisse de mieux les accueillir, d'en conquérir de nouveaux, de mieux les accompagner et évidemment en allant toujours au-devant des publics les plus en difficulté.

Je terminerai en citant deux éléments. Premièrement, le grand plan de rénovation des musées qui est un axe essentiel de ce nouveau contrat de performance, avec notamment la rénovation complète du musée Carnavalet, le déménagement du musée Jean Moulin - musée de la Libération, des travaux importants dans d'autres musées - je pense notamment au musée d'Art moderne, notamment des travaux d'accessibilité.

Deuxièmement, la modernisation de la gestion de "Paris Musées" devra se poursuivre avec une attention particulière portée à la gestion des ressources humaines notamment. Je souhaite dire qu'il y a des progrès réalisés dans la gestion des ressources humaines au sein de l'établissement public "Paris Musées".

En effet, nous lançons une réforme de la surveillance de nos musées, essentiellement de la surveillance de nuit de nos musées. Cela ne se traduit en aucun cas par des suppressions de postes, mais nous permettra des redéploiements de postes pour notamment que l'ensemble des salles, par exemple, du musée Carnavalet puissent être ouvertes lorsque nous rouvrirons le musée. Il y a besoin, pour cela, d'améliorer l'organisation de la surveillance des musées sans, évidemment, qu'il y ait des suppressions de postes.

Enfin, l'ensemble des procédures du CHSCT seront tout à fait respectées. Je vous vois bien informés par une des organisations du CHSCT, mais je précise bien qu'évidemment, la procédure sera entièrement respectée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 661.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 661).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux usages de la place de la République.

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au mouvement "Nuit Debout" place de la République.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au rassemblement "Nuit debout".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au mouvement "Nuit Debout".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à "Nuit Debout".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n^{os} 29, 30, 31, 32, 33 et 33 bis qui ont trait au mouvement "Nuit Debout", place de la République.

Je donne la parole à chaque fois pour deux minutes successivement à Rémi FÉRAUD, Pierre AIDENBAUM, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Marie-Laure HAREL, Eric HÉLARD et Danièle SIMONNET.

Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne m'attendais pas à être le premier à intervenir pour la présentation du vœu.

Le mouvement "Nuit Debout" se déroule sur la place de la République depuis un peu plus d'un mois désormais. Il rentre dans le cadre du droit de manifestation et je me félicite que la Maire de Paris ait à la fois obtenu que ce droit de manifestation soit préservé, mais qu'en même temps la place de la République ne soit pas occupée, qu'elle puisse être nettoyée chaque matin et être libre pour tous les Parisiens en dehors des heures de la manifestation déclarée.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de violences sont intervenues en marge de "Nuit Debout" et contre la volonté de la quasi-totalité des manifestants. Il n'en reste pas moins que les nuisances dues au problème de propreté mais aussi très largement au bruit sont très importantes. Elles se déroulent chaque soir et créent parmi les habitants de la place de la République et de ses abords de la lassitude, voire - disons-le - un ras-le-bol.

Je veux saluer d'abord les progrès qui ont été faits au fur et à mesure des dernières manifestations, l'action de la Préfecture de police pour encadrer la manifestation tout en respectant le droit de manifestation et les efforts faits, même s'ils restent imparfaits, par les manifestants eux-mêmes.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, si nous voulons préserver le droit de manifestation, y compris de manifester chaque jour, nous devons encore pouvoir avancer et faire des progrès dans l'usage de ce droit de manifestation en termes à la fois de nuisances, de condamnation qui doit être unanime - cette condamnation des violences -, et puis trouver des modalités de gestion de la place en elle-même dans son ensemble.

C'est dans ce but que le groupe Socialiste et Apparentés a déposé un vœu, vœu qu'évidemment nous retirons au profit du vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble de nos exigences, en les complétant d'ailleurs et en les enrichissant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme son nom l'indique, la place de la République est la place de tous les républicains, c'est-à-dire la place de toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de la République, espace de liberté, espace d'égalité, espace de fraternité. Elle doit permettre à toutes et à tous d'y venir, d'écouter, de partager, de contester et, naturellement, d'y manifester, ce qui suppose aussi le respect de chacun et de la mixité des usages.

Espace aussi de solidarité et de mixité afin que chacun ait les mêmes droits d'y venir, de s'y promener, de se détendre, d'y jouer avec ses enfants à l'aire de jeu, de profiter pleinement du "skate park" ou encore, pour les plus petits, de faire un tour de manège, dont j'espère l'installation le plus rapidement possible, comme cela est rappelé dans le vœu de l'Exécutif. C'est d'ailleurs l'esprit même de la rénovation de la place de la République.

Permettez-moi aussi de penser aux riverains, à ceux qui habitent sur la place ou dans les rues avoisinantes, la rue Meslay, la rue Notre-Dame-de-Nazareth, la rue René Boulanger et la rue du Temple, mais aussi à ceux qui y travaillent et aux commerçants victimes de dégradations importantes, dont la chute du chiffre d'affaire est très conséquente.

Enfin, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je voudrais vous dire avec force que je condamne très fermement toutes les dérives, au premier lieu ces graffitis, ces affichettes injurieuses d'une violence inacceptable à l'encontre de la police, que nous avons vu fleurir sur la statue de la République et aux alentours.

Je profite de cette tribune pour y affirmer mon soutien total aux forces de l'ordre, celles-là mêmes, rappelons-nous, que nous acclamions il y a encore quelques mois pour leur comportement et leur efficacité et qui, aujourd'hui encore, nous protègent de la folie meurtrière des terroristes et sont la cible première des casseurs.

De la même manière, est-il acceptable qu'un mouvement, le BDS, dont le fondement est le boycott d'Israël - je dois rappeler que l'appel au boycott d'Israël a été déclaré illégal par un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 20 octobre 2015, confirmant ainsi sa jurisprudence antérieure - puisse s'installer impunément sur des places parisiennes et sur la place de la République ? Ce que vous aviez vous-même, Madame la Maire, ici, avec l'Exécutif, dénoncé dans un vœu de l'Exécutif en février dernier. Est-il acceptable, encore ce week-end, sur la place de la République, de 14 heures à 22 heures, de voir des slogans d'appel au meurtre à l'égard d'Israël ? On pouvait ainsi lire - et je ne vous lirai pas tout - des : "Israël assassin" et des appels à l'intifada. Tout cela est inacceptable et tout cela doit cesser.

Je voudrais, enfin, vous remercier, Madame la Maire, d'avoir donné des instructions précises et remercier les services de propreté, que je veux saluer, afin que ces graffitis à l'encontre de la police, comme ceux à l'encontre de l'Etat d'Israël, graffitis qui ont souillé la place de la République, soient effacés.

Je souscris naturellement, comme Rémi FÉRAUD, totalement au fait que nous retirions notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le 31 mars dernier, des milliers de citoyennes et de citoyens se rassemblent chaque soir sur la place de la République au sein du mouvement "Nuit Debout" pour échanger, débattre, inventer, proposer et construire en

commun des politiques publiques. Ce mouvement a été créé en réaction au projet de loi Travail, à la pétition qui a recueilli plus de 1,2 million de signatures et aussi en réaction à la prolongation de l'état d'urgence et à la proposition de loi de déchéance de nationalité. Ces rassemblements pacifiques, ouverts et populaires ont pour principal objectif de faire vivre la démocratie participative, en repensant l'intervention citoyenne et la capacité d'agir des citoyennes et des citoyens.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que nous condamnons les violences perpétrées à l'encontre du personnel de police ainsi que les dégradations de commerces commises par des éléments extérieurs au mouvement "Nuit Debout" qui, je le rappelle, a, au travers de sa commission Tranquillité et Sérénité, condamné ces actes de violence et de dégradation et réaffirmé sa volonté de préserver la propreté de l'espace public et son utilisation pacifique.

Nous souhaitons, par ce vœu, obtenir l'assurance que les participantes et participants seront laissés libres de se réunir tous les soirs. Il nous semble important que les autorisations préfectorales soient délivrées pour permettre au mouvement "Nuit Debout" de continuer. Pour cela, nous souhaitons un soutien fort de la Ville de Paris et que notre Municipalité mette en place des équipements temporaires appropriés pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène, et en mettant à disposition des organisateurs, s'ils le souhaitent, des structures éphémères pour entreposer du matériel et bénéficier d'un accès électrique sécurisé.

Enfin, nous souhaitons que le dialogue soit encouragé entre les agents de ville présents sur la place, les riverains, les commerçants et les organisateurs de "Nuit Debout" et, pour terminer, de continuer de soutenir des espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris et dans l'écriture de son avenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord que l'on revienne aux propos, et que nous ne fassions pas d'amalgame politique et politicien dans cet hémicycle en ayant ce débat sur "Nuit Debout" et la place de la République.

Le vrai débat issu de "Nuit Debout" est simple : c'est la loi Travail qui a amené à ce rassemblement de jeunes, de lycéens, d'étudiants, et puis de citoyens qui souhaitent s'exprimer contre la loi Travail, d'ailleurs dans l'esprit du vœu que nous avons adopté nous-mêmes ici, au Conseil de Paris. Si les élus qui se sont exprimés souhaitent que, bien sûr, l'ensemble - j'y reviendrai - des violences, des dégradations, des nuisances s'arrêtent, il suffisait simplement, comme je l'ai fait, de proposer à l'ensemble des parlementaires parisiens de s'opposer à la loi Travail et demander le rejet du texte. Cela n'a pas été fait. Le Gouvernement a souhaité passer en force par le 49-3. Je crois que c'est aussi une forme de provocation et d'appel à la violence.

Je voudrais maintenant revenir sur la place elle-même. Nous avons beaucoup parlé ces dernières semaines de regroupements d'individus violents. Nous les condamnons, comme l'ensemble des personnes qui se sont exprimées avant moi, ainsi que les dégradations, les violences vis-à-vis de la police, les nuisances vis-à-vis de riverains. Mais regardons aussi, de façon équilibrée, ce que nous avons vu : des échanges constructifs entre citoyens qui se réapproprient un même mouvement politique et l'espace public. C'est un débat que nous avons eu sur l'avenir des places parisiennes. C'est un débat que nous avons eu en voulant initier la "Nuit des débats".

Je voudrais, enfin, dire que c'est l'esprit de la démocratie participative que nous voulons. Alors ne soyons pas simplement aveuglés par les violences qui doivent cesser, que nous dénonçons, mais regardons aussi les aspects positifs et, comme nous l'avons exprimé avec le groupe Ecologiste de Paris, essayons d'entendre ce qui est dit, essayons d'être à l'écoute et répondons aux questions qui posent la question du système capitaliste et du système politique en France.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, il n'est pas question de vous laisser dire ce que nous n'allons pas dire puisque l'amalgame est souvent fait. Vous aimez rendre notre position tout à fait caricaturale.

D'abord, nous ne condamnons pas le mouvement "Nuit Debout" qui a le droit de s'exprimer, de se réunir, de contester - comme vous l'avez dit, Monsieur BONNET-OULALDJ - la loi Travail et la politique gouvernementale plus généralement. C'est d'ailleurs ce que font 85 % des Français, au moins, dans leur tête. Nous ne disons pas non plus

que les "Nuit Debout" sont des casseurs. Nous voulons croire en leur bon état d'esprit et se dire que les violences sont annexes.

En revanche, il y a aussi d'autres principes qu'il faut respecter et qu'il faut mettre dans la balance. Après un mois et demi, pas seulement de débats citoyens, mais aussi de bruit et de violence, même si cela est extérieur au mouvement, cela ne se produirait pas s'il n'était pas là. Le principe n° 1 - et M. AIDENBAUM l'a très bien dit - c'est que la place de la République est la place de tout le monde et pas seulement des participants à "Nuit Debout", qui sont d'ailleurs fort peu accueillants quand on ne partage pas leurs idées, comme on l'a vu avec M. Alain FINKIELKRAUT. Le principe n° 2, c'est que nous sommes en état d'urgence, lié aux menaces terroristes. Ce rassemblement met donc ses propres participants en danger et il accapare nos forces de police, dont, d'ailleurs, on peut rappeler que plus de 300 membres ont été blessés, alors qu'elles ont à protéger la sécurité de tous les Français dans le même temps. Le principe n° 3, c'est que les riverains, au bout de 45 jours de tapage et de dégradation de la place, ont droit à la tranquillité.

Alors, pour toutes ces raisons, le Ministère de l'Intérieur aurait dû adopter une position tout à fait ferme, mais il ne l'a pas fait. Ce que nous voulons faire, dans notre vœu, c'est vous demander une série de mesures concrètes pour limiter les nuisances qui sont induites par ce rassemblement place de la République depuis un mois et demi. Nous voulons d'abord que M. le Préfet de police prononce la fin du rassemblement quotidien, particulièrement en cas de violence. Nous voulons que Mme la Maire de Paris porte plainte pour la destruction d'un certain nombre d'équipements publics et nous voulons enfin que les commerçants soient indemnisés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, tout a été dit sur ce mouvement soi-disant spontané, en réalité totalement manipulé et orchestré par des groupes radicaux contestataires.

Il est inutile d'en rajouter, "Nuit Debout" est d'ailleurs en phase d'essoufflement et, souhaitons-le, bientôt en état d'asphyxie définitive.

Mais il n'empêche que des violations systématiques et avérées des principes de salubrité publique, de tranquillité publique et de sécurité ont été occasionnées par ce rassemblement. Il n'empêche que des préjudices humains, matériels et financiers sont consécutifs aux violences engendrées à l'occasion de ces rassemblements festifs et pacifiques. Il n'empêche que les forces de l'ordre, déjà durement sollicitées par l'état d'urgence, sont mobilisées sur site depuis plus d'un mois.

Alors, ce vœu est simple. Au fond, nous souhaitons obtenir une évaluation du coût de la mobilisation des effectifs de police, une évaluation du montant des réparations des préjudices causés aux biens publics et privés ainsi qu'en termes de volume d'affaires pour les commerçants riverains.

Nous demandons également au Préfet quelles sont désormais ses intentions sur les nouvelles demandes de manifestation en faveur de la tenue de ce rassemblement. Et s'il faut trouver un lieu pour refaire le monde, que des négociations soient entamées pour proposer aux intéressés la mise à disposition d'un lieu adéquat comme un amphithéâtre, par exemple.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est, ne l'oublions pas, à l'initiative du journal "Fakir", de syndicalistes, de militants associatifs et citoyens qu'un appel "On ne rentre pas chez nous !" à occuper la place de la République avait été lancé pour le soir de la grande manifestation du 31 mars contre la loi Travail, donnant lieu notamment à l'époque à la projection de l'excellent film de François RUFFIN : "Merci patron !".

Depuis, "Nuit Debout", ce n'est pas simplement la place de la République. "Nuit Debout", ce sont des prises de places dans plus de 300 villes et même parfois villages de France. Beaucoup de débats, beaucoup d'actions pour obtenir le retrait de cette loi Travail mais également pour repenser le monde EL KHOMRI, pour réinventer aussi la politique de manière plus large.

C'est un mouvement citoyen unique qui s'articule avec le mouvement social et qui souhaite aussi contribuer à la convergence des luttes. Je tiens vraiment à souligner cette mobilisation assez unique, très plurielle, apartidaire et que certains d'entre nous soutenons ici.

Je voudrais rappeler les propos de Mme HIDALGO lors du dernier Conseil de Paris, soit deux jours avant "Nuit Debout" lorsqu'elle déclarait "le rôle historique des places parisiennes, que nos places ont toujours constitué des lieux et autant de points de convergence qui ont permis aux Parisiens, en se rassemblant, de se constituer comme peuple, comme citoyens d'une même ville".

Que s'est-il donc passé pour que quelques jours après, le 1er avril, Mme HIDALGO considère qu'il s'agissait finalement d'une privatisation de l'espace public ? Non, il ne s'agit pas d'une privatisation de l'espace public, et d'ailleurs même l'architecte reconnaît la diversité des usages.

A travers le vœu que je dépose - il ne me reste plus que trois secondes -, je demande un certain nombre de choses, que les organisateurs souhaitent des aménagements techniques, qu'on interpelle la Préfecture pour qu'il n'y ait plus de bâtons mis dans les roues et pour que ce mouvement puisse continuer, et pour qu'il n'y ait pas d'interdiction ou de refus d'autorisation qui soient délivrés.

Il me semble extrêmement important de permettre à ce mouvement citoyen de se poursuivre place de la République, dont le titre même exige de nous que nous permettions à ces organisations de débat démocratique de se poursuivre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police, M. BOULANGER. Ensuite, nous aurons une réponse de Bruno JULLIARD et deux explications de vote.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport aux différents vœux qui ont été émis, bien évidemment, une seule réponse. Comme les différents élus l'ont indiqué, le mouvement "Nuit Debout" a pris corps le 31 mars dernier lors de l'appel qu'a rappelé Mme SIMONNET.

Au plus fort de leur rassemblement, la Préfecture de police a recensé 3.500 personnes. Les failles qui ont été constatées dans l'encadrement de ce mouvement, notamment l'absence de service d'ordre en capacité de sécuriser la place et de signaler aux forces de l'ordre la présence éventuelle de perturbateurs, mais aussi la consommation excessive d'alcool et enfin la présence de casseurs se mêlant à la foule, ont généré durant les premières semaines, de manière répétée, des troubles graves à l'ordre public.

118 personnes ont été interpellées dans le cadre de ces débordements intervenant généralement en fin de rassemblement. 99 ont été placées en garde à vue, 47 déférées et 12 de ces personnes ont fait l'objet d'une peine d'emprisonnement, dont 5 ferme et 6 avec sursis.

7 policiers ont été blessés gravement ou moyennement. Les services de secours présents sur site n'ont pas eu à prendre en charge de victimes parmi les manifestants. En outre, des dégâts importants ont constatés lors de chacun de ces événements en marge des rassemblements : dégradations d'agences bancaires, distributeurs automatiques de billets, Autolib', mobilier urbain, tags, véhicules de police incendiés.

Malgré ces incidents, intervenant le plus souvent en seconde partie de soirée, et considérant que ces débordements étaient le fruit d'une minorité, le Préfet de police n'a pas souhaité interdire ces rassemblements qui, comme vous le savez, constituent une liberté fondamentale garantie par l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et qui est constitutionnellement protégée.

Dès lors, si la poursuite de ces rassemblements a pu être envisagée, elle ne peut se concevoir sans mesure permettant de réduire les troubles à l'ordre public et les nuisances subies par les riverains, qui ont saisi le Préfet de police chaque jour de nombreuses plaintes, et enfin bien sûr avec la capacité de réprimer si nécessaire d'éventuels auteurs de troubles.

Afin de prévenir les débordements et les troubles lors de ces rassemblements, des consignes en matière de sécurité et de respect de la tranquillité publique sont systématiquement exigées par le Préfet de police de la part des organisateurs de ces regroupements.

Une réunion avec les organisateurs et plusieurs courriers leur ont régulièrement rappelé leurs obligations et les engagements qu'ils doivent respecter. En particulier, il leur revient de constituer un service d'ordre interne efficace ayant pour rôle de maintenir le lien avec les services d'ordre, de permettre le bon accès des secours au site et de signaler les individus à risque. De même, les horaires de fin de sonorisation et de démontage des installations fixes tolérées sur la place doivent être scrupuleusement respectés.

Afin de concilier le droit de manifester et la nécessité d'assurer la sécurité et l'ordre public, le Préfet de police a pris plusieurs mesures permettant, en complément des dispositions prises par les organisateurs, d'encadrer et de sécuriser ces rassemblements, à savoir notamment : l'interdiction de détenir ou de transporter tout objet susceptible de constituer une arme ou de servir de projectile, l'interdiction de consommation et ou de vente d'alcool dans un périmètre comprenant notamment la place de la République, la limitation dans le temps des rassemblements pour permettre une libération de la place dans le calme et assurant la tranquillité publique aux riverains, l'interdiction des cortèges constitués à partie de la place de la République de 19 heures à 7 heures, l'interdiction du stationnement de véhicules utilitaires légers place de la République et dans la partie comprise entre le boulevard Saint-Martin et le boulevard du Temple, l'interdiction de diffusion de musique et de bruit par tout moyen sonore place de la République entre minuit et 7 heures du matin.

L'autorité judiciaire a, pour ce qui la concerne, prononcé 17 interdictions de paraître envers des individus clairement identifiés comme meneurs à l'origine des violences urbaines constatées.

Il faut noter que la conjonction de ces diverses mesures du Préfet de police et des organisateurs a permis au rassemblement quotidien au cours des dernières semaines sur la place de la République de se dérouler sans incident avec - nous devons le rappeler - une mobilisation exceptionnelle de moyens.

Plusieurs milliers de policiers ou gendarmes ont été présents depuis le 31 mars aux abords de la place pour assurer la sécurité de ces rassemblements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD, qui a deux minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, je vais essayer d'être très bref pour présenter ce vœu de l'Exécutif qui va rappeler notre vision équilibrée et constante sur le mouvement et je vais essayer de rassembler notre hémicycle pour assumer nos responsabilités.

Ce qui est en jeu n'est pas le devenir de la loi EL KHOMRI, ce n'est pas le devenir des mobilisations contre cette loi.

Dans un contexte difficile, place de la République, cherchons comment nous pouvons être à la fois les garants de la liberté d'expression, les garants de valeurs démocratiques fondamentales mais aussi les garants de la liberté d'accès, d'aller et venir de l'ensemble des Parisiens sur cette place, les garants de la sécurité de nos concitoyens, notamment des riverains, des commerçants ainsi que les garants de la cohabitation d'usages qui peuvent paraître contradictoires et qui effectivement ont du mal à cohabiter place de la République.

La position équilibrée est celle qui est réaffirmée dans le vœu de l'Exécutif, à savoir d'abord l'affirmation de notre attachement au droit de manifester et à la liberté d'expression, tous les jours, lorsque cela est demandé place de la République.

Mais c'est aussi réitérer la ferme condamnation du Conseil de Paris, des élus, comme l'ont fait les maires d'arrondissement concernés, des violences beaucoup trop nombreuses et des débordements perpétrés en marge de "Nuit Debout". Je dis en marge parce que la quasi-totalité des personnes qui participent à "Nuit Debout" sont évidemment hostiles et condamnent l'ensemble de ces violences. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont absolument inacceptables pour les élus que nous sommes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que les arrêtés pris par la Préfecture de police, en lien avec nous bien évidemment, pour limiter ces nuisances générées par "Nuit Debout", soient respectées, afin que soient garantis le droit à la tranquillité des riverains mais aussi le droit à l'activité professionnelle des commerçants de la place.

Evidemment, l'ensemble des initiatives, des tags, des prises de parole qui ne relève pas d'un cadre républicain ne doit pas être toléré et doit être condamné par tous.

Il nous faut aussi engager les moyens matériels et humains nécessaires pour garantir des conditions sanitaires et d'hygiène satisfaisantes sur la place, le temps que dureront ces rassemblements quotidiens. Une large partie de notre Assemblée reconnaît la singularité de ce mouvement et son inscription dans la tradition du débat démocratique, parfois vif qui caractérise notre ville.

S'agissant des désagréments liés à la simple fréquentation de la place, nous avons pris des mesures et nous les renforcerons dans les jours qui viennent. Mais d'ores et déjà, des améliorations sensibles ont eu lieu et je veux aussi en remercier l'ensemble de mes collègues adjoints, Mao PENINOU, Colombe BROSSEL mais aussi la Préfecture de police.

J'en conclus en disant que cette position est constante. Et je me permets de souligner que ce n'est pas tout à fait le cas des positions de la droite. Lorsque vous dites, Madame HAREL, que vous n'êtes pas favorable à l'interdiction, je me permets simplement de vous demander de lire votre propre vœu puisque vous demandez que le mouvement "Nuit Debout" ne soit plus autorisé à se rassembler sur la place de la République. Je ne sais pas comment appeler cela si ce n'est une interdiction de "Nuit Debout".

Mais il est vrai qu'il est difficile d'y voir clair, lorsque nous regardons les positions de la Présidente de votre groupe. Alors peut-être que, comme le dit Eric HÉLARD, elle a été elle-même, je cite : "manipulée par des groupes extrémistes contestataires", lorsqu'elle a dit, il y a quelques semaines maintenant, qu'il fallait voir dans "Nuit Debout" l'expression, je cite : "d'un mouvement de fond qui traverse la société française". Et pour aujourd'hui demander son interdiction, il est dur d'y voir clair. En tout cas, nous constatons qu'il y a un peu de friture sur la ligne de l'opposition.

Pour conclure, je souhaite que nous puissions nous rassembler sur cette position équilibrée, présentée par le vœu de l'Exécutif, sans esprit polémique ou arrière-pensées politiciennes, c'est une position d'apaisement que nous vous proposons. Il faut trouver ensemble, et sans démagogie, le chemin d'une exemplarité démocratique capable de faire d'une révolte un levier de progrès.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons trois explications de vote : M. POZZO di BORGIO pour l'UDI, Mme PAWLIK pour les Républicains et M. BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif à cause d'une raison, qui est toute simple - ils sont quand même des gens responsables et la Mairie aussi est responsable - qui est que nous rentrons dans un processus de "fan zone". Nous sommes en situation d'urgence.

Tout à l'heure, M. le Représentant du Préfet disait - et j'aurais aimé avoir des chiffres beaucoup plus précis - le coût que représentait la gestion de "Nuit Debout". Et là nous rentrons dans moins de quinze jours dans la logique de "fan zone". Vous vous rendez compte du coût ! Comment voulez-vous que les forces de police puissent assumer tout cela ?

J'aurais aimé que la Ville de Paris soit beaucoup plus nuancée. Je comprends très bien qu'il ne faut pas l'interdire, mais qu'on limite peut-être cela dans le temps au niveau de la semaine ou du mois, mais on est complètement fou, on va avoir de gros problèmes. Je me demande comment les forces de police vont pouvoir résoudre tout cela. Si elles y arrivent, bravo, ce sera vraiment quelque chose à mettre dans les annales de l'histoire française, de pouvoir gérer tout cela.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne suis pas sûr qu'interdire un mouvement social pour cause de football puisse être populaire.

Madame "POLIK" ?

Mme Déborah PAWLIK. - Mon nom est PAWLIK, mais ce n'est pas très grave.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais tout d'abord rappeler à M. JULLIARD que cela ne sert à rien de chercher des contradictions là où il n'y en a pas, puisque nous avons largement rappelé que nous ne critiquons pas l'objet même du mouvement "Nuit Debout", qui pour nous montre vraiment l'envie des citoyens de se réapproprier la démocratie, mais qu'il ne faut pas oublier qu'en marge de ce mouvement, il y a des casseurs et des perturbateurs en tous genres, qui se sont immiscés et ont causé des dégâts chiffrés à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Je rappellerai que les riverains et les commerçants sont évidemment excédés, vous en avez peu parlé, de devoir subir maintenant tous les soirs des concerts improvisés.

Face à cela, l'Exécutif propose un vœu qui semble bien loin de ce que sont en droit d'attendre les Parisiens.

Je ne reviendrai que sur deux points. Vous demandez tout d'abord que notre Assemblée condamne les violences.

Très bien mesdames et messieurs les casseurs, surtout planquez-vous, le Conseil de Paris a condamné les violences, tout doit maintenant rentrer dans l'ordre.

Franchement, à part une portée symbolique, l'effet sera nul.

Vous demandez ensuite que les arrêtés pris par la Préfecture de police pour limiter les nuisances soient respectés.

Là encore très bien, mais comment ferez-vous, à part mobiliser des moyens policiers supplémentaires qui sont déjà extrêmement tendus aujourd'hui ?

Nous nous abstiendrons donc évidemment sur ce vœu, car il nous semble urgent que vous preniez vraiment vos responsabilités en la matière, autrement que par un vœu de façade, et il faut maintenant monter d'un cran et rendre aux Parisiens cette place plusieurs soirs par semaine, comme nous le proposons dans notre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Enfin, pour conclure ce débat, Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, quel honneur, Monsieur le Maire.

Monsieur le premier adjoint, cher Bruno JULLIARD, ce vœu de l'Exécutif répond dans l'ordre aux vœux n° 30 des groupes Ecologiste et PCF-FG, n° 31 du groupe les Républicains, n° 32 du groupe UDI-MODEM, et n° 33 de Danielle SIMONNET, mais surtout il répond au vœu n° 29 du groupe socialiste et RGCI au départ, car nous avons cosigné ce vœu et nous avons disparu dans la réponse. J'en suis marri, merci de me dire pourquoi.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Sans aucun doute la responsabilité de l'administration, cela ne peut pas en être autrement.

Ils assument.

Donc le vœu n° 29 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 des groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 31 du groupe les Républicains est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 32 du groupe UDI-MODEM est maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 33 de Danielle SIMONNET est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Absentions ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2016, V. 111).

Vœu déposé par le GEP relatif au Mur pour la Paix.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à un débat fondamental pour notre Conseil, l'avenir du Mur pour la Paix.

M. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne sais pas comment je dois interpréter cette introduction.

Monsieur le Maire, chers collègues, par ce vœu je vous alerte sur le devenir du Mur de la Paix.

Le groupe Ecologiste et tous les soutiens de par le monde sont très inquiets du devenir de ce lieu avec l'organisation de l'Euro 2016, puisque ce lieu est situé sur la "fan zone" qui va être accueillie sur le Champ-de-mars.

Je rappellerai que ce lieu est un espace défendu au-delà des clivages partisans, fait avec le soutien de Jacques CHIRAC en 2000, François HOLLANDE a apporté son soutien à la préservation du lieu. Réalisé sous la magistrature de M. TIBERI, Bertrand DELANOË a renouvelé le soutien de la Ville. Par ailleurs, il semblerait que "Lagardère Sport" qui a remporté l'appel d'offres pour l'organisation de la "fan zone", soit tout à fait conscient de l'importance de ce lieu, un espace qui met en valeur la paix dans différentes langues, dans une période où les images de guerre emplissent notre actualité et qu'il soit prêt à mettre en valeur le mur durant l'Euro 2016.

Au-delà de la polémique sur la légalité d'une œuvre présente depuis plus de 15 ans, avec l'autorisation de deux Présidents de la République... Au-delà de savoir s'il est pertinent de déplacer l'œuvre, sujet sensible pour la maire du 7e arrondissement, Mme Rachida DATI, le vœu qui vous est proposé demande, pour la période actuelle, d'assurer la préservation et la visibilité du lieu, de réaffirmer le soutien de notre Conseil quand nombre d'entre nous, de droite ou de gauche, l'ont déjà fait individuellement, et de maintenir ce que fait déjà la Ville vis-à-vis de ce lieu.

Une belle unanimité sur ce vœu devrait être possible pour préserver la pérennité du Mur de la Paix au moins durant l'Euro 2016, dans l'attente d'une solution qui convienne à tout le monde après l'Euro 2016.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre et nous aurons une explication de vote de Thierry HODENT.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le Mur de la Paix est un monument élevé en mars 2000, sur le Champ-de-Mars. Il a été réalisé par l'artiste Clara HALTER et l'architecte Jean-Michel WILMOTTE. Pour ceux qui ne voient pas à quoi il ressemble, il s'agit d'une charpente métallique habillée de bois, d'inox et de verre, qui mesure près de 16 mètres de long, 13 mètres de largeur, et 9 mètres de hauteur, et sur les grandes façades de verre de ce qui est de fait une construction, ce n'est pas un simple mur, est écrit le mot paix en 49 langues différentes.

Il se trouve qu'à l'origine, cette œuvre a été installée pour quatre mois dans le cadre de la célébration de l'an 2000, et ce monument fait l'objet depuis de nombreuses controverses sur son emplacement et sur la légalité de cette installation, et anime régulièrement notre Conseil de Paris quoique que cela faisait quelques mois maintenant que nous n'en avons pas parlé.

Le comité du Champ-de-Mars ainsi que la Maire du 7e, vous l'avez souligné et cela va être rappelé dans très peu de temps, demandent depuis très longtemps son déménagement, et au regard du P.L.U., le mur est situé dans un espace boisé, classé, son installation est donc contraire au Code de l'urbanisme et n'est donc pas conforme au caractère de la zone urbaine verte.

Bref, nous privilégions à terme un déménagement de l'œuvre. Plusieurs sites ont été envisagés depuis 2000. A ce stade, aucune solution n'a pu être trouvée, eu égard au coût très important d'un déménagement. Clara HALTER, mais aussi son époux sont extrêmement actifs pour trouver des financements privés pour permettre une remise en état du bâtiment, qui est aujourd'hui très abîmé, qui a d'ailleurs été vandalisé à plusieurs reprises et doit être réhabilité pour permettre son déménagement.

Cependant, l'œuvre est un symbole de la paix, du dialogue entre les peuples et il ne faudrait pas que le débat sur son emplacement vienne entraver la pertinence de cette œuvre dans l'espace public parisien.

Et nous sommes favorables à la présence de cette œuvre dans l'espace public parisien, tout comme nous sommes favorables à son entretien.

Par ailleurs, pendant l'Euro 2016, il sera visible et en effet le groupe LAGARDÈRE qui gère la "fan zone" sur le Champ-de-Mars s'est engagé à faire en sorte de préserver l'œuvre et d'en assurer la visibilité pendant toute la manifestation.

Concernant votre vœu, ce sera un avis favorable, mais si vous acceptez tout de même d'en modifier la dernière des demandes, à savoir : "envisager d'apporter une contribution à la maintenance de l'œuvre en participant financièrement aux travaux", puisqu'il est difficile que le Conseil de Paris vote un vœu d'entretien d'une œuvre dont nous avons un doute sur... Enfin, nous n'avons pas de doute, d'ailleurs, sur l'illégalité de cette œuvre dans son positionnement actuel.

Je propose plutôt que nous le remplacions par : "continue à entretenir l'espace vert pour permettre au public de profiter du "Mur de la Paix", et que nous poursuivions les échanges par ailleurs sur le déplacement et le déménagement du "Mur de la Paix" dans un autre espace public parisien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux explications de vote : Thierry HODENT pour le groupe les Républicains et M. POZZO di BORGO pour l'UDI.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler que les riverains du 7e arrondissement et du Champ-de-Mars se battent depuis 16 ans pour que ce monument soit déplacé. Il était provisoire, comme l'a dit Bruno JULLIARD tout à l'heure. Il devait rester pas très longtemps. Il a été placé sur un site qui est classé, je vous le rappelle. C'est le site qui est classé, ce n'est pas du tout la perspective du Champ-de-Mars. C'est important de le savoir. On n'a rien du tout contre le mur, bien au contraire. Par contre, son emplacement nous pose problème.

J'en veux pour preuve la déclaration de Serge BRENTROP, chef du service territorial des A.B.F., qui a affirmé dans la presse le 9 mars 2016 - donc ce n'est pas vieux, "Le Mur pour la Paix" n'a pas vocation à rester sur le Champ-de-Mars, ne disposant d'aucune autorisation du domaine public. Il faut profiter de la requalification du Champ-de-Mars et de ses pelouses, à l'occasion de l'Euro 2016, pour le déplacer".

Donc nous voterons contre ce vœu, bien évidemment, pour les raisons que je viens de donner. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'apprécie beaucoup les explications de M. JULLIARD, et je voudrais aller dans le même sens que le maire adjoint, parce que c'est vrai que c'était une installation provisoire. A l'époque, on nous avait dit : "ça ne va rester que six mois". C'est vrai que les riverains sont très opposés. C'est vrai, comme l'a dit mon collègue HODENT, que c'est sur une zone de P.L.U.

Alors, je ne jugerai pas l'œuvre. Une œuvre artistique est toujours difficile à juger, mais c'est vrai qu'il y a actuellement des dangers, même pour les gens qui y participent.

A un moment, je me souviens qu'il y avait consensus, d'ailleurs, de la Mairie, je crois même de M. DELANOË, pour qu'on le transfère ailleurs, et c'est la raison pour laquelle, vraiment, nous, nous voterons contre ce vœu. Mais je soutiens plutôt la position du maire adjoint, qui souhaite trouver une solution pour le transporter ailleurs.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GLEIZES, amendez-vous ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, j'accepte l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 112).

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 35 est relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien.

Pascal JULIEN a la parole.

M. Pascal JULIEN. - 40.000 signatures pour son sauvetage, il fut l'objet de plusieurs vœux, ici même et dans le 18e. Pourtant, le L.M.P. est loin d'être sorti d'affaire. La Ville n'ayant hélas pas voulu préempter ce lieu emblématique de la Goutte-d'Or, il fut acheté par une société luxembourgeoise motivée par la spéculation immobilière, laquelle est partiellement contrariée par une ordonnance de 1945 qui oblige à maintenir sur le site une salle de spectacle.

Ce propriétaire encaisse les chèques versés par l'association gestionnaire, "Graines de soleil", sans lui accorder ni quittance, ni titre de location. Certes, l'association a structuré son budget avec une participation de la Ville, mais comment voulez-vous, dans ces conditions, que "Graines de soleil" exploite cette salle magnifique que le propriétaire refuse de mettre aux normes.

Alors, avec les Communistes, avec lesquels nous présentons ce vœu, nous souhaitons que soit examinée la viabilité du projet culturel de "Graines de soleil", dont la programmation fait l'unanimité.

Nous souhaitons également que l'avenir patrimonial du L.M.P. soit l'objet d'une analyse par la Direction de l'Urbanisme. Cela pourrait aider à la décision.

Enfin, nous voulons que les discussions reprennent et aboutissent entre la Ville et "Graines de soleil", entre la Ville et le propriétaire, et aussi, éventuellement, entre le propriétaire et le locataire.

In fine, nous rêvons d'un L.M.P. réhabilité pour que celui-ci reste le lieu de culture innovant, vivant, insolent, créatif, original et joyeux, et aussi, j'ose le dire, indépendant des pressions politiques.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'en profite pour rappeler à M. le Directeur adjoint de cabinet qu'il existe des couloirs à l'Hôtel de Ville, dans lesquels une argumentation passionnée peut parfaitement se dérouler.

Merci.

Monsieur le premier adjoint.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Pascal JULIEN, permettez-moi d'abord de rappeler que la Ville soutient, depuis de nombreuses années maintenant, le Lavoir Moderne, et a accompagné l'association "Procreart", précédent exploitant du théâtre. Et je rappelle que les difficultés juridiques, et surtout financières, qui ont amené à la cessation d'activité il y a maintenant de cela deux ans, si ma mémoire est bonne, ne sont pas imputables à la Ville, puisque l'essentiel provient de l'existence d'un litige en cours entre le propriétaire privé du bâtiment et la compagnie "Graines de soleil", qui s'est vue accorder par le Tribunal la reprise des actifs de l'association "Procreart".

Cependant, je suis tout à fait favorable à ce que nous réaffirmions cette volonté de soutenir le Lavoir Moderne Parisien, et les demandes que vous faites me conviennent parfaitement. Je souhaiterais tout de même, si vous en êtes d'accord, que nous modifiions le cinquième considérant, avec cette proposition qui serait, d'un point de vue juridique, plus exacte.

Je vous la lis : "considérant le jugement définitif du T.G.I. de Paris du 3 juillet 2014 qui a concédé les actifs de "Procreart", l'ancienne association exploitante du lieu, à la Compagnie "Graines de soleil", acteur culturel bien connu de la Goutte-d'Or, et que le propriétaire aurait encaissé les loyers sans accorder de quittance", puisqu'en effet, sur ce dernier point, si aujourd'hui "Graines de soleil" n'a pas le bail, il n'en demeure pas moins qu'il y a un paiement de loyer, même si les quittances ne sont pas accordées. C'est une simple réécriture qui permet d'être plus juste juridiquement.

Sur vos trois demandes, l'étude patrimoniale sur le bâtiment du Lavoir a en réalité déjà été réalisée par la Commission du Vieux Paris en 2013, et la C.V.P. avait conclu à l'époque à l'absence d'intérêt patrimonial du bâtiment, mais je suis favorable à ce qu'il puisse y avoir, pourquoi pas, une nouvelle saisine de la Commission du Vieux Paris.

Le rendez-vous avec le propriétaire, un rendez-vous a déjà eu lieu la semaine dernière à la mairie du 18e, mais je suis évidemment favorable à ce que nous puissions non seulement vous faire connaître les intentions précises du propriétaire, mais pourquoi pas qu'un nouveau rendez-vous puisse avoir lieu.

Quant à une nouvelle réunion avec la Compagnie "Graines de soleil" afin d'étudier la viabilité de leur projet culturel, artistique et citoyen, j'y suis évidemment très favorable, même si les équipes de la DAC les ont reçus il y a quelques mois maintenant, mais nous sommes favorables à un nouveau rendez-vous.

Donc avis favorable si l'amendement est accepté.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, amendez-vous ?

M. Pascal JULIEN. - Oui, l'amendement est tout à fait accepté. Il y a urgence à agir. C'est l'objet du vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 113).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccinelle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccinelle.

Raphaëlle PRIMET a la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche souhaite rendre hommage à Jacqueline Dufresnoy, Coccinelle de son nom de scène, née en 1931 à Paris et décédée en 2006. Coccinelle était une figure singulière de la sphère culturelle parisienne des années 50 et 60, étant donné que l'essentiel de sa carrière s'est déroulée à Paris, figurant parmi les têtes d'affiche des cabarets "Chez Madame Arthur" et au "Carousel".

Son spectacle "Chercher la femme", écrit et mis en scène à l'Olympia en 1963 par Bruno Coquatrix, rencontre un franc succès, puis la conduit à entamer des tournées planétaires en lui faisant acquérir une renommée mondiale. Après quelques années passées à se produire dans un cabaret berlinois, Coccinelle renoue avec le succès en France dans les années 80, par le biais de nombreux spectacles et émissions de télévision et publie également son autobiographie.

Au-delà de la célébration de son talent indéniable en tant qu'artiste, nous souhaitons que l'apposition d'une plaque en hommage à Coccinelle soit l'occasion d'inclure des personnes transgenres dans la mémoire collective parisienne et de leur donner de la visibilité dans l'espace public de notre ville. En effet, en 1958, Coccinelle a été la première célébrité française à pouvoir changer d'état-civil.

En ce mardi 17 mai et alors que nous sommes dans la journée mondiale contre les L.G.B.T. phobies, et aussi avec l'anniversaire des trois ans du mariage pour tous, ce vœu rappelle le chemin qu'il reste à parcourir pour ces luttes en France. Nous souhaitons souligner l'urgence de faciliter le changement d'état-civil pour les personnes transidentitaires, qui n'est actuellement encadré par aucune loi et se traduit par des procédures longues, humiliantes, médicalisées à outrance et associées à une pathologie. Ainsi, les personnes transgenres sont maintenues dans une situation les exposant particulièrement à la marginalisation, la précarisation et aux violences en raison de leur vulnérabilité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et comme Mme PRIMET, je soulignerai qu'il n'y a pas meilleur jour que celui consacré à la lutte contre l'homophobie et la transphobie pour voter un très beau vœu comme celui que vous nous proposez, à savoir, honorer la mémoire de l'artiste Coccinelle qui a lutté toute sa vie pour les droits des personnes transgenres, notamment au travers de son association "Devenir femme" qui vient en aide aux personnes désirant changer de sexe.

Elle a mené de nombreux combats, elle a participé à la naissance du Centre d'aide, de recherche et d'information sur la transsexualité et l'identité de genre.

Cinéma, musique, revues, le parcours de cet artiste transgenre, vous l'avez souligné, première célébrité française à avoir changé de sexe, ce parcours est absolument remarquable.

Coccinelle a marqué le public parisien, notamment grâce à son spectacle "Chercher la femme" à l'Olympia, à ses spectacles dans plusieurs cabarets parisiens ou encore à son triomphe au Casino de Paris.

La Ville de Paris est la ville où l'artiste est née, où elle a mené l'essentiel de sa carrière. Elle affectionnait particulièrement cette belle ville de Paris et il serait en effet heureux que cette ville rende un bel hommage à Coccinelle en apposant une plaque.

C'est un avis donc favorable. Il nous faudra trouver le lieu le plus pertinent, mais avis enthousiaste, très favorable à ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans moins d'un an, les Français se rendront aux urnes pour l'élection présidentielle et pour les élections législatives.

Nos concitoyens sont fortement attachés à l'élection présidentielle, et d'ailleurs les chiffres en témoignent : les deux tours de la présidentielle recueillent les taux de participation les plus élevés depuis le début, situés historiquement entre 72 et 87 %, et si on s'en tient au deuxième tour, c'est même la barre des 80 % qui est systématiquement atteinte.

Mais cette participation est bien évidemment calculée sur les électeurs inscrits. Or, en 2013, environ 3 millions de citoyens français n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, soit 7 % du corps électoral.

Si l'on peut penser que des citoyens s'excluent eux-mêmes du jeu démocratique, ce n'est pas le cas de tous les électeurs. En effet, à l'occasion de la mise à jour des listes électorales, de nombreux citoyens, et notamment les Parisiens sont radiés des listes électorales pour ne pas avoir signalé leur changement d'adresse, suite à un déménagement, souvent à proximité ou dans le même arrondissement. En 2012, cela concernait 148.606 électeurs parisiens, soit 11,5 % des inscrits.

Bien souvent, ces personnes ne se soucient pas de ne plus recevoir leur carte d'électeur et découvrent avec étonnement, et parfois colère, leur radiation le jour même du scrutin dans le bureau de vote, et ce fut le cas de très nombreux Parisiens lors des dernières élections régionales en décembre dernier.

C'est pourquoi par notre vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place une grande campagne d'information et de communication. Il s'agit non seulement d'appeler les Parisiens à s'inscrire sur les listes électorales, mais aussi d'encourager ceux qui auraient déménagé ces dernières années dans Paris, à vérifier qu'ils sont bien inscrits, ou le cas échéant à signaler leur changement d'adresse.

Cette campagne doit faire preuve à la fois de conviction pour les plus hésitants, mais aussi et surtout de pédagogie envers celles et ceux qui se croient encore inscrits, alors que leur déménagement n'a pas été signalé aux services des élections de leur mairie.

Nous souhaitons que la diffusion de cette information soit la plus large possible et déployée dans les mairies d'arrondissement, les maisons des associations, mais aussi tous les équipements publics parisiens. Et plus largement nous devons œuvrer en faveur d'une véritable stratégie de communication numérique.

Enfin, nous devons aussi aller à la rencontre des citoyens, notamment de ceux qui ont le moins accès à l'information. Nous demandons ainsi que soit étudiée la mise en place d'une inscription mobile sur les listes électorales en prenant l'exemple sur le service "Ma mairie mobile" expérimenté dans les 19e et 20e arrondissements.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai très bref puisque je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de présenter Didier GUILLOT, tant j'en partage la totalité.

Il existe, sur un certain nombre de points, d'ores et déjà des actes de la Ville de Paris qui ont devancé une partie de votre vœu. Cependant, je vous propose qu'en effet la Ville lance une campagne au second semestre, qui sera particulièrement importante dans la perspective des échéances électorales de 2017, campagne qui doit s'adresser notamment aux jeunes, aux nouveaux habitants parisiens ou encore aux habitants des quartiers populaires.

Je voudrais souligner le travail mené par un groupe de travail du Comité des arrondissements sur ce sujet, qui a été animé par le maire du 19e, François DAGNAUD, qui a fait un certain nombre de propositions. Beaucoup sont présentes dans votre vœu, donc je ne les rappelle pas, mais il y en a en plus, notamment pour éviter des radiations sur les listes électorales. Des radiations un peu intempestives, et même franchement abusives lorsqu'il s'agit simplement d'un changement d'adresse postale, sans même déménagement des habitants de certains immeubles.

On a mené un travail important. Je salue le directeur de la DDCT qui nous a largement accompagnés pour pouvoir éviter ces erreurs et ces radiations qui ne sont pas opportunes. De la même manière, nous avons besoin de travailler avec l'Etat car pour être le plus efficace possible, nous avons besoin de certains changements législatifs ou réglementaires, notamment pour faciliter l'inscription automatique pour les jeunes ou encore la simplification des procédures d'inscription.

Mais ce vœu est utile pour amplifier encore le travail que nous menons pour l'inscription la plus large possible sur les listes électorales.

Avis favorable donc.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 115).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des conservatoires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est relatif à la réforme des conservatoires.

La parole est à Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais énerver notre premier adjoint, mais...

Suite à nos demandes, vous avez accepté de créer un Comité de pilotage de la réforme des conservatoires. Au cours des réunions de ce Comité, vous êtes revenus sur certaines de vos certitudes et vous avez dit accepter de garantir le maintien des cours individuels de musique dans les conservatoires. Bref, des positions, semble-t-il, différentes de celles qui étaient les vôtres au départ, ce qui est une bonne chose, ce qui prouve que le dialogue fonctionne. Si cela se confirme, tant mieux.

Ce vœu reprend nos questions et interrogations et vous demande à nouveau des réponses précises que nous n'avons toujours pas. Il vous donne l'occasion de confirmer ces bonnes dispositions.

Je sais, nous sommes impliqués, et vous nous avez trouvé paranoïaques. Nous demandons des réponses précises et vous nous trouvez suspicieux. Et pourtant, les paranoïaques ont parfois raison, les suspicieux ne le sont pas toujours à tort.

En témoigne cet extrait du rapport de l'Inspection générale publié fin 2015, intitulé "Mission de prévention et de signalement et de traitement des risques d'infractions sexuelles sur des mineurs par des agents".

Pour l'Inspection générale, je cite : "Les cours individuels dans les conservatoires sont porteurs de risques de dérapages importants, notamment du fait d'une relation qui s'inscrit dans la durée, de rapports de proximité et de séduction et d'un contexte musical marqué par une banalisation des relations sexuelles et amoureuses entre maître et élève, particulièrement en référence aux relations entretenues par d'illustres musiciens ou musiciennes, comme Hélène GRIMAUD, célèbre pianiste, et Jacques ROUVIER, son maître par exemple. La Mission recommande donc de privilégier de manière systématique les cours collectifs".

On doit avouer qu'on ne l'avait pas vu passer, celle-là ! Par son Inspection générale, la Ville de Paris ne voit rien de moins que des potentiels pédophiles en puissance en chacun des professeurs de conservatoire. Alors que, face à des arguments aussi surréalistes, si ce n'est, pour employer un mot cher à votre famille politique, nauséabonds, nous puissions avoir des doutes sur votre sincérité et vos intentions !

Monsieur le Maire, nous vous demandons des réponses précises à nos questions sur le contenu et les modalités de mise en place de cette réforme. Nous souhaitons aussi la clarification de la pensée de l'Exécutif, quant à cette recommandation du rapport de l'Inspection générale, dont nous souhaitons, nous, purement et simplement la suppression.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Absolument, Monsieur le Maire.

Non, cher Thierry HODENT, je ne vais pas m'énerver, quoique la fin de votre intervention vraiment mériterait que je le sois.

Je ne rappellerai pas les nombreux débats et les nombreuses instrumentalisations sur d'autres sujets concernant les risques d'attouchements sexuels ou de pédophilie dans d'autres secteurs de la Ville, et là nous n'avons pas trouvé dans vos interventions le même sentiment qui vous anime aujourd'hui, mais je ne développerai pas ce point-là.

Sur le vœu, c'est le vœu mensuel du groupe les Républicains concernant la réforme des conservatoires. Je constate en effet que le contenu de ce vœu, ce mois-ci, est un peu moins éloigné que les fois précédentes de vos propres interventions dans le Comité de suivi de la réforme des conservatoires. Peut-être que, dans les mois qui viennent, il y aura une certaine fidélité à vos propos dans les vœux, mais également dans la réunion des comités de suivi.

Je ne répondrai pas sur le fond puisque la totalité des points, nous les abordons dans le cadre de ce comité de pilotage et de suivi de la réforme des conservatoires.

Ce sera donc un avis défavorable uniquement sur la forme, considérant que je vous propose que nous poursuivions nos échanges, très constructifs, dans le Comité de suivi, et ensuite évidemment le Conseil de Paris sera saisi de cette réforme des conservatoires, mais je vous suggère que nous n'ayons pas ce même débat à chacun des Conseils de Paris.

Avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une signalétique pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif à une signalétique pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, Paris ville lumière et, chacun le sait, la ville qui compte le plus de salles de cinéma d'art et d'essai. Il y en a beaucoup dans le Quartier Latin. J'imagine que Bruno JULLIARD comme moi y a passé et y passe peut-être toujours beaucoup de temps. Voilà, c'est une exception culturelle qui nous honore objectivement.

Conformément à deux décrets de 1991 et de 2011, mais aussi à ce sacro-saint principe d'exception culturelle, ces cinémas bénéficient du soutien et bénéficient, d'ailleurs, du soutien du Ministère de la Culture, de la Région, mais aussi - c'est vrai - de la Ville qui est très impliquée aux côtés de nos cinémas art et essai. Ils ont un label. Il faut les encourager. Les touristes sont moins au rendez-vous.

Je rappelle que ce cinéma promeut le cinéma indépendant, participe à la diffusion d'œuvres qui n'ont pas obtenu souvent les audiences qu'elles méritaient, y compris à l'étranger. Elles diffusent également des œuvres à caractère patrimonial et puis, de manière très exceptionnelle, du cinéma d'amateur. C'est pour toutes ces raisons que ces salles ont un label, qui est d'ailleurs donné par le C.N.C., et qu'elles reçoivent des aides.

Alors, je vous propose, Monsieur l'adjoint, de donner votre accord à une signalétique particulière qui serait associée totalement à la labellisation et justifiée par le fait que ces cinémas participent pleinement de notre exception culturelle, et de lancer une procédure de pose avec un pictogramme adapté, validé évidemment par la Ville de Paris, qui serait très apprécié de nos salles.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire et Madame la Maire du 5e arrondissement.

Quelques petites précisions, d'abord, que je souhaiterais apporter dans ma réponse. Vous citez 32 salles de cinéma art et essai à Paris. En fait, il y en a 40 à Paris. 32, c'est le nombre de salles que nous avons aidées, mais il y a plus de salles classées. D'ailleurs, ce n'est pas un label, mais un classement art et essai à Paris. Cela ne change rien au contenu de votre vœu. Je suis absolument favorable à ce que nous amplifions encore notre soutien aux salles art et essai à Paris. Il ne suffit pas que Paris voie le nombre d'écrans de cinéma augmenter, ce qui est le cas depuis de nombreuses années maintenant, encore faut-il s'assurer de la diversité de la programmation des salles cinématographiques à Paris. Cette diversité est garantie par la bonne santé des salles classées art et essai.

C'est la raison pour laquelle nous les soutenons chaque année en fonctionnement - des subventions, à peu près un million d'euros - mais également en investissement, notamment pour l'accessibilité ou l'aide à la numérisation. C'est une bonne idée que cette signalétique. Normalement, nos directions n'aiment pas trop surcharger l'espace public et la voirie de signalétiques supplémentaires, encore moins pour des entreprises privées puisque, de fait, c'est le cas. Cela dit, nous avons d'ores et déjà fait des exceptions. Je pense notamment à un théâtre privé dans le 15e ou le 16e arrondissement, si ma mémoire est bonne. Là, cela me paraît être tout à fait pertinent. Je suggère d'ailleurs que nous n'ayons pas cette réflexion, évidemment, que pour le 5e arrondissement, mais pour l'ensemble des salles art et essai parisiennes, puis qu'il y ait peut-être une réflexion au cas par cas puisqu'il faut que la voirie, l'espace public, puisse accueillir ces signalétiques, que l'on se mette d'accord - mais vous l'avez dit vous-même dans la fin de votre intervention - sur le type de signalétique.

Mis à part ces quelques réserves que vous partagez, je suis totalement d'accord. Ce sera donc un avis favorable de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 116).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à Khalil Gibran.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif à un hommage à Khalil Gibran.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERRONIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERRONIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec Claude GOASGUEN, le Maire du 16e arrondissement, et mes collègues de la commission Culture, nous souhaiterions qu'un lieu soit nommé en hommage à Khalil Gibran, poète, peintre, né le 6 janvier 1883 à Bcharré, au Liban, et mort le 10 avril 1931. Il est mort prématurément à 48 ans. Néanmoins, il laisse une œuvre majeure. Qui veut découvrir ou redécouvrir Khalil Gibran peut ou doit se plonger dans "Le Prophète", cette œuvre majeure d'une grande profondeur, intemporelle, et d'une grande modernité néanmoins. Elle a été traduite dans 40 langues et vendue à des dizaines de millions d'exemplaires à travers tous les pays du monde.

Ce serait l'hommage à ce grand homme, également, s'il en était besoin, une manière de redire notre attachement à la communauté libanaise, nombreuse dans le 16e arrondissement - nous y avons l'ambassade, avec qui nous entretenons de très bons rapports - et également dans tout Paris.

Deuxièmement - j'en avais parlé à la commission Culture -, ce serait l'occasion de donner une place à la poésie, qu'elle n'a pas toujours à Paris ou ailleurs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera également un avis favorable pour ce vœu, pour honorer la mémoire de Khalil Gibran, artiste protéiforme, écrivain, dessinateur, peintre, qui a marqué l'Orient et l'Occident par son œuvre, notamment avec son succès mondial le plus connu, "Le Prophète", best-seller universel et intemporel, traduit dans le monde entier.

Khalil Gibran - le consolateur, en arabe - a fondé sa philosophie profondément optimiste sur l'émerveillement qu'il avait devant la vie, amenant ainsi ses lecteurs vers la sagesse et l'apaisement, si utiles encore aujourd'hui. Il est aussi reconnu pour son engagement en faveur des droits de l'homme, comme en témoigne son premier ouvrage, "Les Esprits rebelles", qu'il publie à l'âge de 25 ans et qui traite du sort réservé aux femmes dans la société libanaise, de la place de l'Eglise ou encore de certaines coutumes de son pays natal.

Compte tenu de ses liens importants avec le Liban, notre ville, Paris, capitale des arts, est d'autant plus marquée par l'œuvre monumentale de l'écrivain et artiste qu'il a été.

Je voudrais tout de même vous dire qu'il y a déjà une plaque installée sur l'immeuble où il a vécu à Paris, avenue du Maine, dans le 15^e arrondissement, et que l'installation d'une statue de Khalil Gibran dans un lieu parisien est en cours d'élaboration avec l'association "Union libanaise culturelle mondiale", une fédération de plus de 10 associations libanaises implantées en Ile-de-France. De la même manière, depuis deux ans et en partenariat avec les mairies des 2^e et 4^e arrondissements, un événement artistique et culturel dans les locaux des Blancs-Manteaux, "les journées du Liban", trois journées de forum associatif, sont organisées.

Enfin, cette année, en ouverture de l'événement des "journées du Liban" et pour exprimer notre soutien au Liban et aux Libanais vivant à Paris et en Ile-de-France, la Mairie de Paris et l'association concernée ont planté un cèdre dans le square du Châtelet, au pied de la tour Saint-Jacques. Bref, il y a plusieurs initiatives qui peuvent concourir à rendre un hommage.

Ce sera donc un avis favorable, tout en précisant que nous prendrons l'initiative de rassembler l'ensemble de ceux qui souhaitent concourir à cet hommage pour qu'il prenne les formes les plus opportunes. C'est ce qui m'apparaît rassembler le plus largement notre hémicycle, notamment ceux qui nous ont d'ores et déjà fait des propositions d'hommage à ce très grand artiste.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Marie ATALLAH, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Rien à ajouter à ce que vient de dire Bruno JULLIARD, que je remercie du complément d'information apporté à ce vœu, car je suis moi-même impliquée dans l'élaboration d'un projet avec l'association "Union libanaise culturelle mondiale" qui travaille sur le projet depuis maintenant deux ans. Cette association fédère une dizaine, voire plus, d'associations implantées à Paris et en Ile-de-France. Elle organise tous les ans les trois "journées du Liban" dans les locaux des Blancs-Manteaux, avec le soutien de Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement, que je remercie.

C'est une occasion pour moi de remercier Christophe GIRARD qui soutient activement cet événement très populaire de la communauté libanaise, qui expose pendant trois journées les actions des associations et organise des tables rondes. Pour cet événement populaire, il y a tous les ans plus de 10.000 visiteurs qui passent rencontrer les acteurs associatifs libanais.

Ce vœu, nous le votons très favorablement. Le groupe Ecologiste de Paris contribuera à l'élaboration de ce projet en concertation avec la fédération des associations qui portent un projet pour rendre hommage au très célèbre écrivain, poète, philosophe et dessinateur Khalil Gibran.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 117).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est relatif au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu fait suite à un vœu du groupe UDI-MODEM présenté par ma collègue, Fadila MÉHAL, en octobre dernier, au sujet de la destruction des sites archéologiques à Palmyre, mais également dans le reste de la Syrie, en Irak ou encore en Afghanistan.

Le directeur du musée du Louvre avait été chargé de réfléchir à des propositions pour protéger ce patrimoine inestimable.

Le vœu de notre groupe, qui avait été adopté par notre Assemblée, demandait à ce que la Ville puisse mettre à disposition de Jean-Luc MARTINEZ, Président directeur du musée du Louvre, les services de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris. Dans sa proposition n° 38, Jean-Luc MARTINEZ proposait alors de lancer un grand plan de numérisation en 3D des sites patrimoniaux en danger.

De telles actions sont d'ores et déjà en cours. Ainsi, l'arche de Palmyre qui a été détruite par l'Etat islamique a été recréée en 3D à Londres et sera exposée à travers le monde avant éventuellement d'être réinstallée à Palmyre.

Ce vœu est donc un enrichissement de notre précédent vœu, centré sur l'émergence de technologies nouvelles visant à numériser en 3D un tel patrimoine.

Fadila MÉHAL propose que la Ville de Paris puisse mettre à disposition du musée du Louvre le savoir-faire et certaines ressources de ses services archéologiques et mobilise également le tissu de "start-up" parisiennes par l'intermédiaire des incubateurs soutenus par la Ville de Paris. Je pense au Cargo ou encore à la Halle Freyssinet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD, pour numériser l'Arc de Triomphe.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, merci.

Je partage en tous points ce vœu et je voulais vous remercier d'en avoir pris l'initiative parce qu'il faut, en effet, rappeler que si les conflits en cours en Irak, en Libye ou encore en Syrie sont évidemment d'abord et avant tout des tragédies humaines, ces conflits sont aussi dévastateurs pour un patrimoine exceptionnel, patrimoine commun à notre Humanité.

Celui-ci est attaqué, autant pour les besoins d'un trafic mafieux que sous des prétextes idéologiques effrayants, par certains groupes totalitaires qui voudraient réécrire et déformer l'histoire des peuples de ces régions. La destruction de ces réalisations humaines souvent grandioses, bâties et préservées au fil des siècles est d'abord la négation de la richesse de la diversité, de ce que sont et de ce qu'ont été ces belles civilisations.

Il nous appartient donc d'abord de témoigner notre solidarité à ces populations car c'est d'abord elles qui sont attaquées dans leur identité à travers ces destructions.

Je suis donc, bien sûr, favorable à ce que nous participions, dans la mesure de nos capacités et de notre périmètre d'action, à la préservation de ce patrimoine par l'intermédiaire de la DAC, vous l'avez souligné, et bien sûr en lien avec la mission conduite par Jean-Luc MARTINEZ.

Vous avez également raison de souligner le tissu de "start-up" avec lesquelles nous travaillons d'ores et déjà pour préserver notre propre patrimoine. Cela a été notamment le cas avec deux "start-up" parisiennes qui ont permis la numérisation en très haute définition de la tour Saint-Jacques ou encore avec d'autres "start-up" toujours parisiennes pour la modélisation 3D de la place de la Bastille et l'installation d'une borne de visualisation.

Bref, nous avons beaucoup de moyens et d'outils pour aider, accompagner et démontrer de notre totale solidarité. Donc, avis très favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 118).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un festival du film engagé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 42 est relatif à la création d'un festival du film engagé.

Je donne la parole à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la suppression en 2014 du festival Paris Cinéma a laissé la Ville de Paris orpheline d'un véritable festival cinématographique parisien à dimension internationale. Le festival Paris Cinéma n'avait certes pas rencontré le succès escompté, mais il aurait été préférable d'envisager une alternative car il nous paraît anormal que Paris ne dispose pas d'un tel festival d'envergure internationale.

L'idée n'est pas de vouloir concurrencer le festival de Cannes et encore moins de supplanter les festivals qui existent dans certains arrondissements parisiens et qui sont de très grande qualité. Toutefois, la création d'un festival centré sur les séries tel que "Séries mania" et le succès de sa dernière édition en avril dernier montrent que lorsqu'un festival est moins généraliste, il peut aussi avoir un impact positif.

Nous souhaitons donc proposer un festival avec une identité forte, spécifique, sous un format international, à travers la création d'un festival du film engagé.

Pourquoi centrer sur le film engagé ? Parce que nous avons un beau réseau de salles art et essai - nous en parlons tout à l'heure - et cela fait partie de l'identité parisienne et française à travers le monde.

Par ce vœu, nous vous proposons donc d'étudier la faisabilité d'un tel projet en lien avec les professionnels et les institutions concernées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD, pour l'engagement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu demande la création d'un - je cite : "festival du film engagé pour questionner notre monde, créer des débats en aiguisant l'esprit critique".

Je voudrais souligner, alors même qu'il y a d'ailleurs dans les considérants un certain nombre de rappels sur des festivals existants, que le Forum des images organise déjà, depuis sept ans, le festival Un état du monde et du cinéma qui s'inscrit totalement dans cette démarche.

Ce festival entend permettre d'analyser et de questionner par le prisme du cinéma de fiction les enjeux géopolitiques de notre monde. Il est particulièrement réussi, il bénéficie d'une belle fréquentation, d'une très belle critique également et il permet de poser ces questions géopolitiques à travers le regard de réalisateurs de tous pays qui viennent nombreux afin de confronter les points de vue sur les questions politiques, sociales, économiques ou encore culturelles.

Par exemple, à l'occasion de la COP 21, la dernière édition qui a eu lieu en novembre dernier proposait des avant-premières et des rencontres avec des cinéastes et spécialistes de la géopolitique.

J'en conclus que ce festival ne doit pas être suffisamment soutenu ou connu pour que vous ayez pensé utile que nous créions un autre festival. Je dis cela sans aucune volonté polémique.

Je vous propose plutôt que nous réfléchissions à la manière de mieux soutenir ce festival existant qui est un élément important de l'identité du Forum des images et aux Halles, plutôt que de créer un festival qui serait forcément moins beau, moins pertinent et qui coûterait beaucoup d'argent alors même qu'il y a déjà un engagement du Forum des images pour un festival existant.

Je suis très favorable à ce que nous amplifions notre soutien à ce festival, notamment en termes de communication et même d'autres initiatives. Je suis à votre disposition pour en parler. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu au profit de cet engagement d'amplifier notre soutien à ce festival existant du Forum des images.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame GATEL, le retirez-vous ?

Mme Maud GATEL. - Tout à fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 42 est donc retiré.

2016 DAC 404 - Subvention (17.000 euros) à l'Union d'associations "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 404. Il s'agit d'une subvention à l'Union d'associations "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" qui, étonnamment, se trouve dans le 5e arrondissement.

Madame LECUYER, vous avez la parole.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Créée en 1930, "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" est une Union d'associations qui a pour but d'organiser le ravivage quotidien de la flamme du soldat inconnu et d'entretenir la mémoire des combattants français tombés au champ d'honneur.

Outre le ravivage quotidien, l'Union d'associations a la charge de l'entretien et de la surveillance du site ainsi que des cérémonies de dépôts de gerbes organisées par des Chefs d'Etat ou de hautes autorités.

Aujourd'hui, "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" se compose de 620 associations adhérentes qui peuvent participer aux cérémonies quotidiennes. Depuis quelques années, ces cérémonies sont ouvertes non plus aux seules associations d'anciens combattants, mais à l'ensemble de la Nation française, en y associant en particulier les jeunes générations.

Depuis, les citoyens se relaient, provenant d'horizons divers : associations, établissements scolaires, élus, etc. Tous les soirs, ces veilleurs de La Flamme mettent leur honneur et leur fierté à être fidèles au rendez-vous. Dans l'anonymat et le désordre des embouteillages, ces citoyens bénévoles donnent de leur temps pour transmettre la flamme dans ce lieu unique et mythique devenu quasi mystique au fil des siècles.

Ils rappellent à ceux qui passent, comme à l'ensemble des citoyens, que la mémoire et la transmission sont essentielles à l'édification de la communauté nationale et que nul ne saurait négliger le devoir de mémoire, ferment essentiel de la formation du sentiment national.

Ils nous rappellent aussi que près de 1,5 million de Français ont donné leur vie il y a un siècle pour défendre notre territoire et préserver les valeurs qui ont façonné notre pays et que tant d'autres continuent aujourd'hui à risquer leur vie pour nous protéger.

Alors que nous commémorons la bataille de Verdun qui vit le sacrifice de plus de 360.000 Français en 10 mois, soulignons que La Flamme de l'Arc de Triomphe est également un lieu de réconciliation puisque la Chancelière allemande a ravivé la flamme avec le Président de la République française et que de jeunes Français et Allemands ont participé à des cérémonies communes.

Aussi, nous nous réjouissons que la Mairie de Paris continue à apporter son soutien à cette Union d'associations pour contribuer à entretenir, raviver et faire brûler la flamme du souvenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Conseillère, vous venez de faire vraiment une intervention remarquable dans laquelle vous avez tout dit. Il sera très difficile de rajouter quelque chose.

Je tenais simplement à vous dire que justement, j'ai augmenté cette année la subvention à l'Union d'associations "La Flamme sous l'Arc de Triomphe" parce qu'ils portent un projet pédagogique d'édition d'un ouvrage grand public sur La Flamme afin de mieux faire connaître ce repère important, comme vous l'avez souligné, Madame, dans le paysage parisien et associatif, mais aussi dans le paysage national.

Cet ouvrage pédagogique, évidemment, ira vers les jeunes générations pour leur faire comprendre que dans Paris, il existe un lieu qui est vraiment très important pour toute la Nation.

Je vous remercie, Madame.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 404.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 404).

2016 DICOM 9 - Convention de partenariat Exposition "1936, Le Front Populaire en photographie" (Musée de l'Histoire vivante de Montreuil ; R.A.T.P. ; Radio France).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DICOM 9 concerne la convention de partenariat Exposition "1936, Le Front Populaire en photographie".

C'est Raphaëlle PRIMET qui nous en parle.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Bien entendu, notre groupe se félicite de ce partenariat tant avec la R.A.T.P. qu'avec Radio France et le musée de l'Histoire vivante de Montreuil.

Des photos des plus grands photographes du XXe siècle - Capa, Ronis, Doisneau, Cartier-Bresson - ont durablement imprimé notre imaginaire, mais rappeler l'histoire du Front populaire doit servir à construire le présent.

Au moment où un Premier Ministre s'adressant à André CHASSAIGNE a eu cette formule odieuse et méprisante : "Les Communistes se trompent depuis 100 ans". Permettez-moi de vous relire quelques passages d'un discours que certains reconnaîtront certainement. Il fut prononcé le 6 juin 1936 à la tribune de la Chambre des députés : "Le peuple français a manifesté sa décision inébranlable de préserver contre toutes les tentatives de la violence ou de la ruse les libertés démocratiques qui ont été son œuvre et qui demeurent son bien. Il a affirmé sa résolution de rechercher dans des voies nouvelles les remèdes de la crise qui l'accable, le soulagement de souffrances et d'angoisse que leur durée rend sans cesse plus cruelle, le retour à une vie active, saine et confiante. Enfin, il a proclamé la volonté de paix qui l'anime tout entier. Il possède d'avance sa confiance et l'unique problème qui se pose pour lui sera de la mériter et de la conserver. Il n'a pas à formuler son programme. Son unique problème sera de le résoudre en actes.

Dès le début de la semaine prochaine, nous déposerons sur le bureau de la Chambre un ensemble de projets : l'amnistie, la semaine de 40 heures, les contrats collectifs, les congés payés, un plan de grands travaux, la

nationalisation de la fabrication des armes de guerre, l'office du blé, la prolongation de la scolarité, une réforme du statut de la Banque de France.

Sitôt ces mesures votées, nous présenterons au Parlement une seconde série de projets, visant notamment le Fonds national de chômage, l'assurance contre les calamités agricoles, l'aménagement des dettes agricoles, un régime de retraite garantissant contre la misère les vieux travailleurs des villes et des campagnes. A bref délai, nous vous saisissons ensuite d'un large système de simplification et de détente fiscale, ne demandant de nouvelles ressources qu'à la contribution de la richesse acquise, à la répression de la fraude, et surtout à la reprise de l'activité générale. Tandis que nous nous efforcerons ainsi de ranimer l'économie française, de résorber le chômage, d'accroître la masse des revenus consommables, de fournir un peu de bien-être et de sécurité à tous ceux qui créent, par leur travail, la véritable richesse, nous aurons à gouverner le pays.

Si les institutions démocratiques étaient attaquées, nous en assurerions le respect inviolable avec une vigueur proportionnée aux menaces ou aux résistances.

Nous sommes des socialistes, mais le pays n'a pas donné la majorité au Parti socialiste. Il n'a même pas donné la majorité à l'ensemble des partis prolétariens. Il a donné la majorité au Front populaire. Nous sommes un Gouvernement de Front populaire et non pas un Gouvernement socialiste. Notre but n'est pas de transformer le régime social, ce n'est même pas d'appliquer le programme spécifique du Parti socialiste, c'est exécuter le programme du Front populaire".

Ceci pour vous et nous rappeler qu'il y a des femmes et des hommes politiques pour qui être de gauche veut encore dire quelque chose.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. Merci.

Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. Je remercie Mme PRIMET, la Conseillère, de nous avoir fait ce rappel extrêmement important.

Je n'imaginai pas que nous pourrions passer au travers du 80e anniversaire du Front populaire, qui a été un moment extraordinaire dans notre pays.

Je rappelle que la France, à l'époque, était cernée par l'Italie fasciste, qui était installée depuis 1922, par l'Allemagne nazie, qui était installée depuis 1933, et que l'Espagne était en train d'agoniser, abandonnée par l'Europe et par l'indifférence de la classe politique.

L'exposition grand public qui va être inaugurée demain par la Maire aura lieu du 19 mai au 23 juillet 2016. Elle rassemble beaucoup de photos de jeunes photographes de l'époque, comme l'a rappelé Raphaëlle PRIMET. Elle nous rappelle surtout un grand moment de liesse, un grand moment de lutte aussi puisqu'après la victoire électorale, la France entière s'est arrêtée, elle s'est mise en grève pour justement gagner tous les progrès sociaux qu'a énumérés tout à l'heure Mme PRIMET.

Je vais aller très vite, je vous encourage à lire le petit programme que je vous ai adressé à tous. Vous avez non seulement le rappel de l'exposition qui aura lieu à l'Hôtel de ville, mais aussi tout le programme de conférences, de projections de films, de débats, sur le Front populaire.

Je rappelle que ce grand moment autour du Front populaire a été fait en partenariat avec le musée de l'Histoire vivante de Montreuil, puisque nous sommes partenaires et qu'eux-mêmes exposent à l'heure actuelle des documents extrêmement intéressants, avec la R.A.T.P., puisqu'il y aura une semaine d'affichage dans 600 espaces différents R.A.T.P., avec "Le Monde", qui a fait un numéro spécial sur le Front populaire, avec "France Info", qui fera une campagne de 18 "spots", ainsi qu'une visibilité sur les réseaux sociaux et la visite virtuelle de l'exposition sur le site de "France Info". "Paris Match" aussi a été un grand partenaire et c'est un grand magazine de photographie.

Je vous invite toutes et tous à visiter cette exposition qui nous rappellera aussi la joie pour les classes populaires d'enfin pouvoir se reposer et de partir sur les routes de France lors des congés payés. Cela a été un bref répit car, malheureusement, trois ans plus tard la France était occupée par l'Allemagne nazie.

Cela a été une fenêtre extraordinaire, une fenêtre magnifique et c'est très bien rendu par la commissaire scientifique de l'exposition, Françoise DENOYELLE, à qui je tiens vraiment à rendre un grand hommage ici.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci pour ces quelques moments qui nous replongent loin en arrière.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 9.

Qui est pour ?

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est l'avenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais on soulève des souvenirs, quand même.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 9).

2016 DAC 330 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 330. C'est une subvention et une convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient".

David BELLARD puis Valérie MONTANDON qui ne sont pas obligés de faire leurs cinq minutes.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Maison d'Europe et d'Orient a fêté l'année dernière le 10e anniversaire de son ouverture.

Nous sommes intervenus à de nombreuses occasions devant notre Assemblée pour saluer le travail de qualité de cette association reconnue, et en particulier parce qu'elle rencontre des difficultés financières non pas à cause d'une mauvaise gestion mais d'une augmentation régulière des loyers R.I.V.P. et d'une diminution de ses soutiens. Côté mairie du 12e, la subvention est désormais supprimée, côté Etat, réduction de la subvention d'un tiers, côté D.R.A.C. et C.N.T., une forte réduction également.

Aussi est-il souhaitable, au regard de la qualité, de l'unicité de la production culturelle réalisée, que la Ville soutienne de façon pérenne et accrue cette structure et lui attribue enfin des locaux adaptés. En effet, seul un nouvel espace plus adapté à l'accueil d'un public, plus vaste et mieux situé lui permettra de nouer davantage de partenariats, de croître dans ses activités et ainsi d'augmenter ses ressources propres et donc de faire évoluer son modèle économique. L'exiguïté de son local est en effet un frein constant et de plus en plus handicapant à son développement et ainsi à l'instauration d'un modèle viable.

Par deux fois, en décembre 2012 puis en novembre 2014, suite à un vœu de notre groupe, la Ville de Paris s'est engagée à accompagner l'association dans sa recherche de locaux adaptés à ses activités dans le cadre du dispositif "CALAS". Mais après une proposition finalement caduque, il y a deux ans, aucune proposition n'est plus faite à la Maison d'Europe et d'Orient.

Parce que nous savons que vous partagez notre attitude et notre ambition pour cet organisme, je vous remercie d'agir auprès des bailleurs de la Ville pour y remédier dans les meilleurs délais et les inciter à de nouvelles propositions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur le montant d'une subvention de 40.000 euros pour l'association "Maison d'Europe et d'Orient" et il m'amène à vous poser une question. Je voulais savoir si la majorité municipale prend au sérieux le travail de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Je vous pose cette question parce que ce n'est pas la première fois que l'Inspection générale fait des audits ou des rapports sur les entités du 12e arrondissement et que la majorité municipale ignore totalement les préconisations et les recommandations de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

C'est le cas de l'association "Maison d'Europe et d'Orient". L'Inspection générale a fait un audit en février 2015, qui a été mis en ligne sur paris.fr et je dois vous avouer que les conclusions de l'audit sont assez sévères. Au début, je ne voulais pas les lire mais, Monsieur BELLARD, vous allez m'obliger, avec vos explications assez réductrices, de lire quelques extraits du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, le loyer, justement, n'étant pas la seule problématique de cette association : "La réglementation relative aux associations est peu respectée par la Maison d'Europe et d'Orient. L'association est assez fermée et compte 4 adhérents. L'association avait en 2013 des impayés récurrents de charges sociales vis-à-vis de l'Urssaf et il y aurait lieu de mieux appliquer la législation sociale. La situation financière est particulièrement délicate et la tenue de la comptabilité manque de rigueur.

En guise de conclusion, je vous passe parce qu'elle comporte trois pages, "compte tenu du contexte, les auditeurs s'interrogent sur l'opportunité de maintenir l'aide de la Ville de Paris".

Avec une telle conclusion, moi aussi je vous interroge sur l'opportunité de maintenir la subvention en l'état. Je vous interroge aussi sur votre avis sur le travail de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Surtout que l'Inspection générale avait fait un rapport sur la gestion de la caisse des écoles du 12e arrondissement en 2006, recommandation qui déjà préconisait et démontrait une absence d'appel d'offres sur les marchés publics, qu'il y avait aussi une non-conformité comptable, non-conformité aux règles sociales, et j'en passe parce que c'est un rapport de 40 pages, mais déjà en 2006 de nombreuses irrégularités étaient montrées.

En 2014, le nouveau rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, que nous avons réussi à nous procurer grâce à une victoire au Tribunal administratif, montre qu'aucune des préconisations de 2006 n'avait été mise en place et qu'au contraire, les dérives n'avaient fait que s'amplifier de 2006 à 2014.

Vous avez compris qu'au-delà de notre vote sur ce projet de délibération, je vous interroge réellement sur votre perception du travail de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention de la Maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne commenterai pas le lien avec la caisse des écoles du 12e arrondissement, nous aurons d'autres occasions, mais je veux juste revenir sur une précision par rapport à ce qu'a dit David BELLARD. La mairie du 12e arrondissement n'a jamais soutenu la Maison d'Europe et d'Orient directement, il ne faut pas croire tout ce que dit le directeur, mais vérifier.

En revanche, nous avons suggéré au directeur de la Maison d'Europe et d'Orient de déposer un projet qui a été examiné en toute transparence, avec des élus d'opposition d'ailleurs, par la commission Culture de proximité.

Nous avons décidé de ne pas retenir le projet soumis et cela se traduit par : "la mairie du 12e arrondissement arrête de soutenir la Maison d'Europe et d'Orient", donc je voulais préciser qu'il ne s'agissait en rien d'une suppression de soutien de la mairie du 12e arrondissement à cette association.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Voilà qui est dit.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Alors, pour tenter d'apporter à nouveau quelques éléments de réponse ou d'information sur un autre sujet qui vient animer très régulièrement nos séances du Conseil de Paris, la Maison d'Europe et d'Orient, je réaffirmerai une fois de plus le soutien de la Ville de Paris quant à la qualité des activités menées par la Maison d'Europe et d'Orient, vous n'en avez pas parlé, Madame MONTANDON, mais c'est le cœur de la pertinence de cette association, c'est le contenu des activités. Sont-elles pertinentes ou pas ?

Nous considérons que oui, qu'il s'agisse de la bibliothèque, de la librairie, de l'espace d'exposition ou de la programmation des spectacles autour des écritures des Balkans et du Caucase, oui les activités de la Maison d'Europe et d'Orient sont pertinentes.

Elles justifient un soutien de la Ville de Paris, qui en termes de montant est à peu près constant depuis 2009, entre 30 et 40.000 euros chaque année.

Concernant le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, inspection pour laquelle nous avons le plus grand respect, bien évidemment, nous lisons et prenons connaissance avec beaucoup d'acuité de l'ensemble des préconisations de l'Inspection générale, je n'ai pas trop compris ce que venait faire la caisse des écoles du 12^e arrondissement dans ce débat-là, mais tout est dans tout et réciproquement j'imagine, toujours est-il que selon le rapport de l'Inspection générale, il y a bon nombre d'améliorations à apporter à la gestion de l'association elle-même. C'est le rôle de la Direction des Affaires culturelles que d'accompagner la Maison d'Europe et d'Orient pour améliorer sa propre gestion et notamment deux éléments qui sont problématiques : la dépendance de l'association aux subventions publiques, même si cela mérite tout de même d'être débattu, car il existe d'autres structures culturelles qui sont elles-mêmes très dépendantes de subventions publiques, cela ne suscite pas autant d'émoi, mais c'est tout de même un problème effectivement posé par l'Inspection générale.

Il n'en demeure pas moins qu'il appartient aux responsables politiques de prendre des décisions sur le subventionnement ou non, et non pas à l'Inspection générale de juger de la dépendance aux subventions publiques ou pas, premier élément.

Deuxième élément, celui-là mérite de retenir totalement notre attention, c'est la question des locaux totalement inadaptés et qui surtout contribuent aux déficits récurrents de la Maison d'Europe et d'Orient et sur ce point nous devons trouver une solution pour satisfaire la demande de la Maison d'Europe et d'Orient, de déménager dans des locaux nettement mieux adaptés qu'aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 330.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 330).

2016 DAC 647 - Subvention (16.000 euros) au Forum des instituts culturels étrangers à Paris F.I.C.E.P. (7e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 647 est relatif à l'attribution d'une subvention au Forum des instituts culturels étrangers à Paris.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par le présent projet de délibération, vous nous proposez d'apporter notre soutien au Forum des instituts culturels étrangers situé dans le 7^e arrondissement. Le F.I.C.E.P. est une association qui a pour vocation de fédérer et coordonner les actions projetées par ses membres, centres culturels étrangers à Paris. Chaque année, il organise notamment deux belles manifestations culturelles importantes : la semaine des cultures étrangères et le festival de jazz nommé "Jazzycolors".

Créé en 2002 à l'initiative de responsables de centres ou instituts culturels étrangers qui se sont réunis autour d'un manifeste publié dans la presse pour expliquer leur démarche et leur objectif, qui sont de créer un espace de réflexion original et multilatéral sur la culture, d'exprimer collectivement une conception de la culture vivante ouverte dans l'espace public français européen et international, à égale distance de la banalisation mercantile et du repli identitaire, celui de réaliser des projets d'intérêt commun mettant en relief la diversité culturelle.

Fort de son succès et de son intérêt pour les acteurs des cultures étrangères et leurs publics parisiens, le F.I.C.E.P., qui ne regroupait que 26 membres lors de sa création en 2002, réunit aujourd'hui plus de 50 centres ou instituts culturels étrangers.

Pour ses trois prochaines manifestations en 2016, il organise sa quatrième édition de la nuit de la littérature dans le 12e arrondissement, le 28 mai, un événement qui permet de faire découvrir les quartiers de Paris à travers les littératures étrangères.

La cinquième édition de la semaine des cultures étrangères aura lieu du 23 septembre au 2 octobre 2016 et aura comme thème "Avoir 15 ans", une thématique ayant une résonance commémorative pour le 15e anniversaire du F.I.C.E.P.

Si nous intervenons aujourd'hui sur ce projet de délibération, c'est bien pour attirer l'attention sur cet important outil de promotion des cultures étrangères, reflétant la richesse et la diversité culturelle dans notre ville, capitale mondiale des lettres et des arts, reconnue pour son hospitalité et sa liberté. Nous intervenons également pour exprimer notre souhait que notre collectivité puisse développer un partenariat avec le F.I.C.E.P. visant à mieux le faire connaître de la population parisienne dans tous les quartiers, afin de contribuer à faire vivre les cultures étrangères, la littérature, mais aussi les musiques et les arts métissés.

Cela contribuerait à la lutte contre le repli identitaire et au vivre ensemble dans notre ville.

Il serait par exemple souhaitable que la prochaine belle manifestation de la Nuit de la littérature, qui aura lieu dans un quartier du 12e arrondissement, soit annoncée sur le site de la Mairie de Paris, ainsi que dans l'agenda culturel de la mairie du 12e arrondissement. Plus largement, nous pensons qu'il serait utile que notre collectivité et notamment les services de la DAC puissent dialoguer avec le F.I.C.E.P., concernant la manière dont nous pourrions accompagner les mutations et transformations culturelles et interculturelles dans notre ville et ce afin de s'efforcer à les prendre en compte dans le développement de nos politiques publiques éducatives et culturelles locales.

Enfin, vous aurez compris, Monsieur le Maire, que les élus écologistes soutiennent et votent très favorablement en faveur de ce projet. Je terminerai en relatant un extrait du manifeste du F.I.C.E.P. publié dès sa création en 2002, je cite : "la culture n'est pas la cinquième roue du carrosse, mais bien le cœur même de ces nouveaux rapports, qui sont en train de se tisser entre les nations". Le multilatéralisme, dont on parle tant aujourd'hui, est plus que jamais culturel, à condition de traduire les transformations qui traversent les cultures du monde et la manière dont elles sont représentées sur le plan politique et diplomatique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et à Marie ATALLAH qui a été très exhaustive.

Je ferai très bref, si ce n'est pour, moi aussi, souligner la qualité du travail réalisé par ces plus de cinquante instituts culturels étrangers ou centres d'études culturelles étrangers. Ils sont réunis au sein du Forum des instituts culturels étrangers à Paris et proposent une série d'événements culturels.

Vous avez également raison de souligner que la période actuelle appelle à ce que nous soutenions tous ces événements interculturels et ce dialogue entre les cultures du monde entier. Et Paris, ville lumière, a vocation à être le théâtre de ces rencontres interculturelles. Moi aussi, je voudrais souligner la richesse et la qualité de l'ensemble de ces événements parisiens.

Enfin, sur votre demande d'améliorer la communication relative à tous ces événements, j'y suis évidemment très favorable. Il est souvent difficile pour des événements, qui ne sont pas forcément de grande ampleur, d'avoir une visibilité à Paris. La Ville, la Mairie de Paris peut largement contribuer à cette visibilité et il faut que nous le fassions pour le F.I.C.E.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 647.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 647).

2016 DAC 649 - Subvention (35.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au dernier projet de délibération de la 2e Commission, et aussi de cette première journée de Conseil de Paris. Il s'agit du projet de délibération DAC 649 relatif à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros à la Fondation Institut kurde de Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES évidemment.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vous rassure, je vais être très court.

Cette année, nous apportons une nouvelle fois notre soutien à l'Institut kurde de Paris. A la lecture de ce projet de délibération, je m'inquiète cependant de ce qui est écrit sur la situation financière critique de l'Institut. L'année dernière, sur la demande du groupe Ecologiste, la Ville de Paris avait augmenté son soutien financier. Faudra-t-il faire un nouvel amendement budgétaire ou est-ce que l'Etat a enfin apporté son soutien à l'Institut kurde, comme c'était envisagé ?

Par ailleurs, je profite de ce projet de délibération pour me réjouir de l'installation prochaine du PYD, le parti kurde de Syrie à deux pas de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli, et son inauguration le 23 mai prochain, où il est annoncé des représentants de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En effet, c'était court.

Monsieur Bruno JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Nous sommes très heureux, Monsieur le Maire, de soutenir la Fondation Institut kurde de Paris, qui contribue à l'intégration des immigrés kurdes en France et diffuse la culture kurde en encourageant les études sur la langue, la littérature, l'histoire, l'art, le patrimoine culturel kurde, et notamment en entretenant la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental qui compte plus de 11.000 ouvrages spécialisés.

Quant au montant de nos subventions, je précise que la subvention, qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter, ne concerne que la Direction des Affaires culturelles pour 35.000 euros, c'est-à-dire le même montant que l'année dernière. Mais l'année dernière, il y avait eu aussi une participation de la Direction générale des Relations internationales, à hauteur de 15.000 euros, si ma mémoire est bonne, et celle-ci est encore en arbitrage.

Donc peut-être que vous n'aurez pas besoin d'un amendement budgétaire mais je me rapprocherai de mon collègue chargé des relations internationales pour savoir où nous en sommes sur ce complément de subvention, mais il n'y a pas de raison que cela diminue.

Par ailleurs, en ce qui concerne le soutien de l'Etat, l'Etat a enfin revu à la hausse son financement, ce qui a permis à l'Institut kurde de fonctionner à nouveau normalement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 649.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 649).

Nous en terminons avec cette journée. Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec les travaux de la M.I.E. consacrée au périscolaire, puis les travaux de la 3e Commission.

Bonne soirée à tous et merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 17 mai 2016 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 18 mai 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bienvenue aux heureux matinaux de ce Conseil.

2016 DDCT 55 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation : La politique dédiée au périscolaire à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats avec le débat organisé DDCT 55 qui concerne le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème de la politique dédiée au périscolaire à Paris. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Je vais donner la parole, dans un instant, pour le présenter, à Jean-Baptiste MENGUY, président de la M.I.E., et ensuite à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ qui a été rapporteur de cette M.I.E.

Permettez-moi d'abord de vous remercier, l'un et l'autre, parce que vous avez fait un travail conséquent, très important, dont on va débattre et tirer des conclusions et des enseignements.

Je veux vous remercier, Monsieur MENGUY et Mme BARATTI-ELBAZ, pour le travail accompli et l'esprit dans lequel il a été accompli. Je pense que l'on est toujours meilleur quand on donne le meilleur de soi-même. Vous avez vraiment donné le meilleur de vous-mêmes.

Je veux, bien sûr, remercier aussi mon adjointe, Alexandra CORDEBARD, et la DASCO, les services qui ont été autour de cette M.I.E. pour permettre que l'on puisse poser un regard, le plus objectif possible, pour tirer des enseignements et améliorer encore la situation de nos petits Parisiens.

C'est avec une grande satisfaction que j'ouvre aujourd'hui ce débat consacré à la mission d'information sur l'action périscolaire dans notre Ville. Ce rapport répond à l'objectif qui lui a été assigné, en offrant un bilan très précis, exhaustif et documenté de l'ensemble des activités périscolaire, tout en proposant des pistes d'évolution. Le travail qui a été mené a été collégial, constructif, de grande qualité. En effet, la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'école et des nouveaux rythmes éducatifs avait, en 2013, suscité des débats intenses. Chacune et chacun ici, quelle que soit la position qu'il a prise, s'en souvient au sein de cette Assemblée, mais aussi à l'extérieur. Cela laissait apparaître des positions apparemment irréconciliables.

Le rapport produit par la M.I.E. prouve que la situation est apaisée. Elle est porteuse de propositions. Il y a toujours des positions avec des différences et elles sont respectables, mais nous avons aujourd'hui entre les mains des propositions consensuelles et tournées vers l'avenir.

Je suis vraiment heureuse que les logiques partisanes ne prennent pas le pas sur l'intérêt des petits Parisiens et que nous ayons, les uns et les autres, réussi à mettre de côté des approches dogmatiques pour être dans une approche pragmatique et guidée par l'intérêt général. D'ailleurs, le rapport, comme les 50 préconisations qu'il contient, souligne qu'elles ont été adoptées à l'unanimité.

Je veux aussi souligner que la quasi-totalité des propositions des groupes de l'opposition ont été prises en compte.

En outre, les groupes majoritaires ont présenté des propositions communes, ce qui montre aussi la cohésion de notre majorité, ce qui ne peut que me réjouir.

Ce rapport dresse un bilan positif du fonctionnement des activités périscolaires à Paris, comme le confirment d'ailleurs les familles qui se déclarent satisfaites à 81 %. C'est une enquête qui a été faite par la CAF, pas par la Ville de Paris, donc personne ne peut ici mettre en cause son caractère et son objectivité.

Ce rapport marque aussi le caractère structurant qu'a eu l'aménagement des rythmes éducatifs sur l'ensemble du périscolaire. Le rapport traduit ainsi la reconnaissance de l'intérêt des ateliers pour le développement de l'enfant et le constat partagé d'une offre périscolaire riche et également diversifiée. Il s'agit donc, maintenant, à ce point d'étape, de réfléchir collectivement aux moyens d'améliorer encore cette offre, son fonctionnement et son contenu. Les préconisations qui sont formulées sont riches. Elles s'inscrivent vraiment dans la continuité de l'action que nous avons engagée.

Je le redis avec force : je souhaite que soient mises en œuvre sans délai toutes les préconisations qui peuvent déjà l'être. Ainsi, il nous faut généraliser l'offre d'activités pour les petites et très petites sections maternelles, mettre en place un conseil des enfants du périscolaire dans chaque école, organiser des réunions à l'attention des parents, poursuivre et renforcer les mesures que nous avons mises en place sur le contrôle et le suivi dans la durée des personnels. Il nous faut prolonger la structuration - c'est très important, on y est tous très attaché - de la filière d'animation, avec la mise en place d'un responsable éducatif par école. Il nous faut favoriser les transitions, notamment entre la crèche et la maternelle, et entre le CM2 et le collège.

Je souhaite également que les propositions qui s'inscrivent dans le moyen et long terme soient bien évidemment rapidement étudiées. Certaines me paraissent particulièrement pertinentes. Je pense à l'amélioration de

la cohérence des activités proposées sur les temps du soir et sur le renforcement de la formation des animateurs. Enfin, ce rapport va être aussi une aide précieuse pour un objectif essentiel sur lequel nous avons déjà avancé et que nous devons poursuivre ; il s'agit du renforcement de la complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires au sein d'une véritable cohérence éducative. C'est d'ailleurs l'objet de notre prochain PEDT qui est en cours d'élaboration.

Je suis persuadée, en effet, que l'épanouissement des enfants, en harmonie avec les autres et avec eux-mêmes, bien sûr, est l'une des conditions de leur réussite. A ce titre, le scolaire et le périscolaire doivent être pensés comme s'enrichissant l'un l'autre, mais chacun ayant une vocation différente. Nous tiendrons donc notre engagement : faire évoluer au mieux le dispositif tout en tenant ferme sur les principes fondateurs, la gratuité et l'égalité.

Mes chers collègues, face aux événements tragiques qui ont frappé Paris l'an dernier, le rôle de l'école est plus que jamais essentiel. A côté de la mission première d'apprentissage des savoirs, elle a vocation à faire progresser aussi concrètement notre idéal de vivre ensemble. Comme le montre ce rapport, notre Municipalité porte avec détermination la volonté de faire de l'école le lieu de l'égalité, du bien-être et de la réussite des tout petits Parisiens. De cet engagement dépend l'avenir de centaines et de milliers d'enfants qui seront les citoyens, les bâtisseurs, les créateurs de demain.

Je fais, bien sûr, confiance à Alexandra CORDEBARD, à toutes ses équipes pour suivre notre mission avec ténacité et pragmatisme dans le cadre d'une concertation ouverte et vivante.

Je vous remercie pour le travail qui a été accompli avec beaucoup d'engagement de la part des uns et des autres.

Je donne la parole au président de cette M.I.E., M. Jean-Baptiste MENGUY. Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour vos propos sur le travail de cette mission également.

Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi, dans un premier temps, de préciser que les travaux de cette M.I.E., que j'ai eu l'honneur de présider, n'auraient pas été possibles sans l'engagement, la disponibilité et le grand professionnalisme des équipes de fonctionnaires emmenées par M. Raphaël BRUN et M. Michel DES BOSCS. Je tiens à les en remercier sincèrement, encore une fois, et à les saluer ce matin dans le cadre de ce débat.

A travers eux, aussi, toutes les directions de la Ville, et en particulier, évidemment, la DASCO et sa directrice, Mme DARFEUILLE, l'ensemble des services ainsi que tous les collaborateurs d'élus et de groupes, et les élus de l'Exécutif.

Je souhaite remercier mes collègues élus qui ont participé à nos travaux et terminer mes remerciements en m'adressant à Mme la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure infatigable au fil de ces nombreuses séances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est un beau couple que vous avez formé.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je demande que cela ne soit pas "twitté", s'il vous plaît, mais ce n'est pas faux.

En plus de six mois, après des visites de terrain, des réunions techniques et près de 85 auditions, la M.I.E. dédiée à la politique périscolaire à Paris, et non pas à la réforme des rythmes éducatifs, comme je l'ai rappelé à chaque fois, a pu dresser la cartographie d'une offre périscolaire dense et puissante dans notre Capitale.

Ainsi, la Ville de Paris engage près de 200 millions d'euros de fonctionnement par an, masse salariale comprise, plus d'une quinzaine de dispositifs existent pour une cinquantaine de thématiques d'ateliers uniquement pour les A.R.E. et près de 15.000 adultes.

Avec une telle offre, la M.I.E. se devait de poser les questions suivantes.

La Ville a-t-elle fait la démonstration que le périscolaire participait au développement de l'enfant et à sa coéducation ?

La Ville a-t-elle fait la démonstration que les apprentissages étaient cohérents et articulés pour que l'enfant utilise ce qu'il avait appris ?

La Ville a-t-elle fait la démonstration qu'elle remplissait les objectifs du projet éducatif de territoire ?

La Ville, enfin, a-t-elle fait la démonstration qu'elle assurait aux enfants une sécurité à 100 %, telle que rappelée par Hélène MATTHIEU, ancienne directrice des Affaires scolaires et inspectrice générale de la Ville de Paris, lors de son audition ?

A l'appui du rapport, bien que beaucoup soit fait par la Ville, on doit répondre par la négative à toutes ces questions. Non pas, je le dis, que la Ville ne fasse rien, je pense notamment à la création de la filière d'animation qui, je le dis et je l'ai dit à plusieurs reprises, est une vraie avancée sociale. Mais si elle assure une offre périscolaire, elle ne mène pas de politique périscolaire.

Deux exemples pour le confirmer.

Tout d'abord, la Ville, et la majorité municipale a beaucoup insisté sur ce point dans le cadre de la M.I.E., indique qu'à ses yeux le périscolaire a une vocation éducative, voire plus de coéducation avec le champ scolaire. Clairement, le compte n'y est pas : pas assez d'articulations avec le projet d'école, pas assez de restitutions des apprentissages, trop d'ateliers différents sans réel programme. On ne peut pas faire de coéducation, si l'on reste sur de la découverte ou de l'initiation. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'évaluation actuellement en cours du P.E.D.T. pour 2013-2016 se révèle pour le moins négative sur tous ces aspects, comme nous l'avons vu lors d'une réunion avec Mme CORDEBARD, et si près de 80 % des enseignants se disent par ailleurs mécontents de la réforme des A.R.E.

Le second point est la sécurité des enfants. Cet aspect nous paraît essentiel, que nous soyons de gauche ou de droite, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, et il n'est pas négociable. Nous ne pouvons que regretter dès lors que la Direction de la cohésion sociale n'ait procédé pour 2015 qu'à 114 contrôles sur les 1.378 accueils déclarés de la DASCO, soit à peine 9 % d'entre eux et uniquement dans trois circonscriptions des affaires scolaires.

Cela veut dire tout simplement que des arrondissements entiers n'ont pas été balayés. Sur ces 114 contrôles, 8 contre-visites ont été demandées, un accueil a fait l'objet d'une injonction, une quarantaine de lettres d'observation ont été adressées. Nous avons auditionné des associations qui n'avaient jamais été contrôlées et, pire, qui ne connaissaient même pas la D.D.C.S. dont ils relèvent pourtant.

Le bilan, sur cette question, est au mieux relatif, au pire clairement dégradé. Par ailleurs, comment ne pas s'interroger sur le fait que près de la moitié encore des adultes employés par la Ville des Paris et encadrant des enfants sur le champ périscolaire, comme par exemple les accompagnateurs, les professeurs des conservatoire ou d'autres encore, ne soient toujours pas "passés" par le filtre du fichier F.I.J.A.I.S. des délinquants sexuels, bien plus complet que le simple casier judiciaire. Nous avons posé la question dans le cadre de nos auditions. Il doit être mis en œuvre et la DASCO n'a pu nous dire à quelle échéance, alors même qu'il y a urgence.

Tout cela figure, avec d'autres détails, dans ce rapport, et je me félicite qu'une telle mission ait été créée à l'initiative de mon groupe. L'évaluation, je le crois, était urgente et impérative. Je me réjouis également que les élus représentant la majorité municipale aient voté avec nous à l'unanimité l'ensemble de ces constats.

Quant aux cinquante préconisations, je me réjouis également que la majorité ait enfin emprunté le chemin de l'humilité en adoptant avec nous ces demandes d'évolution et d'amélioration. Il n'y a qu'à citer des chapitres organisant ces préconisations et qui tracent le chemin à suivre :

Remettre les enfants au cœur du périscolaire.

Des parents mieux associés et informés.

Des démarches facilitées.

La vigilance nécessaire.

Le renforcement des contrôles.

La professionnalisation des équipes d'animation, etc.

Les titres mêmes de ces chapitres de préconisation adoptés à l'unanimité montrent bien les améliorations qui doivent être faites.

J'estime, à ce stade, qu'il faut aller plus loin, faire mieux, avec moins, rationaliser les temps, remettre de l'harmonie et de la régularité, consacrer la spécificité des maternelles, consolider les équipes à travers notamment des ateliers quotidiens et semestriels, réduire le nombre d'adultes pour mieux les contrôler et renforcer l'évaluation des compétences pour les adultes et des savoirs acquis pour les enfants.

On ne peut accepter qu'une A.S.E.M. anime des ateliers d'anglais, uniquement parce qu'elle a travaillé dans une agence de voyage, comme nous avons pu le constater nous-mêmes.

Les élus du groupe les Républicains ont souhaité avoir une démarche constructive et ambitieuse pour une vraie politique utile et lisible. La majorité municipale nous a rejoints sur une partie du chemin, par exemple, je cite : "pour améliorer la cohérence des activités proposées le soir", mais malheureusement n'a pas souhaité aller jusqu'au bout de la logique sur les horaires notamment.

Il n'est pas trop tard. La question des temps et des horaires se posera forcément, d'autant plus, Madame la Maire, avec votre récente annonce du développement d'ateliers sur le codage informatique. La gratuité aussi se posera car, contrairement à ce que vous avez dit, sur tous les dispositifs périscolaires, seuls les A.R.E. sont gratuits.

La Ville, pour ce faire, dispose de moyens puissants, c'est indéniable. Il convient de mieux les utiliser et de renforcer le recours à ses propres ressources. D'ailleurs, le périscolaire n'a pas vocation à intervenir majoritairement dans les écoles, mais peut davantage s'organiser hors les murs.

Madame la Maire, l'un des bilans de cette M.I.E., c'est plutôt que d'avoir les moyens de ses ambitions, la Mairie de Paris doit avoir maintenant l'ambition de ses moyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MENGUY.

Maintenant notre rapporteure, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'étais très honorée de participer à cette M.I.E. comme rapporteure.

Je salue son président, Jean-Baptiste MENGUY, avec qui, à défaut d'avoir fait un couple, je pense avoir fait un duo au moins efficace.

Et avec chacun de mes collègues élus, membres de cette M.I.E., nos échanges ont été riches et ils se sont étalés sur plus de six mois.

Je tiens aussi à saluer l'équipe administrative, réunie autour de Raphaël BRUN, qui nous a accompagnés avec efficacité. Ainsi que la Direction des affaires scolaires qui a répondu avec précision et rapidité à chacune de nos très, très nombreuses demandes.

Je pense également à toutes celles et tous ceux que nous avons auditionnés, pas moins de 85 personnes, avec une mention toute particulière pour M. le Recteur de l'Académie de Paris, dont l'entretien est annexé à notre rapport dans son intégralité.

La qualité du partenariat entre la Ville et l'Education nationale, autour du concept de coéducation qu'effectivement nous revendiquons, est en effet l'un des enjeux majeurs, l'une des clés de la réussite de cette politique du périscolaire.

Merci enfin à notre collègue, votre adjointe, Alexandra CORDEBARD, qui nous a accompagnés en répondant à toutes nos questions, dans le respect absolu de l'indépendance de nos travaux.

Merci également à vos adjoints qui ont été auditionnés puisque, vous le savez, cette politique du périscolaire ne mobilise pas que la Direction des affaires scolaires.

Notre réunion a été impulsée par le groupe les Républicains au travers de sa présidente, qui n'est pas là aujourd'hui mais, permettez-moi, une fois n'est pas coutume, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, de vous remercier également pour cette démarche constructive qui nous a permis d'engager un travail intense et passionnant avec toutes les composantes politiques du Conseil de Paris.

Ce travail a produit des conclusions probablement beaucoup plus consensuelles qu'imaginées initialement. Cette M.I.E. débouche en effet sur un rapport adopté à l'unanimité, je le répète, et cinquante préconisations communes. J'insiste, seules quelques propositions sur les cinquante des groupes LR et U.D.I.-MODEM sont restées annexées en tant que telles, sans être incorporées au rapport.

A noter aussi que la majorité des maires d'arrondissement ont considéré comme positive notre politique du périscolaire, de la même manière que les familles parisiennes, vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

C'est la force et l'intérêt des M.I.E. que de susciter des travaux de cette nature, de fond, bien au-delà des préjugés, même si nous n'étions pas arrivés sur la M.I.E. concernant le travail le dimanche à un rapport adopté à l'unanimité.

Alors, merci au groupe LR de nous avoir permis de conduire ce travail et faire la démonstration que, sur ce sujet, nous pouvions travailler ensemble dans l'intérêt des enfants, sans polémique et sans approche partisane.

C'est donc dans ce climat serein et apaisé que nous avons répondu au double objectif qui nous avait été assigné : dresser un bilan quantitatif et qualitatif de l'ensemble des activités périscolaire, et pas que des ateliers A.R.E., ainsi que de proposer des perspectives d'évolution à court, moyen et long termes.

Je note d'ailleurs que la F.C.P.E., principale fédération de parents d'élèves à Paris, a d'ailleurs reconnu hier dans un communiqué de presse que ce document était précieux pour les parents, par sa précision et les informations qu'il donne.

Je conseille également à tous mes collègues, maires d'arrondissement, de le garder sur un coin de leur bureau et de le confier à leur adjoint en charge des affaires scolaires, tant il est précieux dans le travail au quotidien qui est le nôtre.

De la même manière, Madame la Maire, je me réjouis de votre annonce, dès la remise de notre rapport, relative à la mise en œuvre immédiate de certaines de ces préconisations renouvelées aujourd'hui devant cette Assemblée. Ce n'est pas rien de se dire que notre travail aura été utile aux Parisiens.

Vous confirmez aussi à cette occasion le volontarisme de la Ville de Paris en matière d'accompagnement de la réussite de tous les enfants de nos écoles. Notre M.I.E. a en effet démontré l'engagement puissant de la Ville de Paris en faveur d'un périscolaire très développé et de grande qualité, qui remplisse pleinement ses missions de complémentarité des apprentissages scolaires.

J'en arrive peut-être à ce qui fait un point de divergence entre la majorité et l'opposition. Vous pensez que nous en faisons trop, que l'offre serait trop riche et diversifiée. Nous affirmons au contraire que les familles ont besoin de cette offre large pour accompagner leur organisation quotidienne, et que la richesse des activités éducatives est utile parce qu'elle favorise les apprentissages académiques et complète les enseignements scolaires sans s'y substituer. C'est cela la co-éducation, l'éducation populaire que vous semblez ignorer. D'autant plus importante que tous les enfants n'ont pas le même accès à des activités épanouissantes en dehors de l'école.

Je peux vous le dire, à aucun moment dans nos travaux, je n'ai eu l'impression que la demande des familles pouvait être d'en faire moins. Je ne crois pas que leur attente soit celle-ci.

C'est dommage également que vous parliez d'urgence sur le sujet de la sécurité. Je n'ai pas entendu d'alerte non plus sur ce sujet. Je vous renvoie d'ailleurs aux pages 17, 88 et suivantes de notre rapport, qui précisent que les contrôles systématiques a priori de tous les personnels sont bien faits par les services de l'Etat. Les précautions et contrôles existent et fonctionnent bien déjà et c'est un peu malhonnête de dire le contraire.

D'ailleurs, suite à vos déclarations dans la presse, Monsieur MENGUY, la Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de la Région Ile-de-France, vous a écrit dans un courrier daté du 9 mai qu'elle a eu la gentillesse de me transmettre également. Elle reprecise que plus de 15.000 intervenants ont été déclarés par la Ville dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, et à ce titre contrôlés par les services de l'Etat.

Si vous évoquez quelques contrôles a posteriori qui révèlent que ces pratiques ne mettent en rien en danger nos enfants, vous oubliez de mentionner ces contrôles a priori qui vérifient un certain nombre de qualifications et passent notamment l'ensemble des personnels au fichier FIJAIS que vous évoquez. C'est dommage d'instrumentaliser le travail commun que nous avons fait, alors que ce rapport a été rendu.

Deuxième enseignement majeur de notre M.I.E., si la réforme des rythmes éducatifs a suscité d'intenses débats lors de sa mise en place en 2013, permettez-moi de saluer l'adjointe aux affaires scolaires de l'époque, Colombe BROSSEL, aujourd'hui les tensions se sont apaisées. Nous l'avons vu dans nos auditions.

Je salue les R.E.V. et les directeurs d'écoles qui poursuivent leur collaboration et travaillent désormais main dans la main au service des enfants.

La réforme nous a en outre permis de renforcer, de stabiliser, de professionnaliser nos équipes d'animation tout en revalorisant certains métiers comme celui des ASEM. Je regrette que vous pointiez du doigt cette pauvre ASEM qui étant bilingue, parlait anglais avec les enfants. Mais est-on obligé d'être agrégé d'anglais pour parler anglais à des enfants ? Les parents sont-ils obligés d'être agrégés de français et de lettres modernes pour raconter des histoires à leurs enfants ?

Attention à ce que vous dites, ne montrez pas du doigt ces personnels de la Ville dont nous pouvons être fiers et qui s'engagent au quotidien pour nos enfants.

En ce qui concerne la question de l'évaluation des apprentissages de l'enfant, attention là aussi, il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville. C'est bien à l'Education nationale qu'il revient d'évaluer la réforme sur les apprentissages scolaires. L'Education nationale est en train de le faire, seulement cela prend du temps. Il faut avoir une cohorte d'enfants qui ait commencé sa vie à l'école avec cette réforme, et qui atteigne un certain niveau. Ne soyons pas pressés. Laissons du temps au personnel aussi bien de la Ville que de l'Education nationale de mettre en place ces politiques et de voir leurs effets sur nos enfants.

C'est sur ces bases consolidées d'analyses que se fondent plusieurs de nos préoccupations. Nous pouvons désormais repenser le temps de la cantine, au taux d'encadrement désormais renforcé en l'affirmant comme un véritable temps de pause et de respiration pour nos enfants.

Nous pouvons aussi envisager à terme des évolutions dans l'organisation de l'accueil du soir après 16 heures 30 en élémentaire, avec la mise en place d'études dirigées, la fourniture d'un goûter et l'organisation d'animations.

Autres points importants dans nos préconisations, l'élargissement de l'offre en direction des collégiens ainsi que le développement des centres de loisirs à parité pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Madame la Maire, cette M.I.E. a démontré l'engagement passé, présent et à venir de la Ville de Paris pour nos enfants, que nous revendiquons et dont nous sommes très fiers. Alors continuons à investir pour nos enfants, pour la jeunesse de Paris, elle le mérite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Après avoir entendu le président et la rapporteure, je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, mes chers collègues, si en novembre 2015 le point de départ de cette 11e M.I.E., cette Mission d'information et d'évaluation, la cinquième en ce qui me concerne et la troisième de la mandature, avec cette fois un intérêt encore plus particulier compte tenu de ce qu'a été ma vie professionnelle, cette mission aurait pu être polémique, voire un peu politicienne de la part du groupe d'opposition le plus important de notre Assemblée qui était à l'origine de cette mission.

Mais le travail exhaustif que nous avons tous et toutes mené dans un climat serein pendant six mois, sous la présidence de M. MENGUY et de ma chère collègue et amie Catherine BARATTI-ELBAZ dont je tiens à saluer, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, le travail, la détermination et la volonté de convaincre ont porté leurs fruits.

Le rapport de la M.I.E. et ses 50 préconisations ont ainsi été adoptés à l'unanimité. Ce que je me permets de rappeler, car si c'est le cas de la plupart des missions d'information et d'évaluation depuis leur création en 2008 à l'exception de celle relative au travail dominical, ce vote unanime n'était évidemment pas certain au départ.

De façon très claire, ce rapport démontre, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition, le volontarisme de la Municipalité parisienne et de vous en particulier, Madame la Maire, en matière de périscolaire et donne une photographie précise, chiffrée, exhaustive et documentée.

Effectivement, trois ans après la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris, où là aussi avec Bertrand DELANOË la volonté avait été très forte de la part de la Municipalité parisienne, dans un climat serein et constructif, cette mission a répondu à l'objectif qui lui avait été assigné, de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de l'ensemble des activités périscolaires proposées aux enfants fréquentant les écoles et collèges parisiens, ainsi que proposer des perspectives d'évolution à court, moyen, et long termes.

Le rapport met clairement en évidence le saut qualitatif et quantitatif majeur réalisé ces dernières années dans le recrutement, la formation et la stabilisation des équipes d'animation désormais renforcées, professionnalisées et pilotées par les agents référents devenus les interlocuteurs identifiés des familles et des directrices et directeurs d'école.

Parmi les 50 préconisations, je me permets d'attirer votre attention sur quelques-unes qui me semblent illustrer précisément cette exhaustivité de la réflexion que nous avons menée ensemble avec le soutien permanent des services, que je veux ici remercier très chaleureusement. Nous avons rédigé des préconisations en direction des enfants, notamment sur l'affirmation du temps de cantine comme un temps de pause et de respiration ; sur l'amélioration de l'accueil du soir en élémentaire autour d'un projet d'études dirigées et d'activités d'animation ; sur la mise en place d'un conseil des enfants du périscolaire dans chaque école élémentaire et dans chaque

arrondissement, afin de développer des méthodes et outils objectifs permettant aux enfants de participer activement à l'évaluation des activités proposées.

Enfin, l'étude de la fourniture d'un goûter en élémentaire, comme c'est actuellement expérimenté dans les écoles volontaires du 13^e arrondissement.

Nous avons aussi rédigé des préconisations en direction des familles et acteurs de l'école telles que la mise en place d'un cahier de liaison annuel demandé dès le début par les familles, commun scolaire et périscolaire, fourni par la Ville de Paris.

La mise en place d'une inscription et facturation uniques pour toutes les activités périscolaires.

Enfin, l'association des représentants des parents d'élèves à l'élaboration du P.E.D.T.

Nous avons également rédigé des préconisations en direction des personnels d'animation de la Ville de Paris dont je salue le dévouement et les compétences reconnues par toutes et tous.

Nous avons proposé la poursuite de la politique de stabilisation des équipes d'animateurs dans les écoles, notamment dans les écoles maternelles. L'interpellation du législateur sur la création d'un diplôme d'Etat, un sujet sur lequel nous étions tous et toutes d'accord, diplôme d'Etat de formation initiale dans le domaine de l'animation ; et enfin, la mise en place d'un responsable éducatif Ville de catégorie B dans chaque école, afin de réaffirmer son rôle de responsable de l'équipe d'animation.

Je laisserai évidemment mes deux autres collègues, Annick OLIVIER et Léa FILOCHE, développer d'autres thématiques, notamment la notion - vous l'avez évoquée - de coéducation, qui est au cœur de notre conception de l'école publique d'aujourd'hui et de demain.

Je conclurai, Madame la Maire, et mes chers collègues, en disant que loin des polémiques qui avaient pu accompagner la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, l'A.R.E., la M.I.E. a constaté un climat apaisé, et vous l'avez rappelé avec les 81 % des Parisiens et des Parisiennes qui sont satisfaits de cette réforme, un climat apaisé dans les écoles parisiennes, d'une part par le sérieux et d'autre part par la qualité de l'action municipale au service de tous les enfants parisiens, qui restent au centre de la politique dédiée au périscolaire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Et la joie qui a été la mienne de participer pendant six mois à ces travaux, avec la volonté unanime de réussir et de faire en sorte que les 50 préconisations soient adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Philippe DUCLOUX.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 50 préconisations qui nous rassemblent, tous groupes politiques confondus ayant participé à la M.I.E., pour améliorer le périscolaire à Paris. Cette unanimité montre un esprit constructif. C'est dans cet esprit constructif que nous y avons participé, au groupe Ecologiste.

Mais attention : cette unanimité ne signifie pas "circulez, il n'y a rien à voir". Nous n'avons pas observé de problème d'organisation majeure, mais cette évaluation est à relativiser par manque d'indicateurs.

Côté apprentissage, l'Education nationale évalue une cohorte d'enfants qui n'apportera ses conclusions que dans quelques années. Côté impact des activités périscolaires proposées par la Ville, difficile d'évaluer finement les conséquences sur les apprentissages et sur le développement de l'enfant.

Unanimité donc sur 50 préconisations qui ont rassemblé, mais un constat sur une organisation de semaine chargée pour les plus jeunes et les plus fragiles des enfants. Notre modèle est-il adapté à un enfant présent 50 heures par semaine à l'école ?

En filigrane de notre positionnement, de grands enjeux nous ont guidés : la cohérence éducative, le respect des rythmes de l'enfant, le prochain P.E.D.T. et l'émergence de projets pédagogiques renforcés sur le terrain, avec la volonté de mobilisation et de co-construction des acteurs de la communauté éducative. A ces enjeux s'ajoute une ambition partagée, l'égalité, qui doit être au cœur de la politique du périscolaire, et un fil rouge. Les temps périscolaires doivent être pour l'enfant des temps de respiration, dont le caractère ludique est primordial.

Le travail de la M.I.E. apporte sur ces points des préconisations importantes et qui viendront, si elles sont mises en œuvre, poser des jalons.

Sur la cohérence éducative, la relance du dialogue que notre travail a permis avec le Rectorat est une bonne chose. Je pense aux cahiers de liaison partagés entre tous les acteurs ; je pense à la participation des responsables du périscolaire au conseil d'école ; des petites mesures qui pourront devenir des points d'appui dans la construction d'une communauté éducative. Les formations communes, les projets entre enseignants et animateurs devront devenir réalité, et non plus l'exception d'aujourd'hui, dans le respect des fonctions de chacun, bien sûr.

Cette politique doit s'appuyer sur des équipes d'animation stables et professionnelles. Le rapport de la M.I.E. est clair : il y a une révolution à Paris depuis la réforme des rythmes éducatifs, qui a été en grande partie une réforme du périscolaire : création et évolution des postes, en particulier les piliers de cette réforme, les responsables éducatifs Ville, les R.E.V.

Les préconisations sont importantes, car sur le terrain, beaucoup reste à faire. Les vacataires et les personnels inexpérimentés sont encore trop nombreux. Le temps de travail des animateurs hors encadrement des enfants est portion congrue. Or, comment construire, charpenter, faire vivre des projets pédagogiques ? C'est encore difficile, et de ce point de vue, je salue le travail de tous les animateurs et des A.S.E.M., qui œuvrent à un accueil de qualité.

Création d'un véritable diplôme national, "de" postes de R.E.V. catégorie B dans chaque école, de formations continues sur les grands enjeux pédagogiques, les pistes du rapport de la M.I.E. vont dans ce sens. Nos équipes doivent être mieux outillées, et pour cela, nous devons oser sortir des sentiers battus : en maternelle, embauche de professionnels de la petite enfance diplômés ; en élémentaire, embauche d'animateurs spécialisés. A minima, notre objectif doit être 100 % de B.A.F.A., un brevet qui n'est pas professionnalisant. C'est un minimum pour donner sens à une dynamique de projets, à un savoir et à un savoir-être adéquat.

Sur le respect des rythmes, nous devons écouter les critiques et les remarques, en particulier des chronobiologistes ou des spécialistes du développement de l'enfant, ainsi que des représentants des parents. Il y a encore fort à faire pour arriver à des organisations respectueuses des temps de l'enfant et de ses besoins. En particulier, en maternelle, nous devons permettre dans les écoles d'innover, avec des expérimentations sur appels à projets, partant des équipes. Elles doivent pouvoir être systémiques.

C'est bien sur ce point que nous nous sommes mis d'accord avec cette M.I.E. Cessons d'avoir une vision morcelée des temps du périscolaire pour travailler la globalité de l'accueil de l'enfant, avec trois points de vigilance que nous souhaitons relever aujourd'hui.

Tout d'abord, les continuités pédagogiques, avec une importance à la construction de repères spatio-temporels, et aussi, surtout, humains. Le besoin de l'enfant, surtout les plus jeunes et les plus fragiles, et d'être connu par un adulte bienveillant, avec qui il tisse des relations de confiance.

Ensuite, l'alternance des contenus, avec une vigilance sur les transitions et les nécessaires respirations entre les activités très mobilisatrices. Les espaces récréatifs, libres, ludiques, sont primordiaux. Faut-il rappeler que la place du jeu est un enjeu majeur dans le développement de l'enfant ? Construction de soi, acquisition de compétences motrices, cognitives, sociales, notre politique du périscolaire doit mieux prendre en compte cet enjeu.

Les préconisations que nous avons portées sur la pause méridienne, et surtout sur l'accueil du soir en élémentaire, vont dans le bon sens : création de ludothèques, par exemple, quand aujourd'hui, nos enfants sont assis devant leur pupitre, trop souvent entre quatre murs de 5 à 6.

Enfin, nos locaux scolaires sont exigus et souvent inadaptés aux nouveaux usages. Nous devons travailler à leur adaptation à nos objectifs. Le schéma général de nos écoles est à revoir pour intégrer cette fréquentation massive, là encore, une préconisation importante, dont nous attendons la mise en œuvre. Ne loupons pas le coche lors des prochaines constructions.

Dernier point : sur l'enjeu de mettre l'égalité au cœur de la politique du périscolaire, dans l'accès aux activités culturelles, je l'ai dit hier, il nous faut augmenter les moyens dans les quartiers où sont situés les établissements en R.E.P. Les formats d'ateliers doivent s'adapter aux publics et permettre une réelle mixité. Sur l'égalité filles-garçons, il y a une nécessité de réaliser une évaluation, de travailler les projets pédagogiques et la formation des équipes. Cette égalité passe aussi par un souci d'une alimentation de qualité pour chaque enfant, y compris par un goûter fourni par la Ville, et nous nous félicitons qu'une préconisation nous ait réunis sur ce point.

Et bien sûr, l'égalité au cœur de nos politiques du périscolaire, cela passe par "développer le périscolaire hors les murs". Gardons toujours à l'esprit l'enjeu pour ces enfants présents 50 heures par semaine.

Pour finir, je souhaite insister sur le prochain P.E.D.T. Dans un territoire si vaste et hétérogène, nous devons pouvoir le décliner aux échelons locaux, vers des projets à l'échelle des quartiers, qui permettent une co-construction et une appropriation des acteurs.

Je tiens à remercier M. MENGUY, qui a présidé cette mission, ainsi que sa rapportrice, Mme BARATTI-ELBAZ, et toute l'équipe et les représentants des services qui ont accompagné ce travail. Ces préconisations, nous l'espérons, seront le plus possible mises en œuvre et constitueront un point d'étape dans la mandature, non pas une finalité, vers un périscolaire au service de la réussite et de l'épanouissement des enfants de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

A la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs, le périscolaire parisien fut le sujet d'un débat particulièrement houleux dans notre ville comme dans cette Assemblée. Il est devenu aujourd'hui, depuis, l'un des services publics les plus importants de notre Municipalité. Il était donc nécessaire de faire à froid un bilan sérieux de cette politique de périscolaire.

Il est également important d'en dégager de nouvelles perspectives, pour combler ses manques et le développer. Cette mission d'information et d'évaluation arrive donc au bon moment.

Le travail de cette mission fut, cela a été dit, comme pour l'ensemble des M.I.E., un travail sérieux, un travail rigoureux, un travail documenté. Nous remercions d'ailleurs l'ensemble des membres de l'équipe chargée de sa coordination et de sa rédaction. Leur professionnalisme, la rigueur de leur travail mènent toujours à la présentation devant cette Assemblée de rapports pertinents. Ce sont de véritables bases de travail pour les élus de notre Ville, mais également celles et ceux d'autres collectivités qui suivent le débat parisien avec attention.

Nous remercions également le président de cette mission et la rapporteure pour s'être engagés volontairement dans ce travail. Tout au long de cette mission, nous avons pu nous rendre compte que l'engagement de la Ville pour un périscolaire de qualité est fort. Les moyens financiers et humains en sont la démonstration la plus flagrante, et l'on peut citer dans cette offre fournie, des dispositifs dont la qualité est unanimement reconnue : les ateliers bleus ou encore le dispositif "Action collégiens" que notre groupe a régulièrement appuyés au sein de cette Assemblée.

La Ville met les moyens pour une politique d'éducation de qualité ; c'est un choix politique assumé, un des piliers de la gauche à Paris, un élément fondateur de notre lutte pour la réduction des inégalités sociales sur notre territoire.

Ce bilan donne un "panel" large de ce que porte la notion de périscolaire, de ce que l'innovation des collectivités peut amener en complément du dispositif national. Paris fait beaucoup de choses et les fait plutôt bien, Paris innove et propose une offre de qualité aux enfants. C'est un fait qui n'a jamais été remis en cause pendant tout le travail de cette mission, qui comptait des représentants de tous les groupes politiques du Conseil.

Nous avons formulé des réserves sur le choix de l'Exécutif précédent de mener aux forceps une réforme qui a généré d'énormes difficultés. Même s'il reste encore beaucoup de travail à effectuer, on voit que beaucoup d'entre elles ont été atténuées, voire résolues.

Cette mission propose beaucoup de choses intéressantes : développer, fluidifier, renforcer le périscolaire avec des préconisations concrètes. Nous sommes particulièrement satisfaits que cette mission rejoigne des positions que nous portons depuis longtemps : la mise en place d'un référent Ville par école et évidemment la professionnalisation du métier d'animateur.

Cette politique éducative est un marqueur historique de gauche identifié comme tel dans la population au niveau national comme local. Nous ne sommes pas surpris de retrouver dans l'expression du groupe les Républicains sa critique formulée depuis toujours à son encontre, celle du coût, faire plus avec moins.

Pour ce culte de la rentabilité dont la droite assume d'être le porte-parole, l'éducation pâtit d'un défaut majeur. C'est un des investissements les plus importants de notre service public au niveau national comme local mais il n'a pas de retour économique direct. Il est difficile, voire impossible d'adjoindre un quelconque chiffre de rendement aux dépenses scolaires. Les bénéfices d'une politique d'éducation se voient au minimum au bout d'une décennie.

Ce décalage a fait de l'éducation le puits de tous les fantasmes, de toutes les propositions les plus incohérentes et les plus farfelues. On a attribué à l'école tous les maux de notre société tout en lui confiant la charge de les régler. On l'a appelée à être plus efficace tout en réduisant ses budgets. On a tenté de rationaliser cette école, de la juger avec les logiques de rentabilité appartenant à l'entreprise. On a multiplié les dispositifs d'évaluation des professeurs sur des critères toujours plus simplistes tout en laissant sous le tapis la question de la revalorisation de la rémunération.

C'est le prolongement de cette logique qui est porté contre la politique du périscolaire parisien. La Ville dépenserait trop, elle jetterait l'argent public par les fenêtres. Nous pensons précisément l'inverse et nous soutenons totalement la Ville dans sa volonté de mettre des moyens conséquents pour ce service public de l'éducation.

L'école ouverte à toutes et tous, l'école qui a pour mission la réussite de chacun et de chacune, est source d'épanouissement pour chaque individu. Elle est aussi au cœur de l'originalité de notre République dont les avancées sociales et humaines sont essentiellement issues de l'intervention populaire, de la démocratie grâce à l'accès du plus grand nombre à la connaissance.

Nous pensons que les moyens mis dans l'éducation doivent correspondre aux besoins des enfants et des équipes enseignantes. Nous voulons une école de qualité qui permette l'émancipation de tous et c'est pourquoi nous pousserons toujours à ce que nous ne rognions pas sur ses marges de manœuvre. Notre position est connue mais il est toujours utile de la répéter. Nous sommes pour un service public de l'Education nationale fort qui garantit à tous les enfants un socle de savoirs communs, quelles que soient leurs conditions sociales. Un cadre qui gère en son sein la compensation des inégalités scolaires, qui permette à tous de maîtriser un large "panel" de connaissances.

Nous sommes toujours très critiques sur le principe même des aménagements des rythmes éducatifs. La réforme de l'aménagement des rythmes fait peser un temps important de l'apprentissage de l'enfant vers le périscolaire et donc de la charge des collectivités. Le fait de confier au périscolaire, et donc aux communes, la demi-journée d'école supprimée instaure une territorialisation de logiques d'éducation. C'est toute une partie de ces apprentissages qui relèvent maintenant de la responsabilité de nos communes. Une partie du temps de l'enfant à l'école devient tributaire de leurs orientations politiques locales, et surtout de leurs marges financières.

Paris a pu assumer ce rôle parce qu'elle avait déjà une politique sérieuse en matière de périscolaire et qu'elle dispose encore de ressources lui permettant d'assumer cette tâche. Ce n'est clairement pas le cas de toutes les collectivités et cela risque d'être à moyen et long terme très compliqué pour notre Ville avec les baisses successives de nos moyens infligées par l'Etat.

Ce qui nous importe maintenant, c'est cette question : la Ville de Paris a-t-elle mis des moyens pour offrir aux petits Parisiens un périscolaire ambitieux ? La réponse est oui, en grande partie. La Ville a engagé des moyens financiers et humains pour mettre en place un périscolaire de qualité et son effort est exemplaire.

C'est pourquoi notre groupe votera favorablement à l'adoption de ce rapport et nous espérons que ses propositions se traduiront rapidement dans les faits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Emmanuelle BECKER.

La parole est à M. Buon Huong TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous le savons tous, l'attractivité et le dynamisme de notre ville passe par la mise en place d'une politique ambitieuse dans le domaine de l'enfance. Le service public éducatif et l'attraction périscolaire doivent impérativement répondre aux exigences des Parisiens. Mes chers collègues, je crois que l'adoption de ce rapport à l'unanimité des membres de la Commission est le reflet de l'importance que nous attachons tous à nos enfants.

Nous avons entendu beaucoup de choses sur la politique dédiée au périscolaire à Paris. Les débats ont été vifs, le temps de l'évaluation politique s'imposait. La M.I.E., qui vient de s'achever, nous conforte dans nos objectifs. Paris porte les ambitions et les actions concrètes pour nos enfants, et le dispositif fonctionne.

Pour les élus du groupe R.G.C.I., l'école, dans son projet éducatif scolaire et périscolaire, doit être au cœur de la promesse républicaine d'égalité des chances. Pour cela, nous estimons quatre orientations comme indispensables : développer un encadrement et des activités périscolaires de qualité, œuvrer pour une réelle égalité territoriale dans l'offre périscolaire proposée, s'attacher au respect du principe de laïcité et enfin garantir une sécurité optimale pour les enfants.

Comme les travaux de la M.I.E. l'ont mis en lumière, la qualité et la répartition des ateliers périscolaires sur le territoire favorisent l'émancipation et la réussite de tous les jeunes Parisiens, et nous pouvons nous en féliciter.

La Ville de Paris doit maintenant profiter de cette dynamique positive pour aller plus loin. 50 préconisations sont formulées pour améliorer notre politique en accord avec l'ensemble de la communauté et le Rectorat de Paris. Il s'agit ainsi de mieux respecter les temps de l'enfant ou d'interpeller le législateur sur la création d'un diplôme d'Etat de formation initiale dans le domaine de l'animation.

Nous avons pu constater les efforts conséquents réalisés dans le recrutement d'animateurs, mais nous devons être encore plus exigeants pour véritablement professionnaliser ces animateurs qui s'occupent de nos enfants. Nous avons également pu noter le nécessaire besoin de cohérence entre les projets d'école et le périscolaire. En particulier, ces deux temps de vie scolaire nécessitent d'organiser des transitions de façon institutionnelle et concertée dans un objectif de continuité, de complémentarité et de cohérence éducative.

Les 50 préconisations formulées vont ainsi nous permettre d'innover au service des enfants. Dans la continuité de la politique parisienne menée par la Ville depuis 2001, nous pensons en effet que l'innovation doit être au service de toutes nos politiques, non seulement économiques et entrepreneuriales mais aussi sociales, citoyennes et culturelles.

Notre groupe souhaite ainsi par exemple que soient développés des "masters class" proposées par des institutions culturelles de la Ville. Ce système, qui existe déjà à destination d'adultes avertis, permettrait à des petits Parisiens d'assister à des cours collectifs dispensés par des professionnels du cinéma, du théâtre, de la musique, etc., et susciter ainsi - pourquoi pas ? - des vocations.

Je souhaite également ajouter un petit mot sur la laïcité. Restons vigilants pour que les règles laïques en vigueur à l'école s'appliquent de manière impérative aux animateurs et aux associations auxquels la Ville fait appel dans le cadre de certains ateliers A.R.E.

Une petite remarque sur l'organisation de cette M.I.E. J'attire juste l'attention des élus sur le fait que certaines règles rigides ont empêché beaucoup de visites sur les lieux sur site. Il est peut-être judicieux de ne pas imposer la présence d'un élu de la majorité et de l'opposition pour que ces visites puissent avoir lieu.

Chers collègues, enfin, je conclus en saluant le sérieux du travail de cette M.I.E. et je remercie le président et les différents acteurs. C'est la première fois que je participe à ce type de M.I.E., on a beaucoup appris et les résultats pour moi sont très concluants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Buon Huang TAN.

Je donne maintenant la parole à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà un sujet sur lequel il a été très intéressant de se pencher pendant 6 mois, un sujet vaste et important car il s'invite dans la vie quotidienne de toutes les familles parisiennes.

Les conclusions de cette M.I.E. et le nombre de préconisations adoptées - 50, tout de même - nous ont démontré son utilité après 3 années d'application de la réforme des rythmes scolaires. Car oui, les enfants sont contents, les familles sont satisfaites, nous disent des études, mais lors de plus de 80 auditions et d'une vingtaine de visites sur place, nous avons identifié des pistes non-négligeables d'amélioration.

Sujet doublement intéressant pour ma part car cette M.I.E. a permis d'approfondir et de compléter les réflexions que nous avons menées dans le 9e arrondissement suite à l'initiative de Delphine BÜRKLI dès décembre 2014 de créer un groupe de travail dédié à ce sujet. Ce groupe de travail avait permis d'aborder de nombreux sujets et permis d'identifier, avec les parents participant, de nombreuses pistes de travail.

Ce matin, je souhaite revenir sur deux sujets du rapport plus particulièrement. Le premier sujet, c'est le contrôle des animateurs qu'il est important de mettre en œuvre de manière régulière et systématique et pas seulement au moment de l'embauche. Oui, il est urgent que ces contrôles soient systématisés.

La M.I.E. a noté la formation encore insuffisante des personnels encadrant les élèves parisiens sur le temps périscolaire même si de nombreux efforts sont reconnus et incontestables. Notamment, les personnels vacataires ne font pas partie aujourd'hui du dispositif de formation et sont moins suivis car ils interviennent pour la plupart de

manière très discontinue, mais représentent une part importante du personnel. Ils doivent être plus et mieux contrôlés, notamment lorsqu'ils sont restés pendant une longue période sans travailler pour la Ville.

Une formation des agents à la détection de signaux faibles est également préconisée. Reste donc la situation des agents vacataires à étudier de près afin de trouver le meilleur processus pour assurer un contrôle efficace et une formation adaptée.

Il convient aussi de s'intéresser aux associations - elles assurent 26 % des ateliers A.R.E. - pour lesquelles, selon nous, les contrôles restent insuffisants. M. MENGUY a cité les chiffres dans son intervention.

Le rapport de la M.I.E. souligne aussi, suite à l'audition du chef de la Brigade de protection des mineurs de la Préfecture de Paris, la vigilance à renforcer au moment du recrutement des animateurs.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder ce matin, sujet primordial lorsqu'on évoque l'offre périscolaire de la Ville de Paris, c'est la qualité des contenus proposés aux enfants parisiens dans ce cadre. C'est un point crucial si l'on revient aux objectifs de la réforme, d'une part, et aux objectifs du projet éducatif de territoire, d'autre part.

En effet, la qualité des contenus est encore inégale selon les arrondissements et même encore parfois selon les écoles d'un même arrondissement. Le choix des ateliers grâce à l'appel à projets par les maires d'arrondissement est une bonne piste pour aller un cran au-dessus s'agissant de la qualité des ateliers, et pourtant cette année, le volume budgétaire dédié à ces ateliers a baissé de 10 %.

Nous le regrettons car c'est un excellent moyen de travailler avec des associations locales en toute connaissance des contraintes et des besoins du territoire et donc de s'y adapter au mieux.

Il faut, Madame la Maire, aller encore plus loin dans cette voie de la localisation de l'offre.

La Ville déploie des moyens et des ressources considérables pour son offre périscolaire. Nous souhaitons donc que la qualité de l'offre proposée soit à la hauteur des moyens investis. L'offre est trop large, trop dense : de nombreux dispositifs, de nombreux ateliers, de trop nombreuses thématiques, pas moins d'une cinquantaine, qui ne permettent pas d'obtenir la cohérence souhaitée et souhaitable dans la construction d'un véritable parcours pédagogique.

Le rôle des R.E.V. et des animateurs est clé pour la qualité des propositions. Nous insistons pour que le contenu des activités soit étudié en cohérence avec leur parcours et leur formation dans une logique en phase avec l'objectif de co-éducation du P.E.D.T. Des recrutements massifs et en peu de temps n'ont pas toujours permis de se poser la question des aptitudes adaptées au contenu.

Dans cet objectif d'augmenter la qualité de l'offre, bon nombre des préconisations du groupe L.R. étaient destinées à recentrer les objectifs du périscolaire dans le cadre du prochain P.E.D.T. et à développer les formations diplômantes pour les personnels d'animation.

Voilà, chers collègues, les points que je souhaitais souligner.

Pour conclure, je voulais exprimer un regret que nous n'ayons pas trouvé consensus avec la majorité sur la révision de la maquette, notamment pour les maternelles - Mme SOLANS l'a évoqué -. Cela nous paraît pourtant essentiel car, nous en sommes convaincus, rationalisation et simplification de l'offre au profit d'une véritable politique périscolaire sont les clés de l'amélioration du contenu du périscolaire à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BLOCH.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, je me joins, bien évidemment, aux remerciements de mes collègues faits à l'Administration et aux services de la Ville qui ont accompli un travail remarquable de précision et de concision durant toute cette M.I.E.

Je souhaitais rendre un hommage tout particulier à M. BRUN et M. DES BOSCS qui ont été des chefs d'orchestre chevronnés de cette belle équipe.

Pour rester dans le registre musical, je souhaitais également remercier le Président de cette M.I.E., M. MENGUY, et sa rapporteure, Mme BARATTI-ELBAZ, qui ont été parfaits tous les deux en premiers violons et qui ont

su jouer leur partition sans couac, faisant adopter à l'unanimité des membres de la M.I.E. 50 préconisations émanant d'un travail collectif, respectueux et trans-partisan - qui vous ont été remises, Madame la Maire, le 3 mai dernier.

Enfin, une dernière pensée à mes collègues élus et leurs collaborateurs qui ont suivi avec fidélité et constance les travaux qui nous ont réunis chaque vendredi après-midi pendant six mois. Ces six mois de travail, ce sont 85 interlocuteurs qui ont été auditionnés.

Les nombreuses visites sur le terrain nous ont ouvert les portes du périscolaire à Paris pour nous faire une idée juste de l'offre parisienne et, à partir de ce bilan, vous faire des propositions pour optimiser et faire évoluer un dispositif perfectible à bien des égards.

Cette M.I.E. s'est déroulée dans un esprit constructif et collaboratif et nous a permis de rencontrer de nombreux acteurs intervenant dans le cadre du périscolaire à Paris, qu'ils soient parents d'élèves, élèves, représentants syndicaux des personnels enseignants et d'animateurs, R.E.V., A.S.E.M. Nous avons pu également nous nourrir des expériences des élus des grandes villes comme Bordeaux, Lyon ou La Rochelle.

La journée d'un élève à Paris est longue, parfois trop longue, notamment lorsqu'il est en maternelle : en classe dès 8 heures et demie, il n'en repart bien souvent pas avant 18 heures, soit près de 10 heures en collectivité, d'où l'impérieuse nécessité de proposer à ces enfants des activités de qualité pour que leur journée scolaire soit ponctuée de moments de pause.

La richesse du périscolaire à Paris est incontestable, dense et variée. De la pause méridienne en passant par le moment du goûter, des A.R.E. ou de l'étude surveillée, les jeunes Parisiens profitent, de manière générale, de prestations de qualité encadrées par un personnel investi.

Si nous restons unanimes sur ce constat de variété et de richesse, il n'en reste pas moins des lacunes à combler. En effet, la demande de formation des personnels a été criante. Les animateurs et les A.S.E.M. ont évoqué à maintes reprises le manque de journées de formation.

Sur le terrain, nous avons bien constaté que la qualité d'un atelier tenait à l'investissement de l'animateur ou de l'A.S.E.M. qui le tenait. Toutefois, ressortait en permanence ce sentiment de faire avec son cœur, mais sans être accompagné.

Nous proposons donc un volet de formation annuel plus efficace pour les personnels d'animation de la Ville et des A.S.E.M. La place du périscolaire doit être mieux reconnue au sein de l'école et de ses différents acteurs. Ainsi, la demande d'organiser des temps de festivités autour du travail produit par les élèves durant ce temps périscolaire est revenue fréquemment.

Valoriser le travail des enfants et de leurs animateurs au travers d'expositions, ou de vernissages ou de démonstrations serait une façon d'inscrire l'harmonisation du temps scolaire et du temps périscolaire dans la journée de l'enfant.

La force de Paris est dans la force de son terrain et le talent de ses arrondissements. Pourquoi encore trop d'associations émanant des territoires de chaque arrondissement ne sont-elles pas mieux valorisées et retenues dans le fonctionnement des ateliers périscolaires ? Pourquoi encore dans le 16^e arrondissement, aucune - je dis bien, Madame, "aucune" - association n'est retenue cette année pour intervenir auprès des élèves de cet arrondissement ?

C'est une demande qui mérite plus de réflexion car comment valoriser au mieux un travail lorsqu'on connaît son territoire ? C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM a proposé d'accroître la décentralisation du processus de sélection des associations intervenant dans les ateliers périscolaires, en accordant aux maires d'arrondissement la possibilité de les choisir et de les attribuer aux écoles de leurs quartiers en fonction des besoins locaux constatés et des ressources sur le terrain.

Enfin, Madame la Maire, abordons la question qui fâche, à savoir les A.R.E. en toutes petites et petites sections de maternelle. Même si cette préconisation n'a pas été retenue par la M.I.E, notre groupe UDI-MODEM demande la suppression de ces A.R.E. dans les classes de toutes petites et petites sections de maternelle à Paris.

En effet, en écoutant attentivement les personnels qui s'occupent des enfants de ces classes, les parents d'élèves, en faisant des visites sur le terrain dans plusieurs écoles maternelles, le constat d'un manque d'opportunité des A.R.E. pour des enfants de 2 et 3 ans est flagrant.

En effet, les activités sont restreintes avec des enfants ayant un temps d'attention très limité. Sur une heure et demie d'atelier, l'animateur peut en réalité faire une activité avec ces très jeunes enfants pendant 10 à 15 minutes au maximum, le reste du temps s'écoulant à faire des dessins.

Dans ces conditions, où se situe l'intérêt réel de l'enfant ? La place de ces petits enfants ne serait-elle pas mieux consacrée à leur temps de sieste ?

Je sais bien que figure, dans les préconisations, une possibilité d'expérimentation d'autonomie à ce sujet pour les écoles volontaires et je la salue car elle va dans le bon sens, mais, à mon avis, elle est insuffisante. C'est pourquoi je continue à plaider pour une suppression totale de ces A.R.E. pour l'ensemble des petites et tout petites sections de maternelles parisiennes. La force d'une réforme réside dans les adaptations de sa mise en place. Cette mesure serait un signe de bon sens et de souplesse dans un mécanisme implacable où l'uniformité doit être de mise entre un enfant de 2 ans et un autre de 11 ans.

Nous resterons également particulièrement vigilants sur le bilan des effets des A.R.E., sur les apprentissages, l'attention et la fatigue des enfants. Une évaluation à l'échelle parisienne serait tout à fait pertinente quant au choix de la Ville de Paris à appliquer cette réforme dès 2013 sur un schéma de deux séquences hebdomadaires d'ateliers périscolaires d'une heure trente chacun, le mercredi matin travaillé.

En conclusion, Madame la Maire, cette M.I.E. n'est qu'un départ et l'offre périscolaire, même si elle est riche et variée, ne doit pas se contenter d'en rester là et doit évoluer. Nous garderons un œil particulièrement attentif sur la mise en œuvre de ce rapport qui vous a été remis, Madame la Maire, et comptons sur vous pour le mettre en musique le plus rapidement possible.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame LECOUTURIER.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je voudrais d'abord, pour commencer, saluer les travaux qui, visiblement, ont été extrêmement denses et riches de cette M.I.E. Je voudrais d'abord interpeller les rangs du groupe les Républicains pour leur dire que, non, je pense que l'on ne mettra jamais trop de moyens dans le périscolaire parce que le périscolaire, tout comme le scolaire, irait très bien avec cette citation : "Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance". Ne soyons pas timides sur cette question, au contraire.

J'aurais souhaité m'arrêter sur deux problématiques.

La première : quelle articulation doit-on penser entre le scolaire et le périscolaire ? Il me semble que c'est toujours important. Comme je l'ai dit hier, je suis toujours opposée à la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs parce que je suis contre, à la fois, une territorialisation de l'école qui organise sur les contenus, entre scolaire et périscolaire, au mieux une confusion, au pire un transfert. Il ne faudrait pas, à un moment donné, croire que le rôle de l'école deviendrait simplement la transmission de savoir strict - lire, écrire, compter - et que le périscolaire s'occuperait de la musique, des arts plastiques, alors que nous savons bien que l'école est un tout et que, dans le temps scolaire, on doit contribuer à l'éducation, à l'émancipation, à l'éveil, à l'ouverture, à la culture, à la construction de la personne. Il est important de ne pas organiser ces confusions.

Sur les moyens, la territorialisation, de fait, est un transfert par l'Etat pour faire porter aux collectivités ce qui relève de sa compétence et cela n'est pas acceptable. Cette question est extrêmement importante. Il faut aussi, par contre sur le temps périscolaire, parce que l'articulation scolaire et périscolaire peut aussi avoir des impacts négatifs sur le périscolaire, il faut préserver le temps du périscolaire comme temps de respiration - cela a été dit par d'autres collègues - un temps ludique, des espaces récréatifs, des espaces libres, essentiels. Parce que quand on est 50 heures à l'école, l'enfant a besoin de ne pas être en stimulation permanente, encadré non-stop. C'est à la fois important pour respecter sa capacité de concentration, pour ne pas alourdir sa fatigue et pour également lui permettre de favoriser son développement, sa créativité. N'oubliez pas : nous avons le droit de nous ennuyer. Le temps de l'ennui est aussi un temps important dans le temps de l'enfant, même si cela peut paraître étonnant.

J'ai un autre désaccord profond avec la droite. Il est impensable de mettre en place...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... l'évaluation des enfants dans le périscolaire.

Dernière phrase, Madame la Maire, si vous me le permettez. La question des moyens est extrêmement importante sur l'école mais aussi pour les agents. Avec ma collègue Emmanuelle BECKER, sous l'ancienne mandature, nous avons bataillé pour la création d'une filière de l'animation et nous avons arraché une partie de la déprécarisation au-delà de la loi Sauvadet. Je pense qu'il faut continuer.

Je me félicite de la préconisation pour qu'il y ait un REV par école et que l'on permette l'accès des REV à la catégorie B. Il y a encore environ 1.000 vacataires et contractuels dans le périscolaire, et des agents à temps incomplet. Il y a une formule malheureuse : "Limiter le recours aux vacataires quand l'intérêt de service le justifie". Cette formule, je pense, est malheureuse. Ce n'est pas aux agents de s'adapter à l'institution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

L'audition des différentes collectivités qui ont accepté, et je les en remercie, de venir nous présenter leur organisation périscolaire et répondre à nos questions, montre qu'au-delà de nos différences politiques et/ou dues à l'histoire de la mise en place du périscolaire propre à chaque collectivité, émerge un consensus sur la coéducation. Les collectivités qui investissent dans le périscolaire ont bien conscience de leur rôle dans la réussite éducative, dans l'ouverture culturelle au sens large, que les activités proposées apportent aux enfants, principalement à ceux qui en sont le plus éloigné.

Les collectivités territoriales sont donc concernées et impliquées à plus d'un titre par l'éducation des futurs citoyens. La situation dans laquelle nous vivons désormais rend encore plus nécessaire de préparer les enfants à être des citoyens conscients de leurs droits et devoirs et des principes de la République. L'importance de l'apprentissage du vivre ensemble où le périscolaire a toute sa place, est essentielle.

La deuxième partie du rapport sur la mise en œuvre de la politique dédiée au périscolaire à Paris, illustre l'importance que notre collectivité accorde à ce rôle, comme le soulignent les moyens que la Ville investit sur le périscolaire. Les 9 premières préconisations pour remettre les enfants au cœur du périscolaire montrent bien tout l'intérêt que nous portons au rôle de ville éducatrice. La coéducation repose sur trois acteurs. Les parents, bien légitimement, en sont le premier. L'Education nationale et la collectivité au sens large y participent, les collectivités territoriales, mais aussi le monde associatif et plus particulièrement les associations de l'éducation populaire.

Pour que cette coéducation puisse bien fonctionner, la collectivité doit veiller aux liens essentiels avec les parents et faciliter les échanges avec l'Education nationale, partenaire majeur. L'information des parents est un enjeu important qui peut être amélioré. Parmi les propositions faites dans ce sens, je retiendrai, comme d'autres collègues, la mise en place d'un cahier de liaison annuel commun, scolaire et périscolaire. Ce carnet est fourni par la Ville et de nombreuses écoles pratiquent déjà ce partage. Le développement d'outils numériques de communication vers les familles pour fluidifier les échanges est aussi un point important. La Ville peut développer aussi des initiatives multiples pour faire mieux connaître aux parents l'offre périscolaire et son contenu. L'association des parents au prochain P.E. d'été pourrait y contribuer.

La coéducation implique de mieux articuler scolaire et périscolaire. Les offres de collaboration entre REV, actions éducatives et les personnels de l'Education nationale doivent se poursuivre. La M.I.E. a émis plusieurs propositions. Je retiendrai l'institutionnalisation des temps communs de travail entre personnel de la Ville et Education nationale à l'échelle de l'arrondissement, I.E.N. et chef de CASPE. Comme dans chaque groupe scolaire, REV, directeur, animateurs, P.V.P., ASEN et enseignants doivent pouvoir discuter ensemble de leurs projets.

L'intégration des REV et des P.A. qui participent très souvent aux conseils des écoles comme membres de droit à des conseils d'école, est un point aussi important. Cette officialisation serait un signal fort et, je dirai, attendu par notre personnel : la révision des responsabilités respectives des directeurs d'école et des REV, à l'aide de référentiels communs, pour mieux articuler différents temps, en particulier sur les études surveillées ; la prise en compte de la nécessaire polyvalence des locaux et des usages scolaires et périscolaires dans les projets de construction, d'aménagement et de restructuration des locaux scolaires. Les contraintes posées par les locaux restent encore une source de difficultés.

La collaboration des personnels de l'Education nationale et des administrations parisiennes suppose le développement d'une culture partagée à travers des référentiels et des formations communes, et la formalisation des temps d'échange. Tout ce qui contribue à mieux travailler ensemble, en construisant des projets communs et/ou complémentaires, permettra de poursuivre cette évolution nécessaire. Le prochain P.E. d'été doit permettre de resserrer les objectifs du périscolaire et de renforcer la cohérence entre projets périscolaires et projets écoles. C'est un enjeu majeur.

Les 50 préconisations de la M.I.E. ouvrent des pistes à court, moyen et long terme pour poursuivre l'amélioration d'offres périscolaires de la Ville, pour répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des enfants parisiens. Tout service municipal doit évoluer, s'améliorer pour accompagner toujours mieux les usagers. Dans le cas du périscolaire, l'offre s'adresse aux familles et aux enfants.

J'ai toute confiance dans les personnels de la Ville, de la DASCO et, plus particulièrement, dans les personnels sur le terrain, des CASPE, pour continuer à s'investir, à innover pour le plus grand bénéfice des enfants parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Mme Annick OLIVIER.

Madame BOUGERET, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'un des principaux enjeux du périscolaire à Paris réside dans la qualité des relations entre l'Education nationale et la Ville, principaux acteurs et intervenants de cette politique sur laquelle la M.I.E. a travaillé pendant plusieurs mois. C'est même la clef de la réussite de cette politique car, cela ne surprendra personne, le périscolaire ne peut s'appréhender sans poser, au besoin réaffirmer, la place du scolaire.

Au fil des auditions, cet enjeu est rapidement apparu comme un fil rouge qui a fait resurgir, s'il en était besoin, de nombreux blocages. Les difficultés inhérentes à cette parfois difficile relation et pourtant nécessaire coordination entre les temps scolaires et périscolaires.

Ces difficultés, liées à des relations humaines parfois complexes, elles-mêmes liées au caractère exigü des locaux scolaires, source de tensions presque inévitables entre les personnels, ou encore le difficile partage de responsabilité entre ces derniers, bref, ces difficultés sont ni plus ni moins que la conséquence de la précipitation avec laquelle la réforme des rythmes éducatifs a été mise en œuvre à Paris par votre prédécesseur.

Si je ne veux pas réduire mon propos au seul temps dit A.R.E., la mission s'étant d'ailleurs employée, comme l'a rappelé Jean-Baptiste MENGUY, à traiter de l'ensemble du périscolaire, personne un tant soit peu au contact du terrain ne peut nier que cela a profondément bouleversé et perturbé l'équilibre fragile entre l'apprentissage et l'animation au sein même des écoles.

Alors, même si l'Exécutif parisien nous répète à l'envi que cela va mieux, à croire que ce slogan est très à la mode chez les adeptes de la méthode Coué en ce moment, les stigmates de cette mise en œuvre sont bel et bien là. Les témoignages des parents, des enfants, des animateurs et que dire du constat accablant que viennent de dresser les enseignants, suite à une large consultation publiée lundi dernier, sur leurs conditions de travail, sur la fatigue des enfants, sur la qualité des apprentissages eux-mêmes.

Armée de l'arrogance du propriétaire des lieux, la Ville de Paris a fait preuve d'un certain dédain à l'encontre des directeurs d'école. Et même si vous vous en défendez, cela a été perçu et plutôt même vécu comme tel, c'est un fait et c'est aussi le problème originel.

Pour autant, l'objet de la M.I.E. est bien de proposer des pistes d'amélioration à la politique périscolaire à Paris en gardant un seul objectif : la réussite scolaire et éducative des enfants.

Aujourd'hui, nous devons faire des spécificités parisiennes en matière scolaire une force et non une faiblesse de notre système éducatif et ainsi :

- renforcer et étendre le rôle des P.V.P., personnels qualifiés et à même de porter une offre renforcée en matière d'enseignement musical, artistique ou sportif ;
- mettre en place dans tout Paris des études dirigées et non plus surveillées, si possible dirigées par des enseignants ;
- réfléchir à une meilleure intégration des Ateliers bleus dans l'offre globale périscolaire.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre que les relations Education nationale et Ville de Paris se codifient d'elles-mêmes. Nous ne pouvons pas nous contenter des sondages de satisfaction des enfants ou du taux d'inscription par les parents. D'ailleurs ont-ils seulement le choix ?

D'autres recommandations sont sur la table :

- institutionnaliser des temps d'échange et de travail entre les personnels de la Ville et ceux de l'Education nationale, directeur d'école, R.E.V., enseignants animateurs A.S.E.M. ou encore chef de C.A.P.N. I.E.N. Ne cherchons pas à créer entre eux une culture commune, cherchons plutôt à coordonner leurs cultures diverses ;
- encadrer la participation des R.E.V. au conseil d'école ;
- faire respecter de manière absolue les locaux d'enseignement et le matériel scolaire ;

- favoriser les activités périscolaires hors les murs dans les équipements publics ;
- limiter la multiplicité des intervenants à l'école ;
- développer une offre périscolaire cohérente avec le projet d'école.

En un mot, remettre le scolaire au cœur de l'école. Quelle lapalissade !

Autre axe nécessaire de travail et qui fait l'objet d'un pan entier de proposition de la M.I.E., sur lequel Thierry HODENT va revenir plus longuement : le renforcement de la qualification des animateurs, dont parfois le jeune âge et de fait le manque d'expérience n'entraînent pas, je cite une personne auditionnée par la M.I.E. : "la bonne posture professionnelle a contrario du corps enseignant". Ils méritent de bénéficier d'une formation renforcée qualifiant et valorisant leur travail, légitimant pleinement leur place au sein de l'école.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mon groupe accorde une grande importance à la qualité et à la coordination des personnels intervenant auprès des enfants, clé de la réussite de la politique périscolaire à Paris, dont les marges de progression sont encore très substantielles.

Forts de ces actions proposées par la M.I.E. en ce sens et qui, je l'espère, retiendront toute votre attention, nous espérons, tous ensemble, pouvoir dire prochainement du périscolaire à Paris : oui, ça va mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais commencer cette intervention par une pensée pour tous les enfants qui sont dans nos écoles tout au long de l'année, en particulier pour ma fille qui a étreint la réforme de l'A.R.E. en maternelle, il y a trois ans et qui en a 6 aujourd'hui et qui se porte très bien.

Je me joins aux remerciements et aux félicitations concernant la tenue de cette M.I.E., et en particulier à Catherine BARATTI-ELBAZ que je remercie sincèrement pour la qualité de nos échanges et de son duo, effectivement formé avec le président Jean-Baptiste MENGUY. Merci aussi à Alexandra CORDEBARD, à son cabinet, à la DASCO.

Je ne refais pas toute la liste des remerciements mais je m'y joins tout à fait sincèrement parce que nos six mois de travaux ont plutôt prouvé que, quand on prenait le temps de se parler et d'échanger, on pouvait arriver à des choses intéressantes. C'est en cela que je vous invite d'ailleurs à lire entièrement le rapport qui est très instructif en la matière.

Je souhaitais revenir, lors de cette intervention, sur un sujet qui a traversé à de nombreuses reprises nos débats et qui a été abordé un peu ce matin. On a abordé cette question lors des auditions, lors des visites de terrain, lors de l'écriture du rapport. C'est la question de la professionnalisation des équipes d'animation. Cet onglet est d'ailleurs l'un de ceux où le rapport émet le plus grand nombre de préconisations, et cela est tout à fait normal.

La Ville a choisi, lors de la mise en place de la réforme de l'A.R.E., de créer une filière animation. Cette création était inévitable, les recrutements se sont enchaînés depuis 2013, avec 2.300 titulaires et 2.800 contractuels. Des postes intermédiaires, des postes de catégorie B et de catégorie A pour encadrer ces postes intermédiaires, mais aussi pour rendre plus cohérente l'organisation globale, ont été créés. Ce fut aussi pour permettre de répondre aux exigences réglementaires de l'accueil des mineurs.

L'évolution des effectifs en équivalent temps plein à la Direction des affaires scolaires parle d'ailleurs d'elle-même : on est passé de 3.569 animateurs en 2011 à 5.350 en 2015. Les évolutions d'une partie des missions actuelles des A.S.E.M. est aussi une question qui a très rapidement impliqué des besoins en matière de formation et d'évolution. Là encore, la Ville a joué tout son rôle et le joue encore. Il est d'ailleurs essentiel que ces efforts perdurent sur le long terme.

Des évolutions statutaires, ainsi que des procédures de déprécarisation, ont été très importantes. La Ville a assumé ses choix en se donnant pour objectif de fidéliser le personnel, de l'investir et de le sécuriser dans l'emploi, ce dont nous pouvons être particulièrement fiers.

En parallèle de ces recrutements, la question de la formation s'est donc imposée. Les personnels d'encadrement, ceux de l'action éducative ainsi que les A.S.E.M. ont bénéficié d'un plan de formation sans précédent : en 2014, ce sont 70 % des personnels d'animation et 76 % des A.S.E.M. qui ont bénéficié d'une

formation pour un budget de plus d'un million d'euros délégué par la Direction des ressources humaines à la Direction des affaires scolaires.

Nous avons aussi pu constater, dans le cadre des recrutements effectués pour nourrir la dynamique autour du périscolaire, que nombre de candidats pouvaient être justes qualifiés, peu qualifiés ou surqualifiés. Les trois situations ont clairement été reconnues. Etre titulaire d'un brevet d'animation, tel que le B.A.F.A. ou le B.A.F.D. est certes une condition nécessaire, mais sans doute insuffisante pour mettre en place notamment, ce que nous avons comme objectif, un projet de qualité éducatif.

La question d'un diplôme d'Etat d'animation s'est posée à plusieurs reprises et je reprends mienne cette revendication d'organisations syndicales qui ont regretté que ce diplôme ne soit pas une réalité et que, du coup, la formation ne repose que sur les collectivités territoriales pour lesquelles cela peut souvent engendrer un coût très important.

Une fois que nous avons conscience de ces enjeux de formation et de respect de la légalité, la question du fond des formations se pose aussi et les préconisations du rapport reviennent sur ce point :

- mobiliser les ressources en interne de la Ville ;
- nouer des partenariats avec les universités ;
- partager des formations avec des associations compétentes ;
- développer des échanges avec d'autres collectivités.

Tout ceci est à construire et cela donne des perspectives concrètes, mais c'est en attendant mieux. Il serait vraiment indispensable que l'Etat mette en place une formation diplômante et nationale, pour qu'enfin le métier d'animateur puisse trouver un cadre clair et fixe.

La formation est donc au cœur de cette importante réforme et c'est au cœur non seulement de nos missions actuelles, mais aussi de celles à venir. La mission périscolaire que nous avons tenue a non seulement essayé de faire le bilan de ce qui existait mais aussi de se projeter dans l'avenir, car une réforme d'une telle ampleur aura des effets à court, moyen et long termes. C'est pourquoi la question de porter auprès des pouvoirs publics la création d'un diplôme qualifiant et national de l'animation se pose aussi.

Pour le reste, merci encore à tous les membres de la M.I.E., à toutes celles et à tous ceux qui ont permis que les séances, les visites et les échanges se passent dans de bonnes conditions. A nous maintenant de jouer !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame FILOCHE.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe les Républicains, dernier orateur.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Presque tout a été dit, donc ce sera plus simple pour moi.

Je tenais avant toute chose à souligner l'implication de chacun des membres de cette M.I.E., qui a été conduite dans un esprit constructif, comme beaucoup l'ont souligné déjà, pendant près de six mois.

Je tiens aussi à saluer le président de cette M.I.E., mon collègue Jean-Baptiste MENGUY, ainsi que Mme BARATTI-ELBAZ, rapporteur de nos travaux pour leur investissement sans faille dans cette mission qui nous a été confiée.

Je tiens également à saluer le travail remarquable effectué dans des délais souvent très courts par les services de la M.I.E. On sait tous que ce n'est pas évident de monter autant de visites et de réunions avec des personnalités de tout bord.

Nos travaux ont porté sur la politique périscolaire de Paris, qui a connu de grands chamboulements avec la mise en œuvre des A.R.E. dès la rentrée de septembre 2013. La conséquence première de cette réforme fut la création de deux plages périscolaires d'une heure trente les mardis et vendredis, elle a également appelé un effort de recrutement sans précédent de la Ville afin de répondre aux exigences du cadre qui a été retenu pour la grande majorité du temps périscolaire, l'accueil collectif des mineurs.

Des moyens humains considérables ont donc été déployés par la Ville et ce dès la rentrée de septembre 2013. Trois ans plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes et témoignent de cet investissement considérable puisque plus de 2.300 agents titulaires et 2.800 contractuels ont été recrutés depuis 2013 pour participer aux activités périscolaires.

Entre 2012 et 2015, les effectifs de la DASCO ont ainsi augmenté de 33 %. La DASCO compte d'ailleurs à ce jour 11.333 agents permanents, dont 8.334 personnels titulaires et 2.999 contractuels auxquels se sont ajoutés, de janvier à octobre 2015, plus de 13.000 vacataires. Les équipes d'animation ont ainsi vu leurs effectifs budgétaires augmenter de 61 % depuis 2011.

Cette phase de recrutement, toujours en cours, était indispensable mais très lourde pour les finances de la Ville. En 2014, la masse salariale de la DASCO s'élevait à 421 millions d'euros et pas moins du quart de ce montant était destiné aux personnels d'animation.

Les travaux conduits ces derniers mois par les membres de notre M.I.E. ont permis de mettre en lumière un décalage certain entre des investissements humains et financiers conséquents, que nous aurions pu croire être gages de qualité en dépit d'une réalité plus contrastée sur le terrain.

Premier point et non des moindres, il n'existe pas de filière d'animation en France qui se résume en réalité à l'obtention d'un B.A.F.A. ou d'un B.A.F.D. comme c'est le cas pour les animateurs de la Ville du périscolaire pour ceux qui en sont titulaires, car tous ne le sont pas, il faut bien le rappeler.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le B.A.F.A. et le B.A.F.D. sont des brevets et non des formations diplômantes, que la Ville ne souhaite pas dispenser à ses animateurs, faute de moyens, comme l'a rappelé la directrice de la DASCO lors de son audition par la M.I.E.

Le rapport de la M.I.E fait d'ailleurs référence au B.A.F.A. comme étant une qualification nécessaire mais insuffisante pour ces personnels. Ce sont pourtant ces formations qui ont été privilégiées pour une très grande majorité de vos animateurs, qui encadrent chaque jour les petits Parisiens et ont reconnu lors des auditions, que malgré quelques jours de formation à droite et à gauche, un socle initial solide et complet de compétences serait le bienvenu pour qu'ils puissent mener à bien leur mission.

Alors, Madame la Maire, comment expliquez-vous que de l'aveu même de vos services, ces formations dispensées à vos personnels restent insuffisantes pour pouvoir proposer des contenus pédagogiques solides et cohérents à tous les Parisiens et ce, trois ans après l'application de la réforme sur Paris ?

Après l'application de la réforme que vous avez engagée au niveau de la Ville, dans un effort de recrutement très lourd pour vos finances, nous avons encore du mal à percevoir quelques retours sur ces investissements. Il vous aura tout de même fallu une M.I.E., 85 auditions, et plus d'une dizaine de visites sur le terrain pour avouer cet échec dans la formation des personnels, qui évoluent chaque jour aux côtés des jeunes Parisiens.

Toujours plus de recrutements, d'investissements, d'auto congratulation, mais pour quel résultat, Madame la Maire ? Ce n'est pas le travail des animateurs que nous remettons en question, mais bel et bien les conditions d'accès à des formations de qualité répondant aux exigences de leurs activités.

L'application de la réforme des rythmes éducatifs, enclenchée dans des délais très courts, n'a donc pas pu être suivie une logique qualitative sur l'ensemble du territoire parisien. L'absence d'une filière spécifique au domaine de l'animation et les faibles exigences de la Ville pour le recrutement de ces personnels intervenant sur les temps périscolaires sont à l'origine de ces inégalités qualitatives.

Plus de qualité, c'est justement ce que nous réclamons pour le périscolaire et cette exigence passe par le recours à des formations diplômantes pour vos animateurs qui évoluent chaque jour aux côtés des petits Parisiens.

Madame la Maire, nous soutiendrons toutes les initiatives et tous les efforts que vous souhaiterez prendre pour répondre à cette logique qualitative, qui permettra de faire du périscolaire la réussite de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Après ce débat intéressant, important et consensuel, je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, mes chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux moi aussi, encore une fois, saluer le travail réalisé par la mission, remercier son président, sa rapporteure Catherine BARATTI-ELBAZ, ainsi que l'ensemble des élus et des personnels qui ont animé ses travaux.

Ce rapport met en lumière la richesse formidable de l'offre périscolaire parisienne, montre l'engagement de la Ville dans le rôle de soutien à l'école, notre engagement dans le parcours éducatif des élèves et la démarche assumée de co-éducation ou de complémentarité éducative qui est la nôtre.

Mes chers collègues, avec ce rapport adopté à l'unanimité, vous nous offrez un état des lieux précis, précieux de ce que propose la Ville. Et vos préconisations, elles aussi proposées par tous les membres de la M.I.E., constituent une ressource pour les améliorations qu'il nous reste à conduire.

Je suis sûre que vous avez tous été surpris, peut-être impressionnés par cette offre, par ce travail incroyable mené sur le terrain par nos équipes de la DASCO, agents, encadrement, tous mobilisés au quotidien.

L'un des constats partagés par vous tous, à mon sens peut-être l'un des plus importants, est que la notion de complémentarité éducative est de mieux en mieux portée et pratiquée par les acteurs de l'école. Transparaît également pour chacun des acteurs que cette co-éducation n'est pas et ne doit pas être une confusion des rôles. L'évaluation de notre P.E.D.T., qui s'achève en parallèle, le montre également. La co-éducation prend son sens, se renforce dans le respect des identités professionnelles de chacun. Enseignants et animateurs n'ont pas le même rôle devant les enfants, mais chacune de leurs actions s'intègre dans un processus éducatif que nous avons intérêt collectivement à renforcer.

La reconnaissance de cette complémentarité éducative est vraiment la conséquence des orientations qui ont été prises dans le cadre de la loi de refondation de l'école, et la mise en place, vous l'avez tous rappelé, de la réforme des rythmes scolaires. Les auditions de la Mission ont montré qu'aucun maire des grandes villes auditionnées, quelle que soit son orientation politique, ne souhaite revenir en arrière. Chacun appréciera le chemin parcouru par nous tous d'ailleurs.

La nouvelle organisation de la semaine a donc donné à la Ville l'opportunité de modifier profondément l'organisation de ses activités périscolaires. Ainsi chaque semaine, ce sont environ 16.200 ateliers qui se déroulent dans les écoles.

J'ai lu dans la presse que ce nombre serait trop élevé. 16.200 ateliers, c'est beaucoup, mais ramenés aux 663 écoles de Paris et aux 5.400 classes ou 135.000 élèves accueillis, je vous assure que c'est parfaitement dimensionné à la réalité parisienne. Ou alors, il faudrait me dire où enlever un atelier, à quels enfants on n'en proposerait pas. Ce serait intéressant de faire l'exercice.

Les travaux de la mission ont montré d'ailleurs la qualité, la diversité des activités proposées, qu'elles soient assurées par les animateurs de la Ville ou par des associations. Nous ne sommes pas dans l'occupationnel, mais bien dans une démarche visant à enrichir, par des activités ludiques, retenir ce mot, il est essentiel, le parcours éducatif des enfants.

Pour atteindre cet objectif de qualité, la Ville s'est engagée en 2013 dans la professionnalisation de ses personnels, de ses animateurs notamment, a bâti une vraie filière de l'animation.

Nous avons notamment permis aux A.S.E.M. d'accéder à des fonctions d'animation et ne plus être cantonnés à des activités de ménage ou d'hygiène. Oui, nous croyons à leurs compétences et nous nous employons à les valoriser, en anglais ou dans d'autres domaines. Nous assumons ces recrutements qui sont d'ailleurs intervenus entre 2013 et 2015, qu'il s'agisse d'A.S.E.M. ou d'animateurs. Vous connaissez les chiffres.

La qualité du périscolaire, c'est aussi son organisation avec la création des postes de responsables éducatifs dans chaque école. La préconisation faite par la Mission d'un R.E.V. par école est déjà retenue. Nous y allons résolument. Nous aurons mis en œuvre cette mesure pour la rentrée 2017.

Le contrôle des intervenants, sujet que vous avez tous posé, j'y reviendrai un court instant, parce qu'il nous préoccupe tous, nécessite de lever une ambiguïté. Le contrôle des intervenants qui se présentent devant les enfants est également une préoccupation que vous avez portée.

Le rapport met en lumière le renforcement de nos procédures et le travail engagé en 2013 pour achever la déclaration auprès de l'Etat de toutes les écoles en accueil de loisirs pour mineurs. Par ailleurs, le contrôle d'intervenants dans le périscolaire est systématique via la consultation des fichiers autorisés dans le cadre de la loi, casier judiciaire ou F.I.J.A.I.S.V.

Dans ce domaine, aucun manquement ne peut être toléré. C'est pour cette raison qu'une collaboration étroite avec le Parquet a été engagée et qu'un protocole a été signé, vous le rappelez. J'ai noté les observations sur le nombre de contrôles de la D.D.C.S. dans les écoles. Mais que chacun se rassure, il s'agit là de contrôles sur site par les services de l'Etat à portée réglementaire et qui n'ont fait l'objet que de recommandations mineures. Cela ne remet

absolument pas en cause ni la qualité des animateurs, ni les conditions d'accueil des enfants. Il n'est pas pertinent d'entretenir la confusion entre ces différentes missions.

Un mot sur le budget. Pour certains, dès qu'il s'agit d'éducation, tout serait toujours trop cher. Ramenons les choses à leur juste proportion, c'est-à-dire au nombre d'enfants parisiens qui profitent des activités périscolaires. La Ville a effectivement fait le choix de la gratuité pour ces ateliers du mardi et du vendredi, choix structurant de justice sociale qui permet à tous les enfants parisiens et particulièrement à ceux des milieux les plus défavorisés d'avoir accès à cette offre. Cela permet une fréquentation de plus de 80 % des ateliers et contribue probablement à la satisfaction exprimée par 84 % des familles sur l'offre d'accueil de la Ville, tous temps confondus d'ailleurs.

Au-delà, la gratuité permet également de favoriser, aux côtés de la politique de la petite enfance menée par Dominique VERSINI, la conciliation pour les parents de leur vie familiale et professionnelle. C'est essentiel, c'est une préoccupation majeure des familles, surtout quand on sait que les politiques en direction des enfants bénéficient d'abord aux femmes. Rendre plus facile l'accès aux activités périscolaires en semaine après l'école favorise d'abord les femmes et spécifiquement leur capacité d'insertion sur le marché de l'emploi. C'est loin d'être un détail.

Je voudrais maintenant revenir aux préconisations formulées par la mission. La Maire de Paris s'est engagée à ce que toutes celles qui peuvent l'être soient mises en œuvre sans délai. Je m'y engage à mon tour. Je ne vais évidemment pas les passer toutes en revue.

Oui, il faut travailler sur les passerelles, il faut travailler mieux avec les parents, les associer davantage. Oui, il faut travailler la complémentarité entre le scolaire et le périscolaire et retravailler encore cette question. Il faut travailler mieux avec les tout-petits mais non pas renoncer. Renoncer pour faire quoi ? C'est incontestablement un travail de longue haleine mais je suis confiante dans l'investissement de la DASCO pour le mener.

Pour conclure, je veux vous redire que notre projet, c'est être au service de la réussite éducative des enfants, de tous les enfants, avec une attention particulière et assumée aux enfants des milieux les plus défavorisés.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Et les enfants des classes moyennes, qui accessoirement bénéficient comme tous les autres petits Parisiens de cette offre gratuite qui leur ouvre d'autres horizons. Je vous remercie.

Ce débat a été très fructueux. Il y a un engagement clair de l'Exécutif et un engagement de ma part de mettre en œuvre les préconisations et de trouver les améliorations qui ont été proposées dans cette M.I.E. Nous serons donc amenés à faire un point régulier sur ces évolutions.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant, conformément au règlement intérieur du Conseil, à la 3e Commission et je donne la parole à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

La 3e Commission préparatoire à ce Conseil s'est donc tenue le 9 mai dernier.

En premier lieu, Célia BLAUDEL a mis en avant le projet de délibération DPE 25, qui met en œuvre un projet du budget participatif 2015. Il organise le renforcement de l'offre de fontaines à boire. Seront donc installées 40 nouvelles fontaines dans Paris, un projet réalisé par "Eau de Paris". Puis ont été évoqués les projets de délibération DVD 59 et DVD 60 qui portent sur la communication de l'avis de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité et du gaz, puisque, comme nous le savons, la Ville est propriétaire des réseaux de distribution mais sa compétence est déléguée aux opérateurs.

Célia BLAUDEL a également mentionné le projet de délibération DVD 72, qui organise une convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux électriques sur le bassin de la Villette, le projet de délibération SG 5, qui organise une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer la Seine". Elle a cité aussi le projet de délibération DPE 27, qui nous propose une étude relative aux bateaux stationnaires et qui s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine.

Nous aurons décidé de beaucoup parler de notre fleuve lors de cette séance du Conseil de Paris. Enfin, elle a cité le projet de délibération DEVE 71, qui permet l'adhésion de la Ville à la société de coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France", en lien avec le Plan d'alimentation durable.

Pénélope KOMITÈS ne pouvant être présente, c'est Colombe BROSSEL qui est intervenue à sa place sur les projets de délibération de cette délégation. Elle a commencé par le projet de délibération DAC 115 - DEVE - DJS, qui concerne la convention avec l'association "Kiosquorama", pour la 8e édition d'animation des kiosques dans les jardins publics. Elle a cité aussi le projet de délibération DEVE 3 relatif à la fourniture de bancs et de chaises pour les espaces verts de la Ville, le projet de délibération DEVE 27 pour la création d'un nouveau jardin sans grille ni clôture dans le 11e et le projet de délibération DEVE 56 pour le marché d'élagage des arbres.

M. GOUJON est intervenu pour déplorer les dysfonctionnements s'agissant du projet de délibération DEVE 63, qui a été inscrit deux fois en Conseil d'arrondissement puis remplacé par une communication en Conseil de Paris.

Mme MOREL a demandé à avoir une vision plus précise du nombre de bancs qui devaient être mis en place et quelle est la priorité désormais accordée aux bancs par rapport aux chaises.

De son côté, M. LEFEVRE a regretté que les bancs soient trop souvent, je cite, "squattés par les S.D.F."

Pour sa délégation, Colombe BROSSEL a ensuite évoqué le projet de délibération DDCT 3, qui octroie des subventions d'investissement pour les associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", et le projet de délibération DDCT 35, qui organise le soutien de la Ville aux postes d'adultes relais. Elle a en effet signalé que Paris est la seule collectivité à compléter ce financement d'Etat. Colombe BROSSEL a également cité le projet de délibération DDCT 47, qui prévoit le subventionnement du fonctionnement des espaces publics numériques.

De son côté, Pascal JULIEN est revenu sur les projets de délibération PP 16 et PP 17 pour demander quelles étaient les bonnes pratiques de la Préfecture de police en matière d'utilisation du papier et de restauration collective et M. BOULANGER s'est engagé à se renseigner sur ce point.

Pour finir, je voudrais signaler que Christophe NAJDOVSKI a cité le projet de délibération DVD 13, prévoyant la modernisation des horodateurs et le déploiement des bornes de recharge Vélib'. Il a également mis en avant le projet de délibération DVD 62, qui organise une nouvelle répartition s'agissant des places d'auto-partage.

Mao PENINOU, de son côté, est intervenu sur le projet de délibération DPE 39 relatif à la convention de partenariat avec "Eco-Emballages" en vue de l'expérimentation des stations de tri "TRILIB" sur 6 arrondissements pour un apport de multimatériaux.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2016 DEVE 71 - Adhésion avec prise de capital (500 euros) à la société coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France" Châtenoy (77).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 71. Il s'agit de l'adhésion avec prise de capital à la société coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France" Châtenoy.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste se félicite de ce projet de délibération qui prévoit que la Ville de Paris adhère à la société coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France" pour plusieurs raisons.

La première, parce qu'ainsi notre Ville soutient une société coopérative d'intérêt collectif, forme juridique innovante pour mettre en œuvre de façon partenariale à la fois l'efficacité économique et l'utilité sociale.

Deuxièmement, parce qu'ainsi la Ville de Paris participe au développement de l'agriculture bio de proximité. La société coopérative d'intérêt collectif "Coop Bio Ile-de-France" a été créée à l'initiative du groupement des agriculteurs "Bio Ile-de-France" créé en 1988. Ce groupement participe à la définition des programmes de développement de l'agriculture biologique au niveau régional. Ses objectifs sont de sensibiliser aux changements de pratiques agricoles, d'accompagner les conversions et les installations, d'appuyer la structuration de filières et de mobiliser les collectivités sur l'introduction de produits "bio" locaux en restauration collective, la préservation de la qualité de l'eau sur les territoires, la mise à disposition de foncier.

Troisièmement parce que cette société coopérative sera un levier pour introduire encore plus de "bio" en restauration collective et tout particulièrement auprès des caisses des écoles et des crèches.

Quatrièmement, enfin, j'adresse mes félicitations aux caisses des écoles du 14^e arrondissement et du 11^e arrondissement qui sont les deux premiers arrondissements à avoir adhéré à cette S.C.I.C.

J'invite tous les autres arrondissements parisiens à adhérer et je vous invite tous à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame MOREL, pour cette intervention.

C'est effectivement un projet de délibération qui s'inscrit dans le cadre plus global du Plan alimentation durable que nous avons voté l'année dernière et qui propose de franchir un objectif important en 2020 de 50 % d'alimentation durable dans les assiettes de notre restauration collective, objectif qui permet à la fois d'améliorer la qualité, évidemment, du contenu des assiettes, mais aussi de réduire l'impact environnemental de la restauration collective dans notre ville.

Un des leviers majeurs que l'on se propose d'activer dans le cadre de ce plan est de soutenir, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, notamment en Ile-de-France, en soutenant, stimulant la demande ainsi que la structuration des filières.

C'est pour cela que cette adhésion de la Ville de Paris à cette "Coop Bio Ile-de-France" est une des premières actions concrètes de cette démarche. En effet, il s'agit de soutenir, comme l'a dit Joëlle MOREL, l'accompagnement des producteurs dans le développement de leurs exploitations, la création d'un atelier de transformation et de stockage des fruits et légumes "bio", qui manque encore d'ailleurs pour soutenir le développement de la filière, et d'organiser aussi mieux la distribution via une plateforme logistique adaptée.

Je voudrais conclure en disant que c'est également une action qui vient totalement en écho et en réponse à un certain nombre de débats que nous avons eus hier, une réponse à celles et ceux qui laissent penser que Paris va contre le "bio". Au contraire, ce type d'actions montre bien que, très concrètement, nous allons pour plus de "bio" dans les assiettes à Paris, mais aussi vers un soutien très fort au développement de l'agriculture biologique sur le territoire d'influence de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 71).

2016 DVD 60 - Communication de l'avis de la Commission supérieure de contrôle du gaz (C.S.C.G.) du 9 février 2016. Activité 2014 de la concession de distribution de gaz à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 60 concerne la communication de l'avis de la Commission supérieure de contrôle du gaz.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, pour cinq minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je serai assez bref parce que cette communication ne me pose aucun problème, au contraire.

Tout d'abord, je voudrais simplement dire que le modèle des Commissions supérieures de contrôle est un modèle très satisfaisant, très pertinent, d'autant plus pertinent que désormais nous avons, avec Célia BLAUDEL, l'occasion d'en débattre au Conseil de Paris avec cette communication. C'est une très bonne chose et au sein du groupe les Républicains, nous y souscrivons sans aucune réserve.

Cela étant dit, il y a des choses à dire à propos de cette communication. On peut insister, à mon avis, sur trois enjeux importants dans le domaine du gaz. L'histoire de Paris est évidemment très liée à celle du gaz. Celui qui vous parle est quelqu'un dont l'immeuble a sauté à cause du gaz, je suis donc d'autant plus enthousiaste à parler de ce sujet.

Je crois que le premier enjeu est justement celui de la sécurité. Dans la communication, il est rappelé que l'âge du réseau est assez élevé. Il faut évidemment prendre garde et avoir un certain nombre de sécurités. Même si les incidents sont très peu nombreux, un certain nombre d'incidents ont pu être relevés.

Une explosion au gaz, même si elle n'est pas due au réseau mais à une installation particulière, c'est quelque chose qui peut inquiéter et qui inquiète légitimement nos citoyens. De ce point de vue, sur la sécurité, sur la prévention des risques, il y a certainement des choses sur lesquelles on pourrait insister.

Deuxième enjeux sur la transition énergétique - et la communication le rappelle très bien : le gaz est évidemment une source qu'il faut associer au futur "mix" énergétique, d'autant plus qu'il est concerné aujourd'hui par des recherches, des évolutions technologiques très intéressantes, très performantes. Paris, de par la relation qu'elle a avec cette source d'énergie, doit pouvoir profiter de cette nouvelle attractivité du gaz, du gaz renouvelable.

Je pense en particulier au G.N.V., je pense au BioG.N.V., je pense à tous ces carburants propres qui sont complètement neutres - qui le seront pour la totalité d'entre eux dans quelques années, mais pour le BioG.N.V., c'est déjà le cas -, neutres en émissions de CO2. Je crois vraiment que Paris doit bénéficier de tout cela. Au sein de cette Commission, il faudra insister sur ce sujet.

Je voudrais rappeler que le G.N.V. est aussi un carburant d'autant plus intéressant que nous avons un vrai problème de logistique urbaine. Justement, cela peut être le carburant le plus pertinent pour réaliser des distances entre la Grande Couronne et Paris.

Le troisième enjeu sur lequel je voulais insister, c'est sur la maîtrise des usages - la communication le dit également -, non seulement la maîtrise des usages, éventuellement la diminution des dépenses énergétiques. Je crois que l'A.P.C. bouge déjà beaucoup sur ce sujet. Je pense en particulier à une initiative qui avait été lancée, "Famille à Energie Positive", que l'on avait pu tester.

Dans la maîtrise des usages, je pense aussi à la question de la précarité énergétique qui doit certainement être un sujet à aborder et sur lequel G.R.D.F. peut peut-être nous aider.

Voilà ce que je tenais à dire sur cette communication qui me paraît, encore une fois, très utile. D'ailleurs, il serait bien que le Président de la Commission départementale de présence postale territoriale au sein de laquelle siège mon collègue Geoffroy BOULARD - je vais d'ailleurs le saisir - puisse également mettre en place ce système de communication au Conseil de Paris afin que nos concitoyens puissent être saisis de ces questions qui sont souvent confisquées du débat démocratique alors qu'elles peuvent vraiment concerner leur vie quotidienne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Célia BLAUDEL, pour la réponse.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

M. VESPERINI l'a dit : ce projet de délibération ainsi que le projet de délibération DVD 59 sur la concession électricité sont des nouveautés.

J'ai souhaité que nous puissions partager avec l'ensemble du Conseil les débats et les avis qui sont rendus au sein de ces deux Commissions de contrôle. Je rappelle que ce sont des lieux de dialogue avec nos concessionnaires, mais surtout des lieux qui permettent à tous les élus présents de rappeler les exigences qui sont les nôtres en termes de service public, mais aussi des exigences de résultats que nous portons dans le cadre de la transition énergétique car ces réseaux d'électricité, de gaz, qui appartiennent à la Ville de Paris, sont clairement des outils stratégiques pour construire la ville durable.

Ces Commissions sont composées de tous les représentants de tous les groupes politiques. Je tenais à le redire ce matin.

Je tenais surtout à remercier la participation de tous les groupes politiques à ces Commissions, participation extrêmement active et constructive depuis le début de la mandature. D'ailleurs, l'intervention de M. VESPERINI en témoigne.

Sécurité, transition énergétique, précarité énergétique sont des sujets que nous abordons beaucoup au sein de ces Commissions.

C'est important pour moi, en tant qu'adjointe, d'avoir des élus qui rentrent dans cette démarche. Je me suis parfois sentie seule parce que ce sont des sujets, pas confisqués mais techniques et pas forcément facilement appréhendables par le grand public.

C'est aussi un signal aujourd'hui, avec ces deux projets de délibération, qu'il y a une volonté très forte du politique de reprendre en main le pilotage de ces infrastructures, comme je le disais, qui sont stratégiques.

Donc, merci et je vous propose d'adopter ces deux projets de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est ce que nous allons faire tout de suite.

Non, pas du tout d'ailleurs, car il s'agit d'une communication. Il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la tarification de la C.P.C.U.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la gestion de la C.P.C.U.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 43, 43 bis et 44 sont relatifs à la tarification et à la gestion de la C.P.C.U.

Je donne la parole successivement, pour deux minutes, à Yves CONTASSOT, puis à Jean-Pierre LECOQ.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la C.P.C.U. joue un rôle très important pour lutter contre le dérèglement climatique. D'ailleurs, dès le premier Plan Climat en 2007, elle avait un objectif de 65 % d'énergies renouvelables dans son "mix" énergétique.

Cela étant, pour nous, il y a nécessité d'articuler la baisse des émissions de gaz à effet de serre avec une prise en compte des charges pour les ménages. Il n'est pas question que la transition écologique se traduise par un accroissement de la précarité énergétique.

Il y a d'ailleurs des clauses dans le contrat de concession avec la C.P.C.U. pour éviter une obligation d'amortir tous les investissements à la fin du contrat, de manière à limiter le coût pour les clients. Il y a d'ailleurs eu à cet égard, faut-il le rappeler, un rapport assez dur de la Chambre régionale des comptes sur les tarifs et l'absence de transparence.

Il y a un engagement, par ailleurs, de limiter à 6 % la hausse hors taxe de la C.P.C.U. Il y a un risque juridique - il ne faut pas se le cacher - si la C.P.C.U. ne fait pas d'effort.

Nous demandons que la Ville intervienne le plus vigoureusement possible auprès des responsables de la C.P.C.U. dans ce domaine et, comme dans d'autres, évidemment.

Alors, il y a le vœu de l'Exécutif que nous avons reçu, et je peux dire que nous sommes favorables, évidemment, à la proposition qui est faite de mettre en place une commission telle qu'elle existe pour le gaz et l'électricité, afin qu'il y ait un suivi spécifique, de même que nous sommes favorables, très favorables à ce qu'il y ait une nouvelle négociation pour faire baisser les prix, car les actionnaires doivent aussi faire un effort. Il n'y a pas que les clients, les ménages qui doivent payer.

Alors, pour nous, la priorité, c'est évidemment d'arriver à limiter la hausse à 6 % pour respecter le dernier avenant au contrat de concession que nous avons voté ici-même, et si nous avons cet engagement, et je n'en doute pas, de priorité, nous retirerons bien volontiers notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour deux minutes.

Nous aurons ensuite une intervention du maire du 13e.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec mes collègues maires d'arrondissement, nous avons effectivement souhaité déposer un vœu sur la C.P.C.U. sur deux aspects : l'aspect effectivement tarification, qui vient d'être évoqué par notre collègue Yves CONTASSOT, parce que nous avons tous été choqués effectivement d'une baisse non répercutée à des locataires, et au contraire, qui risquait de se traduire par une augmentation ; et puis, deuxièmement, sur ce que ressentent beaucoup d'élus, beaucoup de maires, mais également beaucoup d'élus parisiens, c'est la tendance de la C.P.C.U. à intervenir, j'allais dire sans retenue, sur le domaine voirie.

Alors, quand on interroge certains ingénieurs de la voirie, ils vous disent : "oui, mais la C.P.C.U. a une sorte de dérogation générale". Cette dérogation générale, c'est effectivement une sorte de legs du passé, mais quand on voit la C.P.C.U. intervenir quelquefois à trois, quatre, cinq reprises au même endroit, parce qu'effectivement, les travaux ont été faits pour réparer une fuite, mais que l'on ne s'est pas livré à une analyse exhaustive du réseau sur les quelques mètres qui précèdent la fuite ou qui lui succèdent, on se dit qu'il y a assurément quelques progrès à faire dans la conduite des chantiers ; ainsi que dans la politique d'investissement, puisque c'est très bien de vouloir rallier, relier de nouveaux tributaires, de nouveaux abonnés, mais il faut aussi entretenir le réseau, ceci d'ailleurs pour la sécurité des personnels, mais aussi pour le bon fonctionnement de cette société.

J'ai pris acte, nous avons pris acte du vœu de l'Exécutif, qui nous paraît effectivement répondre en grande partie à nos préoccupations. J'insiste sur la nécessité de revoir avec la C.P.C.U. le mode de fonctionnement, et notamment le mode de décision en ce qui concerne les travaux. A partir du moment où l'adjointe au Maire nous rassurera sur ce sujet, nous sommes prêts à retirer le vœu, notre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement, pour ne pas allonger nos débats, je confirme effectivement les fortes, très fortes interrogations de beaucoup de copropriétés du 13e arrondissement sur le sujet, et la communication sur la baisse de la T.V.A. faite par la C.P.C.U., pour préparer ensuite l'augmentation tarifaire, m'a semblé tout à fait fort maladroite et en tout cas, peu lisible. Et je suis très heureux que l'Exécutif parisien se mobilise sur cette question, pour à la fois clarifier les choses et obtenir des résultats plus conséquents et plus intéressants pour les copropriétés, et derrière, pour les habitants qui doivent payer ce service.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

J'ai ensuite deux explications de vote.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont effectivement deux vœux qui me permettent d'abord de rappeler, d'ailleurs dans la poursuite de ce que l'on s'est dit sur "électricité et gaz", que la C.P.C.U. aussi, le réseau de chaleur urbain, est un élément essentiel pour la transition énergétique de notre ville et la mise en œuvre aussi de notre Plan Climat, et que cette année a tout de même été marquée positivement par le fait que nous avons atteint ce taux de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le "mix" de la C.P.C.U., qui est quand même un objectif majeur poursuivi par la Ville depuis plus de dix ans et depuis l'adoption de son premier Plan Climat énergie territoriale.

Mais c'est vrai qu'au-delà de cette satisfaction, il y a un certain nombre de questions, quand même, qui continuent à être posées fortement, notamment sur la question du modèle économique. C'est ce qui nous avait déjà occupés pendant nos débats en février.

Il y a ces deux vœux, il y a un certain nombre de questions aussi posées par des acteurs de terrain. Je ne reviendrai pas en détail sur vos deux vœux. Il y a un certain nombre de considérants que vraiment, je ne partage pas, mais pour autant, ce vœu de l'Exécutif que je vous propose aujourd'hui, c'est pour avancer sur deux sujets principalement : la question effectivement de la gouvernance, on se l'est dit juste avant, de créer une commission sur

le modèle de celles de l'électricité et du gaz qui, je crois, fonctionnent très bien, pour qu'on ait une instance de dialogue, en relais, en plus, d'ailleurs, de ce que peuvent porter vos représentants aussi au sein du conseil d'administration de la C.P.C.U., avec un zoom qu'on fera dès la première réunion, je m'y engage, sur la question des travaux.

Vous n'êtes pas, Monsieur LECOQ, le premier ni le dernier des maires à soulever cette question, mais j'y apporte forcément une attention particulière et on va avancer sur ce point avec la C.P.C.U.

Et deuxième axe de ce vœu : la question effectivement de l'ouverture, de la réouverture d'un dialogue avec la C.P.C.U., pour regarder cette question des tarifs, puisqu'effectivement, beaucoup de questions se posent, avec un objectif pour nous de rechercher des tarifs les plus faibles possibles pour les usagers, à travers une demande notamment de stabilité des prix jusqu'en 2020, mais un travail, aussi, pour ouvrir une discussion sur la question des dividendes qui sont reversés aux actionnaires pour pouvoir faire baisser davantage les tarifs ou investir plus sur la question des énergies renouvelables. Voilà, en tout cas, ce que vous propose le vœu de l'Exécutif.

Je propose, effectivement, de retirer les vœux déposés à la fois par le groupe Ecologiste de Paris et le groupe les Républicains, mais je crois que l'on peut aussi acter que l'on partage une ambition collective pour le développement du réseau de chaleur dans notre ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. J'ai donc deux explications de vote.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe les Républicains...

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - On le retire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord, retiré.

La parole est donc à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la C.P.C.U. est une entreprise importante pour le développement de la transition énergétique. Avoir une production de chaleur vertueuse est important pour joindre la parole aux actes. Cela passe par la réduction drastique des énergies carbonées. Pour la C.P.C.U., cela s'est traduit par la diminution et l'élimination du fioul et du charbon. Cet exercice permet de joindre la parole écologique à l'acte industriel. Nous saluons donc les efforts de la C.P.C.U. pour augmenter les énergies renouvelables. Cela supposait des investissements importants, de l'ordre de 200 millions d'euros. Mais si l'énergie verte a un coût, nous ne pouvons réduire l'enjeu de la pollution à ce seul coût. Le réchauffement climatique a aussi un coût, non répercuté. La santé des citoyens a aussi un coût et puis la santé de tous est plus importante que les profits de certains.

Pour toutes ces raisons, nous apprécions les investissements réalisés par la C.P.C.U. Ils se traduisent par une hausse des tarifs, certes. La réduction de la T.V.A. est partiellement compensée par l'amortissement, pas tout à fait puisqu'une réduction de 2 % des tarifs en résulte finalement. Mais nous pensons qu'un meilleur résultat est possible. Nous espérons que l'ensemble des options - gel des dividendes, voire diminution des dividendes, comptes provisionnés, tarif du gaz par ENGIE - sera plus avant étudié afin de garantir non seulement une stabilité des tarifs, comme il est indiqué dans le vœu bis de l'Exécutif, mais aussi une baisse supplémentaire des tarifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre cela aux voix, je me tourne vers le groupe Ecologiste de Paris pour savoir si le vœu est maintenu.

M. Yves CONTASSOT. - Pour nous, la priorité, c'est la baisse des tarifs, donc la négociation sur le dividende doit être l'objectif. J'ai cru comprendre que ce serait bien cela. Je demande confirmation.

Si c'est bien cela, effectivement, nous retirons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Les deux vœux étant retirés, nous passons au vote du vœu n° 43 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 119).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux compteurs Linky.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 45, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif aux compteurs Linky.

C'est M. Didier LE RESTE qui nous en parle.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour faire la présentation du vœu déposé par notre groupe, relatif aux compteurs Linky, dits compteurs intelligents.

Comme vous le savez, une première phase de déploiement de ces compteurs est actuellement menée dans les secteurs de la place de la République et le long du canal de l'Ourcq. Les retours que nous avons pu avoir sur ce premier déploiement nous interpellent, notamment en ce qui concerne la pose de ces compteurs. Une grande partie de la pose des compteurs électriques est sous-traitée à des entreprises prestataires embauchant des salariés avec des contrats précaires, via des agences de travail intérimaire.

Rappelons qu'après la pose de huit compteurs par jour, les salariés sont payés à la pièce, donc des dérives sont d'ores et déjà envisageables. De vraies questions se posent sur les rythmes imposés à ces salariés précaires, à leurs conditions de travail et aux effectifs prévus pour réaliser cette mission. Nous avons notamment eu écho d'un accident concernant un salarié de la SOGETREL, survenu lors de la pose d'un compteur dans le cadre de cette phase d'expérimentation qui ne concerne pour l'instant que 2.000 compteurs.

Rappelons que le renouvellement complet du parc, prévu pour 2021, prévoit la pose de 1,65 million de compteurs.

Beaucoup de questions se posent autour de cette campagne de déploiement. Des usagers de ces nouveaux compteurs se plaignent de cas de dysfonctionnement. L'objectif de pose affiché indique clairement que des efforts devront être faits de la part d'E.R.D.F., notamment en termes de déploiement d'agents titulaires et formés pour pouvoir y répondre dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous souhaitons que le comité de suivi du déploiement des compteurs Linky, qui a été décidé lors du Conseil précédent, mette à son ordre du jour l'examen des retours d'expérience de ce premier déploiement, un bilan des débats qui ont pu être organisés en arrondissement et une véritable information sur les conditions de travail, les conditions d'intervention des salariés d'E.R.D.F. et des entreprises prestataires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Célia BLAUDEL. J'aurai ensuite une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Troisième intervention sur l'énergie. Je me réjouis de l'intérêt que porte notre Conseil à ces questions.

Je tenais à remercier Didier LE RESTE pour ce vœu. C'est en fait un écho de plus à l'ensemble des interrogations qui sont relayées au sein de ce Conseil sur Linky depuis plusieurs mois, interrogations qui, comme vous le savez, m'ont conduite à proposer une réunion exceptionnelle de la Commission supérieure du contrôle de l'électricité - la fameuse dont nous parlons depuis le début de la matinée -, dédiée à la question de Linky, en présence des représentants d'E.R.D.F. pour que toutes les questions puissent être posées.

Je donne un avis favorable, sans réserve, à votre vœu pour inscrire vos propositions d'ordre du jour pour que nous puissions en discuter lors de cette commission. Je profite de l'occasion qui m'est donnée là pour rappeler que cette réunion aura lieu le 16 juin, à 16 heures, à l'Hôtel de Ville, qu'elle est ouverte aux membres de la Commission supérieure du contrôle de l'électricité, mais pas seulement.

J'ai proposé de l'élargir - elle n'est pas là - à Mme SIMONNET. Comme cela, elle ne pourra pas dire qu'elle n'est pas invitée parce que c'est un sujet qui, je sais, lui tient à cœur, mais aussi aux maires d'arrondissement et aux

membres de la 3e commission ; pour que toutes les personnes qui s'intéressent au sujet puissent prendre part à nos discussions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Donc, deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Il y a deux questions. Il y a celle du bien-fondé du système Linky et celle de sa mise en œuvre.

Le vœu porte sur sa mise en œuvre. Effectivement, la mise en œuvre pose de nombreuses questions. Cela vient d'être dit par Célia BLAUDEL. Nous voterons, bien sûr, ce vœu de façon tout à fait résolue parce que, outre les questions sur le bien-fondé qui se posent - on a déjà eu la discussion ici -, on a beaucoup d'échos d'une précipitation et de très mauvaises conditions dans sa mise en œuvre qui finiront, peut-être, par poser des problèmes de sécurité assez graves. Cela ne peut que se répercuter sur la question du bien-fondé. Des gens vont dire : "Si Linky est mauvais par définition, en réalité, c'est parce que, souvent, il est mal posé". L'accident dont il est fait état dans le vœu en est un bon témoignage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

Le groupe les Républicains votera pour ce vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, non pas que nous en partagions forcément tous les attendus et expressions, mais parce que nous avons un doute et quelques inquiétudes sur les compteurs Linky. Plusieurs points ont été soulevés. Peut-être que si je pouvais les résumer d'un mot, nous nous demandons si, avec Linky, on n'est pas en train de refaire le coup du Minitel à équiper toute la France d'un dispositif qui ne manque pas forcément complètement d'intérêt, mais qui est déjà d'une génération dépassée, avec tous les coûts et les difficultés que cela représente, que cela entraîne et le retard que cela induit par rapport à la nouvelle génération de dispositifs dont nous aurions besoin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous trouve bien sévère avec le Minitel.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 120).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'expérimentation de l'"Arbre à vent" dans le 13e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 97. C'est un vœu de l'Exécutif qui concerne l'expérimentation de l'"Arbre à vent" dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me fais effectivement, ce matin, dans ce vœu, le relais d'une délibération qui a été adoptée par le Conseil des enfants lors de sa séance du 17 avril 2015, sur une proposition de la classe de CM2 de l'école élémentaire de la rue Jean-de-la-Fontaine, dans le 16e arrondissement. L'année dernière, vous ne l'avez pas oublié, c'était l'année de la COP 21.

Les enfants se sont penchés sur l'engagement et le travail de la Ville dans sa lutte contre le dérèglement climatique pour proposer une action qui s'inscrive à la fois dans le cadre de la mise en œuvre de notre Plan Climat Energie territorial qui, je vous le rappelle, propose de réaliser le facteur 4 d'ici à 2050, avec l'idée d'atteindre un premier objectif, plus particulièrement en 2020, de développement de 25 % des énergies renouvelables, puis proposition qui s'appuie aussi sur une volonté de porter une initiative innovante et originale.

La délibération adoptée par le Conseil des enfants propose que soit testée la technologie dite de l'arbre à vent, des éoliennes urbaines qui prennent la forme d'un arbre et produisent de l'électricité à partir des courants d'air qui font tourner les feuilles sur elles-mêmes. Technologie qui a d'ailleurs été expérimentée durant la COP 21 sur le site du Bourget.

Je vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu qu'à la suite d'études techniques préalables, et en accord avec la mairie d'arrondissement, la Ville de Paris puisse expérimenter cette technologie dite de l'arbre à vent sur un site adapté dans le 13e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est au maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste pour m'en réjouir en une phrase, merci d'avoir accepté que ce projet innovant atterrisse et soit poussé par les vents jusqu'au 13e arrondissement. On fera tout pour l'accompagner dans de bonnes conditions. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets l'arbre à vent aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 137).

2016 DDCT 47 - Subvention (72.000 euros) à 4 associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques EPN.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique de soutien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 47 et aux vœux référencés n^{os} 46 et 46 bis qui y sont rattachés. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à quatre associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite faire part de sa grande inquiétude concernant ce projet de délibération qui annonce en fait une baisse de subvention aux espaces publics numériques.

Malgré de nombreux échanges avec Colombe BROSSSEL, le groupe Ecologiste de Paris maintiendra son vœu.

A l'heure de la ville numérique, du développement de toujours plus de technologies, il est indispensable de favoriser l'accès gratuit à Internet et de ne pas fragiliser les structures qui travaillent en ce sens.

Les E.P.N. jouent un rôle d'accompagnement, de formation envers les personnes les plus éloignées des nouvelles technologies ; nous devons être attentifs pour ne pas accentuer la fracture numérique, car l'exclusion numérique touche entre 20 et 30 % et plus encore parmi la population la plus pauvre.

Alors je souhaite réaffirmer plusieurs points, l'incompréhension de la méthode de la mise en place de cette phase de transition, qui doit ouvrir vers un nouveau fonctionnement des E.P.N., en particulier ceux qui ne sont pas intégrés dans un centre social, c'est-à-dire ceux des 11e, 13e, 14e, 19e et 20e arrondissements.

Celui du 11e arrondissement, rattaché à l'Ageca, joue un rôle tout particulier, puisqu'il a pour mission de coordonner l'Union des E.P.N parisiens. De ce fait, la suppression de sa subvention de fonctionnement entraîne une

mise en danger de l'ensemble des E.P.N. C'est aussi le cas de celui du 13e arrondissement géré par l'association Sciences, technologies, société, qui a été récemment plébiscité dans la presse.

La création des E.P.N. a été un véritable combat pendant de nombreuses années dans les quartiers parisiens, et la plupart d'entre eux jouent un rôle de véritable service public de proximité en étroite collaboration avec un grand nombre d'acteurs des arrondissements.

L'absence d'une réelle concertation avec l'Union des E.P.N. parisiens est particulièrement regrettable. Dans un courrier du 4 mars 2016, l'Union des E.P.N. reconnaissait que les évolutions technologiques entraînaient nécessairement des réflexions et des études pour que les E.P.N. répondent encore mieux aux démarches et aux besoins. Elle proposait de participer à la réflexion avec les élus et les services pour améliorer leur fonctionnement. Le respect de cette phase de concertation nous semble indispensable pour que chacun puisse, avec confiance, se préparer à une nouvelle phase qui ouvrira la définition d'un nouveau fonctionnement.

Aussi, le groupe Ecologiste de Paris demande que :

- la politique de soutien aux E.P.N. soit revue de façon globale ;
- soit menée puis communiquée au Conseil de Paris, une étude sur les différents publics accueillis dans les EPN avant toute remise en cause des subventions ;
- un moratoire sur la suppression des subventions pour 2016 soit décrété et que celles-ci demeurent au niveau de 2015 ;
- l'adossement à un centre social ne soit plus le critère au maintien des subventions allouées.

De ce fait, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur le projet de délibération et fait le choix de maintenir son vœu en espérant que tous les groupes nous rejoignent pour ne pas accentuer la fracture numérique. Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour cette intervention et ce souci du travail effectué par les E.P.N. et avec les E.P.N. Avant de dire quelques mots du vœu soumis au nom de l'Exécutif, l'inclusion numérique est une question importante pour l'Exécutif parisien, et vous aurez noté que je la pose par le sujet et pas uniquement par les structures qui peuvent la porter, puisque force est de constater, d'ailleurs vous avez eu l'amabilité de citer ce paragraphe du courrier envoyé par les E.P.N., que depuis la création des espaces publics numériques, le paysage a changé sur la question de l'inclusion numérique, d'où la volonté de l'Exécutif de pouvoir avancer sur ce sujet et de réaffirmer un certain nombre d'orientations ou de nouvelles orientations qui nous paraissent répondre aux besoins.

Ce, parce que plusieurs séries de travaux ont été initiées depuis le début de cette mandature, d'abord le travail effectué en partenariat avec Dominique VERSINI dans le cadre de la Grande Cause, et cela sera un sujet d'actualité dans les mois qui vont venir, mais également un travail effectué par l'Inspection générale de la Ville de Paris sur la question spécifique des espaces publics numériques, et de la même façon, l'ensemble de la concertation initiée puis menée par Axelle LEMAIRE dans ses responsabilités ministérielles.

C'est dans ce cadre que le choix a été fait et présenté aux responsables des structures concernées, de mettre en place un appel à projets sur les questions d'inclusion numérique et de démocratie, parce que les deux sont évidemment liées dans une ville où nous réaffirmons la place de la démocratie et de la participation de l'ensemble des Parisiens, à la réflexion et la mise en œuvre de notre politique municipale.

Les propositions issues de l'appel à projets seront proposées aux conseillers de Paris au mois de juillet.

C'est donc la raison pour laquelle, dans ce cadre global de travail sur les questions d'inclusion numérique et de participation des uns et des autres à ces questions, j'ai proposé un vœu de l'Exécutif permettant de préciser un certain nombre de points.

D'abord, évidemment, ce projet de délibération en est la preuve, d'accompagner les E.P.N. associatifs dans cette phase de transition vers un nouveau mode de fonctionnement, et le projet de délibération qui vous est proposé est bien la preuve que cet accompagnement, y compris financier, est mis en œuvre. Pour cela, je m'étonne de l'abstention de votre groupe.

Ensuite, de garantir un maillage territorial pour faciliter le développement de l'accès aux services numériques des populations qui en sont les plus éloignées, que le travail soit poursuivi avec l'Etat afin que les EPN bénéficient

des dispositifs nationaux mis en place et des financements liés. C'est un point important. Jusqu'à présent, l'Etat ne participait pas à l'ensemble de ces processus.

Enfin, que nous puissions, en 3e Commission, avoir un échange sur les publics accueillis au sein des E.P.N.

Voilà pourquoi je présente ce vœu de l'Exécutif, qui me paraît répondre de manière plus précise aux questions posées, et pourquoi je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis négatif.

En tout cas, le sujet continue sereinement avec l'ensemble de mes collègues de l'Exécutif, Dominique VERSINI et Emmanuel GRÉGOIRE, pour que la question de l'inclusion numérique soit posée, abordée, puis que nous puissions y répondre avec des réponses de 2016 et 2017 jusqu'à 2020, et plus nécessairement les réponses que nous avons construites précédemment.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, pour dire que dans le 13e arrondissement, nous sommes directement impactés avec l'espace public numérique des Olympiades qui, comme cela a été dit par les deux intervenantes précédentes, est soutenu par une association. Nous sommes donc très inquiets sur le financement de cet E.P.N. pour 2016 et pour la suite de son activité.

Un vœu avait été déposé par l'ensemble de la majorité municipale, lors du dernier Conseil du 13e arrondissement, nous étions d'ailleurs surpris, les différents groupes, que ce vœu ne soit pas représenté aujourd'hui. Du coup, nous accueillons favorablement le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, ainsi que la proposition de l'Exécutif parisien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ou retiré ?

Retiré. Parfait.

Pardon, on me dit : maintenu. D'accord, avec un avis défavorable.

Le oui n'était pas clair.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Il est... Il n'est pas clair !

On va compter.

Qui est pour ?

Contre ?

32 et 33.

Abstentions ? 3

La proposition de vœu est repoussée.

Donc, elle est repoussée d'une voix.

Monsieur CONTASSOT, cela a été compté, très clairement : 32 et 33. Une personne est arrivée après, mais elle est arrivée après. Et sans compter le président, s'il y a besoin de compter le président.

Donc le vœu est repoussé.

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 121).

Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 16 - BSPP...

Ah pardon ! Le projet de délibération. Je n'ai pas fait attention, excusez-moi.

Tout à fait, nous avons un projet de délibération puisque ce sont des vœux rattachés.

Je mets donc aux voix le projet de délibération...

Excusez-moi, quand un vote se déroule, il se déroule au moment où se déroule le vote. Il y a eu un premier vote, le résultat n'était pas clair et il fallait compter. J'ai demandé à compter. Il y a eu comptage. 32 et 33 sans même compter ma voix, ce qui ferait une différence de 2 voix. Effectivement des gens sont arrivés dans la salle après le vote, mais ils sont arrivés dans la salle après le vote. Les choses sont donc claires.

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Excusez-moi, Monsieur BOUTAULT, c'est grave ce que vous êtes en train de dire. C'est extrêmement grave ce que vous êtes en train de dire. Il y a eu un vote, il y a eu compte de ce vote. Quand vous parlez de passage en force, c'est extrêmement grave, donc je vous demande d'arrêter. Merci.

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 47).

2016 PP 16 - BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet PP 16 - BSPP relatif à l'approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture des denrées alimentaires.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Oh, mais je ne prendrai pas ces 5 minutes puisque, comme convenu en 3e Commission, je soulève simplement une question ou une demande : y a-t-il un bilan des bonnes pratiques dans la Préfecture de police en matière alimentaire ? Est-ce qu'il y a une volonté en matière d'alimentation "bio" de faire mieux que la réglementation générale ? C'est un peu ce que l'on fait, par exemple, à la Ville de Paris.

Sur le projet de délibération suivant, puisque je fais une intervention pour les deux, c'est la même chose : y a-t-il un bilan des bonnes pratiques en matière de papiers recyclés, d'utiliser le papier recto-verso, etc. ?

Mon groupe aurait souhaité qu'il y ait un bilan, sinon aujourd'hui en tout cas dès que possible. Puis savoir quelle est la politique : y a-t-il des objectifs qui consistent à faire mieux ?

Bref, qu'on puisse mesurer dans quelle mesure la Préfecture de police participe à la transition écologique, parallèlement aux efforts que la Ville de Paris fait dans sa propre administration.

Je m'exprime, je le rappelle, Monsieur le Maire, sur les deux projets de délibération : les PP 16 et 17.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Colombe BROSSEL, Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Monsieur JULIEN, quelques précisions.

Bien évidemment, la Préfecture de police est particulièrement attentive à s'inscrire dans les objectifs de transition écologique que vous avez rappelés. Nous souhaitons le faire, notamment à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour laquelle je propose que, lors d'une prochaine commission administrative dont c'est l'objet, nous puissions donner des informations beaucoup plus précises sur les deux points que vous abordez. C'est le lieu, cela se déroulera également en présence des élus qui participent au financement de la Brigade notamment ceux des trois départements de l'agglomération parisienne qui seront présents.

Pour être très clair, je pense que notre politique peut être renforcée, notamment en ce qui concerne la part du "bio" dans les repas de la Brigade des sapeurs-pompiers. Cette part est inférieure aux 30 %. L'offre de produits "bio" est bien dans les appels d'offres et les candidats doivent joindre à leurs propositions un catalogue prévoyant le complément par des "panels" de denrées répertoriées en produits "bio".

Nous nous inscrivons donc bien dans cette démarche, mais l'objectif de 30 % n'est pas encore atteint et des actions doivent être engagées pour se rapprocher de cet objectif.

De la même façon sur la passation de marchés de fournitures pour les pré-imprimés administratifs, nous veillons systématiquement à ce que les aspects environnementaux et le recyclage soient intégrés comme un des critères des appels d'offres. Là aussi, nous vous donnerons des éléments, si vous le voulez bien, à la prochaine réunion de la Commission administrative de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Colombe BROSSEL. Non ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 16 - BSPP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 16 - BSPP).

2016 PP 17 - Édition, fabrication et fourniture de documents pré-imprimés administratifs non spécifiques - Principe et modalités de passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération PP 17 est relatif à l'édition, la fabrication et la fourniture de documents pré-imprimés administratifs non spécifiques.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - J'avais expliqué que c'était deux en un, Monsieur le Maire, donc je ne réinterviens pas sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excusez-moi.

Monsieur le Préfet, vous avez répondu sur les deux aussi. Mme BROSSEL aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 17).

2016 PP 22 - Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un audit indépendant sur les fourrières.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération PP 22 porte autorisation de signature des marchés à conclure avec les attributaires, sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 47 qui y est rattaché.

La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Préfet.

"Je considère que le service des fourrières et leur pilotage ne me donne pas satisfaction. Les enlèvements sont insuffisamment ciblés sur la gravité de l'infraction et de la gêne occasionnée aux autres utilisateurs de l'espace public, les modes de contrôle et d'évaluation devraient être sérieusement renforcés. Les éléments budgétaires, s'ils ne peuvent être négligés, doivent être au service d'une politique de respect des conditions adaptées des règles de stationnement et non l'inverse. Mais changer le système actuel demande un peu de temps pour modifier les marchés signés avec les entreprises d'enlèvement, et organiser le contrôle par les forces de police de manière plus resserrée".

J'aurais pu prononcer ces phrases, mes chers collègues, au mot près, depuis que je dénonce, depuis d'ailleurs des années, les conditions scandaleuses dans lesquelles s'opèrent les enlèvements en fourrière. Mais ces phrases qui sonnent juste, très juste, ce n'est pas moi qui les ai rédigées, ni qui les ait prononcées.

Vous vous êtes sans doute reconnu, Monsieur le Préfet de police, puisqu'il s'agit là, mot pour mot, de votre réponse très judicieuse à un administré du 15e arrondissement qui contestait, à juste titre, une fois de plus l'enlèvement de son véhicule.

Alors que nous portons, si j'en crois vos déclarations, le même jugement sur les dysfonctionnements inhérents aux enlèvements, je ne comprends pas que vous nous saisiessiez d'une autorisation de signer des marchés d'enlèvement qui ne conviennent pas et en plus pour une durée de quatre années !

Le pire, c'est que malgré vos déclarations et engagements, vous n'avez rien changé aux stipulations de ces marchés, ni aux modalités d'organisation des enlèvements, pas plus évidemment que vous n'envisagez la moindre réforme d'un système, qui a pourtant fait la preuve depuis longtemps, c'est vrai, de ses graves lacunes. C'est un euphémisme !

Vous avez donc décidé de reconduire pour quatre années supplémentaires un dispositif à la dérive, qui a fait faillite, que j'ai qualifié de politique du n'importe quoi et du tiroir-caisse, ce que je maintiens.

Donc, vous continuez à tolérer des enlèvements dictés non pas par le danger que représente un véhicule mais par sa facilité à être enlevé dans une logique unique de rentabilité financière. Donc les enlèvements seront toujours effectués sur des emplacements où les véhicules ne provoquent pas la gêne manifeste codifiée par la loi, mais parce que leur localisation rend la tâche facile et rapide.

Donc, pas davantage d'enlèvements sur des stationnements autrement plus gênants mais plus éloignés des fourrières, même s'il s'agit de passages pour piétons, de sorties d'école ou de sorties de garages.

Donc, on évitera encore d'enlever les voitures trop basses, ou trop lourdes, ou trop coûteuses à réparer, mais tout le monde ne peut pas rouler en Ferrari !

Donc, on continuera à enlever des voitures à 2 ou 3 heures du matin sur des emplacements où il n'y a aucun danger, ou bien encore, des camionnettes de livraison de bouchers la nuit sur un emplacement de livraison devant une boucherie, ou une camionnette de charcutier devant l'étal d'un charcutier, sur un marché découvert en pleine activité !

Donc, on continuera, pour faire du chiffre, il n'y a que cela qui compte, à abîmer les véhicules enlevés, mais aussi ceux stationnés à proximité, d'ailleurs, générant un contentieux massif et une liste abondante de grutiers interdits.

Donc les grutiers, qui vont jusqu'à doubler leur rémunération selon leur cadence, continueront à mettre les autres usagers de l'espace public en danger : feux rouges grillés, circulation dans les couloirs de bus, voire à contresens, excès de vitesse, pire, conduite sans le permis requis pour cette mission - malgré mes demandes répétées, d'ailleurs, on n'a jamais communiqué les chiffres des sanctions, suspensions et exclusions -, sans parler des chauffeurs rémunérés au noir, harcelés pour faire plus d'abattage ou qui rendent aux automobilistes leur véhicule moyennant paiement en liquide, de la main à la main, ou encore des petits cadeaux offerts aux A.S.P., qui en reçoivent aussi parfois de commerçants ou de restaurants, dont les abords sont ainsi mystérieusement épargnés.

Donc on continuera à subir de véritables opérations commando, faisant opérer grutiers et A.S.P. rivés ensemble, dans un train d'enfer dès la sortie de leur base.

Donc les A.S.P. insuffisamment productifs seront toujours menacés de reclassement ou d'inaptitude.

Donc les relations opaques, irrationnelles, incohérentes seront maintenues entre la salle de commandement, les A.S.P. et les sociétés d'enlèvement.

Donc les Parisiens continueront à subir des enlèvements, un toutes les deux minutes, 15 fois plus qu'à Lyon, motivées par d'uniques considérations budgétaires, sans tenir le moindre compte d'une politique cohérente de la circulation et du stationnement digne de ce nom, telle que seule la Mairie pourrait la mettre en œuvre. Au lieu d'une politique des déplacements, on a une simple variable d'ajustement du budget spécial, permettant à la Ville d'alléger sa contribution financière, notamment en recettes atténuatives, car manquant des crédits que ne lui alloue pas suffisamment la Ville, même s'il s'agit d'une dépense municipale obligatoire, la Préfecture de police trouve là un moyen d'encaisser des recettes complémentaires sur le dos des automobilistes, faute de quoi elle devrait prélever sur ses fonds propres, la Ville sous dotant de plusieurs millions le compte d'exploitation du Service des fourrières. Un chiffre : moins 6 millions au compte administratif de 2014.

Donc on va continuer à augmenter les cadences et le coût du P.V. d'enlèvement, déjà passé à 150 euros pour la seule exigence d'équilibrer ce compte, comme le prouve d'ailleurs le budget primitif 2016, qui prévoit pour la première fois, donc depuis l'augmentation du PV, 1 million d'excédents. On passe de moins 6 à plus 1.

Donc on va continuer à voir parallèlement exploser le coût des marchés, renchérissés par les sociétés d'enlèvement et qui a déjà progressé de 50 % en dix ans.

Donc vous continuez à attribuer les marchés d'enlèvement aux mêmes sociétés, avec des écarts de montants d'enlèvements à réaliser qui varient du simple au triple, au simple bon vouloir des sociétés d'enlèvement et d'une salle de commandement dont on se demande à quoi elle sert ou à quoi elle joue.

Donc vous ne réaliserez toujours pas les diagnostics de circulation et de stationnement avec les maires d'arrondissement, comme pourtant vous l'aviez promis.

Donc contrairement aux déclarations de votre prédécesseur, aucun délai ne sera laissé à l'automobiliste verbalisé pour reprendre son véhicule...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je termine. C'est un sujet qui me paraît important aussi...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mais abordé souvent ici.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - ... avant enlèvement, et vous n'utiliserez pas davantage les technologies de géolocalisation et de pilotage cartographique au service du discernement afin de restreindre les enlèvements immédiats aux seuls cas véritablement dangereux ou gênants.

Donc vous continuerez à balayer d'un revers de main...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur le Maire, vous êtes à six minutes. Donc il est normal que cela suscite un peu de tension. Le mieux est de respecter les temps de parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, mais je voudrais terminer, si les collègues de votre majorité ne m'empêchaient pas de continuer, de terminer. J'ai un paragraphe pour terminer, si je peux avoir trois secondes, pour un sujet qui concerne 250.000 personnes par an...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Que nous abordons régulièrement ici et dont vous avez régulièrement parlé, donc je vous demande de conclure.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - On l'aborde régulièrement, mais il n'y a aucune décision et aucune amélioration. Donc je termine, si vous voulez...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous demande de conclure, Monsieur le Maire. Cela fait six minutes.

Ceci dit, là, cela fait 30 secondes... S'il vous plaît ! Cela fait aussi 30 secondes que nous perdons du temps. Donc concluez, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je suis bien d'accord avec vous, pour une fois.

Donc, vous continuerez à balayer d'un revers de main le rapport à charge de la Cour des Comptes. Peut-être que là, cela peut vous interpellé, tout comme la proposition de municipalisation des fourrières, afin que seule la puissance publique décide et exécute elle-même les ordres d'enlèvement. Voyez, on n'est pas simplement d'affreux libéraux !

Alors au moins, acceptez, et je termine d'une simple phrase, le très modeste vœu de mandater un audit indépendant, cette fois, pour expertiser cette mission, que vous assurez si mal, Monsieur le Préfet de police, avec l'Inspection générale de la Ville, tant vous avez rompu, je le dis avec beaucoup de déplaisir, la confiance que nous avions en vous, pas en vous personnellement, bien sûr, mais en l'institution, pour l'exercice de cette tâche, il est vrai, des plus délicates.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole, et ensuite, Mme BROSSEL.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Député-Maire, vous évoquez avec conviction, je dirais même avec passion, cette question difficile de la gestion des fourrières dans notre ville. Sur certains points, je ne suis pas en désaccord avec vous, notamment lorsque vous citez le courrier que j'ai adressé à l'un des habitants de votre arrondissement.

Comme rien ne vous échappe, vous l'avez reçu, ce qui est tout à fait satisfaisant. Et je suis, sur certains points, en accord avec vous sur le fait que le dispositif actuel est perfectible et améliorable, mais je ne peux adhérer à la façon dont vous présentez le dispositif actuel, et notamment sur le point qui est l'objet de votre intervention, qui est celui des marchés publics qui régissent le fonctionnement de ces fourrières et le dispositif de mise en œuvre des sanctions en cas de stationnement gênant ou très gênant sur Paris.

Comme vous le savez, ce dispositif est mis en œuvre par les services de la Préfecture de police, par les agents de surveillance de Paris, sous l'autorité du Préfet de police. C'est le pilotage du dispositif qui, de mon point de vue, appelle un certain nombre d'améliorations, voire de corrections, et je vais vous dire ce qui est engagé, conformément à ce que je me suis déjà engagé à faire, et notamment dans le courrier que vous évoquez.

Mais les marchés eux-mêmes, qui font l'objet actuellement de l'avis favorable de la commission compétente sur la passation de marchés, ne me paraissent pas appeler les critiques que vous avez formulées, parce que le dispositif du cahier des charges a été longuement corrigé dans le passé et a apporté les éléments de réponse que vous demandez. Les services de la Préfecture de police ont mis en place dans les cahiers des charges des dispositions qui permettent d'abord de prévenir, puis de contrôler, puis de sanctionner les écarts éventuels de comportement des personnels des fourrières qui exercent pour le compte du service public au regard des obligations précises inscrites dans les marchés. C'est donc plus une question d'application que de réécriture des marchés.

De la même façon, les marchés publics d'enlèvement prévoient des clauses qui permettent d'encadrer les personnels sur le terrain, qui permettent de vérifier l'exigence de qualification et de formation, qui permettent aussi de sanctionner la non-observance des règles. Là encore, c'est une question d'application. Ce n'est pas la rédaction du marché qui est en cause. Et les marchés prévoient des sanctions ou des pénalités en cas de manquement aux règles prévues, et ces sanctions peuvent aller jusqu'à la mise à l'écart définitive ou temporaire des entreprises. Et évidemment, tout ce qui relève des comportements inciviques : le non-respect du Code de la route par les grutiers ou

d'autres pratiques, dont certaines ont pu être dénoncées ici et là justifient les sanctions qui sont prévues dans le marché ou dans la loi.

Les marchés, enfin, prévoient, ce qui est un vrai sujet de pilotage, une équité territoriale entre les arrondissements, de façon - et ce sont des clauses qui ont été rajoutées ces dernières années - à mieux tenir compte de l'éloignement des véhicules en stationnement gênant ou très gênant par rapport au lieu de positionnement des préfourrières ou des fourrières.

Et de ce point de vue, je pense qu'il y a un certain nombre d'améliorations à apporter. Je l'avais évoqué d'ailleurs une fois ici-même, en Conseil de Paris, peu après mon arrivée, et je l'ai confirmé dans des courriers récents à des personnes qui m'ont fait part de plaintes. Les perspectives d'amélioration sont en cours. Je souhaite pouvoir en présenter le bilan dans un cadre qui sera défini le moment venu par la Maire de Paris, mais qui pourrait se tenir à la fin de l'année 2016. Et nous aurons à ce moment-là, je pense, les résultats visibles des actions qui sont engagées.

Les actions engagées prévoient - dans le cadre juridique existant - d'une part, de fournir et de présenter au moment où se fera, au plus tard au 31 décembre 2018, le transfert du stationnement gênant à la Mairie de Paris, un bilan détaillé du mode de pilotage des fourrières sur des bases évaluables et contrôlables. Ce bilan devra comporter des statistiques mensuelles, qui seront fournies avec des données beaucoup plus qualitatives que ce qui existe aujourd'hui en termes d'outils de pilotage, et permettra de distinguer l'activité des préfourrières et des fourrières selon les créneaux horaires d'enlèvement - j'ai un problème pour les marchés de nuit en particulier, qui ne font pas l'objet du renouvellement actuellement soumis au Conseil de Paris -, sur la localisation précise des enlèvements, de façon à identifier des pratiques qui ne correspondraient pas à une juste équité territoriale ; et enfin et surtout, parce que c'est un point qui n'est pas aujourd'hui identifié, sur le motif d'enlèvement, parce qu'aujourd'hui, on est "stationnement gênant" ou "stationnement très gênant", selon les articles du Code de la route, mais il n'y a pas le motif de l'enlèvement : emplacement de livraison, place "handicapés", transport de fonds, etc., voie de bus. Evidemment, ce sont des éléments très importants pour mesurer la réalité de la gêne occasionnée par le stationnement irrégulier.

De la même façon, je souhaite pouvoir présenter un bilan sur les ratios d'enlèvement par arrondissement et à l'intérieur des arrondissements. Aujourd'hui, je constate des écarts importants qui, de mon point de vue, ne sont pas légitimes et seront corrigés d'ici la fin de l'année.

Je souhaite également privilégier la verbalisation des dispositions qui portent exclusivement sur le stationnement très gênant qui fait l'objet, comme vous le savez, d'une liste établie par un décret du 2 juillet 2015, donc qui est récent, et qui doit justifier d'une plus grande orientation sur cette catégorie de stationnements très gênants.

Je souhaite que la priorisation des enlèvements ne soit pas faite au regard de la localisation, comme sans doute certains le pratiquent encore aujourd'hui, mais bien en fonction de la nature de l'infraction.

Pour résumer, je veillerai à la qualité et à la précision du pilotage, par la Préfecture de police dont c'est aujourd'hui la responsabilité, de la mise en œuvre de ces contrats qui en soi sont parfaitement adaptés, mais qui doivent être pilotés avec des outils d'évaluation et de contrôle dont je souhaite pouvoir rendre compte à la fin de l'année 2016.

Enfin, je voudrais mentionner parce que les maires des 16e et 17e arrondissements m'ont souvent saisi de difficultés dans leurs arrondissements, que je pense qu'il y a lieu de revoir dans ces deux arrondissements - j'en ai saisi les deux maires d'arrondissement récemment par courrier - la liste des emplacements qui font l'objet d'une autorisation de stationner au titre de livraison, de façon à pouvoir éventuellement élargir la liste des livraisons qui permettent un stationnement de nuit.

Cela n'a sans doute pas été fait de manière suffisamment complète dans ces arrondissements qui ont bénéficié d'autorisations de livraison beaucoup plus nombreuses qu'ailleurs.

Après avoir regardé cette catégorie, il me semble qu'il y a dans ce domaine, à l'initiative des maires d'arrondissement, une possibilité d'améliorer le dispositif.

Voilà les éléments que je voulais indiquer. Je pense que, sans faire l'audit que vous proposez, il s'agit tout simplement de transparence dans les conditions de pilotage de ce service qui a traditionnellement suscité beaucoup de réactions chez les Parisiens, et qui me paraît justifier d'un pilotage particulièrement attentif. Je m'y emploierai pour les prochains mois.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Préfet.

Quelques mots rapides. J'apporterai au nom de l'Exécutif un avis défavorable sur ce vœu. Je le ferai pour plusieurs raisons. D'abord parce que - et j'en remercie très sincèrement M. le Préfet de police -, à chaque fois que vous avez été interpellé dans cet hémicycle - et c'est arrivé à de nombreuses occasions sur ce sujet et par M. GOUJON -, à chaque fois, des explications rationnelles, objectives, de calendrier, de méthode ont été apportées par vous-même ou par votre représentant, Monsieur le Préfet.

Le travail est là, le travail avance et il y a une volonté plus que manifeste de votre part de le présenter aux élus ici présents et d'y associer l'ensemble des élus.

Je ne considère pas qu'il soit correct de balayer l'ensemble de ces sujets d'un revers de la main en revenant mois après mois avec le même vœu qui se répète.

Non, Monsieur GOUJON, il n'était pas nécessaire d'y passer plus de sept minutes pour redire ce que finalement vous aviez déjà dit.

Ah, redire avec des modifications ! Je dois vous avouer que j'ai été particulièrement choquée par les propos extrêmement graves que vous avez tenus dans cet hémicycle, qui sont des accusations portées contre les uns ou contre les autres, contre des agents, contre des sociétés, des propos tenus au détour d'une phrase, sans preuve, sans être étayés.

Soit il y a des manquements objectifs et ils doivent être dénoncés et dénoncés y compris au niveau de la justice, Monsieur GOUJON, mais notre Assemblée ne peut pas être une assemblée dans laquelle on explique comme cela, au détour d'une phrase, que - je cite ce que vous avez dit : "Des A.S.P. recevraient des billets ou des cadeaux de la part de commerçants".

Je suis désolée, mais nous sommes dans une assemblée sérieuse, nous devons faire notre travail sérieusement et nous ne pouvons pas avoir des propos de cette nature.

Soit vous dénoncez des faits et vous les dénoncez devant qui de droit, soit nous essayons d'avancer sérieusement.

Je crois que M. le Préfet de police nous a tout de même donné, depuis plusieurs mois, un certain nombre de garanties sur sa volonté de travailler - le travail déjà engagé - et le fait que les élus de Paris y soient associés.

Je vous le redis, je suis particulièrement outrée de la tonalité de votre intervention. Rien ne justifie la façon dont vous avez posé les choses.

Moi, je fais confiance - et je terminerai sur ce point -, je fais confiance à la Préfecture de police - au-delà de vous-même, Monsieur le Préfet - comme institution pour que l'ensemble des travaux qui doivent y être menés le soient.

Je n'ai pas de défiance a priori vis-à-vis de la Préfecture de police et lorsqu'un audit ou un travail d'évaluation est rempli par l'institution, si ce travail ne me convient pas, je ne demande pas à un organisme extérieur - à ce moment-là, les organismes sont indépendants - de refaire un travail qui ne me convient pas. Je ne le crois pas. Je n'ai pas cette défiance non plus parce que j'essaie et nous essayons, au nom de l'Exécutif, d'avoir une position cohérente sur ce sujet.

Ce vœu a déjà été déposé. M. le Préfet vous a déjà répondu et à cette occasion, les explications de M. le Préfet sur l'expertise de la Préfecture de police avaient été suffisamment convaincantes pour qu'à l'époque - c'était il y a quelques mois -, M. PÉCHENARD, au nom du groupe les Républicains, accepte de retirer son vœu. Donc, il y a quelques mois, les explications du Préfet étaient suffisamment convaincantes, mais quelques mois plus tard, il nous faut maintenant un audit indépendant.

En la matière, sincèrement, au-delà des questions de posture, au-delà de la volonté de pouvoir dire des choses qui me paraissent extrêmement dommageables, il y a un sujet sérieux sur lequel les uns et les autres travaillent. Je renouvelle en la matière la confiance totale que nous avons dans l'ensemble des travaux menés par la Préfecture de police. C'est la raison pour laquelle j'apporterais un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 22).

2016 PP 23 - Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération PP 23 concerne une convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous aurions souhaité davantage d'informations sur la durée du marché, son montant également qui nous paraît faible pour Paris. C'est la raison pour laquelle Joëlle MOREL, au nom de notre groupe, avait fait un courrier adressé à Pénélope KOMITÈS, mais ce n'était pas la bonne adresse, ce n'était pas la bonne adjointe. Nous l'avons donc envoyé au cabinet de Colombe BROSSEL et Joëlle MOREL n'a pas eu de réponse.

J'interviens simplement pour vous demander d'être attentive, chère Colombe, lorsque vous recevrez à nouveau ce courrier que nous allons envoyer parce que nous souhaitons vraiment avoir une réponse. C'est tout.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce sera fait avec plaisir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait ! Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 23).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations contre la loi travail.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 48 est relatif aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations contre la loi travail.

La parole est à M. Pascal JULIEN, vous avez deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Le droit de manifester est une liberté fondamentale reconnue par la jurisprudence du Conseil d'Etat. La jurisprudence montre aussi qu'il revient à l'autorité investie du pouvoir de police d'assurer la sécurité des manifestations dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées en Préfecture et c'est bien ainsi. Ce n'est pas à un service d'ordre syndical de se substituer au service public.

Or, les cortèges contre la loi travail ont été perturbés par des actes de vandalisme commis par des personnes dites "casseurs" dont la cible est non seulement le mobilier urbain public ou privé, mais aussi les policiers contre lesquels des slogans haineux sont lancés. Je partage l'émotion des policiers qui manifesteront aujourd'hui place de la République.

Par ailleurs, la stratégie de maintien de l'ordre adoptée pendant ces manifestations soulève de plusieurs parts des interrogations. Elle aurait manqué d'efficacité, générant une augmentation des tensions en marge des cortèges, exposant une partie des manifestants pourtant pacifistes à la violence des affrontements, les soumettant même parfois sans raison apparente aux tirs des grenades lacrymogènes. A cela s'ajoutent des témoignages vérifiables faisant état de policiers exerçant avec une proportion inadaptée la force légitimée par leurs fonctions.

Considérant le lourd bilan des blessés dans tous les rangs et l'exploitation politique qui a pu en être faite à seule fin de discréditer le mouvement social contre la loi travail, considérant que la Ville de Paris contribue au budget de la Préfecture, il semblerait utile que M. le Préfet échange avec la 3e Commission afin d'expliquer la stratégie de protection des cortèges pendant les manifestations, de préciser le bilan des victimes civiles et policières, de faire état aussi des procédures disciplinaires engagées contre des agents éventuellement pris en faute pendant ces événements récents.

Vous aurez compris, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, que notre état d'esprit est constructif, résolument hostile aux violences illégitimes et fortement attaché à la police républicaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - La question des conditions de déroulement des manifestations sur la voie publique que vous posez est une question en tout temps difficile, Monsieur le Conseiller.

Elle l'est particulièrement dans les périodes comme celle que nous traversons, qui sont des périodes de tension sociale, et elle l'est particulièrement dans une période qui est celle de l'état d'urgence et de menaces d'attentats visant plus largement notre pays.

Cette politique de gestion de l'ordre public à Paris et de sécurisation des manifestations sur la voie publique est exercée avec beaucoup de professionnalisme par les services de la Préfecture de police. C'est un sujet qui nécessite précision, professionnalisme, attention au cas par cas, chaque manifestation étant différente de la suivante et de la précédente. Elle est exercée à la Préfecture de police par les meilleurs professionnels dans ce domaine, dans le cadre d'une Direction de l'ordre public et de la circulation, qui est reconnue au plan national comme une des directions qui a le meilleur savoir-faire en matière de gestion équilibrée, proportionnée de la sécurité des manifestations sur la voie publique.

Votre vœu concerne le bilan, depuis le début du mois de mars, des manifestations, rassemblements et interventions des forces de l'ordre pour garantir la sécurité publique. Depuis le début du mois de mars, nous avons comptabilisé plus de 70 interventions des forces de l'ordre sur des manifestations ou des cortèges ou pour procéder à la libération de l'espace public ou de bâtiments publics qui étaient occupés. C'est un chiffre très élevé qui a rarement été atteint dans les années précédentes.

Ce bilan fait apparaître la sollicitation très forte des forces de l'ordre : les chiffres sont tout à fait clairs et parlent d'eux-mêmes, si je peux dire. S'agissant des affrontements auxquels vous faites référence, plus de 175 policiers ou gendarmes ont été blessés, 2 l'ont été sérieusement, et nous avons interpellé plus de 750 personnes qui participaient à ces attaques ou à ces violences, dont plus de la moitié ont été placées en garde à vue et dont certaines ont fait l'objet de sanctions judiciaires bien entendu.

En résumé, une situation où il y a eu l'application des règles de droit pour prévenir, interpellé et faire sanctionner par la justice les auteurs de troubles, de violences ou d'exactions et où, en même temps, les forces de l'ordre sont restées dans une certaine réserve et ont subi elles-mêmes des attaques nombreuses, heureusement peu graves en terme de conséquences sur l'état physique des policiers mais néanmoins très soutenues, répétées et durables.

Inversement, s'agissant de ce que l'on appelle, dans certains médias ou certains tracts, des violences policières, j'enregistre qu'ont été déclarées auprès de l'Inspection générale de la police pour demander l'ouverture d'une enquête - que nous demandons systématiquement par ailleurs en cas de signalement de comportements inappropriés des forces de police - 17 plaintes depuis le début du mois de mars, la première faisant suite aux échauffourées devant le collège et lycée Bergson, comme vous le savez, qui ont donné lieu à 5 plaintes.

Quand on regarde la totalité de ces plaintes, aucune d'entre elles n'a conduit à une interruption temporaire de travail, I.T.T., supérieure à quelques jours pour les plaignants. La plupart ont eu un jour d'I.T.T. Voilà la réalité quand on fait le bilan objectif que vous demandez.

Je traduirai cela par le fait qu'il y a eu, dans une période de forte densité de manifestations et de sollicitations des forces de l'ordre, une très grande maîtrise de la part des services d'ordre, qui ont subi dans leurs propres rangs des blessures et de nombreuses atteintes, mais au final dans une situation d'intervention qui a été globalement très maîtrisée.

Quant aux méthodes de commandement et de gestion de l'ordre public, ce sont toujours les mêmes méthodes, c'est-à-dire celle d'une déclaration de manifestation présentée en Préfecture qui donne lieu, dans le cadre des instructions que le Ministre de l'Intérieur rappelle au Préfet à l'occasion des principales manifestations, à une négociation, à une discussion avec les organisateurs pour sécuriser au maximum le déroulement du rassemblement ou de la manifestation.

J'ai moi-même à chaque occasion rappelé directement aux équipes placées sous mon autorité les instructions applicables pour effectuer les opérations d'interpellation, les modalités de sécurisation des cortèges, pour prévenir évidemment les effets des perturbateurs potentiels, pour identifier les règles d'emploi de la force, notamment exclure l'utilisation de "flash-ball" ou de lanceurs de balles de défense au sein des forces mobiles, donc en définitive pour rappeler l'ensemble des règles d'utilisation proportionnée de la force, qui est la ligne de conduite de la police et qui doit s'inscrire dans le respect de l'Etat de droit.

J'ai à chaque fois, depuis le 28 avril, c'est-à-dire depuis le moment où des casseurs sont réellement intervenus de manière groupée et violente dans les manifestations, réuni personnellement les organisateurs, pour définir avec eux les modalités de relation entre les services d'ordre des organisateurs de la manifestation et les forces de police, et la bonne articulation entre ces différents éléments de façon à prévenir au maximum les actions d'un certain nombre de casseurs très organisés, très mobiles qui perturbent incontestablement le déroulement de nos défilés et de nos rassemblements.

Voilà, Monsieur le Conseiller, les éléments que je voulais présenter. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le moment venu, plutôt vers le mois de septembre me semble-t-il, lorsque nous serons sortis de la période de l'Euro 2016, il puisse y avoir un débat plus précis, plus étayé avec les équipes concernées de la Préfecture de police qui m'accompagneraient pour évoquer ces questions en commission spécialisée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL. J'aurai ensuite deux explications de vote.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu est adressé plus particulièrement à la Préfecture de police mais permettez-moi quelques toutes petites remarques à ce sujet.

D'abord, merci à Pascal JULIEN au nom de son groupe et à vous, Monsieur le Préfet, pour la capacité d'écoute sur un débat qui en effet s'impose à nous comme élus de Paris, comme citoyens de Paris et qui est en même temps un débat sur lequel nous avons une responsabilité de pouvoir nous dire les choses dans un climat serein, clair, objectif. Merci, évidemment, à chacun d'entre vous d'avoir permis que les sujets puissent être posés et que nous puissions avoir l'ensemble des informations et des réponses aux interrogations qui se sont posées.

Merci aussi de nous permettre de pouvoir travailler au-delà d'un certain nombre d'éléments chiffrés, y compris sur la question de la stratégie de protection des défilés car c'est en effet un sujet important pour les élus dans cet hémicycle.

Merci, enfin, l'un par votre proposition, l'autre en y répondant favorablement, d'avoir réaffirmé le fait que la 3e Commission peut et doit être un lieu privilégié pour que des débats de fond puissent s'y tenir. L'occasion nous en a été donnée à plusieurs reprises en 3e Commission, que ce soit par le travail avec votre prédécesseur, Monsieur le Préfet de police, ou par le travail effectué avec les membres du comité d'éthique du Plan de vidéo-protection. Merci à tous les deux d'avoir posé ce sujet.

Pour l'ensemble de ces raisons et parce que nous avons commencé à avoir cet échange, merci de nouveau, je le redis. Je vous proposerai, Monsieur JULIEN, que ce vœu puisse être retiré et que nous puissions continuer à avoir des échanges, voire même des débats au sein de la 3e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. J'ai deux explications de vote.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Préfet, pour ma part, au nom de mon groupe, je voudrais rendre hommage aux forces de l'ordre de police qu'on applaudissait dans les rues de Paris il n'y pas si longtemps, et qui sont soumises à des pressions considérables depuis de longs mois, voire des années, qui d'ailleurs comme l'a rappelé M. le Préfet de police, ont un nombre considérable de blessés dans leurs rangs.

S'il y a des blessés dans leurs rangs, c'est qu'en face, il y a des manifestations non maîtrisées, des organisateurs qui n'en exercent pas du tout le contrôle, que les violences sont radicalisées et quand on s'infiltré avec des casques et des harpons, des bouteilles d'acide, des engins incendiaires, etc., dans les manifestations, c'est que vraiment, comme le dit le syndicat Synergie, il y a chez certains la volonté de mutiler, de tuer.

D'ailleurs, un manifestant est en cours de jugement pour avoir frappé sur un policier à terre avec une barre de fer, après lui avoir enlevé son casque ! On connaît tout cela et ces violences se sont exacerbées.

Il faut aujourd'hui faire cesser les troubles, d'autant plus que nous sommes en état d'urgence et que l'Assemblée va se prononcer demain pour le prolonger. Je ne comprends pas que l'on puisse tolérer de tels débordements, alors que nous sommes en état d'urgence, que l'Euro 2016 se profile avec tous les risques que l'on connaît, parce que les policiers sont à bout de nerfs, fatigués par toutes ces missions qui s'abattent sur eux, entre le terrorisme, "Vigipirate", les Migrants, la COP 21, j'en passe, et des événements considérables.

Ils n'en peuvent plus, la manifestation d'aujourd'hui le démontre, les policiers sont au bout du rouleau.

La question qui se pose, Monsieur le Préfet, mettez-vous vraiment en œuvre tous les moyens pour neutraliser les casseurs connus et identifiés pour la plupart ?

Je vous félicite d'ailleurs pour avoir pris cette décision d'interdire de manifester à un certain nombre de casseurs parmi les plus dangereux. C'est une mesure d'interdiction administrative, qui en plus de l'interdiction judiciaire devrait être prise en dehors même de l'état d'urgence, mais il faut maintenant donner à la fois des ordres clairs à la police pour qu'elle neutralise les casseurs et limiter le nombre de ces manifestations et de ces rassemblements sur la voie publique en plein état d'urgence.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je n'ai pas compris le sens de votre intervention, c'était une explication de vote ?

Bien. Monsieur Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, je vais rappeler que la sécurité publique, le maintien de l'ordre appartiennent bien aux forces de l'ordre et non pas aux organisations syndicales de salariés.

Pour notre part, et contrairement à M. GOUJON, nous condamnons toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et nous demandons d'ailleurs que leurs auteurs soient appréhendés et jugés dès lors que les faits reprochés et les responsabilités sont clairement établis.

Oui, les incohérences de la stratégie de commandement du maintien de l'ordre, décidée pour encadrer les mobilisations sociales, ont soulevé et continuent de soulever de nombreuses questions, y compris parmi les syndicats de policiers.

Comment comprendre, par exemple le 1er mai, que les CRS aient reçu des directives pour tronçonner les cortèges empêchant les manifestants d'avancer ?

Pour leur part, les services d'ordre des organisations syndicales de salariés que vous avez reçus, Monsieur le Préfet, dénoncent le fait qu'ils ne peuvent pas faire évacuer les manifestants en cas de nécessité, car les rues contiguës aux défilés sont bloquées par les CRS.

Je pose donc la question, à qui profite cette stratégie et quels sont les véritables objectifs visés ?

Nous voterons le vœu n° 48.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULIEN, maintenez-vous ?

M. Pascal JULIEN. - D'abord une question de forme. J'ai parlé 2,5 minutes, je ne comprends pas qu'une justification de vote dure beaucoup plus longtemps. Quelque chose ne va pas.

Sur le fond, les propos de Didier LE RESTE trouveront leur place, justement dans l'échange tranquille, serein et constructif, j'insiste sur ce point, que nous aurons avec M. le Préfet en 3e Commission.

Bien sûr, je retire mon vœu au vu des engagements qui ont été pris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie, et je précise que vous avez tout à fait raison sur le temps de parole des explications de vote. Malheureusement, le dépassement de cette minute pour atteindre tranquillement les deux minutes est assez généralisé dans cet hémicycle, mais peut-être nous faudrait-il revenir à moins de souplesse.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conséquences des manifestations sur la place de la Nation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 49, déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux conséquences des manifestations sur la place de la Nation.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Des dégradations et des violences récurrentes ont eu lieu lors des manifestations du 9 mars dernier, du 31 mars, du 9 avril, du 28 avril et du 1er mai à la place de la Nation.

Des affrontements violents ont duré plusieurs heures, avec notamment des jets de pierres, de pavés et de bouteilles. Les façades des commerces et des immeubles ont été dégradées et les commerçants, leurs employés et les riverains, souvent en état de choc, ont dû se barricader. Les jours de manifestation, les commerces de la place Nation, mais aussi des rues adjacentes rencontrent de grandes difficultés pour travailler et la fréquentation de leur clientèle et leur chiffre d'affaires ont été durement impactés.

Mes chers collègues, manifester est un droit incontestable et les actes de dégradation et de violence doivent être inlassablement et fermement condamnés. Ceci est une évidence, mais l'objet de ce vœu est de permettre une accalmie, un répit pour les commerçants et les riverains.

La grande majorité des manifestations à caractère social ont leur itinéraire qui se termine ou débute à la place de la Nation.

Les riverains et les commerçants du quartier de la place Nation ont le droit, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet, d'avoir du répit et il nous apparaît juste et urgent de rééquilibrer les parcours des manifestations et d'aider les commerçants à compenser leurs pertes d'activité.

Pour ces raisons, avec mes collègues Christian SAINT-ETIENNE, Atanase PÉRIFAN et Nathalie FANFANT, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de saisir le Préfet de police sur la nécessité de varier les itinéraires des manifestations, afin que la place de la Nation soit moins sollicitée et de mettre en place un fonds d'indemnisation pour les commerçants impactés, afin de compenser leur perte d'activité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je rappelle simplement ce que vous savez, Madame la Conseillère, les manifestations et celles à caractère revendicatif en particulier, ne sont pas soumises à autorisation mais à simple déclaration, et l'autorité administrative, sous le contrôle du juge, se borne à recommander des changements d'itinéraires si ceux-ci présentent des difficultés au regard de l'ordre, de la sécurité ou de la tranquillité publique.

Dans ce contexte et dans ce cadre légal limité, bien évidemment, l'objectif des services de la Préfecture de police est de conseiller et d'accompagner le choix des organisateurs qui déclarent une manifestation sur les itinéraires les plus adaptés, et sans pour autant concentrer les manifestations exclusivement sur le site de la Nation.

Je constate d'ailleurs que depuis plusieurs semaines, les manifestations se sont, pour un grand nombre d'entre elles, déroulées plutôt sur la rive gauche, avec une certaine fréquence d'itinéraires se rapprochant de l'Assemblée nationale ou de Matignon.

En conclusion, cela dépend aussi un peu des circonstances. Incontestablement, les grandes places, comme la République, la Nation, la Bastille, ou Denfert-Rochereau, voire la place d'Italie, constituent des sites privilégiés d'arrivée ou de départ des cortèges au regard de leur symbolique, et compte tenu de leur capacité d'accueil, et du fait que le plus souvent, on y accède par des avenues relativement larges qui permettent le déroulé normal d'une manifestation d'une certaine ampleur.

Ce sont toutes ces raisons qui doivent être prises en compte au moment où s'apprécie la déclaration déposée en Préfecture, et lors de la négociation éventuelle qui peut être conduite avec les organisateurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Un mot rapide sur ce vœu.

J'émettrai un avis défavorable, pour deux raisons.

D'abord, parce que M. le Préfet a eu l'occasion de le dire et force est de le constater, il suffit de regarder le parcours d'un certain nombre de manifestations depuis quelques semaines, il y a évidemment une volonté de diversifier les parcours en fonction de ce que vient d'exposer M. le Préfet.

Et donc, il n'était pas besoin de produire ce vœu en Conseil de Paris pour se rendre compte de cela.

Deuxième sujet, répéter, car je crois que cela a été évoqué en Conseil du 12e arrondissement, qu'en dehors des manifestations revendicatives qui sont du ressort de la Préfecture de police, la Ville autorise peu de manifestations festives à Nation.

Et puis, sur la question de l'indemnisation des commerçants, il n'y a pas eu d'arrêté préfectoral demandant leur fermeture et il ne peut donc pas s'agir du ressort de la Ville de Paris, mais plutôt des assureurs. Et je sais l'implication de la maire du 12e arrondissement pour accompagner l'ensemble des commerçants présents.

Pour toutes ces raisons, j'y apporterai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation du flash-ball dans les manifestations.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 50, déposé par Mme SIMONNET, est relatif à l'utilisation du flash-ball dans les manifestations.

Madame SIMONNET, vous avez deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Pour commencer, je n'approuve pas non plus la violence, d'où qu'elle vienne, et je souhaite que l'on ait bien conscience que si, hélas et c'est totalement regrettable, on compte 300 agents de police blessés depuis le début des mobilisations sociales et citoyennes contre la loi travail, selon le ministère de l'Intérieur, il n'y a aucun décompte qui n'a été effectué côté manifestants.

A travers ce vœu, je voudrais rappeler qu'hélas un étudiant de Rennes, lors de la manifestation du 28 avril contre la loi El Khomri, a perdu un œil suite au tir d'une arme LBD, dite intermédiaire. Ces armes ont fait en France, selon l'association des Chrétiens pour l'abolition de la torture, entre 2004 et 2015, 39 blessés graves et un mort.

Après l'utilisation des grenades offensives par les forces de l'ordre, lors des mobilisations contre le barrage du Testet et qui avait entraîné la mort de Rémi Fraisse, en octobre dernier, le ministre de l'Intérieur avait pris acte de la dangerosité des grenades offensives et avait interdit leur utilisation dans les opérations de maintien de l'ordre.

Je regrette qu'au moment où j'ai rédigé ce vœu, je n'ai abordé la question des grenades de désencerclement qui, depuis, ont aussi commis des dégâts catastrophiques et des blessures y compris graves. Je connais très bien quelqu'un qui a été hospitalisé la semaine dernière à cause de cela. Ces armes doivent être interdites.

Je souhaite donc, à travers ce vœu, que nous fassions nôtre, la demande de la Ligue des droits de l'homme, d'une mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire afin que toute la lumière soit faite sur ces événements, qu'il s'agisse des blessés côté policiers comme côté manifestants, et qui rappelle, aux responsables de police et aux fonctionnaires sur le terrain, le Code de la sécurité intérieure qui dispose que toute personne appréhendée est placée sous la protection des policiers ou des gendarmes, et préservée de toutes formes de violences et de tout traitement inhumain ou dégradant.

Les policiers, je sais, souffrent et subissent des problèmes de sous-effectifs, avec évidemment cet état d'urgence qui devrait ne plus être et qui augmente les sollicitations. Je pense vraiment que l'amélioration du bon déroulement de leur mission dépend bien plus des effectifs, à la fois de la formation et de l'arrêt de ce dysfonctionnement en matière de commandement, que les syndicats déplorent, et non de l'usage d'armes dangereuses à l'encontre des manifestants.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - L'emploi du lanceur de balles de défense, Madame SIMONNET, ce que l'on appelle le "flash-ball" dans le langage courant, fait l'objet d'un cadre réglementaire très strict. Les consignes d'utilisation sont systématiquement rappelées aux effectifs de police avant chacune des manifestations.

Le cadre, c'est celui de la non-utilisation de ce type d'arme dans le cadre du maintien de l'ordre. A Paris, je le redis, je l'évoquais tout à l'heure dans la réponse que j'ai donnée, j'ai veillé à ce que les forces mobiles évitent systématiquement toute utilisation de lanceur de balles de défense ou de flash-ball. Son usage n'est, en effet, envisagé - je vais vous préciser les choses - que dans le cas de violences urbaines ou si on a affaire par exemple pour des B.A.C. ou des compagnies d'intervention à une situation où des agents seraient mis en difficulté, et pour laquelle cet emploi serait nécessaire pour se dégager d'un péril grave.

L'instruction gouvernementale, qui est une instruction du 2 septembre 2014 précise les règles d'utilisation de ce lanceur ; elle rappelle qu'il s'agit d'une arme de force intermédiaire, dont l'emploi constitue une réponse graduée et proportionnée à une situation de danger, et non pas un emploi de gestion normale par les forces mobiles de manifestation et de situation de difficulté d'ordre public. Elle n'est légitime que lorsque l'emploi de la force s'avère nécessaire pour dissuader ou neutraliser une personne menaçante ou dangereuse pour elle-même ou pour autrui. Très précisément, cet emploi doit être proportionné et il est soumis au principe constitutionnel et jurisprudentiel de nécessité et de proportionnalité.

Pour être très clair, la proportionnalité n'est possible que si les circonstances rendent absolument nécessaires l'usage du flash-ball, c'est-à-dire au titre de la riposte. A ce moment-là on est dans la légitime défense des personnes et des biens, au titre de l'état de nécessité et il faut pouvoir le justifier devant un juge, ou lors d'un attroupement, comme je l'évoquais tout à l'heure, si des violences ou des voies de fait sont commises à l'encontre des forces de l'ordre et si elles ne peuvent se défendre autrement qu'après avoir fait usage de sommations.

Je vais prendre un exemple : si des cocktails Molotov sont jetés à la fin d'une manifestation dans une station de métro qui est destinée à permettre l'évacuation des manifestants - cela s'est produit récemment - et qu'il y a des policiers du service régional des transports, c'est-à-dire la Brigade francilienne des transports, qui contrôlent aux côtés de S.U.G.E. ou de la B.P.S.R. les transport en commun, qui sont en situation difficile, se sentent menacés parce qu'on jette dans les escaliers et qu'ils sont en bas des cocktails Molotov, ils peuvent exceptionnellement être amenés, au titre de la nécessité, à faire usage après sommation de flash-balls. Mais c'est quelque chose qui doit être

strictement limité et qui normalement ne sert, comme les grenades de désencerclement, que pour se sortir d'une situation où les personnels sont eux-mêmes menacés dans leur intégrité physique.

Je précise enfin que l'usage de flash-balls, comme de grenades de désencerclement, fait l'objet de comptes rendus systématiques et, au besoin, d'enquêtes. A chaque fois que j'ai connaissance de cet usage, je demande à avoir un rapport sur les raisons de son utilisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Mme Colombe BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur le Préfet, d'avoir apporté ces éléments, éléments complémentaires de ceux qui avaient été apportés lors d'un précédent Conseil de Paris, notamment sur l'utilisation des flash-balls. Et vous avez de nouveau précisé la doctrine qui n'a d'ailleurs pas évolué depuis la dernière interpellation.

Je dois avouer que ce vœu, au-delà de la question sur le fond, est étrange puisqu'il n'interpelle que la Ville de Paris sur des questions qui sont en lien avec la question de l'ordre public qui relève de la Préfecture de police. Merci donc, Monsieur le Préfet, d'avoir rappelé ces éléments que vous seul pouvez en effet apporter.

Je redis à Danielle SIMONNET que pour la demande de soutien d'une création d'enquête parlementaire sur ce sujet, vous nous aviez déjà interpellés et l'Assemblée nationale a produit, en mai 2015, un rapport qui a été fait au nom de la Commission d'enquête chargée d'établir, je cite : "un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques du droit de manifestation, ainsi que de la protection des personnes et des biens." M. Noël MAMÈRE en était le président, M. Pascal POPELIN le rapporteur, les choses ont été produites et soumises à la représentation nationale.

Je considère donc que cette nouvelle interpellation ne s'adresse qu'à la Ville de Paris sur des sujets qui sont déjà des sujets que nous avons eu l'occasion d'évoquer.

Je me permets de préciser, et je reste encore dans mon temps de parole, que nous avons eu un débat que je considère comme important et que nous allons poursuivre. Dans votre vœu, Madame SIMONNET, vous faites état d'un certain nombre de difficultés, voire d'un certain nombre de situations graves parce qu'elles ont attenté à l'intégrité des personnes, aucune à Paris.

Moi, je suis Conseillère de Paris, je représente l'Exécutif Parisien, Madame SIMONNET, et donc je suis ici pour m'exprimer et prendre position sur les faits qui interviennent à Paris et uniquement ceux-là, Madame SIMONNET. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis négatif à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je suis saisi de deux explications de vote.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Danielle SIMONNET a eu raison de rappeler que cet étudiant de Rennes, le 28 avril dernier, a perdu un œil après avoir essuyé un tir de flash-ball. Ce n'est malheureusement pas la première fois. Pour ne citer qu'un exemple mais il y en a d'autres, en 2013, un jeune ouvrier de la métallurgie de 25 ans, John DAVID avait perdu un œil lors d'une manifestation à Strasbourg.

Combien de blessés faudra-t-il pour prendre conscience de la dangerosité de ce dispositif ?

En 2012, déjà les élus communistes au Sénat ont déposé une proposition de loi demandant un moratoire sur l'utilisation de ces armes et l'interdiction de leur utilisation par la police contre des manifestations.

Aujourd'hui, nombre d'opposants à la loi travail, et ils sont nombreux, je pense en particulier aux familles qui viennent manifester de façon pacifique, souvent avec leurs enfants, ou aux retraités, n'osent plus participer aux mobilisations. Alors qu'il y a à peine plus d'un an, des dizaines de chefs d'Etat et de gouvernement manifestaient à Paris pour défendre la liberté d'expression, la liberté de manifester dans des conditions de sécurité optimum doit être, elle aussi, pleinement assurée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Une explication de vote de M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je reconnais que Mme BROSEL a eu raison de rappeler cette commission d'enquête parlementaire. J'en faisais d'ailleurs partie. Elle a juste omis le fait que M. MAMÈRE en était le président et s'est prononcé contre le rapport ! Rapport très intéressant, même s'il n'a été pas appliqué de M. POPELIN, député socialiste, dont la proposition 18 consistait à restreindre l'usage du LBD 40/46 mm aux seules forces mobiles. Donc il n'y avait pas du tout une proposition de retrait de quoi que ce soit, mais d'usage par les seules forces mobiles et formées à son emploi, bien sûr.

Mais, en contrepartie, le rapport proposait de développer de nouveaux moyens intermédiaires visant à disperser les foules, comme les canons à eau, ou encore une proposition très intéressante qui était la mise en œuvre, par arrêté préfectoral, de mesures de police administratives portant interdiction individuelle de participer à une manifestation. Interdiction administrative en plus de l'interdiction judiciaire qui existe déjà et qui est appliquée dans l'état d'urgence, mais là, M. POPELIN proposait de l'étendre en permanence en dehors de l'état d'urgence. Bref, je ne vais pas développer les 25 propositions de ce rapport que j'ai acceptées, que notre groupe a votées, parce qu'elles auraient été effectivement très efficaces contre les casseurs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la réunion du comité d'éthique de la vidéo-protection.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif à la réunion du comité d'éthique de la vidéo-protection.

Je donne la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce comité d'éthique, il faut que vous nous disiez si c'est important ou pas important qu'il existe. Quand nous nous sommes prononcés, il y a quelques années, contre la vidéo-surveillance, vous nous aviez dit, urbi et orbi, qu'il y aurait un comité d'éthique, que c'était extrêmement important, que cela offrait beaucoup de garanties pour les citoyens, etc. Sauf que problème : depuis le mois de septembre 2015 et malgré un vœu voté à l'unanimité, aucune nouvelle de ce comité d'éthique.

Est-ce qu'il se réunit secrètement ? Cela paraît peu probable. Est-ce qu'il ne se réunit pas ? Cela voudrait dire qu'il ne sert pas à grand-chose. Nous posons un vœu sur un vœu, avant d'être probablement obligés de poser une question écrite la prochaine fois pour demander si le vœu sur le vœu est suivi d'effet. On aimerait quand même que, lorsqu'il y a un vœu, et encore plus lorsqu'il est voté à l'unanimité, il soit suivi d'effet.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame BROSEL, pouvez-vous rassurer M. CONTASSOT ?

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Plus que le rassurer, le rassurer évidemment sur l'importance du comité d'éthique et le rassurer, bien entendu, sur le fait que le comité est en train d'être constitué et que la prochaine réunion du comité se tiendra bien avant l'été. Je rassure Pascal JULIEN qui m'interroge régulièrement, et à juste titre, sur le sujet.

Oui, bien entendu, ce comité va se réunir. Je le redis pour l'ensemble des conseillers de Paris et pour ceux qui s'interrogeraient sur le sujet. Nous avons, en effet, adopté un vœu qui ouvrirait la composition de ce comité à des représentants de chacun des groupes de notre Assemblée à l'occasion du renouvellement du comité fin 2015. Je vois que les élus sont très pressés à l'idée d'y siéger. Je m'en félicite et je les en remercie.

Nous sommes plus qu'en lien avec la Préfecture de police et le directeur adjoint du cabinet du Préfet de police sur le sujet, puisqu'il y avait 7 membres à renouveler sur ce comité de 11 membres, puisque certains d'entre eux ne pouvaient pas effectuer un troisième mandat. Ça y est, toutes les propositions et nominations sont achevées. Donc nous aurons le plaisir de nous réunir avant l'été, chers amis.

Donc, un avis favorable au vœu et surtout le plaisir de pouvoir nous retrouver dans le comité d'éthique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 122).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mendicité agressive porte de Saint-Ouen.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 52, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la mendicité agressive porte de Saint-Ouen.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement...

Monsieur DUBUS ? Vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais attirer votre attention et l'attention de tous les Conseillers de Paris sur ce qui se passe aux portes de l'Est parisien actuellement.

Nous avons, depuis plusieurs mois, des phénomènes de mendicité agressive, que ce soit porte de Clignancourt, porte de Saint-Ouen, mais je pourrais multiplier les portes, des phénomènes de mendicité agressive où des enfants sont exploités puisque les parents les laissent mendier entre les voitures, et ce phénomène s'accroît. Il s'accroît et il se multiplie, maintenant, par l'installation quasi quotidienne de marchés de la misère - ce que l'on appelle "les marchés de la misère" - porte de Clignancourt, porte de Saint-Ouen. Nous avons même connu porte de Montmartre des phénomènes qui ont obligé la R.A.T.P. à modifier le parcours des bus, car ils ne pouvaient plus passer à cause de cet envahissement par plusieurs dizaines de personnes tous les jours. Malheureusement, je constate que peu ou rien n'est fait.

J'ajoute que les services de la propreté doivent intervenir tous les jours, l'après-midi, pour faire en sorte que tout soit nettoyé, que ce n'est pas toujours fait, mais voilà ce qui se passe aux portes de Paris.

L'avenue de Saint-Ouen est aujourd'hui un phénomène extrêmement récurrent. Nous avons pu obtenir l'évacuation de plusieurs centaines - nous ne savons pas très bien, d'ailleurs, quelle est la provenance géographique de ces personnes, donc je n'en dirai pas plus - mais nous avons pu obtenir l'évacuation, au mois d'octobre dernier, grâce à l'intervention de Brigitte KUSTER auprès de la préfecture de police, de ces personnes.

Oui, Madame LEPETIT, vous pouvez rire, mais c'est la vérité. Si vous vous occupiez de votre circonscription, cela irait peut-être mieux. Voilà.

Je suis obligé d'intervenir sur ce sujet en demandant à la Maire de Paris et à la Préfecture de police, peut-être à Mme le député si elle veut s'en occuper - ce serait bien -, d'intervenir pour que cela cesse.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Très sincèrement, ces sujets de vente à la sauvette, de tranquillité publique et de capacité à rester dans une gestion sereine, apaisée, partagée de l'espace public, méritent mieux que le débat que nous sommes en train de commencer à avoir, chers collègues.

Votre vœu, et j'ai pensé à un moment, en vous écoutant, Monsieur DUBUS, que votre intervention allait faire un pas de côté par rapport à votre vœu. Votre vœu et votre intervention n'ont manifestement pour objectif que de laisser imaginer les habitants que rien n'est fait, que peu est fait et que nous aurions oublié - les élus, qu'ils soient de l'arrondissement ou qu'ils soient de Paris - d'échanger avec la Préfecture de police sur le sujet. Il faudrait donc que nous saisissions officiellement la Préfecture de police sur ce sujet.

Enfin, écoutez, restons sérieux et, très honnêtement, je vous en fais la proposition. Soyons ensemble pour avancer sur ces sujets qui sont des sujets complexes, qui nous mobilisent beaucoup, sur lesquels nous avons des échanges réguliers en Conseil de Paris et qui sont des sujets sur lesquels les habitants attendent plus de nous qu'une mise en scène de saisines officielles des uns ou des autres, alors que nous travaillons quasi quotidiennement sur ces sujets.

La dernière visite conjointe entre les services de la Préfecture de police et les élus d'arrondissement - je pense notamment au 18e arrondissement - a eu lieu le 18 avril. Nous sommes en train, évidemment, de travailler notamment sur la question des états généraux sur la vente à la sauvette. Ne mettons pas en scène de façon artificielle des divergences ou des manquements qui n'existent pas. Vous ne pouvez pas, d'un côté, dire que peu ou rien n'est fait et, de l'autre, rappeler que les services de la D.P.P., de la D.P.E., de la Mission Tramway sont mobilisés les uns et les autres. Nous le sommes aux côtés des élus d'arrondissement et nous le faisons évidemment en lien avec les services de la Préfecture de police. Merci à eux, d'ailleurs, de leur engagement.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL, pour ce rappel.

Le maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE, a demandé la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Quelques mots parce que le 18e arrondissement a été évoqué. D'abord, pour me surprendre du ton qui est celui de ce vœu et surtout, de la réaction tardive de nos camarades élus du 17e arrondissement parce que s'il y a bien un sujet sur lequel, dans le 18e arrondissement, nous travaillons depuis longtemps... Je veux saluer l'engagement très important de la Préfecture de police. J'étais moi-même sur place porte Montmartre, porte de Saint-Ouen, avec le commissaire RIGON, avec de nombreux responsables, avec la police de la Ville de Saint-Ouen aussi, puisque nous travaillons sur la porte Montmartre depuis très longtemps.

Cet engagement très fort qui est celui de mon équipe, celui de l'équipe de la Maire de Paris et celui de la préfecture de police, nous a déjà permis d'obtenir, notamment porte de Saint-Ouen où nous avons été amenés, nous les élus du 18e arrondissement, à demander à faire en sorte qu'à notre initiative soit installés un certain nombre de dispositifs pour empêcher les réinstallations. A l'époque, j'aurais bien aimé être un peu moins seul d'ailleurs sur cette question, notamment en matière de financement puisque vous savez que ces dispositifs sont en partie payés sur l'état spécial de l'arrondissement du 18e même si une partie sert le 17e.

Je voudrais vraiment que chacun ait une approche beaucoup plus constructive de cette question et évite de mélanger les choses. Il y a la question de la mendicité agressive aux portes de Paris, il y a la question des sauvettes qui ne relèvent pas du tout du même registre et qui ne sont dans les mêmes logiques, et il y a la question des grands marchés de la misère sur lesquels nous travaillons depuis nombreuses années.

Je pense qu'un peu plus de travail et un peu moins de paroles seraient utiles sur ce sujet et, en tout cas, c'est ce que nous essayons de faire dans le 18e.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la maire du 17e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Si Mme BROSEL est étonnée du ton du vœu, alors qu'elle s'est rendue apparemment dans le 18^e, je l'invite à ne pas hésiter à se rendre dans le 17^e.

S'il vous plaît, acceptez, si cela ne vous dérange pas, que les élus d'arrondissement que nous sommes, tout aussi légitimes que vous, relayions le ras-le-bol de nos habitants. C'est aussi simple que cela.

Je remercie la Préfecture de l'écoute et des moyens affectés temporairement, car cela ne peut pas être pérenne. Cela a été d'ailleurs souligné dans le vœu, il y a eu une amélioration en 2015, néanmoins en 2016 cela revient, et il nous a donc paru en effet pertinent, Madame BROSEL, que cela vous gêne ou pas, que nous relayions à nouveau cette inquiétude et la nécessité d'une mobilisation car cette mobilisation, à l'heure actuelle, fait défaut sur certains lieux. Permettez-moi de vous citer la porte de Saint-Ouen. Pour la porte de Clichy nous avons réussi une amélioration et nous souhaitons qu'il en soit de même sur la porte de Saint-Ouen et ce, de manière pérenne.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la maire du 17^e.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la surveillance des grands espaces verts par des Brigades équestres.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons, en silence s'il vous plaît, le vœu référencé n° 53 relatif à la surveillance des grands espaces verts par des Brigades équestres.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Après ces propos un peu tendus sur des sujets sérieux et prégnants, je vais vous faire une proposition toute centriste qui peut allier efficacité et convivialité en même temps.

Je vous propose, nous vous proposons une expérimentation de la surveillance des grands espaces verts parisiens par des Brigades à cheval. Ce vœu part d'un constat simple : il est souvent difficile pour les agents de faire respecter leur autorité face à certains groupes de Parisiens, promeneurs, pique-niqueurs, consommateurs divers et variés qui n'obtempèrent pas à leurs injonctions ou qui troublent la tranquillité et la salubrité publique.

A l'inverse, là où elles existent, les Brigades à cheval rencontrent toujours des résultats unanimement salués pour maintenir l'ordre public.

Cette efficacité tient pour beaucoup à la prestance de l'animal lui-même. Le cheval et son cavalier en imposent, comme on dit, du fait de cette hauteur naturelle. En effet, le cheval est aussi source de curiosité et de dialogue, il est en fait convivial en favorisant le dialogue entre l'agent... C'est la solution que je propose qui peut être centriste, mon cher collègue.

Il est convivial en favorisant le dialogue entre l'agent et les usagers des parcs. Par là même, on favorise la prévention, tout cela dans un climat de sympathie. Mais la prestance du cheval, sa stature, en cas d'infraction donne aussi à l'agent une autorité naturelle qui, pour interpellier mais aussi pour verbaliser le cas échéant le contrevenant et si nécessaire le forcer à obtempérer aux injonctions.

Enfin, les chevaux sont aussi dressés pour procéder à des interpellations dans des situations délicates : disperser une foule, isoler un individu, réprimer la présence de chiens dangereux, interpellier des exhibitionnistes ou des consommateurs de stupéfiants. Inutile de préciser que le cheval est parfaitement écologique et qu'il est aussi très esthétique.

Pour moi, c'est l'alliance de la tradition et de la modernité, de la pédagogie et de la fermeté, de la convivialité et de l'efficacité.

Il me semble donc qu'en proposant, dans un premier temps, une expérimentation puis un système plus pérenne d'une brigade équestre, la sécurité, la tranquillité et la propreté seront nettement mieux assurées sur les berges de Seine, le canal Saint-Martin, l'esplanade des Invalides et dans tous les espaces et jardins.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Je conclurai en disant qu'en ce moment, des agents de police manifestent contre la haine des flics et que la Ville de Paris, en adoptant ce vœu, ferait un geste qui les soutiendrait dans leurs tâches qui sont souvent difficiles et délicates, puisque cela leur donnerait à la fois cette autorité et cette convivialité nécessaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Madame BROSSEL, que pensez-vous de cette proposition équestre toute centriste ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - D'abord, je me permets de rappeler à Mme GALLOIS que la Ville de Paris et la Maire de Paris n'ont pas besoin de voter des vœux pour rappeler quotidiennement leur soutien aux fonctionnaires de police de la Préfecture de police de Paris.

Néanmoins, je vais émettre un avis favorable à ce vœu pour deux raisons.

D'abord, je partage votre appréciation positive sur la présence dans l'espace public de brigades équestres, et j'en veux pour preuve la présence de la Garde républicaine dans Paris et dans des espaces publics dérégulés ; je pense notamment à la porte Montmartre, cher Eric LEJOINDRE, puisqu'en effet nous travaillons sur le sujet. Je pense donc qu'il est tout à fait intéressant de pouvoir avoir ce type d'initiative.

Néanmoins - c'est pour cela que je trouve votre vœu intéressant -, passer par une expérimentation sur la surveillance des grands espaces verts parisiens est séduisant, d'abord parce que c'est évidemment à la Préfecture de police d'étudier - elle le dira - comment cela est faisable mais aussi parce que dans des espaces verts, on peut être confronté à d'autres types de présence, d'autres types d'interventions. Par conséquent, je trouve tout à fait positive la façon dont vous présentez les choses par une expérimentation.

Deux derniers points. D'abord pour vous indiquer - vous en faites mention dans le vœu - que les relevés de la DPP sur l'ouverture ces derniers week-ends des parcs le soir et la nuit sont des relevés tout à fait positifs car il n'y a eu aucun incident. Je ne voudrais pas manquer l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle et Pénélope y reviendra certainement.

Je veux vous dire aussi, pour moduler peut-être un peu votre deuxième alinéa, que ce sera, évidemment en matière de lutte contre les incivilités, aux services compétents, à la DPP et à la DEVE qu'il reviendra d'apprécier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un tel mode de surveillance dans les parcs intra-muros, et d'en tirer avec la PP les conséquences.

Je suis pour ma part tout à fait favorable à ce que nous puissions débiter cette expérimentation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 123).

Je vous remercie.

2016 DEVE 3 - Fourniture et livraison de bancs, chaises et barrettes de bancs pour les espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures et de services - Modalités de passation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 3 relatif à la fourniture et à la livraison de bancs, chaises et barrettes de bancs pour les espaces verts de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération car il concerne un élément essentiel de notre mobilier urbain : les bancs publics. Ils sont à l'usage de toutes et tous. Ils constituent un droit, celui de s'asseoir gratuitement dans l'espace public sans forcément consommer. C'est un espace libre pour des usages multiples, innombrables.

S'asseoir, s'arrêter, se reposer, s'observer, dormir, prendre le soleil, manger mais aussi lire, écrire, dessiner, peindre et bien sûr discuter et rencontrer. Pourtant, sous cet aspect anodin, le banc public peut défrayer la chronique.

Ainsi, fin 2014, Angoulême provoquait l'incompréhension après avoir grillagé ses bancs sous prétexte qu'ils constituaient un lieu de rassemblement pour les S.D.F. Quelques mois plus tard, la Ville de Perpignan créait la polémique en voulant supprimer ses bancs publics pour les mêmes raisons. D'autres villes ont expérimenté des bancs inconfortables après une certaine durée, ou ne permettant pas de s'allonger, par exemple par des accoudoirs, afin d'empêcher le stationnement prolongé des personnes sans domicile fixe.

Dans les espaces verts de notre ville, depuis quelque temps, il semblerait que les chaises remplacent régulièrement les bancs. Si deux personnes souhaitaient donc s'asseoir côte à côte, ceci n'est plus possible.

Le groupe des Ecologistes souhaite donc savoir ce qui justifie cette tendance et surtout si celle-ci est mesurée. De même, nous souhaiterions savoir si le nombre de bancs augmente bien proportionnellement à l'augmentation des espaces verts dans la Ville de Paris.

Je vous remercie par avance des informations que vous voudrez bien nous communiquer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MOREL, comme vous l'avez signalé, les bancs sont le mobilier principal des parcs et jardins. Ils sont des éléments importants de l'identité de ces espaces et favorisent la convivialité en permettant à plusieurs personnes de s'asseoir au même endroit. Je suis donc bien attachée à ce qu'ils restent au cœur de l'offre municipale en matière de mobilier.

Néanmoins, les chaises ont une dimension qui est aussi conviviale et qui est très intéressante, notamment lorsqu'elles sont, par exemple, disposées en arc de cercle ou dans des emplacements inadaptés aux bancs. Souvent, elles sont dotées d'accoudoirs très appréciés des personnes les plus âgées qui peuvent éprouver des difficultés pour se relever depuis un banc traditionnel.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous travaillons et implantons ces deux types de mobiliers, de même que nous implantons maintenant aussi des chaises longues, notamment aux abords des kiosques que nous avons rénovés.

Je citerais deux projets pour vous montrer que non, nous ne faisons pas disparaître les bancs :

- le 11^e arrondissement avec le jardin Bréguet que vous connaissez bien où des bancs sont prévus avec accoudoirs, des chaises longues fixes et des cubes en bois ;

- le 3^e arrondissement avec le jardin de la Perle où, puisque nous sommes à proximité d'une résidence de personnes âgées, nous avons beaucoup travaillé sur l'adaptation de la hauteur des assises et de la présence des accoudoirs.

Comme vous pouvez le constater, tous nos nouveaux projets sont marqués par une diversité des mobiliers afin de les adapter aux usages variés et divers et en travaillant aux usages avec la population dans le cadre des concertations. Toutefois, je vous rassure, le banc reste dans tous les cas l'élément central en matière d'assise.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 3).

2016 DEVE 27 - Création d'un jardin au 27/35, rue Bréguet (11e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous parliez du jardin rue Bréguet, c'est l'objet du projet de délibération DEVE 27.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'inscrire et intervenir évidemment très rapidement sur ce projet de délibération qui est une étape supplémentaire, que nous allons franchir aujourd'hui, concernant l'aménagement de ce que l'on appelle "l'îlot Bréguet" et tout particulièrement la parcelle 3, acquise il y a déjà un certain nombre d'années par la Ville de Paris et qui verra s'implanter une cinquantaine de logements sociaux, une crèche et trois salles de sport.

Il s'agit de l'aménagement du jardin. La création de ce jardin est une véritable opportunité d'aérer ce quartier particulièrement dense du 11e arrondissement, quartier Sedaine-Popincourt, dans un arrondissement, faut-il le rappeler, qui est lui-même le plus dense de Paris.

Le projet de délibération auquel nous aboutissons aujourd'hui est le résultat d'un travail de longue haleine sur lequel je m'étais évidemment particulièrement investi quand j'étais maire du 11e arrondissement. Nous avons notamment conduit une concertation très aboutie avec les habitants, les conseillers de quartier du conseil de quartier Bastille-Popincourt et, bien sûr, les riverains. Je pense notamment aux riverains de la Villa Marcès qui ont vu nombre de leurs préoccupations prises en compte.

Le choix final a été, par rapport aux trois hypothèses initiales, celui d'un jardin traversant permettant le bénéfice de cette aération aussi bien aux riverains de la Villa Marcès qu'évidemment aux riverains et à tous ceux qui circulent, et ils sont nombreux rue Bréguet.

C'est un très beau projet, une nouvelle étape dans l'élaboration de ce très beau projet qui va modifier durablement l'aménagement urbain du 11e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Mme Joëlle MOREL a également demandé la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Oui, je vous remercie.

Le projet de délibération concerne l'aménagement de la parcelle située au 27-35, rue Bréguet. La création de ce jardin de 920 mètres carrés s'inscrit dans le réaménagement de l'îlot Bréguet délimité par les rues Bréguet, Froment, Chemin Vert et Popincourt.

L'aménagement de cet îlot est en débat depuis plus de 15 ans et verra la création, comme l'a dit Patrick BLOCHE, de 50 logements par "Paris Habitat", la construction d'une crèche, de trois salles de sport. De nouveaux bureaux vont accueillir le siège de la société "Publicis".

Ce sont 1.200 personnes qui viendront y travailler à partir du mois de juillet, des boutiques au rez-de-chaussée gérées par la S.E.M.A.-EST dont une salle de sport, une salle de "coworking", une épicerie et très prochainement

une boulangerie. C'est donc un réel projet de requalification de cet îlot, un projet de désenclavement, un projet ambitieux.

L'aménagement de l'îlot entraîne le changement de statut de la Villa Marcès. C'était une voie privée, elle devient voie publique et piétonne. Pour les riverains, c'est une mutation importante ; et pour quelques-uns d'entre eux, une mutation douloureuse car tout cela n'est pas vécu positivement par tous. L'abattage des arbres, l'arrachage des plantations, auxquels les riverains étaient attachés, ont été vécus comme des interventions brutales.

J'ai pu mesurer le manque de savoir-faire dans les accompagnements des projets et l'insuffisance de l'information et de la concertation avec les riverains.

En tant qu'élue en charge des espaces verts du 11^e arrondissement, j'ai facilité la formation, renoué le dialogue, multiplié les rencontres. C'est au prix de l'ensemble de ces démarches, réunions publiques, marches exploratoires, ateliers en collaboration du C.A.U.E. avec les enfants de l'école Froment, un atelier plan, un atelier concernant le choix des nouveaux végétaux, qu'aujourd'hui, les relations sont enfin apaisées.

Au-delà de ce projet, j'ai la conviction que notre majorité sait concevoir des projets urbains de qualité. Néanmoins, j'ai aussi l'expérience vécue, concrète qu'il arrive que ces projets soient mis en œuvre dans une logique trop strictement descendante. Les riverains sont souvent insuffisamment associés à la conception et à la mise en place des projets. La culture - et le savoir-faire - du dialogue doit progresser. Cela évitera que des projets globalement positifs rencontrent des crispations et des oppositions locales.

Ainsi, le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération qui concerne les principes d'aménagement et la création du jardin, un jardin de 920 mètres carrés, ouvert 24 heures sur 24, non clôturé. Il sera composé d'un espace ludique pour les petits et les grands et d'une pelouse arborée de 325 mètres carrés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important pour le 11^e arrondissement, qui prévoit la création d'un espace vert dans un quartier où il y en a peu, comme l'a souligné Patrick BLOCHE.

Effectivement, la création de ce jardin s'est faite en coordination avec le réaménagement de la Villa Marcès qui jouxte le futur jardin et qui est une ancienne voie privée très dégradée qui avait été rachetée par la Ville afin d'en rénover les réseaux et les sols. Toutefois, je pense que ces questions s'adressent plus, en termes de réaménagement et de réseaux, à mon collègue Christophe NAJDOVSKI qu'à moi-même.

Cela dit, je voudrais tout de même, Madame MOREL, vous dire que dans le cadre de cette rénovation, la végétalisation de la voie, comme vous le savez, sera très renforcée et tout cet aménagement sera réalisé dans le respect des normes pompiers.

Je voudrais tout de même modérer vos propos parce que je ne peux pas vous laisser dire que sur cette opération, on a insuffisamment consulté. En effet, je ne sais pas combien de dizaines de réunions publiques il y a eu sur ce jardin. J'ai même dit, moi-même, à un moment donné, au maire du 11^e arrondissement qu'il fallait peut-être arrêter d'avoir des réunions, sinon ce jardin ne verrait pas le jour sous la mandature. Donc, je pense que les habitants, les conseillers de quartier ont été très, très consultés sur ce projet.

C'est un projet très qualitatif et c'est un projet - je souhaiterais vous féliciter et féliciter le maire du 11^e arrondissement - qui concerne un jardin traversant, sans grille, qui sera donc ouvert 24 heures sur 24. A cette époque, où un peu de polémique a lieu sur le sujet, je ne peux que m'en féliciter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 27).

Je vous remercie.

2016 DEVE 56 - Entretien, élagage et abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux et interventions de nuit sur le domaine public - Marchés de service - Modalités de passation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 56 concernant l'entretien, l'élagage et l'abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux et interventions de nuit sur le domaine public.

La parole est à nouveau à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Mon intervention sera brève.

Ce projet de délibération concerne les modalités de passation d'un marché de service pour l'entretien, l'élagage, l'abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux.

Je suis déjà intervenue devant cette Assemblée pour souligner le rôle essentiel des arbres dans notre ville, et si je souhaite intervenir aujourd'hui, c'est simplement pour obtenir des précisions concernant l'étude mentionnée dans le projet de délibération.

Dans le projet de délibération, il est mentionné qu'une étude est en effet en cours, pour étudier la faisabilité et les conditions d'une reprise en régie d'une partie ou de la totalité de ces travaux.

Pouvons-nous avoir des informations sur cette étude, son objet plus précis, son calendrier ? A quelle période aurons-nous les résultats de l'étude ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Les opérations d'entretien effectuées sur les arbres implantés dans les établissements et les sites municipaux sont les mêmes que celles effectuées sur les arbres d'alignement.

Cela étant dit, il y a des conditions d'intervention différentes dans des sites qui sont souvent difficilement accessibles pour l'exécution des travaux, ou par exemple dans les écoles, où l'on ne peut pas le faire quand les enfants sont là.

J'ai effectivement demandé qu'une étude soit lancée, elle est en cours, et je vous en présenterai les conclusions en 3e Commission, au cours du dernier trimestre 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 56).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extension des horaires des espaces verts durant l'été.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne du parc André Citroën.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et notamment les vœux numérotés 54 à 59 relatifs à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour deux minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui vise à accompagner le processus d'ouverture des parcs et jardins de manière plus large, notamment la nuit.

Pour être tout à fait complets, ce que nous souhaiterions, c'est qu'il y ait un peu partout dans Paris, au moins un grand espace vert qui puisse être ouvert dans chaque arrondissement, parce que la question de la lutte contre les îlots de chaleur et le fait de pouvoir avoir des lieux un peu moins chauds en période de canicule, cela concerne tous les arrondissements, et pas quelques arrondissements simplement.

Alors, on a conscience de la complexité et de la nécessité probablement aussi de tirer des bilans, mais on aimerait aller plus loin.

On a vu le vœu de l'Exécutif, on a pris acte de l'ouverture qui est faite en cas de canicule de pouvoir aller au-delà des seuls neuf parcs qui ont déjà été proposés à l'ouverture, sans attendre de tirer un bilan après la période estivale.

Donc, sous ces conditions, et s'il peut y avoir une concertation assez forte au plan local, et que ce ne soient pas que les maires d'arrondissement, mais qu'il puisse y avoir aussi des propositions citoyennes, cette orientation nous convient, même si nous aurions aimé évidemment, je ne peux pas ne pas le dire, que l'on aille plus loin dès la première étape.

C'est un projet porté en son temps d'ouverture des parcs et jardins la nuit, comme beaucoup de villes le font, il faut le rappeler. On est un peu une exception dans ce domaine, que ce soit en Belgique, en Italie ou ailleurs les parcs sont ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il y a une sorte d'exception francilienne et française, et on peut le regretter.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ n'est pas présent.

Qui s'exprime pour le groupe Communiste ?

Je vous en prie.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, par rapport à cette question, je tiens à exprimer le regret du fait d'avoir appris cette mesure, cette évolution, par voie de presse.

En effet, il m'aurait semblé utile que les élus soient informés et puissent échanger au sein de la 3e Commission par exemple, avant la mise en œuvre de cette mesure.

Les parcs sont des espaces publics, des lieux de gratuité de loisirs, nous pouvons être d'accord avec l'idée d'en maximiser l'utilité pour les Parisiens.

Cependant, nous devons demeurer vigilants quant au respect des lieux et du respect de chacun en ces lieux, et cela pose entre autres la question des conditions d'intervention des agents de la Ville de Paris dans les parcs, dans cette nouvelle configuration.

Cette extension des horaires va nécessiter un travail supplémentaire à la fois pour nettoyer les jardins le matin, pour entretenir des espaces verts qui seront plus sollicités, et pour sécuriser les lieux.

Afin que celles et ceux qui viennent profiter des parcs et jardins parisiens et ce, quel que soit le moment de la journée, ne voient pas la qualité des lieux être dégradée par cette utilisation plus importante, il nous semble essentiel de nous doter des moyens adéquats et de venir renforcer le dispositif en fonctionnement, notamment en matière de propreté, de sécurité et d'entretien des espaces verts.

La gestion des parcs et jardins relevant d'une mission de service public, il me semble également crucial que cette extension des horaires soit assurée par les services de la Ville compétents, et non par un recours au privé comme cela a pu être évoqué par la presse.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'un retour d'expérience puisse être organisé rapidement, tant concernant l'impact que ces nouvelles mesures auront sur les habitants alentours, que sur les agents de la Ville en charge de la gestion de ces espaces et ce, pour pouvoir réfléchir collectivement aux conditions de mise en œuvre de cette mesure, afin que les parcs parisiens puissent bénéficier au plus grand nombre dans les meilleures conditions possibles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Au groupe les Républicains, nous sommes favorables à des extensions d'horaires, mais opposés à la généralisation d'une ouverture sans coupure de nuit dans les parcs et jardins.

Pourquoi ?

Pour des raisons de nuisances pour les riverains, qui se plaignent pour ceux qui ont eu à l'expérimenter et s'en inquiètent pour les autres.

Pour des raisons de sécurité, parce que l'ouverture sans coupure pose des problèmes différents de la coupure qu'elle qu'en soit l'heure.

Enfin, pour des raisons de surcoûts : éclairage, surveillance, propreté, arrosage même, dans le parc Martin Luther King dans lequel l'arrosage ne peut pas se faire avec de l'eau non potable, en présence du public ; Brigitte KUSTER y reviendra tout à l'heure.

Vous me direz, en face, il y a une demande.

La demande n'est pas assurée sur une ouverture toute la nuit, elle est tellement peu assurée que si on lit le bilan de l'expérimentation qui a été faite, on note une présence clairsemée entre 1 heure et 4 heures du matin, et une fréquentation quasi nulle entre 4 heures et 7 heures du matin, d'où notre vœu qui consiste à privilégier une extension, mais pas au-delà d'une heure du matin, et dans certains parcs moins qu'une heure du matin, c'est le sens des interventions et des vœux plus particuliers qui suivront celui-là.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire.

L'Exécutif parisien nous avait annoncé que l'ouverture en nocturne des parcs et jardins serait décidée en concertation avec les maires d'arrondissement.

Or, une fois de plus, la Maire de Paris est passée outre l'avis du Maire du 15e en ouvrant le parc André Citroën 24 heures sur 24.

Pourtant, du fait de ses multiples plans d'eau, mais aussi compte tenu de son absence total d'éclairage, hormis les jours de pleine lune, la configuration de ce parc présente une réelle dangerosité la nuit.

Par ailleurs, du fait de sa fréquentation intense, ce parc dont l'état dégradé scandalise ses concepteurs est particulièrement fragile. A ceci s'ajoutent les différents problèmes rencontrés l'été dernier : nuisances sonores, mise à l'arrêt de l'arrosage automatique, pratiques d'usages interdits, problèmes sanitaires ou encore débris de verre sur les pelouses.

Or, d'une part la mission des jardiniers est d'entretenir les végétaux et non de traiter les problèmes de malpropreté et d'hygiène. D'autre part, la sécurité des usagers n'est pas garantie en nocturne. Je rappelle que nous sommes confrontés à suffisamment de troubles à la tranquillité publique et de vandalisme dans ce secteur, pour ne pas créer un appel d'air supplémentaire.

D'autant que nos effectifs de police doivent faire face à de multiples sollicitations auxquelles viennent s'ajouter l'opération "Vigipirate Sentinelle" et l'Euro 2016.

Enfin, je rappelle qu'en cas de canicule nous disposons de 10 hectares d'espaces verts ouverts la nuit avec parfois de graves problèmes, comme ce fut le cas dans la nuit du 1er mai, au square Pablo Casals.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Maire de Paris d'annuler sa décision d'ouvrir le parc Citroën 24 heures sur 24.

En revanche, nous proposons de retarder la fermeture de ce jardin jusqu'à 23 heures, pendant l'été, avec un gardiennage permanent.

Pour conclure sur une note d'humour, j'aimerais que la Maire de Paris accorde autant d'attention à la tranquillité des riverains des parcs, qu'elle en accorde aux colonies de pipistrelles qui dorment dans le tunnel Montparnasse de la Petite Ceinture, et pour lesquelles elle n'hésite pas à interdire toute animation et tous travaux pour préserver leur sommeil.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire.

Nous touchons là un sujet complètement étonnant dans la manière dont les choses nous ont été présentées, à nous maires d'arrondissement. Nous avons été mis, nous, maires d'arrondissement, devant le fait accompli lors d'une réunion, et même si je veux ici saluer la qualité d'écoute de Pénélope KOMITÈS, la décision apparemment prise par la Maire de Paris fait que nous n'avons pas été entendus du tout.

Les maires d'arrondissement sont, je pense, les plus à même de connaître les spécificités de leurs espaces verts. Et l'on voit bien, en fonction d'ailleurs des différentes prises d'intervention de mes collègues sur les bancs les Républicains, de la manière dont nous vous présentons nos desiderata de modifications horaires, qu'elles sont dues aux espaces verts qui sont différents d'un arrondissement à l'autre.

Si la majorité peut souhaiter des horaires étendus, ce que je peux comprendre, pour que les familles ou autres puissent profiter le soir de ces espaces verts, il en est tout autrement du parc Martin Luther King dans le 17e. En effet, nous avons donc déposé un vœu, l'équipe municipale, mettant en exergue les difficultés que nous rencontrons suite à cette décision.

D'abord, une pensée pour les riverains, les riverains de ce magnifique parc de 10 hectares qui, lorsqu'ils ont décidé d'y habiter, avaient eu l'assurance de la fermeture de ce parc, donc un dédit d'un engagement pris au préalable. Donc, des riverains qui, évidemment, sont inquiets des nuisances sonores, sont par ailleurs inquiets de l'installation qui vient d'être faite d'urinoirs, de sanisettes faites en dépit du bon sens, même si depuis, je remercie l'écoute de la DEVE et de Pénélope KOMITÈS pour les modifier de lieu. Néanmoins, nous sommes dans un système abracadabrantesque d'installation de plusieurs sanisettes, de 14 bacs à déchets, tout cela alors que nous n'avons pas non plus de gardiennage tel que nous le souhaiterions dans les autres jardins, et que là, nous allons faire appel à une société privée. On marche sur la tête.

Donc oui, vous me faites signe qu'il faut se dépêcher.

Je voulais aussi vous dire que devant ces faits, il y aura un surcoût où il n'y a pas de besoin, car aucun habitant ne nous a demandé d'ouvrir ce parc. Il y a en effet un souci de biodiversité et un problème d'éclairage et d'arrosage. L'arrosage vient d'être rappelé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur l'impossibilité d'arroser avec de l'eau non potable en présence de public, et par ailleurs, l'éclairage n'est pas prévu dans ce parc. C'est pourquoi nous avons formulé le vœu qu'il soit fermé à 22 heures.

Et par ailleurs, nous avons lancé une pétition, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Maire, qui a récolté déjà 2.250 signatures, et qu'à ce stade, je regrette aussi que l'opposition municipale du 17e n'ait pas trouvé bon de voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Soyons clairs, je ne suis pas opposé avec mon groupe à l'ouverture des parcs et jardins les soirs d'été, mais je suis aussi très sceptique sur l'idée de les ouvrir toute la nuit. Outre le droit au repos des riverains, j'ajouterai aussi le droit au repos des pelouses. La respiration végétale est nécessaire à la préservation de nos espaces verts. Je m'étonne que cet argument écologique basique ne soit pas partagé unanimement sur ces bancs. On parle souvent de respect de la biodiversité dans cette enceinte, mais là, rien !

De nombreux maires d'arrondissement, Brigitte KUSTER vient de le faire, ont émis des réserves sur ce projet présenté sans concertation, imposé d'en haut à l'occasion des vœux de la Maire de Paris en janvier dernier.

Vous n'ignorez pas les problèmes de propreté liés aux nombreux détritiques qui jonchent des endroits ouverts naturellement au public, comme l'esplanade des Invalides ou le Champ-de-Mars, et vous voulez désormais aggraver la situation en permettant dans neuf parcs et jardins de nouvelles atteintes à la propreté de nos espaces vert, sans compter les nuisances sonores et les aspects liés à la sécurité car, n'en doutons pas, il n'y aura pas, dans ces épisodes festifs nocturnes, que des buveurs d'eau de Paris, par ailleurs excellente.

La vidéosurveillance est insuffisante, des espaces non éclairés vont faciliter le déroulement d'activités prohibées et puis, tout ceci aura un impact financier non négligeable. Or, je ne vois rien de précis sur les surcoûts engendrés par cette mesure : surcroît de travail pour les agents, appel à un prestataire privé, etc. Or, il y en aura forcément un. Qu'en est-il vraiment ?

Le vœu est donc simple et au fond, c'est un appel à la raison : n'est-il pas plus sage de permettre l'ouverture de ces parcs ? Je veux bien amender et aller jusqu'à minuit, voire une heure du matin, comme l'a dit Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, mais ce serait à mon avis plus sage.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD.

Pour répondre à ces interventions, Madame KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Alors, il y a des vœux qui, effectivement, ont été déposés. Je dirai que vraiment, ces vœux dressent le portrait d'un Paris très replié sur soi, d'un Paris très angoissé, d'une ville mortifère où on a toujours envie de mettre des barrières. Les mots que je viens d'entendre sont : sécurité, nuisances sonores, surveillance, activités prohibées, etc.

A l'inverse de ce que vous prônez, nous avons fait le choix de l'ouverture et des libertés, qui a toujours permis à notre cité de se développer, et c'est les échanges, la convivialité qui font la saveur de la vie parisienne et qui se vivent, aussi bien sur nos places que sur nos boulevards, que sur les berges de Seine et, bien évidemment, dans nos jardins.

Je ne reviendrai pas sur le succès extrêmement populaire des berges rive gauche. Cet exemple a montré que les Parisiens respectent, contrairement à ce que vous disiez, les nouveaux espaces qui leur sont ouverts. L'année dernière, nous n'avons pas eu de problème pendant ces ouvertures. Les Parisiens ont été extrêmement civiques. Il semblerait aujourd'hui totalement incongru de ne pas renouveler cette opération.

Il y a de nombreuses grandes villes européennes où les parcs sont ouverts 24 heures sur 24, pas uniquement l'été, mais toute la nuit. J'ai cité certains exemples, comme le Viktoriapark à Berlin, le Pincio à Rome, le Vondelpark à Amsterdam. Vous avez énormément de parcs à Madrid, à New-York ou à Londres qui sont ouverts la nuit. Je ne parlerai même pas de San Francisco où il n'y a pas de grilles et où les parcs sont ouverts 24 heures sur 24.

C'est vraiment un mouvement d'appropriation de l'espace public par les Parisiens que nous souhaitons voir se mettre en œuvre et qui se poursuit avec cette ouverture nocturne d'un certain nombre de grands parcs parisiens. Nous avons eu, mais vous n'avez vraisemblablement pas eu les mêmes retours que moi, des retours extrêmement positifs, sur cette ouverture l'année dernière. Je ne vois vraiment pas comment vous pouvez sérieusement affirmer qu'il n'y a pas besoin d'espaces publics agréables la nuit et citer, de temps en temps, dans d'autres interventions, une fréquentation beaucoup trop massive des berges de Seine, des canaux, etc.

Si ces personnes sont indésirables dans les parcs publics, où les met-on ? On les parque chez eux, enfermés à double tour ? On n'est pas dans une logique de couvre-feu. Ce n'est pas Paris. Dans une ville aussi dense que Paris, notamment l'été et quand il fait beau, les Parisiens ont besoin, avec leur famille, de lieux pour pique-niquer, pour se promener, éventuellement pour faire du sport la nuit. C'est une initiative qui participe aussi à notre volonté de diversifier l'offre culturelle nocturne, avec un certain nombre de manifestations. L'année dernière, les Parisiens ont tout à fait respecté ces manifestations.

Bien évidemment, cela veut dire une responsabilité pour les Parisiens, notamment en matière de respect des riverains. Je rappellerai simplement, quand même, que les exigences en matière de respect des usagers, c'est la même chose la nuit que le jour. Vous pouvez aussi bien avoir un parc très sale la journée que la nuit. C'est la raison pour laquelle nous avons adapté les effectifs en matière de sécurité, de nettoyage, avec mes différents collègues. Idem pour l'arrosage. Comme je l'ai dit et comme je l'avais déjà annoncé, c'est un dispositif qui fera l'objet d'un premier bilan fin juin de manière à améliorer encore le dispositif pour l'été.

Concernant le vœu émis par le groupe Ecologiste de Paris, je suis d'accord : nous allons travailler pour examiner comment nous pouvons travailler de manière progressive à une ouverture plus importante.

Concernant le vœu émis par le groupe Communiste - Front de Gauche, j'approuve la volonté de déployer des moyens supplémentaires pour garantir les bonnes conditions de nettoyage et de surveillance.

J'émetts un avis défavorable sur les vœux du groupe les Républicains et le vœu UDI-MODEM.

J'invite les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche à retirer leur vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés sur le vœu n° 58, par la voix de Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je souhaite m'exprimer sur le parc Martin Luther King et pas sur l'ouverture en général des parcs la nuit ou des berges, puisque d'ailleurs Mme Pénélope KOMITÈS a bien précisé la différence.

Mais je souhaite quand même dire que le parc Martin Luther King est au cœur de très nombreux travaux, des travaux d'ampleur puisqu'il s'agit du T.G.I., du prolongement de la ligne 14, du prolongement du T3, de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières, et bien sûr de l'aménagement des 50 hectares de la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

Si j'assume, je revendique ces grands projets, initiés, portés par la Mairie de Paris, je n'ignore pas les nuisances que peuvent engendrer de tels travaux qui, quelquefois, ont lieu aussi la nuit.

Il est donc tout à fait légitime que les riverains aspirent à la tranquillité et au repos.

D'autre part, nous avons, dans le cadre de la concertation de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", il y a quelques années, convenu que nous reviendrions sur le sujet de l'ouverture du parc la nuit, lorsque tous les immeubles de logements seraient habités.

Enfin, j'insiste, Madame la Maire, pour demander, comme je vous l'ai signalé, à la fois par oral et par écrit, que la Ville de Paris puisse faire un bilan d'étape. Je vous ai entendu mais je souhaite un bilan d'étape sérieux, c'est-à-dire en associant tous les acteurs locaux. Je pense bien sûr à "Paris Batignolles Aménagement", mais aussi au Club de prévention ou au commissaire de police avant que nous puissions ouvrir 7 jours sur 7, en juillet et en août.

Je demande aussi que les riverains puissent bénéficier d'un numéro de téléphone pour pouvoir signaler les éventuels problèmes la nuit, si cela bien sûr se déroule, une sorte de numéro vert.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame, pour cette explication de vote, donc avis défavorable pour le vœu n° 58.

Le vœu n° 54 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Le vœu n° 55 est, j'imagine, retiré au profit du vœu n° 55 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 124).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réfection des pieds d'arbre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 60, déposé par le groupe les Républicains, relatif à la réfection des pieds d'arbre, est retiré, car non présenté.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la question de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des migrants."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne le "projet de transport du CDG Express."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative au "développement des locations Airbnb : quelles actions mises en place par la Ville de Paris pour réguler un marché en forte croissance ?"

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, concerne la "transparence de la politique d'hébergement touristique de la Ville de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative aux "meublés touristiques de courte durée à Paris."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'accueil des apprentis au sein de la Ville de Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concerne "la convocation du maire de Stains dans le cadre d'une procédure pénale pour apologie publique d'un acte terroriste."

Nous suspendons notre séance pour la reprendre, cher Mao, à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la question de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des migrants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première des questions d'actualité est posée par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole devant un hémicycle plein à ras bord, ce qui montre ce que c'est que la démocratie en marche.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les meilleurs sont là !

M. Pascal JULIEN. - Quand les élus appellent les électrices et les électeurs à participer aux échéances électorales, il serait bien qu'ils viennent un petit peu ici.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, la question de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des migrantes et des migrants revient souvent à l'ordre du jour de notre Conseil. Cela n'est pas un hasard puisqu'il s'agit d'un sujet d'actualité politique et sociale fondamental sur lequel les différents groupes politiques de notre Assemblée ne partagent pas la même vision. Or, l'actualité est malheureusement toujours aussi riche d'événements relatifs à cet enjeu.

Dernièrement, l'évacuation du lycée Jean-Jaurès fut extrêmement violente et gênante. Nous avons tout simplement assisté à une évacuation musclée, dont la méthode et la manière ne ressemblaient en rien aux opérations de mise à l'abri auxquelles nous avons assisté ces derniers mois. Comme nous l'écrivions dans notre communiqué de presse sorti le jour même, cette opération a été conduite avec un déploiement de forces de police impressionnant, sans possibilité pour les élus et les journalistes présents sur place d'observer les conditions de l'évacuation.

Ainsi, les élus du groupe Ecologiste de Paris, sitôt informés par la rumeur de cette évacuation, sont venus sur place. Quelle ne fut pas leur surprise de découvrir que leur présence n'était pas tolérée, alors que depuis juillet 2015, les élus et les journalistes ont toujours eu accès aux opérations de mise à l'abri, sans que cela ne pose jamais la moindre difficulté. Avez-vous conscience de ce que signifie, au regard des droits de l'homme, cette interdiction ? Une fois de plus, cette opération souligne le manque d'anticipation, mais aussi la déficience de la politique d'accueil et d'hébergement à Paris et en France.

L'engagement de l'Etat reste largement insuffisant. Or, la Ville ne peut agir seule. Au vu des conditions incompréhensibles du déroulement de l'opération du 4 mai et pour plus d'information et de transparence vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens, des acteurs associatifs et de celles et ceux qui sont impliqués dans l'aide et l'accompagnement des migrants à Paris, nous nous adressons à vous, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, pour répondre à nos questions.

Premièrement : combien de personnes ont-elles été hébergées suite à cette évacuation ? Dans quelles conditions ont-elles été relogées ?

Deuxièmement : des obligations de quitter le territoire français ont-elles été délivrées ? Si oui, combien ?

Troisièmement : face à cette évacuation, nombre d'observateurs se sont interrogés sur l'accompagnement. Des demandes d'asile ont-elles été faites ? Si oui, combien ?

Quatrièmement : l'Etat a besoin de places pour loger ces réfugiés. La liste du domaine intercalaire, c'est-à-dire la liste des bâtiments temporairement vacants appartenant à la Ville, sera-t-elle enfin publiée ? Si oui, en tiendrez-vous compte pour utiliser ces bâtiments à des fins d'hébergement d'urgence ?

La manière dont a été traitée l'occupation du lycée Jean-Jaurès, lequel appartient au domaine intercalaire de la région, prouve, hélas, que nous ne devons rien attendre de la nouvelle majorité francilienne pour aider ces publics en difficulté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur JULIEN, pour vous répondre, la parole est à M. le Directeur de cabinet du Préfet de police, puis à Mme Dominique VERSINI.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Le 4 mai 2016 - vous l'avez dit, Monsieur JULIEN - conformément à une décision de justice rendue le 29 avril dernier, la Préfecture de police et ses services ont apporté le concours à l'huissier requérant requis par la Présidente du Conseil régional, afin de procéder à l'évacuation d'un lycée dans le 19^e arrondissement, qui était occupé depuis le 22 avril 2016. Cet établissement, qui était en travaux et est, certes, bien sûr, dans la liste intercalaire du conseil régional, avait vocation, dès la rentrée des classes prochaines, à accueillir le lycée Saint-Lambert.

L'intervention des forces de l'ordre, malheureusement, a été particulièrement retardée et rendue difficile par la nécessité d'évincer des manifestants, dont certains masqués tentaient d'empêcher l'accès à l'établissement. Des projectiles ont été lancés envers les forces de l'ordre et il a été nécessaire à cette occasion de faire usage de gaz lacrymogène pour libérer les accès. Les occupants ont ensuite été regroupés dans le calme dans une salle de l'établissement afin de pouvoir être orientés vers les bus.

Le mot d'ordre d'un collectif de soutien de se maintenir sur les lieux a conduit les forces de l'ordre, après de nombreuses minutes de discussion, à devoir évincer les membres de ce collectif afin de pouvoir laisser sortir les occupants des lieux et rejoindre les centres d'hébergement.

Au final, l'intégralité des personnes, soit 256 personnes, ont été prises en charge et ont reçu une proposition d'hébergement. 203 d'entre elles ont été conduites au centre de traitement judiciaire Evangile où elles ont fait l'objet d'un examen de leur situation administrative. 131 personnes ont été laissées libres et 72 de ces personnes ont fait l'objet d'une décision administrative, dont 46 se sont vues notifier une obligation de quitter le territoire français sans rétention administrative. En outre, 3 personnes soutenant les migrants et démunis de pièce d'identité ont été simplement contrôlées et remises en liberté.

De toute façon, l'administration et les services de police n'avaient rien à cacher sur cette opération. Ce serait d'autant plus difficile que toute cette opération a été retransmise en direct par différents films pris avec des appareils téléphoniques et retransmis en direct. Mais, pour la sécurité des personnes, compte tenu des difficultés d'intervention des forces de l'ordre, il est possible que des élus et des journalistes aient été tenus à l'écart du dispositif. Je le regrette, car, bien évidemment, l'idée n'était sûrement pas de tenir à l'écart les élus ou les représentants officiels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller de Paris, chers collègues, comme vous le savez, plus de 9.000 personnes migrantes, présentes sur des campements parisiens, ont été mises à l'abri depuis le mois de juin 2015, à l'occasion d'une vingtaine d'opérations que nous avons réalisées conjointement entre la Ville, l'Etat et les associations.

Comme vous le savez, notre méthode - que nous avons, d'ailleurs, conçue ensemble - est une méthode humaniste, basée sur le principe qu'aucune évacuation de campement ne peut se faire sans hébergement et sans prise en charge spécifique des publics les plus vulnérables. En ce qui concerne cette méthode, qui ne saurait être remise en question, c'est l'objet du vœu de l'Exécutif qui sera présenté tout à l'heure.

Sur les questions que vous avez posées là, votre question, comme vous le savez, porte sur une opération particulière à laquelle la Ville n'a pas pris part, car il s'agissait de l'exécution d'une décision de justice concernant un lycée, propriété de la Région Ile-de-France, dont la Présidente de la Région Ile-de-France avait demandé l'évacuation par voie judiciaire. Néanmoins, la Préfecture de Région nous avait confirmé avoir l'objectif de proposer un hébergement à tous, donc je n'irai pas plus avant, mais en vous rappelant la méthode parisienne qui est celle que nous avons élaborée ensemble et celle que nous menons à chaque fois que nous avons personnellement à gérer ensemble la question de personnes présentes sur les campements, ce qui est une question récurrente, comme vous le savez.

Je ne peux pas aller plus loin sur cette question.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI. Je veux vraiment vous remercier, au nom de l'ensemble des élus ici présents, et remercier l'administration et les associations avec lesquelles nous travaillons sur cette démarche depuis maintenant plusieurs mois.

Monsieur JULIEN, vous souhaitez reprendre la parole ?

Merci beaucoup.

La question suivante est présentée par le groupe Communiste - Front de Gauche...

Pardon, j'avais compris non.

M. Pascal JULIEN. - Très brièvement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est comme en Inde : on dit oui.

M. Pascal JULIEN. - Excusez-moi.

J'ai pourtant l'habitude d'être plutôt franc du collier !

Vous comprendrez bien, Monsieur le Représentant du Préfet, et vous ne m'en voudrez pas, que votre réponse ne nous satisfait pas vraiment, y compris parce que nous n'avons visiblement pas vu les mêmes choses sur place. Même si nos élus n'ont pas pu franchir les cordons de police, ils ont quand même vu un certain nombre de choses. Il

y a des choses que vous racontez qui, semble-t-il, n'ont pas eu lieu, me dit-on. Je n'y étais pas personnellement mais enfin, globalement, c'est une réponse qui ne peut pas nous satisfaire.

Maintenant, chère Madame VERSINI, je comprends que la position de la Ville n'est pas celle de la Région et, d'une certaine manière d'ailleurs, cela me rassure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela marque des différences.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris sur le projet de transport du C.D.G. Express.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour nous présenter la question d'actualité du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Ma question s'adresse à Mme la Maire sur le projet de ligne ferroviaire baptisée Charles de Gaulle Express.

Madame la Maire, la colère monte, au sujet de cette aberration que constitue le C.D.G. Express, cette ligne ferroviaire V.I.P. réservée aux seuls passagers de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, dont le tarif modique serait indiqué à 24 euros.

Cette ligne, reliant directement la gare de l'Est à l'aéroport de Roissy, passera par des quartiers populaires de Paris, notamment le 18e, par des villes de Seine-Saint-Denis, sans desserte pour les habitants. Elle risque de causer de graves nuisances quotidiennes pour les riverains, notamment dans le 18e car, en l'état, il n'est pas prévu qu'elle soit couverte ou enterrée.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de cette ligne, alors que la ligne B du RER relie déjà Paris et Roissy, et que la ligne 17 du Grand Paris Express desservira aussi l'aéroport.

Rappelons la fréquentation de cette ligne, qui sera très probablement faible par rapport à celle du RER B qui transporte en moyenne 900.000 passagers par jour, soit près de 30 millions par an.

La construction de cette ligne dégraderait considérablement la qualité de l'aménagement urbain prévu au Nord de Paris, et en particulier celle du parc urbain de plusieurs hectares, dont le secteur Chapelle/Charbon, qui est fortement attendu dans le 18e.

Ce projet fait peser un très gros risque sur les finances publiques et menace d'être un gouffre financier pour la S.N.C.F. A.D.P., un gouffre que devront combler l'Etat et les collectivités territoriales.

Le 2 février 2016, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routière rappelle que, selon la loi, S.N.C.F. Réseau ne peut financer ce projet, dont la marge opérationnelle est particulièrement faible. Elle en appelle donc à des financements publics pour financer le C.D.G. Express : comprenez les contribuables parisiens.

Le C.D.G. Express est surtout profondément injuste : il utiliserait en grande partie le réseau ferré existant déjà saturé, tant la sortie de la gare de l'Est que sur le réseau Nord. Il coûterait plus cher que tous les crédits prévus par le contrat plan Etat/Région pour la modernisation de l'ensemble des lignes RER et du Transilien. Cette aberration financière témoigne d'un mépris des riverains sur l'ensemble de son tracé comme des Franciliens en général.

Enfin, il est contesté en l'état par l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui la juge non conforme à la réglementation en vigueur.

Alors que de nombreux élus locaux s'opposent au niveau francilien à la création de cette ligne, nous vous demandons, Madame la Maire, d'appuyer cette démarche en exigeant que les sommes prévues pour le C.D.G. Express soient consacrées à l'amélioration des conditions de transport pour les lignes de RER, notamment la ligne RER B dont les marges de progression et d'amélioration et son attractivité ont besoin d'investissements massifs, tant dans les infrastructures que dans le matériel roulant. Elle relève d'un véritable intérêt général, reconnu par tous, à l'inverse de ce projet insensé.

Nous vous demandons, Madame la Maire, d'exprimer les plus grandes réserves sur ce projet, en perspective de son examen en conseil d'administration du S.T.I.F., qui a lieu le 1er juin, et dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu le 8 juin. Et nous vous demandons d'organiser un débat au Conseil de Paris pour que l'ensemble des élus s'expriment sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cette intervention sur un sujet qui est très important.

Le Charles-de-Gaulle Express est un projet structurant, non seulement pour les transports franciliens, mais pour l'attractivité économique de notre ville.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne suis pas tout à fait en phase avec l'analyse que vous faites au sujet de cette liaison ferroviaire. Je voudrais rappeler qu'elle permettra de relier directement, en une vingtaine de minutes, l'aéroport Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est à Paris.

Vous le savez tous, la Métropole parisienne ne dispose pas d'une liaison ferroviaire directe et dédiée entre son principal aéroport et son centre urbain, contrairement à d'autres grandes métropoles. Si vous prenez le cas de Londres, par exemple, Heathrow Express et Gatwick Express permettent de relier les aéroports et le centre de Londres respectivement en 5 et 30 minutes. Oslo, Stockholm mais aussi Hong Kong, Tokyo, Sydney, en fait, la plupart des grandes villes européennes et mondiales bénéficient d'une liaison ferroviaire rapide et dédiée entre leur centre de ville et leurs aéroports.

C'est un enjeu majeur pour l'attractivité économique d'une ville que d'investir dans une desserte ferroviaire. Le tourisme, et plus particulièrement le tourisme d'affaires, est une source d'activité et d'emploi fondamentale pour l'économie parisienne.

Alors, ce projet est un projet qui est porté par l'Etat, il n'est pas porté par la Ville de Paris, je voudrais quand même le rappeler, et l'enquête publique qui devrait être lancée en juin est une enquête publique initiée par l'Etat.

Mais ce projet est également, de notre point de vue, un élément de la politique de développement durable car les usagers, qui aujourd'hui prennent des taxis, qui se rendent en véhicule particulier à l'aéroport, pourront choisir d'utiliser ce mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement lorsqu'il existera.

Je vous rappelle également que nous sommes dans un objectif de candidature aux Jeux Olympiques 2024 et qu'il est important de respecter un calendrier serré pour être prêts avant 2024, car même si l'enjeu de cette desserte dépasse largement les Jeux Olympiques, il est certain que cette liaison sera un atout important pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024.

Alors, dans votre intervention, vous opposez ce projet Charles-de-Gaulle Express et donc cet investissement aux autres infrastructures ferroviaires reliant l'aéroport, notamment la ligne B du RER et la ligne 17 du Grand Paris Express.

C'est un sujet qui mérite discussion et je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat au sein de cette Assemblée, mais je voudrais peut-être préciser un peu les choses.

D'abord, il s'agit de projets de nature différente. Une liaison directe a une fonction unique pour une ville globale comme Paris, comme je l'expliquais il y a quelques instants. Il ne s'agit pas d'un train pour les V.I.P., comme vous dites, qui s'opposerait à un train pour les non-V.I.P., il y a beaucoup de gens ordinaires qui utilisent l'aéroport de Roissy et qui, pour le moment, sont obligés d'utiliser des véhicules particuliers ou des taxis pour aller à Paris. Il y a tout simplement des publics différents avec des trajets différents, et c'est justement pour cela que ces projets sont complémentaires.

L'amélioration des conditions de transport sur le RER B est une nécessité et nous l'appelons, comme vous, de nos vœux. Mais le fait qu'une liaison directe est dédiée est une offre stratégique fondamentale pour l'attractivité de Paris que la ligne B du RER ne pourra pas proposer. De plus, la nouvelle offre de service C.D.G. Express allégera la congestion, notamment en heures de pointe sur le RER B.

Ensuite, au niveau des financements, vous parlez d'un investissement conséquent pour le Charles-de-Gaulle Express et c'est vrai que c'est un investissement conséquent, mais il est important de rappeler que l'idée est de ne pas utiliser de fonds public pour ce projet et que ces fonds ne viennent pas en déduction d'un investissement dans le RER B. Ce mécanisme de financements privés est d'ailleurs tout à fait en cohérence avec la spécificité de ce projet.

Dans ce contexte, le projet de C.D.G. Express est donc d'une importance stratégique globale pour notre Métropole. Cela étant, ce projet, et vous l'avez signalé, a potentiellement des impacts importants sur le territoire parisien et sur le 18^e arrondissement. La Maire de Paris y est extrêmement attentive.

Nous souhaitons collectivement que la question de l'enfouissement des infrastructures à la porte de la Chapelle soit réglée positivement. Mais les porteurs du projet n'envisagent pas pour le moment l'enfouissement en raison de difficultés techniques et de coûts qui font que l'on doit étudier sérieusement les hypothèses de non-enfouissement pour protéger la qualité de vie des riverains et améliorer l'aménagement urbain comme la végétalisation.

Nous exigeons donc, auprès du Gouvernement et des porteurs du projet, des garanties pour que les habitants du 18^e arrondissement ne souffrent pas de nuisances supplémentaires et même que l'on profite de ce projet pour prendre à bras-le-corps le problème de l'aménagement de la porte de la Chapelle et des nuisances sonores, notamment automobiles qui lui sont liées, car les nuisances dans ce quartier sont multiples et il est indispensable de les traiter globalement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA. Je crois que vous avez rappelé d'abord la position de l'Exécutif, ma position également.

On doit travailler en bonne intelligence pour que ce projet, qui est indispensable pour Paris, pour son attractivité, puisse s'insérer et s'inscrire dans un ensemble urbain qui soit un ensemble harmonieux et qui permette à la porte de la Chapelle un développement comme un quartier de Paris, comme une porte de Paris dans un quartier qui est stratégique pour le développement de notre ville et de notre Métropole. C'est cela, l'enjeu que nous avons sur cette question.

D'ailleurs, on en a parlé avec le maire du 18^e et, bien sûr, notre Conseil, et le Conseil du 18^e sera non seulement informé, mais impliqué dans la recherche de solutions. Mais nous avons besoin de cette liaison pour permettre de faire ce parcours entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et Paris de façon plus rapide, et si vous comparez au prix d'un taxi, je pense que ce sera quand même nettement plus intéressant aussi pour un certain nombre de voyageurs.

Mais je vous laisse bien sûr reprendre la parole, Monsieur BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous ne sommes pas convaincus, d'abord de la pertinence de la ligne par rapport à l'amélioration du RER B, qui aussi peut être, selon les trains, des lignes directes comme des lignes qui s'arrêtent pour desservir les populations qui travaillent aussi à l'aéroport, qui travaillent dans tout ce bassin économique entre Paris et l'aéroport.

Deuxième chose : M. MISSIKA a évoqué le modèle économique et il nous apporte des nouveautés, puisque le point de départ était un projet de partenariat public-privé. Le consortium a jeté l'éponge en disant que c'était trop cher, et je l'ai dit dans mon intervention : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières a dit que ce projet était très cher, que la S.N.C.F. n'avait pas les marges pour financer et qu'il fallait faire appel à des fonds publics. Donc, M. MISSIKA nous dit que cela va être des financements privés.

Moi, je demande à ce que l'on donne la transparence sur le modèle économique, qui va amener les fonds privés - qui ? - et les conséquences sur l'exploitation et sur les coûts de gestion, et sur, finalement, le billet, parce que quand je dis que c'est une ligne V.I.P., je suis désolé, mais une ligne qui fait Paris - Charles-de-Gaulle à 24 euros, ce n'est pas accessible à tout le monde. Et je ne crois pas que cela permette une accessibilité ou une attractivité des touristes à Paris, à partir du moment où on dit que pour aller dans Paris, il faut payer 24 euros, alors que le ticket de RER est beaucoup moins cher.

Donc moi, je souhaite qu'on ait vraiment un débat au sein de ce Conseil de Paris, où l'ensemble des groupes et des élus puissent s'exprimer avant que, finalement, cette décision soit prise par l'Etat, puisqu'il y a des conséquences importantes, à la fois pour les personnes qui travaillent, qui utilisent ces lignes, et à la fois pour les riverains que vous avez évoqués dans le 18^e. Mais j'ai eu la réponse par la Maire sur la volonté d'associer notamment les habitants du 18^e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Ce Conseil et les Conseils d'arrondissement seront bien sûr saisis et auront à se prononcer.

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au développement des locations Airbnb.

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris sur la transparence dans la politique d'hébergement touristique de la Ville de Paris.

V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux meublés touristiques de courte durée à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La troisième question d'actualité est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. BROS a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

La plateforme de location Airbnb suscite un engouement et une contestation croissante. A Paris, il y aurait environ 60.000 offres de location sur cette plateforme. Le développement de cette plateforme collaborative part d'un double constat simple : Paris est devenu inaccessible, du fait des prix des logements, alors que les capacités hôtelières ne sont pas suffisantes. La solution : pour payer le loyer, les Parisiens mettent en location quelques jours par an leur appartement. Mais il s'agit là d'une seule réalité.

Dans les faits, d'autres pratiques se sont développées : celles que l'on appelle communément les dérives, et il y en a dans tous les modèles économiques. Mais gardons bien à l'esprit qu'offrir des logements touristiques meublés ne doit pas nous conduire à chasser les Parisiens de leur ville. Des garde-fous sont nécessaires, et je sais tout votre intérêt pour cette question.

Airbnb est soumis dans d'autres pays à des réglementations sévères. Je pense là notamment aux mesures comme les obligations déclaratives ou l'interdiction de louer son appartement entier. Ainsi, nous espérons une réponse de votre part sur ce qui est mis en place à Paris ou sera mis en place pour réguler un marché à forte croissance. Il faut agir pour transformer l'essai Airbnb en opportunité et non en menace.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a trois questions d'actualité sur ce sujet, donc nous allons les grouper.

Question d'actualité du groupe les Républicains : Monsieur HODENT, c'est cela ? Ah oui, Madame FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, nous avons parfois du mal à comprendre votre rapport à la transparence. Hier, nous vous avons interpellée par la voix de Jean-Baptiste de FROMENT, notre collègue du 9e arrondissement, sur votre politique d'"open data", puisque malgré vos promesses, aucune des subventions versées après 2014 n'est accessible sur le site Internet de la Ville de Paris.

Il faut dire que quand on voit certaines de ces subventions, pléthoriques, on comprend pourquoi vous ne vous empressez pas d'en faire la publicité. En revanche, la transparence ne semble pas vous déranger, bien au contraire, lorsqu'il s'agit de mettre en place un système de délation organisé afin de lutter contre le développement d'Airbnb.

Il y avait le travail le dimanche ; maintenant, Airbnb est le parti des corbeaux. Au moins, les Parisiens savent de quel côté de la modernité vous vous situez, à moins que votre fronde anti-Airbnb ne s'explique par le zèle de votre directeur de cabinet qui, d'après "Le Canard Enchaîné", se verrait bien pantoufler et aller occuper un gros poste chez "Accor".

Madame la Maire, c'est la deuxième fois que la presse cite les démarches du premier de vos collaborateurs pour se recaser dans une grande entreprise. Quand cet activisme s'immisce dans la gestion d'un dossier important de la Municipalité, nous sommes en droit de nous poser des questions. Et ne nous dites pas que votre directeur de cabinet ne s'intéresse pas au dossier hôtelier, puisque c'est lui-même qui est sorti de la réserve à laquelle sont tenus les collaborateurs d'élus pour aller annoncer sur "Europe 1" la mise en place de votre plateforme de délation.

Ainsi, Madame la Maire, afin que la transparence n'aille pas dans un sens seulement, comptez-vous élargir la compétence de la Commission de déontologie aux collaborateurs hauts fonctionnaires de la Ville de Paris ? Parce qu'à ce que nous comprenons, certains hauts fonctionnaires se prennent pour des élus, alors autant qu'ils soient soumis aux mêmes règles.

Et ainsi, pouvez-vous nous dire si jamais vous envisagez de saisir la Commission de déontologie, afin qu'elle nous dise en toute transparence si l'intervention de votre directeur de cabinet dans le dossier Airbnb est compatible avec les informations relatées dans la presse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas intervenir sur le fond, parce qu'on vous répondra sur le fond d'Airbnb tout à l'heure, mais j'espère que vous avez bien mesuré ce que vous avez dit, et je crois reconnaître, sous la plume, des déclarations publiques d'autres personnes que vous. Ce que vous venez de dire est purement et simplement scandaleux. Depuis quand, ici, au Conseil de Paris, sur la base de rumeurs, d'articles d'une presse qui existe et qu'on aime lire par ailleurs, on se base pour fonder une question qui met en cause des personnes, qui met en cause leur probité, leur loyauté et qui appellerait soi-disant des réponses relatives à des conflits d'intérêts ?

Chère Madame, j'espère que vous avez bien mesuré ce que vous avez dit, parce qu'il y a - et je crois qu'ici, un certain nombre de gens le savent - aussi des possibilités de saisir la justice, notamment en cas de diffamation. Et je vais examiner les conditions très précises dans lesquelles nous allons pouvoir actionner justement cela, parce que, question d'actualité ou pas d'actualité, je n'autoriserai jamais à ce que, dans cette enceinte, on mette en cause la probité de nos collaborateurs, de nos fonctionnaires, sans qu'il y ait des éléments fondés et uniquement sur la base de rumeurs.

Je ne sais pas de quels corbeaux vous parlez, mais j'ai l'impression qu'ils ne sont pas exactement nichés à l'endroit auquel vous pensez.

Donc, nous allons poursuivre sur le fond.

Et je rappelle ici que j'ai toute confiance dans mon directeur de cabinet.

Nous poursuivons les questions, et la prochaine question, Monsieur AZIÈRE, sur le sujet d'Airbnb.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Sans esprit polémique, trois questions, dans la même séance, d'actualité sur le même sujet : on est bien obligé de reconnaître que l'on a un problème à Paris, et pas qu'à Paris, avec Airbnb.

Force est de constater les dérives d'un marché de location des meublés touristiques, qui est complètement aujourd'hui livré à lui-même, sans régulation réelle et sans organisation de la concurrence.

Aujourd'hui, à l'engouement des particuliers pour ce type de location, s'ajoute celui des professionnels qui louent leur logement entier, toute l'année et qui ont de fait dévoyé beaucoup l'esprit d'hospitalité des locations occasionnelles. Avec les effets suivants, que l'on a rappelés : plus de 20.000 logements ont disparu du parc locatif privé, des quartiers entiers se vident aujourd'hui à Paris au profit d'un tintamarre de valises à roulettes, les prix des studios à l'achat sont à peu près au sommet, la concurrence déloyale par rapport au marché de l'hôtellerie est de plus en plus évidente, dans un contexte pourtant rendu déjà très difficile par les événements dramatiques que nous avons connus au mois de janvier et de novembre.

On constate malheureusement ces dérives aussi dans toutes les métropoles, avec des milliers d'emplois concernés et un marché du logement extrêmement tendu.

La Mairie de Paris, elle, tâtonne ou patauge de tâtonnements en maladresses, notamment en maladresses d'expression : "open data" a révélé l'échec du système de compensation pour les logements loués à l'année ; 25 agents pour contrôler 25.000 locations irrégulières c'est insuffisant ; un mail informatif envoyé à ceux qui dépassent les 120 jours de location par an est une mesure inutile et pratiquement sans effet ni sanction ; la dernière initiative en date sans doute mal comprise, un appel à demi-mot à la délation.

Devant ce qui est une véritable inquiétude pour notre économie, je vous propose de prendre une initiative, Madame la Maire. Vous avez vous-même compris et à juste titre qu'en se fédérant, les villes du monde pouvaient avoir du poids dans les négociations concernant en particulier la lutte contre le réchauffement climatique. C'est une opération, c'est une initiative dont vous briguez la présidence à travers le C40.

Cela pourrait être aussi le cas par rapport à Airbnb, qui a pesé en un rien de temps 25 milliards de dollars et compte 2 millions de logements dans le monde.

Je vous propose simplement, Madame la Maire, de réunir les grandes villes européennes et mondiales à l'occasion d'un sommet par exemple, et à votre initiative, pour échanger les bonnes pratiques et déterminer les mesures de régulation et d'organisation de ce marché nouveau.

Il s'agit de placer en tête Paris d'une dynamique des réseaux des grandes villes pour trouver des réponses adaptées à ces problématiques. Après cette phase d'atermoiements, êtes-vous prête, Madame la Maire, à

rassembler et organiser une ligue des grandes villes du monde, pour réguler, organiser à l'échelle européenne et mondiale ce monde en pleine expansion anarchique aujourd'hui ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT, puis à Jean-François MARTINS.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais d'abord remercier Jean-Bernard BROS et Eric AZIÈRE, d'avoir abordé ce sujet de fond qui est posé par le développement des meublés touristiques à Paris.

La ligne de la Ville de Paris est claire : elle consiste à dire que le fait que des Parisiennes et des Parisiens louent momentanément leur logement, notamment lorsqu'ils partent en vacances, ce qui leur permet de mettre un peu de beurre dans les épinards ne nous pose aucun problème.

Ce qui nous pose problème en revanche, c'est lorsque nous avons affaire à des spéculateurs qui achètent bien souvent des appartements avec pour objectif de les transformer en meublé touristique. Cela nous pose effectivement plusieurs problèmes.

Cela nous pose un premier problème qui est que les surfaces de logement du même coup diminuent alors même que nous avons besoin de logements à Paris.

Cela pose un deuxième problème : l'ensemble des nuisances de voisinage engendrées par ces locations touristiques illégales et frénétiques. D'ailleurs, la ligne que développe aujourd'hui la Ville de Paris, que je sache, c'est la ligne qui a été adoptée par notre Conseil de Paris à l'unanimité en novembre 2014 lorsque nous avons voté le règlement municipal sur les changements d'usage.

D'ailleurs, j'ai eu l'occasion avec d'autres, avec Jean-François MARTINS notamment, de me rendre dans un certain nombre d'arrondissements avec des élus d'arrondissement du groupe les Républicains - je pense au maire du 6e arrondissement, M. LECOQ, je pense au maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET -, et à chaque fois nous avons développé cette même ligne qui consiste à dire que nous avons besoin de régulation. Cette régulation est indispensable, elle passe par des règles que nous avons adoptées, elle passe par des contrôles et nous avons d'ailleurs renforcé les équipes de contrôleurs de la Direction du Logement et de l'Habitat pour veiller à ce que ces règles soient strictement respectées.

Dans le même temps, évidemment - Eric AZIÈRE a raison de le dire -, nous avons besoin de travailler à l'échelle internationale sur cette question, et d'ailleurs la Maire de Paris, dès ses vœux au mois de janvier, a annoncé une initiative conjointe avec d'autres maires de grandes villes touristiques qui sont confrontées exactement au même problème.

Ce n'est pas une lubie parisienne, la régulation des meublés touristiques, mais une exigence portée par de très nombreuses villes du monde, Berlin, New York, San Francisco, Barcelone, Madrid, et il est donc logique que nous puissions travailler ensemble sur ces questions et nous allons le faire avec cet état d'esprit que je vous dis, ni Far West, ni interdiction, et entre les deux, il y a de la place pour la régulation.

Enfin, pour en venir à la question posée par Mme FANFANT, permettez-moi de vous dire, vos propos sont à la fois fielleux parce qu'il n'y a rien d'élégant à s'attaquer à un collaborateur d'élus, ce sont des propos scandaleux parce qu'ils véhiculent une rumeur qui par ailleurs a été démentie le 17 mars dernier et enfin, ce sont des propos diffamatoires et par conséquent ils sont tout à fait susceptibles de tomber sous le coup de la loi. Je pense franchement que ce sujet, qui est un grand sujet, un sujet international, mérite beaucoup mieux que de petites polémiques qui consistent à remplir une baignoire avec une bulle de savon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT. Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ian BROSSAT, avec beaucoup de talent, a précisé la ligne politique qui est celle de cette Ville. Il s'agit à la fois de respecter les pratiques nouvelles portées par l'économie du partage, qui nous dépassent largement et qui sont un phénomène mondial d'aspiration des voyageurs à d'autres modes d'hébergement, qui ne sont pas que la pratique hôtelière, et en même temps de faire rentrer cette pratique dans un cadre légal, dans un cadre harmonieux, qui ne vient pas détruire du logement à Paris, qui ne vient pas faire de concurrence illégitime à l'hôtellerie parisienne dont je

rappelle qu'elle est un acteur de poids de l'industrie, avec des emplois non délocalisables à Paris, et une de nos filières d'excellence.

Je vous rappelle ici que le tourisme pèse 18,5 % du PIB des emplois parisiens et que par conséquent les protéger fait aussi partie de notre mission.

Cependant, et au-delà de l'ensemble de ce que Ian BROSSAT a précisé comme éléments de régulation, notamment pour préserver le logement des Parisiens en particulier sur les arrondissements du Centre de Paris, nous avons aussi engagé - voyez que le sujet est important, c'est un front uni de trois adjoints, Ian BROSSAT, Julien BARGETON et moi-même... Eh oui, cela vous fait envie ? Essayez de mettre trois personnes d'accord dans votre groupe, ce serait déjà pas mal. Si vous y arrivez, ce serait un beau challenge !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait un beau trio, moi j'aime bien ; super !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - N'est-ce pas ? Nous avons contraint les plateformes d'hébergement Airbnb et le groupe Aritel à verser la taxe de séjour à la Ville de Paris et donc à se mettre en situation d'harmonie fiscale avec l'hôtellerie, ce qui résout en partie les problèmes de distorsion de concurrence.

Sur les propos de Mme FANFANT, je n'irai pas plus loin si ce n'est de nous inciter collectivement... Nous vivons un temps où le rythme médiatique est de plus en plus effréné, où les journalistes eux-mêmes... Détendez-vous, on est mercredi après-midi. Détendez-vous, cela va bien se passer !

Quand le journaliste d'"Europe 1" fait un titre... Je sais bien que l'on est sur Twitter, qu'il faut lire des "trucs" en 140 signes, vous êtes des élus, vous savez lire plus de deux pages, vous savez même lire des dossiers complets. Le journaliste d'"Europe 1" lui-même a modifié son titre parce qu'en aucun cas la Ville de Paris n'a appelé à la délation, la politique d'"open data" de la Ville, pour laquelle nous avons tous voté collectivement, nous permettant juste la transparence sur les meublés qui sont réellement au nom de la Ville et sur les registres de la Ville inscrits comme meublés touristiques.

Ainsi, quand un journaliste fait une erreur en une heure et qu'il corrige ensuite son article, n'en faites pas une info de politique, notre Assemblée vaut mieux que cela.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'ailleurs il y a ici des maires d'arrondissement, je pense notamment à Christophe GIRARD qui a pris souvent la plume et la parole pour dire ce que cela provoque dans des arrondissements extrêmement emblématiques, comme le cœur de Paris. Je pense aussi à Pierre AIDENBAUM.

Beaucoup de maires d'arrondissement qui sont dans des arrondissements très touristiques savent très bien ce que cela provoque et ce n'est pas ainsi que l'on a envie de voir Paris.

Je sais qu'il y a des gens qui préféreraient qu'il n'y ait aucune régulation sur rien, qui pensent que l'économie numérique n'a pas de conséquences concrètes sur les territoires. Il se trouve qu'en tant que Maire, et avec les Maires d'arrondissement concernés et mes adjoints, que je remercie parce qu'ils ont élaboré une position aujourd'hui entendue et qui marque des points, nous considérons qu'il y a de la régulation à entreprendre.

Cette régulation passe effectivement par une discussion que l'on a eue avec les responsables de Airbnb, Aritel, etc., pour discuter d'abord sur la taxe de séjour, mais également pour mettre en place des règles qui permettent, oui, aux Parisiens parce qu'on aime l'économie du partage, parce qu'on sait que pour un certain nombre de Parisiens...

Monsieur DUBUS, s'il vous plaît, c'est moi qui ai la parole, ce n'est pas vous.

Un certain nombre de Parisiens ont besoin, y compris pour arrondir leur fin de mois, de louer de temps en temps leurs chambres et ce n'est pas cela qui est en cause.

Ce qui est en cause, c'est lorsque, tout d'un coup, on voit arriver à Paris des gens qui ont acheté plusieurs appartements, qui les mettent en location permanente de courte durée, qui font monter le prix de l'immobilier d'une façon indécente, inacceptable, qui prennent la place dans le parc locatif sur celles et ceux qui ont besoin de se loger à Paris et que, tout d'un coup, cela vous dénature la ville pour laquelle vous travaillez et vous vous battez. Ce n'est pas acceptable.

J'estime que le chemin que l'on emprunte à Paris, qui se construit en dialoguant avec les autres grandes villes - eh oui, nous sommes en relation avec les maires de Berlin, de Madrid, de Barcelone, de New-York et aujourd'hui de

Londres -, ce chemin que nous empruntons n'est pas un chemin à tâtons, Monsieur AZIÈRE. C'est un chemin, on ne peut plus intéressant et efficace qui, je l'espère, nous permettra d'introduire une régulation, y compris dans la loi.

Puisque vous êtes tous extrêmement prolixes, j'espère que vos groupes parlementaires soutiendront les amendements lorsqu'ils viendront en discussion à l'Assemblée nationale pour que les grandes villes, comme Paris et d'autres villes, confrontées à ce sujet puissent avoir les outils de régulation.

Enfin, sur ces histoires de rumeur...

D'ailleurs, c'est étonnant, Madame FANFANT, que ce soit vous qui ayez pris la parole. Le courage n'est visiblement pas présent chez ceux qui ont rédigé ce que vous avez lu, mais passons. Le courage est quelque chose qui en politique ne court pas forcément les rues.

Ce genre de mises en cause, je vous le dis très fermement, non seulement je ne les accepterai pas, mais ensuite, nous examinerons la possibilité de poursuivre de tels propos. Il en va de l'honneur aussi de notre administration, de nos collaborateurs.

Quand on est des responsables politiques, on ne met pas en cause les collaborateurs, chère Madame FANFANT, mais je m'adresse plutôt à votre Présidente de groupe.

Je vous remercie et nous allons passer à la question suivante.

Monsieur AZIÈRE, vous avez un droit de réponse, oui. Allez-y, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Pour une réponse, Madame la Maire.

Madame la Maire, je voudrais insister sur le temps parce que le temps, comme on vient de le voir, ce n'est pas le temps du politique, ce n'est pas le temps médiatique, c'est le temps du numérique. Aujourd'hui, le temps du numérique, c'est la seconde d'un clic.

Sur la comparaison que l'on peut faire avec des mesures prises par les grandes villes :

- Amsterdam, par exemple, limite le cumul des locations à 60 jours contre 120 à Paris ;
- Barcelone et New York imposent des durées minimales de nuitées, 7 pour Barcelone et 30 pour New York ;
- à Amsterdam, l'hôte doit fournir l'autorisation préalable du Syndicat de copropriété avant la mise en ligne de son bien ;
- Barcelone prévoit que le non-respect de la réglementation soit puni de 70.000 euros ;
- New York systématise la 121^e nuit proposée à la location pour la constitution de l'infraction et le déclenchement de l'amende ;
- Berlin soumet à une autorisation préalable de la mairie la mise en location de son appartement ;
- et enfin, New York a obtenu la transmission par Airbnb, ce qui est la moindre des choses, de l'ensemble des informations sur les hôtes et l'exclusion du site de plusieurs annonces qui ne respectaient manifestement pas cette réglementation.

Faisons de cet échange de bonnes pratiques entre les grandes villes un corps commun, codifions-le et appliquons-le. Néanmoins, encore une fois, le temps presse car la situation empire de jour en jour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis d'accord avec vous, mais la loi actuellement en discussion et qui va revenir à l'Assemblée est justement une loi dans laquelle nous avons fait des amendements inspirés de ces différentes pratiques, mais cela passe par la loi.

Je suis heureuse de voir que la majorité des groupes ici considèrent qu'il y a une régulation indispensable. Si on peut porter cette parole - parce que d'autres sont tentés par le libéralisme absolu qui aurait toutes les vertus, je pense qu'en la matière, c'est contre l'intérêt de Paris et des Parisiens de laisser complètement faire tout en autorisant des pratiques qui relèvent de l'économie du partage et de quelque chose qui nous est cher -, cette possibilité qui est donnée pour des durées très déterminées...

Donc, nous avons trouvé, je crois, et on peut l'améliorer, bien évidemment, et je suis partante pour travailler avec vous et nos groupes parlementaires. Toutefois, vraiment, il faut que l'on porte cela. L'urgence est dans la

C.M.P. qui doit se réunir et le vote qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale. On peut saisir - en tous les cas, nous avons saisi -, mais on peut saisir ensemble cette opportunité.

Madame FANFANT, vous avez la parole.

Mme Nathalie FANFANT. - Madame la Maire, je vais répondre sur plusieurs points.

D'abord, je suis tout de même très étonnée et très choquée que vous puissiez publiquement supposer que je ne sois pas capable d'écrire un texte. C'est vraiment mettre en cause ma capacité d'élue, ma capacité de femme. Je n'ose aller plus loin en parlant d'autres critères plus originels, je suis quelquefois tentée.

Toutefois, je vais considérer, Madame la Maire - parce qu'en tant que femme je vais être solidaire -, que cela vous a échappé ou que cela vous a peut-être été soufflé par vos voisins bien masculins. C'est un premier point.

Le deuxième point, pour réagir de façon un peu plus large aux propos...

Si vous permettez, Mesdames et Messieurs, c'est moi qui ai la parole !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez parler Mme FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Donc, veuillez m'écouter.

Je vais réagir.

Monsieur BROSSAT, Monsieur MARTINS, vous avez la mémoire bien courte en m'accusant de pointer le doigt sur vos collaborateurs. Cela dit, je salue votre solidarité envers vos collaborateurs, mais rappelez-vous qu'il n'y a pas si longtemps, vous êtes tous tombés à bras raccourcis sur notre Secrétaire général de groupe. Je trouve donc bien mal placée de votre part votre réaction d'aujourd'hui. Pour d'autres raisons, certes, mais chacun son tour. A ce niveau-là, soyez un peu plus souples.

Madame la Maire, je peux comprendre que vous soyez surprise de ma question, mais enfin, je vous ai simplement posé une question sur la base d'informations parues dans la presse. "Le Canard Enchaîné", on aime ou on n'aime pas, mais c'est en tout cas un journal réputé pour publier des informations vraies.

Enfin, tant pis pour votre collaborateur s'il est allé à la radio donner des informations car ce n'est tout de même pas moi qui lui ai pris le rendez-vous pour l'interview.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-Bernard BROS, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Rapidement, je crois que dans une réunion, Madame la Maire, vous nous avez expliqué, il n'y a pas très longtemps, qu'il fallait accélérer. Je crois que nous aurions tous intérêt à accélérer parce que ces plateformes, cette nouvelle économie liée à ces réseaux va très vite.

Elle va très vite, on l'a vu avec Uber ; on le voit maintenant avec Airbnb. Toute cette nouvelle économie va vite, très vite ; et nous, les élus, avons souvent le sentiment d'être à la traîne, d'être en retard, de courir derrière alors qu'il faudrait être devant.

Si nous pouvons accélérer, accélérons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil des apprentis au sein de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

C'est Mme CHARNOZ qui a la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, la Ville de Paris avec ses 55.000 agents est un employeur majeur du territoire parisien. C'est pourquoi au début du mois de mai, vous avez annoncé le recrutement d'au moins 500 nouveaux apprentis à la Ville de Paris dès cette année.

Additionné aux partenariats que vous nouez avec les acteurs de l'emploi parisien, à la création de Points Paris Emploi et aux forums organisés par la Ville de Paris, ce plan de recrutement montre, une fois de plus, que l'emploi et la formation professionnelle, en l'occurrence des jeunes, sont une des priorités de la mandature.

Ainsi, en augmentant significativement le nombre d'apprentis au sein de son administration, Paris, première collectivité locale française employeur d'apprentis, participe activement à l'effort national en faveur de la formation des jeunes, engagement fort et ce, depuis longtemps.

La formation en apprentissage favorise, en effet, l'employabilité des jeunes. A Paris, 70 % d'entre eux ayant été apprentis ont trouvé un emploi dans les sept mois suivant leur formation. Nous avons bien là un levier efficace pour lutter contre le chômage.

En plus d'accélérer l'intégration dans le monde professionnel, l'apprentissage offre l'opportunité aux jeunes d'être rémunérés, tout en acquérant des savoir-faire et des expériences qui complètent leur formation en école ou à la "fac".

C'est un avantage à souligner, notamment pour les jeunes éloignés de l'emploi et les jeunes en difficulté.

Enfin, vecteur d'intégration économique et sociale, l'apprentissage concerne tout le monde, du CAP au master.

Nous avons voté hier deux délibérations qui scellent des partenariats entre la Ville de Paris et Paris Académie Entreprises d'une part, et avec les compagnons du devoir d'autre part.

Ces partenariats permettront de répondre aux besoins de la Ville de Paris en matière de recrutement, tout en valorisant des formations de qualité.

Madame la Maire, au nom du groupe Socialiste et Apparentés du Conseil de Paris, je souhaiterais connaître les détails de la campagne de recrutement que vous venez de lancer sur l'apprentissage à la Ville.

Je souhaiterais également savoir quels sont les jeunes qui sont particulièrement concernés par cette campagne, et quel sera leur accompagnement tout au long de leur formation au sein de notre administration.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame CHARNOZ.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord merci, Sandrine CHARNOZ, et à travers vous votre groupe sur cette question, parce que ce n'est pas un sujet qui fait souvent la une des médias et pourtant c'est un sujet essentiel, fondamental, parce qu'il concerne des jeunes qui ont besoin de pouvoir trouver, dans le cadre de leur formation en alternance, de bons stages, un bon apprentissage, et la Ville par son action y contribue.

Nous venons en effet de lancer une nouvelle campagne de recrutement de jeunes en apprentissage pour la rentrée 2016 avec des objectifs ambitieux et un beau slogan que nous avons essayé de diffuser largement : "L'apprentissage, cela se partage".

C'est tout d'abord un programme ambitieux en nombre.

Nous allons recruter 500 nouveaux jeunes en alternance, les formations étant souvent de deux ans, nous passerons ainsi de 700 à environ 1.000 apprentis accueillis en même temps à la Ville chaque année.

Vous l'avez dit, nous pouvons nous féliciter d'être la première collectivité française employeuse d'apprentis. C'est aussi le cas pour le nombre de jeunes en emplois d'avenir, j'en profite pour le souligner, nous sommes la première collectivité en nombre de jeunes recrutés en emploi d'avenir, puisque nous en sommes à 300 et arriverons bientôt à 400.

On ne peut pas demander aux employeurs parisiens de se mobiliser pour l'emploi des jeunes, sans nous-mêmes montrer l'exemple et c'est pourquoi nous sommes engagés dans cette politique volontariste.

La diminution du chômage des jeunes Parisiens, de 5,4 % cette année, nous encourage à continuer notre mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

C'est un programme ambitieux aussi quant aux formations, l'objectif est en effet d'accueillir des apprentis de tous les niveaux. Nos offres allant du CAP au Master. Mais nous ciblons pour la rentrée 2016, les formations courtes, parce que ce sont ces jeunes qui ont le plus besoin d'être aidés pour trouver leur stage d'apprentissage, mais aussi parce que ce sont ces filières dans lesquelles nous avons besoin de recruter le plus.

Il est ambitieux aussi car l'objectif est d'offrir des débouchés à ces jeunes en interne à la Ville.

Nous avons bâti ce plan de recrutement ensemble avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, chargé des ressources humaines à la Ville, pour que la politique d'apprentissage soit le mieux possible connectée à notre politique R.H. Nous formons et préqualifions ainsi les agents de demain, c'est particulièrement vrai pour les métiers de la petite enfance, près d'un tiers des recrutements prévus, des espaces verts, 19 % des embauches, ou de l'animation, 16 %.

C'est vrai aussi pour d'autres secteurs en tension où nous avons du mal à recruter malgré les concours organisés. Je pense aux métiers de l'automobile, de l'électricité ou aux bûcherons.

Les partenariats que nous avons noués avec les C.F.A. sont là aussi pour nous aider à recruter dans ces filières.

Enfin, notre priorité va aux jeunes des quartiers populaires, mais aussi à ceux qui sont suivis par l'Aide sociale à l'enfance pour leur permettre d'accéder à ces formations en alternance.

Vous m'interrogez aussi sur l'accompagnement de ces jeunes par notre collectivité, vous l'avez rappelé, les taux d'obtention des diplômes sont excellents, 9 jeunes sur 10 décrochent leur diplôme à l'issue de leur apprentissage à la Ville. Ces résultats, nous les devons tout d'abord à l'excellent travail des tuteurs en interne à la Ville, 500 agents qui sont concernés, donc nous allons aller plus loin dans une logique de prérecrutement.

Ce nouveau plan pour l'apprentissage n'aurait pas été possible sans le travail remarquable de la D.R.H. et j'en profite pour les remercier ainsi que son directeur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, et vraiment on peut vous applaudir et applaudir cette politique. C'est vraiment une politique voulue, délibérée, partagée, on croit en l'apprentissage, c'est vraiment une filière d'excellence, une filière exceptionnelle pour beaucoup de jeunes et à tous les niveaux.

Donc, vraiment, je veux saluer celles et ceux qui, à la Ville en tant qu'élus, collaborateurs, et fonctionnaires, travaillent sur ces développements.

Madame CHARNOZ, merci beaucoup.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la convocation du maire de Stains dans le cadre d'une procédure pénale pour apologie publique d'un acte terroriste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité posée par Mme SIMONNET.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police de Paris, vous avez convoqué la semaine dernière, le maire de Stains, du Front de Gauche, Azzédine TAÏBI, que je connais bien pour avoir siégé à ses côtés dans la précédente mandature au Conseil interdépartemental du parc des sports et de la Courneuve.

Cet élu de la République a été convoqué dans le cadre d'une procédure pénale pour apologie publique d'un acte terroriste.

Et pour quel fait ?

Pour avoir courageusement affiché sur la façade de l'Hôtel de Ville de Stains, une banderole appelant à la paix et à la libération du leader palestinien du Fatah, Marwan BARGHOUTI.

Marwan BARGHOUTI n'a fait qu'utiliser le droit de tout peuple victime d'une occupation à y résister, y compris les armes à la main, mais a refusé de cautionner les attaques contre les civils en Israël.

Il a par contre été victime d'une tentative d'assassinat par l'armée israélienne en 2001.

Et qui porte cette plainte scandaleuse ? L'association B.N.B.C.A., bien connue pour ses positions de soutien total à la politique du Gouvernement israélien, allié à l'extrême droite, d'occupation des territoires palestiniens.

Rappelons sans relâche que la politique de l'Etat d'Israël est totalement contraire au droit international, notamment du fait de sa stratégie, condamnée par l'O.N.U. et la France, d'extension de la colonisation.

Oui, Monsieur le Maire du 3e, écoutez, les précédents ministres des Affaires étrangères français, ainsi que l'actuel Ministre Laurent FABIUS, ont tous exigé la libération des prisonniers politiques palestiniens dont Marwan BARGHOUTI.

Doivent-ils eux aussi subir l'infamie d'être attaqués pour apologie publique d'actes terroristes ?

Il est inacceptable que le Procureur de la république ait décidé d'instruire la plainte totalement infondée de l'association. Ce faisant, il vise à déshonorer non seulement Azzedine TAÏBI, ce maire communiste, mais également la commune de Stains, ses administrés, et notre patrie républicaine toute entière.

Madame la Maire, seriez-vous d'accord pour exprimer toute votre solidarité avec le maire de Stains dans cette affaire ?

La discrimination de celles et ceux qui s'engagent en faveur de la paix, du respect du droit international doit cesser. Il est intolérable de se voir accuser d'apologie publique d'un acte terroriste lorsqu'on soutient la libération des prisonniers politiques palestiniens. Tout comme il est intolérable de se voir accuser d'antisémitisme quand on soutient le boycott des produits des territoires palestiniens colonisés.

Monsieur le Préfet, pourriez-vous par ailleurs confirmer les propos tenus par M. Philippe DALBAVIE, votre conseiller technique juridique, qui avait sollicité un rendez-vous avec les représentants du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, qui avait qualifié de maladroites les mesures engagées pour empêcher l'expression de l'appel au boycott et l'arrestation récente d'une femme qui portait un tee-shirt BDS au cours d'une manifestation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure...

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai encore 10 secondes, Madame la Maire, c'est exagéré de votre part.

Monsieur DALBAVIE s'était par ailleurs engagé à ce que vos services ne procèdent plus à des menaces d'interpellation ou à des interpellations dans le cas d'initiatives BDS, slogans, banderoles, etc.

Je vous remercie.

C'est dommage que vous m'ayez coupé 4 secondes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

A mon tour de regretter, devant l'ensemble des élus ici présents, de voir citer publiquement des noms de collaborateurs, des noms de conseillers techniques du Préfet de police, en mentionnant la notion de maladresse, etc.,

Je souhaiterais quand même, pour les prochaines interventions, que l'on s'abstienne de citer tel ou tel collaborateur et de citer le Préfet de police en tant que tel, parce que tout ce qui est fait, tout ce qui est dit par l'ensemble des collaborateurs du Préfet de police est dit au nom du Préfet de police.

Je souhaiterais, Madame SIMONNET, lors des prochaines interventions, que vous vous en teniez à ces principes.

À mon tour de souligner les parfaites compétences de ce monsieur que vous avez cité et la totale confiance que nous avons en ce conseiller juridique.

Je vais vous répondre sur le fond, mais également en vous rappelant qu'il y a dans notre Constitution, dans nos principes républicains, un principe qui s'appelle la séparation des pouvoirs, et que s'agissant d'une affaire judiciaire

concernant le maire de Stains, vous comprendrez qu'il n'est pas de mon ressort, pas de mes compétences, et pas plus celles du Préfet de police, que de vous répondre sur une procédure judiciaire qui est en cours. Deuxième sujet.

Sur le troisième sujet, s'agissant des mouvements B.D.S., là également, je m'en tiendrai à rappeler ce que dit la loi et ce qu'a dit la juridiction administrative ou la juridiction judiciaire. Deux arrêts de la Cour de cassation ont confirmé des arrêts de la cour d'appel de Colmar, condamnant l'appel au boycott des produits israéliens comme constitutif du délit de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnique, une race, une religion ou une nation déterminée.

C'est donc dans ces conditions, dans ce cadre très précis, qu'aujourd'hui sont observés les différents rassemblements à Paris du mouvement B.D.S. Systématiquement, les organisateurs ont été mis en garde, informés de ces arrêts de la Cour de cassation, de manière qu'ils en prennent lecture et qu'ils signent, attestant qu'ils avaient pris connaissance de ces arrêts de la Cour de cassation. C'est simplement cet entretien qui a été organisé pour pouvoir faire en sorte que ces organisateurs soient dûment informés, comme tout citoyen.

En revanche, s'agissant de tous les rassemblements qui ont lieu régulièrement dans la capitale, nous veillons, d'une part, à ce que ces rassemblements soient réglementairement déclarés. S'ils ne sont pas déclarés, ils s'exposent à une dispersion par les forces de l'ordre et, éventuellement, à des interpellations.

Par ailleurs, il y a constatation systématique par un officier de police judiciaire. Sur ces rassemblements comme sur les autres rassemblements de public, il y a la présence d'un officier de police judiciaire qui constate, qui prend des photos et qui prend connaissance des documents qui sont distribués. S'il y avait toute manifestation d'appel à boycott avec des sujets qui pourraient être incriminés par les textes, par l'arrêt de la Cour de cassation que j'ai évoqué, il y aurait, bien évidemment, interpellation. Si les personnes s'en tiennent au respect du droit, il n'y a pas d'interpellation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Il n'y a rien à rajouter.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Premièrement, Madame la Maire, je suis vraiment étonnée qu'avant la fin de mon temps de parole, vous m'ayez interrompue. Cela ne se justifiait pas. J'ai terminé, en plus, totalement dans les temps, et je trouve cela fort dommageable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rattrapez-vous maintenant.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaiterais connaître votre position. Je pense qu'il est important, Madame la Maire, et ce serait tout à votre honneur, que vous exprimiez, vous également, votre solidarité avec notre collègue, maire de Stains, dans cette affaire.

Monsieur le Représentant du Préfet, j'entends tout à fait vos critiques sur le fait que j'ai cité le nom du collaborateur. Mon intention n'était pas de le viser nommément, mais de comprendre si les propos engageaient bien la Préfecture puisqu'il y a eu, par la suite, un rendez-vous au Ministère - auquel j'ai participé avec d'autres représentants du collectif - et que nous sommes en attente, d'un point de vue du Ministère, qu'il y ait une certaine cohérence dans l'attitude des différentes préfectures, car nous sommes extrêmement inquiets sur l'atteinte aux libertés fondamentales qui est en jeu.

On doit pouvoir, dans ce pays, critiquer la politique d'un gouvernement d'un autre pays, d'autant plus quand elle est condamnée par l'O.N.U., quand elle est condamnée justement pour ne pas respecter le droit international et que, justement, cette dérive et cette atteinte très grave à nos libertés démocratiques qui voudrait assimiler le boycott aux produits des territoires occupés à soi-disant une discrimination à l'encontre de la population, alors même que des habitants d'Israël - des Israéliens - soutiennent cette stratégie de boycott, est fortement déplorable.

D'ailleurs, j'ai été en contact avec des artistes de Tel-Aviv qui boycottent également, Monsieur le Maire du 3e arrondissement, ces manifestations.

Monsieur, calmez-vous !

Est-ce que vous pouvez demander à M. le Maire du 3e arrondissement de se calmer ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et je vous demande de vous arrêter puisque vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Demandez aussi au maire du 3e arrondissement qu'il se calme ! Enfin !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande, Madame SIMONNET, d'arrêter puisque vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

Je vais vous répondre aussi clairement que l'a fait M. le Représentant du Préfet. D'abord, la justice est indépendante. Je n'ai pas à m'immiscer dans des procédures judiciaires pour déclarer le soutien à tel ou tel. Je me tiens vraiment à ce principe de non-intervention dans des affaires qui sont pendantes devant la justice.

Deuxièmement, il y a aussi une instance devant la juridiction administrative. C'est à la justice d'en décider. Enfin, troisièmement - et je vais le redire aussi clairement que vous voudrez bien à nouveau l'entendre -, je suis résolument opposée au boycott des produits d'Israël. Aujourd'hui, c'est tout à fait confirmé par des arrêts de la Cour de cassation.

Le droit, c'est le droit, Madame SIMONNET. Vous pouvez avoir envie de le faire changer. Toujours est-il que le droit, c'est le droit et il vaut mieux s'y tenir. C'est ma position et je l'ai réaffirmée à chaque fois. Je ne pense pas - et c'est d'ailleurs le sens de l'arrêt de la Cour de cassation, notamment du 20 novembre 2015 - que le boycott constitue en quoi que ce soit une réponse appropriée à la résolution du conflit israélo-palestinien, pour lequel je milite par la reconnaissance des deux Etats, et non pas par le boycott et des logiques d'apartheid. Voilà. Ma position est très claire et elle est connue depuis longtemps. Elle mérite d'être rappelée.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Je vous remercie.

Nous passons à la suite.

Je rappelle que ce n'est pas le Conseil de sécurité de l'O.N.U., ni l'Assemblée des Nations Unies. Si l'on pouvait juste faire ce qui relève de notre compétence pour les Parisiens et parler des Parisiens plutôt que de parler d'autres collectivités que la nôtre, ce serait beaucoup mieux.

2016 GEP 1 - Lancement d'une étude en vue de la création d'OndesParis, Observatoire Parisien des ondes électromagnétiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au débat organisé sur une proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris concernant le lancement d'une étude en vue de la création d'"OndesParis, observatoire parisien des ondes électromagnétiques". Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris ainsi qu'à la Conférence d'organisation, le débat sera organisé selon le tourniquet et les temps de parole suivants : tout d'abord, M. Pascal JULIEN, qui va d'ailleurs présenter la proposition de délibération, puis l'ensemble des groupes sera amené à s'exprimer.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

A l'heure du déploiement du compteur communicant Linky et de la 4G pour la téléphonie mobile, dont la charte parisienne arrive à échéance en décembre prochain, à l'heure où la Ville travaille sur un projet de Wifi gratuit étendu à la totalité de l'espace public, au moment, enfin, où la 3G et la 4G entrent dans le métro parisien sans aucune étude d'impact préalable, il apparaît logique que notre Conseil prenne une initiative pour rappeler aux Parisiennes et aux Parisiens que, pour ses élus, modernité rime avec bonne santé et avec liberté.

A rebours de responsables politiques s'enthousiasmant béatement et sans réserve pour la ville numérique, la qualifiant, sans rire, de "ville intelligente", comme si l'intelligence résidait dans l'hyper-connexion, notre Conseil adoptera, j'espère, cette proposition de délibération qui pose la première pierre d'"OndesParis". En effet, les citoyens sont de plus en plus inquiets des conséquences sanitaires que les ondes électromagnétiques pourraient faire peser sur leur santé, comme ils le sont déjà pour le bruit et la pollution de l'air. En témoigne la presse qui, régulièrement, relate les résistances contre l'installation d'antennes relais ou de compteurs Linky. De même, il arrive que des vœux relayant cette inquiétude parviennent devant notre Assemblée, venant aussi bien de la majorité que de l'opposition.

En réalité, les réseaux de téléphonie mobile et de Wifi ont été développés sur l'espace public sans que, ni les citoyens, ni les collectivités ne soient vraiment informés des conséquences sanitaires de l'exposition croissante aux ondes électromagnétiques, qu'elles soient de source publique, comme les antennes relais, ou domestique, comme la box Wifi que l'on a à la maison.

Cette lacune d'information et de prévention résulte, d'une part, de l'action des lobbies industriels et des opérateurs qui, à l'image de ceux de l'amiante ou du tabac, pèsent lourdement dans le débat public et, d'autre part, résulte de l'absence de volonté politique nationale et européenne d'investir dans la recherche sur ce sujet. Résultat : les études scientifiques expérimentales ou épidémiologiques n'ont pas encore débouché sur un consensus, laissant aux différentes collectivités locales une certaine liberté d'appréciation du principe de précaution, alors même que les compétences juridiques, dont elles disposent en la matière, sont assez faibles.

Pour sa part, Paris s'est lancé dès 2003, sous l'impulsion d'Yves CONTASSOT et Bertrand DELANOË, dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une charte de la téléphonie mobile qui fait accepter aux opérateurs des normes plus contraignantes que celles fixées par l'Etat.

En juin 2009, le jury de la Conférence parisienne de citoyens, dite "Ondes Santé Société", émettait dix recommandations, dont l'une portait sur la création sur le modèle d'Airparif d'une entité de contrôle et de suivi capable, entre autres choses, de publier et tenir à jour un cadastre hertzien.

Par ailleurs, depuis quelques années, le principe de précaution commence à être pris en compte.

Depuis 2011, l'O.M.S. classe les champs de radiofréquence comme cancérigènes possibles.

En février 2015, la loi "Abeille", du nom de la députée écologiste, incite à privilégier le filaire.

Dans les crèches, le Wifi est interdit.

A l'école primaire, il doit être désactivé, sauf pour les activités ayant recours à lui.

La loi demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport sur l'électro-hypersensibilité. Cette loi confie également à l'Agence nationale des fréquences de nouvelles responsabilités, notamment celles de recenser les points atypiques, c'est-à-dire les lieux où le niveau d'exposition du public aux ondes dépasse le seuil de 6 volts par mètre.

Dans ce contexte, la création d'un observatoire "OndesParis" aura pour mission de rassembler et traiter les données liées à la pollution électromagnétique, toutes sources confondues, afin d'élaborer un cadastre hertzien qui permettra d'orienter une stratégie de surveillance constante des niveaux d'exposition aux ondes à Paris, de créer un lieu d'expertise afin de sensibiliser et de mettre les informations à la disposition du public.

Cet observatoire pourra également émettre des recommandations au public comme aux opérateurs. Le modèle associatif sur lequel se sont développés Airparif et Bruitparif, ayant démontré sa pertinence aussi bien en termes d'indépendance, de crédibilité et d'image auprès de la population, il pourra utilement inspirer le processus de création d'"OndesParis".

Enfin, il reviendra au groupe de travail prévu par cette proposition de délibération, et présidé par l'adjoint à la Maire de Paris en charge notamment de la Commission de concertation de la téléphonie mobile, d'identifier, en réalisant une étude de faisabilité, le dispositif le plus efficace pour la gouvernance, le fonctionnement et le financement de cet observatoire.

Au vu du rayonnement de la Ville de Paris et de sa volonté d'exemplarité dans la lutte contre toutes les pollutions, la création d'"OndesParis" complètera utilement le dispositif parisien actuel, en réaffirmant l'ambition de la Ville de protéger le bien-être de ses habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avec 2.549 antennes relais au 1er mai dernier sur le territoire parisien, à des niveaux d'émission souvent supérieurs à ce qui est la norme dans d'autres pays européens, la Capitale est particulièrement concernée par l'enjeu de l'exposition de la population à des effets à moyen et long termes qui demeurent très largement méconnus.

La Ville s'est dotée d'une charte parisienne de la téléphonie mobile. Pascal JULIEN le rappelait. Si en 2003, Paris a été précurseur, le dispositif a très vite trouvé ses limites. Alors que le nombre d'antennes relais augmentait sous l'effet de l'arrivée d'un quatrième opérateur et de l'émergence de nouvelles technologies, et particulièrement de

la 4G, le dispositif peu contraignant mis en place avec les opérateurs s'est révélé très vite insuffisant. La Commission de concertation de la téléphonie mobile est devenue une simple chambre d'enregistrement des demandes des opérateurs, et l'information des riverains reste très largement déficitaire.

Les innovations technologiques vont beaucoup plus vite que la recherche et l'évaluation. Les études scientifiques n'ont pas dégagé de consensus sur les effets de l'exposition prolongée aux ondes, mais l'O.M.S. a classé en 2011 les ondes dans les catégories cancérigènes possibles, tout comme le Centre international de recherche sur le cancer.

C'est la raison pour laquelle le principe de précaution ou, à tout le moins, le principe de modération, puisque c'est le terme désormais admis, doit prévaloir.

Nous soutenons la proposition du groupe des écologistes de création d'un observatoire indépendant, à l'image des associations telles que Airparif ou Bruitparif. Comme pour Airparif, il convient de confier à cet observatoire trois missions principales :

- Mesurer et rassembler les différentes données sur les ondes ;
- Constituer un pôle d'expertise indépendant et impartial, en consolidant les différentes études existantes et en prodiguant des conseils sur les bons gestes à adopter ;
- Informer la population sur le niveau d'exposition, en mettant à sa disposition des cartes, quartier par quartier, avec la localisation des antennes relais et le niveau d'exposition.

Et comme pour Airparif, notre groupe souhaite que les administrateurs qui seront issus de notre Assemblée au sein du futur observatoire, ne soient pas rémunérés.

Et comme les ondes se jouent des frontières administratives, nous vous incitons à avoir sur ce sujet une vision métropolitaine, si ce n'est régionale, pour que les travaux de cet observatoire soient menés à l'échelle la plus pertinente.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en proposant une proposition de délibération sur les ondes électromagnétiques, le groupe Ecologiste de Paris choisit un sujet auquel la Ville de Paris et nous-mêmes sommes depuis longtemps attentifs.

Dès 2003, la Ville a en effet mis en place une charte de la téléphonie mobile qui a imposé des normes d'émission bien plus faibles que celles définies au niveau national.

En 2009, la Ville a également organisé une conférence citoyenne sur les ondes, qui avait conclu à la nécessité de mieux partager les informations scientifiques sur la nocivité éventuelle des ondes, et sur le niveau réel d'exposition des Parisiens.

La proposition présentée par Pascal JULIEN rejoint donc une volonté : mieux connaître le paysage réel des ondes dans la Capitale en vue du renouvellement de la charte de téléphonie mobile qui devra avoir lieu à la fin de cette année.

C'est ainsi que votre projet d'élaborer un cadastre hertzien, permettant notamment de recenser les points atypiques, me semble très utile dans notre relation aux opérateurs et dans notre communication avec les habitants. Je pense notamment aux mairies d'arrondissement, qui sont très souvent sollicitées lors d'installations ou de renouvellements d'antennes relais.

Je sais également que Julien BARGETON, en tant qu'adjoint à la Maire de Paris chargée de ces questions, est très attaché à obtenir une nouvelle charte de la téléphonie mobile qui tienne compte à la fois de faits objectifs et scientifiquement prouvés, de la nécessité de disposer d'un réseau performant et des préoccupations de santé publique régies par le principe de précaution.

De même, Jean-Louis MISSIKA, très sensible au développement des nouvelles technologies, et en particulier du Wifi gratuit dans tout Paris, très sensible au nom de l'ensemble de notre Municipalité, inscrira son appel à manifestation d'intérêt dans le cadre des réflexions en cours sur le niveau d'exposition des ondes.

Le nouvel outil que le groupe Ecologiste propose donc aujourd'hui peut se révéler complémentaire des actions que la Ville a déjà entreprises.

Nous serons bien entendu vigilants pour qu'il vienne compléter le travail sérieux, mis en place de longue date et qui, jusqu'à présent, aboutit à un bon équilibre.

Mon groupe votera donc pour la création de cette étude préalable à la mise en place d'"OndesParis" qui nous permet de préparer le renouvellement de la charte de téléphonie mobile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Les ondes électromagnétiques sont parmi nous. Les plus connues, celles de la lumière, nous entourent depuis la nuit des temps, celles utilisées pour la télécommunication sont aussi anciennes. La radio s'est généralisée massivement dès 1920 et la télévision dès 1931 sans conséquences. Avec le Wifi et le téléphone portable, des ondes pas très nouvelles suscitent des inquiétudes qui le sont plus.

En matière de sciences, comme ailleurs, le doute est essentiel. Des personnes pensent que les ondes ont un impact sanitaire. Cela mérite réponse.

Premier point, le constat est trivial : le soleil chauffe. L'absorption d'une onde électromagnétique chauffe tout corps ; un phénomène bien connu et quantifié. Il sert au calcul des limitations de puissance des émetteurs.

Deuxième point : y aurait-il un autre impact des ondes sur la santé ? Y a-t-il un doute raisonnable qui justifierait un principe de précaution ? Qu'en dit l'Organisation mondiale de la santé ?

Je cite : "Jusqu'ici aucun effet indésirable imputable à une faible exposition à des radiofréquences n'a été mis en évidence. Toutefois, comme le public est préoccupé par la sécurité des téléphones portables, la recherche va s'efforcer de déterminer si des effets moins évidents ne pourraient pas malgré tout résulter de niveaux d'exposition très faibles. Mais, je continue la citation : "Le débat sur les résultats qui pouvaient prêter à controverse a quitté l'arène scientifique pour devenir un problème de société, voire un enjeu politique".

Nous désirons donc aborder la question à la lumière de toutes les connaissances. Le dogme, en science comme ailleurs, est à fuir, mais la politique doit être pratiquée de façon éclairée et la plus rationnelle possible.

J'en viens à mon deuxième point, le service public. Pour nous, il est le plus à même d'assurer l'indépendance. L'exemple parfait est celui du G.I.E.C. sur le réchauffement climatique. Celui-ci est constitué de chercheurs du monde entier, sous statut, payés par la puissance publique, en toute indépendance, avec les différents lobbys, notamment pétroliers. C'est leur statut et leurs budgets pérennes qui leur ont permis de mener leurs recherches en toute liberté et indépendance.

Enfin, troisième point : la surveillance des pollutions. L'Agence nationale des fréquences, établissement public à caractère administratif, surveille déjà les niveaux d'ondes. Elle recense les points atypiques, d'ores et déjà, les points atypiques étant ceux qui dépassent les niveaux recommandés, et pilote un comité rendant publics les niveaux d'exposition. L'agence participe, sur demande du Préfet, aux réunions des instances départementales de concertation et répond aux sollicitations des mairies. Avons-nous sollicité cette agence ? Pourquoi doubler sur Paris ? Nous serons vigilants à ce que le groupe de travail passe en revue ces enjeux.

Le groupe de travail qui est ébauché dans la proposition de délibération qui nous est proposée prévoit la présence d'élus et d'associations. L'habitude est soit de le restreindre aux élus, soit d'élargir à l'ensemble des parties prenantes.

Nous proposons donc que le groupe de travail inclue tout d'abord la communauté scientifique, avec des membres de l'Académie des sciences et du C.N.R.S., ensuite l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et enfin les organisations syndicales des entreprises concernées. Cela

nous paraît assez naturel, si vous me passez le mot. Et nous vous assurons que dans de bonnes conditions, nous participerons aux travaux futurs de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe des radicaux de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les ondes présentent-elles un risque pour la santé ? La polémique est récurrente ; l'inquiétude des citoyens, croissante ; et les réponses des scientifiques, divergentes. Difficile d'y voir clair.

Paris est fortement engagée dans la lutte contre toutes les pollutions. Cette question réunit déjà de nombreux acteurs et les collectivités ont un rôle à jouer. Paris peut montrer la voie, notamment à travers la proposition faite aujourd'hui d'étudier la création d'un Observatoire parisien des ondes.

Il est nécessaire de mettre en place des systèmes de mesure, de surveillance du risque. L'absence de données est réelle et nos modes de consommation des techniques de communication évoluent rapidement. En effet, l'exposition aux ondes électromagnétiques vient de nos multiples usages des téléphones portables, du wi-fi ou encore, de la domotique, et tous ces objets ont une place considérable dans nos quotidiens.

Si la question du danger des ondes électromagnétiques est d'actualité, il n'en est pas moins nécessaire de la traiter avec pragmatisme. Les enjeux économiques sont considérables et les expressions lobbyistes, dans un sens ou dans l'autre, variées. Aussi, les conflits d'intérêt ne devront ni être ignorés, ni sous-évalués dans ce projet. C'est pourquoi nous espérons que les missions et les travaux de cet observatoire seront définis de manière précise et efficace par le groupe de travail mis en place.

Pour toutes ces raisons, le groupe R.G.C.I. votera en faveur de la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Madame la Présidente du groupe les Républicains, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'inquiétude de la population au sujet des ondes électromagnétiques est forte, et ces préoccupations, dont les fondements scientifiques sont débattus, méritent que des réponses soient apportées avec une certaine autorité. Et dans le cas contraire, une multitude de contrevérités foisonnent et leur répétition finit par forger des certitudes simplificatrices.

Nous soutiendrons donc sans ambiguïté la proposition qui nous est soumise de créer un observatoire parisien des ondes électromagnétiques. Ce dossier des ondes est au cœur du principe de précaution. Face à une somme d'incertitudes scientifiques, une procédure spécifique doit être mise en œuvre.

Nous autres politiques ne savons pas répondre sur le fond, quant à savoir si telle ou telle onde est nocive et à quelle dose. En revanche, nous pouvons et nous devons fixer le cadre qui permettra de concilier progrès technologiques et responsabilité sociétale.

Secrétaire d'Etat au numérique, l'une de mes premières décisions a été de convoquer un Grenelle des ondes. Il fallait réunir des acteurs qui ne se parlaient pas et qui souvent étaient plus proches de la posture que de la sincérité. Or, le dialogue est la première étape vers plus d'objectivité et moins de parti-pris. C'est un véritable défi, mais ce n'est que par la transparence, l'information complète et partagée, que le débat deviendra moins passionné.

La charte parisienne de la téléphonie mobile, aujourd'hui, ne donne pas satisfaction. De nombreux Parisiens découvrent un beau jour qu'une antenne-relais a été installée en face de chez eux, sans qu'ils n'aient bénéficié ou qu'ils n'aient été atteints par aucune information avant. Et les bâtiments municipaux n'échappent pas à ce manque d'information. Les occupants du 9, place de l'Hôtel de Ville, par exemple, savent-ils tous que plusieurs antennes vont y être prochainement installées ?

Et puis, dernier problème : ce sont souvent les moins exposés qui sont les plus informés. En raison du cône d'ombre des antennes, les émissions sont quasi-nulles dans l'immeuble sur lequel est installée l'antenne, alors que l'immeuble d'en face peut au contraire subir un effet écho parfois beaucoup plus fort.

Sur le fond, enfin, la charte s'est concentrée sur la limitation de la puissance des antennes-relais à 0,6 volt par mètre. C'est une mesure de précaution. Je l'ai d'ailleurs défendue dans une proposition de loi que j'avais déposée en 2005.

Cette mesure nécessite toutefois de déployer des antennes supplémentaires pour prévenir une baisse de qualité du réseau. C'est la seule manière de traiter des sites exposés à des émissions dépassant cette norme. C'est le principal objectif assigné à "OndesParis", et pour cette raison aussi, nous voterons pour cette proposition de délibération.

Enfin, une remarque : si les antennes-relais concentrent les principales inquiétudes, un nouveau sujet - nous l'avons évoqué tout à l'heure - émerge dans nos arrondissements : c'est le déploiement de Linky par E.R.D.F., qui a débuté à Paris, et sur ce sujet aussi, il est souhaitable qu'"OndesParis" permette aux Parisiens inquiets de bénéficier d'une campagne indépendante de mesures avant, après, à leur domicile, et j'insiste sur le côté "avant-après", évidemment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je soutiendrai cette proposition de délibération et je félicite le groupe Ecologiste de proposer la création de cet observatoire parisien des ondes électromagnétiques.

Rappelons qu'il y a de plus en plus d'études, lorsqu'elles sont indépendantes, de scientifiques qui attestent de vrais problèmes en matière de santé. Et d'ailleurs, l'O.M.S. reconnaît comme cancérigène possible le problème des ondes électromagnétiques. Il faut absolument aussi se préoccuper des personnes électro-hypersensibles.

A travers le développement des antennes-relais, de la 4G, du Wifi, du Linky, il faut absolument au contraire avoir un observatoire qui permette d'évaluer, de mesurer et que l'on puisse s'appuyer sur un cadre de débat, et s'appuyer aussi sur les travaux scientifiques pour restaurer vraiment un principe de précaution.

Je rappelle que la conférence citoyenne de 2009 avait souhaité le respect du seuil maximum de 0,6 volt par mètre.

Je soutiens donc cette proposition de délibération et j'espère qu'elle nous permettra de poursuivre nos travaux sur ces sujets-là, en termes de santé publique, essentiels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour répondre à cette proposition de délibération, tout d'abord, la parole est à M. BARGETON pour l'Exécutif, mais bien évidemment, à M. JULIEN aussi pour le groupe qui a présenté cette proposition de délibération.

Monsieur Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors des débats sur les antennes-relais de téléphonie mobile, ce Conseil a régulièrement eu l'occasion de souligner l'importance et l'attachement de notre Collectivité à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques des Parisiennes et des Parisiens. Ces principes doivent s'accompagner d'un niveau élevé de couverture et de service pour les usagers du numérique, qui contribuent à l'attractivité de notre ville.

Cette proposition de délibération, en étendant d'ailleurs le sujet, doit permettre d'une part de réinterroger les outils existants qui garantissent la transparence et le contrôle en matière d'ondes, et d'autre part de nourrir les réflexions sur le renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile de décembre 2012. Je vous rappelle que cette charte arrive à échéance en décembre prochain, ce que d'ailleurs Pascal JULIEN a souligné dès le début de son intervention.

Les six prochains mois vont nous amener à rencontrer les opérateurs pour renouveler ce document, qui je le rappelle est aujourd'hui le plus ambitieux et le plus contraignant de France. Notre charte est la seule à fixer des niveaux d'émission d'ondes bien plus stricts que ne l'impose la législation nationale. Je voudrais d'ailleurs rappeler votre engagement personnel, Madame la Maire, sur ce sujet, et puis ensuite, celui de M. PENINO, également sur le même sujet.

Pour mémoire, au niveau national, les valeurs limites d'exposition s'échelonnent de 41 à 61 volts par mètre, tandis que les plafonds définis par la charte s'élèvent à 5 volts par mètre pour la 2G-3G, et à 7 volts par mètre lorsque la 4G est incluse.

Madame GATEL, la Commission de concertation téléphonique n'est pas une chambre d'enregistrement. Je vous invite à y regarder de plus près, ainsi que Mme KOSCIUSKO-MORIZET, parce que l'effet écho dont vous parlez est précisément l'objet de très nombreux débats et de très nombreuses questions entre les usagers, les utilisateurs, les mairies d'arrondissement et les personnes présentes dans cette commission.

Je profite donc de cette proposition de délibération pour rappeler notre ambition en matière de gestion des ondes électromagnétiques. Le développement des technologies de communication est un projet majeur d'aménagement dans l'objectif de faire de Paris une capitale du numérique de référence mondiale où chacun pourra accéder à de nouveaux services et développer de nouveaux usages.

Toutefois, face aux incertitudes sanitaires - cela a été bien dit dans ce débat -, la Ville doit mettre en place les dispositifs et les outils garantissant aux Parisiennes et aux Parisiens des expositions modérées aux ondes et un accès à des informations fiables et transparentes.

Je partage ce qu'a dit Rémi FÉRAUD sur le sujet, lorsqu'on est clair sur cette stratégie, il y a tout à gagner de la transparence et de l'objectivation des données. C'est dans ce sens que cette proposition de délibération peut être utile - le principe de précaution doit s'appliquer - et non pas sur la base de positions dogmatiques qui seraient prédéfinies à l'avance.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, la Ville de Paris doit poursuivre sa stratégie donnant-donnant avec l'ensemble des opérateurs, c'est-à-dire une stratégie où la puissance publique doit contenir l'exposition à un niveau aussi bas que possible, mais doit également faciliter la recherche de solutions pour développer les technologies du numérique.

Le lancement d'une étude en vue de la création d'"OndesParis" devra vérifier les conditions de création, de fonctionnement et de financement de cette future structure. Cette étude devra analyser ses objectifs, et les missions assignées à cet observatoire ne peuvent pas être assumées en tout ou partie par des organismes existants en matière de contrôle des ondes.

En effet, au niveau national, depuis l'adoption de la loi "Abeille" de février 2015, l'Agence nationale des fréquences, l'A.N.F.R. a un rôle de surveillance et de contrôle des ondes, notamment pour les points atypiques, c'est-à-dire pour les lieux où le niveau d'exposition du public aux ondes dépasse le seuil des 6 volts par mètre, et je partage les préoccupations de Jean-Noël AQUA sur ces sujets. Oui, il faut associer ces structures et d'ailleurs nous le faisons. L'A.N.F.R. est invitée à toutes les réunions de la Commission de concertation et elle sera pleinement associée à la réflexion de cette étude.

S'agissant des interventions de la Ville de Paris, l'Agence de l'écologie urbaine, l'A.E.U., a su développer un savoir-faire important dans le domaine du contrôle des ondes et est un interlocuteur reconnu des mairies d'arrondissement et des opérateurs dans le traitement des dossiers traitant d'antennes de téléphonie mobile.

Dans le cadre financier contraint dans lequel nous vivons, il faudra donc veiller aussi à la bonne utilisation des ressources publiques, et la mise en cohérence de l'ensemble de ces organismes est, je le crois, le gage de réussite de l'objectif de surveillance en matière d'ondes. Je partage ce souci d'efficacité que Jean-Bernard BROS a rappelé.

Je veillerai, comme président du groupe de travail chargé de réfléchir à la création de l'Observatoire parisien des ondes, à ce que le principe de sobriété s'applique non seulement à la diffusion des ondes mais aussi à la réflexion sur la création de structures administratives.

J'ajoute, si je voulais être taquin, que j'ai pu noter aussi que pendant ce débat les uns et les autres ont continué à manipuler leur téléphone portable, et que nous avons toujours une double préoccupation, nous sommes des citoyens et en même temps nous vivons pleinement cette révolution technologique. C'est aussi cela qu'il faut prendre en compte.

Cette étude devra également préconiser une échelle géographique pertinente des interventions de cet observatoire à partir des expériences d'Airparif ou de Bruitparif. Il sera essentiel de s'interroger sur l'échelle d'intervention de cet observatoire, les ondes électromagnétiques ne connaissant pas de frontières. Cet organisme devra-t-il agir sur le territoire parisien, métropolitain ou régional ? Là, pour le coup, Madame GATEL, je partage votre question.

En définitive, cette étude sera l'occasion de lancer une réflexion globale sur l'efficacité des dispositifs actuels en matière de contrôle des ondes électromagnétiques pour faire une nouvelle fois de Paris une ville innovante et précurseur pour protéger les Parisiennes et les Parisiens tout en garantissant son positionnement mondial en matière de numérique.

C'est cette stratégie, Madame la Maire, que vous aviez posée et qui avait été poursuivie par Mao PENINOU. A mon tour, j'en suis désormais chargé et c'est toujours cette même stratégie visant à l'équilibre entre les préoccupations de santé publique et le développement des technologies dans une capitale moderne qui nous tient à cœur pour le suivi de cette étude.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher Julien BARGETON.

En effet, là aussi, cela fait un beau trio, les gens qui se sont occupés de ce dossier. Moi, Mao, Julien...

Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie bien sûr les différentes oratrices et les différents orateurs. Je vais être court car je suis en accord avec ce qu'a dit Julien BARGETON.

Je compléterai simplement en m'adressant en particulier au groupe Communiste pour montrer la spécificité quand même de cet Observatoire parisien par rapport à l'A.N.F.R. Comme son nom l'indique, l'A.N.F.R. est nationale, tandis qu'il s'agit d'un observatoire parisien et l'on n'est pas sur la même échelle. On peut bien sûr élargir à la Métropole, mais nos administrés sont avant tout parisiens.

Ensuite, notre différence, c'est que cet observatoire a une vocation de fédérer, de discuter avec différents partenaires. Ce n'est pas forcément la vocation de l'A.N.F.R. De plus, cet observatoire a une mission de communication, qui n'est pas forcément la même que l'A.N.F.R. Cela dit, bien sûr que l'A.N.F.R. sera un partenaire extrêmement important, j'imagine, et pas le seul. Il y en aura bien d'autres.

A quelques nuances près, je suis donc en accord avec ces différentes interventions dont j'observe qu'elles se complètent et qu'elles sont globalement consensuelles. Je crois que je peux me réjouir d'avance du vote qui va bientôt avoir lieu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur Pascal JULIEN.

Nous allons passer au vote de la proposition de délibération groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez une explication de vote ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mon collègue, dans son intervention, a demandé des garanties précises sur la composition du Comité de pilotage, auxquelles nous n'avons pas de réponses précises.

Je demande donc à Julien BARGETON de préciser les contours du groupe de travail qui sera composé.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais recevoir tous les groupes, j'écouterai toutes les propositions et ce groupe de travail a vocation à être le plus large possible.

Donc, oui, nous nous associerons pleinement... Par exemple si la question porte sur les structures existantes, évidemment que l'Agence de l'écologie urbaine, pour ce qui concerne Paris, et l'A.N.F.R. seront associées.

Je partage ce qu'a dit Pascal JULIEN sur le fait que c'est un dossier parisien, mais bien sûr que nous nous appuyerons et, Jean-Noël AQUA, je partage tout à fait le sens de votre intervention, il faut objectiver ce sujet de façon scientifique. Tous ceux qui pourront y contribuer dans le cadre de ce groupe de travail seront évidemment amenés à y participer et à en faire partie.

Sur les personnes que vous avez citées, je n'ai absolument aucune exclusive. Oui, ce sont de bonnes idées, Monsieur AQUA, pour faire participer les personnes que vous avez proposées, il n'y a pas de difficulté sur ce point.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération GEP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité. (2016, GEP 1).

Je vous remercie, bravo !

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un aménagement porte Montmartre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu référencé n° 61, déposé par le groupe les Républicains, relatif à un aménagement de la porte Montmartre.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous savons que le quartier porte Montmartre - porte de Saint-Ouen connaît de nombreux problèmes et il est toujours bon, lorsque les habitants font des propositions d'aménagement, de les encourager et de les soutenir.

Il se trouve que parmi les projets proposés par les habitants du secteur, il y en a un qui paraît assez intéressant, c'est en particulier celui visant à créer avec les habitants une placette et un jardin rue Henri-Huchard et de s'appuyer sur les initiatives pour voir si on ne pourrait pas continuer les aménagements sur le mail Binet.

C'est d'autant plus intéressant que la placette qui est projetée, qui est proposée, se trouve devant une crèche, laquelle est située de telle façon que des gens viennent et transforment l'endroit, il faut bien le dire, en urinoir, et c'est épouvantablement sale.

Je crois que l'initiative des habitants de vouloir s'approprier leur quartier et d'émettre des projets de cette façon est une bonne initiative. Puisque tout à l'heure on a dit - Brigitte KUSTER le disait - que nous relayons avec Pierre-Yves BOURNAZEL les attentes de nos concitoyens et des habitants des quartiers les moins favorisés, je crois que ce serait un bon signe de les aider dans la réalisation de ce projet.

(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur HONORÉ, votre vœu porte effectivement sur plusieurs projets d'aménagements engagés par la Mairie de Paris et la mairie du 18^e arrondissement dans le secteur de la porte Montmartre.

Vous rassurer parce que des études sont déjà en cours au sujet du mail Binet, mais aussi du jardin René Binet et du square Marcel Sembat. Il est important que ces lieux fassent l'objet d'une approche globale. Dans ce cadre, la mairie du 18^e arrondissement a déjà rencontré de nombreux acteurs locaux, des associations. Il est prévu une réunion publique fin juin afin de restituer aux habitants les études qui ont été réalisées par la DEVE.

Ce projet n'est pas le seul en cours dans le quartier puisque le square Henri-Huchard mérite d'être revalorisé. Il y a déjà eu, à l'initiative de la mairie du 18^e, des consultations sur les améliorations qui pourraient être proposées. Une nouvelle rencontre est prévue en juin pour faire un point sur ce programme qui pourrait inclure notamment le retrait d'éléments dégradés, des plantations, un parcours sportif.

S'agissant de la placette, les échanges organisés par la mairie montrent que ces derniers souhaitent plutôt organiser des événements, de l'animation en investissant les mails Huchard et Binet avec notamment la pose d'agrès sportifs. Dans le cadre de l'opération "Du vert près de chez moi", on a effectivement en cours une création d'un espace végétalisé à l'angle de la rue Henri Huchard et de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Comme vous le constatez, un certain nombre d'études et de concertations sont déjà lancées en vue de l'amélioration de ce quartier. Je vous demanderais donc de retirer votre vœu. Sinon, je serais obligée d'émettre un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Vous parlez, Madame - pardonnez-moi, je suis tout à fait d'accord avec vous - de la rue Henri Huchard avec l'avenue de la Porte de Saint-Ouen, mais je vous parle, moi, de la rue Huchard avec l'avenue de la Porte de Montmartre. Ce sont deux projets différents.

Le projet que je vous soumetts - je suis d'accord avec vous, il faut que nous travaillions tous ensemble sur le même projet pour améliorer la vie de nos concitoyens -, mais il s'agit d'un projet bien spécifique des habitants qui parlent d'une placette devant la crèche qui est donc du côté avenue de la Porte Montmartre pour éviter que, devant la crèche - excusez-moi cette expression un peu vulgaire -, ce soit un véritable urinoir.

Vous parlez de l'autre côté, du côté avenue de Saint-Ouen ; je vous parle du côté avenue de la Porte Montmartre et c'est séparé par l'hôpital Bichat.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, ces explications étant données, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Non, je ne le retire pas par respect envers les habitants qui nous ont soumis ce projet.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DVD 22 - Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17e) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 22, sur lequel l'amendement n° 62 a été déposé.

La parole est successivement à Mme KUSTER et M. PÉCHENARD.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce sera une prise de parole unique.

Madame la Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est soumis a été précipité en raison de la fin de concession du parc Ampère. Il vise à coupler les deux délégations afin d'opérer une péréquation entre le parc Ampère déficitaire et le parc Villiers bénéficiaire, lui - ce qui n'est d'ailleurs pas précisé, malheureusement, dans l'exposé des motifs -, ces deux parcs, évidemment, se situant dans le 17e arrondissement.

Dans ce projet inabouti, la Mairie de Paris envisage de rogner sur les services d'accessibilité, voire la sécurité. En effet, la Mairie de Paris ne pose que comme optionnelle la création d'un ascenseur sur le parc Ampère. Elle envisage également de réduire les horaires d'ouverture du parc Villiers qui ne serait plus accessible aux usagers 24 heures sur 24.

Au moment où nous ouvrons les parcs et jardins 24 heures sur 24, nous ne pouvons malheureusement pas garer nos voitures 24 heures sur 24. Cherchez l'erreur ! Ce n'est pas grave, je continue.

Pour le parc Ampère, le concessionnaire pourra essayer de racheter des amodiations lorsqu'elles sont mises en vente afin d'améliorer la rentabilité de l'infrastructure. Or, il n'est pas prévu d'instaurer de stationnement horaire parce que cela obligerait à mettre ce parking aux normes "établissement recevant du public" et donc, à améliorer sa sécurité et son accessibilité, donc à investir davantage et à réduire les recettes de la Ville de Paris, que la Ville de Paris d'ailleurs escompte tirer de la nouvelle concession. Personne n'est dupe.

Au final, ce projet de délibération de principe prépare une diminution des services offerts au public et un faible niveau d'investissement afin d'accroître la rentabilité de la concession pour la Mairie de Paris.

Or, alors que l'espace public est saturé et nous le constatons tous chaque jour, vu le nombre de places en diminution, il est inenvisageable de donner aux automobilistes le signal qu'ils ne disposent que de la voie publique pour se garer s'ils rentrent au milieu de la nuit, d'autant plus que la fourrière, comme on le sait, se montre très active à toute heure, comme nous l'avons rappelé ce matin à M. le Préfet de police.

Par ailleurs, le parc devant être accessible aux abonnés 24 heures sur 24, le maintien de ce service pour le stationnement rotatif ne devrait pas engendrer de surcoût notable. Cela rend la décision de permettre une réduction de l'amplitude horaire aussi incompréhensible que contre-productive.

Enfin, les nouveaux rythmes urbains font que Paris est une ville qui fonctionne jour et nuit. N'est-ce pas ce qui nous a été rappelé par la Maire de Paris tout à l'heure, justifiant l'ouverture, encore une fois, des parcs 24 heures sur 24 ? Restreindre les horaires du stationnement en ouvrage serait donc un contresens historique.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons - les élus du 17^e arrondissement et avec Frédéric PÉCHENARD en charge, entre autres, de ce Conseil de quartier - déposer cet amendement qui vise à rendre obligatoire, dans le cadre de la consultation, le fait que le parc de stationnement Villiers sera maintenu ouvert 24 heures sur 24 pour tous les usagers.

Nous voterons pour ce projet de délibération si notre amendement est adopté et contre dans le cas contraire.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les concessions de ces deux parkings, Ampère et Villiers, arrivent à échéance respectivement le 10 juillet 2017 et le 31 mai 2018. Ces parcs sont dans un état globalement satisfaisant. En revanche, ils ont néanmoins besoin de travaux qui sont rendus nécessaires par l'adaptation aux réglementations et aux prescriptions en vigueur.

La durée de la nouvelle délégation de service public proposée est donc de 12 ans. Le lancement d'ailleurs de la délégation de service public a déjà fait l'objet d'une saisine de la Commission consultative des services publics locaux le 4 mai 2016.

Concernant les horaires d'ouverture et votre intervention, Madame la Maire du 17^e arrondissement, la rédaction du projet de délibération pourrait effectivement être plus précise. Notre intention est bel et bien que le parc Villiers reste ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 comme cela l'est aujourd'hui, mais sans nécessairement avoir une présence humaine permanente.

Les horaires de présence humaine seront déterminés en fonction des différentes propositions reçues, en assurant bien entendu la présence nécessaire au bon fonctionnement du parc dans la plage la plus large possible.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de modifier votre amendement de la façon suivante, avec un intitulé - je cite : "Les parcs devront être accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour le parc Villiers, les modalités de gestion adaptées à la fréquentation des visiteurs seront définies au cours de la consultation".

Je vous propose de sous-amender votre amendement pour prendre en compte la préoccupation que vous avez exprimée dans votre intervention.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, sur la proposition de modification ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Dans l'exposé de mes propos, en tout cas, sur le projet de délibération, je ne suis pas rentrée dans le détail de l'amendement et M. NAJDOVSKI y répond en amont. Cet amendement, j'espère, sera joint au PV du compte rendu cette séance.

En accord et après discussion avec les services et avec le cabinet de M. NAJDOVSKI, j'accepte l'amendement de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 62 déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 62 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DVD 22).

Je vous remercie.

2016 DVD 49 - Réseau parisien de bornes de recharge électrique Belib. Marché d'exploitation d'un système de supervision.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'une semaine parisienne de la mobilité électrique.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 49 relatif au réseau parisien de bornes de recharge électrique Belib, sur lequel le groupe RG-CI a déposé le vœu référencé n° 63.

La parole est à M. TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues.

L'organisation du premier ePrix de Paris aux Invalides samedi 23 avril a rencontré un énorme succès. Parmi les motivations du public, il y avait, bien entendu, l'événement sportif lui-même, mais il ne faut pas oublier la grande curiosité des spectateurs pour venir découvrir ces engins performants, silencieux et sans émission de gaz à effet de serre.

Forte de ce succès, la Ville de Paris doit capitaliser sur cet événement et sur l'intérêt manifesté par les Parisiens pour l'innovation écologique. C'est pourquoi nous proposons par ce vœu que soit étudiée l'organisation d'une Semaine parisienne de la mobilité électrique.

Paris est fermement impliquée dans la lutte contre la pollution atmosphérique, mais l'écologie parisienne est aussi incitative. Il est de la responsabilité de la Ville de Paris d'accompagner les habitants à orienter leur choix vers d'autres modes de transport.

Une telle semaine donnerait l'occasion de communiquer sur toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Paris pour favoriser la mobilité électrique.

Il y a les plus connues, les plus médiatisées comme Autolib', mais aussi Cityscoot, et vous savez combien notre groupe y est attaché.

Je pense aussi que nous devrions soutenir les initiatives en direction des vélos à assistance électrique.

La Ville de Paris a développé des mesures d'accompagnement au développement de la mobilité électrique en général, et il faut continuer à faire connaître ces mesures incitatives.

Pour toutes ces raisons et pour donner aux Parisiens envie d'écologie, je vous invite, chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A l'occasion du vote de ce projet de délibération relatif à la gestion des bornes de recharge électrique Belib, vous déposez ce vœu qui vise à l'organisation d'une semaine de la mobilité électrique.

En préambule, je voudrais signaler à notre Assemblée que la Ville de Paris a reçu le trophée 2015 de l'électromobilité, décerné par l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, pour la catégorie des villes de plus de 100.000 habitants.

Notre action est donc connue et reconnue et nous communiquons régulièrement sur les mobilités électriques, que ce soit pour des projets spécifiques tels que les bornes de recharge publiques Belib, ou le service d'autopartage Autolib', ou à l'occasion d'événements plus généraux.

De nombreux événements, salons, conférences, sont en effet organisés à Paris autour des mobilités alternatives et notamment de l'électromobilité, et c'est notamment le cas lors de la semaine européenne de la mobilité qui a lieu en septembre chaque année.

La Ville a déjà soutenu de nombreuses initiatives et événements, qui se tiendront à nouveau cette année autour des mobilités alternatives et électriques, notamment via une communication, mais également via la présence de l'Agence des mobilités électriques qui est subventionnée en grande partie par la Ville de Paris et présente sur de nombreuses manifestations.

Hors semaine de la mobilité, la Ville de Paris parraine cette année l'organisation du salon des mobilités alternatives "Autonomy", dont la première édition se tiendra en octobre prochain à la grande halle de la Villette.

De nombreux fabricants de gyropodes, de vélos et scooters électriques seront présents. Cityscoot, projet qui vous tient à cœur, Monsieur le conseiller, pourrait y être présent également.

Il est prévu qu'un stand de la Ville soit organisé pour présenter sa politique, notamment en matière de mobilité électrique.

Compte tenu des événements déjà prévus et de la lourdeur que représenterait l'organisation d'une semaine entière spécifiquement dédiée aux mobilités électriques, l'Exécutif vous propose un amendement à votre vœu qui confirme la volonté de la Ville de Paris de soutenir les événements relatifs aux mobilités électriques, sans pour autant créer une succession d'événements supplémentaires.

Vous proposez plusieurs actions à mettre en œuvre, que nous étudierons bien évidemment.

Toutefois, je peux d'ores et déjà vous dire que nous ne tenons pas à ce que la question de l'autorisation de circuler dans les couloirs de bus soit accordée, puisque ceux-ci sont suffisamment utilisés et qu'il ne faut pas jeter de nouveaux véhicules qui pourraient accentuer l'encombrement de ces couloirs au détriment des transports publics, de la circulation des taxis et des vélos.

De même, la Ville n'a pas vocation à mettre en place des ateliers d'initiation aux engins de type hoverboards et gyropodes, mais ces nouveaux moyens de déplacement peuvent être présentés à l'occasion d'événements parrainés ou organisés par la Ville de Paris, et la Ville en fera bien entendu la promotion.

C'est pourquoi nous vous proposons, dans notre amendement, de supprimer ces deux mentions. Sous réserve de l'accord de ces modifications, nous pourrions donner un avis favorable à votre vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur TAN, acceptez-vous les modifications apportées par l'Exécutif ?

M. Buon Huong TAN. - Nous acceptons les modifications.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 49).

2016 SG 4 - Tunnel Henri IV (4e) - Conventions de régularisation de la situation foncière avec le Port Autonome de Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux études d'impacts et à la réalisation de mesures.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 4 relatif au tunnel Henri IV dans le 4e arrondissement, sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 64.

La parole est à M. LEGARET, pour 5 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - A l'occasion de ce projet de délibération, un vœu a effectivement été déposé pour demander de faire le point sur les conventions de régularisation de la situation foncière avec le Port autonome de Paris.

Je rappelle que nous avons évoqué ici même, au moment où l'on a parlé du principe de piétonisation de la voie Georges Pompidou, une étude d'impact demandée par le Préfet de police, qui lui a été remise, nous dit-on, à la fin du mois de mars.

Si cette étude d'impact existe, il serait assez normal que les élus parisiens puissent en avoir connaissance.

Lorsque nous l'avons demandé dans cet hémicycle, Mme HIDALGO, Maire de Paris, a répondu que cette étude serait communiquée quand elle serait communicable.

Mais puisqu'elle a été communiquée au Préfet de police, j'imagine qu'elle est communicable. C'est donc l'occasion pour nous de demander la transmission de cette étude d'impact. Nous aimerions notamment savoir ce que la Ville de Paris envisage comme itinéraires de report après la fermeture de la voie Georges Pompidou.

On sait que des études sommaires qui avaient été diffusées au début du mois de septembre dernier disaient que 85 % des reports de la voie Georges Pompidou se feraient sur les quais hauts. Nous émettons donc le vœu que la Mairie de Paris et la Préfecture de police transmettent aux présidents des groupes du Conseil de Paris toutes les études d'impact disponibles à ce jour. Et que par ailleurs, on puisse mettre en place une campagne de mesure des niveaux de pollution et de bruit sur les itinéraires de report avant et après la possible mise en œuvre de ces nouvelles modalités de circulation.

C'est le sens de ce vœu, je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'intervention de M. LEGARET avait peu à voir avec le projet de délibération, mais plutôt avec la présentation du vœu relatif à la question de l'étude d'impact liée à la fermeture des berges.

Cette étude est par nature publique, puisque versée à l'enquête publique qui se déroulera au mois de juin, dans moins de deux semaines maintenant.

Cette étude d'impact n'est pas encore finalisée, et nous devons attendre l'avis de l'autorité environnementale et apporter des réponses aux remarques formulées par cette même autorité.

En revanche, le volet circulation de l'étude d'impact, Monsieur LEGARET, est quant à lui finalisé, puisqu'il a été présenté en septembre dernier lors de la dernière réunion publique de concertation à laquelle vous avez bien voulu assister.

Il a été également présenté à la Commission transport du département du Val-de-Marne, où je me suis rendu il y a quelques mois maintenant.

Il a été présenté aussi au conseil d'administration du Port autonome de Paris très récemment et vous-même, Monsieur LEGARET, avez utilisé les données de cette étude de circulation lors de la réunion publique d'information que vous avez organisée en février.

Votre vœu sous-entend que nous travaillerions dans l'opacité, ce qui n'est pas le cas et n'est pas acceptable et bien entendu, lorsque l'étude d'impact sera finalisée, elle sera communiquée.

Pour ce qui concerne le deuxième point de votre vœu, relatif à l'évaluation environnementale de la fermeture des voies sur berge, nous l'avons fait pour les berges rive gauche, il est évident que nous le ferons pour les berges rive droite. Airparif et Bruiparif disposent d'un réseau de stations de mesure associé à des outils qui permettent de calculer la concentration de polluants en chaque point à partir des données de trafic. Ces outils seront utilisés pour évaluer les impacts sur le bruit et la qualité de l'air comme nous l'avons fait pour la rive gauche et comme ces deux organismes le font chaque année au moment de la publication de leur rapport annuel.

En conséquence et compte tenu des différents éléments que je vous ai exposés, nous proposons un avis défavorable au vœu déposé.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 4).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au soutien à la politique du développement du GNV - GNL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et pour commencer par le vœu référencé n° 65 relatif au soutien à la politique du développement du GNV - GNL.

Je donne la parole à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je parlais de gaz ce matin, je parle de gaz cet après-midi, décidément.

C'est un vœu en fait que j'ai voulu proposer avec le groupe les Républicains au sujet des bornes de recharge et des bornes GNV/GNL.

Vous l'avez affiché au début de la mandature : c'est un objectif assez fort que vous voulez porter et l'on ne peut que souscrire à cet objectif et à cette volonté de la part de la Municipalité et de l'Exécutif de faire un effort dans le déploiement, dans la mise à disposition des professionnels, et des particuliers aussi, du développement du G.N.V. et du G.N.L., en particulier pour la logistique urbaine puisque l'on sait tous très bien que les véhicules qui roulent au gaz naturel sont les véhicules de prédilection pour tout ce qui est logistique urbaine du dernier kilomètre de livraison.

Un certain nombre de professionnels nous ont contactés. Moi-même, en tant qu'élu du 6e arrondissement, je vois régulièrement ces difficultés de livraison du dernier kilomètre. En gros, ce vœu vise tout simplement à ce que l'on fasse un petit point, à ce que vous puissiez nous faire un point sur le déploiement de ce plan en faveur du gaz naturel.

Nous voudrions aussi savoir, en particulier, où en est-on sur le nombre de bornes et qu'en est-il d'un plan de déploiement de ces points de chargement ? Voilà ce que nous voulions porter avec ce vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur VESPERINI, votre vœu s'apparente davantage à une question, mais je vais me prêter de bonne grâce à l'exercice et répondre à vos questions.

Notre politique en faveur des énergies alternatives au diesel, notamment pour ce qui concerne la livraison et le transport de marchandises, a été établie en relation avec les professionnels de la livraison, dans le cadre d'une charte marchandises qui a été initiée il y a une bonne dizaine d'années et qui a été renouvelée à l'automne 2013 avec la charte pour la logistique urbaine durable. Dans ce cadre, la Ville de Paris a signé, en décembre 2014, un partenariat avec La Poste, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France - le S.I.G.E.I.F. - ainsi qu'avec G.R.D.F. Donc nous avons signé ce partenariat qui va nous permettre de développer l'utilisation de véhicules au G.N.V.

Votre vœu demande qu'une consultation des professionnels du transport routier soit engagée. Comme vous le voyez, cela a déjà été fait. Cela se poursuit depuis le début du mandat.

Pour ce qui concerne le G.N.V., aujourd'hui, nous avons deux stations qui sont opérationnelles dans Paris : l'une à Bercy et l'autre à la porte d'Ivry. Une troisième station qui est accessible au grand public ouvrira mi-2017 à la porte de La Chapelle à proximité de la future halle de logistique ferroviaire de Chapelle International. L'implantation de stations supplémentaires parisiennes est un objectif qui est affiché dans le cadre du renouvellement des concessions de stations-service. Ce déploiement s'effectue ainsi en parallèle du plan antipollution que nous mettons en œuvre et de la sortie du diesel, notamment en ce qui concerne les véhicules de la flotte municipale. Toutefois, en matière de distribution de G.N.V., nous nous devons de raisonner à une échelle au moins métropolitaine, si ce n'est régionale.

C'est ainsi que nous travaillons avec le S.I.G.E.I.F., mais aussi avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la région Ile-de-France en vue de créer une société d'économie mixte - une SEM - qui aurait pour mission de rechercher des sites potentiels, de construire et de mettre en exploitation des stations au G.N.V. sur le territoire francilien, avec une cible d'environ 10 à 15 stations à créer. G.R.D.F. va ainsi prochainement publier un schéma directeur régional du G.N.V. L'accent est aujourd'hui mis en priorité sur les grandes emprises logistiques, au départ desquelles de nombreux camions viennent livrer Paris. C'est le cas de Gennevilliers, de Rungis qui ont déjà chacune une station G.N.V., et de Bonneuil qui en aura prochainement une.

En ce qui concerne les véhicules électriques, nous déployons dans Paris des bornes de recharge électriques sur l'espace public, le système Belib qui, combiné aux stations Autolib', donnera accès, d'ici la fin de l'année, à plus de 700 bornes de recharge publiques. C'est ainsi que j'en arrive à ma conclusion.

Voilà le panorama qui peut être fait aujourd'hui dans notre action en faveur des énergies alternatives. En conséquence, votre vœu devient sans objet. Je vous demanderai donc de bien vouloir le retirer. Sinon, je serai obligé de donner un avis défavorable à votre vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, vous le retirez ?

M. Alexandre VESPERINI. - Oui, parce que, derrière ce vœu, je voulais avoir des informations plus précises sur les bornes. Je le retire naturellement. Il n'y a pas de problème.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Et vous les avez eues.

Le vœu est retiré. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déplacement des zones de stationnement des 2 roues motorisés.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 66, déposé par le groupe les Républicains, relatif au déplacement des zones de stationnement des 2 roues motorisés.

Je redonne la parole à M. VESPERINI, pour deux minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Deuxième vœu. Cette fois-ci, je ne sais pas si je le retirerai.

Là, j'appelle des informations de la part de l'Exécutif sur le stationnement des deux-roues motorisés en bas des immeubles où des rez-de-chaussée sont habités par des particuliers qui se plaignent régulièrement de l'implantation d'un certain nombre de stationnements deux-roues avec des démarrages, des va-et-vient qui génèrent des pollutions à la fois sonores et atmosphériques, avec des nuées d'échappement. Au-delà de ces rez-de-chaussée de particuliers, il y a aussi un certain nombre de terrasses.

Dans le 6e arrondissement, nous avons beaucoup de terrasses, devant la rue de la soif, etc. J'ai eu l'occasion de constater qu'un certain nombre d'établissements ne pouvaient pas installer de terrasse ou de linéaire de terrasse pour une raison très simple : à peine l'on sort de ces établissements que l'on se retrouve sur des zones de stationnement deux roues motorisés à nouveau.

Par ce vœu, je voudrais que l'Exécutif et les services de la Ville de Paris agissent avec un peu plus de discernement afin que les zones de stationnement de deux-roues, dont nous avons évidemment besoin puisque les deux-roues et les scooters se développent à vitesse grand V étant donné les conditions de circulation particulièrement difficiles à Paris, notre souhait est que nous puissions aboutir à une politique d'un peu plus de discernement, d'un peu plus de bon sens sur ces zones de stationnement, en tenant compte de ces deux sujets bien précis : le premier, sur les gens qui habitent en rez-de-chaussée et le deuxième, sur les établissements qui aimeraient bien établir des linéaires, avec naturellement une priorité pour les particuliers qui habitent dans ces rez-de-chaussée.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu me laisse un peu perplexe. Je comprends bien votre préoccupation, Monsieur VESPERINI. Je préférerais, à la limite, que vous nous donniez des adresses précises, auquel cas on peut regarder les choses au cas par cas. Si l'on commence à se doter de règles aussi maximalistes, on va avoir quelques difficultés à remplir un objectif important qui est de créer 20.000 places supplémentaires de stationnement pour les deux-roues motorisés sur chaussée, en complément des 20.000 places qui ont déjà été créées sous la mandature précédente.

Notre objectif est aussi que ces places soient créées rapidement, de manière à pouvoir limiter les nuisances causées par la circulation et le stationnement sur trottoir et qui, aujourd'hui, suscitent de nombreuses plaintes. Pour votre information, une étude est actuellement menée sur les zones les plus difficiles, en termes de stationnement, de deux-roues motorisés de manière à envisager des propositions d'aménagement. La question de la présence de riverains en rez-de-chaussée est un critère intégré chaque fois que cela est possible. Ce critère d'analyse, dans le choix d'implantation des nouvelles places, est rappelé aux sections territoriales de voirie.

On a d'autres critères qui entrent en jeu : comme je le disais, la concentration actuelle de deux-roues motorisés sur les trottoirs qui indique la nécessité de répondre à une demande forte, ou bien encore la nécessité de dégager la visibilité d'un passage protégé et assurer notamment la sécurité des piétons.

Notre priorité est de créer des places à des endroits où il y a des besoins, tout en veillant à respecter les préoccupations que vous énoncez. Simplement, on ne peut pas en faire une règle générale sans précision. C'est la

raison pour laquelle je ne pourrai pas donner d'avis favorable à votre vœu, mais si - je vous le dis - vous avez à nous signaler tel ou tel endroit, nous le regarderons avec précision de manière à faire les adaptations nécessaires.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, avec les explications de M. NAJDOVSKI, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je remercie l'adjoint au Maire de son approche très constructive. Je lui ferai parvenir la liste des adresses qui sont assez nombreuses.

Je le retire.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Vous le retirez ? Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67, déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.

Cette fois, la parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, le vœu que je vous présente concerne le bon entretien de la voirie et des trottoirs.

Nous sommes interpellés régulièrement par des habitants qui constatent qu'entre la fin des travaux de voirie et la pose de revêtement du bitume sur les trous, il y a un temps excessivement long. Cela crée des désagréments. Parfois, il y a des accidents et c'est assez regrettable.

Le vœu que je porte - je sais qu'il y a un règlement qui a été mis en œuvre à ce sujet pour régler ce problème - consiste à dire qu'il faudrait que ce soit rapidement appliqué et, en tout cas, que les délais soient respectés, et les délais les plus brefs pour que, encore une fois, les habitants ne voient pas - d'une manière générale au niveau de l'esthétique, c'est épouvantable - nos rues avec tous ces trous sur les trottoirs. Mis à part ce désagrément esthétique, il y a le problème de la dangerosité des accidents que peuvent subir les piétons.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu demande que les procédures de réparation de la voirie, prévues par le nouveau règlement de voirie en vigueur depuis le 1er janvier dernier, soient mises en œuvre dans les plus brefs délais possibles.

En premier lieu, je me réjouis que les élus du groupe les Républicains admettent implicitement dans ce vœu que les dispositions de ce nouveau règlement de voirie peuvent nous aider à améliorer la remise en état de l'espace public. Cette position est d'ailleurs plus cohérente avec le diagnostic que m'avaient rapporté un grand nombre de maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, qui était que le système des comptes de tiers dysfonctionnait et devait être réformé.

Pour autant, vos considérants, qui affirment que la nouvelle procédure se solde par un échec, relèvent totalement du procès d'intention. Je rappelle que cette réforme consiste à demander aux tiers, responsables des travaux de gros œuvre sur les réseaux, de procéder dans la foulée à la réparation des surfaces de voirie impactées par leurs chantiers, au lieu de les faire exécuter par les services de la Ville, au terme d'une procédure administrative longue et compliquée, avec de multiples intervenants.

A peine plus de trois mois après l'entrée en vigueur de cette procédure, qui était rendue exécutoire le 5 février après sa publication au "Bulletin officiel", il est clairement trop tôt aujourd'hui pour mesurer les effets du nouveau règlement. Après vérification auprès des services de la voirie, il apparaît en effet que peu de chantiers, engagés depuis janvier sous le nouveau régime, auraient pu d'ores et déjà s'achever compte tenu de la durée des phases lourdes de ces travaux, par exemple la pose de canalisations, le percement de tranchées ou autres.

Cependant, quelques chantiers tests, et ceux-ci pourtant réalisés par des entreprises qui avaient émis des réserves, comme ERDF ou GRDF, se sont déroulés conformément aux attentes.

Le premier bilan, même s'il est embryonnaire, que nous pourrions faire aujourd'hui, si nous souhaitions vraiment en esquisser un, est plutôt encourageant, à l'inverse des mauvais augures que vous exprimez dans votre vœu.

Donc il est encore trop tôt pour conclure au succès, pas plus qu'à l'échec, et je vous donne rendez-vous pour dresser un premier bilan sincère de cette réforme lorsque le temps sera venu, c'est-à-dire lorsque nous aurons assez de recul sur un nombre suffisant de chantiers, c'est-à-dire par exemple au quatrième trimestre de cette année.

En conséquence, j'émet un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Avis défavorable sur ce vœu.

Monsieur HONORÉ, vous le retirez ?

Excusez-moi, il n'y avait pas de demande de retrait et c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 68 déposé par le groupe les Républicains relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen.

La parole est à nouveau à M. HONORÉ, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Madame le Maire, les habitants de la porte Montmartre se plaignent que, du fait de la présence de biffins, de migrants porte Montmartre, désormais les habitants ne peuvent plus bénéficier d'un service des transports normal. Ils sont obligés de se déplacer. Les conducteurs de bus se plaignent d'être parfois agressés verbalement et donc protestent et disent qu'ils vont finir par ne plus assurer le service. Les habitants sont désorientés et ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas utiliser le bus d'une manière normale et utiliser les arrêts normaux et doivent se déplacer.

Tout cela n'est pas normal. Il en va de la dignité de ce quartier. Il est inacceptable que, dans ces quartiers les plus populaires, les habitants se voient même refuser l'utilisation des transports publics.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris, et au Préfet de police bien entendu, de prendre les dispositions nécessaires afin que soit rétabli, dans les conditions attendues par les habitants du quartier porte de Saint-Ouen et porte Montmartre, le service de transports publics de bus.

Je crois que c'est une demande tout à fait légitime et il serait inacceptable que les habitants ne puissent pas bénéficier de ce service le plus élémentaire. Cela accroît psychologiquement leur désarroi parce qu'ils se disent que, même cela, ils n'y ont pas droit à égalité de droit des autres habitants du 18e et des autres Parisiens.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu vient en écho avec un vœu débattu ce matin relatif à la porte de Saint-Ouen. J'y répondrai, même si on est sur une problématique d'ordre public qui est également portée par ma collègue Colombe BROSSEL.

Votre vœu signale les difficultés qui sont subies aujourd'hui par les habitants et usagers des bus du quartier de la porte de Saint-Ouen et de la porte de Montmartre, en raison de la présence de vendeurs à la sauvette dans les rues empruntées par les transports en commun.

Ces difficultés existent en effet et nous ont été signalées par la R.A.T.P. depuis fin avril, pour ce qui concerne les lignes 60, 95 et 81, dont le parcours doit être modifié certains jours de week-end, en fonction de l'ampleur du phénomène de vente à la sauvette.

En revanche, je m'inscris totalement en faux lorsque vous prétendez, Monsieur le Conseiller, que les services de la Ville et de la Préfecture de police restent, je cite, "inactifs" face à ce problème. Bien au contraire, en complément des premières mesures prises par la R.A.T.P., je peux ici affirmer que les services de la Ville et de la police nationale se sont totalement mobilisés pour neutraliser la vente à la sauvette illicite et ses conséquences indésirables sur le quartier, qu'il s'agisse de questions de sécurité, de propreté ou de circulation des bus.

Ainsi, un plan d'action a déjà été défini et mis en œuvre pour l'essentiel de ces mesures, sous l'égide de la mairie du 18^e arrondissement et de la Préfecture de police, avec des résultats tangibles qui se sont fait sentir, à savoir une diminution du phénomène, notamment grâce à la présence sur le terrain de nombreux effectifs.

Des effectifs de police, en premier lieu, ont pu procéder à des saisies de marchandises, contrôler l'espace public, à la fois dans les zones de terminus et de circulation des bus, avec un appui préventif des équipes de la DPP. Les services de la propreté ont aussi une activité renforcée pour aider à évacuer les marchandises saisies et nettoyer le site.

Parallèlement, une action de médiation est mise en œuvre avec l'aide de l'association "Aurore" qui s'efforce de dissuader la vente à la sauvette illicite. Et des actions complémentaires sont également à l'étude pour compléter ce plan d'action, comme la prise d'un arrêté interdisant le stationnement des camionnettes dans le secteur, afin de faciliter l'activité de la police ou encore la mise en place d'installations ou d'animations permettant d'occuper positivement l'espace. Toutes ces mesures opérationnelles seront évaluées et mises au point lors d'une réunion qui se tiendra à la Préfecture de police le 19 mai, c'est-à-dire demain.

Je vous appelle donc à retirer votre vœu. Je vais proposer peut-être à M. le Représentant du Préfet de police, s'il le souhaite, d'apporter éventuellement quelques compléments.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste pour confirmer les propos de M. NAJDOVSKI, dire que 61 tonnes, par exemple, de produits ont été saisies depuis le début d'année sur ce secteur.

Je tiens à souligner la coopération effective entre les services de police et l'ensemble des services de la Mairie de Paris et de la mairie d'arrondissement, sur cet arrondissement en particulier. Les dispositions envers les camionnettes, etc., sont d'ores et déjà actives.

En tout état de cause, au terme de ces mesures prises un peu dans l'urgence, compte tenu de l'annulation des liaisons R.A.T.P. sur ce secteur, on peut estimer qu'aujourd'hui les conditions sont redevenues "normales" pour permettre le rétablissement de ces lignes.

Mais nous restons vigilants et la réunion de demain permettra de peaufiner le plan global d'intervention sur cet arrondissement et ces secteurs en particulier.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur HONORÉ, au vu des explications qui ont été apportées par M. NAJDOVSKI et M. le Représentant du Préfet, retirez-vous votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - J'ai bien entendu les explications de M. le Préfet et de M. l'adjoint au Maire, mais j'entends aussi les habitants qui continuent à subir les nuisances, telles que je les ai indiquées. Par conséquent, je maintiens ce vœu et je demanderai, à la Préfecture et à l'adjoint au Maire, de prendre les mesures nécessaires pour que, effectivement, les habitants puissent prendre le service public de transports d'une manière tout à fait normale.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension de l'opération "Paris Respire" (6e, 9e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 69 déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension de l'opération "Paris Respire" (6e, 9e).

La parole est à Mme BÜRKL.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Je serai assez brève.

Mon vœu, déposé avec mon collègue du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, appelle à une extension plus ambitieuse de l'opération "Paris respire" à deux quartiers du 6e et du 9e arrondissement, aux 13 secteurs déjà existants et aux 9 secteurs supplémentaires que vous allez créer pour l'été 2016.

Nous souhaitons vous proposer d'en rajouter deux : d'abord dans le 6e arrondissement, la rue du Dragon et la rue du Cherche-Midi, entre la rue de Sèvres et le boulevard Raspail, le samedi après-midi ; la rue Vavin le dimanche ; rues des Canettes, Guisarde, Princesse le dimanche ; et puis, dans mon arrondissement, le 9e, un secteur que j'appellerai "Butte Montmartre", qui regrouperait le haut et le bas Montmartre, les secteurs "quartier Montmartre", "quartier avenue Trudaine", "rue des Martyrs", de 10 heures à 18 heures les dimanches et jusqu'à 19 heures en été.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En premier lieu, je voudrais exprimer un regret, à savoir que ces demandes viennent dans le cadre d'une séance du Conseil de Paris alors qu'elles auraient pu être formulées dans un autre cadre, par exemple dans un courrier ou à l'occasion des rencontres que j'ai eues avec vous encore, Madame la Maire du 9e, il y a quelques semaines en mairie d'arrondissement. Pour vous dire que, pour ce qui concerne les opérations "Paris Respire", en fait, on a une première série d'extension de neuf opérations, qui ont déjà fait l'objet d'études et de concertations. Et ces propositions de création ont été adressées à la Préfecture de police de manière à ce que les arrêtés correspondants puissent être pris, et de manière également à ce que les effectifs nécessaires soient mis à disposition pour tenir les barrages. Et nous sommes aujourd'hui en attente de validation de ces différentes demandes.

Cela étant, nous pourrions envisager la création des secteurs "Paris Respire" que vous demandez, aussi bien dans le 6e arrondissement que dans le 9e arrondissement, dans un deuxième temps.

Je note donc ces demandes que vous exprimez, en précisant, pour le 9e arrondissement, que l'on pourrait regrouper les trois secteurs en question, de manière à ce qu'il y ait une unité en termes d'horaires et de jours. Mais en l'état actuel, je ne peux donner un avis favorable à votre vœu, même si je retiens les propositions qui sont faites.

Et je formule à nouveau le regret que ce soit exprimé à travers un vœu, alors que nous aurions pu le faire simplement à travers des échanges de courriers qui auraient - je dirai - produit peut-être même un meilleur résultat encore.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Donc demande de retrait, sinon, avis défavorable, si je résume.

Madame la Maire ?

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Il me semblait que nous en avions parlé, de ce projet de piétonisation de la rue des Martyrs, mais j'entends votre avis plutôt favorable sur ces deux secteurs ; sur le fond, oui.

Maintenant, on n'a pas de précision sur le calendrier. Vous ne pouvez pas prendre l'engagement de cette extension pour l'été 2016, mais on peut l'imaginer pour l'été 2017 ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En fonction de l'aide effective que l'on aura à notre disposition pour assurer aussi la tenue de ces opérations, mais sur le fond, on est tout à fait disposé à étudier ces demandes.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Je vous remercie pour cet avis semi-favorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Vous retirez votre vœu, du coup ?

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Non, puisque je comprends que c'est un avis favorable. Donc non, je ne retire pas mon vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Cela étant, je précise quand même que dans le vœu, il y a des dispositions qui concernent le 6e arrondissement, avec une demande de "Paris Respire" rue Vavin le dimanche, alors que nous avons précisément repoussé un vœu similaire le mois dernier, puisqu'au budget participatif du 6e arrondissement a été adopté un projet de piétonnisation de la rue Vavin qui va plus loin que simplement l'objectif de "Paris Respire". Donc il y a aussi des demandes qui sont un peu - je dirai - hétéroclites, dans ce vœu. Certaines, on peut y accéder, d'autres non.

Donc pour ce qui concerne les demandes du 9e arrondissement, on pourra les étudier. Celles du 6e aussi, en partie, mais en tout état de cause, avis défavorable à ce stade.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Avec toutes ces explications qui ont été données, je vous propose de passer au vote sur le vœu n° 69, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Ah, il a été retiré, du coup ?

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Oui, j'ai retiré le vœu, puisque j'entends le...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - J'avais compris le contraire. Eh bien, vœu retiré. Très bien.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 70 déposé par le groupe les Républicains relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'Horloge.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour deux minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

C'est un vœu qui concerne le quartier de l'Horloge dans le 3e arrondissement. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas ce quartier, il est situé à côté du centre Pompidou et il a été construit dans les années 70. Il se voulait un quartier moderne, innovant, tout en carrelage. Il a plutôt mal vieilli, on peut le dire. Il n'a pas d'espaces verts. Les immeubles sont en mauvais état. Il a été d'ailleurs assez mal fréquenté, surtout le soir, ces dernières années.

Ce quartier a un statut tout à fait spécifique, puisque c'est une zone qui est ouverte au public, mais qui est une propriété privée. Les rues et les bâtiments sont une propriété privée. Cela implique pour les copropriétaires d'avoir à assumer des charges absolument énormes, qui peuvent aller même jusqu'à un loyer, puisque c'est à eux d'assurer l'entretien des bâtiments, mais aussi de la voirie. Donc ces charges, non seulement, pèsent lourd, mais en plus, empêchent d'améliorer ce quartier, qui aurait grandement besoin d'être rafraîchi et dont l'environnement pourrait être beaucoup plus agréable.

Beaucoup d'associations de riverains du quartier de l'Horloge, où habitent quand même quelques milliers de personnes, ont exprimé le souhait de voir municipaliser la voirie, ce qui permettrait à la Ville d'assurer un quotidien plus agréable dans ce quartier, comme elle doit le faire dans tous les autres quartiers de Paris. J'émet donc, à travers ce vœu, le souhait que la Mairie de Paris municipalise la voirie, donc les rues, les espaces ouverts au public, dans le quartier de l'Horloge.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le quartier de l'Horloge est desservi par quelques voies privées, dont la majorité est ouverte à la circulation. La Ville de Paris a mis en place un dispositif de coopération avec le syndicat de copropriétaires, qui se traduit par l'entretien et le nettoyage quasi-hebdomadaire de ce quartier, de manière gracieuse. L'entretien des luminaires et la fourniture de l'électricité sont également réalisés à titre gratuit.

Alors, vous évoquez une municipalisation des voies du quartier de l'Horloge, qui consisterait donc à classer dans le domaine public routier ces voies. Cette procédure est longue et complexe. Elle nécessite au préalable une enquête publique menée par la Direction de l'Urbanisme. A l'issue de l'enquête publique, un transfert est prononcé par délibération municipale, après avis favorable de l'ensemble des propriétaires lors de l'enquête publique. Le transfert concerne la totalité du sol, et le sol et le sous-sol doivent normalement être libres de toute construction privée.

Cette procédure nécessite d'établir un plan qui mentionne précisément les alignements à approuver et le montant des travaux à réaliser pour que l'état et les caractéristiques techniques de la voie répondent aux critères de voie publique. Au vu de la situation du quartier, il n'apparaît pas urgent d'engager une procédure aussi longue et complexe que celle d'une remunicipalisation de ces voies.

J'ajoute que le budget participatif a par ailleurs permis aux habitants de ce quartier de bénéficier d'une enveloppe de 200.000 euros en 2015 pour embellir et verdier leur rue, au travers de la création d'un jardin partagé, et d'autres éditions du budget participatif permettront de voir éclore d'autres projets pour améliorer encore l'environnement de ce secteur très atypique.

Et enfin, je mentionnerai le fait qu'un vœu a été adopté en Conseil du 3e arrondissement le 1er février dernier, relatif à la mise en valeur et à l'entretien du quartier de l'Horloge.

Pour toutes ces raisons, nous émettrons un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 71 déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance.

La parole est à Mme BUFFETEAU, pour deux minutes.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance de la porte de Sèvres. Cette place fait l'objet de nombreux désordres et conflits de circulation entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les deux tramways, rendant cet espace particulièrement accidentogène. La présence de l'Aquaboulevard, de terrains de sport génèrent également d'importants flux, notamment d'enfants, chacun le sait, particulièrement vulnérables.

Par conséquent, nous souhaitons que la Mairie de Paris saisisse l'occasion de la création d'un terminus d'une nouvelle ligne de bus sur cette place pour repenser les aménagements de voirie, afin de corriger ces dysfonctionnements de circulation et de sécuriser les déplacements des usagers dans ce secteur.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu évoque la nécessité de procéder à une réorganisation de la place des Martyrs de la Résistance de la porte de Sèvres, à l'occasion de l'aménagement du terminus de la ligne de bus 260.

Outre le fait que vous n'aviez pas formulé cette demande lors du vote de cet aménagement du terminus de la ligne de bus 260, qui est passé à notre dernier Conseil de Paris, je vous précise également que le site d'aménagement du terminal bus se trouve sur la rue Henry-Farman, qui est située près de l'héliport, et non sur la place des Martyrs de la Résistance de la porte de Sèvres.

Toutefois, l'avenue de la porte de Sèvres a été retenue pour bénéficier d'un aménagement cyclable au titre du budget participatif Vélo 2015 entre les aménagements des boulevards des Maréchaux et la piste bidirectionnelle qui longe le tramway T2 au niveau de la place des Martyrs. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec le Maire du 15^e arrondissement lorsque je suis allé le voir en mairie du 15^e il y a quelques semaines et nous avons acté ensemble la possibilité de ce réaménagement.

Cet aménagement pourrait éventuellement être étendu à la place des Martyrs en fonction de l'étude des besoins et des crédits disponibles. A court terme, la mairie du 15^e peut tout à fait engager sur ses investissements d'intérêt local des aménagements plus légers qui permettent d'améliorer le fonctionnement sur le périmètre large de la place et de sécuriser les différentes circulations piétonnes.

Mais, compte tenu des éléments que j'ai mentionnés, je ne peux répondre favorablement à ce vœu, même si nous restons disponibles pour travailler plus globalement à l'aménagement de ce quartier, de cette place et de la porte de Sèvres.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation d'innovations numériques sur les places de livraison.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 72 déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation d'innovations numériques sur les places de livraison.

La parole est à Mme NAHMIAS, pour deux minutes sur le vœu n° 72.

Mme Valérie NAHMIAS. - C'est moi, bonjour. On a eu le plaisir de se connaître à l'E.P.T.B.

Madame le Maire, mes chers collègues, d'abord les chiffres. 20 % de véhicules en circulation dans Paris sont dédiés au transport de marchandises. 9.000 aires de livraison parfois positionnées de manière peu cohérente et, enfin, plus de 300.000 livraisons quotidiennes. Cela crée des difficultés aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers, sans parler des nuisances sonores et de la pollution de l'air.

Notre volonté au groupe UDI-MODEM est de travailler intelligemment les outils du numérique afin qu'ils permettent une économie de temps, certes, mais surtout une gestion pragmatique de notre quotidien.

Nous proposons d'expérimenter une application de logistique urbaine des marchandises permettant à tous les livreurs d'optimiser leurs déplacements et leurs stationnements, sans oublier que l'analyse des données permettra une meilleure gestion des places de livraison et du stationnement urbain.

Cette demande avait été émise par un membre de notre groupe et avait été refusée par l'adjointe de l'époque. J'espère que le nouvel engagement de l'Exécutif de faire de Paris une "smart city" permettra d'avancer sur ce sujet bien concret.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que nous avons tous, sur tous les bancs de cette Assemblée, la volonté d'améliorer les livraisons dans Paris et de profiter aussi des évolutions de l'économie numérique pour rendre la ville plus intelligente et les livraisons aussi plus intelligentes.

Cette proposition d'expérimentation de capteurs d'occupation des aires de livraison dans Paris que vous proposez, en réalité, elle vient de démarrer. "OneSitu", une "start-up" parisienne anciennement dénommée "Park 24" et hébergée d'ailleurs dans l'un des incubateurs de la Ville de Paris, déploie une centaine de capteurs dans le quartier de Bercy sur différentes places en voirie. Ce sont des places de livraison, des places de stationnement pour personnes handicapées ou encore des places de stationnement rotatif.

Cette expérimentation a été autorisée via une délibération votée en Conseil de Paris il y a maintenant un peu plus d'un an. Depuis le vote de cette délibération, "OneSitu" avait rencontré un certain nombre de problèmes techniques mais la "start-up" a finalisé le développement des capteurs, qui sont déployés désormais pour une durée de 12 mois qui sera le temps de l'évaluation. Des transporteurs de marchandises ont accepté de participer à l'évaluation.

Je peux également mentionner un autre projet qui est lancé dans le cadre de l'appel à projets innovants, logistique que nous avons lancé avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, qui va prochainement se déployer sur la proposition d'acteurs de la logistique que sont "FM Logistic", "Green Logistics" et "Egis", qui vont permettre de tester deux aires de livraison connectées.

Votre vœu étant déjà exaucé, je vous propose de retirer votre vœu, même si, je le répète, nous partageons une préoccupation commune d'améliorer le système des livraisons, notamment en bénéficiant des apports de l'économie numérique.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame NAMHIAS, avec ces explications, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Valérie NAMHIAS. - Oui, le marquage au sol est aussi important que l'application, cela va dans le bon sens et je retire donc mon vœu.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au déploiement du Plan Piétons.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 73 déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au déploiement du Plan Piétons.

La parole est à Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les trajets à pied sont indéniablement le parent pauvre de la politique de mobilité à Paris, alors même qu'ils représentent près de la moitié des déplacements. Chaussées inconfortables et occupées, franchissements des carrefours difficiles, voire dangereux, tout cela ne donne pas l'image d'une ville conçue pour les piétons, et ce n'est faire offense à personne que de dresser ce constat purement factuel.

Pour permettre à Paris de rattraper son retard en matière de mobilité douce, un Plan Piétons est actuellement en cours de préparation avec une présentation prévue à l'automne.

Il y a en effet beaucoup à faire pour repenser la ville et la rendre plus accueillante pour les piétons : communication autour de la marche, signalétique dédiée avec les temps de parcours et les points d'intérêt, autant d'actions permettant à chacun de se réappropriier son quartier et sa ville.

Comme pour le Plan Vélo, pour lequel le 15^e arrondissement a été particulièrement moteur, le Conseil du 15^e arrondissement a voté lors de son dernier Conseil ce vœu demandant que l'arrondissement soit pilote pour le futur Plan Piétons. J'espère que le Conseil de Paris fera de même afin que nous puissions travailler tous ensemble de manière constructive pour que les piétons se réapproprient l'espace.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Mme GATEL d'évoquer le Plan Piétons, dont la démarche de co-élaboration a été lancée en janvier dernier à l'occasion d'une Commission extramunicipale des déplacements et qui associe de nombreux partenaires et acteurs, dont les groupes politiques du Conseil de Paris qui sont bien évidemment invités à participer aux travaux.

Ce plan sera présenté à l'automne. Actuellement, les groupes de travail se réunissent et travaillent plus précisément à la définition des différentes orientations de ce plan.

Les mairies d'arrondissement sont aussi particulièrement concernées par cette démarche et je suis toujours disponible pour recueillir leurs attentes, leurs idées, leurs suggestions, discuter d'orientations possibles localement.

L'objectif du Plan Piétons est de partir de la matrice, qui est encore très routière, de nos rues pour expérimenter de nouvelles façons d'appréhender l'espace public en faveur des piétons. Ce plan ne passe pas nécessairement par des projets lourds et coûteux mais il nécessite de tester de nouveaux outils en situation réelle qui nous permettront, je l'espère, de repenser nos rues au profit de ce mode actif qui est d'ailleurs le premier mode de déplacement, puisque la majorité des déplacements à Paris s'effectue à pied.

Cette nouvelle approche passera également, comme cela a été demandé par les Parisiens dans le cadre du budget participatif 2015, par une signalétique renouvelée. Le Plan Piétons comprendra aussi un volet communication de manière à encourager et promouvoir ce mode de déplacement particulièrement adapté à la ville et à une ville dense et compacte comme Paris.

Je suis très heureux de voir l'accueil que reçoit cette démarche auprès des mairies d'arrondissement qui ont été rencontrées, notamment celle du 15e. Nous ne souhaitons pas pour autant que le 15e arrondissement soit le seul arrondissement concerné, d'où l'amendement que nous vous proposons puisque plusieurs mairies d'arrondissement ont aussi exprimé cette volonté d'expérimenter in situ des démarches d'amélioration des déplacements pour les piétons.

Nous vous proposerons un amendement et également de supprimer quelques considérants qui sous-entendent que la Ville de Paris serait en retard sur le confort accordé aux piétons, ce qui n'est pas le cas. En attestent les aménagements à la fois des places mais aussi les opérations "Paris Respire", le projet de reconquête des berges ou encore les nombreux aménagements dans l'ensemble de la ville.

Sous réserve de l'adoption de ces modifications, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame GATEL, les propositions d'amendement de M. NAJDOVSKI à votre vœu...

Mme Maud GATEL. - Dans le souci d'être constructifs, nous les acceptons.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 126).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux incivilités aux abords de la Seine.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 74 relatif aux incivilités aux abords de la Seine.

La parole est à M. BROS, pour deux minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la vidange récente du canal Saint-Martin a mis en lumière un manque de civisme et, au-delà, une véritable atteinte à l'environnement. Les chiffres sont impressionnants : 257 tonnes de gros déchets ont été extraits du canal. Et on ne parle là que d'objets conséquents, comme les vélos, charriots de supermarchés, scooters, etc., imaginez la masse que représentent tous les autres déchets quotidiens. Aussi, si nous voulons soutenir avec ambition le projet de la Mairie de Paris d'ouvrir la Seine à la baignade, nous devons agir.

Après avoir reconquis les berges de la Seine, les Parisiens doivent enfin pouvoir s'approprier le fleuve lui-même, et nous devons pouvoir nous en donner les moyens.

Même si aujourd'hui la qualité de l'eau de la Seine reste insuffisante pour la pratique de la baignade, l'Agence régionale de la santé reconnaît une nette amélioration de la qualité de l'eau depuis une vingtaine d'années.

Les efforts se poursuivent et la réflexion menée sur les rejets des bateaux en stationnement, présentée à l'occasion de ce conseil, va dans le bon sens.

Nous devons aller plus loin et renforcer la lutte contre les incivilités au bord de la Seine et de ses canaux, car de nombreux Parisiens et touristes sont aussi responsables de la dégradation de la qualité sanitaire du fleuve et de ses rives.

Ces incivilités dans la Seine ne sont que très peu visibles, mais on peut en revanche régulièrement constater la partie émergée de l'iceberg, ces milliers de détritiques qui jonchent les quais bas de la Seine, en particulier en haute saison et les week-ends.

Dans quelques mois, les berges de la rive droite seront ouvertes aux piétons. De nouveaux usagers de loisirs et de consommation s'y installeront et malheureusement, les incivilités qui vont avec.

L'information et la sensibilisation actuellement en cours sont indispensables à la prise de conscience collective. Mais seul le contrôle et la verbalisation effective traduiront la volonté de la Ville sur le terrain et permettront de changer à terme les comportements inciviques et polluants.

Madame la Maire, nous vous savons engagée dans cette voie, et notre groupe a soutenu l'annonce en février dernier, de la création d'une brigade spécifique chargée de lutter contre les incivilités.

Par ce vœu, nous demandons que la lutte contre les incivilités aux abords de la Seine et plus largement des canaux figure parmi les priorités de cette brigade.

D'ici là, nous souhaitons que les effectifs des inspecteurs de sécurité soient renforcés aux abords du fleuve, sur les quais et berges de la Seine et ses canaux pour faire appliquer les sanctions prévues envers ceux qui dégradent notre environnement.

Pour toutes ces raisons et pour que la Seine devienne une zone de baignade, qu'on a longuement évoquée hier à propos des jeux olympiques, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous en remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et indépendants pour ce rappel utile qui s'inscrit tout à fait dans la politique menée par la Ville de Paris sur ces questions. Une politique qui vise à donner les moyens d'être propres, d'abord aux Parisiennes, aux Parisiens ainsi qu'à tous ceux qui fréquentent notre ville, et qui vise également à les sensibiliser et à sanctionner les récalcitrants.

C'est ainsi que nous avons agi sur la question des mégots. C'est ainsi que nous agissons dans le cadre du dispositif estival de propreté qui concerne notamment les abords des canaux et les abords de la Seine. Avec la multiplication du nombre de corbeilles, l'installation de grands bacs stickés, la distribution de sacs kraft, l'installation d'urinoirs et de cabines mobiles, nous mobilisons nos moyens pour donner à tous ceux qui fréquentent ces lieux parisiens, les moyens d'être propres.

J'en profite pour saluer le maire du 10^e arrondissement, qui, aux abords du canal Saint-Martin, a fait installer de nombreux panneaux de sensibilisation.

Ce sera à compter de septembre une des priorités de la brigade des 1.900 agents verbalisateurs, qui interviendront pour lutter contre ces incivilités, en particulier dans ces quartiers-là, comme l'ensemble des quartiers qui sont victimes de ce type d'incivilité.

C'est donc avec plaisir que je donne un avis très favorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 127).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 75 déposé par le groupe les Républicains relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe.

La parole est à M. BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chacun le constate, malheureusement face aux nuisances occasionnées et la gêne subie par les riverains par les épanchements d'urine sur les murs de la capitale, il faut bien reconnaître le faible impact des campagnes de communication sur les contrevenants dont les incivilités sont passibles de 35 euros d'amende.

Dans ce contexte, Paris doit s'inspirer du retour d'expérience positive de la ville de Hambourg, de celle de Bordeaux ou encore de San-Francisco, qui ont expérimenté la pose de peinture hydrophobe dont la particularité est de repousser tout liquide aqueux. L'idée a même été reprise par un habitant au titre du budget participatif.

Avec la cartographie des sites les plus souillés de la capitale réalisée par les services de la direction de la propreté, nous demandons simplement que soit largement expérimentée la pose de peinture hydrophobe sur les murs de Paris les plus régulièrement souillés par des épanchements d'urine.

Mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur Geoffroy BOULARD, ce n'est pourtant pas faute de vous avoir prévenu. Vous aviez déjà déposé un vœu en ce sens il y a quelques mois de cela et je vous avais indiqué que cette expérimentation était déjà lancée, et donc que votre vœu n'était pas forcément utile, et vous aviez à l'époque décidé de le retirer.

Vous avez redéposé ce vœu, alors que l'expérimentation est en train de s'achever aujourd'hui. Je vous ai donc fait contacter pour vous indiquer que l'ensemble de ces démarches étaient déjà engagées et que nous arrivions à la fin de l'expérimentation. Il semble que cette fois vous ayez été insensible à cet argument.

Je vais donc vous faire un petit rappel. La peinture hydrophobe a été expérimentée dans les 4e, 5e, 10e et 18e arrondissements, plus précisément rue du Renard dans le 4e, rue Jacques Henri Lartigue dans le 5e, 135, boulevard de la Villette dans le 10e et rue Boris Vian dans le 18e arrondissement.

Un suivi de ces quatre sites tests a été réalisé de manière à évaluer l'efficacité de la peinture pour dissuader, la facilité d'entretien et de lavage par le service technique de la propreté de Paris, et l'éventuelle détérioration de la peinture dans le temps.

La peinture n'a pas démontré son efficacité par une diminution des épanchements d'urine. En effet, un simple pivotement permet d'éviter le dispositif ce qui est, vous l'admettez, assez aisé pour un homme en train d'uriner.

Son coût est élevé, puisqu'il est de l'ordre de 50 euros du mètre carré avec la nécessité de le renouveler tous les six mois. La toxicité du produit à la fois irritant, volatile et inflammable a conduit la ville de Zurich à arrêter cette expérimentation.

De notre côté, nous n'avons aucun retour de Hambourg. Nous les avons interrogés, ils n'ont pas fini leur évaluation. De ce point de vue, le rapport du service d'expertise et stratégie sera envoyé aux maires d'arrondissement accompagné d'un courrier recommandant de ne pas poursuivre l'utilisation de ce procédé.

C'est pourquoi, je donnerai un avis défavorable à votre vœu et peut-être aussi au maire de Bordeaux, mais je n'en sais rien.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DPE 39 - Convention de partenariat avec Eco-Emballages en vue de l'expérimentation de stations de tri "TRILIB" sur six arrondissements (1er, 2e, 4e, 13e, 18e et 19e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DPE 39 relatif à une convention de partenariat avec Eco-Emballages en vue de l'expérimentation de stations de tri "TRILIB" sur six arrondissements (1er, 2e, 4e, 13e, 18e et 19e).

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour cinq minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - C'est donc un bon projet que vous nous soumettez, surtout dans un contexte où comme vous l'avez reconnu, Monsieur PENINOU, Paris est très en retard sur le tri. Le taux de recyclage à Paris est en effet très problématique, puisqu'il tourne autour de 15 %, alors que les normes européennes se situent plutôt autour de 50 %.

Votre trajectoire 0 déchet est très belle, très idéaliste, mais tout de même un peu utopique.

La collecte des plastiques souples tarde à être mise en place faute d'investissement du SYCTOM dans les dernières années.

Je remarque aussi que dans les derniers rapports sur le prix et la qualité des services publics de déchets, le taux d'enfouissement stagne encore et toujours alors qu'il devrait diminuer.

Par ailleurs, le plan national de relance du tri, qui prône une meilleure information sur le tri et que la Ville de Paris applique en distribuant dorénavant des guides aux Parisiens, est là aussi une bonne initiative. Cela correspond à un vœu que j'avais déposé en juin 2014, que vous aviez magnanimement voté si je me souviens bien. Dans ce vœu, je demandais que les Parisiens soient mieux informés et davantage encouragés à procéder au tri.

Depuis deux ans, malheureusement la situation n'a pas du tout évolué puisqu'il y a toujours un tiers des volumes collectés dans les bacs jaunes, donc qui devraient être recyclables, qui finissent enfouis ou incinérés puisque les Parisiens ont été induits en erreur et n'ont pas su introduire leurs déchets dans le bon bac.

Dès qu'une erreur est détectée dans un bac jaune, c'est l'intégralité du bac qui ne peut être recyclée. Les Parisiens doivent de toute évidence être mieux informés, puisque les erreurs dans les bacs sont très fréquentes et que l'effort de leur part pourrait être décuplé, puisqu'il y a encore énormément de déchets qui chaque année pourraient être recyclés et ne le sont pas. Sur 3,5 millions de tonnes d'ordures ménagères collectés annuellement, 2 millions sont des déchets qui pourraient être recyclés et ne le sont pas.

A titre informatif et d'encouragement, les informations que distribue la Mairie de Paris désormais sont les bienvenues. Nous saluons donc l'initiative que vous avez prise et nous la voterons.

Je me permets - j'y pense, je n'avais pas pensé à l'écrire - de rappeler que la Mairie de Paris pourrait, elle-même, être exemplaire puisqu'on parle de l'écologie dans son ensemble. Je rappelle que l'ensemble des flottes de bennes à ordures restent encore loin d'être parfaites d'un point de vue écologique puisque beaucoup roulent encore au diesel.

L'effort doit être fait du début à la fin de la chaîne par l'ensemble des acteurs. En tout cas, l'initiative que vous prenez là reçoit tout notre soutien.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Madame HAREL, je vous remercie.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - D'accord. Je pensais qu'il y avait un autre intervenant, mais qui a dû se retirer. Ce dont je me félicite pour la durée du Conseil de manière générale.

Je vais donc en profiter pour répondre plus longuement à Mme HAREL, d'abord pour me féliciter que l'on se retrouve - et ce n'est pas la première fois - sur la stratégie zéro déchet adoptée à l'unanimité par le Conseil de Paris au début de cette mandature.

Je salue votre euro-enthousiasme même si je crains qu'il ne soit un peu plus modéré dans la réalité et que, si quelques villes, à l'exemple de Milan en Italie ou de Lorient en France, ont pris une certaine avance en termes de tri des déchets, la moyenne européenne reste, je le crains, en-dessous des 50 %. Toutefois, c'est un objectif que nous pouvons nous fixer ensemble.

Je tiens à vous rassurer sur la question des plastiques souples. En effet, il y a eu pendant un certain temps des problèmes d'investissement pour équiper nos usines. D'ailleurs peut-être liés au fait qu'aujourd'hui, le territoire SYCTOM, qui représente environ 10 % de la population française, ne bénéficie que de 4 % ou 5 % à peine des aides apportées aux collectivités locales de la part des éco-organismes. J'espère, en alliance avec le Président du SYCTOM, que nous arriverons à inverser cette tendance. En tout cas, dès l'année 2017, c'est-à-dire dans quelques mois, l'ensemble des plastiques, quelles que soient leurs caractéristiques, souples ou pas, y compris avec des résidus, pourront être mis dans la poubelle jaune. Cela simplifiera les consignes de tri.

Or, je suis tout à fait d'accord avec vous : pour réussir une politique de tri, il faut à la fois de la simplicité dans le geste de tri, de la proximité pour que cela se fasse près de chez soi et de la visibilité pour que l'on y pense régulièrement.

C'est tout à fait dans cet objectif que se situe l'expérimentation de "TRILIB", une expérimentation dont l'objet est de savoir comment cela fonctionne dans des quartiers de caractères différents pour pouvoir la généraliser le plus rapidement et le plus efficacement possible. De ce point de vue, nous nous retrouvons.

Une précision pour finir, sur la question des bennes. Je vous sais, comme nous tous, très sensible à l'équilibre des comptes de la Ville de Paris et des finances de la Ville de Paris. La Maire de Paris a pris une décision extrêmement ferme et extrêmement claire en début de mandat : plus aucun matériel roulant diesel ne pourra être acheté.

Nous l'avons donc immédiatement mis en application à la D.P.E. y compris pour la collecte des ordures ménagères. Cela a nécessité, vous le savez, à la fois un lobbying intense vis-à-vis des constructeurs, mais aussi une alliance avec les grandes villes européennes pour faire avancer rapidement les constructeurs.

Nous avons bon espoir que des choses se développent. En tout cas, nous n'avons plus acheté aucune benne de ce type ; nous ne le ferons plus. Néanmoins, permettez qu'il nous faille une mandature pour renouveler l'ensemble de notre parc de bennes.

En tout cas, je me réjouis que nous puissions voter unanimement - j'en suis certain - ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci pour cette belle unanimité pour l'instant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DPE 39).

Unanimité donc.

Je vous remercie.

2016 DLH 37 - Square du Clos Feuquières 12 rue du Clos Feuquières (15e) - Démolition d'un local - Autorisations d'urbanisme.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 37 relatif au square du Clos Feuquières, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, mes chers collègues.

De prime abord et à la lecture de son contenu, ce projet de délibération ne pose, a priori, pas de problème dans la mesure où il porte sur la démolition d'un local dangereux occupé par les agents de la DEVE qui entretiennent le square du Clos Feuquières.

Ce projet s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre du programme de réaménagement de ce jardin vieillissant pour lequel les habitants et les parents d'élèves des groupes scolaires Saint-Lambert - Théodore Deck se sont fortement mobilisés lors de plusieurs Conseils de quartier.

Une enveloppe de 700.000 euros a ainsi été votée au titre du budget participatif 2015 pour la restructuration de ce square avec, comme cela est précisé, la réalisation d'une nouvelle surface végétale en lieu et place du local démolit, la reconfiguration de l'entrée du square et la création de sanitaires et d'un jardin partagé.

Au-delà des aménagements annoncés, je regrette que plusieurs aspects du projet, pourtant portés par la mairie du 15e arrondissement et par les habitants, ne soient pas mentionnés dans le projet de délibération, en particulier la suppression de la mare et la restructuration très attendue de l'aire sportive. Voilà pour ce qui concerne le square.

En revanche et sous couvert d'une demande d'autorisation d'urbanisme, ce projet de délibération, curieusement référencé en "DLH" et non en "DEVE", laisse entrevoir l'intention de la Mairie de Paris de construire une barre de logements qui va murer le square et masquer la perspective reliant le jardin sur une bonne partie de la rue du Clos Feuquières.

En effet, après avoir provisoirement relocalisé sur une partie du site une association spécialisée dans l'hébergement d'urgence, l'Exécutif parisien entend maintenant réaliser la construction de dizaines de logements en lisière du square. Ce projet de construction qui jouxtera le parc relève du bétonnage.

Nous nous sommes opposés - et au premier chef, le Maire du 15e arrondissement - à ce que l'opération de rénovation du jardin, qui a été approuvée par près d'un millier de riverains, s'accompagne d'une opération immobilière.

Comme l'a rappelé Jean-François LAMOUR lors du Conseil d'arrondissement du 2 mai : nous refusons le béton pour le béton, le chiffre pour le chiffre. N'en déplaise à M. BROSSAT qui est obnubilé par sa politique du chiffre au détriment de l'équilibre et de la qualité de vie au sein des quartiers.

Cela étant dit, comme le projet qui nous est soumis aujourd'hui porte uniquement sur la démolition d'un local dangereux et le réaménagement très attendu du square du Clos Feuquières, nous voterons pour ce projet de délibération en y joignant notre opposition ferme à toute densification supplémentaire de ce secteur déjà trop peuplé.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne le jardin. Les travaux qui seront réalisés seront effectivement rendus possibles grâce au budget participatif.

Je voudrais saluer l'association des parents d'élèves et le Conseil de quartier qui y ont participé.

On a une démolition du belvédère en béton qui est un point essentiel de la rénovation. Toutefois, comme je vous l'ai déjà indiqué, cette démolition sera réalisée, bien évidemment, en concertation avec les ayants droit de l'architecte qui a conçu le bâtiment. Elle s'accompagne, bien évidemment, d'une relocalisation des locaux des agents de la DEVE qui y sont actuellement installés.

Outre la destruction du belvédère, l'opération prévoit de remplacer des emprises minérales par des pelouses et des plantations.

Je vous rassure, Madame de CLERMONT-TONNERRE, il est bien prévu une amélioration de l'offre de jeux et d'équipements sportifs. Ce sera fait. De même, puisqu'a été exprimée de manière importante lors de la dernière réunion publique, de la part de nombreux habitants, la volonté de remplacer la mare du jardin, j'ai souhaité qu'il vous soit apporté une réponse favorable. D'autres sites plus adaptés sont actuellement en cours de développement dans d'autres jardins de Paris ou du 15^e arrondissement.

Concernant le logement social, je rappellerais pour mon collègue Ian BROSSAT que l'immeuble concerné doit voir le jour sur une parcelle du 20, rue du Clos Feuquières qui est proche du jardin. Bien évidemment, cet immeuble ne sera pas construit - puisqu'un certain nombre de rumeurs couraient sur l'emprise du jardin -, et la parcelle de construction n'impacte absolument pas cette emprise.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous ferons les modifications que vous avez demandées sur le jardin.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Madame la Maire, autant je félicite Mme KOMITÈS pour l'aménagement du jardin qu'elle a bien voulu soutenir, sur l'initiative du Conseil de quartier et des associations locales, autant je rejette ses propos concernant la construction de logements.

En effet, certes, littéralement, les logements prévus, 80 ou 100 logements tout de même, ne sont pas construits sur l'emplacement du jardin, évidemment, mais ils bordent le jardin sur presque toute sa longueur. Ils vont complètement l'encadrer.

Je rappelle que dans ce secteur très dense du 15^e arrondissement, de l'autre côté de la rue, nous avons un projet de la R.A.T.P., une construction de près de 500 logements, et que déjà, la Ville a construit rue de la Croix-Nivert un immeuble social d'environ une centaine de logements sociaux.

On va donc se retrouver dans un secteur hyper densifié, avec un jardin qui sera, lui-même, privé de lumière, privé de vue et qui pourtant sert aux enfants de plusieurs écoles du secteur.

Il y a des possibilités de construire du logement social dans le 15^e arrondissement. Je rappelle que nous sommes à près de 20 % de logements sociaux dans cet arrondissement. On peut en construire encore, j'en suis tout à fait d'accord, mais certainement pas en menaçant un jardin.

(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DLH 37).

Je vous remercie.

2016 DEVE 63 - DU - Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la consultation des arrondissements.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 63 - DU, l'amendement n° 76 et le vœu référencé n° 77.

Le projet de délibération DEVE 63 - DU concerne l'ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade. Il s'agit de donner l'autorisation à Mme la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

Je donnerai successivement la parole à M. Didier LE RESTE, à Mme Aurélie SOLANS, à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, à Mme Brigitte KUSTER, à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes chacun.

La parole est à M. Didier LE RESTE du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet récurrent, s'il en est. Lors du Conseil de Paris précédent, deux projets de délibération portaient sur la Petite Ceinture ferroviaire. Nous avons demandé le report de l'un des deux projets de délibération, qui est donc présenté aujourd'hui, et nous avons amendé le deuxième qui était maintenu. Notre amendement voté au Conseil de Paris de mars dernier propose d'intégrer au programme d'aménagement de la Petite Ceinture un projet d'activités ferroviaires douces et ponctuelles afin de garantir, effectivement, le maintien de l'infrastructure ferroviaire et de permettre à la fois la réversibilité et une réelle mixité des usages. Or, si l'exposé des motifs du projet de délibération de ce jour fait mention du débat de la séance précédente, il ne fait à aucun moment référence à notre proposition d'activités ferroviaires contenue dans l'amendement adopté au Conseil de Paris du mois de mars dernier.

L'exposé évoque un programme d'activités, de loisirs et de conciliation des usages d'aujourd'hui et de demain, mais c'est bel et bien d'engagements concrets sur la mise en place d'une activité permettant la préservation du potentiel de circulation des trains que nous voulons. C'est pourquoi nous jugeons utile de redéposer notre amendement concernant le maintien de cette activité ferroviaire. Nous défendons le potentiel ferroviaire qui pourra s'avérer vital en temps voulu pour impulser la transition écologique de Paris, sans pour autant perdre son dynamisme économique. La question du report modal des véhicules roulants aux énergies fossiles vers des solutions ferroviaires et fluviales, dans le cadre d'un maillage de transport complet et cohérent, sera l'un des enjeux majeurs pour Paris sur le long terme.

Nous proposons de concilier l'envie des Parisiennes et des Parisiens de s'approprier ces nouveaux espaces publics, ces nouveaux corridors de respiration, tout en préservant la vocation ferroviaire de ce site sur l'ensemble de son tracé. Nous proposons de tirer au maximum parti du patrimoine de la Petite Ceinture avec la mise en place d'un train touristique ou d'un train dit "de la découverte" sur la Petite Ceinture et la création de nouvelles activités sportives et de loisirs que permet l'utilisation du rail. C'est pourquoi, en toute cohérence, nous redéposons cet amendement au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération est d'importance. Il va permettre de travailler concrètement sur les projets d'ouverture à de nouveaux usages et d'ouverture au public de séquences de la Petite Ceinture ferroviaire dans les neuf arrondissements qu'elle traverse.

Si nous avons souhaité intervenir devant cette Assemblée, c'est que les écologistes se battent depuis des années pour l'ouverture aux Parisiennes et aux Parisiens de ce véritable poumon vert dans notre ville. Nous voulons rappeler ici les principes forts que nous défendons pour la Petite Ceinture. Avant de les rappeler, nous souhaitons remercier Mme la Maire pour le temps qui a été accordé dans les arrondissements concernés à la présentation du plan programme. Notre groupe avait, en effet, émis le vœu, lors du dernier Conseil, qu'un temps supplémentaire soit donné dans les arrondissements pour présenter en détail cette démarche avant que celle-ci ne soit votée par notre Assemblée.

Ces temps de démocratie et de concertation sont essentiels à la vie de notre cité. A cet égard, les chantiers participatifs qui seront mis en place à l'été prochain sur quatre arrondissements - le 12e, le 14e, le 19e et le 20e -, avec les premières stations, sont attendus. Les collectifs de compétences auront pour mission d'animer et de co-construire ces premiers espaces, en associant les volontaires, les associations locales et les associations d'insertion déjà présentes sur le site, mais aussi, nous l'espérons, de se déplacer pour aller chercher des personnes ou des collectifs qui ne sont pas encore présents, mais qui sont concernés, ou pourront être concernés, et pourront participer à cette démarche.

Nos points de vigilance restent identiques. Ce sont ceux que nous avons toujours défendus. Je rappelle les principaux : continuité de la Petite Ceinture, et celle-ci, nous le rappelons, va de pair avec un accès constant et ininterrompu des espaces ; nous pensons que pour préserver la linéarité de la future promenade, il ne peut y avoir d'espaces totalement privatisés ; la préservation, voire le renforcement du rôle de corridor écologique de la Petite Ceinture, et cela en articulation avec le futur plan Biodiversité ; la réversibilité des constructions, principe validé lors des différents Conseils ; l'équilibre des activités. Nous comprenons que le modèle économique doit être tenable pour la Ville, mais nous serons vigilants sur la place des activités commerciales versus celles qui seront accordées aux loisirs, aux sports, aux activités nature, pédagogiques, etc.

Nous souhaitons également que, rapidement, soit connu le calendrier des prochaines étapes et, en particulier, celui de l'ouverture des tronçons. L'attente des Parisiennes et des Parisiens est grande et le chemin à parcourir encore important.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe les Républicains.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne m'appesantirai pas sur les péripéties qui ont précédé l'examen de ce projet de délibération qui semble enfin être sur de meilleurs rails. Je rappelle, néanmoins, que les Conseils d'arrondissement concernés n'avaient pas été informés de ce que pourraient être les nouveaux usages de la Petite Ceinture, alors même que la Maire de Paris nous demandait de lui donner carte blanche pour prendre toutes les décisions nécessaires pour la réalisation des aménagements. Depuis lors, les Conseils d'arrondissement riverains ont bien été saisis d'une communication portant sur le plan programme de la Petite Ceinture. C'est un minimum pour ce projet qui touche très directement neuf arrondissements et, plus généralement, tous les Parisiens.

Au vu du succès de la fréquentation de la promenade déjà réalisée dans le 15e arrondissement, nous nous réjouissons que de nouvelles extensions soient prévues sur les extrémités Est et Ouest de la Petite Ceinture, afin de mieux relier les parcs Brassens et Citroën. En revanche, la communication de l'Exécutif qui a été présentée devant le conseil du 15e arrondissement appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, le plan programme mettant en avant le principe de réversibilité de la Petite Ceinture. Je rappelle une nouvelle fois que si la réversibilité est un impératif pour la S.N.C.F. et pour le groupe Communiste - Front de Gauche, nous y sommes, pour notre part, totalement opposés. Outre le fait que cette réversibilité est dénuée de sens pour la PC 15, compte tenu de l'implantation des immeubles, elle interdit des projets d'envergure, comme la création d'une boucle cyclable périphérique qui favoriserait l'essor des mobilités douces à Paris.

En second lieu, le plan programme évoquant la nécessité de conserver la continuité du linéaire de l'infrastructure, nous demandons l'aménagement, la sécurisation et l'ouverture du tunnel de Vaugirard afin de relier sur un même linéaire les rues Olivier-de-Serres et Dantzig. D'ailleurs, puisque l'Exécutif parisien entend ouvrir à la promenade le tunnel des Tuileries de 800 mètres de long, il serait incompréhensible que la traversée d'un tunnel de 300 mètres ne puisse être étudiée.

Troisième remarque : le plan programme, évoquant la valorisation du patrimoine de la ligne, je m'étonne que la destinée de la gare de Vaugirard ne soit esquissée qu'à travers la seule réalisation de l'espace de co-working portée

par le budget participatif. D'une part, nous souhaitons que l'aménagement de la gare se poursuive avec l'accueil d'activités en lien avec la nature et la biodiversité et, d'autre part, nous demandons à S.N.C.F. Mobilités, actuelle propriétaire du site, d'intervenir pour préserver les qualités architecturales de ce bâtiment. Enfin, je renouvelle notre vœu que les ouvrages d'art, la sous-face de l'ensemble des ponts et des murs de soutènement de la Petite Ceinture fassent l'objet d'un entretien plus satisfaisant. Cette compétence relevant désormais de la Ville, les travaux de ravalement doivent maintenant être engagés.

S'agissant des activités annoncées, le plan programme qui nous a été présenté en conseil du 15e arrondissement esquisse les activités susceptibles de trouver leur place sur la Petite Ceinture, mais si ce document présente des pistes intéressantes - événementiel, agriculture urbaine ou lieux de convivialité - son contenu ne saurait en aucun cas être ancré dans le marbre. Il ne peut, à ce stade, s'agir que d'orientations. Car à quel titre la société ABCD, missionnée par la Ville, pourrait-elle décider des usages des différents tronçons ?

La parole des acteurs locaux doit être entendue, que ce soient les conseils de quartier, les associations de riverains, naturellement la mairie du 15e arrondissement et, au premier chef, son maire, Philippe GOJJON. Ce n'est pas la novlangue déclinée au fil des pages de ce plan programme qui est de nature à nous rassurer, car entre les multiples intervenants et les divers processus dont il est fait état - co-concepteurs, collectifs de compétences, processus collaboratifs, co-constructeurs, co-élaborateurs ou encore connectivité transversale - on finit par ne plus savoir qui aura voix au chapitre, qui fera quoi et, surtout, qui assumera les responsabilités.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, nous ne souhaitons pas voir se développer sur la Petite Ceinture une sorte de Luna Park où se succéderaient, tronçon après tronçon, des lieux concédés à des groupes d'initiés qui accapareraient les sites pour y développer leurs propres projets au détriment des souhaits des riverains et de l'environnement immédiat. Ce réservoir de biodiversité qu'est la Petite Ceinture doit rester une promenade apaisée et offrir aux Parisiens un véritable espace de respiration à l'abri du brouhaha urbain.

Pour conclure, si le projet de délibération DU 63 est nécessaire pour l'avancement des travaux d'aménagement de la Petite Ceinture, pour autant, nous ne saurions donner carte blanche à la Maire de Paris pour y laisser se développer des usages qui seraient en contradiction avec les attentes des habitants et des élus locaux.

Nous souhaitons donc, Madame la Maire, que les Conseils d'arrondissement concernés soient saisis pour avis et non simplement pour information sur les aménagements susceptibles d'être mis en œuvre sur la Petite Ceinture. C'est pour nous un préalable. Pour cette raison, nous voterons le vœu n° 77 déposé par le groupe Ecologiste de Paris et nous nous abstiendrons sur le projet de délibération DEVE 63.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe les Républicains.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme vous le savez, le 17e arrondissement est traversé par l'infrastructure historique de la Petite Ceinture Ferroviaire qui subsiste sur différents tronçons présentant des caractéristiques distinctes : au Nord, le long de la rue Ernest-Roche, une voie ferrée sous-utilisée mais exploitable ; au Centre, la tranchée Pereire, inutilisable en tant que chemin de fer depuis que le comblement de son raccordement au faisceau Saint-Lazare a été réalisé ; au Sud, la reprise de cette infrastructure par la ligne C du RER et de fait non aménageable.

La configuration des deux tronçons inutilisés présente des aspects dissemblables : entre la tranchée profonde, inscrite au centre du boulevard Pereire, la voie passant à niveau dans le parc Martin Luther King et le talus surplombant la rue Ernest-Roche ou encore le tunnel creusé sous la rue Navier.

Des aménagements de sur-largeur de la partie Nord de la Petite Ceinture ont déjà été réalisés, avec notamment un jardin d'insertion.

L'ouverture de la Petite Ceinture au public fait partie du programme pour lequel les électeurs du 17e arrondissement nous ont élus, et je me réjouis que la Mairie de Paris poursuive un objectif similaire. Je salue d'ailleurs ici la signature d'un protocole avec la S.N.C.F. pour développer des usages diversifiés.

Plus concrètement, lors des échanges entre la mairie du 17e et la Mairie de Paris, des propositions ont été faites pour chaque tronçon concerné par le projet dans cet arrondissement, et nécessitent chacune des études de faisabilité qui, une fois connues, permettront de soumettre un projet à la concertation avec les habitants au sein des conseils de quartier concernés. Nous insistons évidemment sur la prise en compte de l'avis qui sera donné par les habitants.

J'ai, pour ma part, organisé et je remercie ici les services de la Ville d'avoir répondu présents à une marche exploratoire la semaine dernière, au cours de laquelle nous avons pu constater in situ les possibilités mais aussi les difficultés sur le site.

Ainsi, en ce qui concerne la tranchée Pereire, la beauté du site justifie qu'il puisse être ouvert au plus grand nombre, comme nous nous y étions engagés, ce qui suppose bien sûr un nombre important d'investissements, mais ce, et c'est un préalable pour nous, dans le respect de la végétation et de la biodiversité existantes.

Il en résulte que nous souhaitons un projet global, qui fasse l'objet d'un accord multipartite, sachant que je comprends bien que ce projet puisse être réalisé par phase, tant pour des raisons techniques que financières, selon un calendrier validé au préalable par toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles bien sûr la mairie du 17^e arrondissement, mais vous comprendrez bien que nous n'acceptons pas que cela soit mis en tronçon à des associations qui gèreraient chaque partie, en fonction des desiderata de la mairie centrale.

Donc, j'insiste sur la nécessité d'être associés au projet global, tel que la concertation a commencé à exister avec la Mairie de Paris, de façon à avoir un projet satisfaisant pour l'ensemble des habitants du 17^e arrondissement, et je vous remercie à l'avance du suivi que vous apporterez aux différentes demandes de l'équipe municipale.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Paris est une ville des plus denses d'Europe et il est donc essentiel de préserver cet espace rare de biodiversité. Il faut donc à tout prix, à travers ce projet - c'est cela l'enjeu, je pense, que nous partageons toutes et tous ici - préserver la continuité verte qui le constitue.

Tout en conservant une réversibilité fonctionnelle des voies, possible ultérieurement, j'approuve que la priorité soit donnée aux espaces verts, au projet de jardins partagés, d'agriculture urbaine, de sports, de détente, de loisirs.

Il faut que la démarche de démocratie participative surtout ne se limite pas à de la communication en fin de course, mais bien que l'ensemble des habitants et des associations puissent être pleinement associés, et je salue les démarches de marche exploratoire, de réflexion sur les projets, et tout ce qui peut permettre de pouvoir engager. Enormément de réunions d'ores et déjà ont eu lieu et de projets et cela fait des années que les habitants attendent de pouvoir les réaliser.

Maintenant, je maintiendrai une vigilance. Dans le projet de délibération, on parle de l'enjeu de générer des redevances. Attention, pas de privatisation de l'espace public, que l'on soit clair. On souhaite, sur la Petite Ceinture, profiter de cette possibilité enfin de ralentir la ville, d'avoir une appropriation collective gratuite, un rapport à la nature dans la ville.

C'est important que cela reste bien cela, la Petite Ceinture aujourd'hui et demain. Plus que jamais, il faut absolument marquer notre volonté de refus d'explosion de manifestations commerciales, ponctuelles ou pérennes, sur la Petite Ceinture. Portons cette ambition de l'appropriation collective et gratuite et écologique de la Petite Ceinture.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, comme nous nous y étions engagés lors du dernier Conseil de Paris, l'ensemble des documents, qui présentent les éléments du plan programme et du calendrier, ont été transmis aux élus des arrondissements concernés, et des réunions ont eu lieu avec les maires d'arrondissement.

Ces documents, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je voudrais vous rassurer, ne sont pas des documents définitifs. "ABCD" n'a pas décidé ce qui allait se passer sur la Petite Ceinture, ce sont de grandes orientations qui délimitent ce qui pourrait se faire sur la Petite Ceinture, mais en aucun cas ce ne sont aujourd'hui des idées définitives.

Avec ce plan programme, nous allons pouvoir effectivement commencer à travailler en concertation sur le projet. C'est la raison pour laquelle, dès le mois de juillet, il y aura quatre premières stations qui vont être mises en place dans quatre arrondissement, sécurisées, mises en accessibilité par les services de la Ville et qui vont effectivement permettre une participation active d'un large "panel" de parties prenantes, des habitants, des associations, des conseils de quartier, etc. Après, bien évidemment, nous pourrions travailler à l'aménagement définitif de la Petite Ceinture et nous souhaitons maintenir sa linéarité.

Madame SOLANS, j'ai proposé un amendement de l'Exécutif qui permet effectivement, quand toute cette phase participative qui va avoir lieu avec les stations sera terminée, de pouvoir soumettre aux Conseils d'arrondissement les projets, les axes structurants et les calendriers de mise en œuvre des futurs projets qui seront mis en place, de manière effectivement à ce que les élus d'arrondissement et les maires d'arrondissement puissent émettre un avis - Madame de CLERMONT-TONNERRE, c'est aussi pour vous - sur ce qui se fera sur la Petite Ceinture.

Je voudrais dire à M. LE RESTE et au groupe Communiste - Front de Gauche que ce projet de délibération ne porte pas sur ce qui va se faire sur la Petite Ceinture. Ce projet de délibération est un projet de délibération technique qui va permettre effectivement de déposer un certain nombre de demandes d'urbanisme qui sont nécessaires pour exécuter et réaliser des marchés.

Le plan programme prévoit effectivement des usages sportifs, des usages ludiques, des usages d'agriculture urbaine, des usages de jardins partagés. Et comme votre groupe l'avait demandé, lors du dernier Conseil de Paris, et je sais que vous êtes effectivement très attentifs à la valorisation du patrimoine ferroviaire de la Petite Ceinture, vous aviez souhaité amender ce projet de délibération en rappelant cette importance et en proposant que, dans les usages qui, je répète, ne sont pas encore définis et qui ne sont pas l'objet de ce projet de délibération, puissent y être rajoutées des activités de type vélorail et train touristique.

Ce sont des engagements qui ont été déjà pris, par moi-même et par mon collègue Jean-Louis MISSIKA. Je les réaffirme aujourd'hui. Oui, cela fera partie de ce que nous présenterons sur les activités possibles sur la Petite Ceinture.

Donc, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement, au regard de ce que je viens de vous dire.

Et, Madame SOLANS, également, je vous propose de voter l'amendement de l'Exécutif.

Madame KUSTER, j'ai bien noté vos souhaits sur la tranchée Pereire, nous allons effectivement tout mettre en œuvre de manière à ce que cette portion puisse être aussi traitée et vous donner satisfaction durant cette mandature.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOMITÈS.

Monsieur LE RESTE, acceptez-vous ?

M. Didier LE RESTE. - J'ai bien acté les engagements pris au nom de l'Exécutif par Pénélope KOMITÈS. A partir de là, je retire notre amendement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci. L'amendement est donc retiré.

Pour le vœu n° 77, il y a quelques amendements.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Il y a un amendement de l'Exécutif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Acceptez-vous cet amendement de l'Exécutif ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui, nous acceptons cet amendement, étant entendu que les groupes du Conseil de Paris sont associés au plus près à l'avancement des aménagements pour l'ouverture. Donc oui, nous acceptons.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 63 - DU.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 63 - DU).

2016 DPE 25 - DDCT - Convention de mandat à "Eau de Paris" afin de lui permettre de réaliser des fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 25 - DDCT relatif à une convention de mandat à "Eau de Paris" afin de nous permettre de réaliser des fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, 43 personnes souffrant de doses excessives de plomb, 87 personnes atteintes de légionellose dont 10 décédées. Voici le bilan effrayant auquel doivent faire face les élus de la Ville de Flint, qui compte 100.000 habitants, aux Etats-Unis, à une heure de route au Nord de Détroit.

La contamination de l'eau potable de la ville, provoquée par une modification du mode d'approvisionnement devant permettre de réaliser des gains à court terme, a obligé le Président des Etats-Unis à décréter samedi 16 janvier une situation d'urgence.

Pourquoi évoquer ce récent fait d'actualité, alors que nous sommes ici appelés à voter un projet de délibération concernant une convention entre "Eau de Paris" et la Ville ? Si j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, c'est pour trois raisons principales.

Tout d'abord, pour rappeler que la Ville, par la remunicipalisation de l'eau, après avoir été pendant plusieurs décennies sous la gestion d'entreprises privées, a marqué une étape importante dans la gestion de l'eau à Paris. Il y a un an, nous votions l'acte 2 de cette remunicipalisation. Un bilan fut alors communiqué à cette Assemblée, démontrant l'efficacité de ce mode de gestion. Je citerai en exemple le fait que 92 % des 3 millions d'usagers sont satisfaits de l'eau à Paris et du service public de l'eau. Des usagers satisfaits, une eau de très grande qualité, une gestion à long terme prenant en compte les défis sociaux et environnementaux de notre société, autant de points positifs qui doivent faire d'"Eau de Paris" un exemple de gestion de l'eau pour une municipalité. Nous espérons que les villes telles que Flint sauront s'en inspirer.

D'autre part, je souhaite saluer cette convention, qui permettra de développer la présence de l'eau dans la ville en renforçant le nombre de fontaines à boire, aujourd'hui au nombre de 1.455, notamment dans les nouveaux projets urbains mais aussi dans les secteurs en "politique de la ville".

En effet, dans l'espace public, dans les rues et les jardins parisiens, l'eau potable, bien commun de l'humanité, doit être gratuite et accessible à tous durant toute l'année.

Enfin, je remercie les participants au budget participatif qui confirment cette volonté d'une eau accessible au plus grand nombre.

Ce projet, proposé au budget participatif qui permet d'associer les Parisiennes et les Parisiens au budget d'investissement de leur Ville, permet d'augmenter le nombre de fontaines d'eau potable à Paris. C'est la concrétisation d'un projet d'intérêt général choisi et voté par le plus grand nombre. Un projet qui permettra également de satisfaire les nombreux touristes visitant notre ville et de réduire la consommation d'eau en bouteille, grande source de pollution.

Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération avec une grande satisfaction.

Merci.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais à dire déjà que c'était un grand plaisir pour moi en tant qu'adjointe à l'eau et présidente d'"Eau de Paris" de rapporter ce projet de délibération, de le rapporter aussi avec Pauline VÉRON puisqu'il s'agit d'un budget qui est retenu dans le cadre du budget participatif.

C'est un très beau projet de déploiement de 40 nouvelles fontaines d'ici fin 2016. Elles vont d'ailleurs être déployées avec l'appui d'un travail réalisé avec l'APUR. Ce ne seront pas des implantations au hasard mais elles répondront bien à une nécessité de mailler au mieux le territoire, de permettre un accès plus facile à l'eau sur tout le territoire et l'espace public parisien, de repérer aussi la question des îlots de chaleur dans une problématique plus globale du dérèglement climatique, et de travailler sur les contraintes de fréquentation des sites sur l'espace public, que ce soit l'usage des Parisiens, le passage des touristes ou encore les endroits où passent les maraudes sociales dans notre ville.

Je dis cela parce qu'effectivement ce projet des fontaines est aussi révélateur de l'état d'esprit qu'est celui d'"Eau de Paris", entreprise publique qui ne s'occupe pas que de tuyaux mais qui s'inscrit dans un projet politique extrêmement important. Fatoumata KONÉ l'a rappelé, le choix de Paris de repasser en gestion municipale de l'eau n'était pas un choix anodin du tout. C'est un choix de politique fort basé sur l'idée que l'eau est un bien commun qui doit faire l'objet d'une gestion publique particulière.

Paris, aujourd'hui, est une expérience regardée de très près, que ce soit en France mais aussi à l'échelle internationale. Je suis amenée à témoigner très régulièrement de notre expérience et des suites qui lui sont données. Espérons peut-être que nous inspirerons d'autres villes - pourquoi pas Flint.

En tous les cas, pour terminer sur une note plus positive que celle sur laquelle, Madame la Conseillère, vous avez commencé, je profite de ce projet de délibération pour vous rappeler tous les bienfaits de l'eau de Paris, une eau de qualité qu'on peut mettre dans les biberons puisque l'Agence régionale de santé nous a donné cette autorisation. Une eau qui est également bonne pour l'environnement puisque quand on arrête le plastique, cela fait baisser de 7 kilos par an et par foyer nos déchets.

Je sais que c'est un projet cher à Mao PENINOU. C'est une eau très bonne pour notre porte-monnaie puisque l'eau de Paris est en moyenne 300 fois moins chère que l'eau en bouteille.

Je vous invite à chercher les fontaines dans vos quartiers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Excellent !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 25 - DDCT).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons, chers collègues, aux travaux de la 4e et dernière Commission de ce Conseil et je donne immédiatement la parole à sa présidente, Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, je vais vous relater les échanges que nous avons eus lors de la 4e et dernière Commission qui a eu lieu lundi matin à 9 heures. Je remercie encore une fois les membres matinaux de cette commission et présents.

Nous avons d'ailleurs commencé à 9 heures de façon assez intense puisque nous avons eu un échange un peu compliqué, sur lequel, je pense, les uns et les autres reviendront, concernant le projet de délibération DDCT 14, qui avait pour objet le financement de quatre associations pour des projets au titre de "genre et espace public". J'imagine que nous y reviendrons dans nos débats.

Ensuite, nous avons listé les 78 projets de délibération de la Commission, sur lesquels je ne reviens pas trop précisément, avec la prévention spécialisée d'intégration, sur la santé, avec l'adjoint, M. JOMIER, qui nous a longuement parlé de "Vers Paris sans Sida".

Nous sommes revenus aussi sur les différents vœux. 13 vœux ont été déposés, sur lesquels je ne doute pas que nos débats seront toujours aussi vifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Quel enthousiasme !

2016 DDCT 14 - Subventions (16.500 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de "genre et espace public".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons en effet le projet de délibération DDCT 14 relatif à l'attribution de subventions à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de "genre et espace public".

Je vais donner tout de suite la parole à David BELLIARD, pour cinq minutes maximum.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe s'était déjà exprimé sur la question du genre et de l'espace public lors de la communication relative à l'égalité femmes/hommes en début année dernière, et nous avons déjà pointé à ce moment-là le rôle crucial de cet enjeu.

Les inégalités existant entre les femmes et les hommes trouvent une traduction dans l'occupation de l'espace public. De nombreux chercheurs travaillant sur les études de genre ont mis en exergue les motifs de la peur que connaissent de nombreuses femmes dans l'espace public.

L'accès à la rue et aux équipements publics ne peut donc pas être considéré comme neutre du point de vue de l'égalité femmes/hommes. C'est dans l'optique d'une meilleure appropriation par les femmes que nous saluons le travail mené par la Ville de Paris avec des associations comme "Quartiers du Monde" ou "Genre et ville".

Lors de la commission préparatoire de notre Conseil, ce projet de délibération a soulevé un certain nombre de débats. Nous tenons à rappeler que l'association "Prévention du site de la Villette" est dans son rôle car elle travaille contre les discriminations dans le 19^e arrondissement depuis des années, et elle porte d'ailleurs le plan de lutte contre les discriminations dans cet arrondissement.

Le recours aux marches exploratoires a aussi été critiqué. Pour nous, il s'agit d'un outil important permettant à chacune et à chacun de prendre part au diagnostic et à la réalisation d'une cartographie plus fine des inégalités genrées dans l'espace public. La démarche suppose la participation des personnes concernées, les femmes, dans l'idée d'une élaboration partagée des diagnostics et des réponses concrètes pour faire la ville, en prêtant attention aux voix des femmes trop souvent inaudibles.

Le développement participatif devra permettre, par des méthodes et outils appropriés, de faire entendre toutes les attentes et de faire émerger des regards nouveaux et des idées innovantes.

Lors du Conseil de Paris de mars 2015, ma collègue Joëlle MOREL avait rappelé notre proposition pour que le critère de lutte contre les discriminations genrées dans l'espace public fasse désormais partie des clauses permettant d'obtenir un marché public avec notre Ville. Qu'en est-il ?

Il nous faut aussi un bilan et une évaluation de l'insertion de ces nouvelles clauses, afin d'en connaître la portée et les marges de progression.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour cinq minutes. Ensuite, Mme Danielle SIMONNET, puis M. Hervé BÉGUÉ.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibéré visant des subventions au titre de "genre et espace public" n'a pas manqué de nous interpeller. Sans même parler du fond du sujet, on ne peut en effet que s'interroger sur la pertinence des projets soumis à notre délibération.

Il nous faut rappeler que les projets visés sont des initiatives qui s'apparentent à de la recherche en sciences sociales. Les marches exploratoires, la cartographie participative et numérique, le projet d'étude sur l'appropriation genrée de l'espace urbain sont certes à même de susciter l'intérêt de quelques chercheurs. Cependant, les implications de ces explorations en termes de politiques publiques semblent mineures. Ces recherches ne s'inscrivent pas dans une démarche d'édification de projets utiles pour la ville et les citoyens. En l'état, elles semblent en tout cas bien abstraites et ne produiront aucune retombée tangible.

Si la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires a pour vocation de renforcer la cohésion sociale par des actions concrètes en faveur des citoyens, on peut légitimement se demander si la recherche en sciences sociales relève de son champ d'action. Les projets de recherches font l'objet de bourses attribuées chaque année par la Mairie. Est-ce bien le rôle de la Direction de la Démocratie que de s'immiscer dans le champ de la recherche et de l'expérimentation académique, alors même que ces projets sont d'ordre associatif et ne peuvent guère se targuer d'une quelconque crédibilité scientifique ? L'argent des contribuables parisiens est-il utilisé à bon escient, pour des projets aux implications concrètes, ou bien sert-il à financer des initiatives incertaines à l'utilité très discutable ?

Ce que les Parisiens attendent de la DDCCT, ce sont davantage des projets à même de fédérer les Parisiens et de les inclure de manière effective dans la vie civique et démocratique, ce ne sont pas des projets de recherches sans but précis ni implication concrète.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir préciser quelles seront les retombées concrètes de ces projets de recherches financés par les Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis estomaquée par ce que je viens d'entendre. Mais vraiment ! Je veux dire qu'on tombe du ciel !

Donc la recherche en sciences sociales n'a absolument aucune incidence concrète et puis, finalement, travailler sur "genre et espace public", ce serait une utilité très discutable. Mais allez donc le dire en ce moment dans les médias, parce que c'est vrai que la question féministe n'est pas du tout à l'honneur en ce moment. Mais je crois rêver !

Je me souviens, je vais vous donner une anecdote : en 2001, lorsque je m'occupais du Conseil de la jeunesse du 20e arrondissement avec Clémentine AUTAIN qui, elle, s'occupait et impulsait le Conseil parisien de la jeunesse, on travaillait sur ces questions-là. Et moi, j'avais animé dans mon arrondissement, dans le 20e, un groupe non mixte de jeunes filles, et on travaillait justement à la fois sur les stéréotypes sexués, les violences sexuelles, les dominations masculines, et on travaillait aussi sur l'espace public genré. Et je peux vous dire que quand on libérait la parole, ces jeunes filles de 15 à 20 ans, elles en avaient, des choses à dire, sur la domination masculine dans leur quartier.

Pourquoi est-ce qu'elles n'avaient pas le droit de traîner sur le banc à côté du stade de foot ? Dans certains quartiers, c'est comme cela que cela se passait. Pourquoi est-ce que leurs parents leur interdisaient d'aller dans tel endroit ? La question de l'espace genré était très claire, et il y avait aussi tout un travail et une discussion après avec leurs parents, avec leur mère. Pourquoi est-ce que pour les mères, c'était plus difficile de se retrouver, quand il y avait des codes sexués, ou c'était tout à fait classique que les hommes se retrouvent dans tel café ? Il y a beaucoup d'éléments et là, je ne touche qu'aux sujets les plus évidents.

Des travaux ont été faits, notamment sur la question de la nuit et sur l'enjeu d'éclairer un certain nombre de quartiers, parce qu'on sait très bien que l'appréhension des problèmes de violence et d'insécurité est extrêmement aussi sexuée. Je sens bien que là, je donne des exemples assez "bateaux", et c'est bien pour cela qu'on doit travailler à la fois avec les travaux de recherches en sciences sociales et à la fois avec les associations, parce que c'est hélas un champ que nous avons, que le politique a insuffisamment traité.

Et donc, on doit se remettre en cause. Et c'est génial, au contraire, ce projet de délibération, et que l'on fasse un lien entre les travaux des associations, les travaux des chercheurs, et que l'on ait l'humilité ici de se dire : "oui, les recherches en sciences sociales sur la dimension genrée, totalement genrée de l'espace public nous intéressent et nous préoccupent".

Les femmes représentent la moitié de l'humanité, et donc, la ville leur appartient autant qu'aux hommes. Et donc, nous devons penser "hommes et femmes ensemble à la ville" et que parfois, oui, des temps non mixtes entre femmes pour penser la ville pourront enrichir ces travaux.

Donc oui, je soutiens avec enthousiasme ce projet de délibération, et j'espère, Madame LECUYER, que nous pourrions aussi échanger pour que vous puissiez aussi, vous, transgresser les relations sexuées et les stéréotypes de genre dans lesquels nous sommes toutes et tous ici, à un moment donné, le produit.

Je voudrais terminer par une phrase de Sartre. J'espère que je vais comme ça, à chaud, ne pas l'abîmer : "il y a ce que l'on a fait de moi et il y a ce que je fais de ce que l'on a fait de moi". Eh bien, sur la question des dimensions genrées, c'est essentiel de réfléchir, toutes et tous, à cela, individuellement et collectivement, pour nos émancipations individuelles et collectives.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci. Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ici, parfois, sur certains sujets, j'ai l'impression qu'on ne vit pas tous dans le même monde. Ceci dit, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération qui apporte le soutien de la Ville de Paris à des associations qui interviennent autour des thématiques du partage et de l'usage de l'espace public selon le genre.

Toute modeste que soit ce projet de délibération, il a le mérite d'acter une politique publique nouvelle, qui part du réel, des problèmes concrets qui se posent aux femmes sur l'espace public. On ne peut raisonnablement pas nier cette différence, nier que les femmes sont interpellées, sifflées, parfois suivies lorsqu'elles marchent dans la rue. C'est cette expérience du quotidien qui fait qu'une femme ne choisira pas le même trajet qu'un homme, qui fait qu'une femme aura plus peur de rentrer tard chez elle et, dans les cas les plus durs, c'est ce qui fait que certaines femmes n'osent même plus sortir de chez elles.

Partant de cette réalité, il nous faut garantir le droit à chaque femme de se déplacer quand elle veut, où elle veut et dans la tenue qu'elle veut. Et même sans aller jusqu'à des phénomènes de harcèlement, l'usage de l'espace public est étroitement lié au genre, et c'est un problème.

Je ne prendrai qu'un exemple : lorsque je passe devant un terrain de sport en plein air, je ne vois que très rarement des jeunes filles, alors que les garçons y sont nombreux. Et lorsque les filles fréquentent ces équipements, elles le font sur des horaires spécifiques et peu nombreux, durant lesquels elles savent que les garçons ne seront pas là. De ce fait, ces espaces publics, en principe ouverts à tous, ne sont pas des espaces mixtes.

Plusieurs études l'ont d'ailleurs montré de manière objective : les trois-quarts des dépenses publiques dans le domaine des équipements de sports et de loisirs répondent à des besoins exprimés avant tout par et pour des hommes. La Ville doit donc se saisir de cette problématique et doit réfléchir à ses propres politiques publiques pour les faire évoluer en direction d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public.

Pour ce faire, il faut déjà sortir de conceptions ancestrales d'élaboration de l'espace public, qui se basent largement sur des visions avant tout masculines. Le renouvellement urbain, la création de services publics doivent permettre de porter une autre vision. L'égalité femmes/hommes est aussi une affaire d'éducation, de valeurs qu'il faut pouvoir transmettre aux enfants, mais aussi aux adultes. Il faut multiplier l'initiative à l'image de ce qui est fait dans la mairie du 18e, sous l'impulsion de Nadine MÉZENEC, élue communiste de l'arrondissement, et d'Hélène BIDARD, avec l'exposition "les crocodiles" qui traite du harcèlement dont les femmes sont victimes dans le métro parisien.

Enfin, c'est ce que nous faisons aujourd'hui en allouant des financements à cinq projets qui traitent de cette problématique. Voilà pourquoi nous soutenons ce projet de délibération et que nous encourageons la Ville à multiplier ses efforts en faveur des politiques genrées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'avais d'abord remercier l'ensemble des conseillers de Paris qui ont bien voulu intervenir sur ce projet de délibération DDCT 14 qui, je le rappelle, prévoit des subventions d'un montant total de 16.500 euros à quatre associations pour le financement d'actions sur le thème du genre et de l'espace public.

Je me réjouis de ces inscriptions, nombreuses, qui montrent que des projets aux financements modestes intéressent autant, sinon plus, que ceux qui mobilisent des millions au niveau de notre collectivité.

Vos interventions sont un encouragement à poursuivre l'engagement qui est le mien, celui de la Maire de Paris, pour renforcer leur dimension dans les années à venir.

En effet, nous avons lancé il y a maintenant un an avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, mais également avec son conseiller délégué chargé des questions relatives à l'architecture, aux grands projets de renouvellement urbain, Jacques BAUDRIER, une réflexion sur l'accès à égalité des femmes et des hommes dans l'espace public parisien.

Je pense également à Frédéric HOCQUARD engagé sur le sujet et Danielle SIMONNET a eu raison de parler de cette question de la place des femmes dans l'espace public, spécifiquement la nuit.

Cette réflexion répond à la volonté de susciter une prise de conscience concernant les inégalités de genre dans l'espace public, et à développer des méthodes et outils pour y remédier. Pour ce faire, et après l'organisation d'un séminaire sur les femmes et l'espace public au pavillon de l'Arsenal en octobre dernier, dont je tiens les actes à disposition des conseillers de Paris intéressés, nous avons mis en place un groupe de travail au niveau du service Egalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, aux fins de développer des actions avec les femmes dans différents quartiers de Paris. Nous essayons maintenant de les généraliser.

Et oui, bien sûr, nous espérons avancer avec l'administration sur la proposition de Joëlle MOREL, dans un vœu que David BELLIARD a cité.

Il s'agit ainsi non pas de recherche en sciences sociales, même si cela est extrêmement honorable, mais Madame LECUYER, c'est écrit dans le projet de délibération, il s'agit de favoriser la participation paritaire, par exemple d'écouter et faire entendre la voix des femmes de la même manière que celle des hommes dans les conseils de quartier, de développer des marches sensibles et exploratoires, d'ailleurs je viens d'entendre que Madame KUSTER participait à des marches exploratoires et qu'elle trouvait que cela était extrêmement utile.

Il s'agit aussi de mesurer le ressenti des femmes dans l'espace public, de faire des préconisations pour en améliorer l'aménagement et l'organisation, et depuis un an il y a eu neuf marches exploratoires réalisées dans les 20e, 14e, 19e et 18e arrondissements. J'ai moi-même participé à l'une de ces marches au niveau de la Place de la Bastille. D'autres sont en préparation pour l'année à venir.

Il s'agit aussi de faciliter les interventions d'artistes femmes et d'associations de femmes dans ces quartiers où les associations que nous finançons interviennent.

Il s'agit enfin de prendre en compte le genre dans les projets d'aménagement, dans l'aménagement des sept places parisiennes par exemple, ou dans le cadre du plan piéton. On est bien là dans du très concret.

Ce projet de délibération a pour objet de consolider ces partenariats en subventionnant les actions portées par quatre associations : "Genre et ville", "l'A.P.S.V.", "Quartiers du monde" et "Womenability", des associations connues, reconnues, dont l'ambition est de répondre à de véritables préoccupations des Parisiennes concernant leur vie quotidienne, leur sécurité, leurs déplacements dans la ville.

Hervé BÉGUÉ a rappelé la réalité quotidienne vécue par les femmes, qui est différente de celle des hommes dans l'espace public.

Oui, les rapports sociaux de sexe et le patriarcat aboutissent à des inégalités y compris en termes de partage de l'espace public. Je vous invite évidemment à soutenir ce projet de délibération très largement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 14).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Maya Surduts.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un établissement en hommage à Maya Surduts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 78 et 79 ont trait à des hommages à Maya Surduts.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Une grande féministe est morte le 13 avril dernier. Nombre d'entre nous ont côtoyée Maya Surduts, cette infatigable militante contre la pensée réactionnaire misogyne qui s'oppose au droit à l'avortement, à la contraception, au droit aux femmes à disposer librement de leur corps.

Il est normal que la Ville rende hommage à cette militante et nous demandons que la Ville trouve le meilleur moyen pour lui rendre hommage, à travers ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'était rapide et efficace...

Excusez-moi ! Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je serai plus longue.

Notre groupe a été très touché par la disparition de Maya Surduts, figure majeure du féminisme français, survenue le 13 avril. Née dans une famille juive et communiste en 1937 à Riga en Lettonie, elle émigre en France en 1938, échappe de peu à la déportation avec ses parents.

Elle a toujours été une militante infatigable et téméraire prenant part à de nombreux combats : lutte contre l'apartheid, la ségrégation raciale aux Etats-Unis ou pour l'indépendance de l'Algérie.

Son engagement féministe naît dans l'effervescence militante du début des années 1970 lorsqu'elle adhère au mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception.

Le droit pour les femmes à disposer de leur corps, véritable fil rouge dans la vie de Maya Surduts, l'amène à créer la coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, dite CADAC en 1990, dans un contexte où les actions anti avortements se multiplient sous l'égide de l'extrême-droite. Une initiative en cohérence avec ses conceptions anti fascistes.

Grâce en partie à l'action de la CADAC, une loi instituant le délit d'entrave à l'IVG est promulguée en 1993. Dans la continuité de ces combats, une manifestation réunit le 25 novembre 1995, 40.000 personnes à Paris. Les manifestants réclament la garantie d'un large accès à l'avortement et à la contraception et s'attaquent à la question de l'emploi des femmes s'inscrivant dans la conception féministe de Maya Surduts, alliant droit des femmes et lutte des classes.

Le succès de cette manifestation dont Maya Surduts a été l'une des chevilles ouvrières donne naissance au collectif national pour les droits des femmes en 1996, dont elle sera porte-parole jusqu'à son décès.

Nous souhaitons également souligner son engagement pour l'abolition de la prostitution, tandis que la loi combattant le système prostitutionnel a été promulguée le jour de sa disparition.

Aussi, nous émettons le vœu qu'une structure ou un établissement public dédié au droit à l'avortement, à la contraception et aux droits des femmes soit baptisé Maya Surduts.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je remercie les groupes Communiste et Ecologiste d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur la vie passionnante de Maya Surduts, que nous avons eu la chance de côtoyer et de connaître et la très grande tristesse de voir disparaître le 13 avril dernier à Paris.

Pas une manifestation, pas un rassemblement sur le parvis parisien, sans que les féministes ne soient derrière Maya Surduts, toujours au premier rang dans l'action, énergique dans les cortèges du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, du 25 novembre, contre les violences faites aux femmes, et dans toutes les autres mobilisations pour les droits des femmes qu'elle savait organiser avec ses camarades du collectif national du droit des femmes.

Elle était présente dans toutes les luttes pour rappeler encore la nécessaire prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement d'un féminisme imprégné des luttes.

La lutte pour le droit à l'avortement a été l'un de ses premiers engagements, elle était celle qui dénonçait l'action de tel ou tel commando anti IVG. Elle détectait le moindre dispositif législatif susceptible de porter atteinte aux droits des femmes, qui lançait sans cesse de nouvelles idées pour mettre fin aux violences machistes.

Maya Surduts rappelait toujours l'importance de la convergence des luttes, si bien illustrée dans les grèves de 1995 lorsque les cheminots rejoignirent les féministes dans la rue le 25 novembre, permettant ensuite la naissance du C.N.D.F.

Elle a mené le combat féministe jusqu'au bout : aux côtés des militantes féministes tonnant contre les conséquences de la Loi Macron pour les femmes précaires ; à l'automne, organisant un rassemblement de solidarité avec les femmes exilées sur le parvis de l'Hôtel de Ville ; en février, à l'Assemblée nationale, aux assises contre la GPA avec Suzy ROJTMAN ; en mars au Sénat pour fêter les 60 ans du planning familial aux côtés de ses camarades des luttes fondatrices du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception et de la CADAC, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception ; jusqu'en avril, où elle s'est réjouie de l'adoption de la loi pour l'abolition du système prostitutionnel.

Pour Maya Surduts, la révolution ne pouvait se faire sans les femmes et les femmes ne pouvaient s'émanciper sans se battre dans le même temps contre le système patriarcal. Elle y a consacré sa vie dans un militantisme acharné avec tant d'abnégation personnelle et d'énergie.

Un premier hommage lui sera rendu avec le concours de la Ville de Paris le 25 juin prochain. Je donne bien évidemment un avis favorable à vos vœux prévoyant les autres hommages futurs de la Ville à cette grande dame, féministe, femme en lutte et combattante des droits humains.

Je dois dire que je ne l'ai pas citée, mais il est vrai qu'elle connaissait les arcanes de la Préfecture de police par cœur pour avoir déposé tellement de demandes de manifestations et de rassemblements. Je pense qu'on l'associera également à ces hommages. Cela l'aurait beaucoup amusée.

Je vous remercie beaucoup, en tout cas, de nous avoir permis d'évoquer la personnalité de Maya ici.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est donc deux avis favorables.

Est-ce bien cela ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 129).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 130).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au centre Hubertine Auclert.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre Hubertine Auclert et au Pass Contraception.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre Hubertine Auclert.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 80, 81, 82 et 82 bis ont trait au Centre Hubertine Auclert.

Je donne la parole successivement à Anne SOUYRIS ou David BELLIARD ? C'est David BELLIARD.

Nicolas BONNET-OULALDJ ou Raphaëlle PRIMET peut-être ? Hervé BÉGUÉ.

Et Danielle SIMONNET

Donc, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, enfin ce qu'il en reste, la question de l'égalité femmes-hommes est une problématique centrale dans notre société, un véritable enjeu de santé publique. Comme nous l'écrivions dans notre vœu, il faut garder en tête quelques chiffres : une femme meurt tous les 2,7 jours victime de son conjoint et nous pouvons aussi parler du salaire des femmes, inférieur de près de 20 % à celui d'un homme pour un équivalent temps plein similaire.

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes tient un rôle primordial, d'autant plus que, depuis 2013, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes y est intégré. Malheureusement, la nouvelle majorité régionale vient d'acter une baisse de 30 % des moyens alloués à ce centre.

Nous connaissons la volonté de la Ville d'être exemplaire en matière de lutte pour l'égalité femmes-hommes, c'est pourquoi, nous vous demandons de rappeler l'attachement de notre Ville au Centre Hubertine Auclert et aux missions qui sont les siennes.

Nous vous demandons aussi d'inviter la Région à revoir sa décision et remédier à cette baisse. Et le cas échéant, nous souhaitons que notre Ville s'engage financièrement, lors du budget supplémentaire, à compenser tout ou partie des financements perdus de la Région.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons tous applaudi à la création du Centre Hubertine Auclert. Ce centre a réussi en quelques années à fédérer bon nombre d'énergies, en particulier du côté des associations mais aussi des collectivités locales qui se sont engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cet organisme a travaillé et travaille encore à ce que ce nous ayons un lexique commun. Le centre a créé un guide pratique pour mettre en place des budgets genrés et a fait avancer les idées sur la question de l'espace public ouvert à tous et à toutes, donc aux femmes.

Nous considérons que ce centre a une place incontournable désormais dans le paysage francilien. Diminuer le budget du centre et supprimer les crédits du "Pass contraception" sont un signe, un mauvais signe envoyé aux femmes, et aux jeunes femmes en particulier. Si le "Pass contraception" n'a pas trouvé son public, comme le dit la présidente Péresse, c'est peut-être que la communication n'a pas été suffisante.

Ces deux décisions budgétaires sont l'illustration d'un choix politique et idéologique de la droite. Quand elle entend les mots féminisme et contraception pour les mineurs, elle se scandalise.

On est loin de l'unanimité qui avait guidé tous les parlementaires à voter la loi contre les violences faites aux femmes. C'est dommage. Nous voulons que les femmes parisiennes et les jeunes femmes puissent continuer d'accéder aux travaux du Centre Hubertine Auclert et à un "Pass contraception" qui permet d'avoir accès gratuitement aux moyens contraceptifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelle honte ! Quelle honte que cette mesure de Mme PÉCRESSÉ, qui n'hésite pas à réduire de 30 % les moyens alloués au Centre Hubertine Auclert. Oui, quelle honte ! On voit toute la réaction dans sa splendeur, qui finalement fait la part belle à la domination masculine, fait la part belle justement à notre société du patriarcat.

Ah oui ! Ils sont loin les discours affichés d'engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Sitôt en fonction à la tête de la Région Ile-de-France, quelle est la mesure qui est prise ? Réduire de 30 % les moyens alloués au Centre Hubertine Auclert. Mais on sait très bien les conséquences que cela a. Les conséquences ? C'est qu'on brise un centre qui mène un combat pour l'égalité femmes-hommes, des actions contre le sexisme et le harcèlement, des actions pour l'égalité professionnelle, des actions en direction des jeunes, des actions contre les violences faites aux femmes.

On sait le rôle essentiel que joue le Centre Hubertine Auclert, en tant que centres de ressources et d'informations sur l'ensemble des inégalités femmes -hommes en Ile-de-France.

On sait le rôle important qu'il joue également au niveau de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, puisque celui-ci est rattaché au Centre Hubertine Auclert et il est donc également menacé par cette décision.

Nous, au niveau de la Ville de Paris, nous avons souhaité développer un Observatoire contre les violences faites aux femmes au niveau parisien, dans la même cohérence et dans la même lignée, que ce qui s'était fait d'abord dans le 93.

Il faut à un moment donné assumer, mettre en place une politique d'austérité qui cible spécifiquement ce centre-là, prioritairement ce centre-là, est vraiment révélateur de la pire orientation réactionnaire qui soit.

Vraiment j'espère que l'ensemble des vœux déposés seront soutenus, notamment à travers le vœu de l'Exécutif qui est proposé. J'annonce d'emblée que je retirerai mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif, parce que je souhaite qu'il y ait, si possible, l'unanimité mais en tous les cas une très forte majorité autour de ce vœu.

Voilà, il me semble extrêmement important de soutenir le Centre Hubertine Auclert.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche, le groupe Ecologiste de Paris et Danielle SIMONNET d'attirer notre attention sur la situation du Centre Hubertine Auclert, que je connais bien pour en être administratrice au nom de la Ville de Paris.

Vous l'avez dit, le Centre Hubertine Auclert est un acteur francilien incontournable de la lutte pour l'égalité femmes-hommes. C'est l'une des seules organisations à fournir des guides, des outils méthodologiques et pratiques, des études, qui permettent aux collectivités territoriales et aux associations d'Ile-de-France d'avancer concrètement sur le chemin de l'égalité, et en plus ensemble.

La Ville de Paris travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec le centre, notamment s'agissant de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, dont la création en novembre 2014 a été largement inspirée de l'Observatoire régional installé au niveau du centre.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement inquiets pour son avenir, depuis l'annonce de réductions budgétaires confirmées par le vote de la nouvelle majorité du Conseil régional d'Ile-de-France.

Il s'agit précisément d'une diminution des autorisations d'engagement passant de 836.000 euros en 2015 à 600.000 euros cette année, soit environ 30 % de baisse de budget. Cette baisse de moyens va signifier des difficultés à répondre à une demande pourtant croissante de la part du secteur éducatif, des associations, des collectivités locales qui étaient 200 en 2015 à l'avoir sollicité pour un total de plus de 1.000 initiatives.

Ce centre pourrait aussi déménager dans des bureaux du type administratif dans le quartier Montparnasse, ne lui permettant plus de réaliser son objectif de lieu de rencontre des publics et des professionnels.

S'agissant de Paris, je m'inquiète quant aux possibles remises en cause de nos projets de collaboration, notamment de bénéficier de l'expertise du centre pour renforcer la prise en compte de l'égalité femmes/hommes au niveau de l'élaboration du prochain budget ou pour la mise en place d'un groupe de travail sur les questions de violences de genre sur Internet.

S'agissant de l'Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes, ce sont toutes les actions de sensibilisation et d'éducation qui sont menacées par la disparition du centre Hubertine Auclert.

Tout cela semble bien en contradiction avec les interviews données par Valérie PÉCRESSE à l'occasion du 8 mars, mais finalement pas tellement étonnant et même cohérent lorsqu'on voit que son budget relatif à l'action sociale s'attaque prioritairement à l'accès aux soins des personnes atteintes du VIH, aux aides à l'I.V.G., à la contraception, à Solidays ou encore à la Marche des fiertés.

Aujourd'hui pour la Ville de Paris, il n'est pas question de reculer sur ces sujets et celui de l'égalité femmes/hommes au niveau francilien comme au niveau parisien. C'est pourquoi nous souhaitons, par un vœu de l'Exécutif, interpellier la Présidente de la Région Ile-de-France pour qu'elle revienne sur cette décision de baisse des moyens alloués au centre Hubertine Auclert. Il s'agit de permettre à Paris de poursuivre ses partenariats et de développer avec toutes les collectivités d'Ile-de-France volontaires des projets en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Je vous invite donc à retirer vos vœux au profit du vote du vœu n° 82 bis de l'Exécutif qui, je l'espère, nous rassemblera.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. LEGARET pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je pense qu'il y a toujours un inconvénient à se tromper d'assemblée et à attaquer la Présidente du Conseil régional qui n'est pas là pour répondre.

Vous permettez que je m'exprime.

Vous êtes naturellement en droit de poser des questions, mais là vous faites les questions et les réponses. Attendez peut-être que les réponses soient faites. Nous serons d'ailleurs en séance au Conseil régional demain et après-demain.

Je voudrais simplement rappeler que vous dites beaucoup d'inexactitudes. Tout d'abord, le précédent Président de Région, M. Jean-Paul HUCHON, ne distribuait plus les "Pass" et ne finançait plus la ligne budgétaire destinée à l'achat de ces "Pass contraception".

La Présidente, Valérie PÉCRESSE, a lancé la création d'un groupe de travail pour redéfinir un dispositif opérationnel. Voilà la proposition qui est faite. Elle me paraît ne pas remettre en cause, mais redéfinir la manière dont la Région peut et doit être présente sur ce terrain de la contraception.

Quant au centre Hubertine Auclert, il ne s'agit en rien de le menacer ; il s'agit de réaliser des économies sur les coûts de loyer. Des locaux étaient loués pour un prix fort, il se trouve que des locaux sont disponibles à la Région d'Ile-de-France et qu'une convention d'hébergement a été proposée pour que le centre Hubertine Auclert puisse continuer à fonctionner dans des locaux qui coûteront beaucoup moins cher.

Voilà le sens de la réorientation. Lors d'une alternance politique, il y a une évaluation et une redéfinition d'un certain nombre de politiques. Le centre Hubertine Auclert, les conseillers régionaux de la majorité régionale y sont attachés, y siègent, y sont présents. Il ne s'agit en rien de le remettre en cause, il s'agit d'en redéfinir les missions de manière plus opérationnelle et en l'allégeant des coûts inutiles.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les trois vœux présentés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, les vœux n^{os} 80 et 81 sont aussi retirés, Danielle SIMONNET ayant précisé qu'elle retirait le vœu n° 82 avant de partir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 82 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 131).

2016 DDCT 13 - Subventions (97.500 euros) à 5 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 13 relatif à l'attribution de subventions de 97.500 euros à cinq associations et financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de notre Commission préparatoire de ce Conseil, des interrogations ont été émises sur la nécessité d'intervenir spécifiquement en direction de personnes âgées immigrées vis-à-vis des autres personnes âgées à Paris. Je souhaite donc apporter quelques précisions pour répondre à ces interrogations et ainsi lever le doute sur l'utilité des actions effectuées par les associations concernées.

Près de 500.000 personnes âgées immigrées de plus de 65 ans, originaires de pays non-communautaires vivent en France. La plupart sont venues y travailler dans les années 50 à 70 ou ont rejoint leurs conjoints dans le cadre du regroupement familial. Le plus souvent isolées, elles connaissent des conditions de logement précaires et inadaptées aux besoins de personnes âgées.

Certes, ces personnes ont les mêmes besoins en matière d'aide et d'accompagnement que les autres personnes âgées, mais elles ont aussi un état de santé prématurément dégradé dès 50 ans, du fait notamment des conditions de travail et de vie difficiles qu'elles ont connues, leur perte d'autonomie intervenant plus tôt que chez les personnes âgées non immigrées.

Elles connaissent de multiples difficultés pour accéder à leurs droits sociaux, sanitaires résultant de leur maîtrise insuffisante de la langue française, la complexité des procédures administratives et leur parcours professionnel.

De nombreux rapports et études constatent que les immigrés âgés font trois fois moins appel aux soins de santé que les autres personnes âgées. Conscients de leurs difficultés, des conseils généraux, des villes et de nombreuses associations ont mis en place des projets locaux pour tenter d'apporter des solutions adaptées et ainsi leur permettre d'accéder, par exemple, aux services sociaux, au prestataire légal et à l'aide à domicile.

Des cafés sociaux se sont ainsi développés dans notre ville, lieu d'accueil convivial avec comme objectif de favoriser l'accès au droit grâce à la tenue de permanences sociales, de valoriser la mémoire de parcours migratoires de seniors. Ces lieux visent aussi à renforcer le lien social et la convivialité pour lutter contre l'isolement.

Ceux concernés par cette subvention sont, par exemple :

Ayyem Zamen, "bon vieux temps" en kabyle, le premier lieu de ce type. Il a été inauguré en 2003 dans le 20^e arrondissement.

Un deuxième café social porté par la même association a depuis ouvert ses portes dans le quartier de la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement.

13'SAGES dans le 13e arrondissement, un projet qui regroupe plusieurs structures accueillant les personnes âgées originaires du sud-est asiatique. Il vise, comme les autres cafés sociaux, l'accès au droit, la convivialité et la mémoire.

Contrairement à ce qui a été imaginé, la plupart des personnes âgées immigrées ne sont pas retournées dans leur pays d'origine, mais sont restées en France. Comme toute personne âgée, leur souhait est de vieillir à domicile, c'est-à-dire rester dans leur logement, appartement, chambre en foyer "travailleurs" ou résidences sociales.

En 2007, 89.000 Parisiens de 60 ans ou plus sont immigrés, soit 21 % des seniors. Entre 1999 et 2007, Paris a gagné 15.900 seniors dont 14.500 seniors immigrés.

Il s'agit de personnes vulnérables qui nécessitent la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé incluant une offre de services de qualité prenant en compte le vieillissement dans tous ses aspects. Cette réalité du vieillissement des travailleurs migrants est d'ailleurs particulièrement prégnante dans les foyers de travailleurs migrants : sentiment d'insécurité, barrière culturelle ou de la langue, difficulté pour faire valoir leurs droits. Les personnes immigrées logées en foyers de travailleurs migrants souffrent souvent d'un profond sentiment d'abandon et de repli sur soi.

Les travaux de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants actuellement en cours et déjà finalisés pour certains ont certes entraîné des améliorations du cadre de vie, chambres aménagées en véritable studios, mais nous nous interrogeons sur le risque d'un renforcement de l'isolement alors que ces personnes ont vécu toute leur vie en collectif. La perte d'espaces tels que les cuisines collectives, les lieux d'échanges et de solidarité favorise cet isolement et une certaine perte de repère.

Ainsi, comment expliquer, l'essor des cafés sociaux et le soutien de la Ville à ces projets quand, de l'autre côté, nous supprimons les espaces collectifs dans les résidences sociales qui ont pourtant la même vocation sociale ? Soyons cohérents. Nous devons soutenir le lien collectif et les logiques de solidarité sur lesquelles s'appuient ces espaces sans choisir un modèle de socialisation, tout en dévoyant le second.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame KONÉ, pour votre intervention, d'abord parce qu'il ne pouvait y avoir de meilleure réponse au nom de l'Exécutif sur l'intérêt de ces subventions en direction de cinq associations qui portent des projets intéressants, importants. Je crois que ce qui est important, c'est d'arriver à travailler sur la complémentarité de tout ce que nous faisons les uns et les autres, et d'intégrer - je dis cela, y compris par rapport à la deuxième partie de votre intervention - le fait que notre ville, parce qu'elle est grande, diverse, multiple, a aussi de la place pour des projets de nature, de portage et d'organisation différente.

C'est, en tout cas, je crois, ce que nous essayons de faire pour pouvoir être le plus opérationnel possible et le plus efficace possible dans l'accompagnement que nous pouvons apporter à des projets associatifs. C'est, en tout cas, le souhait que je porte en ce qui concerne ce type d'association, ce type de projet porté par ces associations pour qu'elles s'intègrent également dans le schéma gérontologique que conduit Dominique VERSINI, avec des premières réunions publiques qui viennent d'être lancées pour que tous nos aînés, dans leur diversité, trouvent leur place dans une ville inclusive et bienveillante.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 13).

2016 DASES 128 G - Subventions (390.500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 128 G est relatif à l'attribution de subventions et conventions avec cinq associations de prévention spécialisée.

La parole est à Marie ATALLAH pour cinq minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'approuver des conventions pluriannuelles avec cinq associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle. Agir pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans formation, fragilisés et en voie de marginalisation, constitue en effet un enjeu majeur dans le contexte économique et social actuel.

Les chiffres de la précarité des jeunes à Paris que vous nous signalez dans le document du projet, nous obligent à agir d'une manière efficace. 16 % des 16 à 25 ans ayant terminé leurs études sont sans qualification. Un jeune sur 5 de 20 à 25 ans est au chômage à Paris. Face à ce constat, nous apprécions l'action volontariste de notre collectivité mobilisée et fortement engagée par la mise en place de plusieurs dispositifs comportant un volet relatif à l'accompagnement des jeunes en difficulté selon leur spécificité familiale, psychologique ou sociale, afin de leur permettre une réelle insertion sociale et professionnelle : le contrat de Ville, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes, le Schéma de prévention de la protection de l'enfance ou encore le futur Plan parisien de l'insertion par l'emploi.

Pour ce qui concerne le projet qui nous est proposé aujourd'hui, nous tenons à exprimer notre soutien de la décision de mieux cibler l'accompagnement des jeunes vers l'emploi dans le cadre de l'action des acteurs de la prévention spécialisée. Cela dit, et pour mieux comprendre et apprécier ce projet important, nous souhaitons avoir plus d'informations sur certains de ses aspects. Sur la répartition des subventions sur les cinq territoires présentés dans le projet, nous nous interrogeons sur l'écart important entre le secteur du Centre de Paris - 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements - qui aura un peu plus de 134.000 euros, et d'autres territoires beaucoup plus en difficulté, comme celui des 10e, 13e, 15e et 18e arrondissements, qui n'aura que 78.280 euros. Une explication justifierait certainement cet écart incompréhensible dans la présentation du projet dans le document.

Un autre point important nous interpelle. Il porte sur la rémunération des jeunes participant aux chantiers éducatifs ou employés par une entreprise d'insertion par l'économie : aucune indication dans le document sur le niveau de rémunération de ces jeunes.

Au-delà de ces questions, nous tenons à exprimer ici notre soutien à cette action menée par les acteurs de la prévention spécialisée. Se doter d'outils d'insertion par l'économie au sein même des structures de la prévention nous semble être une avancée réelle pour améliorer l'efficacité de l'accompagnement des jeunes dans la proximité et en milieu professionnel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH, pour votre intervention.

Trois points, dont deux réponses aux questions que vous avez posées et que vous aviez posées en 4e Commission.

Tout d'abord, merci de mettre en lumière ce projet de délibération. Il est important et cela me fait plaisir qu'il ne soit pas noyé dans le flot de nos centaines de projets de délibération. Nous avons, en effet, en discutant avec les clubs de prévention spécialisée, fait le choix d'avoir un projet de délibération spécifique sur les questions d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes suivis et accompagnés par les clubs de prévention spécialisée. C'est une action qui est à côté de l'action éducative des clubs de prévention spécialisée. C'est une action que certains clubs de prévention spécialisée ont souhaité structurer et mettre en place. Donc la Ville accompagne ces actions. Merci d'avoir mis en lumière ce projet de délibération qui nous permet, en effet, de pouvoir offrir un outil supplémentaire dans les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes.

Vous m'interrogez sur deux questions : d'abord, sur la question de la répartition des subventions et puis, sur la question de la rémunération des jeunes.

La répartition des subventions se fait d'abord sur la même base qu'en 2015. Nous sommes exactement sur les mêmes montants qu'en 2015. Le C.A.S.P. est, en effet, plus accompagné que les autres parce qu'il y a deux postes qui sont financés et accompagnés, alors que dans les autres clubs de prévention, il y a un poste d'éducateur ou de C.S.E. qui est financé. C'est aussi un fruit de l'histoire puisque le C.A.S.P., depuis sa fusion avec "La Clairière", gère deux structures distinctes : une entreprise d'insertion et une association intermédiaire qui suit et donc, accompagne

des jeunes habitants dans le périmètre d'intervention de son club de prévention, donc le Centre de Paris, mais également des jeunes qui viennent d'autres arrondissements et qui sont suivis et accompagnés par des clubs de prévention qui n'ont pas de structure d'insertion dédiée.

Par exemple, ils accompagnent des jeunes de la M.C.V. du 19^e arrondissement, d'Olga Spitzer du 11^e arrondissement, du C.F.P.E. Donc ils sont un peu, pour les clubs de prévention qui n'ont pas de structure dédiée à l'insertion, le débouché naturel pour les jeunes et les éducateurs de ces clubs de prévention. Ils ont fait des choix différents en termes de structuration d'activité, mais c'est la raison pour laquelle ils accompagnent plus de jeunes et ils ont deux personnels qui sont donc financés par la Ville de Paris sur ce sujet. Voilà la réponse à votre question.

Sur la rémunération, comme tous les salariés en insertion, les jeunes ont un contrat de travail particulier qui est un C.D.D. dit d'insertion, qui est renouvelable deux fois, d'une durée maximale de 24 mois. La rémunération est au moins égale au S.M.I.C. horaire.

Je redis par ailleurs - j'ai oublié de vous le dire - qu'en ce qui concerne le C.A.S.P., il y a aussi une autre particularité. Les autres structures travaillent beaucoup sous le mode de chantier éducatif. Le C.A.S.P. a, du coup, parce qu'il a deux structures distinctes, une cinquantaine de jeunes qui est en chantier éducatif et une petite vingtaine qui travaille avec la structure dédiée d'entreprise d'insertion. Du coup, cela ne change rien sur les modalités. Mais enfin, ce sont deux réseaux qui permettent de se compléter et de construire des parcours cohérents, ce qui n'est pas inintéressant.

Voilà pour la réponse à vos interrogations, Madame ATALLAH. Et merci de votre soutien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 128 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 128 G).

2016 DAJ 10 - Approbation du principe de création d'une association dénommée "Vers Paris sans Sida", des statuts de celle-ci et l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAJ 10 porte approbation du principe de création d'une association dénommée "Vers Paris sans Sida".

Je donne la parole successivement à Karen TAÏEB, Hervé BÉGUÉ et David BELLIARD.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, peut-on imaginer la fin du Sida ? La réponse est oui. C'est en tout cas ce à quoi se sont engagées 250 villes qui ont signé la Déclaration de Paris en partenariat avec "Onusida".

L'objectif est en effet d'éradiquer l'épidémie d'ici 2030, avec moins de 200.000 nouveaux cas par an dans le monde. Un chiffre comparatif, en 2014, environ 2 millions de personnes étaient encore nouvellement infectées par le V.I.H.

Pour l'épidémiologiste France LERT qui a rendu, en février 2016, un rapport plein d'optimisme à la Maire de Paris, il serait possible d'atteindre, en 2020, 90 % de séropositifs dépistés, 90 % de dépistés mis sous traitement et 90 % des patients traités avec une charge virale indétectable.

Trop nombreuses sont les personnes qui ignorent leur séropositivité et, par conséquent, elles peuvent à leur tour transmettre le virus. Or, nous disposons aujourd'hui de plusieurs tests de dépistage : les tests rapides, les autotests, même si leur prix reste un frein, et depuis janvier 2016, la PrEP par Truvada, qui peut être prescrite dans les services d'infectiologie et, d'ici quelques semaines, dans les C.E.G.I.D.D.

La PrEP, qui signifie Prophylaxie pré Exposition, est un outil préventif qui permet à une personne séronégative, courant un risque d'infection à V.I.H., de réduire ce risque en prenant un traitement antirétroviral. La France est le premier pays d'Europe à autoriser sa prescription en traitement préventif.

A Paris, l'épidémie reste concentrée à 90 % dans deux groupes : 52 % sont des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et chez lesquels l'épidémie s'aggrave, et 38 % sont des populations migrantes, principalement venues d'Afrique subsaharienne.

Si la réduction de la transmission du virus est possible, il faut évidemment s'en donner les moyens, tous les moyens. D'où la création de cette association dénommée "Vers Paris sans Sida" dont on peut tous ici se féliciter et qui aura pour objet de collecter des fonds publics et privés afin de financer l'accès au dépistage, aux soins, aux traitements et aux droits, en privilégiant les dispositifs de santé communautaires visant les populations les plus touchées par l'épidémie de V.I.H.

Parce que Paris en a la volonté, parce qu'un grand nombre d'acteurs sont engagés dans ce combat, parce que la recherche nous permet aujourd'hui d'entrevoir le bout du tunnel, parce que le dépistage et la prévention sont possibles, parce que le traitement existe, je citerai France LERT, qui elle-même a utilisé un mot du Président OBAMA "Yes we can", "Oui, c'est possible".

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous partageons l'objectif de la création de cette association "Vers Paris sans Sida".

Depuis plus de trente ans, nous vivons à l'heure du Sida. Je ne referai pas ici l'histoire de cette maladie, ni ne dirait ce qu'elle a suscité comme peur, mépris, gêne ou sarcasme au début des années 1980. Je préfère rappeler les belles pages de celles et ceux, médecins, patients, amis et camarades de patients, qui n'ont eu de cesse que notre pays prenne la mesure de la pandémie.

Cette maladie a changé à jamais le rôle et la place du patient dans le diagnostic, le traitement et la prévention.

Combien de médecins racontent que, pour la première fois, le malade en savait plus qu'eux-mêmes. Des dizaines d'associations sont nées à ce moment-là et si certaines ont disparu, nos délibérations, cette année encore, comporteront des subventions à celles qui continuent leur travail infatigable pour que la contamination régresse, que les traitements progressent et surtout que la recherche avance.

Notre ville reste une ville qui connaît un fort taux de contamination. D'abord parce qu'à chaque nouvelle génération, il faut revenir sur les fondamentaux : comment se protéger, même la première fois ? Comment éviter que les comportements à risque ne soient propagés ? Comment faire pour que les toxicomanes se protègent ? Je pense en particulier aux plus jeunes d'entre nous ou à ceux pour qui l'usage du préservatif n'est pas habituel. Oui, nous devons dire et redire qu'il faut se protéger dès le premier rapport sexuel et ce, quel que soit le ou la partenaire.

La prise en compte des spécificités de certaines populations, plus soumises au risque que d'autres, doit rester notre boussole. Paris est une ville monde et beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ne découvrent la précaution ou le traitement qu'une fois installés dans notre pays.

Si heureusement les traitements sont désormais mieux supportés, si désormais bon nombre de personnes infectées travaillent et ont une vie heureuse des plus normales, il reste encore dans le milieu du travail, quand la personne a déclaré sa maladie, des discriminations rampantes. Les témoignages de celles et ceux à qui on refuse un poste ou une promotion existent, sachons ne pas l'oublier.

C'est tout à l'honneur de notre Capitale et de sa Municipalité d'inciter à la création de cette association qui va fédérer, mobiliser et déployer des efforts et des moyens nécessaires pour qu'enfin, en 2030, on atteigne l'objectif de 90 % de séropositifs dépistés et 90 % de dépistés sous traitement.

Cette association ne remplace pas l'opiniâtreté de "AIDES", la dénonciation d'Act Up, la générosité de "Solidarité Sida" mais elle permettra de démultiplier leur action.

Je ne serai certainement plus sur ces bancs quand, en 2030, nos successeurs auront à se féliciter que les objectifs sont atteints. Je le souhaite ardemment, comme mes collègues élus actifs dans l'association présidée par Jean-Luc ROMERO, "Elus locaux contre le Sida".

En prononçant ces quelques mots, passent devant moi les visages de ceux que nous avons connus, qui sont morts avant l'AZT et le DDI, qui n'ont pas connu les progrès de la médecine. Toutes et tous dans cet hémicycle, nous avons le souvenir d'un proche, d'un ami, d'un camarade qui a disparu.

Alors, restons mobilisés, restons vigilants et éclairons la génération qui vient. Le combat n'est pas fini, même si nous avons ensemble gagné de belles batailles.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération marque une étape importante d'un chantier historique dans la lutte contre le Sida, via la création de l'association "Vers Paris Sans Sida" qui a pour objet de collecter des fonds publics et privés, afin de financer les actions nécessaires pour un objectif particulièrement ambitieux mais parfaitement atteignable, si tant est qu'on s'en donne les moyens, en finir avec l'épidémie du V.I.H. Sida à Paris.

Le dossier remis par l'épidémiologiste France LERT, "Vers Paris Sans Sida", en février 2016, faisait un certain nombre de propositions, afin d'atteindre l'objectif des trois fois 90 en 2020 et la fin de la transmission du V.I.H. en 2030 à Paris. Trois fois 90, c'est 90 % des personnes séropositives qui connaissent leur statut sérologique, 90 % des personnes qui connaissent leur séropositivité et qui reçoivent des traitements antiviraux et 90 % des personnes sous traitements antiviraux qui ont une charge virale indétectable.

Les politiques mises en place pour mener ce combat, qui s'inscrit dans une histoire médicale, scientifique et politique riche et souvent tragique, doivent être ambitieuses. Nous avons d'ailleurs été particulièrement satisfaits de voir en début d'année que la PrEP par Truvada peut être prescrite dans les services d'infectiologie et prochainement dans les centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic.

La PrEP est la prise de médicament anti-V.I.H. par des séronégatifs dans un but préventif, ce procédé est autorisé aux Etats-Unis depuis juillet 2012 et la prise en charge financière à 100 % du Truvada, le médicament actif, doit permettre un développement de son usage et une plus grande égalité d'accès.

Afin de mener à bien l'ambitieux et vital projet de voir Paris se débarrasser définitivement du Sida, notre Ville doit aussi y mettre les moyens, c'est d'ailleurs tout l'intérêt de la création d'un poste de coordinateur du programme "Vers Paris Sans Sida" et de l'installation d'un comité stratégique associant l'ensemble des acteurs de la lutte contre le Sida à Paris.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération et nous suivrons avec attention les résultats de ces actions, avec l'espoir qu'en 2030, nous pourrions parler du Sida à l'imparfait.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différents orateurs et oratrices d'avoir fidèlement rapporté les données actuelles et les enjeux de l'épidémie de V.I.H. à Paris.

Lorsque France LERT a présenté son rapport le 1er février à Anne HIDALGO, dans la suite j'avais indiqué devant notre Conseil que nous mettrions en œuvre sans tarder les premières recommandations de ce rapport.

Nous y sommes. Une coordinatrice a été recrutée pour mener ce programme "Vers Paris sans Sida" aux côtés des élus et avec la Direction de la Santé.

Le comité stratégique a été mis en place, il se réunira pour la première fois dans 48 heures, vendredi 20 mai. Il réunit l'ensemble des acteurs, associations, chercheurs, cliniciens engagés dans la lutte contre le V.I.H. Dans le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui, en proposant la création de cette association qui est un fonds qui a pour objet de récolter à la fois des fonds publics et privés, nous marquons notre volonté que les actions seront bel et bien financées.

Bien évidemment, et pour faire écho aux propos d'Hervé BÉGUÉ, les financements traditionnels sont appelés à être maintenus. On ne saurait évidemment accepter que les uns ou les autres se désengagent à l'heure où il s'agit de mener une stratégie d'élimination de ce virus. Mais cela n'est pas le cas. La création de l'association "Vers Paris sans

Sida" va au contraire permettre que de nouveaux acteurs arrivent, et d'ailleurs un premier acteur privé a déjà pris des engagements à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros envers ce fonds. C'est donc très significatif.

Le plan d'action qui doit être mis en place et dont la Maire de Paris a demandé qu'il démarre au plus vite sera étudié par le comité stratégique dans 48 heures, pour une mise en œuvre des premières actions dès la rentrée, dès cet été.

Au fond, vous le savez et je conclurai par cela, vaincre le Sida, c'est vaincre les discriminations et vaincre les ségrégations qui sont la marque de ce virus. Ces discriminations, ces ségrégations existent encore dans un certain nombre de lieux. Vous rappelez le monde du travail. Je rappellerai également qu'aujourd'hui, les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, les migrants, les prostituées, sont parmi les populations discriminées, celles envers lesquelles nous devons mener plus que jamais des politiques de dépistage et de prévention active pour vaincre le virus.

En tout cas, je tiens à remercier l'ensemble des orateurs pour l'engagement dont ils ont fait part vis-à-vis de ce projet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DAJ 10).

Je vous en remercie.

2016 DASES 88 G - Subvention (116.600 euros) et avenant avec l'association "Safe" (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 88 G porte subvention et avenant avec l'association "Safe", dans le 15e.

La parole est à M. David BELLIARD, pour 5 minutes.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'enjeu de santé publique fondamental qu'est la réduction des risques s'immisce très souvent dans l'ordre du jour de notre Assemblée.

Nous avons d'ailleurs eu il y a peu, au sein de notre Conseil, un débat sur l'implantation d'une salle de consommation à moindre risque. L'installation de cette salle est une décision pragmatique qui nous permettra, j'en suis sûr, de franchir une étape déterminante dans l'accompagnement des usagers de drogue et dans la prévention des risques.

Rappelons que les transmissions des maladies sont elles aussi liées aux conduites à risque et nous pouvons noter que la politique de réduction des risques en France, depuis son institution légale en 2004, a eu un effet sans précédent sur la transmission du V.I.H. En 1997, 26 % des nouvelles contaminations concernaient des usagers de drogue. En 2012, moins de 1 % des nouvelles contaminations concernaient des usagers de drogue.

L'association "Safe", visée par ce projet de délibération, agit afin de réduire les risques de contamination au V.I.H. et à l'hépatite C, notamment en favorisant le développement de l'accès au matériel d'injection stérile. L'association, qui gère actuellement 34 automates sur 16 arrondissements, s'est diversifiée en 2015 pour compléter l'offre d'outils de réduction des risques qui apparaissait insuffisante quantitativement et qualitativement afin d'adapter l'offre à l'évolution des pratiques.

En outre, cette association travaille en partenariat avec la S.N.C.F. pour répondre aux difficultés rencontrées par les agents dans les gares. L'association a notamment organisé une session d'information auprès des agents de la gare Saint-Lazare sur la réduction des risques et la conduite à tenir en présence d'usagers de drogue.

En 2008, en lien avec les services de la Ville, la DJS et la DASES, l'association a étendu son programme de réduction des risques à la prévention des risques sexuels chez les jeunes par l'installation de distributeurs de préservatifs masculins dans les lieux fréquentés par les jeunes.

En 2015, plus de 3.000 préservatifs ont été ainsi délivrés. Le succès est donc évident et nous ne pouvons que nous réjouir de l'étude d'implantation d'appareils supplémentaires dans de nouveaux lieux parisiens.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai peu à ajouter à l'exposé de David BELLARD mais, effectivement, dans ma réponse précédente, je n'avais pas cité les usagers de drogue car du fait de la politique de réduction des risques heureusement menée en leur direction depuis un certain nombre d'années, ils sont maintenant très peu contaminés par le V.I.H.

Par contre, ils restent fortement contaminés par l'hépatite C. Le "Safe" est une association, j'allais dire intelligente : elle sait en permanence évaluer ses dispositifs et les faire évoluer en fonction de ses évaluations. C'est ce qui amène à de nouvelles implantations, vous l'avez rappelé, mais aussi à faire évoluer les matériels, les kits distribués.

Cette évolution garantit le maintien d'un taux élevé de distribution de ces matériels de substitution. Oui, la Ville de Paris s'honore de continuer son engagement auprès de "Safe". Vous me permettez, à l'occasion de ce projet de délibération, d'appeler l'ensemble des partenaires et particulièrement le Conseil régional d'Ile-de-France à avoir la même approche de réduction des risques et à maintenir et non pas à réduire ses engagements en la matière, car encore une fois, c'est une politique qui a montré qu'elle était efficace.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 88 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 88 G).

2016 DASES 181 G - Subvention (38.300 euros) à 8 associations intervenant dans le champ de l'information et du soutien aux aidants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 181 G est relatif à l'attribution d'une subvention à 8 associations intervenant dans le champ de l'information et du soutien aux aidants.

La parole est à Mme Karen TAÏEB puis à Mme Aurélie SOLANS.

L'information et le soutien aux aidants, Karen TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet plusieurs subventions et conventions pour un montant total de 38.300 euros pour 8 associations qui agissent dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.

C'est l'occasion surtout de rappeler toute l'importance des actions menées et que nous devons encore amplifier en direction des familles et des proches de personnes handicapées qui s'en occupent souvent seuls sans pouvoir être relayés.

La collectivité parisienne encourage depuis longtemps les initiatives associatives visant à soutenir les familles et les aidants dans leur vie quotidienne, mais nombreux sont ceux qui finissent par quitter leur emploi et même toute vie sociale pour s'occuper presque uniquement et exclusivement de la personne dépendante.

La charge de travail qui leur incombe est non seulement épuisante mais chronophage au point de ne plus avoir de temps pour eux-mêmes, du temps libre pour vaquer à leurs occupations, aller au cinéma, au théâtre, chez le médecin ou tout simplement ne rien faire. Pourtant, le décret du 17 mars 2004 prévoit d'organiser pour l'entourage des périodes de répit car le répit est un droit fondamental. Que ce soit le plan Alzheimer, le plan A.V.C. ou plus récemment le plan Autisme, tous ont intégré le droit au répit pour les aidants parmi leurs objectifs prioritaires.

Mais qu'en est-il dans la vraie vie ? Il est donc indispensable de soutenir ces associations qui œuvrent dans ce sens mais aussi de continuer à créer des centres d'accueil de jour, de former des professionnels d'aide à la personne pour les gardes à domicile, de développer les nouvelles technologies de surveillance à distance et d'expérimenter d'autres solutions qui existent comme le baluchonnage, très prisé au Canada, qui consiste en ce que le proche aidant passe le relais à un ou plusieurs baluchonneurs, comme on les appelle, sur un temps plus ou moins long.

Si nous pouvons nous féliciter de tout ce qui est fait pour le maintien à domicile, pour plus l'autonomie, notamment avec l'A.P.A., les aidants ne doivent pas en connaître le revers de la médaille, une médaille qu'ils méritent largement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, des petites subventions à des associations pour encourager les initiatives visant à soutenir les familles et les aidants dans leur vie quotidienne, des petites subventions en faveur d'un enjeu important, cela vient d'être dit, sur lequel, avec notre Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012-2016, la collectivité parisienne agit mais pour lequel beaucoup reste à faire.

Aujourd'hui, près de 1.100 personnes font appel à leurs aidants familiaux au titre des aides humaines de la P.C.H., la prestation compensatoire du handicap. Parmi ces aidants, on estime que 10 % doivent renoncer à toute activité professionnelle ou la réduire.

Je peux le constater lors de chaque commission pour l'autonomie et les droits des personnes handicapées de Paris où nous avons à traiter des demandes de personnes, les aidants familiaux doivent être pris en considération dans nos politiques.

Ces aidants, ce sont les parents, les sœurs, les frères, les enfants de la personne handicapée. Ils prennent une part primordiale et souvent prépondérante à la prise en charge, à l'accompagnement dans le quotidien, dans les soins, les démarches. Ils complètent ou même parfois pallient les intervenants professionnels, les dispositifs. Ils assurent aussi quand les places en structure font défaut.

Nous nous devons donc de construire des dispositifs qui prennent en compte les besoins des personnes handicapées et aussi les besoins de leurs aidants. Ils doivent pouvoir conserver une vie sociale, un travail, trouver des moments pour souffler dans cet engagement pour leurs proches en fonction de leurs projets, de leurs souhaits bien sûr.

Des structures spécialisées dans cette aide à domicile existent. Les fameux S.A.V.S., qui proposent une assistance, soit à domicile, soit dans les structures d'hébergement rattachées à des établissements. Ou encore les "SAMSAH", qui accompagnent en journée des adultes en situation de handicap qui ont besoin de soins réguliers et un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

Et puis, des actions dites de répit, proposées par la Ville ou des associations. Il s'agit d'une solution intéressante pour les familles qui ne souhaitent pas recourir à une institution à plein temps, avec par exemple des séjours vacances. Pour les parents d'enfants avec des handicaps ou des pathologies sollicitant une attention permanente, c'est à mon sens une très bonne solution. D'une certaine façon, c'est de pouvoir accéder à un service, comme tout parent qui envoie en colonie de vacances son enfant.

Nous venons, par une telle offre, soutenir les projets de maintien à domicile des familles qui somme toute ne demandent qu'à souffler, à prendre un temps pour soi.

Les solutions d'accueil et de répit actuellement proposées aux aidants à Paris sont encore insuffisantes et doivent être développées. D'autant qu'au-delà de l'épuisement physique et moral que peuvent connaître les aidants, s'ajoute la problématique des aidants vieillissants qui ne peuvent plus, pour certains, assurer leur rôle.

Le prochain schéma handicap de Paris devra s'atteler pleinement à répondre à ces problématiques, séjours de vacances, accompagnement à domicile et relais dans la ville, et notamment et surtout en matière de création de places en établissements spécialisés pour garantir que chacun des projets au domicile reposant sur les aidants familiaux ne soit pas par défaut.

Pour les jeunes adultes, les solutions qui permettent de faciliter leur prise d'indépendance malgré le handicap doivent se développer avec des appartements et un accompagnement adapté, avec des dispositifs qui commencent à faire leur preuve.

Pour finir, le projet de délibération qui nous est présenté ici le souligne, il faut aussi travailler à favoriser leur accès au droit et donc communiquer davantage. La M.D.P.H. doit jouer un rôle important sur ce plan, mais aussi toutes les associations et l'ensemble des dispositifs municipaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux intervenantes d'être intervenues sur cette question, qui ressort de façon fréquente et répétée dans les débats autour de la prise en charge des personnes en situation de handicap, mais aussi comme Dominique VERSINI pourra vous l'expliquer, dans le cadre du vieillissement et de la prise en charge des personnes âgées.

Cette question des aidants dans les travaux qui ont démarré du prochain schéma pour les personnes en situation de handicap, est revenue régulièrement, et je ne doute pas que ce sera un des axes du schéma qui vous sera présenté en fin d'année.

C'est une question fondamentale, parce que l'épuisement des aidants est un phénomène que nous connaissons bien. C'est un phénomène qui a des conséquences pour les aidants eux-mêmes et pour les personnes en situation de handicap, c'est un facteur d'institutionnalisation non justifié, qui ne devrait pas avoir lieu. Ce n'est pas une institutionnalisation liée à un choix.

C'est un facteur d'éloignement de la vie et d'une bonne inclusion dans la cité, un éloignement de la culture, des loisirs, de l'éducation, qui met en jeu et en œuvre la présence des aidants.

A tous égards, ce soutien aux aidants est fondamental pour les personnes en situation de handicap. Là, vous avez un projet de délibération qui soutient huit associations, pour un montant total de près de 40.000 euros, mais bien d'autres œuvrent.

Dans la démarche de préparation du schéma, il apparaît assez évident que la M.D.P.H. doit jouer mieux son rôle de centre de ressources. Je souscris aux propos d'Aurélié SOLANS sur ce point. La M.D.P.H. a un véritable rôle à jouer pour servir aux aidants, à l'entourage des personnes en situation de handicap, pour mieux les aider, mieux les soutenir et leur permettre là aussi de former la chaîne humaine.

Ces dispositifs humains sont indispensables autour de la personne en situation de handicap pour garantir sa bonne inclusion dans notre société. C'est trop peu sans doute, j'en conviens, mais c'est déjà beaucoup ce que nous faisons. Et surtout, lors de l'adoption du prochain schéma, ce sera une priorité qui vous sera soumise, je n'en doute pas.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 181 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 181 G).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression du "Pass Contraception".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 83 est relatif à la suppression du "Pass Contraception".

Il est présenté par Marie ATALLAH, merci.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La nouvelle majorité régionale a décidé de supprimer le "Pass Contraception" lors de sa séance du 7 avril 2016.

Rappelons ici que ce "pass" a pour but de faciliter l'accès à l'information et à la contraception, en offrant aux jeunes des coupons qui donnaient droit à des soins gratuits et anonymes. La suppression de ce "pass" a été expliquée par sa faible utilisation. Cela a été aussi mis en parallèle avec l'efficacité des centres de planification et d'éducation familiale gérés par les départements.

Supprimer un dispositif qui ne fonctionne pas comme il faut, sans envisager son remplacement par d'autres outils ne nous semble pas être la bonne solution. Pour nous, il est du devoir de tous les échelons territoriaux de mener une politique d'accès à la santé et d'accès à la contraception.

Rappelons qu'il s'agit ici d'un enjeu de santé publique majeur, car un déficit d'accès à la contraception pourrait contribuer à une hausse des grossesses non désirées, et donc à des I.V.G.

La présidente de la région Ile-de-France a fait savoir que le "pass" allait être remplacé par un autre dispositif.

Par ce vœu, nous demandons que la Maire de Paris interroge la Présidente de la Région afin de savoir ce qui est envisagé pour remplacer le "Pass Contraception", ainsi que sur la politique générale qu'elle mettra en œuvre pour faciliter l'accès à la contraception, en particulier pour les jeunes, notamment ceux en difficulté dans les lycées et dans les quartiers parisiens populaires. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame ATALLAH, vous l'avez dit dans votre exposé, le "Pass Contraception" n'a pas rencontré en Ile-de-France le succès escompté. D'ailleurs, cela n'est pas propre à notre région, puisque dans l'ensemble des régions où un dispositif similaire a été mis en place, le recours est extrêmement faible.

Il faut prendre acte du fait que c'est un dispositif qui ne fonctionnait pas bien.

Après, la question est de savoir si on supprime le dispositif ou si on l'améliore. Je laisse cette décision et ce choix à la collectivité territoriale concernée.

Par contre, comme je ne pense pas et n'ai pas entendu dans les propos de la Présidente de la Région une volonté d'abandonner la politique de soutien à la contraception, effectivement il est légitime de questionner la région avec laquelle nous travaillons sur ses futures orientations.

Votre vœu, que je trouve d'ailleurs très pondéré et je vous en remercie, en posant cette question, en nous demandant d'interroger la Région Ile-de-France, fait suite à une préoccupation légitime qui est qu'abandonner sans autre dispositif le "Pass Contraception", ce serait prendre le risque, malgré tout, d'une hausse de grossesses non désirées, qui est évidemment un objectif que personne ne poursuit. Et donc, j'émet un avis favorable à votre vœu, qui demande que l'on interroge la Région sur ce qu'elle compte entreprendre et mener comme politique en la matière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. LEGARET pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En un mot, je crois avoir déjà répondu tout à l'heure, mais je remercie M. JOMIER pour sa réponse, qui me paraît assez exacte.

Et puisqu'on va passer, je dirai, sans trop s'attarder sur des considérants, mais le fait de poser la question, d'interroger la Région Ile-de-France, nous sommes évidemment pleinement d'accord et nous voterons ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 132).

Elle est adoptée à l'unanimité.

Le vœu n° 84 est relatif... Pardon ? Il y a abstention du groupe UDI-MODEM, avec toutes mes excuses. Mais peut-être est-ce en lien avec la dépêche A.F.P. que je viens de lire.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux tests salivaires dans les lycées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 84 est relatif au test salivaire dans les lycées.

Je donne la parole à Aurélie SOLANS, pour deux minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors de la campagne des régionales franciliennes, la candidate LR avait fait savoir qu'elle souhaitait mettre en place des tests salivaires de dépistage à la consommation de cannabis dans les lycées. Nous étions nombreux à nous dire que cette idée n'était pas viable. Rappelons par exemple que la très grande majorité des lycéens sont mineurs et ne peuvent être contraints à ce test.

Mais surprise, quelques mois après, la candidate LR de l'époque, désormais Présidente du Conseil régional, annonce son intention de mettre en place cette disposition. Elle avait déclaré : "si un lycéen refuse, il sera considéré comme positif". Au nom de quelle logique ? Dans quel cadre légal ? Quid du secret médical ?

Nous tenons à rappeler que le rapport "la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires", fait par la Mission permanente de la politique de prévention de la délinquance en 2011, et l'étude "réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne", faite par le Parlement européen en 2012, montrent que le décrochage a des causes multiples et étalées dans le temps. En limitant cela à la consommation de cannabis, la présidente du Conseil régional mélange causes et conséquences.

Nous déposons ce vœu afin de vous demander que ce dispositif, s'il est mis en place, ne s'applique pas aux lycées présents sur le territoire parisien. Nous vous proposons aussi que la Région Ile-de-France et Paris travaillent conjointement pour renforcer leurs actions d'information et de sensibilisation sur les conduites addictives auprès des lycéens parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre dans le temps imparti, ce qui va être compliqué, parce que cette question a de multiples implications.

Je voudrais d'abord dire en introduction que les réflexions qui sont menées, notamment au niveau international par l'ONU, notamment, très récemment, puisque les dernières recommandations datent du mois d'avril 2016, édictent le principe que ces approches sécuritaires de dépistage obligatoire, au détriment d'une approche préventive et de réduction des risques, sont considérées comme étant inefficaces ; que par ailleurs, de multiples questions se posent : des questions d'ordre éthique. Vous les avez soulevées. Vous les rappelez dans vos considérants, avec l'avis du Comité national d'éthique sur le dépistage des consommations de produits dits stupéfiants dans le monde du travail, qui a fait l'objet d'un avis très critique du Comité consultatif national d'éthique.

Et puis, des questions très concrètes et juridiques sur "comment garantir l'anonymat ? Comment ces tests seront-ils réalisés ? Quid des mineurs ? Quid des majeurs ?" A chaque fois, les obstacles éthiques, juridiques sont tels que les franchir pour mettre en œuvre une mesure qui est largement considérée comme étant inefficace paraît être un entêtement qui n'a pas beaucoup de sens.

Alors, effectivement, moi, je souscris à votre approche. Ce dispositif de test salivaire n'a pas de raison d'être. Il ne pourrait de toute façon pas déboucher sur une prise en charge adaptée, et d'ailleurs, le C.R.I.P.S., qui est l'organisme de la Région, qui met en œuvre les politiques d'information et de dépistage auprès des jeunes, a indiqué qu'il n'était pas candidat, qu'il ne souhaitait pas mettre en œuvre ce type de dispositif.

Donc, je souscris à votre approche et effectivement, il me paraît sage que notre Assemblée émette le vœu que l'on s'abstienne sur le territoire parisien de cette démarche qui serait contre-productive.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 133).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux ateliers santé Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 85 est relatif aux ateliers santé Ville, et c'est Didier LE RESTE qui va prendre la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis de nombreux mois, une réflexion est engagée au sein de la Ville de Paris, visant à revoir le portage des ateliers santé Ville. Ce dispositif, aujourd'hui porté par des associations, est l'outil principal de la politique de la Ville en matière de santé. C'est ce qui permet de coordonner les acteurs locaux, de travailler à développer une approche ciblée au plus près des besoins des habitants des quartiers populaires, pour lutter notamment contre les phénomènes de non recours aux soins.

Nous avons déjà abordé ce sujet en octobre 2014 sur la base d'un vœu, déposé conjointement par les élus communistes et verts, qui avait été adopté par cette Assemblée. Nous avons envisagé ensemble que dans l'éventualité d'une municipalisation, les ateliers santé Ville puissent être intégrés aux équipes de développement local de la politique de la ville. Cette configuration correspond à l'échelle de travail des A.S.V., c'est-à-dire, les quartiers "politique de la ville", et permet de continuer le travail engagé par les ateliers santé Ville dans le cadre du projet de territoire.

Je tiens d'ailleurs ici à saluer l'engagement des A.S.V. au sein des équipes opérationnelles du projet de territoire, et aussi des équipes pluridisciplinaires de la réussite éducative. Dans le 10^e arrondissement, par exemple, cette intégration de l'A.S.V. à l'équipe de la réussite éducative nous permet de mettre en place des parcours de soins pour des élèves qui ne seraient pas forcément suivis autrement.

Contrairement à ce que nous avons envisagé en 2014, il semblerait que l'option qui soit sur la table aujourd'hui soit celle d'une intégration des A.S.V. au sein de la DASES. Il nous semble qu'il conviendrait tout au moins de prendre le temps d'étudier sérieusement l'opportunité d'une intégration au sein de la mission politique de la ville et

donc, des équipes de développement local, et en associant dans cette réflexion les élus d'arrondissement en charge de la santé et de la politique de la ville.

Il est prévu, dans le cadre de la réforme du statut de la Ville de Paris, de renforcer les compétences des mairies d'arrondissement dans le cadre de la politique de la ville. Faisons attention à ce que la municipalisation des A.S.V. permette de maintenir, voire renforcer le lien avec les arrondissements.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité d'être vigilants quant à l'impact de cette réforme pour les associations qui portent aujourd'hui ce dispositif. Et je souhaiterais également que nous puissions être à l'écoute, non seulement des associations, mais aussi directement des personnes qui portent aujourd'hui les A.S.V., et que nous puissions bénéficier de leur avis, de leur retour d'expérience, afin d'enrichir la réflexion sur les différentes options envisageables.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur LE RESTE, pour votre intervention. Nous avons, avec Colombe BROSSEL, effectivement mis en chantier une réflexion sur les A.S.V., avec la volonté que soient maintenus des dispositifs spécifiques d'intervention sur les territoires "politique de la ville" en termes de santé, et dans la droite ligne de la politique de santé de notre municipalité qui est, je vous le rappelle, de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

A cet effet, nous avons rencontré l'ensemble des associations porteuses d'A.S.V. pour leur faire part de nos projets et nos réflexions. Nous avons échangé avec l'Etat, qui est un partenaire incontournable des A.S.V., et nous avons programmé pour le lundi 30 mai la réunion avec les élus d'arrondissement que vous appelez de vos vœux, donc tout cela pour une réforme dont la mise en application est prévue pour 2017. Nous avons donc pris le temps de ces échanges.

Et moi, je crois qu'il faut avoir une vision qui soit proche du terrain et ancrée dans la réalité de ce dispositif. Et je souscris volontiers à votre souci que ceux qui vont continuer à animer, à mener ce travail des ateliers santé Ville le mènent au plus proche du terrain, et autant que faire se peut, d'ailleurs, par une proximité géographique avec les équipes de développement local. Nous allons regarder pour que, autant que faire se peut, ils partagent les locaux. Il n'y a rien de mieux que d'être proches géographiquement pour travailler ensemble sur le territoire.

Et donc, il n'est évidemment pas question d'une centralisation qui serait contre-productive, mais dans le même temps, cette politique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'actions spécifiques sur les territoires "politique de la ville" est une politique de santé. Donc, il est logique que la D.A.S.E.S. soit un acteur pilote des A.S.V.

Nous allons donc poursuivre la discussion. J'entends la proposition que vous faites dans votre vœu. C'est pour cela que j'y émettrais un avis favorable, parce que je l'entends comme la volonté que se poursuive un travail le plus proche du terrain possible et le plus intégré possible aux équipes de développement local.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est donc une demande de retrait.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Favorable ? Mes informations étaient mauvaises et mon ouïe encore pire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu relative aux ateliers santé Ville, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 134).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'installation des médecins généralistes (18e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 86, déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, est relatif à l'installation des médecins généralistes dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Le nombre de médecins généralistes dans le 18e arrondissement est le plus faible de Paris. Il s'établit à 6,5 pour 10.000 habitants alors que pour Paris, il est de 10,2 pour 10.000 habitants. De plus, point alarmant : l'âge moyen des médecins généralistes s'établissait à 55 ans en 2013 dans le 18e arrondissement.

Les portes de l'arrondissement, en particulier la porte de la Chapelle, sont particulièrement dépourvues en médecins et en particulier en médecins généralistes disposant du temps nécessaire pour effectuer des visites à domicile pour les personnes âgées.

Or, le plan foncier de la Ville et des bailleurs sociaux est susceptible de libérer ou de créer des locaux pouvant correspondre aux besoins de médecins ou de centres de santé souhaitant s'installer dans les zones à faible densité en omnipraticiens libéraux.

En mars 2015, le Conseil de Paris a adopté par la DASES 311-G une convention de partenariat relative au dispositif de soutien à l'installation de professionnels de santé en exercice regroupé de secteur 1 à Paris. Cette décision prévoyait que les parcs fonciers de la Ville et des bailleurs sociaux soient mobilisés afin de faciliter l'accès à des locaux à des prix abordables pour les médecins.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons à la Maire de Paris de favoriser l'octroi de locaux du parc foncier de la Ville et des bailleurs sociaux au bénéfice de l'installation de médecins généralistes dans les zones de l'arrondissement à faible densité de médecins.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HONORÉ, vous rappelez le dispositif que nous avons adopté en 2015 et qui commence à s'appliquer concrètement en 2016, avec les premiers locaux dont l'aménagement se termine et les premières équipes de professionnels de santé qui vont commencer à exercer dans les prochaines semaines dans ce cadre.

Croyez bien que je suis déterminé à ce que dans l'ensemble des arrondissements ouverts au dispositif Paris Med', des médecins généralistes et les autres professionnels de santé habilités dans le cadre du dispositif Paris Med' puissent s'installer.

Lorsque nous avons étudié ce dispositif, à la suite, plusieurs maires d'arrondissement avaient souhaité déposer des vœux - Delphine BÜRKLİ s'en souvient - pour attirer l'attention particulièrement sur leurs arrondissements. J'avais indiqué à l'époque que si nous partions comme cela, nous pouvions, à chaque Conseil de Paris, étudier 20 vœux pour voter que, oui, nous allions le faire.

Je vous apporterai la même réponse qu'aux maires d'arrondissement concernés pour ne pas faire de jaloux au sein de votre groupe : je vous demande donc d'être raisonnable et d'être convaincu de mon engagement, de notre engagement et du souci de la situation de la démographie médicale dans le 18e arrondissement.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sans hostilité aucune. Si vous ne le retiriez pas, j'émectrais un avis défavorable car je pense que notre Conseil a autre chose à faire que d'étudier une multiplicité de vœux de ce type.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci bien, Monsieur JOMIER.

Le retirez-vous, Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Parce que je pense aux habitants du 18e arrondissement qui ont besoin de médecins généralistes, Monsieur JOMIER, je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Comme d'habitude.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DFPE 195 - Réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefebvre (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 195 concernant la réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147, boulevard Lefebvre.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Chers collègues, ce projet de délibération est relatif au conventionnement entre la Ville et Paris Habitat qui organise la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un établissement de petite enfance multi-accueil de 99 places et, par ailleurs, d'un centre de PMI dans le 15e arrondissement dans le quartier des Périchaux.

Le budget global de cette opération est estimé à un peu plus de 7 millions d'euros, 1,3 million d'euros pour le centre PMI à la charge du Département, 5,7 millions d'euros pour le multi-accueil petite enfance à la charge de la Ville.

C'est une réalisation qui est programmée pour être livrée en 2019 et qui est une très bonne nouvelle pour le quartier des Périchaux où il va s'implanter. Le 15e arrondissement compte, en effet, actuellement quatre centres de PMI. Un est déjà situé dans le quartier des Périchaux, mais il n'est plus adapté car trop exigu et situé sur un demi-étage. C'est réhhibitoire pour l'accueil de familles avec poussettes.

Il y a donc ici une opportunité pour transférer ce local PMI dans le même ensemble d'habitations de Paris Habitat, avec une visibilité sur la rue, une superficie bien plus importante et des aménagements qui seront sûrement mieux adaptés. Rappelons que ce quartier est par ailleurs en veille "Politique de la ville".

La proximité de ce centre PMI avec un multi-accueil semble également judicieuse. Cela permettra d'avoir au sein d'un même lieu une complémentarité des services dédiés à la petite enfance.

Cette programmation est le produit de l'action conjuguée de Dominique VERSINI, Nawel OUMER et de Bernard JOMIER que le 15e arrondissement remercie donc. Je voudrais relever également que ce programme s'inscrit dans l'intérêt soutenu de l'Exécutif pour le sud-est du 15e arrondissement.

A cette centaine de places de multi-accueil, pour rester dans le même domaine, qui sera ainsi réalisée, s'ajoute une seconde opération avec 65 places dans une nouvelle crèche collective rue André Theuriet, qui sera livrée dans les mois à venir dans un nouvel ensemble de logements à l'emplacement de l'ancien laboratoire des Ponts et Chaussées.

Cette opération s'insère, par ailleurs, dans la requalification globale des Périchaux qui est en cours. On a vu déjà la réhabilitation des appartements et des parties communes par Paris Habitat, la construction au rez-de-chaussée d'appartements pour personnes en situation de handicap. Le réaménagement des espaces extérieurs est également en cours de réalisation afin de permettre la résidentialisation de ce parc de logements.

Je voulais donc saisir l'occasion de ce projet de délibération pour me féliciter de l'action ainsi entreprise dans ce secteur défavorisé du 15e arrondissement dans le domaine de la petite enfance et - on l'a vu - plus largement dans le domaine de la qualité de vie de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER, pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Monsieur le Conseiller du 15^e arrondissement, je vous remercie pour cette intervention qui permet de valoriser... On n'économise jamais une occasion justement de se rendre compte du travail qui est fait pour essayer d'être au plus près des besoins des Parisiens en matière d'accueil de nos plus jeunes Parisiens.

Je vous rappelle que nous avons un objectif de 5.000 places qui seront ouvertes d'ici la fin de la mandature, donc pour cette mandature. La création de cet établissement, la création de cette centaine de places supplémentaires dans le 15^e arrondissement s'inscrit dans cet objectif fixé par la Maire de Paris.

Vous le savez - je profite du temps qui m'est imparti pour vous le rappeler - l'objectif et, en tout cas, tout le travail que nous menons pour l'accueil des plus jeunes Parisiens dans nos établissements n'est pas simplement un travail quantitatif, mais un travail qualitatif. Nous avons plusieurs chantiers que nous développons.

Nous travaillons aussi en collaboration avec les maires d'arrondissement, par exemple, à une amélioration de l'harmonisation et une meilleure information, plus large, du mécanisme d'attribution des places en crèche.

J'en profite pour remercier tous les arrondissements qui s'impliquent dans ce travail conséquent pour que les parents aient un parcours de plus en plus lisible à partir du moment où ils font une demande jusqu'à ce que la réponse leur soit donnée.

Nous avons aussi dans les différents chantiers - et je reviens au 15^e arrondissement - un autre chantier qui illustre également le fait que nous souhaitons répondre à l'ensemble des demandes et l'ensemble des besoins qui s'expriment sur notre territoire parisien. Un autre chantier qui vise à soutenir et qui permettra de soutenir davantage les modes d'accueil individuels aussi, notamment par la création d'une démarche qualité, pour améliorer l'accueil individuel des enfants qui sont confiés aux auxiliaires parentales. Pourquoi j'insiste sur ce point ? Parce que le 15^e arrondissement est un arrondissement qui compte déjà 20 % des enfants de moins de trois ans qui sont accueillis, précisément, par des auxiliaires parentales, donc des familles qui font appel à ce mode d'accueil et parfois, dans certains quartiers, comme le quartier Grenelle, on atteint 25 %, alors que la moyenne parisienne est de 15 %.

Donc, c'est par l'évocation de l'ensemble de ces éléments que je rejoins l'intervention de notre collègue pour rappeler que nous sommes au plus près des besoins, et en fonction de la présence quantitative, et de la réponse qualitative que nous souhaitons donner aux Parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 195).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un Plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.) dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 87 est relatif au Plan particulier de mise en sûreté dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Delphine BÜRKL, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu que je vous présente ce soir touche, en effet, la protection des jeunes enfants et des personnels de nos crèches municipales. Nous portons ce vœu avec mon groupe depuis le début de la mandature, en 2014. Nous le renouvelons régulièrement et a fortiori depuis les drames que nous avons subis en 2015.

Je réitère cette demande ce soir, à savoir que la Maire de Paris entame sans tarder une concertation avec le Préfet de police ainsi que les maires d'arrondissement, afin de doter les établissements d'accueil de la petite enfance d'un dispositif équivalent au P.P.M.S. à la rentrée de septembre 2016, donc dès la rentrée. C'est une demande qui est également portée et relayée par de nombreux parents, représentants dans les conseils de crèche de nos différents arrondissements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, chers collègues, Madame la Maire, je pense que l'ensemble des membres de cette Assemblée, nous sommes tous unanimes et nous sommes tous concernés, et la Maire de Paris la première, tous engagés pour que la sécurité et la sûreté des enfants qui sont accueillis dans nos établissements, que les plus petits d'entre eux - de 0 à 6 ans - puissent bénéficier d'une protection et d'une attention particulièrement appuyée. Tout comme vous, je vous disais que c'est unanime et que cela traverse tout le monde.

Effectivement, moi-même, je m'étais saisie de cette question à l'automne 2014, en tout début de la mandature, en rappelant un ensemble de règles qui doivent être appliquées dans les établissements, de fonctionnement, auprès à la fois de nos agents et à la fois aussi des parents qui participent, et de toutes les personnes qui fréquentent nos établissements. Après, en fonction des événements, la Maire a porté cette demande qui a été entendue, de pouvoir intégrer les établissements de la petite enfance au plan "Vigipirate", ce qui n'était pas le cas pour les raisons que nous avons déjà rappelées lors de nos précédents échanges en Conseil et, bien évidemment aussi, que l'on puisse avoir un document qui permette, un petit peu à l'image des P.P.M.S. pour les établissements scolaires, que l'on puisse disposer d'un document qui soit créé et à disposition de l'ensemble des établissements pour une mise en sûreté et adapté aux établissements de la petite enfance.

Ce document est à l'élaboration. Un document cadre a été établi par nos services, par la DFPE, qui va pouvoir être déployé à la rentrée 2016. Il a été présenté à l'ensemble de nos responsables d'établissement et adjoints, responsables adjoints pour qu'ils puissent se l'approprier. Il réunit et rassemble les bonnes pratiques, des consignes, des fiches réflexes en cas d'évacuation, de mise en sûreté et de confinement des enfants. Ce document est en train d'être travaillé et partagé avec les services de la Préfecture de police de Paris.

Dès que ce partage sera terminé et que nous aurons échangé sur des pratiques et des outils, nous pourrons ensuite échanger avec l'ensemble des maires d'arrondissement pour que l'on ait une vue et que l'on puisse l'agrémenter aussi des spécificités et de tous les apports ou les observations qui pourraient être faits par les arrondissements puisqu'il s'agit d'établissements de proximité. Mais, au-delà, la connaissance des maires d'arrondissement permettra aussi d'agrémenter, d'adapter et de faire qu'il soit très adapté à chaque établissement. Ce travail est en cours. A l'aune de ces observations, je ne sais pas si vous souhaitez maintenir ou pas ce vœu. Auquel cas, ce sera un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BÜRKLI, maintenez-vous ce vœu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Une petite demande, s'il vous plaît : quel est le calendrier ? Est-ce que, d'ici l'été, les maires d'arrondissement pourraient être entendus pour une mise en place le plus rapidement possible dès la rentrée ? Pouvez-vous vous engager sur ce point ?

Mme Nawel OUMER. - Effectivement, une réunion sera mise en place avant la coupure d'été du mois de juillet pour avoir un déploiement plus concret à partir du mois de septembre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Du coup, le vœu est retiré.

Je vous en remercie.

2016 DASES 108 G - Conventions pluriannuelles et participation 2016 (3.152.000 euros) pour le fonctionnement des 6 C.L.I.C. "Paris Emeraude", Centres locaux d'information et de coordination, autorisés à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 108 G relatif à des conventions pluriannuelles pour le fonctionnement des six C.L.I.C. "Paris Emeraude".

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons souhaité intervenir aujourd'hui sur ce projet de délibération portant sur le financement des six Centres locaux d'information et de coordination qui agissent en faveur des Parisiens retraités ou âgés, pour attirer l'attention sur les améliorations et le progrès que nous constatons dans la politique menée par notre collectivité dans ce domaine, mais aussi pour exprimer des souhaits permettant d'aller plus loin dans l'amélioration de notre politique en direction des personnes âgées vivant à Paris, notamment les plus isolées ou en difficulté.

En effet, plus de lisibilité et de visibilité dans l'organisation de la coordination territoriale, organisée en 6 territoires couvrant les 20 arrondissements de Paris, les 6 Centres locaux de coordination constituent aujourd'hui les principaux lieux de ressources et d'information pour les personnes âgées et leurs proches ou aidants, comme pour l'ensemble des différents acteurs professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Nous notons également une amélioration dans la mise en réseau des acteurs professionnels de compétences complémentaires - sociaux, médicaux et paramédicaux - dans chacun des territoires pour garantir une meilleure continuité du parcours de prise en charge de la personne âgée.

Avec le renforcement de la mission des C.L.I.C., en intégrant au sein de leur structure de nouveaux dispositifs pilotés par l'A.R.S. - l'Agence régionale de santé - ils deviennent non seulement le lieu central pour l'évaluation globale et l'orientation vers les services adaptés aux besoins de la personne âgée et ses aidants, mais aussi l'outil principal pour assurer la cohérence et la continuité de la prise en charge dans une logique de parcours, notamment s'agissant des situations les plus complexes.

C'est bien le sens de la participation du C.L.I.C. Paris-Est à l'expérimentation dite "PAERPA" - personnes âgées en risque de perte d'autonomie-, pilotée par l'A.R.S. pour fluidifier le parcours de santé des patients âgés en perte d'autonomie, en favorisant leur maintien à domicile. Nous saluons donc ici l'action des 6 C.L.I.C. parisiens en nous permettant d'attirer l'attention sur la situation du C.L.I.C. du territoire des 13e et 14e arrondissements, que je connais bien. D'abord, pour saluer la qualité de son travail, puis pour attirer l'attention sur deux difficultés : l'état de ses locaux et leur localisation dans son territoire.

En effet, la taille et la configuration des locaux actuels ne permettent, ni de bonnes conditions de travail pour les salariés, ni la possibilité d'envisager le développement de services nécessaires et conformes à leur mission essentielle, à savoir un accueil confortable et adapté pour les usagers - personnes âgées et aidants - et un espace d'animation et d'échange pour le réseau des différents professionnels du territoire.

Pour ce qui est de la localisation des locaux rue de la Glacière, à la limite du 5e arrondissement, excentrés par rapport aux quartiers Sud des 13e et 14e arrondissements, où sont concentrées les personnes âgées les plus isolées et les plus en difficulté, et mal desservis par les moyens de transports en commun, ils posent un problème d'éloignement pour un public ayant une difficulté à se déplacer à pied. Nous souhaitons donc que des locaux plus adaptés et mieux situés soient proposés au C.L.I.C. du territoire des 13e et 14e arrondissements.

Enfin, vous aurez compris, Monsieur le Maire, que nous sommes très favorables à ce projet de délibération qui intervient une semaine après le lancement des travaux relatifs au prochain schéma parisien en direction des seniors pour la période de 2017-2021 et souhaitons saluer ici la qualité de son pilotage par Mme VERSINI et son équipe, et réaffirmons ici notre participation à ces travaux thématiques qui s'annoncent intéressants et ambitieux pour faire face aux défis sociétaux relatifs à la transition démographique de notre population et à notre objectif de construire la ville inclusive et durable que nous souhaitons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Marie ATTALAH, merci pour votre intervention qui rappelle et qui valorise l'importance du rôle des C.L.I.C., dans notre politique en faveur du maintien à domicile et dans l'accompagnement des Parisiens, dès le moment où surviennent les premiers signes de perte d'autonomie.

Alors les C.L.I.C., vous l'avez dit, ont un rôle important. Je ne vais pas tout rappeler, mais ils permettent de répondre aux besoins des Parisiens plus âgés et de leurs familles dans les meilleurs délais. Ce sont vraiment des

lieux ressources, de mieux en mieux identifiés par les usagers, par les professionnels et par l'ensemble des partenaires.

Alors, évidemment, vous avez parlé de toute l'évolution qui a eu lieu sur le territoire Paris Nord-Est, qui a été mené en lien avec l'A.R.S., qui permet en fait de mutualiser l'action des C.L.I.C. de la M.A.I.A., du P.A.E.R.P.A., c'est un acronyme qui permet de simplifier le parcours de soin des personnes âgées.

Tout cela pour dire qu'on va vraiment vers une mutualisation et une coordination de l'ensemble de tous ces acteurs, et que l'on va aboutir à la création d'une Maison des aînés et des aidants, qui sera une plateforme qui consistera notamment en la mise en place d'un guichet unique où seront tous ces acteurs essentiels. Et nous souhaitons surtout que cette démarche soit élargie à l'ensemble des C.L.I.C. et des M.A.I.A. parisiens. Vous verrez surgir des Maisons des aînés et des aidants, plateforme de coordination de tous les acteurs.

Vous l'avez dit, je voulais rappeler que nous lançons les travaux d'élaboration du Schéma parisien pour les seniors, qui sera très dynamique, et je vous invite tous à y participer, puisqu'il sera basé sur une consultation citoyenne d'un échantillon de seniors tirés au sort à partir des listes électorales. Je dois dire que nous avons de nombreuses réponses de gens enthousiastes, de 62 et 63 ans à plus de 100 ans, et dans tous les arrondissements.

Pour terminer sur la question des nouveaux locaux pour le C.L.I.C. Sud des 13 et 14e arrondissements, bien sûr les services de la DASES ont connaissance de cette demande de disposer de locaux mieux adaptés et la soutiennent. Nous-mêmes, nous les accompagnerons dans cette démarche jusqu'à ce qu'on trouve des locaux parfaitement adaptés à leurs besoins, adaptés le plus possible à leurs besoins.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mais c'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 108 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 108 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation du boulevard de la Chapelle.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des migrant(e)s.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des migrants.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des migrants.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux campements dans le 18e arrondissement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des vœux numérotés 88 à 93 bis. Nous allons faire un grand lot groupé.

Ils sont tous relatifs à l'accueil des migrants, et je vais donner la parole d'abord à Rémi FÉRAUD, puis Fatoumata KONÉ, puis Nicolas BONNET-OULALDJ, puis Danielle SIMONNET si elle est revenue, et enfin à Christian HONORÉ.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole pour deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Que de progrès réalisés depuis un an dans la prise en charge des migrants à Paris et pourtant que de travail reste à faire ! Car la question de la prise en charge des migrants ne peut se considérer comme un problème réglé une fois pour toute. L'arrivée des réfugiés en Europe, en France et dans notre ville, elle se poursuit, elle va se poursuivre, et donc un campement succède très vite à un autre, c'est inévitable.

Peut-on abandonner les gens en les laissant dormir à la rue dans des conditions particulièrement indignes, comme dans le campement de Stalingrad le mois dernier ? Non, évidemment. Peut-on abandonner des quartiers, toujours les mêmes, confrontés au problème ? Non plus, bien sûr.

L'Etat agit, il faut le reconnaître et le saluer, en particulier l'engagement de la Préfecture de l'Île-de-France et de Paris, pour dégager des hébergements nécessaires aux opérations de mise à l'abri des personnes sur les campements.

Mais face à l'ampleur de la situation, l'Etat agit aujourd'hui trop peu et trop lentement. Et si la Ville le soutient et l'accompagne activement, elle ne peut se substituer à lui. Il est donc important que notre Conseil adopte une position, qui soit à la fois un engagement de la part de la Ville et une interpellation forte du Gouvernement.

C'est pourquoi nous demandons la mise à l'abri bien sûr des personnes aujourd'hui même présentes sur les campements qui existent dans le 10e et le 18e arrondissement, l'augmentation rapide des places en C.A.D.A. destinées aux demandeurs d'asile, car il y a une pénurie par rapport aux besoins.

Puis enfin un changement des modalités de prise en charge, un changement des procédures, pour que chaque jour puisse être accueillis et hébergés les migrants qui arrivent à Paris, pour que ceux-ci ne soient pas conduits à établir des campements ou à investir des bâtiments faute de mieux.

Nous savons que ce changement de méthode, et certainement aussi d'échelle, est aujourd'hui indispensable. C'est le sens du vœu du groupe Socialiste et Apparentés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voici à nouveau devant ce Conseil à débattre des conditions d'accueil des migrants dans notre ville.

Certes, c'est le pays entier, voire la totalité de l'Europe qui se doit d'être solidaire dans l'accueil de tous ces hommes, femmes, enfants, qui depuis plusieurs années continuent à fuir ces lieux de conflits, mais Paris, ville monde, ville refuge, telle que nous nous plaçons à le clamer, doit également prendre sa part.

La Ville et le Préfet communiquent sur une vingtaine d'opérations de mise à l'abri à Paris, et plus de 9.000 offres d'hébergement proposées depuis le 2 juin 2015. Mme VERSINI l'a d'ailleurs rappelé, lors de sa réponse à notre question d'actualité.

Mais dans quelles conditions ces personnes ont-elles passé leurs nuits sur nos trottoirs avant que la Ville les mette enfin à l'abri ? Et qu'est-ce que la réalité de ces abris ? Mais surtout permettent-ils une prise en charge complète ? Les campements de la Chapelle, Austerlitz, Jean-Quarré, Stalingrad, Jean-Jaurès et maintenant quai de Jemmapes sont une honte pour notre ville et doivent prendre fin.

Pour cela, nous devons continuer à interpeller l'Etat afin de fluidifier le dispositif de demande d'asile. Mais surtout intensifier l'ouverture de places sur tout le territoire parisien, pour mettre à l'abri les migrants actuellement à la rue, mais aussi les milliers d'autres qui vont arriver.

Il faut anticiper enfin les arrivées et créer des lieux d'accueil pour mettre fin à l'indignité de ces campements. Car, nous ne le répéterons jamais assez, tous les arrondissements parisiens doivent participer à cet effort collectif.

Pour accompagner ce travail, notre groupe demande un état des lieux chiffré des mises à l'abri et des solutions d'hébergement, un calendrier d'ouverture des centres d'hébergement répartis dans chaque arrondissement parisien,

et que soit mobilisé dans le cadre d'un plan d'urgence humanitaire le patrimoine intercalaire de la Ville de Paris ou tout bâtiment vide sur le territoire parisien.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons en France, et particulièrement à Paris depuis plus d'un an, une crise importante en matière d'accueil des migrants.

Face à l'ampleur de ce phénomène, les réactions ont été nombreuses. D'abord celles des Parisiennes et Parisiens qui sont nombreux à se mobiliser aux côtés des migrants, que ce soit en distribuant des vêtements ou en accompagnant les personnes dans le parcours du combattant des démarches administratives.

Les élus groupe Communiste - Front de Gauche se sont toujours placés aux côtés de ces personnes qui fuient une guerre, un régime violent ou la misère la plus extrême. Dès le début, nous avons alerté sur les conditions dramatiques dans lesquelles ces personnes vivent.

La réaction de la Ville a globalement été positive dans une période particulièrement difficile. Après quelques hésitations, la Ville s'est finalement engagée de manière très volontariste sur la question de la prise en charge de ces migrants.

Nous avons tous mis la pression sur l'Etat, pour l'obliger à assumer ses responsabilités. Certaines de nos démarches ont été entendues. Le nombre de places d'accueil a augmenté et une méthode de prise en charge des migrants bienveillante s'est peu à peu mise en place sous l'impulsion de la Ville, de l'Etat et des associations.

Mais la situation actuelle est loin d'être idyllique et nous pousse à redoubler d'efforts. Les délais de procédure pour la demande d'asile restent bien trop longs. Il n'y a pas assez de places d'hébergement à l'échelle nationale. Nous demandons dans ce vœu que l'Etat en crée plus et plus vite.

Enfin, les méthodes d'intervention de l'Etat s'avèrent inacceptables, dès lors qu'il intervient seul, sans concertation préalable avec la Ville de Paris.

En conclusion, notre demande principale reste la même qu'il y a un an : nous souhaitons la mise en place de guichets uniques qui permettraient d'assurer un accueil et une prise en charge des migrants dès leur arrivée à Paris, et ainsi éviteraient à ces personnes de vivre de longs mois en campement dans des conditions scandaleuses.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Je pense que nous ne vivons pas dans le même monde et que nous n'écoutons pas les mêmes personnes, parce que les habitants du 18e, ce qu'ils nous disent, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, c'est qu'ils en ont assez de subir les dégradations de leur environnement, assez de vivre dans un environnement dégradé, et qu'ils veulent vivre dans le calme et la sécurité. Or, ce qu'ils voient, c'est peu à peu leur quartier envahi par des migrants, et que désormais, maintenant, cela se diffuse dans tout le 18e. Ce n'est plus aux portes, mais par exemple rue Leibniz, rue Belliard. Ils constatent que malgré vos déclarations, rien n'est fait. Ils constatent que malgré leurs lettres, les pétitions qu'ils vous adressent, soit à la mairie du 18e, soit au Conseil de Paris, à l'Hôtel de Ville, rien n'est fait.

Par conséquent, ce que je voudrais vous dire, au nom des habitants du 18e, c'est que vous preniez véritablement les mesures pour qu'il y ait l'évacuation de ces campements. Bien entendu, nous savons que ces personnes doivent avoir un accompagnement. Nous savons aussi que vous ne faites pas assez d'efforts, que vous ne menez pas la politique qui convient, et ce sont les habitants du 18e qui vous jugent, et qui jugent, quoi que vous disiez, qu'ils subissent votre inaction. Je suis au regret de vous le dire.

J'entends bien les élus de la majorité essayer du mieux qu'ils peuvent de se dédouaner, mais malheureusement, je suis aussi obligé d'écouter les habitants du 18e qui pâtissent de votre inaction.

C'est la raison pour laquelle le vœu que je présente avec Pierre-Yves BOURNAZEL, vise à ce que vous demandiez au Préfet de police et à la Maire de Paris de prendre les mesures d'urgence et nécessaires afin de procéder à l'évacuation des campements du 18e, qui se diffusent maintenant tout à l'intérieur du 18e, et non plus simplement boulevard de la Chapelle ou aux portes, et que vous trouviez des solutions pérennes à cette situation, de telle sorte que soit évité le déplacement des campements dans les différents quartiers du 18e ; bien entendu, d'agir en concertation avec les services sociaux et les associations pour assurer un accompagnement des enfants et des personnes les plus fragiles.

Voilà, mes chers collègues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle que vous parlez au nom des habitants du 18e : encore faut-il y gagner les élections de temps en temps.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet.

Non, ils ont voté LEJOINDRE.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet, si vous voulez bien.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - On avait prévu de laisser parler Mme VERSINI avant. Je complète, le cas échéant, si vous en êtes d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Houlà, oui ! Je ne veux surtout pas inverser...

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour toutes ces interventions, qui mettent à la fois en lumière l'ampleur de ce qu'il reste à accomplir pour prendre en charge les migrants qui viennent chercher refuge à Paris, et qui émettent une série de propositions aussi très opérationnelles.

Pour présenter le vœu de l'Exécutif sur ces dernières, je souhaiterais prendre un instant pour dessiner le contexte dans lequel elles s'inscrivent et ce qui a déjà été accompli. Car, Monsieur HONORÉ, beaucoup a été accompli. Comme cela a déjà été dit, l'Europe assiste à la plus grande vague migratoire depuis 35 ans, avec pour la seule année 2015 plus d'un million de personnes arrivées en Europe pour y chercher refuge.

Je ne sais pas si nous vivons dans le même monde, mais je sais que j'ai été à de nombreux colloques sur les réfugiés en Europe et rencontré différents maires de grandes villes européennes, et que nous vivons tous dans un même monde, dans lequel des réfugiés arrivent, fuyant la guerre, la misère, et un jour, il y aura les réfugiés climatiques.

La dynamique de ces arrivées et le nombre de personnes demandeuses d'asile constituent une situation inédite et mettent les dispositifs d'accueil traditionnel en tension. C'est une réalité. Face à cette situation inédite, la Maire de Paris a affirmé dès juin 2015 deux choses, à la fois très simples et très fortes : tout d'abord, il ne saurait y avoir d'évacuation de ces campements sans hébergement des personnes et examen de leur demande d'asile. Deuxièmement, les arrivées massives de migrants ne peuvent en aucun cas conduire à privilégier un public plutôt qu'un autre.

Pour traduire cette volonté politique en actes, la Maire a ensuite lancé un appel général à la mobilisation des Parisiens en septembre 2015, auquel ont répondu tous les acteurs de la société civile, et bien sûr, des institutions de l'Etat, et qui a contribué au plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, qui a été adopté en octobre 2015. L'adoption de ce plan et le travail mené en commun avec l'Etat et tous les acteurs de terrain a permis d'aboutir à la co-construction d'une méthode humaniste de prise en charge des personnes réfugiées sur le territoire de Paris.

Paris a été au rendez-vous :

- Un nouveau dispositif de prise en charge des mineurs isolés étrangers, qui monte en charge et que nous allons continuer de renforcer dans les prochaines semaines, du fait des arrivées.

- La mobilisation du foncier pour aider l'Etat à atteindre ses objectifs de places d'hébergement : il faut rappeler que 1.250 places ont ainsi été créées en un an grâce à l'effort de la Ville sur son domaine, notamment intercalaire.

- L'ouverture de plusieurs lieux d'hébergement pour des femmes enceintes, des femmes avec enfants en bas âge, dont l'un d'eux spécialisé pour les femmes demandeuses d'asile.

- Le renforcement du dispositif de veille sociale, avec la création d'équipes mobiles, spécialement dédiées aux migrants et dotées d'interprètes que nous avons embauchés.

- Au-delà de l'urgence, la scolarisation des enfants, l'apprentissage du français, l'accès à la culture, à la pratique sportive.

Malgré l'ampleur de cette mobilisation, je rappelle que près de 9.000 personnes se sont vu proposer une solution d'hébergement depuis le mois de juin 2015. 9.000 personnes, c'est énorme. C'est vrai que c'est un défi énorme qui met vraiment en tension l'ensemble des dispositifs de l'Etat, qui doit, et qui le fait au fur et à mesure, développer le dispositif de C.A.D.A. et d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire.

Bien sûr, les besoins restent significatifs et la constitution régulière de campements traduit le décalage qui persiste entre l'offre et les besoins, mais je crois qu'il sera toujours là, ce décalage, parce que nous ne savons pas d'avance quels seront les flux, mais nous savons qu'ils seront continus et qu'ils ne s'arrêteront pas.

Le vœu de l'Exécutif qui est soumis à votre vote, et dont je ne peux présenter tous les détails, dessine globalement trois pistes : tout d'abord, continuer à pérenniser ce qui marche. Je pense à la méthode humaniste mise en œuvre pour prendre en charge les migrants sur les campements.

Deuxième piste : intensifier les efforts entrepris, qui ont commencé à produire leur effet, et pour cela, je pense à la mobilisation du domaine intercalaire de la Ville, dans tous les arrondissements, pour créer de nouveaux centres d'hébergement. Bien évidemment, ce développement se fera en lien avec les maires d'arrondissement, avec lesquels nous réfléchirons, mais néanmoins, nous souhaitons vraiment, nous devons ouvrir des centres dans tous les arrondissements.

Troisième piste : innover en tirant parti de l'expérience acquise, et pour faire référence à ce qui a été dit par certains de nos collègues, la Maire a récemment proposé que soit mis en place un lieu d'accueil et d'orientation des migrants pour gérer les situations en temps réel. Et nous sommes actuellement en discussion très avancée avec l'Etat pour mettre en œuvre cette méthode nouvelle, ce lieu nouveau dans l'intérêt des personnes concernées et des Parisiens, bien sûr, dont nous mesurons bien la difficulté que cela peut être dans certains quartiers, et pour mieux prévenir la constitution de campements.

Enfin, il y a un point aussi qu'il faudra envisager, mais je sais qu'il ne fait pas consensus en général. Il ne fait pas un consensus général, mais auquel l'Exécutif est très attaché : c'est que pour donner de l'espace et de la souplesse aux dispositifs d'hébergement, il faudra bien arriver à développer l'obtention de titres de séjour pour les familles qui vivent depuis des années à l'hôtel, et que, il faut bien le reconnaître, aucun Gouvernement depuis des années, finalement, n'a tenté de faire quitter notre territoire. Donc puisqu'elles sont là, qu'elles ont des enfants nés en France, il faut penser à régulariser et leur permettre d'accéder aux dispositifs de droit commun, ce qui libérera autant de places et permettra à ces familles de s'inscrire normalement dans le droit commun français.

J'invite donc l'ensemble des Conseillers signataires des vœux à les retirer au profit du vote de ce vœu de l'Exécutif pour traduire l'unité de Paris sur l'approche que je viens de présenter, et je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste dix secondes, parce que j'ai bien fait de céder la parole à Mme la Ministre, dans la mesure où elle a tout dit, mais je souhaitais simplement illustrer le propos face à cette situation exceptionnelle qui a été décrite avec le nombre de réfugiés que nous accueillons sur le territoire français solidairement avec l'ensemble des autres pays européens, et répondre au fait qu'il ne se passait rien, qu'il n'y avait pas de réaction.

La Préfecture de police, pour la prise en compte des demandes d'asile, a doublé ses effectifs pour accueillir les publics et, en l'espace de 4 mois, on est passé de 30 dossiers jours à 60 dossiers jours. Cela peut paraître évidemment insuffisant au regard du nombre mais nous essayons de mener tous les efforts possibles pour pouvoir assumer dans les meilleures conditions possibles l'accueil de ces ressortissants étrangers.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci bien.

Le vœu n° 88 du groupe Socialiste est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 89 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ? Madame KONÉ ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Oui, en fait nous proposons un amendement oral à Mme VERSINI sur l'attendu n° 5. Nous proposons d'indiquer que Paris contribue à cette mobilisation nationale en mettant du domaine intercalaire à disposition de l'Etat tout en veillant à ce que cette mobilisation se fasse de manière équilibrée sur l'ensemble de son territoire dans tous les arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je pense que cela ne posera aucun problème à Mme VERSINI. En général, les amendements de l'Exécutif sont discutés hors séance mais c'est une innovation. Pourquoi pas ?

Le vœu n° 90 du groupe Communiste est-il retiré ? Oui.

Le vœu n°^{os} 91 et 93 de Mme SIMONNET sont retirés, car non présentés.

Le vœu n° 92 du groupe les Républicains est-il retiré ?

Pardon, Madame PREMEL, excusez-moi.

Mme Danièle PREMEL. - Non, je voulais simplement dire qu'on se retrouvait dans la démarche de Mme VERSINI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu n° 92 du groupe les Républicains est-il maintenu ?

M. Christian HONORÉ. - Nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 93 bis amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 135).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la situation des populations Roms.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 94 est relatif à la situation des populations Roms, et la parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet aussi sensible et aussi difficile que celui que nous venons d'aborder avec les migrants et les réfugiés. Je souhaite que nous puissions en parler maintenant. La problématique des populations Roms sur notre territoire, nous y sommes confrontés depuis bientôt 10 ans, depuis 2007 et l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne.

Je précise que ce vœu que je vous présente aujourd'hui a été voté à l'unanimité du Conseil du 9e arrondissement début mai. Il n'est en aucune façon polémique et se veut constructif avant tout. Il intervient après les démantèlements de camps de fortune, notamment au nord de Paris, porte de Clignancourt et porte d'Aubervilliers ces derniers mois.

S'ils étaient justifiés, ces démantèlements n'ont semble-t-il pas été accompagnés de mesures adéquates permettant de mettre à l'abri, de prendre en charge ces centaines de familles, de femmes, d'enfants, que nous retrouvons aujourd'hui sur des matelas de fortune partout dans Paris et où de très jeunes enfants sont exposés à des périls au mépris de la dignité humaine.

En avril 2015, je rappellerai que nous avons voté un vœu de l'Exécutif relatif à l'amélioration de l'accueil des mineurs étrangers isolés et qu'en décembre de la même année ce fut le schéma de protection de l'enfance. Nous sommes aujourd'hui en mai 2016 et, malheureusement, la situation est toujours aussi difficile ; elle ne s'est pas améliorée, au contraire.

Ce vœu est donc un appel à la Maire de Paris et au Préfet de police pour leur demander de nous présenter les mesures, les engagements précis pris en faveur d'une solution pour une mise à l'abri, humaine et digne, de nombreuses familles d'origine Roms aujourd'hui éparpillées dans les rues de Paris, et également pour leur demander de porter une attention toute particulière pour les enfants car il est plus que temps d'agir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire du 9e arrondissement.

Je vous remercie de me permettre d'aborder un sujet sensible, celui de la présence de familles à la rue à Paris, dans le 9e arrondissement mais aussi le 4e, le 10e, le 3e et le 6e arrondissement, de nombreux arrondissements.

En effet, depuis quelques années, ce phénomène de familles dites Roms présentes sur le territoire de Paris connaît une recrudescence, même si dans le détail il est important de savoir que la quasi-totalité des familles présentes dans la rue disposent en réalité d'une solution d'hébergement. Nous avons en effet une équipe de la mission famille de l'U.A.S.A. qui sillonne Paris le jour et la nuit, et la plupart des familles ont un hébergement. Simplement, quand nous rentrons chez nous, elles rentrent dans leur hébergement et elles sont présentes à la rue sur les temps où nous sommes nous-mêmes dans la rue.

C'est une situation qui exige une réponse claire, des engagements forts de la part des institutions et des pouvoirs publics dans l'intérêt des familles et des enfants, bien évidemment.

Je tiens à dire que c'est vraiment un sujet important. Il y a cette mission de l'U.A.S.A. avec un travailleur social roumanophone. Nous allons ouvrir un espace solidarité insertion famille dans le centre de Paris avec les associations, le C.A.S.T. et l'O.S.E., l'O.S.E. étant une association de protection de l'enfance qui travaillera notamment sur les questions de parentalité et protection de l'enfance.

C'est un sujet complexe qui nécessite la coordination d'acteurs importants, les associations, les services de la Ville, la Préfecture de région, la Préfecture de police, le parquet, le tribunal pour enfants.

J'en profite pour rappeler la réunion organisée par François MOLINS, le procureur de la République, le 31 mai, avec l'ensemble des maires d'arrondissement, qui aura pour objectif d'échanger sur le protocole relatif au traitement, à l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de danger.

Je vous confirme que nous faisons très régulièrement des signalements sur les enfants. Il y a eu un certain nombre de placements d'enfants mais ce n'est pas la solution unique et nous préparons avec Colombe BROSSEL, ici présente, un ensemble de mesures dans le cadre d'une feuille de route commune que nous vous présenterons lors du Conseil de Paris du mois de juillet.

Dans cette attente, nous nous engageons à transmettre cette feuille de route aux auteurs du vœu ainsi qu'aux présidents des groupes politiques de ce Conseil en amont du Conseil de juillet pour préparer le débat dans les meilleures conditions.

Dans cette attente, je vous invite à retirer ce vœu dans l'attente d'un débat plus approfondi au mois de juillet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame BÜRKLİ, maintenez-vous votre vœu ? Non ? Comment ?

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Préfet ne répond pas, peut-être ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - C'était pour la Maire de Paris et pour le Préfet de police. C'est un sujet qu'il connaît bien et je sais que le travail est quotidien.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Mme VERSINI a tout dit et je pense qu'il faut laisser les actions engagées, portées par le Procureur de la République avec la Maire de Paris, le Conseil, toutes ces actions en direction de ces populations en difficulté, plus particulièrement envers les enfants, aboutir.

Je souhaiterais que ce volet, le côté Préfecture de police avec les contrôles, etc., ne prennent pas le dessus et qu'on laisse plus particulièrement les travaux menés actuellement sous l'angle social et de prise en charge de ces enfants en danger.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BÜRKL, je renouvelle ma question : maintenez-vous votre vœu ?

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Je serai au rendez-vous du mois de juillet. Je serai de retour pour ce débat plus approfondi sur cette population Rom sur laquelle...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'en conclus que vous retirez.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Oui.

Merci, Colombe.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, merci bien.

2016 DASES 111 G - Subventions (120.000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 111 G relatif à l'attribution de subventions à hauteur de 120.000 euros à six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

Je donne la parole à Claudine BOUYGUES, puis à Christian HONORÉ.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je souhaite attirer votre attention sur ce projet de délibération qui est relatif au soutien que porte le Département de Paris à huit actions menées dans le cadre des jardins solidaires. Ces projets sont destinés à la fois à lever les freins à l'insertion sociale et à soutenir les publics en grande difficulté dans leur parcours vers l'emploi.

Je veux saluer particulièrement les six associations qui portent ces programmes, à savoir "Arfog - Lafayette", "Culture(s) en herbe(s)", "Emmaüs Solidarité", "Halage", "Espaces", "La Régie de quartier du 19^e arrondissement".

Ces associations ont une grande expérience et des compétences en matière de lutte contre l'exclusion par l'insertion, et les initiatives innovantes qu'elles portent visent une approche globale et intégrée.

Je ne citerai pas l'ensemble des projets, vu l'heure qu'il est, mais en tout état de cause, je m'arrêterai peut-être sur un en particulier qui concerne le 18^e arrondissement.

Il s'agit du projet de l'association "Emmaüs Solidarité", qui souhaite mettre en place dans le futur jardin solidaire de Jessaint, le dispositif Premières Heures.

Je me permets de préciser que ce dispositif avait été initié par la Mairie de Paris, il permettra en l'occurrence aux personnes en situation de grande exclusion de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif de 1 heure à 16 heures par semaine.

Les bénéficiaires de ce dispositif seront accompagnés pendant un an par un travailleur social et un animateur encadrant présent sur le jardin.

A l'issue de cette période, un conseiller en insertion professionnelle pourra proposer aux personnes une orientation vers des entreprises et des organismes de formation partenaires.

Les jardins solidaires sont conçus comme des outils de remobilisation sociale et professionnelle, pour les personnes en situation d'exclusion. D'une part, ce type d'activité collective leur permet de tisser des liens sociaux et favorise un bien-être physique et psychologique. D'autre part, le respect de techniques botaniques contraignantes, le travail de groupe, la gestion participative du jardin les aide à développer leur confiance en soi, une capacité à prendre des initiatives et des responsabilités.

Ce type d'activité favorise des comportements de type professionnel et favorise aussi des passerelles entre le jardin solidaire et les dispositifs d'insertion par l'activité économique, comme les chantiers d'insertion.

Ces projets symbolisent donc toute l'ambition du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature. L'ambition de Madame la Maire et de notre majorité ne se limite pas, en effet, à mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables ou en situation de rue, et on sait à quel point c'est en soi un défi de taille, mais également à agir en amont pour mieux prévenir la grande exclusion, et en aval pour insérer durablement les personnes.

Plusieurs centaines d'acteurs ont été mobilisés dans cette dynamique et les premières réalisations sont déjà nombreuses : créations de nouvelles maraudes pour mettre fin aux zones blanches, accroissement significatif du nombre de places d'hébergement, ouverture de nombreux services comme les bagageries ou le coffre-fort numérique, développement des actions d'insertion comme l'illustre ce projet de délibération, ou plus généralement la montée en charge du dispositif Premières Heures.

C'est de cela dont je voulais vous parler concernant ce projet de délibération qui est particulièrement intéressant, et je vous en remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame BOUYGUES.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aurions aimé voter ce projet de délibération, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons un vote différencié par article sur ce projet de délibération, car nous souhaitons nous abstenir sur le square de Jessaint dans le 18^e arrondissement et voter les autres subventions. Je vais vous expliquer pourquoi.

De quoi s'agit-il en fait ?

Ce secteur, la place de la Chapelle, comprend deux squares : Louise de Marillac, et le square de Jessaint. Ce square est occupé par des migrants, des réfugiés, des SDF, des trafiquants en tous genres, bref il est fréquenté par tout le monde, sauf par les riverains. Il fallait trouver une solution. Nous en sommes d'accord, pour que ce square retrouve sa destination première, c'est-à-dire un espace vert de proximité.

Or, vous voulez en faire un jardin solidaire, c'est-à-dire en fait, vous voulez pérenniser une situation inacceptable, c'est-à-dire en déposséder les riverains.

Alors que la bonne solution aurait été de créer un jardin partagé où des associations auraient accueilli les habitants et leurs enfants, pour les initier au jardinage, leur enseigner la culture des fleurs, des fruits, des légumes, je ne sais quoi d'autre. Vous aviez l'occasion de permettre aux habitants de ce quartier populaire de se réapproprier ce square, de faire œuvre pédagogique au service de la protection de l'environnement.

On peut imaginer que peu à peu, chacun aurait pris plaisir à revenir dans ce square s'y reposer et profiter de cet espace vert de proximité.

En fait, vous avez baissé les bras, c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir comme je vous l'ai dit en préliminaire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'ai un problème, je ne connais pas les articles sur lesquels vous comptez vous abstenir, et je ne sais pas qui concerne le nous. Quand vous dites, nous allons nous abstenir, c'est qui ?

M. Christian HONORÉ. - Je peux parler, en fin de soirée, vous ne savez pas de quel groupe nous parlons ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous pose la question parce qu'on me donne des interprétations différentes. Il y a eu des discussions à ce propos, avec des interprétations différentes sur qui est le nous.

M. Christian HONORÉ. - C'est le groupe les Républicains, nous allons nous abstenir sur l'article 3 concernant le square de Jessaint, et voter pour les autres délibérations et subventions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est noté.

Je mets d'abord aux voix l'article 3... Non, avant il faut répondre.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - J'utiliserai mes cinq minutes à fond. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais tout de suite répondre à Monsieur HONORÉ en lui disant que je n'ai pas le sentiment qu'on baisse les bras en confiant un jardin solidaire à l'association Emmaüs Solidarité, mais c'est une question de point de vue.

Par ailleurs, je remercie Claudine BOUYGUES pour avoir salué cette action des jardins solidaires, une très belle action qui me paraît vraiment d'une utilité tellement évidente et se situe dans le cadre de nos engagements du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature qui a été votée d'ailleurs dans cet hémicycle à l'unanimité, et j'en remercie encore l'ensemble des élus.

Il y a peu de temps, début mai, j'ai eu le plaisir avec plusieurs de mes collègues, de présenter le bilan de travail réalisé en un peu plus d'un an, et qui est extrêmement important.

Je veux remercier les 16 adjoints de l'Exécutif qui sont mobilisés pour la réalisation des 108 actions que nous avons signées et dont 70 % sont déjà réalisées ou en bonne voie de réalisation.

Je veux rappeler quelques actions qui ont été faites et qui sont importantes, que vous trouverez dans cette clé USB qui vous a été remise, et qui récapitulent le travail qui a été fait, je le rappelle, par l'ensemble des acteurs associatifs, l'ensemble des acteurs institutionnels et des entreprises partenaires ainsi que de nombreux bénévoles, citoyens, Parisiens.

Pour vous donner quelques exemples de choses qui ont été faites sur l'accès au droit par la C.A.F. de Paris : 8.274 rendez-vous des droits ont été tenus en 2015, les délais d'ouverture des droits à l'Aide Médicale Etat ont été réduits à 30 jours au lieu de 90 jours jusque-là - et c'est vraiment quelque chose sur lequel on butait beaucoup.

Je veux saluer aussi le coffre-fort numérique qui permet de garantir la sauvegarde des documents, des pièces d'identité des personnes sans domicile fixe et qui a été expérimenté dans tous nos gymnases pendant le Plan Hiver et dans certains centres d'hébergement d'urgence.

Je veux aussi rappeler tout ce que nous avons fait en prévention de la perte du logement, par exemple avec Ian BROSSAT : la nouvelle charte des mutations qui a été signée par la Ville, l'Etat, AORIF, qui permet de favoriser l'accès au logement adapté à la composition et aux ressources de la famille ; nous sommes également en train de finaliser la révision du règlement intérieur du fonds de solidarité logement ; nous avons réalisé avec les équipes d'ICF Habitat des permanences en pied d'immeubles pour informer les ménages des dispositifs d'aide au logement. Ce sont des actions concrètes et importantes.

Sur les interventions de terrain - cela a été dit par Claudine BOUYGUES -, nous avons développé de nouvelles maraudes, notamment pour mettre fin aux zones blanches ; par exemple dans les 5e et 6e arrondissements : des maraudes pour les migrants primo-arrivants, une maraude pluridisciplinaire pour les personnes ayant des problèmes d'addiction autour de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est.

Egalement, nous avons ouvert et aménagé de nouvelles bagageries, ouvert un huitième restaurant solidaire dans le 19e arrondissement, un neuvième sera ouvert en octobre 2016 dans le 12e arrondissement, c'est vraiment important.

Sur la partie de l'insertion durable qui est très importante, avec Pauline VÉRON, le dispositif d'insertion Premières Heures pour les personnes en difficulté a été vraiment augmenté et de nombreuses personnes en bénéficieront en 2016, c'est-à-dire qu'elles pourront trouver un travail alors qu'elles sont en sortie de rue. C'est vraiment absolument essentiel.

Egalement avec Ian BROSSAT, nous avons fait monter en charge le dispositif du "Louez solidaire" qui bénéficie actuellement à 931 familles. Il faut savoir que le dispositif "Louez solidaire", c'est l'accès à un logement ensuite dans la prolongation de façon certaine. Nous le ferons monter d'ici 2020 à 2.000 logements en "Louez solidaire". Cela, c'est du concret.

Egalement, il y a des actions en matière de culture, avec une I-10 box, médiathèque mobile, qui fait le tour des centres d'hébergement temporaires.

Enormément de choses ont été réalisées. Beaucoup restent à faire. Je peux vous dire que le 5 mai, avec les acteurs et moi... L'un de mes thermomètres est la F.N.A.S. La F.N.A.S. Ile-de-France a considéré que l'on était

vraiment sur la bonne voie. Tout le monde est conscient qu'il y a beaucoup à faire. On a fait beaucoup parce que l'on est tous ensemble : la Ville, l'Etat, les associations et les entreprises. C'est cela qui fait que nous avançons, tout en étant conscients de tout ce qu'il nous reste à faire.

Je m'arrêterai là parce que j'ai pris 30 secondes, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DASES 111 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 du projet de délibération est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble des autres articles du projet de délibération DASES 111 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'ensemble des articles du projet de délibération est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 111 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 111 G).

Anniversaire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, avant de passer à nos traditionnels votes de fin de séance, je voulais vous signaler que c'est aujourd'hui l'anniversaire du président du groupe Communiste - Front de Gauche. Il vous invite évidemment tous à boire dans son bureau, dans un moment très convivial comme les adore notre Conseil.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Groupement d'intérêt public Cafés-Cultures (assemblées générales) (R. 13) :

- Frédéric HOCQUARD.

Association "Paris Académie Entreprises" (assemblées générales) (R. 14) :

- Le / la chef(fe) du bureau du recrutement au sein de la sous-direction du pilotage et du partenariat de la DRH

Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris (R. 15) :

Titulaire :

- Julien BARGETON.

Suppléant :

- Emmanuel GRÉGOIRE.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 16) :

- Delphine ERNOTTE ;
- Guillaume HOUZE ;
- Alexia FABRE ;
- Claire CHAZAL.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (conseil d'administration) (R. 17) :

Titulaires :

- François VAUGLIN ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Joëlle MOREL ;
- Alexandre VESPERINI.

Personnalités qualifiées :

- Stéphanie AUBIN ;
- Tatiana BREIDY ;
- Dominique BOUTEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 13 à R. 17).

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 2 G) :

- Delphine ERNOTTE ;
- Guillaume HOUZE ;
- Alexia FABRE ;
- Claire CHAZAL.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (conseil d'administration) (R. 3 G) :

Titulaires :

- Caroline MECARY ;
- Florence BERTHOUT.

Personnalités qualifiées :

- Stéphanie AUBIN ;
- Tatiana BREIDY ;
- Dominique BOUTEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 2 G à R. 3 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la Séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous nous retrouverons les 13, 14 et 15 juin prochains.

Je vous précise tout de suite qu'il est probable que nous ayons un ordre du jour extrêmement chargé au Conseil de juillet, donc qu'il est tout à fait probable que ce Conseil dure quatre jours. Comme il se déroule exactement au début des vacances scolaires, je préférerais vous prévenir tout de suite de manière que pour certains, les billets ou séjours ne soient pas pris pour le jeudi, mais plutôt pour le vendredi.

En attendant, je vous souhaite une excellente soirée.

Je remercie, bien évidemment, l'ensemble des collaborateurs du Secrétariat du Conseil de Paris, les collaborateurs des groupes et des élus, et les élus encore présents à cette heure.

Merci à vous.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe les Républicains

QE 2016-9 Question de Mme Delphine BÜRKL et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police relative aux contre-sens cyclables sur les voies limitées à 30 km/h.

Libellé de la question :

"Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 - art. 5 stipule que "lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police".

Cependant, en l'absence d'aménagements - et notamment de signalisation -, le double-sens cyclable peut constituer un danger pour le cycliste. Par exemple, sur une voie limitée à 30 km/h, dont la chaussée est inférieure à 5 mètres, avec stationnement unilatérale contiguë à la circulation en contre-sens des vélos avec passage des transports en commun.

Aussi, l'auteur de la question souhaiterait savoir si un relevé des voies parisiennes dont la vitesse maximale est inférieure ou égale à 30 km/h - sans pour autant avoir fait l'objet d'une mise en zone 30 km/h ou en zone de rencontre - a été réalisé afin d'identifier celles qui pourraient se révéler dangereuses pour les cyclistes, et si un arrêté a été pris en ce sens pour déroger au décret susmentionné.

Enfin, des cyclistes m'ont informé qu'ils avaient été verbalisés en contre-sens cyclable sur des voies limitées à 30 km/h. Je souhaite ainsi savoir si une information sur ce décret a été diffusée aux agents verbalisateurs."

Réponse non parvenue.

QE 2016-10 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au contrôle des locations touristiques.

Libellé de la question :

"En mai 2015, Mme la Maire de Paris a lancé une opération de contrôle des locations d'appartements meublés dans le Marais.

A cette occasion, la Mairie a affiché sa volonté de renouveler cette opération dans d'autres arrondissements, ce qu'elle a fait en janvier 2016 dans les 1er et 6e arrondissements.

Ces contrôles ont révélé un grand nombre de situations illégales qui portent gravement atteinte à de nombreux intérêts publics et privés, et notamment au maintien de l'habitat résidentiel.

Pour y remédier, Mme la Maire de Paris détient, de par le Code de la construction et de l'habitation, des pouvoirs permanents d'investigation (articles L. 631-7 et suivants) et de mise en jeu de sanctions pécuniaires lourdes (article L. 651-2) dont le produit est intégralement reversé à la Commune.

Aussi Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris les suites données aux infractions relevées à l'occasion des contrôles effectués en mai 2015 et en janvier 2016, et si Mme la Maire de Paris a saisi la juridiction judiciaire et entend poursuivre, et dans quelles conditions, les contrôles à Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2016-11 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de l'affichage sauvage.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ et les Elus du groupe les Républicains attirent l'attention de Mme la Maire de Paris et de M. le Préfet de police sur la recrudescence de l'affichage sauvage à Paris au cours des derniers mois.

Le Code de la route interdit l'affichage sauvage sur les arbres, les poteaux de transports et de distribution électrique, les installations d'éclairage public, etc. et assortit ces interdictions de sanctions importantes, pécuniaires (de l'ordre de 7.500 euros pour la publicité en infraction) et contraventionnelles.

Ces dispositions qui existent depuis plusieurs années semblent actuellement ne plus être appliquées dans la Capitale où chacun peut observer que le mobilier urbain, les armoires électriques, les feux de signalisation ainsi que les baraques de chantier font l'objet d'un affichage sauvage émanant de différentes sources.

On s'aperçoit même que certaines grandes marques n'hésitent plus à recourir à l'affichage sauvage afin de faire la promotion de vêtements.

En conséquence, M. Jean-Pierre LECOQ et les Elus du groupe les Républicains souhaitent que la Mairie de Paris et la Préfecture de police s'engagent résolument dans une lutte contre l'affichage sauvage en n'hésitant pas à entamer des poursuites juridiques contre les auteurs de cet affichage.

Le rappel à la loi et la condamnation aux amendes existantes pour un certain nombre de contrevenants devraient faire œuvre pédagogique et entraîner inmanquablement une diminution de l'affichage sauvage dans Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2016-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'occupation de la chaussée par des entreprises de location de voitures de luxe et sportives.

Libellé de la question :

"M. Pierre LELLOUCHE interpelle Mme la Maire de Paris sur l'occupation permanente de la chaussée par des entreprises de location de voitures de luxe et sportives, hormis toute convention avec la Ville.

Ces entreprises de location opèrent quotidiennement, en s'octroyant de manière permanente, des places de stationnement et de livraison dans les rues de notre Capitale. Il s'agit bien d'une occupation permanente, car s'il est vrai que ces véhicules changent, par définition, de place de stationnement, les opérateurs utilisent le même quartier, les mêmes rues.

Ce dévoiement du domaine public occasionne non seulement un grand nombre de désordres pour les riverains et les différents usagers de la chaussée (difficultés à se garer, nuisances sonores,...), mais également une concurrence déloyale, car d'autres sociétés parisiennes continuent de fonctionner comme des entreprises "normales" de location de voitures, avec des véhicules garés dans leur établissement.

Cette occupation permanente du domaine public se fait de plus hors toute convention avec la Ville, et sans payer la moindre redevance.

M. Pierre LELLOUCHE demande donc à Mme la Maire de Paris de lui préciser le dispositif applicable pour remédier à une telle situation et de lui préciser les mesures concrètes qu'elle compte mettre en œuvre à cette fin."

Réponse non parvenue.

QE 2016-13 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux amendes pour jet de mégots sur la voie publique à Paris.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a engagé une campagne et des actions pour lutter contre les jets de mégots sur la voie publique.

Aussi, Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris le nombre de procès-verbaux dressés pour jet de mégots sur la voie publique depuis le démarrage de cette campagne, et le montant des amendes correspondantes recouvrées à Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2016-14 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la connaissance en temps réel de l'état du trafic routier parisien.

Libellé de la question :

"Le réseau viaire parisien possède la particularité d'être depuis plusieurs décennies équipé de boucles de détection de véhicules, qui permettent de connaître en temps réel la densité et la vitesse du trafic routier.

Ce système facilite également les prévisions de trafic et permet d'anticiper les conséquences de modifications du plan de circulation.

La délibération DVD 2016 40 mentionne ainsi l'existence de 658 boucles de détection de trafic enterrées dans les revêtements de chaussée.

Aussi, Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris :

- Quelle est la politique retenue en matière d'équipement de la voirie en boucles de détection ;
- Quelle est l'évolution annuelle du linéaire instrumenté depuis 2001 ;

- Selon quelles modalités les données issues des comptages sont mises à la disposition du public ou des entreprises en temps réel ;

- Quelles sont les dispositions prévues pour accroître le linéaire instrumenté ou la connaissance en temps réel de l'état du trafic routier parisien."

Réponse non parvenue.

QE 2016-15 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au coût de l'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le projet d'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King occasionnera un surcroît de dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Ainsi, il sera nécessaire de renforcer l'éclairage, conçu actuellement dans une optique environnementale de limitation de la pollution lumineuse, pour des raisons évidentes de sécurité du public.

D'autres dépenses sont prévues :

- Gardiennage privé ;
- Nettoyage supplémentaire ;
- Nouveaux équipements à installer (toilettes amovibles, bacs de collecte des déchets, etc.) ;
- Etc.

Par ailleurs, certaines dépenses sont prévisibles, sans que leur liste soit exhaustive :

- Remplacement de l'arrosage à l'eau non potable (interdite en présence du public) par un arrosage à l'eau potable ;
- Personnel municipal ;
- Etc.

Aussi, Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains demandent à Mme la Maire de Paris le coût du projet d'ouverture 24h/24 du parc Martin Luther King et sa ventilation en :

- Dépenses d'investissement ;
- Dépenses de fonctionnement en année pleine."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe G.E.P.

QE 2016-16 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la course de Formule E autour des Invalides.

Libellé de la question :

"Considérant les déclarations multiples selon lesquelles les voitures participant à la course de Formule E autour des Invalides n'émettent pas de gaz à effet de serre,

Considérant les études de l'Ademe sur le bilan carbone réel des véhicules électriques si on intègre l'ensemble des phases de construction, d'utilisation et de destruction en fin de vie,

Considérant que la course de formule E a nécessité un aménagement complet et spécifique du circuit autour des Invalides,

Considérant le revêtement spécial qui a recouvert une partie du circuit notamment sur les parties habituellement pavées,

Considérant les innombrables camions qui ont apporté pendant plus d'une semaine les matériels nécessaires à l'organisation dont les blocs de béton, les supports des tribunes, les grilles de protection, etc.

Considérant l'impact sur le fonctionnement de l'hôpital des Invalides, tant en ce qui concerne le personnel hospitalier que les familles des personnes hospitalisées,

Considérant qu'un bilan est indispensable afin d'avoir une vue réelle de l'impact d'une telle compétition dans le cœur de Paris,

Aussi M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris vous demandent de leur faire connaître :

- le bilan des émissions de gaz à effet de serre générées par l'installation puis la suppression du circuit avec une décomposition par nature :

- émissions liées au changement de revêtement (et à sa suppression),

- émissions liées à la construction des véhicules selon le principe de l'analyse du cycle de vie,

- émissions liées à l'installation puis la désinstallation de l'ensemble des infrastructures de sécurité, d'accueil du public, etc.

- l'analyse effectuée par la direction de l'hôpital des Invalides sur le fonctionnement de l'hôpital, notamment les mesures spécifiques prises pour faire face aux restrictions d'accès,

- les mesures prises pour faire face à toutes les éventualités médicales susceptibles d'affecter les patients hospitalisés aux Invalides,

- le coût réel avec une décomposition par poste de l'organisation de la course et la répartition par financeur."

Réponse non parvenue.

QE 2016-17 Question de M. Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la tarification de la CPCU.

Libellé de la question :

"Considérant le plan climat pour Paris voté à l'unanimité en octobre 2007, prévoyant une évolution du mix énergétique de la C.P.C.U. afin de dépasser 50 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) ;

Considérant que le taux de 50 % d'EnR&R dans le mix énergétique a été atteint grâce au projet de "co-combustion" à la centrale de Saint-Ouen de la C.P.C.U., qui n'est plus alimentée exclusivement par du charbon, mais à 50 % par de la biomasse constituée de granulés de bois ;

Considérant que le dépassement du taux de 50 % d'EnR&R se traduit par un abaissement du taux de T.V.A. sur la part consommations de 20 % à 5,5 % en application de l'article 73 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 ;

Considérant que l'augmentation des tarifs hors T.V.A. de la C.P.C.U. au 1er janvier 2016 semble plus importante que prévue, conduisant à une baisse moins importante des tarifs T.T.C. pour les clients finaux que la baisse intégrale des 15 points de T.V.A. ;

Considérant les rapports de la Chambre régionale des comptes de 2008 et 2013 ;

En 2008, la C.R.C. déplore notamment, p. 10 : "La Ville n'a jamais contrôlé sur place la véracité des informations communiquées dans les rapports du délégataire par la C.P.C.U. Elle n'a jamais fait appel à des cabinets extérieurs pour l'aider dans ses tâches de contrôle." Dans sa réponse, le Maire de Paris annonce un "audit comptable, technique et financier lancé en 2008".

En 2013, la C.R.C. constate : "L'audit financier annoncé par la Ville n'a pas été réalisé et aucun représentant de la collectivité ne s'est déplacé dans les locaux de son délégataire pour vérifier les données financières transmises chaque année par celui-ci. Faute de contrôle sur place des éléments financiers, la Ville ne peut avoir la certitude que

les comptes transmis par son délégataire sont fiables." La Ville répond alors qu'elle "va programmer en 2015 un audit comptable et financier de la concession de chauffage urbain. Cet examen permettra de vérifier - de façon plus exhaustive que lors du contrôle annuel - la fiabilité des comptes transmis par le délégataire. Il constituera en outre une référence pour l'étude de la fixation des tarifs dans la convention." La Ville annonce en effet que l'audit "devra notamment vérifier les charges et prix de revient du concessionnaire" et que l'étude à engager "sera assortie de propositions visant à intégrer la fixation des tarifs dans le contrat et en préserver la sécurité juridique".

En 2013, la C.R.C. constate également que "les dispositions précisant les conditions d'évolution du T.M.A. (tarif maximum autorisé) sont telles qu'il est impossible, à la lecture de la convention modifiée, de calculer leur évolution dans le temps" ;

Considérant la nécessité pour le Conseil de Paris de disposer d'informations fiables sur l'évolution du prix ainsi que la part relative des énergies composant le mix énergétique de la C.P.C.U. ;

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris vous demandent :

- de leur faire connaître l'évolution du mix énergétique de la C.P.C.U. au cours des 10 dernières années ;
- de leur communiquer l'évolution du prix de marché de chaque énergie rentrant dans la composition de ce mix énergétique au cours de la même période ;
- de leur communiquer l'évolution de décembre 2011 à avril 2016 de l'ensemble des paramètres d'indexation du T.M.A. prévus à l'article 13 de la convention de concession, la progression des deux termes R1 et R2 censée en résulter aux termes du même article, ainsi que la hausse entre les mêmes dates des tarifs H.T. réellement pratiqués par la C.P.C.U. ;
- de leur indiquer la nature des contrats éventuels de couverture dont dispose la C.P.C.U. pour l'achat des énergies fossiles ;
- de leur indiquer les justifications économiques fournies par la C.P.C.U. aux hausses des tarifs H.T. réellement intervenues entre 2011 et 2016 ;
- et de leur faire savoir l'interprétation à donner de l'article 13 bis de la convention qui stipule que le concessionnaire, quand le seuil de 50 % d'EnR&R est atteint dans son bouquet énergétique, "s'engage à faire bénéficier l'utilisateur de 100 % du gain fiscal résultant de l'écart entre le taux de T.V.A. en vigueur et le taux réduit de T.V.A."

Réponse non parvenue.

III - Question d'un Conseiller de Paris

QE 2016-18 Question de M. Alexandre VESPERINI à Mme la Maire de Paris relative au montant des travaux de nettoyage et de réfection de la Place de la République depuis le 31 mars.

Libellé de la question :

"La Place de la République est occupée chaque soir depuis le 31 mars pour un rassemblement de personnes se réclamant du mouvement Nuit Debout. Au-delà des idées qui s'y expriment et des comportements qui s'y exercent en plein état d'urgence, il convient de s'interroger sur les dégradations des équipements et des installations publiques sur la place de République.

En effet, l'inscription de tags, l'enlèvement de dalles, l'installation de tentes et de baraquements de fortune entraînent une dégradation du domaine public et d'importants travaux de nettoyage, sur un espace qui avait été rénové récemment (juin 2013). Par ailleurs, les agents de la propreté de la Ville sont déployés chaque matin pour effectuer des opérations particulièrement fastidieuses.

M. Alexandre VESPERINI demande donc à Mme la Maire de Paris de lui indiquer le montant des travaux de nettoyage et de réfection qui sont effectués en raison de cette occupation. Il lui demande également si la collectivité parisienne compte réclamer aux organisateurs de ces rassemblements la prise en charge financière, au moins partiellement, de ces opérations, ou si un dispositif de primes exceptionnelles pourrait être prévu pour les agents déployés, lequel serait financé par le paiement d'une contribution financière là encore supportée par les organisateurs.

Il précise que cette question avait été évoquée, à très juste titre, lorsque le Maire de Paris en exercice à l'automne 2013, M. Bertrand DELANOË, avait réclamé le remboursement des travaux de réfection de pelouses du Champ de mars, à la suite de manifestations en opposition au projet de loi relatif au mariage pour tous.

Réponse non parvenue.

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Séance des 13 et 14 avril 2015

QE 2015-12 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. David BELLARD et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.

Réponse (M. Mao PENINOÛ, adjoint) :

"Depuis le début de la mandature, l'ouverture du Conseil de Paris est l'une des priorités de la Maire de Paris. Cela passe notamment par la communication d'un maximum d'informations aux élus pour faciliter leurs travaux en amont et durant la séance. La question du suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris est une question qui concerne l'ensemble des adjoints.

C'est pourquoi la Maire de Paris a sollicité tous les membres de son Exécutif pour faire le bilan dans le temps des nombreux vœux adoptés depuis le début de la mandature. Ce travail de synthèse est rendu complexe par la disparité des implications pratiques et administratives des différentes recommandations.

Dans un souci de lisibilité et de visibilité, il a été demandé aux adjoints à la Maire d'apporter en complément à ce suivi des vœux une indication sur les échéances se rattachant aux diverses mesures qui doivent être étudiées ou mises en place. Cela permettra aux groupes politiques de suivre plus efficacement, car dans la durée, la prise en compte de leurs recommandations validées par le Conseil de Paris.

Les contributions sur l'ensemble des vœux votés en 2014 vous ont été transmises. Le tableau de suivi des vœux votés en 2015 vous sera transmis au cours du 1er semestre 2016."

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

QE 2015-14 Question de MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux rejets d'eaux usées provenant de certaines péniches-logements ainsi que des bateaux pour touristes.

Réponse (Mme Célia BLAUEL, adjointe) :

"Vous interrogez la Maire de Paris sur le rejet en Seine des eaux usées de cuisines et toilettes des péniches-logements stationnant le long des bords de Seine et des bateaux promenades.

La question du rejet des eaux noires et grises des bâtiments fluviaux est encadrée par la réglementation nationale. En effet, l'article 43 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, transcrit dans le code du tourisme (L. 341-13-1), impose aux navires de plaisance construits après le 1er janvier 2008 et équipés de toilettes, de disposer d'installations permettant de stocker ou traiter les eaux usées. Si les péniches construites avant 2008 ne sont pas concernées par cette loi, le Code de l'environnement prévoit, lui, en son article L. 216-6, que le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, une substance pouvant entraîner, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, ainsi que des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. Ainsi, le propriétaire ou l'occupant d'un bateau-logement qui déverserait directement ses eaux usées sans traitement, risque, en cas de pollution, une condamnation pénale.

De même, l'arrêté du 23 novembre 1979 portant règlement sanitaire du Département de Paris, dans son article annexe ART. 90 énonce qu'il est interdit de déverser dans les cours d'eau, lacs, étangs, canaux et sur leurs rives toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion. Cette interdiction vise

notamment la vidange et le nettoyage des équipements sanitaires des caravanes, bateaux ou constructions flottantes.

Concernant le contrôle de l'application de cette réglementation, ce sont les gestionnaires des berges de la Seine, en l'occurrence les établissements publics d'Etat, Ports de Paris ou Voies Navigables de France (V.N.F.), qui sont responsables du contrôle du système de traitement ou de stockage des eaux usées des bateaux-logements. En effet, ces gestionnaires délivrent les autorisations de stationnement des bateaux sur le domaine public, ce qui leur confère un droit de contrôle de ces installations. Pour autant, la Ville a pris l'initiative de proposer une solution de financement pour ces bateaux avec 1/3 de participation des propriétaires, 1/3 de participation de V.N.F. et 1/3 de participation de la Ville, proposition à ce stade refusée par V.N.F. Aujourd'hui le dialogue continue, en particulier avec les péniches situées sur la berge de Longchamp. Par ailleurs, dans le cas où un raccordement au réseau pour vider les eaux usées ne serait pas possible techniquement ou trop cher, il faudrait que ces péniches puissent s'équiper de systèmes individuels de retraitement. Aujourd'hui ces systèmes ne sont pas agréés. La Ville se propose d'engager un travail avec la D.R.I.E.E. sur ce point.

Ainsi, la Ville de Paris poursuit, en concertation les acteurs concernés, un objectif de reconquête de qualité de l'eau de la Seine qui l'amène à porter une attention particulière aux facteurs potentiels et avérés de pollution sur ce milieu et ce à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Cet objectif se traduit notamment dans les politiques parisiennes de protection de la biodiversité et de gestion de l'eau et de l'assainissement (trames vertes et bleues le long des berges de Seine, modernisation du réseau d'assainissement, zonage pluvial, etc.), ainsi que dans une participation active à des démarches collectives telle que le programme de recherche PIREN SEINE, ou encore la mise en œuvre du SDAGE du bassin Seine Normandie.

L'évolution de la qualité de l'eau de la Seine ces dernières années est encourageante. D'un point de vue physico-chimique et bactériologique, la qualité de l'eau de la Seine n'a jamais été aussi élevée depuis 40 ans, comme l'atteste d'ailleurs le nombre d'espèces de poissons recensées, passé de 12 en 1990 à 32 en 2014.

Dans ce contexte, la Maire de Paris souhaite, en cas d'accueil par la Capitale des Jeux Olympiques d'été de 2024, que l'épreuve sportive de triathlon puisse avoir lieu dans la Seine, à Paris. Au-delà, cet objectif doit permettre d'ouvrir la possibilité d'une baignade en Seine pour le public. Dans cette perspective, la Ville de Paris entend donc jouer un rôle moteur sur les questions de reconquête du milieu aquatique de la Seine.

C'est pourquoi, la Ville de Paris élabore un plan d'actions afin d'atteindre la baignabilité de l'eau, et saisira les autorités compétentes. Elle engagera un travail avec les collectivités territoriales et établissements publics concernés pour avancer collectivement vers cet objectif."

Séance des 15 et 16 février 2016

QE 2016-2 Question de Mme Fanny GAILLANNE et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au reclassement des agents du CEFP Pontourny.

Réponse (Mme Dominique VERSINI, adjointe) :

"Au 31 décembre 2014, 28 % des places d'accueil parisiennes en centre éducatif et professionnel sont situées hors Ile-de-France. La fermeture du CEFP de Pontourny correspond à l'ambition de rapprocher l'offre d'accueil de Paris, dans l'intérêt des jeunes. Cet objectif, inscrit au sein du Schéma départemental de protection de l'enfance, fait l'objet d'un travail important afin de privilégier des accueils de proximité en mesure de favoriser les liens entre l'enfant et sa famille d'origine.

La fermeture du CEFP de Pontourny a fait l'objet de discussions lors du Conseil de Paris de mai 2015. Elle ne pourra être prononcée que concomitamment à la fin de prise en charge des jeunes soit en juin prochain.

Le CEFP de Pontourny comptait initialement 48 agents pour 43 places d'accueil. Dans le cadre de ce projet de fermeture, la plus grande attention est portée à l'accompagnement des personnels. Ainsi, un dispositif d'accompagnement spécifique a été mis en place : il comprend la proposition d'une nouvelle affectation au sein des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance avec un recrutement prioritaire des personnels de Pontourny ; un accompagnement à la mobilité et au reclassement ; un accompagnement à l'accès au logement pour les personnels qui souhaiteraient revenir travailler sur Paris ; et enfin l'indemnisation de départ volontaire pour les agents qui le souhaitent (mesure votée lors du Conseil de Paris de décembre dernier).

La charge de travail des professionnels a également été allégée pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur projet. Ainsi, la structure accueille aujourd'hui 13 jeunes majeurs, anciens mineurs isolés étrangers,

et plus aucun mineur (sur une capacité initiale de 43 places). Cette situation vise à faciliter la recherche d'emplois des professionnels.

Depuis l'annonce de la fermeture de la structure, un poste de chargé de mission ressources humaines a été financé, il est présent sur le site trois jours par semaine pour rencontrer les agents et les aider dans la construction de leur projet. 38 salariés sont en cours de reclassement. Environ 25 postes de la Ville ont été proposés aux salariés. Par ailleurs, la DASES a transmis plusieurs offres d'emplois à proximité au sein du secteur associatif. Dans ce cadre, une quarantaine de postes sont ouverts à la candidature et ont fait l'objet d'une information aux agents de Pontourny. Plus généralement, pour suivre au mieux ce projet de fermeture, un comité de suivi mensuel a été institué sur place, les cadres de la DASES se déplacent mensuellement pour répondre au mieux aux besoins des agents et répondre à l'ensemble des questions qu'ils peuvent se poser."

Votes spécifiques.

Pierre AIDENBAUM et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 242.

Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 261.

Stéphane CAPLIEZ, Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 260.

Julien BARGETON, Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, François-David CRAVENNE, Danièle GIAZZI, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Fadila MÉHAL et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 37.

Claude DARGENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 241.

Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 123.

Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 226.

Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Léa FILOCHE, François HAAB, Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, Atanase PÉRIFAN, Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 15.

François DAGNAUD, Fanny GAILLANNE, Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 8 G et DAC 39.

Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 118.

Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 51.

Michèle ASSOULINE, Marinette BACHE, Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Claudine BOUYGUES, Sandrine CHARNOZ, Leïla DIRI, Philippe DUCLOUX, Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Maud GATEL, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, Raphaëlle PRIMET, Pauline VÉRON et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 48.

Philippe DUCLOUX et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 658.

Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Célia BLAUDEL, Colombe BROSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Pénélope KOMITÈS, Thomas LAURET, Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 25.

Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 94.

Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 25.

Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI, Frédéric HOCQUARD et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 1 G.

Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 101, DU 15 et DFPE 212.

Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 98 et DASCO 99.

Hélène BIDARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Joëlle MOREL et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 8 G et DAC 240.

Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 430.

Michèle ASSOULINE, Geoffroy BOULARD, Agnès EVREN, Léa FILOCHE, Emmanuel GRÉGOIRE, Antoinette GUHL, Didier GUILLOT, Marie-Christine LEMARDELEY, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 284.

Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 76, DLH 12, DLH 87, DU 135, DFPE 11 G et DFPE 195.

Céline BOULAY-ESPERONNIER, François-David CRAVENNE, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 661 et DPA 43.

Colombe BROSSEL, Pénélope KOMITÈS et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 4.

Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 83, DLH 88, DLH 89, DLH 92, DLH 98, DLH 102, DLH 121, DAE 257, DLH 118 et DAE 151.

Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Anne-Constance ONGHENA et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 111.

Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 99, DLH 122 et DU 123.

Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Edith GALLOIS, Didier LE RESTE, Eric LEJOINDRE, ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 72.

Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 229.

Votes spécifiés.

François HAAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 16 G.

Annick LEPETIT s'abstient sur le vœu n° 55 bis.

Ann-Katrin JÉGO s'abstient sur les vœux n^{os} 80, 81 et 82.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 5 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 22 mars, 19 avril et 3 mai 2016.

2016 DFA 74 Marché à bons de commande multi-attributaires relatif aux prestations de vérification des machines et équipements de travail, de levage et de protection individuelle.

2016 DFA 78 Résiliation de 3 accords-cadres avec la société SMRD-BAT 92 - Autorisation de résilier - Autorisation de signer les arrêtés de résiliation.

2016 DFA 29-G Résiliation de 3 accords-cadres avec la société SMRD-BAT 92 - Autorisation de résilier - Autorisation de signer les arrêtés de résiliation.

2016 DFA 90 États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2016 - Modification du montant des dotations.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2016 DPA 50 Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre.

2016 DU 76 ZAC Porte Pouchet (17e) - Secteur Bois Le Prêtre / rue Pierre Rebière - Vente à Paris Habitat - OPH après désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprises de terrain à détacher des deux emprises de terrain situées dans la ZAC Porte Pouchet (17e).

2016 DU 111 Désaffectation, déclassement et cession à la SEMAVIP des lots D1, D2 et D3 - Secteur d'aménagement Paul Meurice (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2016 DDCT 12 Subventions (69.700 euros) à 13 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi.

2016 DDCT 15 Subventions (156.000 euros) à 10 associations et avenants à convention au titre des droits humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2016 DVD 72 Bassin de la Villette (canal de l'Ourcq) à Paris (19e). Avenant n° 1 à la convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux avec la société Marin d'Eau Douce.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2016 DPE 7 Missions d'assistance technique et environnementale pour le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DPE 8 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'ASTEE pour le Congrès National "Territoires en transition - Mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics" à Issy-les-Moulineaux (92).

2016 DPE 27 Etude relative à aux bateaux stationnaires et à des préconisations de solutions d'assainissement - Convention de groupement de commandes.

Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2016 DLH 25 Location à hsf de l'immeuble 222, rue de Charenton (12e) - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 11 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 5 logements PLS par hsf.

2016 DLH 83 Location de l'immeuble 7, rue des Abbesses / 25, rue Houdon (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 87 Location de l'immeuble 12, rue de Jessaint (18e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2016 DLH 88 Réalisation 61 boulevard Barbès et 2, rue Simart (18e) d'une acquisition-réhabilitation - Prêt garanti par la Ville (423.110 euros) demandé par la RIVP.

2016 DLH 98 Réhabilitation Plan Climat Énergie 11-13, rue Gandon (13e) - Prêts garantis par la Ville (3.284.687 euros) demandés par la RIVP.

2016 DLH 99 Réaménagement d'une partie de la dette de la SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2016 DLH 102 Réhabilitation Plan Climat Énergie 304-306, rue de Belleville (20e) - Prêts garantis par la Ville (6.007.640 euros) demandés par la RIVP.

2016 DLH 107 5 rue de Belzunce (10e) - Réfection de la couverture et des menuiseries - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 112 Remboursement de la quote-part de la Ville des travaux de ravalement du mur pignon mitoyen du 13 rue Morand (11e).

2016 DLH 114 Mise à disposition de locaux communaux 56 boulevard Ney / 6 avenue de la Porte de la Chapelle (18e) au profit de la société SAS Indy Bowling Paris - Convention d'occupation du domaine public.

2016 DLH 115 Mise à disposition de locaux communaux 56 boulevard Ney / 6 avenue de la Porte de la Chapelle (18e) au profit de l'Association Nationale du Tir de la Police - Convention d'occupation du domaine public.

2016 DLH 116 38 rue d'Oran (18e) - Remplacement de couverture - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 119 40 rue Raynouard (16e) - Travaux de ravalement du mur mitoyen - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2016 DLH 118 Réalisation "parcelle B" de la Cité internationale universitaire de Paris (14e) d'un programme de 71 logements PLS par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2016 DDCT 3 Subventions d'investissement (213.917 euros) à dix-huit associations, un bailleur social et un syndicat de copropriétaires dans le cadre de la Politique de la Ville.

2016 DDCT 35 Subventions (350.540 euros) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais.

2016 DDCT 50 Subvention (3.500 euros) à l'association Atouts cours.

2016 PP 18 BSPP - Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de Livry-Gargan 93190 - Macro lot H - Cloisons, doublages et plafonds suspendus.

2016 PP 19 BSPP - Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de Livry-Gargan 93190 - Macro lot F - Appareils élévateurs.

2016 PP 20 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2016.

2016 PP 21 Astreintes et permanences effectuées par certains adjoints techniques de la Préfecture de police.

2016 PP 24 Acquisition de vêtements d'image pour la constitution et la fourniture du vestiaire des hôtesses d'accueil de la Préfecture de police.

2016 PP 25 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris - Travaux.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2016 DDCT 8 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association CIMADE sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Hélène BIDARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DASCO 35 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2016 DASCO 44 Subvention (6.000 euros) à l'Union Régionale des FRANCAS d'Ile-de-France pour le projet "Push-pente".

2016 DASCO 98 Lycées municipaux Théophile Gautier annexe Vosges (4e) et Bachelard (13e) - Dotations (5.322 euros).

2016 DASCO 99 Lycées municipaux Théophile Gautier annexe Vosges (4e) et Maria Deraismes (17e) - Subventions (9.390 euros).

2016 DASCO 101 Fourniture et livraison de produits de papeterie pour les établissements relevant de la DASCO - Marché de fourniture - Principe et modalités de lancement.

2016 DASCO 104 Lycées municipaux transformés en établissements publics locaux d'enseignement - Subventions d'investissement pour leur équipement (1ère tranche : 368.880 euros).

2016 DPA 31 Groupe scolaire Küss (13e) - Restructuration technique - Approbation du principe, modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et autorisations administratives.

2016 DASCO 18-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UPDDEN) (20e).

2016 DASCO 20-G Subvention (3.000 euros) au lycée professionnel Galilée 28, rue de Patay (13e) pour le fonctionnement du projet "Radio clype" en faveur des établissements scolaires publics parisiens.

2016 DASCO 26-G Divers collèges publics - Dotations 2015 (93.385 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2016 DASCO 30-G Logements situés dans des EPLE - Conventions d'occupations précaires.

2016 DASCO 36-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (138.181 euros).

2016 DASCO 38-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (40.146 euros).

2016 DASCO 41-G Collèges publics - Subventions d'investissement (2e tranche : 441.200 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (2e tranche : 332.000 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2016 DASCO 39 Subvention (10.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP 75).

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DPA 32 Groupe scolaire de la ZAC Beaujon (8e) - Protocole d'accord transactionnel avec la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau - Prolongement de la grille séparative mitoyenne.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAC 332 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association L'Œil de Jack.

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2016 DAJ 9 Approbation d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et la SARL Advercity.

2016 DICOM 12 Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public par des plateaux de télévision ou des studios radio.

2016 DRH 4 Accord-cadre à bons de commande pour l'accès à un centre de relais téléphoniques pour agents sourds et malentendants de la Ville de Paris.

2016 DRH 15 Convention entre la Ville de Paris (direction des ressources humaines) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2016 DRH 17 Avenant à la convention avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) pour la formation des ingénieurs des services techniques stagiaires de la Ville de Paris.

2016 DRH 23 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours de professeur de la Ville de Paris, discipline éducation musicale.

2016 DRH 25 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours de professeur de la Ville de Paris, discipline arts plastiques, dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la Ville de Paris.

2016 DRH 27 Modification de la prestation "Appareillage de correction auditive" en faveur des agents de la Ville de Paris.

2016 DRH 4-G Modification de la prestation "Appareillage de correction auditive" en faveur des agents du Département de Paris.

2016 DRH 28 Convention pluriannuelle 2016-2017 de partenariat avec l' A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) - Prévention absence. Approbation et autorisation de signature.

2016 DRH 30 Préparation des agents aux examens professionnels pour l'accès au grade terminal de différents corps de catégorie B. Marché de prestations de services. Modalités de passation. Autorisation. Signature.

2016 DRH 36 Conclusion d'un marché pour les formations à l'informatique intitulées "utilisateurs de logiciels" destinées aux agents de la collectivité parisienne pour une durée de 2 ans renouvelables.

2016 DRH 44 Signature d'une convention avec l'Union pour la Gestion des Établissements de l'Assurance maladie, en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation handicap.

2016 DSTI 6 Convention entre le Département de Paris et le Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

2016 DSTI 4-G Convention entre le Département de Paris et le Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

2016 SG 12 Rapport d'observations définitives portant sur l'audit interne de la Ville de Paris sur l'exercice 2008 et suivants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2016 DRH 34 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Paris Académie Entreprises" (PAE).

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2016 DASES 15 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

2016 DASES 16-G Subvention (45.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Dessine Moi un Mouton (20e).

2016 DASES 28-G Subvention (25.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Tibériade (9e).

2016 DASES 30-G Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Actions Traitements (11e).

2016 DASES 35-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2016 DASES 36-G Subvention (10.000 euros) avec l'association PHARE Enfants-Parents (12e).

2016 DASES 57-G Subvention (13.00 euros) et convention avec l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si Bobigny (93).

2016 DASES 81-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (11e).

2016 DASES 84-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association Avenir Santé (69).

2016 DASES 86-G Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Planet Roller (14e).

2016 DASES 87-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Techno Plus (19e).

2016 DASES 174-G Subvention (12.000 euros) à 5 cinq associations qui agissent dans le domaine de la pratique sportive.

2016 DASES 177-G Subventions (103.000 euros) pour les associations suivantes : A Chacun Ses Vacances, Class Open, Les Eclaireurs pour l'organisation des séjours de vacances. Convention avec A. C. S. V.

2016 DASES 201-G Subvention (125.000 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le pôle Dumonteil (FAM, FH, FV) géré par l'association Dumonteil (12e).

2016 DASES 234-G Convention d'habilitation aide sociale avec l'association Dumonteil d'un foyer d'accueil médicalisé, d'un foyer d'hébergement et d'un foyer de vie à Paris (12e).

2016 DFPE 8-G Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association DAPSA pour ses interventions auprès des familles touchées par des situations d'addiction.

2016 DFPE 11-G Réalisation d'un centre de PMI et d'un multi-accueil de 99 places au 147 boulevard Lefebvre (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2016 DASES 2 - DAC - DGRI Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2016 DASES 34 - DAC - DGRI-G Subvention (165.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DASES 82-G Subvention (34.000 euros) et participation (13.000 euros) et avenant avec l'association ACERMA (19e).

2016 DASES 83-G Subvention (60.000 euros) et participation (20.000 euros) et avenant avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien - ANPAA 75 (18e).

2016 DASES 237-G Subvention (21.700 euros) et convention avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DAC 25 Subventions (186.457 euros), avenants à conventions et conventions avec 4 structures dédiées au cirque, aux arts de la rue, aux marionnettes et au pluridisciplinaire.

2016 DAC 31 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2016 DAC 36 Subventions (185.000 euros), avenants à conventions et convention avec les lieux de création et de diffusion du 20e arrondissement.

2016 DAC 37 Subventions (6.250.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

2016 DAC 38 Subventions (295.500 euros) à 54 associations et avenant à convention au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

2016 DAC 8-G Contributions (2.250.000 euros) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métaux (11e) et CENTQUATRE (19e).

2016 DAC 240 Contribution et subvention (780.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux (11e).

2016 DAC 40 Subventions (18.200 euros) et convention avec l'association Maison du Hip Hop (11e).

2016 DAC 46 Subvention (20.000 euros) à l'association Cassandre-Horschamp (18e).

2016 DAC 106 Subventions (305.000 euros), conventions et avenant avec trois associations oeuvrant pour la musique symphonique.

2016 DAC 108 Subventions (80.000 euros) à trois ensembles musicaux et vocaux.

2016 DAC 114 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).

2016 DAC 124 Subventions (45.000 euros) à deux associations et une convention au titre du soutien aux centres de ressources et lieux de travail musicaux.

2016 DAC 185 Subventions (64.000 euros) à 13 associations œuvrant en faveur des arts visuels (12e).

2016 DAC 187 Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et Art Azoï (20e).

2016 DAC 188 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e).

2016 DAC 189 Subventions (22.000 euros) aux associations Ateliers d'artistes de Belleville, Ateliers de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise associés (19e, 20e).

2016 DAC 198 Subventions (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e).

2016 DAC 199 Subvention (80.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2016 DAC 201 Subvention (8.000 euros) à l'association M.U. (18e).

2016 DAC 202 Subvention (4.000 euros) à l'association le 4 Paris Art.

2016 DAC 241 Subventions (695.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2016 DAC 242 Subvention (485.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2016 DAC 256 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).

2016 DAC 258 Subvention (5.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2016 DAC 260 Subvention (1.820.000 euros) à l'association Paris-Ateliers.

2016 DAC 261 Subvention (405.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2016 DAC 268 Subvention (12.500 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).

2016 DAC 272 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival.

2016 DAC 273 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2016 DAC 275 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2016 DAC 333 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

2016 DAC 335 Subventions (16.000 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives.

2016 DAC 384 Marché de fourniture de conditionnements patrimoniaux.

2016 DAC 7-G Marché de fourniture de conditionnements patrimoniaux des Archives de Paris.

2016 DAC 430 Subvention (1.119.402 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2016 DAC 534 Subventions (49.000 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage et convention avec l'association Maison du Film Court (19e).

2016 DAC 535 Subvention (29.500 euros) à 5 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2016 DAC 537 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest (18e).

2016 DAC 538 Subvention (10.000 euros) à l'association Cinéma Pour Tous (15e).

2016 DAC 539 Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

2016 DAC 541 Subvention (7.000 euros) à l'association Restaurants du Cœur - Les Relais du cœur de Paris (10e).

2016 DAC 542 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Toiles Enchantées (92270 Bois Colombes).

2016 DAC 543 Subvention (30.000 euros) et convention à l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

2016 DAC 548 Subvention (10.000 euros) à l'association Les amis du cinéma du réel (4e).

2016 DAC 549 Subvention (13.000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e).

2016 DAC 550 Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation (9e).

2016 DAC 551 Subvention (7.000 euros) avec l'association Cinéfondation (7e).

2016 DAC 552 Subventions (30.000 euros) à 8 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2016 DAC 595 Subvention (10.000 euros) aux associations le sixième ateliers d'artistes, Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et Comité des fêtes et d'action (6e).

2016 DAC 648 Dévolution du bonus de liquidation de l'association Ateliers beaux arts de la Ville de Paris à la Ville de Paris.

2016 DAC 655 Subvention (10.000 euros) à l'association des éditeurs du multiplex parisien n° 4 (17e).

2016 DAC 657 Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59, rue de Rivoli (1er).

2016 DAC 658 Projet d'établissement et renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2016 DAE 44 Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A).

2016 DAE 51 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

2016 DAE 56 Subvention (20.000 euros) à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (12e).

2016 DAE 151 Ancienne gare Saint-Ouen (18e) - Garantie d'emprunt à la RIVP.

2016 DDCT 30 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2016 DPA 27 Restauration des façades et menuiseries de la Mairie (10e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

2016 DPA 43 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la DPA et l'établissement public "Paris Musées" - Modalités de passation et autorisation de signer ladite convention.

2016 SG 6 Subventions (20.000 euros) aux organisations "Institut Tout Monde" (7e), "Le Tarmac" (2e) et "Yéhkri" (1er) pour l'organisation de manifestations de valorisation des cultures des Outre-Mer pour l'année 2016.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2016 DAC 24 Subventions de fonctionnement et d'équipement (674.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse.

2016 DAC 231 Subvention (4.500 euros) à l'association Clair-Obscur (17e).

2016 DAC 232 Subventions (6.000 euros) à l'association La vague à l'âme.

2016 DAC 267 Subvention (15.000 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

2016 DAC 269 Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2016 DAC 270 Subvention (6.500 euros) à l'association Acajou.

2016 DAC 540 Subventions (8.000 euros) à 2 associations au titre de l'accès au cinéma aux personnes en situation de handicap.

2016 DAC 641 Subventions (30.000 euros) à l'association Accès culture (4e) et à l'association Persona Très grata (92200 Neuilly-sur-Seine).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DU 116 Subvention et convention pour le passage Choiseul (2e).

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAC 115 - DEVE - DJS Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2016 DAC 118 Subvention (13.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

2016 DAC 119 - DJS Subvention (19.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2016 DEVE 25 Jardin rue de la Perle / rue de Thorigny (3e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2016 DEVE 49 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 5-G Entretien, élagage et abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux - Marché de service - Modalités de passation.

2016 DEVE 69 Autorisation de création et de financement d'un jardin partagé au 10, impasse Satan (20e).

2016 DEVE 70 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin pédagogique dans le potager du Parc de Bercy (12e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Didot accompagnement".

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2016 DLH 55 Location de la propriété communale 2 à 10 rue de la Perle/1 à 3 rue de Thorigny (3e) - Avenant au bail emphytéotique administratif.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2016 DJS 7 Subventions (4.150 euros) à 2 associations sportives locales (7e).

2016 DJS 19 Subventions (10.200 euros) à 10 associations sportives locales (19e).

2016 DJS 51 Subventions (52.000 euros) et convention avec plusieurs associations sportives (1er).

2016 DJS 53 Subvention (37.500 euros) et convention avec une association sportive.

2016 DJS 71 Subventions (82.000 euros) et convention avec plusieurs associations sportives parisiennes.

2016 DJS 112 Subvention à la Fédération Française de Handball pour l'organisation des finales de la Coupe de France 2016.

2016 DJS 113 Subvention au PUC Rugby pour la saison 2016-2017.

2016 DJS 115 Subvention au Stade Français Omnisports au titre de la saison 2015-2016.

2016 DJS 116 Subvention au PUC Omnisports au titre de la saison 2016-2017.

2016 DJS 117 Subvention au club des Français Volants au titre de la saison 2016-2017.

2016 DJS 123 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2016-2017.

2016 DJS 125 Subvention au Racing Multi Athlon au titre de la saison 2016-2017.

2016 DJS 162 Subvention à la Fédération Française de Judo pour l'organisation du Paris Grand Slam 2016.

2016 DJS 176 Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DJS 188 Centre sportif Elisabeth (14e) - Tribune du terrain d'honneur - Dépose d'une demande de permis de démolir.

2016 DJS 190 Centre sportif de la Tour à Parachutes (13e) - Bâtiment modulaire abritant les vestiaires et les locaux du personnel - Dépose de demande de permis de démolir et de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2016 DJS 1-G Subvention (300.000 euros) à l'Institution interdépartementale de gestion du Parc de sports et de loisirs du Tremblay (94).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DVD 64 - DJS Parc de stationnement Joffre (7e). Protocole transactionnel pour indemniser le délégataire Indigo Infra dans le cadre de l'accueil à Paris de l'UEFA Euro 2016.

M. Jean-François MARTINS, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2016 DAE 182 Subvention (135.000 euros) et convention avec l'association AGORANOV (6e).

2016 DAE 183 Subvention (260.000 euros) et convention avec l'association Fondation Voir et Entendre.

2016 DAE 223 Subvention (70.000 euros) et convention à l'association Paristech Entrepreneurs.

2016 DAE 224 Subvention (45.000 euros) et convention à l'association Scientipôle Croissance.

2016 DAE 257 Extension pépinière Cochin (14e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

2016 DU 49 Protocole transactionnel - Issy-les-Moulineaux (92) - Terrain TIRU.

2016 DU 142 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Fontenay-le-Fleury (78).

2016 DU 145 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen (93).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2016 DU 53 Déclassement et cession d'une emprise foncière 18/20 avenue de la Porte d'Italie (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2016 DU 110 Vente aux enchères d'un emplacement de stationnement dans l'immeuble 164-164 bis rue de l'Université (7e).

2016 DU 113 Contentieux faisant suite à la préemption de l'immeuble 104 rue Balard (15e). Protocole transactionnel entre les parties.

2016 DU 139 Vente aux enchères de locaux avec cave dans l'immeuble 5 quai Malaquais (6e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2016 DU 15 Opération Debergue Rendez-vous (12e) - Protocole d'accord avec la RATP et Logis Transports.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DVD 13 Modernisation du stationnement de surface - Fourniture et pose de claviers alphanumériques et d'écrans couleur sur les horodateurs - Marché de services négocié avec la société PARKEON.

2016 DVD 24 Parcs de stationnement Marceau Étoile (8e et 16e) et Parking de la Tour Maubourg (7e). Avenants aux conventions de concession.

2016 DVD 62 Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés Communauto et Ubeejo.

2016 DVD 65 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DVD 69 Passage souterrain "Courcelles" (17e). Délégation générale en matière de marchés publics pour les travaux de mise en conformité.

2016 DVD 78 Redevances pour les emprises polluées par des stations-service en cessation d'activité - création de tarifs nouveaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DFPE 15 Subvention (528.099 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Le Ballon Rouge (20e).

2016 DFPE 22 Subvention (88.649 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2016 DFPE 26 Subvention (112.884 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2016 DFPE 32 Subvention (76.460 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2016 DFPE 44 Subvention (425.335 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20e).

2016 DFPE 48 Subvention (118.138 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Cour des Noues (11e) pour la halte-garderie (11e).

2016 DFPE 57 Subvention (15.372 euros) et avenant n° 3 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).

2016 DFPE 68 Subvention (3.058.449 euros) et avenants avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 123 Subvention (69.862 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2016 DFPE 146 Subvention (101.034 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).

2016 DFPE 148 Subvention (55.931 euros) et avenant n° 3 à l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2016 DFPE 212 Création d'un multi-accueil de 99 places 77, avenue du Docteur Arnold Netter (12e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Logis-Transports.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2016 DAE 42 Deux chalets de vente alimentaire dans le bois de Boulogne (16e) - Avenant de transfert de convention d'occupation du domaine public de la Sarl Les Bosquetttes à la Sarl Lysa.

2016 DAE 283 Versement de 18 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2016 DU 133 Classification des voies des Halles (1er) au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAE 7-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Face Paris (20e).

2016 DAE 55-G Subvention (38.500 euros) et avenant à convention avec l'association d'accompagnement global contre l'exclusion (18e).

2016 DDCT 26 Subventions (15.500 euros) au titre de l'exercice 2016 à 2 associations.

2016 DDCT 28 Formations au bénéfice des associations et des porteurs de projets associatifs - Marché de services - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DDCT 32 Subventions (16.500 euros) à trois associations œuvrant en faveur de l'animation locale et de la participation citoyenne.

2016 DDCT 34 Subvention Fonds du Maire (8.612 euros) à la Caisse des Ecoles (4e).

2016 DDCT 51 Subvention Fonds du Maire du 9e arrondissement (1.000 euros) en faveur de l'association sportive scolaire du collège Paul Gauguin.

2016 DJS 138 Subvention (13.000 euros) à l'association Jets d'Encre (20e).

2016 DJS 144 Subvention (2.500 euros) à l'association Zellidja (13e).

2016 DJS 159 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Ateliers de Natéma (20e).

2016 DJS 160 Subvention (5.000 euros) à 1000 Visages Production - Viry Chatillon (91).

2016 DJS 163 Subvention (15.000 euros) à l'Association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).

2016 DJS 167 Subvention (10.000 euros) à l'association Ascendance Hip Hop (13e) au titre de la jeunesse.

2016 DJS 169 Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e).

2016 DJS 170 Subvention (2.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2016 DJS 171 Subvention (2.000 euros) à l'association Slam ô Féminin (18e).

2016 DJS 177 Subvention (10.000 euros) à la SCIC Petit Bain (13e).

2016 DJS 180 Subvention (1.500 euros) à l'association One, Two, Three...Rap! (18e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2016 DJS 168 - DDCT Subvention (14.000 euros) et convention annuelle avec l'association Groupement de Jeunes Créateurs Parisiens (GJCP) (20e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2016 DDCT 33 - DGRI Subvention (10.000 euros) à l'association Salon des Solidarités (12e).

Mme Pauline VÉRON et M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DAE 16-G Subvention (87.500 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2016 DASES 8 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

2016 DASES 113-G Subvention (25.500 euros) à 5 associations dont les actions favorisent le lien intergénérationnel. Convention avec UNIS Cité.

2016 DASES 125-G Subvention (30.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle.

2016 DASES 126-G Subvention (19.500 euros) à trois associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans trois quartiers parisiens relevant de la politique de la ville.

2016 DASES 139-G Subventions (92.500 euros) et conventions avec les associations Ayyem Zamen, l'Espace Farabi et A2D - Agir pour la diversité et contre les discriminations pour leurs actions de soutien.

2016 DASES 140-G Subvention (6.000 euros) à l'association Recherches et rencontres (20e).

2016 DASES 143-G Subventions (80.700 euros) et conventions avec des associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées.

2016 DASES 155-G Participation (350.000 euros) pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2016 DASES 188-G Subvention (15.000 euros) accordée aux associations Fédération du secours populaire et oeuvre de secours aux enfants vacances pour leur lutte contre l'isolement et organisation de séjours.

2016 DASES 205-G Subvention (29.350 euros) à deux associations et convention avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" pour leurs actions d'accès aux droits en direction des chômeurs.

2016 DASES 235-G Participation (62.142 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL).

2016 DASES 238-G Convention d'habilitation de l'EHPAD "Charonne" sis 118/122, boulevard de Charonne pour l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2016 DASES 141-G Subventions (24.500 euros) à trois associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des personnes âgées.

2016 DASES 153-G Subvention (27.000 euros) et avenant avec l'association ParADOxes (10e).

2016 DASES 193-G Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association Centre Primo Levi pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

2016 DASES 178-G Subvention (91.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DAC 433 Subvention (1.000 euros) à l'association Union des Amicales des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE de la région Paris (92270 Bois Colombes).

2016 DAC 439 Subvention (2.000 euros) au Club informatique FNACA Paris (13e).

2016 DAC 440 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire et traditions des Juifs d'Algérie MORIAL (16e).

2016 DAC 442 Subvention (1.500 euros) à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (8e).

2016 DAC 443 Subvention (8.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e).

2016 DAC 444 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire d'Aincourt (95510 Aincourt).

2016 DAC 445 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de L'Ile-de-France (92150 Suresnes).

2016 DAC 446 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale du train (15e).

2016 DAC 447 Subvention (4.000 euros) à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e).

2016 DAC 448 Subvention (1.200 euros) à l'U.A.M (4e).

2016 DAC 449 Subvention (800 euros) à l'Association nationale des fonctionnaires d'origine nord-africaine et leurs amis (A.N.F.O.N.A.A) (17e).

2016 DAC 450 Subvention (500 euros) à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient (8e).

2016 DAC 453 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (10e).

2016 DAC 454 Subvention (7.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (15e).

2016 DAC 455 Subventions à onze associations adhérant à la FNACA.

2016 DAC 456 Subvention (10.000 euros) à l'Association Les amis des combattants en Espagne républicaine (10e).

2016 DAC 512 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Moïse et Perla Beighel et leur fils Jacques 15, rue de Belleville (19e).

2016 DAC 514 Apposition d'une plaque explicative aux impacts de balles sur la façade Rivoli de l'Hôtel de Ville à Paris (4e) (4.000 euros).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2016 DAC 518 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hans et Sophie Scholl au collège 34, rue Georges Picquart (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteures.

2016 DU 101 Dénomination rue Mstislav Rostropovitch (17e).

2016 DU 102 Dénomination place Gabriel García Márquez (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DEVE 55 Dénomination Pelouse "Marie-France Pisier" attribuée à la pelouse située entre les numéros 70 et 82, de l'avenue Foch (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DEVE 36 Dénomination "Allée Denise Vernay" attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville (6e).

2016 DEVE 68 Dénomination "Jardin Christiane Desroches-Noblecourt" attribuée au jardin situé 1, avenue Adrien Hébrard (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2016 DVD 59 Communication de l'avis de la commission supérieure de contrôle de l'électricité (CSCE) du 9 février 2016. Activité 2014 de la concession de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente à Paris.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2016 DDCT 48 Communication sur l'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 10 mai 2016

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

M. Julien BARGETON.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI.

M. Daniel VAILLANT.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation des tableaux de bord DF : intervention de Mme SIMONNET.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à son ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental) :

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure.

DPE 39 Convention de partenariat avec Eco-emballages en vue de l'expérimentation de stations Trilib' sur six arrondissements : intervention de M. LEGARET.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

DFA 90 Etats spéciaux d'arrondissements - BS 2016 : intervention de M. de FROMENT.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DICOM 12 Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public par des plateaux de télévision ou des studios radio : interventions de MM. de FROMENT, BELLIARD et SAINT-ETIENNE.

DRH 27 et 4G Modification de la prestation "appareillage de correction auditive" en faveur des agents : intervention de M. GABORIAU.

DSTI 6 et 4G Convention pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot : intervention de M. GLEIZES.

SG 12 Rapport d'observations portant sur l'audit interne de la Ville de Paris sur les exercices 2008 et suivants : interventions de Mme de LA GONTRIE et MM. SAINT-ETIENNE et LEGARET. M. SAINT-ETIENNE demande à ce qu'une présentation des systèmes d'audit internes soit organisée en 1ère Commission. M. GRÉGOIRE lui indique que cela pourra être fait en 2017, à l'issue du travail engagé.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 164 et 251 Marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques et de gestion des kiosquiers/instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens : interventions de Mmes SIMONNET et PREMEL, de MM. LEGARET, GOASGUEN, BOULARD, BELLIARD et GABORIAU. Divers points sont évoqués, notamment l'intégration de sanitaires dans les kiosques, l'aspect des kiosques, le statut des kiosquiers et la tenue d'élections professionnelles pour permettre une représentation syndicale de la profession. M. LEGARET demande que le projet de délibération portant sur le marché soit amendé pour mieux y faire apparaître le rôle de la CAO.

Vœux et amendements :

M. GABORIAU refuse un vœu déposé hors-délai. Rappel : en vertu des articles 13 et 14 du règlement intérieur, les vœux et amendements "doivent être déposés exclusivement dans la commission compétente par voie dématérialisée au plus tard une demi-heure avant le début des commissions afin que celles-ci puissent les examiner".

18 vœux ont été déposés.

Séance est levée à 11 heures 10.

Prochaine Commission le mardi 7 juin 2016.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016.

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Fadila MÉHAL.

Excusé-e-s :

Mmes Danièle GIAZZI, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Marielle de SARNEZ, M. Grégoire CHERTOK.

Absentes :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Afaf GABELOTAUD.

M. Philippe DUCLOUX, vice-président ouvre la séance à 12 heures 08, en lieu et place de Mme Fadila MÉHAL, excusée.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 10 mai au 6 juin 2016.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 115 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER met en exergue les projets : 2016 DAC 443 Subvention (8.000 euros) à l'association "Les Pas Sages des Vignoles" (20e), 2016 DAC 456 Subvention (10.000 euros) à l'association "Les amis des combattants en Espagne républicaine" (10e), 2016 DAC 514 Apposition d'une plaque explicative aux impacts de balles sur la façade Rivoli de l'Hôtel de Ville à Paris 4e (4.000 euros), et 2016 DAC 518 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hans et Sophie Scholl au collège 34, rue Georges-Picquart (17e).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD présente les projets les plus significatifs de l'ordre du jour : 2016 DAC 37 Subventions (6.250.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (4e, 8e, 18e), 2016 DAC 661 Contrat pluriannuel de performance 2016-2020 entre la Ville de Paris et l'établissement public "Paris Musées" et 2016 DASCO 57 Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation

mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (A.R.E.).

2016 DAC 39 Subventions (2.725.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "CENTQUATRE" (19e).

Intervention de M. GIRARD.

2016 DAC 330 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e).

Intervention de Mme SOUYRIS qui manifeste le souhait que la Maison d'Europe et d'Orient puisse trouver de nouveaux locaux - M. JULLIARD répond qu'il fera prochainement un point sur les propositions de relogement.

Mme GOLDGRAB a présenté les projets : 2016 DAC 332 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association "L'Œil de Jack" et 2016 DAC 334 Subvention (20.000 euros) à l'association "Paris Librairies, association des librairies de Paris" (15e).

M. HOCQUARD a présenté le projet 2016 DDCT 38 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (A.M.U.O.N.).

M. DUCLOUX évoque l'excellent travail réalisé par la Maison du hip hop et l'établissement "Paris-Musées".

Amendements et vœux :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOUYRIS a présenté les 3 vœux du groupe Ecologiste de Paris relatifs :

- au soutien du Lavoir Moderne Parisien.

- au Mur pour la Paix : M. JULLIARD répond qu'il est favorable à la préservation du mur mais sur un autre site et fait part des échanges avec Marek Halter sur ce sujet.

Interventions de Mme SOUYRIS, MM. HODENT et GIRARD.

- à un hommage de la Ville de Paris à Maya Surduts. Ce vœu relève de la compétence de Mme BIDARD en 4e Commission.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif :

- à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccinelle.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif :

- à la réforme des conservatoires : M. JULLIARD s'étonne du dépôt systématique de vœux sur ce sujet compte tenu de l'important travail de concertation organisé au sein du comité de pilotage.

Intervention de M. DUCLOUX.

Mme DUMAS a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif :

- à la mise en place d'une signalétique avec pictogramme pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai parisiens : M. JULLIARD indique que ce sujet mérite une expertise.

Mme BOULAY-ESPERONNIER a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif :

- à la dénomination d'un lieu en hommage à Khalil Gibran.

Vœux déposés et non présentés :

2 vœux déposés par le groupe UDI-MODEM relatifs :

- au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit.

- à la création d'un festival du film engagé de Paris.

1 vœu déposé par Mme SIMONNET relatif :

- au devenir de la Bourse du commerce.

M. DUCLOUX a rappelé à l'assistance la tenue du séminaire culture et la visite de la médiathèque Françoise Sagan le 11 mai de 15 heures à 18 heures.

Séance est levée à 13 heures 02.

Prochaine séance le lundi 6 juin 2016 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016.

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUJEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Olga JOHNSON, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Yann WEHRLING.

Séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure.

2016 DEVE 63 - DU Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération : interventions de MM. GOUJON, JULIEN et LE RESTE.

2016 DEVE 3 Fourniture et livraison de bancs, chaises et barrettes de bancs pour les espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures et de services - Modalités de passation : interventions de Mme MOREL, M. Alain CONSTANT, Adjoint à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement, MM. LEFÈVRE et PENINO.

2016 DEVE 56 Entretien, élagage et abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux et interventions de nuit sur le domaine public - Marchés de service - Modalités de passation ; 2016 DEVE 5 G Entretien, élagage et abattage des arbres dans les établissements et sites municipaux et départementaux - Marché de service - Modalités de passation : interventions de Mme MOREL et M. CONSTANT.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure.

2016 PP 16 BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires ; 2016 PP 17 Edition, fabrication et fourniture de documents pré-imprimés administratifs non spécifiques - Principe et modalités de passation : interventions de MM. JULIEN et Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

2016 PP 22 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris : interventions de MM. GOUJON et BOULANGER.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DVD 13 Modernisation du stationnement de surface - Fourniture et pose de claviers alphanumériques et d'écrans couleur sur les horodateurs - Marché de services négocié avec la société PARKEON : interventions de MM. LEFÈVRE et NAJDOVSKI.

2016 DVD 49 Réseau parisien de bornes de recharge électrique Belib - Marché d'exploitation d'un système de supervision : interventions de MM. LEFÈVRE, NAJDOVSKI et Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements.

2016 DVD 62 Service de véhicules partagés à Paris - Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés Communauto et Ubeeqo : interventions de MM. LEFÈVRE, NAJDOVSKI et BAILLY.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOU, rapporteur.

2016 DPE 39 Convention de partenariat avec Eco-Emballages en vue de l'expérimentation de stations de tri "TRILIB" sur six arrondissements (1er, 2e, 4e, 13e, 18e et 19e) : interventions de MM. LEFÈVRE et PENINOU.

Vœux et amendements :

2 amendements, 5 vœux rattachés et 37 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe RGCI rattaché au projet de délibération 2016 DPE 27, relatif à la lutte contre les incivilités aux abords de la Seine.

M. LE RESTE a présenté l'amendement du groupe PC-FG au projet de délibération 2016 DEVE 63 - DU, relatif au maintien d'une activité ferroviaire sur la Petite Ceinture.

Le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2016 DEVE 63 - DU, relatif à l'adoption du plan-programme d'ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade, a été cité pour mémoire.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2016 DDCT 47, relatif au maintien des lieux et des moyens dédiés aux Espaces Publiques Numériques à Paris.

A l'occasion de son intervention sur le projet de délibération 2016 PP 22, M. GOUJON a présenté le vœu rattaché du groupe les Républicains, relatif à un audit indépendant sur les fourrières à Paris.

M. JULIEN a présenté les vœux du GEP relatifs à la réunion régulière du comité d'éthique de la vidéo protection pour Paris, et aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations à Paris contre la loi travail - Réponse de M. BOULANGER, suivie d'une discussion entre MM. LE RESTE, BOULANGER et JULIEN.

M. DARGENT a cité pour mémoire l'amendement du groupe les Républicains au projet de délibération 2016 DVD 22, relatif aux horaires d'ouverture des parcs de stationnement, et le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 SG 4, relatif à la transmission des études d'impacts et à la réalisation de mesures sur les itinéraires de report.

MM. PENINOU et Patrick GEOFFRAY, Directeur de la Propreté et de l'Eau, ont apporté quelques éléments de réponse au vœu du groupe les Républicains relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe.

Divers :

Mme BLAUDEL a rappelé la tenue prochaine d'une réunion de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité élargie aux membres de la 3e Commission pour faire le point sur le déploiement de Linky à Paris.

Séance est levée à 11 heures 45.

Prochaine commission le lundi 6 juin 2016 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016.

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Karen TAÏEB, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Excusée :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Absent-e-s :

Mmes Leïla DIRI et Dominique STOPPA-LYONNET.

M. Bernard DEBRÉ.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à son ordre du jour (dont 41 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure.

DDCT 14 Subvention à quatre associations pour le financement de cinq projets au titre de "genre et espace public" : interventions de Mmes BERTHOUT, ATALLAH, BOUYGUES et MM. HONORÉ et BÉGUÉ.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure.

DDCT 13 Subvention à cinq associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées : interventions de Mmes BERTHOUT et ATALLAH.

DDCT 8 Subvention et avenant à convention avec CIMADE sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture : intervention de Mme KONÉ.

DASES 128G Subventions et conventions avec cinq associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle : intervention de Mme ATALLAH.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur.

Handicap : intervention de M. HONORÉ sur la mise en accessibilité des bâtiments publics (bureaux de vote, écoles, mairies...).

DAJ 10 Approbation du principe de création d'une association dénommée "Vers Paris sans Sida" : intervention de M. HONORÉ.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures.

DASES 205G Subvention à deux associations pour leurs actions d'accès aux droits en direction des chômeurs et DASES 235 G Participation et convention avec ADDEL : intervention de M. HONORÉ.

Vœux et amendements :

13 vœux ont été déposés.

Mme SOLANS présente un vœu du GEP relatif aux tests salivaires dans les lycées. Intervention de M. HONORÉ.

Mme ATALLAH présente deux vœux du GEP, l'un relatif au Pass Contraception et l'autre au centre Hubertine Auclert.

M. BÉGUÉ présente trois vœux du groupe PC-FG relatifs à la prise en charge des migrants, au centre Hubertine Auclert et au Pass contraception, et à l'atelier Santé Ville du 11^e arrondissement.

Séance est levée à 11 heures.

Prochaine commission le lundi 6 juin 2016 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016.

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusée :

Mme Anne TACHÈNE.

Absent-e-s :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Roger MADEC.

Séance ouverte à 14 heures 05.

Présentation :

Modification du P.L.U. : principaux éléments de contenu et calendrier - M. MISSIKA.

Interventions de M. DUBUS, Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, et Mme MONTANDON.

Le projet de délibération de modification du P.L.U. sera à l'ordre du jour du Conseil de Paris de juillet prochain.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

2016 SG 5 Convention de groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants Réinventer la Seine : interventions de MM. CONTASSOT et MISSIKA.

2016 DU 72 Secteur Chapelle International (18^{ème}) - Acquisition en VEFA auprès de SOGARIS d'un volume abritant un data center : interventions de Mme BRIDIER, MM. PRALIAUD, CONTASSOT et MISSIKA.

Vœux et amendements :

2 amendements (dont 1 technique), 2 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

Mme de CLERMONT-TONNERRE demande si la 5e Commission pourrait auditionner le Directeur général d'AXIMO. M. BROSSAT y est favorable et propose d'associer également le Directeur général de la S.I.E.M.P. pour un point global sur le sujet de la création de logement social dans le diffus.

Séance est levée à 14 heures 55.

Prochaine commission le lundi 6 juin 2016 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016.

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Nicolas NORDAM.

Excusé :

M. Jean-Pierre LECOQ.

Absents :

MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Etienne MERCIER.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 37.

Présentation du rapport de la M.I.E. sur la politique dédiée au périscolaire à Paris, par M. Jean-Baptiste MENGUY, Président, et Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, rapporteure.

Un dossier comprenant une synthèse du rapport ainsi que les 50 préconisations regroupées autour de six grands thèmes est distribué aux membres de la Commission.

Sont intervenus Mmes LEMARDELEY, LECOUTURIER, OLIVIER et SOLANS, MM. MENGUY et NORDAM.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY souligne l'importance du 2016 DLH 118 Réalisation "parcelle B" de la Cité internationale universitaire de Paris (14e) d'un programme de 71 logements P.L.S. par la R.I.V.P.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Mme CORDEBARD aborde une information complémentaire sur le 2016 DDCT 55 rapport de la M.I.E. sur la politique dédiée au périscolaire à Paris. Puis présente les projets les plus significatifs de l'ordre du jour.

2016 DASCO 57 Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (A.R.E.). Interventions de Mme LECOUTURIER et M. MENGUY.

Amendements et vœux :

3 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MENGUY a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- à la création de brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles (A.S.E.M.) remplaçants pour les absences de courte durée.
- à la création d'un établissement public central dans le cadre de la réforme de la restauration scolaire.

Vœu déposé et non présenté :

Vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2016 dans le 14e.

Séance est levée à 16 heures 30.

Prochaine commission le 6 juin 2016.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 9 mai 2016

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Sergio TINTI.

Excusés au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 10.

Aucun projet de délibération parmi les 56 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) n'a fait l'objet de discussion.

Vœux et amendements :

1 amendement et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance est levée à 17 heures 30.

Prochaine commission le lundi 6 juin 2016 à 17 heures.

Listes des membres présents

Mardi 17 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ,

Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Leïla DIRI, Mme Fadila MÉHAL.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT.

Absent :

M. Thomas LAURET.

Mardi 17 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte

KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Leïla DIRI, Mme Fadila MÉHAL.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

Mercredi 18 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

Mercredi 18 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Patrick KLUGMAN.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|----------------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|--|------------------|-----------------|--------------|
| Les Jeux Olympiques PARIS | | | | | | | | | | | |
| 7 | 7 | 1 | 99 | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | V | 2016 SG 11 | relatif au programme d'accompagnement de la candidature. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 |
| 5 | 5 | 2 | 100 | LR | BURKLI, de FROMENT, BLOCH | V | 2016 DLH 94 | relatif à la production de logements sociaux de plus de 2 pièces. | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 |
| 5 | 5 | 3 | | Exécutif | | A | 2016 DLH 122 | Amendement technique. | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 |
| 5 | 5 | 4 | | LR | BERTHOUT, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKLI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, DUBUS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI, HONORE | VNR | | relatif au comité inter-bailleurs de la Ville de Paris. | BROSSAT | Rejeté | 17-mai-16 |
| 3 | 5 | 5 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD, GOASGUEN, HAREL | VNR | | relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes. | BROSSAT | Rejeté | 17-mai-16 |
| 5 | 5 | 6 | 101 | LR | KUSTER, DUBUS | V | 2016 DU 135 | relatif au lancement d'un projet d'aménagement. | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 |
| 5 | 5 | 7 | | LR | de FROMENT | VNR | | relatif à la politique d'innovation digitale de la Ville de Paris. | MISSIKA | Rejeté | 17-mai-16 |
| 2 | 5 | 8 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au devenir du bâtiment de la Bourse du Commerce. | MISSIKA | Rejeté | 17-mai-16 |
| 6 | 6 | 9 | | LR | BERTHOUT | VNR | | relatif à des brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) remplaçants. | CORDEBARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 6 | 6 | 10 | | LR | BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOQ, BURKLI, d'HAUTESERRE, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | VNR | | relatif à l'établissement public central chargé de la restauration scolaire. | CORDEBARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 1 | 7 | 11 | 102 | PCF-FG | PRIMET, BONNET-OUALDJ | VNR | | relatif au soutien à Wafaa Charaf. | KLUGMAN | Adopté (amendé) | 17-mai-16 |
| 7 | 7 | 12 | | LR | LEGARET | A | 2016 DJS 1 | relatif au montant de la subvention. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|---|------------------|-----------------|--------------|
| 5 | 7 | 13 | | LR, UDI - MODEM | GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO | A | 2016 DJS 175 | relatif à la fermeture du terrain. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 7 | 14 | 103 | GEP | SOUYRIS, BELLIARD | VNR | | relatif à la construction d'une nouvelle Arena à Bercy. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 |
| 3 | 7 | 15 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD | VNR | | relatif à la suppression de la Fan-zone du Champs de Mars. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 |
| 3 | 7 | 16 | | UDI - MODEM | HÉLARD, POZZO DI BORGIO, AZIERE | VNR | | relatif à la sécurisation de la Fan-zone du Champ-de-Mars. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 |
| 1 | 7 | 17 | 104 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, TINTI | VNR | | relatif aux supporters et à la politique tarifaire du PSG. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 |
| 5 | 1 | 18 | | LR | BERTHOUT | VNR | | relatif aux avantages des cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des SEM. | BARGETON | Rejeté | 17-mai-16 |
| | 1 | 18bis | 105 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V18. | BARGETON | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 19 | | UDI - MODEM | GATEL, MEHAL | VNR | | relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'Inspection générale sur les appels d'offre. | BARGETON | Rejeté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 20 | 106 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL | V | 2016 DAE 164 | relatif au développement de la lecture de la presse d'opinion et à la défense du pluralisme. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 21 | | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la rénovation du kiosque de la place Jussieu (5e). | POLSKI | Retiré | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 22 | 107 | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans le cadre du déploiement des nouveaux kiosques. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 23 | 108 | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, de CLERMONT-TONNERRE, de FROMENT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la consultation de la Commission du Mobilier Urbain. | POLSKI | Adopté (amendé) | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 24 | 109 | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à un bilan d'étape. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 25 | 110 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL | V | 2016 DAE 251 | relatif à une mission de l'IG. | POLSKI | Adopté (amendé) | 17-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|--|------------------|-----------------|--------------|
| 1 | 1 | 26 | | NI | SIMONNET | V | 2016 DAE 251 | relatif au statut des kiosquiers. | POLSKI | Rejeté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 27 | | LR | HAREL | VNR | | relatif aux terrasses commerçantes de la place de la République. | POLSKI | Rejeté | 17-mai-16 |
| 1 | 1 | 28 | | UDI - MODEM, LR | GATEL, BURKLI | VNR | | relatif au dispositif TAPAJ. | VERON | Rejeté | 17-mai-16 |
| 3 | 2 | 29 | | SOCA, RG-CI | FÉRAUD, AIDENBAUM, VAUGLIN, CALANDRA, BROS | VNR | | relatif aux usages de la Place de la République. | JULLIARD | Retiré | 17-mai-16 |
| 3 | 2 | 30 | | GEP, PCF-FG | SOUYRIS, BONNET-OULALDJ, BELLIARD, BOUTAULT | VNR | | relatif au mouvement "Nuit Debout" Place de la République. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 3 | 2 | 31 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, HAREL, PAWLIK, SAINT-ETIENNE, GOUJON, KUSTER, PECHENARD | VNR | | relatif au rassemblement "Nuit debout". | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 3 | 2 | 32 | | UDI - MODEM | HÉLARD, NAHMIAS, HAAB, TACHÈNE, GALLOIS | VNR | | relatif au mouvement Nuit Debout. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 7 | 2 | 33 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à "Nuit Debout". | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| | 2 | 33bis | 111 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V29, 30, 31, 32 et 33. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 34 | 112 | GEP | GLEIZES | VNR | | relatif au Mur pour la Paix. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 35 | 113 | GEP, PCF-FG | JULIEN, PREMEL, MEES, PRIMET | VNR | | relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 36 | 114 | PCF-FG | PRIMET, BROSSAT, BIDARD, BONNET-OULALDJ | VNR | | relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccinelle. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |
| 1 | 2 | 37 | 115 | RG-CI | BROS, TAN | VNR | | relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|----------|---|------------------|--------|--------------|
| 2 | 2 | 38 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | VNR | | relatif à la réforme des conservatoires. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 39 | 116 | LR | BERTHOUT, LECOQ, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT | VNR | | relatif à une signalétique pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 40 | 117 | LR | GOASGUEN, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT | VNR | | relatif à un hommage à Khalil Gibran. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 41 | 118 | UDI - MODEM | MEHAL, de SARNEZ, GATEL, JEGO, JOHNSON, LECOUTURIER, NAHMIA, TACHÈNE | VNR | | relatif au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 |
| 2 | 2 | 42 | | UDI - MODEM | MEHAL, GATEL, JOHNSON, LECOUTURIER, TACHÈNE | VNR | | relatif à la création d'un festival du film engagé. | JULLIARD | Retiré | 17-mai-16 |
| 1 | 3 | 43 | | GEP | CONTASSOT, ATALLAH | VNR | | relatif à la tarification de la CPCU. | BLAUUEL | Retiré | 18-mai-16 |
| | 3 | 43bis | 119 | Exécutif | | VNR | | en réponse au vœu 43 et 44. | BLAUUEL | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 44 | | LR | LECOQ, BERTHOUT, KUSTER | VNR | | relatif à la gestion de la CPCU. | BLAUUEL | Retiré | 18-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|--------------|--|-----------------|--------|--------------|
| 1 | 3 | 45 | 120 | PCF-FG | BONNET-OUALDJI, LE RESTE, AQUA | VNR | | relatif aux compteurs Linky. | BLAUDEL | Adopté | 18 mai-16 |
| 3 | 3 | 46 | | GEP | MOREL, ATALLAH, JULIEN, KONE | V | 2016 DDCT 47 | relatif à la politique de soutien. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 |
| | 3 | 46bis | 121 | Exécutif | | V | 2016 DDCT 47 | relatif à la politique de soutien. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 47 | | LR | GOUJON, PECHENARD | V | 2016 PP 22 | relatif à un audit indépendant sur les fourrières. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 48 | | GEP | JULIEN, SOLANS | VNR | | relatif aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations contre la loi travail. | BROSSEL | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 49 | | LR | MONTANDON, SAINT-ETIENNE, PERIFAN, FANFANT | VNR | | relatif aux conséquences des manifestations sur la place de la Nation. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 50 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'utilisation du flashball dans les manifestations. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 51 | 122 | GEP | CONTASSOT, MOREL, JULIEN | VNR | | relatif à la réunion du comité d'éthique de la vidéoprotection. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 52 | | LR | KUSTER, BOURNAZEL, DUBUS, HONORE, PECHENARD | VNR | | relatif à la mendicité agressive porte de Saint-Ouen. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 53 | 123 | UDI - MODEM | GALLOIS, HÉLARD, AZIERE | VNR | | relatif à la surveillance des grands espaces verts par des brigades équestres. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 54 | | GEP | SOUYRIS, CONTASSOT, SOLANS, MOREL | VNR | | relatif à l'extension des horaires des espaces verts durant l'été. | KOMITES | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 55 | | PCF-FG | BONNET-OUALDJI, LE RESTE | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Retiré | 18-mai-16 |
| | 3 | 55bis | 124 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 56 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|-------------|---|------------------|-----------------------|--------------|
| 3 | 3 | 57 | | LR | GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne du parc André Citroën. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 58 | | LR | KUSTER | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 59 | | UDI - MODEM | HÉLARD, TACHÈNE, HAAB, AZIERE | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 60 | | LR | BERTHOUT | VNR | | relatif à la réfection des pieds d'arbre. | KOMITES | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 61 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif à un aménagement Porte Montmartre. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 62 | | LR | KUSTER | A | 2016 DVD 22 | relatif aux horaires d'ouverture. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 63 | 125 | RG-CI | BROS, TAN | V | 2016 DVD 49 | relatif à l'organisation d'une semaine parisienne de la mobilité électrique. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 64 | | LR | LEGARET, BERTHOUT, LECOQ | V | 2016 SG 4 | relatif aux études d'impacts et à la réalisation de mesures. | NAJDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 65 | | LR | VESPERINI | VNR | | relatif au soutien à la politique du développement du GNV - GNL. | NAJDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 66 | | LR | VESPERINI, LECOQ | VNR | | relatif au déplacement des zones de stationnement des 2 roues. | NAJDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 67 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs. | NAJDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 68 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen. | NAJDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 69 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, LECOQ | VNR | | relatif à l'extension de l'opération "Paris Respire" (6e, 9e). | NAJDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 70 | | LR | HAREL | VNR | | relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'horloge. | NAJDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 71 | | LR | GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS | VNR | | relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance. | NAJDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 72 | | UDI - MODEM | NAHMIAS, GALLOIS, WEHRLING, MEHAL, TACHÈNE | VNR | | relatif à l'expérimentation d'innovations numériques sur les places de livraison. | NAJDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|--|------------------|-----------------|--------------|
| 3 | 3 | 73 | 126 | UDI - MODEM, LR | GATEL, TACHÈNE, WEHRLING, GOUJON | VNR | | relatif au déploiement du Plan Piétons. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 74 | 127 | RG-CI | BROS, TAN | VNR | | relatif aux incivilités aux abords de la Seine. | PENINO | Adopté | 18-mai-16 |
| 3 | 3 | 75 | | LR | BOULARD | VNR | | relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe. | PENINO | Rejeté | 18-mai-16 |
| 3 | 3, 5 | 76 | | PCF-FG | BONNET-OUALDJI, LE RESTE | A | 2016 DEVE 63 | relatif au maintien d'une activité ferroviaire. | MISSIKA | Retiré | 18-mai-16 |
| 3 | 3, 5 | 77 | 128 | GEP | SOLANS, SOUYRIS, BELLIARD | V | 2016 DEVE 63 | relatif à la consultation des arrondissements. | KOMITES | Adopté (amendé) | 18-mai-16 |
| 2 | 4 | 78 | 129 | GEP | BOUTAULT, SOUYRIS, CONTASSOT | VNR | | relatif à un hommage à Maya Surduts. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 |
| 1 | 4 | 79 | 130 | PCF-FG | BONNET-OUALDJI | VNR | | relatif à la dénomination d'un établissement en hommage à Maya Surduts. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 80 | | GEP | SOUYRIS, BELLIARD, SOLANS | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 81 | | PCF-FG | BONNET-OUALDJI, BEGUE | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert et au Pass Contraception. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 82 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 |
| | 4 | 82bis | 131 | Exécutif | | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 83 | 132 | GEP | SOUYRIS, BELLIARD, ATALLAH, KONE, SOLANS | VNR | | relatif à la suppression du Pass Contraception. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 84 | 133 | GEP | SOLANS, KONE, MEES, SOUYRIS, ATALLAH | VNR | | relatif aux tests salivaires dans les lycées. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 85 | 134 | PCF-FG | BONNET-OUALDJI, LE RESTE | VNR | | relatif aux ateliers santé Ville. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 86 | | LR, UDI - MODEM | BOURNAZEL, HONORE, MEHAL | VNR | | relatif à l'installation des médecins généralistes (18e). | JOMIER | Rejeté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 87 | | LR | BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET | VNR | | relatif à un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les établissements d'accueil de la petite enfance. | OUMER | Retiré | 18-mai-16 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|--------------|---|------------------|---------------------------|--------------|
| 4 | 4 | 88 | | SOCA | FÉRAUD | VNR | | relatif à la situation du boulevard de la Chapelle. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 |
| 1 | 4 | 89 | | GEP | SOLANS, KONE, ATALLAH, SOUYRIS | VNR | | relatif à l'accueil des migrant(e)s. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 90 | | PCF-FG | BONNET-OUALDJ, GAILLANNE, PREMEL | VNR | | relatif à la prise en charge des migrants. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 91 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'accueil des migrants. | VERSINI | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 |
| 3 | 4 | 92 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif aux campements dans le 18e arrondissement. | VERSINI | Rejeté | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 93 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'accès aux droits des jeunes isolés étrangers. | VERSINI | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 |
| | 4 | 93bis | 135 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'accueil et à la prise en charge des migrants sur le territoire Parisien. | VERSINI | Adopté (amendé oralement) | 18-mai-16 |
| 4 | 4 | 94 | | LR | BURKLI, KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, KUSTER | VNR | | relatif à la situation des populations Roms. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 |
| | 1 | 95 | | Exécutif | | A | 2016 DAE 164 | Amendement technique. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 |
| | 7 | 96 | 136 | Exécutif RG-CI | | V | | relatif au soutien de la Ville de Paris au club de basket-ball du Paris-Levallois Basket. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 |
| | 3 | 97 | 137 | Exécutif | | V | | relatif à l'expérimentation dite de "l'arbre à vent" sur un site adapté du 13e arrdt. | BLAUUEL | Adopté | 18-mai-16 |

Tableau des votes des groupes politiques.

| N° Commissi on de dépôt | N° Commis sion DDJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Viv, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | | Ecologiste de Paris | | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | | Socialiste et Apparentés | | UDI - Modern | | les Républicains | | UNANIMITÉ | |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|------------------------|---|---------------------|---------------|--|--------------------|--------|-----------------|-------------------------------|-------|------------------------|-------|--|-------|-----------------------------|-------|--------------|-------|------------------|-------|-----------|---|
| | | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | | |
| Les Jeux Olympiques PARIS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 2016 DIS 114 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 2016 DAE 28G | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 2016 DASCO 38 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 7 | 1 | 99 | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, LEGABET, BERTHOUD, LECOQ, ENHARTESSE, BURKIL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | V | 2016 SG 11 | relatif au programme d'accompagnement de la candidature. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 12 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 61 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 81 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | X | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 89 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | X | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 92 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | X | | |
| 5 | 5 | 2 | 100 | LR | BURKIL, de FROMENT, BLOCH | V | 2016 DLH 94 | relatif à la production de logements sociaux de plus de 2 pièces. | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 94 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 101 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 121 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| 5 | 5 | 3 | | Exécutif | | A | 2016 DLH 122 | Amendement technique. | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| | 5 | | | | | | 2016 DLH 122 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | X |
| 5 | 5 | 4 | | LR | BERTHOUD, ASSOLINE, BOURNAZEL, BURKIL, de CLERMONT- TONNERRE, COURTOIS, DUBUS, EVREN, MONTANDON, VELSPERIN, HONORE | VNR | | relatif au comité inter-bailleurs de la Ville de Paris. | BROSSAT | Rejeté | 17-mai-16 | X | | X | | X | | X | | | | | | | |
| 3 | 5 | 5 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PICHENAUD, GOASGUEN, HAREL | VNR | | relatif à l'affectation des casernes Exelmans et des Minimes. | BROSSAT | Rejeté | 17-mai-16 | X | | X | | X | | X | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DAE 61 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DAE 226 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | X | | | X | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DAE 229 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | X | | | X | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DAE 231 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | X | | | X | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DAE 234 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | X | | | X | | | | | | | | | | |
| 5 | 5 | 6 | 101 | LR | KUSTER, DUBUS | V | 2016 DU 135 | relatif au lancement d'un projet d'aménagement. | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | | | | | | 2016 DU 135 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 5 | 7 | | LR | de FROMENT | VNR | | relatif à la politique d'innovation digitale de la Ville de Paris. | MISSIKA | Rejeté | 17-mai-16 | X | | X | | X | | X | | | | | | | |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vns, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | Les Républicains | UNANIMITÉ |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|----------------|--|------------------|-----------------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-----------|
| 2 | 5 | 8 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au devenir du bâtiment de la Bourse du Commerce. | MISSIKA | Rejeté | 17-mai-16 | | | X | X | X | X | |
| | 5 | | | | | | 2016 DU 123 | | BROSSAT | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| | 5,1 | | | | | | 2016 DU 72 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 5,3 | | | | | | 2016 SG 5 | | MISSIKA | Adopté | 17-mai-16 | | X | | | | | |
| | 6 | | | | | | 2016 DASCO 83 | | CORDEBARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 6 | 6 | 9 | | LR | BERTHOUT | VNR | | relatif à des brigades d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) remplaçants. | CORDEBARD | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 6 | 6 | 10 | | LR | BERTHOUT, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, LECOQ, BURJAL, d'HAUTESERRE, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | VNR | | relatif à l'établissement public central chargé de la restauration scolaire. | CORDEBARD | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 6,2 | | | | | | 2016 DASCO 57 | | CORDEBARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| | 6,2 | | | | | | 2016 DASCO 393 | | CORDEBARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 7 | 11 | 102 | PCF-FG | PRIMET, BONNET-OUALDI | VNR | | relatif au soutien à Wafaa Charaf. | KLUGMAN | Adopté (amendé) | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 7 | 7 | 12 | | LR | LEGARET | A | 2016 DIS 1 | relatif au montant de la subvention. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 1 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 5 | 7 | 13 | | LR, UDI - MODEM | GOASGUEN, GIAZZI, GARDIHAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURACOMBE, LECOQ-TURRIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPUEZ, JEGD | A | 2016 DIS 175 | relatif à la fermeture du terrain. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 175 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 103 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 213 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 214 | | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 7 | 14 | 103 | GEP | SOUYRIS, BELLARD | VNR | | relatif à la construction d'une nouvelle Arena à Bercy. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 7 | 15 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD | VNR | | relatif à la suppression de la Fan-zone du Champ de Mars. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | X | | |
| 3 | 7 | 16 | | UDI - MODEM | HÉLARD, POZZO DI BORGIO, AZIERE | VNR | | relatif à la sécurisation de la Fan-zone du Champ-de-Mars. | MARTINS | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | X | |
| 1 | 7 | 17 | 104 | PCF-FG | BONNET-OUALDI, TINTI | VNR | | relatif aux supporters et à la politique tarifaire du PSG. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| | 7 | | | | | | 2016 DDCT 46 | | VERON | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 7 | | | | | | 2016 DIS 179 | | VERON | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 5 | 1 | 18 | | LR | BERTHOUT | VNR | | relatif aux avantages des cadres dirigeants des bailleurs sociaux et des SEM. | BARGETON | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, VNR, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOIE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | les Républicains | UNANIMITÉ |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|--------------|---|------------------|-----------------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-----------|
| | 1 | 18bis | 105 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V18. | BARGETON | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| 1 | 1 | 19 | | UDI - MODEM | GATEL MEHAL | VNR | | relatif au lancement d'une mission d'évaluation par l'inspection générale sur les appels d'offre. | BARGETON | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 DAE 205 | | GUHL | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 20 | 106 | PCF-FG | BONNET-OUALDI, PREMEL | V | 2016 DAE 164 | relatif au développement de la lecture de la presse d'opinion et à la défense du pluralisme. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 21 | | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la rénovation du kiosque de la place Jussteu (5e). | POLSKI | Retiré | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 22 | 107 | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la consultation des maires d'arrondissement dans le cadre du déploiement des nouveaux kiosques. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 23 | 108 | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, de CLERMONT-TONNERRE, de FROMENT | V | 2016 DAE 164 | relatif à la consultation de la Commission du Mobilier Urbain. | POLSKI | Adopté (amendé) | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 24 | 109 | LR | BERTHOUT | V | 2016 DAE 164 | relatif à un bilan d'étape. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 DAE 164 | | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | X | | | X | | |
| 1 | 1 | 25 | 110 | PCF-FG | BONNET-OUALDI, PREMEL | V | 2016 DAE 251 | relatif à une mission de l'IG. | POLSKI | Adopté (amendé) | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 26 | | NI | SIMONNET | V | 2016 DAE 251 | relatif au statut des kiosquiers. | POLSKI | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | X | X | |
| | 1 | | | | | | 2016 DAE 251 | | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 27 | | LR | HAREL | VNR | | relatif aux terrasses commerçantes de la place de la République. | POLSKI | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 DAE 220 | | VERON | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 DAE 503 | | VERON | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 1 | 28 | | UDI - MODEM, LR | GATEL BURKLI | VNR | | relatif au dispositif TAPAJ. | VERON | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 DRH 39 | | VERON | Adopté | 17-mai-16 | | X | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DAC 334 | | GOLGERAB | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DDC 38 | | HOCQUARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DAC 39 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DAC 331 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DAC 661 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 2 | 29 | | SOCA, RG-CI | FÉRAUD, AIDENBAUM, VAUGLIN, CALANDRA, BRIS | VNR | | relatif aux usages de la Place de la République. | JULLIARD | Retiré | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 2 | 30 | | GEP, PCF-FG | SOUVRIS, BONNET-DUJOLIEU, HELLER, BOUTAULT | VNR | | relatif au mouvement "Nuit Debout" Place de la République. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 | | | X | X | X | X | |
| 3 | 2 | 31 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, HAREL, PAVIK, SAINT ETIENNE, GOUDIN, KUSTEN, PECHENARD | VNR | | relatif au rassemblement "Nuit Debout". | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 2 | 32 | | UDI - MODEM | HÉLARD, NAHMAS, HAAB, TACHENE, GALLOIS | VNR | | relatif au mouvement Nuit Debout. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adju rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | les Républicains | UNANIMITÉ |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|--------------|---|-----------------|-----------------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-----------|
| 7 | 2 | 33 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à "Nuit Debout". | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 | | X | X | | X | X | |
| | 2 | 33bis | 111 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V29, 30, 31, 32 et 33. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| 2 | 2 | 34 | 112 | GEP | GLEIZES | VNR | | relatif au Mur pour la Paix. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| 2 | 2 | 35 | 113 | GEP, PCF-FG | JULIEN, PREMEL, MEES, PRIMET | VNR | | relatif au soutien du Lavoisier Moderne Parisien. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 2 | 2 | 36 | 114 | PCF-FG | PRIMET, BROSSAT, BIDARD, DOMINET-DUALDI | VNR | | relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'artiste Coccolone. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | X |
| 1 | 2 | 37 | 115 | RG-CI | BROS, TAN | VNR | | relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 2 | 2 | 38 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNIER, CAPUZET, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESEERRE, BURRILL, GOUSQUEN, GOUSQUEN, KUSTER | VNR | | relatif à la réforme des conservatoires. | JULLIARD | Rejeté | 17-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 2 | 2 | 39 | 116 | LR | BERTHOUT, LECOQ, BOULAY ESPERONNIER, CAPUZET, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT | VNR | | relatif à une signalétique pour les salles de cinéma indépendant d'art et d'essai. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 2 | 2 | 40 | 117 | LR | GOUSQUEN, BOULAY ESPERONNIER, CAPUZET, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT | VNR | | relatif à un hommage à Khalil Gibran. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 2 | 2 | 41 | 118 | UDI - MODEM | MEHAL, de SARNEZ, GATEL, JEGO, JOHNSON, LECOQURIER, NAIMIAS, TACHÈNE | VNR | | relatif au développement des nouvelles technologies pour la reconstruction du patrimoine détruit. | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| 2 | 2 | 42 | | UDI - MODEM | MEHAL, GATEL, JOHNSON, LECOQURIER, TACHÈNE | VNR | | relatif à la création d'un festival de film engagé. | JULLIARD | Retiré | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DAC 404 | | VIEU-CHARIER | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2 | | | | | | 2016 DICOM 9 | | VIEU-CHARIER | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2,4 | | | | | | 2016 DAC 330 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| | 2,4 | | | | | | 2016 DAC 647 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | 2,4 | | | | | | 2016 DAC 649 | | JULLIARD | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |
| | | | | | | | 2016 DEVE 71 | | BLAUVEL | Adopté | 17-mai-16 | | | | | | | |

| N° Commission de dépt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vv, LR | N° délib | Objet | Ad/Is rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | Les Républicains | UNANIMITÉ |
|-----------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|--------------|--------------|--|------------------|--------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-----------|
| 1 | 3 | 43 | | GEP | CONTASSOT, ATALLAH | VNR | | relatif à la tarification de la CPCU. | BLAUDEL | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | 43bis | 119 | Exécutif | | VNR | | en réponse au vœu 43 et 44. | BLAUDEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 44 | | LR | LECOQ, BERTHOUD, KUSTER | VNR | | relatif à la gestion de la CPCU. | BLAUDEL | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 3 | 45 | 120 | PCF-FG | BONNET-OUALDI, LE RESTE, AQUA | VNR | | relatif aux compteurs Linky. | BLAUDEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 46 | | GEP | MOREL, ATALLAH, JULIEN, KONE | V | 2015 DDCT 47 | relatif à la politique de soutien. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 | | | X | X | X | | |
| | 3 | 46bis | 121 | Exécutif | | V | 2015 DDCT 47 | relatif à la politique de soutien. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | X | |
| | 3 | | | | | | 2016 DDCT 47 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| | 3 | | | | | | 2016 PP 16 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 32 | | | | | | 2016 PP 17 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 47 | | LR | GOUSSON, PECHENARD | V | 2016 PP 22 | relatif à un audit indépendant sur les fourrières. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 PP 22 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | X | X | |
| | 3 | | | | | | 2016 PP 23 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 48 | | GEP | JULIEN, SOLAHS | VNR | | relatif aux opérations de maintien de l'ordre durant les manifestations contre la loi travail. | BROSSEL | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 49 | | LR | MONTANDON, SAINT-ETIENNE, PERIFAN, FANFANT | VNR | | relatif aux conséquences des manifestations sur la place de la Nation. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 50 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'utilisation du flashball dans les manifestations. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 | | X | X | X | X | X | |
| 3 | 3 | 51 | 122 | GEP | CONTASSOT, MOREL, JULIEN | VNR | | relatif à la réunion du comité d'éthique de la vidéoprotection. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 52 | | LR | KUSTER, BOURNAZEL, DUBUS, HONORE, PECHENARD | VNR | | relatif à la mendicité agressive porte de Saint-Ouen. | BROSSEL | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 53 | 123 | UDI - MODEM | GALLOIS, HÉLARD, AZIERE | VNR | | relatif à la surveillance des grands espaces verts par des brigades équestres. | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 DEVE 3 | | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 DEVE 27 | | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 DEVE 56 | | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 54 | | GEP | SOUVRIS, CONTASSOT, SOLAHS, MOREL | VNR | | relatif à l'extension des horaires des espaces verts durant l'été. | KOMITES | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 55 | | PCF-FG | BONNET-OUALDI, LE RESTE | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | 55bis | 124 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | X | X | |
| 3 | 3 | 56 | | LR | KOSCIUSKO-MORIZET | VNR | | relatif à l'extension des horaires d'ouverture des parcs et jardins. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |

| N° Commission du dépt | N° Commission ODI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | les Républicains | UNANIMITÉ |
|-----------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|--|---------------|-------------|---|-----------------|-----------------------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-----------|
| 3 | 3 | 57 | | LR | GOUJON, LAMOUR, de CLEMONT, TONNERRE, EVREIN, COURTOIS | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne du parc André Citroën. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 58 | | LR | KUSTER | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 59 | | UDI - MODEM | HELARD, TACHÈNE, HAAB, AZIERE | VNR | | relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 60 | | LR | BERTHOULT | VNR | | relatif à la réflexion des pieds d'arbre. | KOMITES | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 1 | | | | | | 2016 CEP 1 | Lancement en vue d'une étude de la création d'OnDesParis, observatoire Parisien des ondes électromagnétiques. | BARGETON | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 3 | 3 | 61 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif à un aménagement Porte Montmartre. | KOMITES | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 62 | | LR | KUSTER | A | 2016 DVD 22 | relatif aux horaires d'ouverture. | NAIDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 DVD 22 | | NAIDOVSKI | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 63 | 125 | RG-CI | BROS, TAN | V | 2016 DVD 49 | relatif à l'organisation d'une semaine parisienne de la mobilité électrique. | NAIDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 DVD 49 | | NAIDOVSKI | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 64 | | LR | LEONNET, BERTHOULT, LECOQ | V | 2016 SG 4 | relatif aux études d'impacts et à la réalisation de mesures. | NAIDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| | 3 | | | | | | 2016 SG 4 | | NAIDOVSKI | Adopté | 18-mai-16 | | | | | X | X | |
| 3 | 3 | 65 | | LR | VESPERINI | VNR | | relatif au soutien à la politique du développement du GNV - GNL. | NAIDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 66 | | LR | VESPERINI, LECOQ | VNR | | relatif au déplacement des zones de stationnement des 2 roues. | NAIDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 67 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs. | NAIDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 68 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif au fonctionnement des transports publics porte de Saint-Ouen. | NAIDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 69 | | LR | KOSOUSKO-MORDET, BURKLI, LECOQ | VNR | | relatif à l'extension de l'opération "Paris Respire" (6e, 9e). | NAIDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 70 | | LR | HAREL | VNR | | relatif à la municipalisation des rues du quartier de l'horloge. | NAIDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 71 | | LR | GOUJON, LAMOUR, LEFÈVRE, BUFFETEAU, COURTOIS | VNR | | relatif au réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance. | NAIDOVSKI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 3 | 3 | 72 | | UDI - MODEM | NAHMAS, GALLOIS, WEHRUNG, NEHAL, TACHÈNE | VNR | | relatif à l'expérimentation d'innovations numériques sur les places de l'Arson. | NAIDOVSKI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 73 | 126 | UDI - MODEM, LR | GATEL, TACHÈNE, WEHRUNG, GOUJON | VNR | | relatif au déploiement du Plan Piétons. | NAIDOVSKI | Adopté (amendé) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 74 | 127 | RG-CI | BROS, TAN | VNR | | relatif à l'incivilités aux abords de la Seine. | PENINDU | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3 | 75 | | LR | BOULARD | VNR | | relatif à l'expérimentation de peinture hydrophobe. | PENINDU | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |

| N° Contenu selon le dépôt | N° Commis- sion ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, W, LX | N° d'élég | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | les Républicains | UNANIMITÉ |
|------------------------------------|------------------------------|---------------|--------------|------------------------|---|-------------------|------------------|--|--------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------|------------------------|--|-----------------------------|-------------|------------------|-----------|
| 3,1 | | | | | | | 2016 DPE 39 | | PENINOU | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 3,5 | | | | | | | 2016 DLH 37 | | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 3 | 3,5 | 76 | | PCF-FG | BONNET-OUALDI, LE RESTE | A | 2016 DEVE 63 | relatif au maintien d'une activité ferroviaire. | MISSKA | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 3,5 | 77 | 128 | GEP | SOLANS, SOUYRIS, BELLARD | V | 2016 DEVE 63 | relatif à la consultation des arrondissements. | KOMITES | Adopté (amendé) | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 3,5 | | | | | | | 2016 DEVE 63-DG | | KOMITES | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 3,7 | | | | | | | 2016 DPE 25-DDCT | | BLAUJEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | | 2016 DDCT 14 | | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 2 | 4 | 78 | 129 | GEP | BOUFAULT, SOUYRIS, CONTAISSOT | VNR | | relatif à un hommage à Maya Surduts. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 4 | 79 | 130 | PCF-FG | BONNET-OUALDI | VNR | | relatif à la dénomination d'un établissement en hommage à Maya Surduts. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 | | X | | | | | |
| 4 | 4 | 80 | | GEP | SOUYRIS, BELLARD, SOLANS | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 81 | | PCF-FG | BONNET-OUALDI, BEGUE | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert et au Pass Contraception. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 82 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 82bis | 131 | | Exécutif | | VNR | | relatif au centre Hubertine Auclert. | BIDARD | Adopté | 18-mai-16 | | | | X | | X | |
| 4 | | | | | | | 2016 DDCT 13 | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | 2016 DASES 128G | | BROSSEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | 2016 DAJ 40 | | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | | 2016 DASES 88G | | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | | 2016 DASES 181G | | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 83 | 132 | GEP | SOUYRIS, BELLARD, ATALLAH, KONE, SOLANS | VNR | | relatif à la suppression du Pass Contraception. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | X | | |
| 4 | 4 | 84 | 133 | GEP | SOLANS, KONE, MEES, SOUYRIS, ATALLAH | VNR | | relatif aux tests salivaires dans les lycées. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | X | X | |
| 4 | 4 | 85 | 134 | PCF-FG | BONNET-OUALDI, LE RESTE | VNR | | relatif aux ateliers santé Ville. | JOMIER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 86 | | LR, UDI - MODEM | BOURNAZEL, HONORE, MEHAL | VNR | | relatif à l'installation des médecins généralistes (18e). | JOMIER | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 4 | 4 | 87 | | LR | BERTHOUT, KOSCUSKO-MORIZET | VNR | 2016 DPE 105 | relatif à un Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans les établissements d'accueil de la petite enfance. | OUMER | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | 2016 DASES 108G | | VERSIGNI | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |

| N° Commission de dépôt | N° Commission DDJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjs rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste Front de Gauche | Ecologiste de Paris | Radical de Gauche, Centre et Indépendants | Socialiste et Apparentés | UDI - Modem | Les Républicains | UNANIMITÉ |
|------------------------|-------------------|------------|-----------|---------------------|---|---------------|-----------------|---|-----------------|--------------------------|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------------------|-------------|------------------|-------------|
| 4 | 4 | 88 | | SOCA | FÉRAUD | VNR | | relatif à la situation du boulevard de la Chapelle. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 1 | 4 | 89 | | GEP | SOLANS, KOHE, ATALLAH, SOUYRIS | VNR | | relatif à l'accueil des migrant(e)s. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 90 | | PCF-FG | BONNET-DUALDI, GAILLANE, FREMEL | VNR | | relatif à la prise en charge des migrants. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 91 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'accueil des migrants. | VERSINI | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 3 | 4 | 92 | | LR | HONORE, BOURNAZEL | VNR | | relatif aux campements dans le 18e arrondissement. | VERSINI | Rejeté | 18-mai-16 | X | X | X | X | | | |
| 4 | 4 | 93 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'accès aux droits des jeunes adultes étrangers. | VERSINI | Retiré (non présenté) | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | 4 | 93bis | 135 | Exécutif | | VNR | | relatif à l'accueil et à la prise en charge des migrants sur le territoire Parisien. | VERSINI | Adopté (amendement oral) | 18-mai-16 | | | | | X | X | |
| 4 | 4 | 94 | | LR | BURKLI, KOSCHUSKO-MORIZET, BERTHOUD, LECOQ, CHAUTESERRE, GOUJON, KUSTER | VNR | | relatif à la situation des populations Roms. | VERSINI | Retiré | 18-mai-16 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | 2016 DASES 1110 | | VERSINI | | 18-mai-16 | | | | | | | X sur art.3 |
| 1 | 95 | | | Exécutif | | A | 2016 DAE 164 | Amendement technique. | POLSKI | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | | |
| 7 | 96 | 136 | | Exécutif RG-CI | | VNR | | relatif au soutien de la Ville de Paris au club de basket-ball du Paris-Levallois Basket. | MARTINS | Adopté | 17-mai-16 | | | | | X | X | |
| 3 | 97 | 137 | | Exécutif | | VNR | | relatif à l'expérimentation dite de "l'arbre à vent" sur un site adapté du 13e arrdt. | BIAUVEL | Adopté | 18-mai-16 | | | | | | | |